This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 162 020

66
41

LA COALITION DE 1701

CONTRE LA FRANCE

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1886.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

LE PRINCE EUGÈNE DE SAVOIE

LA COALITION DE 1701

CONTRE LA FRANCE

66
41

PAR

LE MARQUIS DE COURCY

ANCIEN DIPLOMATE

TOME SECOND

1700 — 1715

VILLARS ET LE PRINCE EUGÈNE
NÉGOCIATIONS DE RASTADT
LES DERNIERS TRAITÉS D'UTRECHT

Rebus angustis animosus atque
Fortis appare; sapienter idem
Contrahes vento nimium secundo
Turgida vela

HORACE.

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1886

Tous droits réservés

LA COALITION DE 1701

CONTRE LA FRANCE

LIVRE V

NÉGOCIATIONS PRÉLIMINAIRES
LES DEUX NÉGOCIATEURS

CHAPITRE PREMIER

NÉGOCIATIONS PRÉLIMINAIRES.

Dispositions pacifiques de l'Allemagne. — Fermeté opiniâtre de l'Empereur. — Offres de médiation. — Démarches de l'Électeur palatin. — Hundheïm et Beckers. — Pleins pouvoirs et instructions adressés à Villars. — Pouvoirs du prince Eugène de Savoie. — Première entrevue du prince et du maréchal au château de Rastadt.

« Je ne vois pas encore de dispositions à renouer aucune négociation avec l'Archiduc », écrivait Louis XIV, en juin 1713, au marquis de Bonac, son envoyé à Madrid. Cette disposition, cependant, ne devait pas tarder à se faire jour. Outre que le roi de France, vieux et fatigué, aspirait sincèrement à finir ses jours en paix, outre que le maréchal de Villars, qui se considérait comme le sauveur de son pays, et dont l'ambition n'avait plus de bornes, rêvait de pacifier l'Europe à la suite de ses nouvelles victoires et de

ceindre, un jour, l'épée de connétable en récompense de ses glorieux services, les princes allemands, particulièrement ceux des régions frontières, las de prodiguer leurs ressources pour le plus grand avantage de la maison d'Autriche, souhaitaient ardemment la prompte terminaison d'une guerre qui les ruinait sans aucun profit ni pour leurs peuples, ni pour eux-mêmes; les principaux conseillers de Charles VI, sentant bien que l'assistance de l'Empire menaçait de leur faire défaut, étaient secrètement animés d'intentions conciliantes; enfin, l'Angleterre et la Hollande, l'Angleterre surtout, ne voyaient pas sans quelque crainte la France, après de si épuisantes épreuves, plus forte encore que l'Empire. Regrettant, un peu tard, l'abandon dans lequel leur égoïsme avait laissé le plus fidèle de leurs amis, elles étaient disposées à lui tendre maintenant une main secourable et à faire intervenir, le plus tôt possible, leur médiation. De se concours d'intérêts, d'espérances, de désirs, de remords surexcités par les succès croissants des armes françaises, devaient naître les ouvertures qui conduisirent aux négociations.

Dès le mois de mars 1713, les États allemands voisins de la France ont commencé « à faire la mauvaise tête », et n'ont voulu répondre aux réquisitions de l'Empereur que par des engagements conditionnels [1]. Plus tard, les sévères *conclusa* de la Diète et les fulminantes menaces du généralissime allemand n'ont pu vaincre qu'en partie leur résistance. Elle s'est accentuée à mesure que la fortune nous est devenue plus favorable, et que les contributions exigées

[1] « Les États d'Allemagne, situés sur les frontières de la France, offrent « d'exécuter, en ce qui concerne la guerre, les *conclusa* de la diète de « Ratisbonne, mais à la condition que les autres se prêteront aux mêmes « sacrifices, ce qui est douteux. En tout cas, on ne prévoit pas une guerre « longue, faute de moyens de la prolonger. » Vienne, 28 mars 1713. — Pastor à M. le Palatin.

par le maréchal sont devenues plus lourdes. Déjà très-gênante pour l'Empereur après la prise de Landau, elle s'est fortifiée par le concours des États de Souabe, lorsque les passages du Roskopf sont tombés en notre pouvoir, et la terreur inspirée par la conquête de Fribourg l'a poussée, pour ainsi dire, jusqu'à la rébellion. Il est vrai que Villars n'a rien négligé pour l'entretenir et l'accroître par ses exigences et ses menaces. « Je ne sais quel sera le résultat « de l'assemblée des quatre Cercles, écrit-il à Torcy pen- « dant le siége de Fribourg. Si la paix me le permet, je « leur donnerai un petit coup d'éperon par un voyage sur « le Danube [1]. » Le coup d'éperon n'a pas été nécessaire. L'assemblée des cercles du Rhin [2], qui se réunissait ordinairement à Heilbronn [3], s'est rendue à Francfort vers la fin de novembre, pour s'éloigner du théâtre de la guerre. Elle y a été rejointe par une députation des États de Souabe. Ceux-ci viennent de siéger à Ulm et de décider que la continuation de la guerre n'est plus possible. On a délibéré, à Francfort, sur les périls de la patrie allemande et résolu d'adresser des représentations à l'Empereur. Quelques jours après, Charles VI est respectueusement averti que les cercles du Rhin, ceux de Franconie et de Souabe sont incapables de subvenir plus longtemps aux frais de la campagne, et que, si les hostilités continuent, ils seront contraints de rester neutres. Cette démarche inattendue, ce

[1] Villars à Torcy. Au camp, devant Fribourg, 6 novembre 1713.

[2] A savoir, les cercles de Westphalie, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

[3] L'une des principales villes du Wurtemberg, située sur le Neckar, à dix lieues nord de Stuttgard, fondée, dit-on, par Charlemagne; chef-lieu de bailliage. Pendant toute la durée du moyen âge, elle guerroya continuellement contre ses voisins pour défendre ses franchises. Pillée, au seizième siècle, par les paysans, prise par les Suédois (1631), bombardée et reprise par les Impériaux après la bataille de Nordlingen, elle fut occupée deux fois par les Français, en 1799. Depuis 1802, elle fait partie du Wurtemberg.

langage hardiment péremptoire feront réfléchir Charles VI et impressionneront profondément la Diète, qui, sans oser le dire en présence des commissaires impériaux, penche tout entière pour la paix.

A Vienne, les intentions paraissent bien différentes, et cependant les nouvelles douloureuses que l'on a reçues du théâtre de la guerre ont sensiblement modifié l'opinion des ministres. Pour rassurer et ranimer les esprits que ces nouvelles avaient profondément abattus, on a fait courir le bruit que la France demandait la paix [1]. Mais l'efficacité de cet expédient n'a pas été bien durable. Au fond, les conseillers de Charles sont convaincus qu'on ne peut, sans commettre la pire des imprudences, continuer à se battre; seulement, ils n'osent le déclarer à leur maître. Celui-ci, obsédé par les conseils des seigneurs espagnols qui vivent à sa cour et qui lui persuadent que Louis XIV est résolu, de concert avec le duc de Savoie, à rompre la neutralité de l'Italie, afin de le dépouiller du royaume de Naples, veut rallumer, sans délai, la guerre au delà des Alpes. Il préviendra ainsi les perfides desseins des ennemis de sa maison et châtiera l'insolente trahison de son ancien allié, que les traités d'Utrecht ont proclamé roi de Sicile. En conséquence, il fait suspendre la marche des garnisons autrichiennes, qui avaient reçu l'ordre de quitter la Lombardie pour aller rejoindre l'armée du Rhin, et il enjoint au prince Eugène de lui désigner les régiments qui pourront être expédiés vers les frontières italiennes. Charles le Téméraire n'aurait pas été plus fou. Consultée sur ce chimérique projet, la conférence secrète, dans laquelle siégent les comtes de

[1] « Les lettres de Vienne ne parlent que de guerre. Les agents autrichiens attribuent partout à Villars les premières démarches qui ont été faites en vue des négociations. Il y a lieu de croire qu'ils ont reçu l'ordre de tromper le public. » Torcy à Villars. Marly, 6 novembre 1713. — ARNETH, *le Prince Eugène de Savoie.*

Seilern [1], de Stahremberg, de Zinzendorf et le prince Trautson, n'a pas le courage d'y refuser son acquiescement [2]. Elle l'approuve à l'unanimité, après avoir risqué quelques timides avis. Seul, le prince de Savoie se hasarde à envoyer, du camp de Muhlberg, quelques salutaires représentations, et essaye de faire comprendre au fougueux monarque que, l'armée du Rhin étant à peine suffisante pour protéger le sol allemand, il est vraiment impossible d'en diminuer l'effectif [3]. L'Empereur se roidit, comme à plaisir, contre toutes les difficultés. Rien ne peut troubler sa constance, ni la mauvaise volonté des États de l'Empire, ni l'impuissance de ses armées qui ne peuvent même pas défendre les frontières nationales, ni la peste, qui continue, dans ses États héréditaires, ses horribles ravages. « Vous « me demandez, écrit Torcy à Villars, le 7 septembre 1713, « si l'Archiduc est véritablement pressé de conclure la paix ; « un autre que lui le serait ; mais ce prince est fort opiniâtre « et se croit un grand homme. La peste est à Vienne. Il y « meurt plus de deux cents personnes par jour. Il ne veut « cependant pas en sortir : on peut juger de son caractère « par une marque aussi singulière de son entêtement. » Charles s'obstine à rester dans sa capitale, en dépit des

[1] « Le comte de Seilern, chancelier de la cour, homme d'une grande « érudition, mais extravagant dans ses opinions, qui ne tendent, pour « l'ordinaire, qu'à contredire celles des autres. Orgueilleux, quoique d'une « basse extraction, opiniâtre et impatient, mais désintéressé. » Voir Annexe 80. — *État présent du gouvernement et des charges de la cour de Vienne.*

[2] Pastor à Torcy. Vienne, 6 septembre 1713. — « On parle de nouvelles « propositions de paix faites par la France. La plupart des ministres de « l'Empereur, sauf le favori, comte Silva, et quelques Espagnols qui donnent « tout à fait dans son genre, souhaitent la paix, la guerre étant devenue bien « difficile sans l'Angleterre et la Hollande et sans argent. La perte de Lan- « dau et de sa garnison fortifie ces désirs ; mais l'Empereur n'y prend aucune « part et serait homme à recommencer une campagne. » (Archives des Affaires étrangères.)

[3] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*

supplications de ses ministres qui ne redoutent guère moins les fureurs du fléau que celles de leur propre souverain. Pourtant, il s'abaisse devant les manifestations de la colère céleste, et il consent, pour l'apaiser, à faire un pacte avec Dieu : le 21 novembre, prosterné dans le chœur de Saint-Étienne, il s'engage solennellement « à bâtir, sous le vocable « de Saint-Charles Borromée, une église magnifique où l'on « fera des prières continuelles pour détourner la peste des « États de la domination d'Autriche ». — « Je vous supplie « avec un cœur humilié, ô Dieu tout-puissant, Notre-Sei- « gneur, dit-il en terminant, d'avoir pour agréable le vœu « que je vous fais et de regarder, de votre trône céleste, le « temple que je vous consacre comme un monument de « l'alliance conclue, sous vos auspices, entre votre divine « Majesté et nous-même afin que, dans votre bonté, vous « vous ressouveniez de nous, et que nous n'oubliions jamais « vos commandements, vos jugements, vos ouvrages et vos « miracles [1]. »

Sans refuser son admiration à la vaillante attitude du chef de la maison d'Autriche, et à cette manifestation touchante, quoique un peu hautaine, de ses sentiments religieux, le correspondant secret de Louis XIV à Vienne, l'honnête Pastor, se refuse à comprendre qu'un aussi bon chrétien ne sache point se résigner aux coups de la Providence, et ne consente pas à faire la paix pour arrêter l'inutile effusion du sang. Le comte Seilern, chancelier de la Cour, avec lequel il s'est entretenu longuement des malheurs de l'Europe, lui a bien avoué que « l'Empereur n'était pas en état « de résister aux forces de la France, abandonné qu'il est « de ceux qui ont été ses alliés, et, en bonne partie, de « l'Empire », mais ne lui a pas caché que ses résolutions lui

[1] Voir Annexe 1.

paraissaient inébranlables, parce qu'en réalité, il « aimait « mieux régner sur l'Espagne que sur l'Empire[1] ». Témoin attristé et découragé des incroyables obstinations de Charles VI, Pastor indique à Torcy les moyens auxquels il convient de recourir pour en triompher. Il faut, suivant lui, lancer de forts détachements au delà du Danube, par les défilés des montagnes Noires, afin d'augmenter les terreurs de l'Allemagne, entretenir ces terreurs en faisant, à grands bruits, les préparatifs d'une nouvelle campagne, s'assurer, à tout prix, des bonnes dispositions du prince Eugène, du comte Zinzendorf, le plus éclairé et le plus sage des membres de la conférence[2] secrète, du comte Stella qui exerce, de vieille date, une grande influence sur l'esprit de son maître, du prudent et habile secrétaire d'ambassade Penterriedter[3] qui est très-écouté à la chancellerie. Torcy répond : « La prise de Fribourg que l'on regarde comme « certaine étant ajoutée à celle de Landau, donnera de « nouvelles forces aux bonnes raisons qui conseillent à « l'Empereur de faire la paix... Les fonds sont faits pour la « campagne prochaine[4]. » Heureusement pour l'Allemagne et pour l'Autriche, l'inflexibilité de Charles VI n'était pas

[1] Pastor à Torcy. Vienne, 30 septembre et 11 novembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Voir Annexe 2.

[3] Penterriedter, secrétaire d'ambassade et conseiller du royaume d'Autriche, s'était fait apprécier de la Chancellerie impériale par ses habitudes laborieuses, son entente parfaite des affaires et son habileté dans les négociations. Pendant le congrès d'Utrecht, il avait rendu plus d'un service au comte Zinzendorf et à ses collègues. Doué d'une grande finesse et d'une ambition démesurée, il parvint, quoique d'origine bourgeoise, — ce qui fut toujours très-difficile en Autriche, — aux plus hautes fonctions diplomatiques. Après avoir été, à Rastadt, l'auxiliaire utile du prince Eugène, il devint ambassadeur à Paris et à Londres. Il mourut avant cinquante ans, épuisé de travail et de fatigue. Cet habile homme avait presque trouvé grâce devant Saint-Simon, qui pourtant n'était guère tendre pour la roture. (Voir Annexe 3.)

[4] Torcy à Pastor. 28 octobre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

aussi absolue qu'on se l'imaginait dans son entourage diplomatique. L'attitude des cercles du Rhin et de Souabe, les revers de son armée, les avis prudents de son généralissime le prince Eugène qui, après avoir conseillé la guerre, inclinait maintenant pour la paix, les réticences respectueuses mais significatives de ses ministres, lui avaient enfin ouvert les yeux. Seulement, il tenait bon jusqu'au bout et ne voulait rien céder en apparence, de peur que, sa faiblesse étant clairement dévoilée aux yeux perspicaces et attentifs du vieux Louis XIV, celui-ci n'en devînt plus exigent, plus altier, plus difficile.

Depuis le commencement de la campagne, de sérieuses démarches parfaitement connues des deux souverains, officieusement encouragées par le roi de France, secrètement tolérées par le chef de l'Empire, se poursuivaient, avec activité, en vue du rétablissement de la paix. Le Portugal avait ouvert le feu en émettant la prétention, quelque peu outrecuidante, « d'accomplir, à lui tout seul, ce grand « ouvrage. » La cession, par l'Espagne, des villes d'Albuquerque et de Puebla eût été la récompense d'un si important service. Ses représentants à Utrecht, le comte de Tarouca et don Louis d'Acunha, firent, à ce sujet, des propositions formelles au chevalier de Rossi, personnage italien très-intrigant qui avait joué un petit rôle, en Hollande, dans les coulisses diplomatiques, et dont le gouvernement de Louis XIV appréciait le savoir-faire. Rossi s'était hâté de les transmettre à Versailles. Mais Torcy, au nom du Roi, avait décliné assez dédaigneusement une médiation qui paraissait prématurée, qui eût risqué de ne pas être pleinement impartiale, qui, d'ailleurs, ne s'appuyait pas sur une autorité suffisante. « Il m'a paru, répondit-il le 2 juillet 1713, « que le Roi n'était pas persuadé qu'il dût acheter le con- « sentement de l'Archiduc pour renouer la négociation de

« la paix. Je n'ai pas vu non plus que Sa Majesté crût qu'il « convînt de chercher, pour cet effet, la médiation de « quelque prince... Ainsi, le Roi ne mettra pas à l'épreuve « le crédit que le roi de Portugal compte avoir à la cour « de Vienne [1]. » L'Angleterre et la Hollande avaient offert, plus tard, leurs bons offices qui furent, sans doute, moins lestement éconduits, mais qu'on n'accepta pas davantage. Au commencement du mois de septembre 1712, et sur l'initiative du comte de Strafford, le gouvernement des États-Généraux réunit à la Haye, dans une conférence, les représentants de l'Empereur et de l'Empire. Velderen, premier député, y exposa « que la reine d'Angleterre et « Leurs Hautes Puissances jugeaient qu'il était convenable, « non-seulement à leurs intérêts, mais encore à ceux de « l'Allemagne et de toute l'Europe, que l'Empire fît, au « plus tôt, la paix avec la France. Le comte de Strafford « ajouta que, dans cette vue, la Reine sa maîtresse avait « tâché d'engager le Roi à consentir à une nouvelle négo- « ciation, ce à quoi Sa Majesté avait paru disposée [2]. » Le baron de Heems, chargé d'affaires de l'Empereur, et le comte d'Efferen, ministre de l'Électeur palatin, firent des réponses évasives, et, pour l'instant, l'affaire n'alla pas plus loin. Toutefois, le bouillant ambassadeur, qui avait l'habitude, suivant l'expression de son ministre Saint-John, « de brusquer « les entreprises comme un colonel de dragons », et dont la fougue naturelle n'était plus contenue par le sage contrôle de son ancien collègue, l'évêque de Bristol, ne se tint pas pour battu. Il franchit, d'un seul coup, toutes les bornes de

[1] Les intérêts de la maison d'Autriche n'avaient pas eu, à Utrecht, de plus ardents défenseurs que les représentants du roi Jean V. Louis XIV le savait. Consentant à une médiation, il n'eût certainement point accepté celle du Portugal.

[2] Du Theil à Torcy. 13 septembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.) Du Theil représentait alors la France à la Haye.

la prudence, se plaignit, en termes amers, du mépris avec lequel on accueillait les offres généreuses de la Reine, et il ne craignit pas d'affirmer que Louis XIV s'était engagé, vis-à-vis d'elle, à se tenir pour satisfait des conditions qu'il avait proposées au congrès d'Utrecht, si elle lui en témoignait le désir[1].

Cette charge à fond vint se briser tout net devant les intentions positives du Roi et de l'Empereur. Il me revient, « écrivit le Roi au marquis de Châteauneuf[2], son minis- « tre à la Haye, le 2 novembre 1713, que le comte de « Strafford assure les ministres de la maison d'Autriche « que je suis encore prêt à traiter aux mêmes conditions que « j'offris lorsque l'Archiduc rompit les conférences de la « paix d'Utrecht, et je suis assez porté à croire que ce n'est « pas sans fondement qu'on lui attribue ce discours... Il y a « longtemps que j'ai déclaré que ces conditions ne subsis- « teraient plus, si l'Archiduc laissait passer le terme que « j'avais fixé pour les accepter, et je sais qu'il compte bien « qu'après les dépenses et les succès de cette campagne, « je demanderai des dédommagements de la continuation « de la guerre et de la prise de Fribourg que je regarde « comme prochaine. Au reste, il paraît persister dans son « désir de traiter directement avec moi, sans l'entremise « des Anglais et des Hollandais. La reine de la Grande-

[1] Villars à Louis XIV. Brisach, 25 octobre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Le marquis de Châteauneuf-Castaignières, conseiller au Parlement, était originaire de Savoie, où il avait présidé la cour supérieure de Chambéry. S'étant attaché au service de la France, il représenta Louis XIV, qui avait reconnu en lui beaucoup de tact et de savoir-faire, à Constantinople, à Lisbonne, puis à la Haye, où il resta, pendant quatre ans, après la signature des traités d'Utrecht. En 1719, il fut chargé de diriger à Nantes et à Paris, en qualité de commissaire royal, une instruction judiciaire sur les troubles de Bretagne. On le voit ensuite (1720) succéder à Trudaine comme prévôt des marchands, et plus ou moins compromis dans les tripotages financiers de la Régence. Il était conseiller d'État.

« Bretagne souhaite seulement que la paix se fasse, quand « même elle n'aurait aucune part à ses conclusions. Ainsi « les démarches du comte de Strafford ne me paraissent « pas présentement fort nécessaires. Peut-être même qu'au « lieu d'avancer les affaires, elles pourraient nuire au pro- « grès d'une négociation directe avec l'Archiduc. Aussi, je « ne suis pas fâché que le voyage de ce ministre en Angle- « terre suspende la vivacité de ses démarches. » Ce langage péremptoire, sur lequel Châteauneuf prit soin de régler exactement ses paroles, coupa court aux tentatives de l'Angleterre et des États-Généraux. Les entremetteurs officiels ou officieux ne manquent jamais de faire payer très-cher leur complaisance, quand on sollicite, voire même quand on se borne à ne point rejeter leurs bons offices. Louis XIV en avait fait la dure expérience à Londres en 1712. L'Empereur ne l'ignorait pas non plus. Ils se faisaient tous deux la guerre sans l'assistance de qui que ce fût. Ils n'avaient, non plus, besoin de personne pour faire la paix. Leur dignité et leur intérêt étaient d'accord pour leur conseiller de tenir les médiateurs à distance.

Si le chef de la maison d'Autriche, tout aussi bien que le roi Louis XIV, repousse les offres inutiles de l'Angleterre et de la Hollande, qui, d'ailleurs, ont perdu sa confiance depuis la conclusion des traités d'Utrecht, il est bien forcé de subir le concours légitime des princes germaniques dont les soldats combattent, à côté des siens, sur les frontières, et qui ont le droit d'intervenir dans les négociations de la paix. Parmi ces princes, l'Électeur palatin, Jean-Guillaume-Joseph [1], dont les États, confinant à notre territoire, ont été,

[1] Jean-Guillaume-Joseph, né le 19 avril 1658, mort le 8 juin 1716, marié à une archiduchesse d'Autriche, fille de Léopold Ier, et par conséquent oncle de l'empereur Charles VI, était un personnage très-considérable, non pas seulement à cause de l'importance de ses États, mais aussi

tant de fois, foulés, rançonnés, pillés, incendiés par les armées françaises, est particulièrement intéressé dans le duel de la France et de l'Empire. Ce duel lui impose des sacrifices incessants et douloureux; il désire passionnément en voir la fin, et se prête, de toutes ses forces, de toute son intelligence, de tout son cœur, aux démarches qui peuvent la procurer. Si l'on remonte jusqu'à l'origine de ces démarches auxquelles la diplomatie de Louis XIV ne cessera de se montrer favorable, on voit qu'elles procèdent, tout d'abord, des ouvertures que le baron de Hundheim, premier ministre de l'Électeur et l'un de ses représentants à Utrecht, a faites, dès le mois de juin 1712, au chevalier de Rossi, ce correspondant mystérieux dont nous avons parlé plus haut. « Je souhaiterais fort, écrivait Torcy à ce der-« nier, vers le commencement de juillet, que la réponse « que vous attendez du baron pût donner quelque jour à « commencer la négociation. » Les désirs de l'Électeur seront, un peu plus tard, très-efficacement servis par le bon vouloir du maréchal, qui non-seulement autorisera La Houssaye, intendant d'Alsace [1], à voir fréquemment son

en raison de la haute illustration de ses alliances. Il avait succédé à son père, Philippe-Guillaume, en 1690, comme duc de Bavière et de Neubourg, comte et Électeur palatin du Rhin. Philippe avait eu dix-sept enfants. L'empereur Léopold, le roi d'Espagne, Charles II, le roi de Portugal, le prince de Parme, le fils aîné de Sobieski, étaient ses gendres. Louis XIV, qui l'honora quelque temps de ses bonnes grâces, avait activement secondé ses aspirations au trône de Pologne. Philippe favorisa plus tard, avec beaucoup d'ardeur, les intérêts de la maison d'Autriche, fut un des promoteurs de la ligue d'Augsbourg, et devint chef du conseil aulique. Jean-Guillaume était le chef de la branche de Bavière-Neubourg; l'Électeur de Bavière appartenait à la branche de Munich.

[1] Le Pelletier de la Houssaye, intendant d'Alsace et conseiller d'État, était le beau-frère de l'ambassadeur Amelot. Très-avant dans les bonnes grâces du duc d'Orléans, quoiqu'il n'appartînt pas à cette puissante famille *Le Pelletier* qui avait donné un contrôleur général à l'État et deux premiers présidents au Parlement de Paris, il devint, sous la Régence, chancelier, surintendant, puis contrôleur général des finances. Né en 1662, mort en 1723. Voir Annexe 4.

premier ministre, mais qui entrera, lui-même, en relations officieuses, puis officielles avec lui, du plein consentement de Louis XIV. Pendant le siége de Landau, Villars s'est abouché, plusieurs fois, avec Beckers, qui est chargé, par Jean-Guillaume, de surveiller l'important service des contributions, et que ce laborieux emploi met naturellement en rapport avec l'état-major français. On a causé des vivres, des fourrages, puis des horreurs de la guerre, des félicités de la paix, enfin des moyens de la rétablir. Beckers a présenté Hundheïm au maréchal, qui paraît très-désireux de recourir aux voies pacifiques. Les paroles de celui-ci ont été rapportées à l'Électeur par ses ministres et par l'Électeur au prince Eugène qui les a communiquées au cabinet de Vienne; celles de Beckers et de Hundheïm ont été transmises, par Villars, à Torcy. Eugène a bien voulu recevoir, plusieurs fois, La Houssaye qui a rendu compte fidèlement de ses entretiens officieux avec le généralissime impérial, et de nouvelles conférences ont eu lieu à Brisach entre le maréchal et les ministres du Palatin. C'est ainsi que les négociations se sont renouées et que, peu à peu, elles ont pris corps.

Il est difficile d'en attribuer l'initiative soit au Roi, soit à l'Empereur. Chacun d'eux se défendra, en toute occasion, d'avoir autorisé les premières démarches, de peur que son adversaire ne se fasse contre lui, de cet empressement même qui pourrait être imputé à faiblesse, une arme avantageuse et redoutable. On trouve des preuves nombreuses de cette préoccupation dans les correspondances diplomatiques émanant de Vienne et de Versailles. La situation de Charles VI était particulièrement délicate. Il fallait qu'il sauvegardât son honneur et sa popularité vis-à-vis de l'Empire, qu'il ne permît pas de traiter avec la France sans sa participation, mais aussi qu'on ne pût

l'accuser de retarder, dans l'intérêt de l'Autriche, l'œuvre de la pacification générale [1]. Il essayera donc de tirer profit, quand il sera temps, des négociations qui sont déjà intervenues, non à son insu, mais sans son aveu officiel, et il ne voudra pas qu'on le soupçonne d'avoir lui-même sollicité la paix. Louis XIV s'en défendra moins vivement. La dignité du vainqueur peut se montrer moins susceptible que celle du vaincu.

Ce fut seulement après la prise de Landau que les entretiens diplomatiques, dont on vient de parler, prirent un caractère décidément officiel. A un mémoire écrit qui lui avait été communiqué par Beckers et qui contenait la déclaration de Son Altesse Électorale Palatine au sujet des propositions de paix, Villars répondit que « ce document avait été envoyé au Roi; que Sa Majesté désirant « toujours la paix de l'Europe, malgré l'heureuse situation « de ses armes, avait vu avec plaisir la démarche faite par « ladite Altesse Électorale pour finir la guerre, et que le « Roi, pour marquer son désir de concourir à un si grand « bien, dès que Son Altesse Électorale lui fera apparoir que « la cour de Vienne entre dans la négociation et veut « envoyer des pleins pouvoirs, en donnera incessamment « de sa part ». Le texte de cette réponse était arrivé tout fait de Versailles. On y avait joint les pleins pouvoirs que Louis XIV avait voulu transmettre au maréchal et que celui-ci devait tenir en réserve jusqu'au moment où il serait autorisé à les faire connaître. En 1701, au moment où les guerres de la succession allaient s'engager, Villars, ambassadeur à Vienne, s'était tiré d'une situation très-scabreuse avec une dignité et un savoir-faire qui avaient été très-appréciés à Versailles. Louis XIV le tenait pour un habile

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie*, t. II, ch. XIII.

homme, et il voulut lui donner cette marque nouvelle de son intime confiance. « Vous croyez bien, Monsieur, écrivit « le maréchal à Torcy dès qu'elle lui fut parvenue, que je « me trouve très-honoré de la confiance de Sa Majesté et « de la bonne opinion que vous voulez bien avoir de moi « sur un aussi grand et bel emploi. J'apporterai assurément « tous mes soins à faire que Sa Majesté soit bien et promp- « tement servie. Je crois très-important de finir avant la « campagne... C'est à vous, Monsieur, à me conduire. Pour « moi, je croirai que ma première capacité sera de bien lire « d'aussi belles et sages instructions que la vôtre. Après « cela, Dieu surtout [1]. »

Une fois muni des pouvoirs dont il attendait anxieusement l'envoi, et sur le point de devenir, pour que rien ne manquât plus à sa gloire, — « le pacificateur de l'Europe », le maréchal aurait bien voulu, suivant son habitude, mener rondement le choses et « finir, ainsi qu'il le disait à Torcy, « avant la campagne ». L'impatience des ministres du Palatin, qui aspiraient à délivrer leur malheureux pays des réquisitions françaises et à jouer, eux-mêmes, un rôle illustre dans l'histoire [2], n'était pas moindre que la sienne. Mais ces ardeurs, bien connues des cours de Versailles et de Vienne, furent promptement et sagement modérées. Ce n'était pas pour s'en tenir à la prise de Landau que Louis XIV avait confié au maréchal la magnifique armée qu'il commandait. Les résistances de l'Archiduc ne pouvaient être brisées que par des succès plus décisifs. Quant à Charles VI lui-même, il espérait encore que, la campagne venant à finir, pour les

[1] Au camp de Spire, 1er septembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.) Voir, Annexe 4, réponse de Villars à Louis XIV.

[2] Le baron de Hundheim se flattait de recevoir lui-même les pleins pouvoirs de l'Empereur et de l'Empire. Villars à Torcy. Au camp de Spire, 9 septembre 1713.

armes impériales, plus heureusement qu'elle n'avait commencé, les conditions de Louis XIV pourraient être adoucies. Il laissait donc traîner en longueur tous ces pourparlers préliminaires, se gardant bien de faire dresser la commission régulière sans laquelle ils ne pouvaient être considérés comme des conférences autorisées et officielles.

Lié par ses instructions, le duc de Villars dut accueillir, avec plus de réserve, les représentants du Palatin qui étaient devenus fort pressants et passablement importuns. Toutes les fois que Beckers venait au camp de Spire, il réclamait un passe-port pour Hundheïm qui voulait absolument, disait-il, afin de se conformer au désir de son maître, s'entretenir lui-même avec le maréchal. Après quelques hésitations, celui-ci le lui fit parvenir, en le prévenant, toutefois, qu'aucune négociation sérieuse ne serait possible sans les pleins pouvoirs de l'Empereur, et le premier ministre de l'Électeur accourut, en toute hâte, le rejoindre à Brisach. « Mon cousin, écrivit, le 16 octobre, Louis XIV à « Villars, pour le louer de sa réserve et lui prescrire d'y « persévérer, il serait certainement contre mon service de « témoigner trop d'empressement de négocier. Bien loin « d'avancer la paix, ce serait faire croire à mes ennemis « qu'ils peuvent insister dans leurs prétentions..... Mais il « ne faut pas aussi leur donner lieu de publier et leur faire « croire que je rejette toute voie d'accomodement et que je « préfère, à la tranquillité publique, la continuation d'une « guerre dont je puis me promettre de grands avantages. « Ce sont deux extrémités qu'il est nécessaire d'éviter éga- « lement, et j'approuve, pour cette raison, que vous ayez « envoyé au baron de Hundheïm les passe-ports qu'il vous a « demandés, sans lui marquer toutefois d'empressement de « le recevoir auprès de vous. En effet, il ne vous donne pas « lieu d'en avoir beaucoup d'impatience, puisqu'il n'est

« revêtu d'aucun pouvoir de l'Archiduc. Vous savez de « quelle importance il est d'éviter cette manière de négocier « aussi familière aux Allemands qu'elle serait désavanta- « geuse à mes intérêts [1]. »

Le Roi, dont la vieille expérience se méfiait un peu, et non sans quelque raison, des allures entreprenantes de son nouveau plénipotentiaire, avait voulu qu'on se bornât d'abord à lui faire parvenir des indications rédigées dans un style vague et général qui ne lui permettraient de prendre aucun engagement prématuré, ni même de risquer aucune indiscrétion compromettante. « J'étudie très-exactement vos instructions », écrivait Villars à Torcy, le 5 septembre, du camp de Spire; « elles sont parfaitement belles et bien écrites; mais enfin, « je veux être bien préparé, quand il faudra commencer, et « n'avoir de doute sur rien. » Dès qu'il parut au cabinet de Versailles que la diplomatie impériale s'était suffisamment avancée elle-même, par les démarches manifestes des ministres palatins, pour qu'il fût possible de lui faire connaître, sans péril pour la dignité de la France et pour le succès des négociations, les véritables intentions du Roi, le maréchal reçut, de Sa Majesté, des directions nettes et précises. Elles lui furent communiquées par deux dépêches envoyées de Versailles, sous les dates des 16 et 29 octobre. Louis XIV maintenait, vis-à-vis de l'Empereur et de l'Empire, toutes les conditions que ses plénipotentiaires avaient présentées, de sa part, à Utrecht [2], et il y ajoutait, en faveur de la France ou de ses alliés, les propositions suivantes, afin qu'ils pussent, ce qui était juste, retirer quelques bénéfices de la victorieuse campagne qui paraissait toucher à sa fin.

[1] Louis XIV à Villars. Versailles, 16 octobre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Voir plus haut ces propositions, qui furent remises officiellement à Zinzendorf, le 15 avril 1713, par les représentants de la Grande-Bretagne.

Il était de toute nécessité qu'une transaction, avantageuse à la Bavière, intervînt entre le duc Maximilien-Emmanuel et l'Électeur palatin, auquel la Diète avait attribué une partie de ses États, lorsqu'il avait été mis, en 1705, au ban de l'Empire [1]. En conséquence, Jean-Guillaume-Joseph, et, après lui, son héritier, le prince Charles de Neubourg, posséderaient viagèrement tout le Haut-Palatinat qui reviendrait, après la mort de Charles, à l'Électeur de Bavière. — Celui-ci serait disposé à céder au Palatin le royaume de Sardaigne que lui destinaient les traités d'Utrecht et qui lui ferait également retour après le décès du prince de Neubourg, mais il recevrait, comme compensation et en pleine souveraineté, les Pays-Bas, ainsi que Luxembourg. Toutefois, il ne refuserait pas d'admettre des garnisons hollandaises dans les places fortes des Pays-Bas, et il voudrait bien renoncer aux justes indemnités qui lui étaient dues pour la violation du traité d'Ilbersheim [2]. — Il fallait obtenir, à tout prix, que ce prince fût remis en possession des domaines héréditaires que possédait sa maison en decà de l'Inn et du Danube [3].

[1] L'empereur Joseph avait été autorisé, par un *conclusum* du Collége électoral (27 novembre 1705), à mettre les deux frères, les Électeurs de Bavière et de Cologne, au ban de l'Empire. Il prononça leur déchéance le 29 avril 1706, et fit procéder immédiatement au partage de la Bavière. Le Haut-Palatinat fut attribué à l'Électeur palatin, chef de la branche cadette (celle de Bavière-Neubourg). Donawert redevint ville impériale. La seigneurie de Mindelheim fut octroyée à Marlborough, qui devint ainsi prince de l'Empire. La ville de Ratisbonne, l'évêché d'Augsbourg, le duc de Wurtemberg, le prince de Lamberg, les comtes de Zinzendorf, de Shœnborn, de Lowenstein, de Stahremberg, d'OEttingen, se partagèrent le reste des dépouilles de l'Électeur.

[2] Lorsque l'Électeur avait dû abandonner ses États héréditaires, après la fatale journée d'Hochstett, une convention avait été conclue à Ilbersheim, le 7 novembre 1704, entre l'Empereur et l'Électrice. Elle stipulait l'abandon, par cette princesse, de toutes les forteresses de la Bavière. Le bailliage de Munich lui fut laissé, sous la condition que toutes les défenses de la place seraient démolies.

[3] « Quant à la proposition de laisser à la maison d'Autriche les terres « de l'Electorat de Bavière situées au delà du Danube et de l'Inn, je ne

Tout échange, entre ces domaines et les Pays-Bas, serait inadmissible, et pourrait même devenir préjudiciable aux intérêts de l'Autriche, puisque, Charles VI n'ayant pas de postérité masculine, le vœu des Allemands, aussi bien que ses propres désirs, paraissaient désigner pour son successeur le Prince Électoral de Bavière qui devait, disait-on, épouser sa nièce [1]. « Ce mariage, faisait remarquer le Roi, « aplanirait bien des difficultés. On en pourrait même « faire un article secret du traité. » — La France gardera Landau fortifié, afin d'avoir, entre ses mains, une des clefs de l'Allemagne. — Elle abandonnera Bitche et Hombourg, parce que le traité de Ryswyk les a restituées à l'Empire et que *ce pacte doit être la base des nouvelles négociations,* ainsi que le Roi l'a déclaré formellement. — « Il faudrait « stipuler que Mantoue, le Mantouan, la Mirandole, seront « rendus à leurs princes, que les places de la Toscane seront

« conseillerai jamais à ce prince d'y consentir, et je suis persuadé qu'il « refuserait, avec beaucoup de raison, de faire un démembrement de ses « États héréditaires pour en acquérir d'autres hors de l'Allemagne, dont il « ne pourra se dire le maître absolu, puisque les Hollandais auront des « garnisons dans toutes les places des Pays-Bas. » Louis XIV à Villars. Dépêche du 29 octobre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[1] On croyait alors que le mariage de l'Empereur avec Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel, qu'il avait épousée en 1708, à Barcelone, devait demeurer stérile, et l'on attribuait à Charles VI l'intention d'unir l'aînée de ses nièces (Marie-Joseph), fille de Joseph Ier, soit au Prince Électoral de Saxe, Frédéric-Auguste, fils du roi de Pologne, soit à Charles-Albert, Prince Électoral de Bavière, afin que la succession à la couronne impériale fût assurée de son vivant. Les avis du Conseil étaient partagés. Le vieux Vackerbart, ambassadeur de Saxe à la cour de Vienne, se donnait des peines infinies pour faire pencher la balance en faveur du jeune Frédéric, mais Charles VI, « qui avait peu de confiance », ainsi que l'écrivait Pastor, le 29 avril 1713, « dans le génie léger et mouvant du roi de « Pologne », semblait donner la préférence au prince de Bavière. Louis XIV souhaitait vivement, de son côté, que le fils du plus fidèle de ses amis montât un jour sur le trône impérial. Villars avait parlé dans ce sens au baron de Hundheïm. Toutefois, Charles n'était pas homme à souffrir qu'un étranger, le roi de France moins que tout autre, émît la prétention de s'ingérer dans ses affaires de famille, et il avait repoussé cette ouverture

« rasées et que leur territoire sera remis au grand-duc » ; mais, au pis aller, « *ce serait assez de convenir que les États « usurpés seront remis à leurs légitimes possesseurs* ». — Il n'entre point dans les convenances du royaume de conserver Fribourg; mais il ne sera pas cédé à l'Allemagne, après nous avoir coûté tant de sang, à moins qu'une compensation considérable, un équivalent de grande valeur ne nous soit donné. Brisach, avec les fortifications du fort Louis, ou bien Kehl avec ces mêmes fortifications, ou bien encore Philippsbourg pourrait être cet équivalent. Sur ce point capital de la négociation, il est permis à Villars de « se relâcher par degrés ». Il pourra se contenter de Brisach et de Kehl, sans le fort Louis, de Brisach ou de Kehl tout seul, de Brisach tout seul, non fortifié, — il pourra même, si l'on est obligé de restituer Brisach et Kehl, se montrer satisfait d'obtenir que leurs défenses seront préalablement rasées, à la condition toutefois que celles du fort Louis seront maintenues. — Enfin, il est autorisé à se départir de cette dernière exigence, si, en l'abandonnant, il obtient le rétablissement des princes légitimes d'Italie. Louis XIV n'insiste pas, d'ailleurs, sur le choix du plénipotentiaire, ni sur celui du lieu où se tiendront les conférences. Il veut bien traiter soit avec l'Archiduc et l'Empire, soit avec l'Archiduc en particulier; mais il veut que les pouvoirs remis au négociateur, quel qu'il puisse être, l'Électeur palatin, son premier ministre Hundheïm, le prince

avec hauteur. (Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*) La naissance de l'archiduc Léopold (1716), qui vécut six mois seulement, et celle de sa sœur (Marie-Thérèse) (1716) firent abandonner, pendant quelque temps, ces projets. Ils furent repris quelques années plus tard. Marie-Joseph épousa, en 1719, Frédéric-Auguste, et Marie-Amélie, sa sœur, fut mariée, en 1722, à Charles-Albert. On sait que celui-ci, aidé par la France et la Prusse, devint l'empereur Charles VII, et qu'il disputa longtemps la couronne d'Autriche à sa cousine, la grande Marie-Thérèse.

Eugène de Savoie, ou tout autre, soient complets, corrects, rédigés sans ambages ni réticences, conformes, en un mot, à ceux que le maréchal a reçus; enfin, il exhorte ce dernier, tout en lui confirmant ses instructions conciliantes, à bien se tenir en garde contre les piéges de la chancellerie autrichienne : « Vous connaissez la manière de négocier de « la cour de Vienne et vous savez qu'il est dangereux de « paraître trop facile lorsqu'on veut l'amener à la raison. « Je souhaite, d'ailleurs, de conclure la paix, s'il est possible. « Ainsi, je m'assure que vous saurez trouver un juste milieu « pour terminer la négociation qui est entre vos mains [1]. »

Instruit enfin des volontés du Roi, le maréchal s'efforce d'y conformer exactement son attitude. Le baron de Hundheïm, muni des passe-ports qu'on a bien voulu lui accorder, s'est rendu en grande hâte, comme on l'a vu plus haut, à Brisach, où Villars lui a donné rendez-vous. Il espère engager sérieusement la négociation et forcer le plénipotentiaire du Roi, par ses demi-confidences, à s'expliquer sur l'Électeur de Bavière, sur les Pays-Bas, sur l'Italie. Mais le baron n'a pas les pleins pouvoirs que le Roi exige, et son interlocuteur, en conséquence, refuse de lui donner aucune réponse positive. Le désappointement du ministre palatin est amer. « Sur mon silence, M. de Hundheïm m'a « dit qu'il était cependant un peu rude que l'Électeur, son « maître, eût fait des propositions sans tirer de moi aucune « réponse qui marquât s'il y avait, au moins, quelque partie « de ces propositions qui fût au gré de Votre Majesté [2]. » Le jour même, Villars rend compte au Roi, par une longue dépêche, de cet inutile entretien qui n'a pas duré moins de quatre heures. « Si je n'étais pas si pressé de retourner

[1] Archives des Affaires étrangères.
[2] Villars au Roi et à Torcy. Brisach, 25 octobre 1713.

« à notre siége, écrit-il à Torcy, qu'il charge de la faire « parvenir à sa destination, la lettre de Sa Majesté serait « plus correcte; mais il ne faut pas demander de l'élo- « quence à un général qui est à la veille de donner un « grand assaut. » — On sait que, cinq jours plus tard, Fribourg tombait au pouvoir de la France.

L'Empereur doit-il enfin consentir à commencer sérieusement les négociations? A qui sera confié le soin de les conduire? Quelles seront la forme et l'étendue des pouvoirs remis au plénipotentiaire? Sera-t-il le représentant du chef de la maison d'Autriche, celui de l'Empereur et de l'Empire? Ces graves questions s'agitent, depuis longtemps, entre les ministres de Charles VI, et leur solution devient urgente, puisque la perte de Fribourg est certaine, puisque les cercles du Rhin, de Franconie, de Souabe, protestent séditieusement contre la continuation de la guerre. Dans un moment d'exaltation chevaleresque, Charles a déclaré qu'il abandonnerait l'Empire à son sort, les princes allemands ne voulant pas coopérer à sa défense, et qu'il lutterait tout seul, avec ses propres ressources, pour la conservation de ses États héréditaires. Mais les prudents avis de la conférence secrète dans laquelle siégent les plus intelligents de ses conseillers, Trautson, Seilern, Zinzendorf, Stahremberg, l'ont conduit à des sentiments plus calmes, à des résolutions plus sages. On sait que Louis désire très-sincèrement la paix et qu'il a remis, depuis longtemps déjà, à son général en chef, les pouvoirs nécessaires pour la conclure. L'adresse et l'habileté du prince Eugène de Savoie sont connues de vieille date et particulièrement appréciées par la chancellerie impériale. Il n'est pas aimé de tous; l'éclat de son illustration blesse les regards de plus d'un courtisan; mais il en est peu qui ne rendent hommage à ses talents exceptionnels. En 1701, il

a connu assez intimement, à Vienne, le maréchal de Villars. Les événements de la guerre n'ont pas contribué, sans doute, à resserrer les liens de leur ancienne amitié; mais ils ont raffermi, fortifié leur mutuelle estime. Le généralissime français a reçu les pouvoirs du Roi; le généralissime allemand recevra ceux de l'Empereur. C'est là une des conséquences naturelles de la situation. Malheureux à Denain, à Landau, à Fribourg, Eugène n'épargnera nul effort, nulle finesse, fera l'impossible pour racheter, par un succès diplomatique, ses infortunes militaires. D'ailleurs, le rôle considérable que joue, en ce moment, l'Électeur palatin, l'importance que se donnent ses ministres, commencent à déplaire fortement à Charles VI, aussi bien qu'à ses conseillers. Que deviendront les intérêts de l'Autriche si le personnage qui négocie dépend de l'un des princes germaniques? Ce sera donc le prince de Savoie qui traitera directement avec le duc de Villars, et auquel sera remise, à cet effet, la commission de l'Empereur. Hundheïm devra, sans retard, s'aboucher avec lui et prendre ses ordres [1].

Soulagé, un peu malgré lui, du fardeau considérable que les circonstances faisaient peser, depuis plusieurs mois, sur ses épaules et descendu ainsi aux fonctions modestes de simple entremetteur, le ministre palatin les accepte sans montrer son déplaisir et les remplit avec autant d'activité que de zèle. D'après les instructions du prince de Savoie qu'il a été voir à Ludwigsbourg, il fait connaître à Villars que l'Empereur est disposé à conclure la paix; qu'à la vérité, il ne veut point consentir aux propositions formulées par Louis XIV à Utrecht, mais qu'il ne repousse pas absolument l'abandon de Landau à la France, ni le rétablissement des deux Électeurs. Le baron ajoute que le prince

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie*, t. II, ch. XIII.

Eugène a été chargé de conduire les négociations, qu'il a reçu, de l'Empereur, des pouvoirs dont la précision ne lui a pas paru tout à fait suffisante et qui doivent subir incessamment les modifications nécessaires; qu'il a été très-heureux d'apprendre que le maréchal représentera Sa Majesté Très-Chrétienne dans les conférences; enfin, qu'elles peuvent commencer prochainement, soit à Rastadt, soit à Spire, soit à Bâle, suivant le choix que voudra bien faire l'ambassadeur du roi de France. Villars répond par des compliments à ces paroles gracieuses. Il est très-flatté personnellement de l'espoir d'entrer bientôt en relations directes avec un homme dont il admire le mérite, et le prie de vouloir bien désigner, lui-même, le lieu des conférences; mais il se trouve obligé de déclarer, encore une fois, que le Roi victorieux ne fera point de concessions et qu'il lui sera impossible de traiter avec le généralissime de l'Empereur, si ce dernier n'est revêtu de pouvoirs aussi nettement définis que les siens. Hundheïm réplique qu'il n'y a là qu'une difficulté de forme sans importance, et que le Roi sera pleinement satisfait sur ce point comme sur la plupart des autres. « Après cela, écrit Villars à Torcy, sous la date « du 30 octobre 1713, la veille même de la reddition de « Fribourg, le baron croit que tout peut être terminé en « deux conférences[1]. » C'étaient là des prévisions bien optimistes. Le nouveau négociateur était d'une autre trempe que les ministres de l'Électeur palatin.

Le 18 novembre, quatre jours après la capitulation si chèrement achetée du baron de Harsh, le maréchal recevait un message du prince Eugène. Celui-ci lui faisait connaître que ses pouvoirs étaient en règle et lui donnait rendez-vous

[1] Villars à Torcy. Au camp, devant Fribourg, 30 octobre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

à Rastadt. « Il semble vraiment », écrivit le jour même Villars à Louis XIV, pour lui transmettre la communication du prince, « qu'il attendait la décision des siéges de Fri-« bourg, et il est glorieux aux armes de Votre Majesté que « leurs conquêtes déterminent ses ennemis à la paix. Comme « rien ne me retient actuellement ici, je compte partir, dès « après-demain, pour Strasbourg. Je mande à M. le prince « Eugène que j'y attendrai de ses nouvelles pour me rendre « à Rastadt aux jour et heure qu'il m'indiquera. J'ose me « flatter, Sire, que Dieu me fera la grâce, après avoir servi « avec quelque bonheur Votre Majesté dans les armées, « de pouvoir contribuer à une paix aussi glorieuse pour « Elle que sa grandeur, sa piété et sa justice peuvent le « faire espérer. »

Il fut convenu que les deux plénipotentiaires arriveraient, le 26 novembre, à Rastadt, qu'ils y habiteraient le château de la princesse de Bade, que leurs suites, leurs trains de maison seraient semblables, que chacun d'eux aurait une garde composée seulement de cent maîtres et de cent grenadiers, qu'il occuperait l'une des ailes du château dont le plus diligent ferait à l'autre les premiers honneurs. Eugène, moins glorieux, de sa nature, que le maréchal, avait désiré que les escortes fussent peu nombreuses, et que le faste, qui nécessite des dépenses stériles, qui oblige à des pertes de temps fâcheuses, fût tenu soigneusement à distance. L'acquiescement de Villars lui était parvenu sous la forme la plus galante. « Jamais, avait-il répondu, mon « escorte ne pourrait être assez nombreuse pour contenir « tous ceux qui brûlent du désir de voir un aussi grand « capitaine [1]. »

Habitation favorite des margraves de Baden-Baden, le

[1] ARNETH, *le Prince Eugène de Savoie.*

château de Rastadt était une belle résidence, vaste, bien ordonnée, construite par le prince Louis, dans une situation agréable, sur une hauteur qui domine la ville et sur les ruines accumulées pendant la guerre lamentable de 1688 [1]. D'après le désir exprimé par Eugène au nom de l'Empereur et par Villars au nom du Roi, la princesse le mit obligeamment à la disposition des deux plénipotentiaires. Pour se montrer digne de son bon vouloir, le maréchal lui rappela gracieusement qu'en 1707 il avait respecté sa demeure [2], et lui exprima humblement l'espoir que Son Altesse Électorale voudrait bien lui permettre maintenant d'y signer la paix. Les fourriers des deux armées se rendirent au château afin d'aviser aux aménagements nécessaires. Tout fut prêt au jour fixé pour l'entrevue.

Ainsi qu'il convenait à deux chefs d'armée investis de pouvoirs pacifiques, la suite des négociateurs était, à la fois, militaire et diplomatique. Le prince de Dourlach [3], le duc d'Aremberg [4], les généraux comtes de Kœnigsegg [5] et de

[1] Rastadt, chef-lieu du cercle appelé le Rhin moyen, est une ville du grand-duché de Bade renfermant six mille âmes, située sur la Murz, dans une étroite et jolie vallée, à six lieues sud-ouest de Carlsruhe. Sa forteresse est une des plus considérables de l'Allemagne. En 1796, Moreau remporta sur les Autrichiens, près de Rastadt, une victoire signalée. Trois ans plus tard, on y tint, pour la conclusion de la paix, une conférence qui se termina tragiquement par l'assassinat des plénipotentiaires de la République française.

[2] Voir Annexe 6. (Villars chez la princesse de Bade, en 1707.)

[3] Charles-Guillaume, margrave de Bade-Dourlach, cousin du prince Louis de Bade, sous les ordres duquel il avait fait la guerre; né en 1679, mort en 1746, fondateur, en 1715, de la ville de Carlsruhe.

[4] Léopold-Philippe de Ligne, duc d'Aremberg, général distingué, qui servit longtemps sous le prince Eugène et mourut en 1764, à l'âge de soixante-quatre ans, gouverneur du Hainaut. Léopold-Philippe aimait particulièrement les lettres. Correspondant de Voltaire, il fut un des protecteurs de Rousseau exilé.

[5] Lothaire-Joseph-Georges, comte de Kœnigsegg, général capable, homme d'État distingué, diplomate habile, qui fit, pendant quelque temps, grande figure en Autriche. Voir Annexe 8. Il avait servi longtemps sous les ordres du prince Eugène.

Falkenstein [1], accompagnaient Eugène de Savoie. Penterriedter [2], bourgeois autrichien, parvenu, à force de travail, d'étude, d'adresse, au poste de secrétaire d'ambassade, négociateur rusé et retors, connaissant à merveille les affaires qu'on allait traiter pour les avoir suivies très-attentivement déjà, soit à Vienne, dans les bureaux de la chancellerie, soit au congrès d'Utrecht, où il secondait Zinzendorf, devait, au besoin, aider de ses avis le plénipotentiaire impérial, qui avait aussi sous la main un homme d'une intelligence fort ouverte, Langel, son secrétaire intime, dont il ne se séparait jamais. Le duc de Rohan [3], les comtes du Bourg et de Belle-Isle [4], Saint-Frémont [5], le marquis de Contades, d'Hauteval, secrétaire d'ambassade, étaient à la suite de Villars. Entre les deux ambassadeurs et les diplomates subalternes qui devaient les assister, s'ils jugeaient convenable de faire appel à leurs lumières, il n'y avait aucun intermédiaire; ni le prince, ni le maréchal ne devaient subir les conseils d'un second ambassadeur. Ils possédaient à eux seuls, pour la conduite à Rastadt de l'importante négociation qui devait procurer la paix à l'Europe, toute la confiance de leurs souverains. Toutefois, sur la demande de Villars, il avait été entendu que

[1] Le comte de Falkenstein était aussi l'un des fidèles compagnons d'armes du prince de Savoie. En 1706, il avait été fait prisonnier à la bataille de Calcinato.

[2] Voir Annexe 3.

[3] Charles de Rohan, prince de Montauban, chef de la maison de Rohan-Rochefort. Il était alors âgé de vingt ans et servait dans les mousquetaires. Colonel du régiment de Picardie en 1717, il se comporta très-honorablement en Espagne (1719), en Italie (1733), en Bavière et en Bohême (1743), et devint lieutenant général. Né en 1693, mort en 1768.

[4] Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, alors brigadier des armées du Roi, qui joua un rôle considérable sous Louis XV et devint maréchal de France, académicien, duc et pair, puis ministre de la guerre. Voir Annexe 26.

[5] Voir les notes du premier volume.

le baron de Hundheïm pourrait prendre part officieusement aux conférences.

Arrivé au château de Rastadt le 26 novembre, vers quatre heures du soir, un peu avant le prince de Savoie, Villars l'attendait au bas de l'escalier d'honneur. Dès qu'il aperçoit la tête de son escorte qui débouche, du portail, aux sons de la musique militaire, il s'avance sur le perron, faisant bien haut « toutes ses excuses de ce qu'un estropié « ne pouvait descendre [1] ». En imposant ainsi *les premiers pas* à la courtoisie du prince qui avait eu la mauvaise chance d'être le second au rendez-vous, il saisissait habilement au vol l'occasion inattendue de venger, au profit de l'honneur national et de sa propre vanité, les cuisantes blessures de Malplaquet. Aussitôt les détachements autrichiens et français se rangent, en bataille, des deux côtés de la cour, devant les ailes du château de Rastadt que leurs généraux doivent occuper. Eugène gravit, à la hâte, les degrés du perron et donne vivement l'accolade à Villars qui lui tendait les bras. « Nous nous embrassâmes, racontent les « *Mémoires* du maréchal, avec les sentiments d'une ancienne « et véritable amitié que les longues guerres et les diffé- « rentes actions n'avaient pas altérés. »

Cette effusion était-elle sincère? Ne faisait-elle pas obligatoirement partie, d'après l'étiquette de cette époque, d'une mise en scène prescrite, pour ainsi dire, par les convenances de la situation? Que se passait-il dans le cœur de ces deux vaillants hommes qui, après avoir lutté avec tant d'acharnement sur les champs de bataille pour l'honneur de leurs pays, s'embrassaient ainsi publiquement en présence de leurs soldats? Avaient-ils oublié tout à coup, sous l'empire d'une émotion généreuse, leurs mutuels succès

[1] *Vie du maréchal de Villars.*

et leurs mutuelles disgrâces, Malplaquet, Douai, Courtray, Denain, Landau, Fribourg? On peut le croire : certaines âmes ne connaissent pas les mesquines rancunes, et il n'est pas sans exemple que les réconciliations soient vraiment cordiales et franchement attendries, même lorsqu'elles sont politiques.

Eugène est logé dans l'aile droite du château, celle dont l'entrée regarde l'Allemagne; Villars occupe la gauche, afin que les services des dépêches soient tout à fait indépendants et que le départ ou l'arrivée des courriers puissent être connus seulement de ceux qui les expédient où les recoivent. Après les présentations d'usage, le maréchal a voulu conduire le prince dans ses appartements. Eugène lui fait, le jour même, sa visite officielle et vient le rejoindre une demi-heure après. « Les visites de cérémonie rendues, « lui dit-il, j'avais impatience de rendre celle de l'amitié, et « j'aurais été bien fâché que vous eussiez pu me prévenir « dans celle-là. Nous sommes trop voisins pour que je ne « cherche pas souvent à en profiter. » — « Nous réglâmes « notre temps, ajoute le maréchal; il fut convenu que nous « dînerions alternativement, l'un chez l'autre, avec les prin- « cipaux de notre suite et qu'il y aurait, le soir, un jeu « dans mon appartement qui était le plus commode. Ce « fut d'abord un piquet, auquel nous substituâmes ensuite « un brelan très-médiocre qui se faisait sur les six heures « du soir, et quelquefois on soupait ensemble. » Il fut entendu d'ailleurs, pour que la besogne fût plus facile et qu'elle allât plus vite, que les difficultés d'étiquette, les réticences captieuses, les finesses inutiles, seraient bannies des conférences auxquelles ne cesserait de présider la plus entière bonne foi, et que tout obstacle serait aplani par la franchise amicale des explications. Belles promesses, un peu naïves, un peu vaines, un peu puériles, sans doute, pour

des hommes de ce caractère et de cette expérience, si elles étaient bien loyales. Avant de montrer comment elles furent tenues, nous consacrerons quelques pages aux deux personnages qui les avaient faites.

CHAPITRE II

LE MARÉCHAL DE VILLARS.

Au moment où Louis-Hector de Villars quittait Paris pour aller prendre le commandement de l'armée du Rhin, il venait d'accomplir sa soixantième année. Heureuse et rapide avait été sa fortune, aidée, tout d'abord, par la faveur particulière de madame de Maintenon, sa dévouée protectrice, admirablement servie par ses brillantes aptitudes, poussée plus tard, à travers les obstacles que lui suscitèrent ses jaloux, par la clairvoyante sympathie de son souverain, par les audaces imperturbables de son ambitieux génie. On n'est pas encore décidément fixé sur le lieu de sa naissance, ni sur l'origine de sa famille. Est-ce à Turin, où son père fut, quelque temps, ambassadeur et où il devait mourir lui-même en 1733, est-ce à Moulins, comme on le pense plus généralement, qu'il vit le jour? Faut-il croire que ses ancêtres s'étaient distingués, dès le quatorzième siècle, ainsi qu'il est dit dans ses Mémoires [1], par de nombreux services rendus à l'État, à l'Église? Cette assertion n'est-elle, comme l'affirme Saint-Simon, qu'une erreur volon-

[1] On lit au commencement des *Mémoires de Villars*, dont la première partie reproduit exactement les notes écrites ou dictées par le maréchal lui-même (voir Annexe 7) : « La maison de Villars est très-ancienne, et « l'on voit qu'en 1320 elle était plus puissante qu'elle ne l'a été depuis... « Dans les derniers siècles, cette maison a produit cinq archevêques de « Vienne, des évêques de Mirepoix et d'Agen. Elle n'a eu que des biens « médiocres, mais on y compte plusieurs services de guerre. »

taire accréditée par des flatteurs à gages qui attribuaient sciemment à une obscure et médiocre lignée les mérites bien connus de la vieille race des Villars-Brancas dont le chef était duc et pair [1]? Ces deux questions, souvent agitées depuis la mort du maréchal, n'ont pas été complétement résolues. Il est probable qu'il naquit à Moulins, puisqu'un acte de baptême, dont la rédaction est, à la vérité, fort grossière, constate que Claude-Louis-Hector de Villars, étant âgé de trois mois, y a reçu le 29 mai 1653, dans la chapelle du couvent de la Visitation, le premier sacrement des chrétiens [2]. Il est certain que, s'il ne pouvait prétendre à une extraction bien illustre, il avait, au moins, de fort honorables alliances, puisque son père, auquel la Cour avait donné le chevaleresque surnom d'*Orondate* [3], à cause de sa grande mine, de son beau langage, de *ses airs de héros,* était lieutenant général et aide de camp du Roi qui lui avait confié des missions importantes, puisque sa mère, Marie de Bellefonds, femme d'infiniment de distinction et de tact, qui devint la spirituelle correspondante de madame de Coulanges, était, elle-même, d'une noble origine, puisque cinq de ses parents avaient occupé presque sans interruption, depuis le commencement du seizieme siècle, le siége archiépiscopal de Vienne, remplissant ainsi des fonctions qui jetaient alors beaucoup d'éclat dans les provinces

[1] C'était la famille des Villars d'Oise, branche cadette de la vieille et illustre maison de Brancas. La seigneurie de Villars, située dans la Provence, et appartenant à cette famille, avait été érigée en duché-pairie vers le milieu du dix-septième siècle.

[2] Il se pourrait, à la rigueur, que Villars eût été baptisé à Moulins sans y être né, et, d'ailleurs, le premier des prénoms, *Claude,* qui figure sur cet acte de baptême, ne lui était pas attribué de son temps. On croyait généralement alors que sa mère l'avait mis au monde à Turin, quoique la capitale du Bourbonnais revendiquât l'honneur de l'avoir vu naître. Voir Annexe 10.

[3] L'un des principaux personnages du fameux roman du *Cyrus,* de mademoiselle de Scudéry.

et qui conféraient aux titulaires la plus haute considération[1].

Pierre de Villars, le bel *Orondate,* fut un brave général, un diplomate de mérite et un homme d'honneur. Sa jeunesse, activement mêlée aux événements de la Fronde, devait être fort aventureuse. Le fameux duel du duc de Nemours et du duc de Beaufort, dont il tua le second de sa main, aussi bien que sa fière tournure et ses nobles manières, le mit en faveur auprès des dames. Ce fut l'amour d'une sympathique admiratrice qui lui donna le cœur et la main de Marie, l'une des plus charmantes parmi les *divines,* ces brillants satellites de la Grande Mademoiselle. Protégé d'abord par le prince de Conti, mais devenu, plus tard, suspect à Louvois, qui détestait le maréchal de Bellefonds, apprécié par de Lionne, distingué par Louis XIV, Pierre de Villars renonça, de bonne heure, à la carrière des armes, pour suivre celle des ambassades. Après avoir brillamment servi, comme lieutenant général, en Italie et en Catalogne, il fut gouverneur de Besançon et de Douai, puis représenta la France avec talent, en Piémont, en Danemark, en Espagne. Il mourut aide de camp du Roi, commandeur de ses ordres, conseiller d'État d'épée, laissant à ses fils fort peu d'argent, mais d'honorables exemples de

[1] Les recherches qui ont été faites, dans ces derniers temps, sur l'origine de Villars ont permis d'établir, par des preuves à peu près certaines, qu'il appartenait à une famille de robe originaire du Lyonnais, dont les chefs, d'abord seigneurs de La Chapelle, prirent le nom de Villars, d'une terre située dans le bourg de ce nom, lequel est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de l'Ain, arrondissement de Trévoux. La branche à laquelle appartenait le maréchal possédait les fiefs de la Garde et de Masclas. Cinq membres de cette famille, Pierre de Villars, Pierre, puis Jérôme, ses neveux, Pierre, cousin de Jérôme, et Henri, parent du troisième Pierre, furent archevêques de Vienne pendant tout un siècle, de 1575 à 1673. Le premier était un homme intelligent et habile, qui joua, dans les événements politiques de sa province, un rôle important. Après une existence fort agitée, il consacra ses dernières années à la retraite et mourut au couvent des Capucins de Moncalieri. Voir Annexe 11.

dévouement à son pays, d'abnégation chevaleresque, de détachement des richesses matérielles. Ce n'était pas précisément le dernier que Louis-Hector devait suivre.

La vertu de madame Scarron, assez chancelante, paraît-il, fut-elle vaincue, un jour, par les charmes irrésistibles d'Orondate? Saint-Simon n'en doute pas un instant, et il explique ainsi la bienveillance, parfois un peu partiale, dont la vieille favorite du Roi ne cessa d'honorer Louis-Hector de Villars. Disons, en passant, que cette bienveillance, source constante et féconde des bonnes grâces de Louis XIV, valut au vainqueur de Friedlingen la haineuse malveillance du célèbre auteur des Mémoires, courtisan moins souple ou moins heureux, et que sa renommée en a cruellement pâti. Il n'y a pas bien longtemps que les informations, données au public par une étude plus approfondie des documents et des faits, ont permis d'adoucir, à l'égard du maréchal de Villars, la rigueur des appréciations tranchantes du terrible écrivain. Moins aimé de Louis XIV, moins heureux dans ses campagnes, moins applaudi par la France, Villars eût été, sans nul doute, mieux traité par Saint-Simon, et le jugement de ses contemporains lui eût survécu tout entier. S'ils furent quelque peu éblouis par l'éclat de ses triomphes, les générations suivantes ne le furent guère moins par le charme périlleux des écrits de son détracteur. Il semble qu'aujourd'hui justice soit faite, et qu'au fond, l'équité de ce jugement, contre lequel avaient si puissamment protesté ces écrits, soit suffisamment reconnue.

Le lecteur nous permettra de lui rappeler, en quelques pages, les principaux traits de l'existence si longue et si remplie du maréchal, avant d'apprécier son caractère, contre lequel Saint-Simon a déchaîné, dans ses Mémoires, toutes les fougues de sa verve incisive.

Villars débuta parmi les pages de la Grande Écurie [1]. Il y dut son admission aux dispositions bienveillantes du Roi, qui n'avait pas oublié les services de son père, et dont il fut bientôt distingué, au milieu de tous ses camarades, pour sa figure avantageuse, la noblesse de sa physionomie, l'agréable vivacité de ses manières. En 1671, à dix-huit ans, il fait ses premières armes sous les ordres de son cousin germain, le maréchal de Bellefonds; l'année suivante, il assiste à la campagne de Hollande, sous les yeux de Louis XIV, se rend ensuite à Madrid où son père était alors ambassadeur, et où Charles II venait d'être dangereusement malade, pour complimenter celui-ci, au nom du roi de France, sur son heureux rétablissement. Il prend part, de 1673 à 1677, dans l'armée que commandent successivement Turenne, Condé, Luxembourg, aux opérations militaires de Hollande. On l'y voit figurer, d'abord, avec le grade de cornette des Chevau-Légers (1673), puis, après la bataille de Senef (1674), où le prince de Condé remarque sa valeur, à la tête d'un régiment de dragons qu'il conduit plusieurs fois sur les terres ennemies, bien au delà des lignes françaises, pratiquant ainsi, avec succès, cet utile et périlleux métier de *partisan* qui convient tout particulièrement à ses bouillantes allures. En 1677-1678, il se bat, sur le Rhin, dans les troupes que dirige le maréchal de Créqui [2], contre le duc de Lorraine et se distingue à la prise de Fribourg, ainsi qu'au siége de Kehl. Il se repose, pendant cinq ans, à la suite du traité de Nimègue. Après avoir participé (1683) aux opérations du siége de Luxembourg, il part pour Vienne, où Louis XIV l'envoie présenter ses condoléances à Léopold qui vient de perdre sa mère, et où il est chargé secrètement

[1] Institution fondée à Versailles, par Louis XIV, pour l'éducation des jeunes gens de la noblesse.
[2] Voir Annexe 14.

d'assurer à la France le bon vouloir de l'électeur Maximilien-Emmanuel dont l'alliance peut servir très-efficacement, en Allemagne, les desseins politiques du Roi. Il accompagne l'Électeur (1684) dans son expédition contre les Turcs, attire, par sa valeur et son activité, les regards du duc de Lorraine, du prince de Bade, du prince Eugène de Savoie, suit Maximilien à Vienne, puis à Munich (1685-1686), l'influence adroitement par ses maîtresses, dispute heureusement sa confiance aux comtes de Thaun, de Kaunitz, de Stratmann, les plus fins ministres de l'Empereur, et revient en France, au commencement de 1686, s'étant acquitté de sa délicate mission à l'entière satisfaction du Roi. Il rapportait d'Autriche, d'Allemagne, de Turquie, d'utiles informations sur les choses de la paix et de la guerre. Les mémoires dans lesquels il prit soin de les résumer plurent beaucoup à Louis XIV, ainsi qu'à madame de Maintenon. A partir de ce moment, il eut ses entrées à Marly.

Devenu commissaire général de la cavalerie et maréchal de camp (1688), il va reprendre, à Munich, le siége de l'Électeur; mais, la guerre ayant éclaté de nouveau, il est congédié brusquement (1689) et rejoint la France en fugitif, presque au péril de sa vie. Il rentre alors dans le service actif, commande, en Flandre (1690), la cavalerie du maréchal d'Humières et soumet toute la région qui environne l'armée aux plus dures contributions; se signale en 1691, sous Luxembourg, au combat de Leuze; est nommé lieutenant général, puis gouverneur de Fribourg en Brisgau et prend part sur le Rhin, pendant les quatre années suivantes, à la lutte que soutient le maréchal de Lorge contre le prince Louis de Bade. Il en signale les lenteurs et les indécisions que la situation, d'ailleurs, commandait dans une certaine mesure et se plaint de l'indiscipline du soldat dans un langage dont la hardiesse inusitée excite, au plus haut

point, l'indignation de Saint-Simon, le gendre du maréchal.

Ce sera en Italie, sous le comte de Tessé (1696), puis, sur les frontières de l'Allemagne (1697), avec le maréchal de Choiseul, qu'il combattra ensuite les ennemis de la France, payant de sa personne en toute occasion, particulièrement au siége de Valencia, et ne cessant de pousser aux actions hardies, avec une vivacité qui est rarement comprise. Puis il retournera en Autriche, chargé par Louis XIV d'y négocier les traités de partage, comme d'Harcourt et Tallard en sont chargés à Madrid et à Londres. Il restera trois ans et demi à Vienne (1698-1701), renouvelant et cultivant les hautes connaissances qu'il a formées en 1687, bien vu de Léopold qui lui adresse souvent des paroles flatteuses, tenant, d'une main très-ferme, le drapeau de l'honneur national, luttant d'adresse avec les représentants de la chancellerie impériale, les comtes de Kinski, d'Harrach, de Stahremberg et de Kaunitz, faisant toujours belle mine à mauvais jeu, sachant enfin opérer une retraite fort digne, lorsque le testament de Charles II aura rompu les relations de l'Autriche et de la France [1].

A peine revenu de Vienne, Villars alla rejoindre le maréchal de Villeroi en Italie, où il suivit les dernières opérations de la campagne. Il épousa, au commencement de l'hiver de 1702, une jeune femme de dix-neuf ans, aussi spirituelle que séduisante, mademoiselle de Varangeville [2],

[1] Cette retraite pouvait être fort périlleuse, la nouvelle du testament ayant poussé à l'extrême l'irritation du gouvernement autrichien contre la France. Louis XIV donna l'ordre de retenir, à Strasbourg, le comte de Waldstein, ambassadeur de Léopold, qui avait quitté Paris après avoir demandé ses passe-ports, jusqu'au moment où le marquis de Villars serait arrivé en Alsace et se trouverait ainsi en sûreté.

[2] Roque de Varangeville, qui fut ambassadeur à Venise et dont Louis XIV appréciait fort les services, avait épousé la fille du conseiller d'État Courtin, l'un des hommes les plus distingués du dix-septième siècle, de la haute

union ardemment souhaitée par lui depuis plusieurs années, et qui devait bientôt lui causer quelque souci; puis, il fut attaché à l'armée de Catinat qui guerroyait alors, le long du Rhin, contre Louis de Bade. On a vu, dans les premiers chapitres de cette étude, le vaillant fils du bel Orontade opposer, avec succès, les entraînements de sa fougue militaire aux lenteurs savantes du général en chef; franchir le Rhin sur l'ordre du Roi, qui le comprend et l'apprécie, battre le prince de Bade, et conquérir, à Friedlingen, le bâton de maréchal de France; prendre Kehl, au cœur de l'hiver (1703), revenir en France, où le rappelle, — prétendent ses détracteurs, — le démon de la jalousie, mais où il est ramené forcément, prétend-il, par la misérable situation de ses troupes; repasser précipitamment le Rhin, sur l'injonction formelle du Roi, qui *veut* porter secours à son allié l'Électeur de Bavière; rejoindre celui-ci à travers mille obstacles; méditer, contre la capitale de l'Empire, une expédition directe, à laquelle on préfère malheureusement une attaque par le Tyrol; puis, quand les hésitations de Vendôme ont fait échouer cette attaque conduite par l'Électeur, battre les Impériaux à Hochstett; solliciter son rappel, parce qu'il ne peut plus s'entendre avec Maximilien-Emmanuel, et remettre le commandement de l'armée à *Marsin*. On l'a vu aussi apaiser (1704) les troubles religieux des Cévennes; défendre les frontières du nord-est (1705-1706) contre les forces très-supérieures de Marlborough, le plus vigilant de nos adversaires, par des manœuvres dont l'habileté et la prudence commandent l'admiration même de ses ennemis;

bourgeoisie parisienne, qui représenta habilement la France en Angleterre et sut acquérir un grand crédit à la cour de Charles II. Varangeville eut deux filles, toutes deux fort belles. L'aînée épousa Maisons, président du Parlement, l'un des hommes les plus riches et l'un des rares esprits forts de cette époque; la seconde fut mariée au maréchal de Villars.

décliner, l'année suivante, le commandement que lui offre Louis XIV, sous les ordres de son neveu, comme s'il prévoyait nos désastres d'Italie ; diriger une nouvelle expédition (1707) au delà du Rhin ; forcer les lignes de Stolhofen ; pénétrer au cœur de l'Allemagne, et, rêvant les plus hautes entreprises, offrir à Charles XII d'être son auxiliaire ; maintenir, en 1708, le duc de Savoie au delà des frontières du Dauphiné ; opérer en Flandre (1709), avec le maréchal de Boufflers, et recevoir, à Malplaquet, la glorieuse blessure qui lui vaut, avec la pairie, les plus éclatants témoignages de la gratitude royale ; contenir heureusement (1710-1711) les attaques d'un ennemi victorieux qui a déjà envahi, sur plusieurs points, nos provinces septentrionales ; puis, par un suprême effort, gagner, à Denain, cette victoire décisive qui nous livre Marchiennes, Douai, Le Quesnoy, Bouchain, qui arrache aux alliés la signature du traité d'Utrecht.

Après de tels actes, le maréchal, qui vient d'être nommé gouverneur de Provence et chevalier de la Toison d'or, aurait bien le droit de dormir un peu sur ses lauriers. Mais l'éclat de sa renommée militaire, sa grande expérience de la guerre en Allemagne, les lumières qu'il a recueillies pendant ses ambassades de Vienne et de Munich, la confiance absolue qu'il inspire aux soldats, sont des forces dont Louis XIV entend faire usage contre l'Empereur et l'Empire. Villars ira donc en 1713, comme on vient de le raconter, prendre Landau, Fribourg, et négocier la paix avec le prince Eugène. L'année suivante, il signe les traités de Rastadt et de Bade et prend place à l'Académie. Devenu, après la mort du Roi, membre du conseil de régence et président du conseil de guerre (1715), il participera, plus ou moins activement, pendant la minorité de Louis XV, aux grandes affaires du royaume. Traité avec déférence, mais peu écouté par le régent qu'il a refusé, jadis, de suivre à la

guerre, qui le scandalise par les désordres constants de sa vie privée, auquel il reproche d'abandonner trop légèrement la grande politique de son oncle, en sacrifiant, pour des considérations peu françaises, les intérêts de l'Espagne à ceux de l'Angleterre; entretenant avec le duc du Maine, l'apôtre de cette politique, des relations assez intimes et assez remarquées pour qu'on puisse craindre de le voir sérieusement compromis (1718) [1] dans la ténébreuse affaire de Cellamare; témoignant à Dubois des égards que l'on voudrait voir un peu moins complaisants; très-consulté par M. le Duc qui lui donne l'une des premières places dans le conseil du gouvernement, et par le cardinal Fleury dont il stimule utilement, à diverses reprises, les trop prudentes allures; blâmant sans hésitation (1719-1720) les folies du système de Law; soutenant avec une noble persévérance (1721), dans l'affaire du duc de la Force [2], la dignité des ducs et pairs; émettant, en toute circonstance, sur les mesures qu'il faut prendre, soit pour vaincre les résistances du Parlement (1720-1732), soit pour mettre fin aux difficultés religieuses, en pacifiant les consciences, soit pour donner à Louis XV, dans Marie Leczinska (1724-1725), une véritable épouse [3], soit, encore, pour déconcerter (1730-1733), par une déci-

[1] Voir Annexe 12.

[2] Saint-Simon parle très-longuement du rôle que joua le duc de la Force dans la fameuse et ridicule affaire du *bonnet*. Il s'agissait d'obtenir que le premier président de Novion continuât à rester la tête découverte, ainsi que le faisaient ses prédécesseurs, lorsqu'il consultait, au Parlement, les ducs et pairs. Novion, paraît-il, affectait de n'ôter son bonnet que lorsqu'il conviait les princes du sang à opiner.

[3] Pour sceller sa réconciliation avec Philippe V, après la guerre de 1719, le Régent avait stipulé l'union de ses deux filles avec le prince des Asturies et don Carlos, ainsi que le mariage de Louis XV avec l'Infante. Les deux princesses françaises étaient parties pour l'Espagne, où l'aînée avait épousé le prince des Asturies. L'Infante avait été conduite à Paris. On n'avait pas pensé que son jeune âge ferait attendre trop longtemps le mariage du Roi, et l'on n'avait pas compté non plus sur les précoces exigences du tempéra-

sion prompte et énergique, les perfides desseins de l'Angleterre, de l'Autriche, de l'Espagne de la Hollande, qui veulent, dans les négociations relatives à la succession de Pologne, nous réduire à l'impuissance, en nous isolant, — des avis que le bon sens, une modération éclairée, un sage patriotisme inspirent, — Villars, pendant cette dernière période de sa vie, est incontestablement l'un des premiers personnages du royaume. Il a su plaire au jeune Roi, autant qu'un homme pouvait plaire à Louis XV, par la verve de sa gaieté et la rondeur de ses allures. La Reine qui a nommé la maréchale sa première dame d'honneur, le consulte, de temps à autre, sur ses désillusions conjugales. Sans négliger les intérêts de la Provence, où il a été reçu triomphalement en 1716, où il a fait creuser le canal qui porte son nom, où il ira courageusement résider quelques mois en 1721, lorsque la peste y éclate, il tient un grand état de maison à la ville comme à la campagne, et reçoit, dans son magnifique château de Vaux-Villars, aussi bien que dans son hôtel de Paris, la plus haute, la plus illustre société, les ambassadeurs, les ministres, le Czar, lorsqu'il visite Paris (1717), le Roi lui-même. Dans les cérémonies du sacre, le 25 octobre 1723, il représente magnifiquement le connétable de France, dont il souhaitera passionnément, jusqu'à son dernier soupir, d'exercer réellement les hautes fonctions abolies, pour toujours, depuis la mort de Lesdiguières. Nommé président du conseil des finances de la guerre, puis Grand d'Espagne (1723), il recevra, dix ans plus tard, le commandement de l'armée qui doit combattre l'Autriche en Italie, de concert avec les troupes espagnoles

ment de Louis. En 1725, sous le ministère du duc de Bourbon, la jeune Infante fut reconduite en Espagne, à la grande et juste indignation de son père. La même année, Louis XV épousa Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi découronné de Pologne. Voir Annexe 3.

et savoisiennes [1]. Il partira de Paris, au moment où il vient d'atteindre sa quatre-vingtième année, plein de confiance et d'enthousiasme. La faveur particulière dont l'honore le Roi en lui conférant le titre de maréchal général que Louis XIV n'a donné qu'au grand Turenne, la sympathie que lui témoignent les trois Reines de France, d'Espagne et de Sardaigne en lui envoyant leurs couleurs qu'il arbore galamment à son drapeau [2], ont ranimé, pour un instant, les feux de sa jeunesse. Milan, Modane, Mantoue, sont rapidement soumises. Villars montre, en plusieurs circonstances, une activité, une audace qui rappellent ses premières actions militaires. On le voit encore, le 24 février 1734, gai et dispos, ouvrir le bal avec la Reine. Mais il ne s'entend point avec Charles-Emmanuel sur le plan de la seconde campagne. Un dissentiment éclate; Villars demande son rappel. Il revient à Turin, découragé, accablé de fatigue, miné par la fièvre, et s'y éteint paisiblement le 19 juin 1734, regrettant, dit-on, qu'une mort si calme, si vulgaire, vienne couronner une vie si agitée, si vaillante, si glorieuse.

Sur la toile que l'on voit à Versailles, dans la salle des Maréchaux, Villars s'offre à nous tel que l'a dépeint son collègue, le duc de Saint-Simon : « C'était, disent les « Mémoires, un assez grand homme, brun, bien fait, devenu « gros en vieillissant, sans en être appesanti, avec une

[1] On connaît les causes de la guerre dite *de la Succession de Pologne*. Le roi Auguste était mort subitement. Le gouvernement français, connaissant les sympathies des populations lithuaniennes pour Stanislas, exigea que le vote de la diète, pour l'élection du nouveau monarque, fût laissé libre. Charles VI l'ayant influencé ouvertement et de toutes ses forces en faveur du fils d'Auguste, le roi de France déclara la guerre à l'Empereur, qu'il fit attaquer par Berwick sur le Rhin et par Villars en Italie.

[2] « Voici, dit-il en recevant la cocarde que lui remettait la jeune « reine de Sardaigne, mon chapeau orné d'un vol de Reines, qui me « rendra heureux dans mes entreprises pour les trois couronnes. » *Vie de Villars.*

« physionomie vive, ouverte, sortante, et véritablement un « peu folle, à quoi la contenance et les gestes répondaient. » Le portrait peint par Pierre Franque d'après les tableaux de l'époque, principalement d'après l'un des chefs-d'œuvre de Rigaud, représente un personnage vigoureux et bien établi, de cinquante à soixante ans, dont la pose majestueuse, un peu théâtrale, semble résumer fidèlement les allures ordinaires du vainqueur de Friedlingen. On devine, sous les boucles longues et épaisses de la perruque, un front large, droit, élevé. Le nez est commun, assez long, presque busqué; le menton bien carré, un peu fuyant; les sourcils sont noirs et épais; les joues reposées, pleines, bien nourries; les lèvres fortes, légèrement sensuelles; les yeux saillants, très-ronds, étonnés, presque hagards, lancent des feux étranges, ce qui donne au visage cet air un peu fou dont parle Saint-Simon; l'ensemble paraît plutôt exempt de distinction que de noblesse. Dans cette physionomie intelligente, très-résolue et assez fine, quelque peu goguenarde et dédaigneuse, peut-être aussi un peu vulgaire, on ne découvre rien qui reflète la délicatesse des sentiments, mais on lit, tout de suite, le contentement inné de soi-même et, pour ainsi dire, inconscient de ses propres mérites, la persuasion native qu'ils sont décidément supérieurs à ceux des autres hommes. Ce contentement, cette persuasion qui éclatent, d'ailleurs, à chaque page des Mémoires du maréchal, expliquent, en partie, la plupart de ses qualités et de ses défauts.

A la guerre, Villars montra, tout d'abord, une incomparable bravoure qui fit l'admiration de ses chefs et qu'il poussa souvent jusqu'à la témérité, comme un homme qui ne craint jamais de tout risquer, qui n'a peur de rien, qui ne doute de rien, parce qu'il a la plus absolue confiance dans sa destinée. « Jeune homme », lui disait un jour, en

Alsace, le vieux maréchal de Créqui [1], après une attaque inutile, pendant laquelle il s'était exposé follement, avec un habit où l'or étincelait, aux regards et aux feux de l'ennemi, « si Dieu te laisse vivre, tu auras ma place plutôt « que personne. » Il était aussi, comme il le prouva dans la plupart de ses campagnes, surtout pendant celle de 1709 [2] où il fit littéralement des merveilles pour ranimer le moral défaillant du soldat, pour le vêtir et le nourrir, homme de tête et d'expédients, habile à découvrir les moyens qui sauvent des mauvais pas, n'hésitant pas, quand il les avait trouvés, à les mettre en usage, quels qu'ils fussent, prompt, quand il le fallait, dans ses décisions, admirablement actif dans l'exécution de ses plans militaires [3], ayant parfois, comme en 1703 et 1707, lorsqu'il voulut marcher droit sur Vienne, lorsqu'il rêva de donner la main à Charles XII [4], de ces larges et splendides visées dans lesquelles éclate le génie d'un grand général et d'un grand politique.

Ces dons magnifiques, auxquels Saint-Simon, en dépit de sa haine virulente, rend hommage lui-même, lorsqu'il veut bien reconnaître que Villars « avait une valeur bril-

[1] François de Créqui, l'un des meilleurs officiers de cette époque. Il était le frère de l'ambassadeur qui reçut à Rome la grave insulte pour laquelle Louis XIV exigea, du Pape, une si éclatante réparation. Voir Annexe 14.

[2] « Je fais ici, écrivait-il à Voisin, la plus surprenante campagne qui ait « jamais été : c'est un miracle que nos subsistances et une merveille que « la vertu et la fermeté du soldat à souffrir la faim. On s'accoutume à « tout. Je crois cependant que l'habitude de ne pas manger n'est pas bien « facile à prendre. »

[3] Campagnes de 1703-1707-1712.

[4] Charles XII était hésitant. L'influence de Marlborough, qui alla le trouver dans son camp pour combattre ses irrésolutions, et les avances de la chancellerie impériale qui fit, en ce moment, de nombreuses et importantes concessions à la religion réformée, l'emportèrent. (Voir le précédent volume.) En 1703, si Louis XIV et Charles XII avaient conclu une alliance offensive; en 1707, si l'armée eût marché directement sur Vienne, au lieu de prendre la route du Tyrol, sous la conduite de l'Électeur, l'Autriche était perdue.

« lante, une grande activité, une audace sans pareille et « aussi qu'il possédait des parties de capitaine », aveu que l'évidence arracha un jour à son mauvais vouloir, et qui dut lui être cruellement pénible, — furent servis par la fortune avec une constance qui frappa d'étonnement ses contemporains. Il avait les chances d'un joueur heureux. Tout le monde croyait à son bonheur : les ministres, madame de Maintenon, Louis XIV, qui lui confia, en 1709 et 1712, les destinées de la France, quand il semblait qu'un coup du sort pût seul la sauver. C'était une foi presque superstitieuse qu'il possédait lui-même plus que personne. « Permettez-« moi, écrivait-il à Chamillard, qui hésitait à suivre ses « conseils, de vous citer un petit exemple du cardinal « Mazarin : on voulait le porter à employer un homme « dont on vantait l'esprit et le mérite. J'en conviens, disait-« il, mais il est malheureux. A la guerre, comme au jeu, « pariez pour les gens heureux. » Et, en 1708, demandant à madame de Maintenon de lui faire obtenir un commandement dans l'armée de Flandre : « Les ennemis du Roi, lui « disait-il, ont quelque opinion de moi, et je puis dire, avec « vérité, que jusqu'à présent, peut-être, je suis le seul « général de l'Europe dont le bonheur à la guerre n'ait « jamais été altéré. Peut-être, aucun n'a vu tant de petites « et tant de grandes actions, et, soit subalterne, soit général, « grâce à la bonté de Dieu, j'ai toujours vu fuir les ennemis « devant moi. » Ses soldats, eux-mêmes, étaient convaincus que la Providence le protégeait entre tous. Ils avaient remarqué que les mouvements et les marches qu'il commandait en personne étaient, presque toujours, favorisés par le beau temps. Quand le soleil brillait dès le matin : « Voilà, « s'écriaient-ils, un temps de Villars ! »

Il faut reconnaître, au reste, que rien ne lui coûtait, ni peines, ni fatigues, ni travaux, ni démarches d'aucune sorte,

pour réussir dans les missions qui lui étaient confiées, pour ne pas perdre la faveur du maître qui l'honorait de sa bienveillance. Jusqu'à la fin de sa longue carrière, il fut dévoré des feux de ce beau zèle, de cette ardeur infatigable, inquiète, exubérante, qui avaient frappé Louis XIV lorsqu'il le vit, dès 1673, se prodiguer au siége de Maëstricht et s'y battre, au premier rang, dans les engagements les plus meurtriers. « Il semble vraiment, avait dit le Roi, qu'en « quelque lieu que l'on tire, ce petit garçon sort de terre « pour s'y trouver. » Louis-Hector n'avait pas oublié ce conseil de sa mère : « Mon fils, parlez toujours de vous au « Roi [1] »; et il ne cessa de lui en parler, en toute circonstance, par ses flatteries qui ne manquaient ni d'à-propos ni de finesse, par sa volumineuse correspondance, par les conseils qu'il donnait de vive voix ou par écrit sur les affaires importantes, par les mémoires qu'il adressait à la Cour sur ses campagnes ou ses missions diplomatiques, par ses actions d'éclat et par ses victoires, avant tout, par la bouche de madame de Maintenon, son amie et sa protectrice, qui savait parler encore plus éloquemment que lui-même. Ce langage fut très-goûté du grand Roi, qui défendit, lui-même, la fortune naissante de Villars contre les méfiances de Louvois, et qui le protégea, plus tard, contre les calomnies envieuses des courtisans. Au milieu des hasards et des périls de la guerre, le maréchal avait les yeux constamment fixés sur Versailles ou sur Marly. La crainte de perdre les bonnes grâces de son souverain faisait trembler ce vaillant homme, qui n'en avait aucune autre. « Je sais, » écrivait-il au prince de Conti en 1703, lorsqu'on prétendait que sa jalousie avait compromis le succès des opérations militaires, en le ramenant au delà du Rhin, « je sais que, sur

[1] *Mémoires de Saint-Simon.*

« les terrasses de Versailles et de Marly, moi, pauvre diable, « on me traite d'extravagant, ou par l'amour, ou par l'ava- « rice, ou par la vanité. J'ai ouï dire qu'il n'y a que ces « trois petits points dans mon procès : or, c'est bien assez « pour faire juger un homme pendable. » — « Voulez-vous « savoir où sont vos ennemis? avait-il dit déjà, en 1701, à « Eugène de Savoie, au moment où il allait quitter l'Au- « triche; ils sont à Vienne, et les miens sont à Versailles [1]. »

Jamais Villars ne cessa de faire parade, aux yeux du Roi, des grands services qu'il avait rendus et de son dévouement absolu aux intérêts de la monarchie. Comme on hésitait, en 1733, à cause de son âge, — il avait alors quatre-vingts ans, — à lui donner le commandement de l'armée d'Italie, il répondait aux objections du cardinal-ministre par ces paroles : « Lorsqu'on voudra me confier des affaires aussi « importantes, je compterai toujours ma vie pour peu. « J'attendrai donc avec soumission ce que le Roi me fera « l'honneur de me dire. » Parmi ses maximes favorites, il répétait volontiers la suivante : « Peut-on servir sans plaire? « Peut-on plaire sans servir? »

Ces fougueuses ardeurs d'une ambition que ne rebutait aucun obstacle, que les scrupules ne gênaient guère, étaient heureusement tempérées et contenues, chez le maréchal, par la pénétration naturelle d'un jugement que l'expérience et la pratique ne tardèrent point à mûrir, par un bon sens qui se démentit rarement, par un honorable respect de soi-même qui excluait les bassesses serviles du courtisan, aussi bien que les oublis scandaleux des promesses et des devoirs de l'amitié, par un patriotisme profond et sincère. Il arriva bien souvent à Villars de préférer la France à lui-même,

[1] Plus tard, quittant la cour pour se rendre à l'armée, il dira au Roi : « Sire, je vais combattre les ennemis de Votre Majesté et je la laisse au « milieu des miens. »

et, quelquefois, de sacrifier ses propres intérêts à ceux de ses amis. L'intimité de ses relations avec le duc et la duchesse du Maine le discrédita dans l'esprit du Régent, et mit sa liberté en péril après la conspiration de Cellamare. En plusieurs circonstances, et sur des matières fort considérables dont semblait dépendre le salut du pays, la dignité du gouvernement ou la sûreté de la fortune publique, il donna hautement, et sans hésitation, de judicieux avis qui ne plaisaient ni au chef de l'État, ni à ses ministres. Contre les innovations politiques de la Régence, contre les folies du *système* dont sa raison entrevit immédiatement les désastreuses conséquences [1], contre les funestes tergiversations de Fleury, il parla avec un discernement remarquable, avec une grande dignité, avec une fermeté qui ne fut pas toujours exempte de rudesse. Il est vrai que sa bonne humeur constante, sa verve un peu gasconne et toute gauloise, ses perpétuelles saillies, déridaient les fronts et désarmaient bien des colères. Le maréchal était un homme d'esprit. Il répétait souvent que la gaieté est l'âme de la nation, et il aimait lui-même beaucoup à rire. On ferait un recueil fort amusant des fines reparties et des mots heureux que l'on peut recueillir dans ses mémoires. Citons un peu au hasard : « Heureux, Sire, « heureux les indolents », écrivait-il très-justement, en 1703, à Louis XIV, dont les ministres n'approuvaient pas sa conduite après la première bataille d'Hochstett. En 1709, exposant à Torcy l'impossibilité où il se trouvait de procurer des vivres à ses soldats, il terminait ainsi sa dépêche : « Je parle « à un ministre, car aux autres *je me fais tout blanc de mon « épée et de mes farines.* » — Répondant aux députés de Marseille (1711) qui, pour lui souhaiter la bienvenue, lui

[1] Voir Annexe 15.

présentaient, sur un plateau, une bourse fort bien garnie, tout en lui faisant remarquer que le duc de Vendôme, gouverneur de Provence avant lui, n'avait pas voulu accepter un présent semblable, il proclamait M. de Vendôme « *un « homme admirable, mais non pas imitable* », puis prenait la bourse pour en faire distribuer le contenu aux pauvres; et, plus tard (1719), comme le Régent lui témoignait toute sa surprise de ce qu'il avait refusé les actions que Law lui proposait, surprise d'autant plus grande, ajoutait-il, « qu'il « y a de gros profits à faire et qu'il a paru que vous ne haïs- « siez pas l'argent ». — « *Il est vrai, mon prince,* répondait-il, « *que j'ai aimé l'argent, mais c'était celui des ennemis du « Roi et non pas de ses sujets.* »

« On m'a proposé, mon maître, d'être de l'Académie fran- « çaise, écrivait, en 1746, Maurice de Saxe au maréchal « de Noailles. J'ai dit que je ne savais pas seulement l'ortho- « graphe et que cela m'allait comme une bague à un chat. « On m'a répliqué que le maréchal de Villars ne savait pas « écrire, ni lire ce qu'il écrivait[1], et qu'il en était bien. » Ce à quoi le maréchal répondit que « Villars, en y entrant, « s'était donné un nouveau ridicule avec quelques autres « qu'il avait, malgré ses grandes qualités[2] ». Il est positif que le vainqueur de Denain n'était pas un observateur bien scrupuleux des principes de notre langue, que son écriture était détestable et absolument illisible, qu'il avait reçu une instruction assez imparfaite, et qu'en sollicitant le fauteuil devenu vacant par la mort de Chamillard, évêque de Senlis, en demandant une faveur qu'il ne méritait guère et qu'on

[1] Voir plus loin la charmante anecdote de Saint-Simon sur l'impossibilité où se trouva Villars de lire, au conseil de régence, des notes qu'il venait de rédiger lui-même.

[2] *Mémoires politiques et militaires,* écrits par l'abbé Millot d'après les notes manuscrites du maréchal Adrien-Maurice, duc de Noailles.

ne pouvait refuser, en ce moment, *au sauveur de la Patrie,* il commit un acte de faiblesse assez peu digne d'un grand homme. Cependant, s'il n'était ni un érudit ni un écrivain, s'il devait recourir aux offices d'un secrétaire pour régler le cours un peu tumultueux de ses pensées, pour leur donner le tour convenable, pour ranger méthodiquement et polir ses phrases, il avait, à coup sûr, non pas seulement, comme le dit Saint-Simon, *des parties de capitaine,* mais encore *des parties de lettré.* Sa correspondance, qui reflète si bien son caractère, et dont il a certainement dicté une grande partie, en témoigne dans maints passages. Son style avait des qualités remarquables, l'abondance, l'image, la vivacité, l'adresse ; sa parole était facile et noble. Il aimait beaucoup le théâtre et la poésie. Doué d'une mémoire excellente, il avait retenu quantité de passages des pièces à la mode, de tirades dramatiques ou sentimentales, de maximes philosophiques, de petits vers qu'il savait citer à propos. La Rivière, qui le connut avant sa grande fortune, raconte qu' « il avait toujours un Horace dans sa poche et qu'il s'en servait agréablement ». — Parmi les hôtes nombreux du château de Vaux figura, plus d'une fois, le jeune Arouet dont il appréciait le charmant esprit et avec lequel il avait lié des relations épistolaires[1]. On peut croire que, s'il fit preuve d'un libéralisme fort éclairé pour son époque, s'il soutint, dans le Conseil des ministres, « qu'il est de la gloire

[1] On sait que Voltaire, ouvertement protégé d'ailleurs par le jeune duc de Villars, fils du maréchal, a reconnu la sympathique hospitalité du château de Vaux par des éloges à la fois éloquents et délicats, qui remplissent toute une page du *Siècle de Louis XIV.* Déjà, dans la *Henriade,* publiée avant la mort du maréchal, il avait fait dire par saint Louis, annonçant à Henri IV les glorieuses destinées de sa famille, les deux vers suivants gravés aujourd'hui sur la colonne de Denain :

Regardez dans Denain l'audacieux Villars
Disputant le tonnerre à l'Aigle des Césars.

Voir Annexe 16.

« du gouvernement et surtout de celui qui en tient le timon, « de renvoyer les accusés à leurs juges naturels[1] », s'il conseilla, plus tard (1732), l'indulgence envers le Parlement insoumis[2], si, dans les nombreuses délibérations qui eurent lieu pour régler l'interminable affaire de la constitution *Unigenitus*, il inclina toujours vers la tolérance religieuse, l'honneur en revient, quelque peu, à l'influence que le séduisant Voltaire exerçait sur son esprit. « Je prends la « liberté, avait dit le maréchal répondant au duc de Cha- « rost qui poussait le cardinal Fleury à suivre les voies de « la rigueur, de rappeler le souvenir du zèle et des grands « services du Parlement. C'est lui qui s'est opposé à la « légende de Grégoire VII qui a fait tant de bruit, et qui, du « temps de la Ligue, a conservé la couronne dans l'auguste « maison de Bourbon. » L'année suivante, il faisait observer « qu'en matière de religion, on ramène plus de gens par « la douceur que par la rigueur », et il ajoutait, quelques jours plus tard, avec un bon sens admirable : « Quant à ce « qui regarde la constitution, j'avoue mon ignorance sur « une matière peut-être peu entendue par ceux qui en par- « lent le plus; mais je demande si nous n'étions pas tous « catholiques, avant qu'il fût question de cette constitution « qui fait tant de bruit et peut causer de grands désordres[3]. »

On lit dans le *Siècle de Louis XIV* : « Villars n'a guère « commencé à jouir de sa renommée que vers l'âge de « quatre-vingts ans. » Cette assertion de Voltaire ne semble pas exempte d'hyperbole. Si le crédit du maréchal, qui fut assez mince pendant la Régence, à cause de sa fidélité aux *bâtards*, ainsi qu'à la politique de Louis XIV, et qui se

[1] *Vie de Villars*. Affaire du sieur Mengue, employé comme espion par Le Blanc, ministre de la guerre.
[2] *Vie de Villars*.
[3] *Vie de Villars*.

releva lorsque M. le Duc arriva au pouvoir, ne devint jamais prépondérant pendant l'administration du cardinal de Fleury, la haute considération dont il jouissait est incontestable. Dans son château de Vaux-le-Villars [1], qu'il avait acheté au petit-fils de Fouquet, il menait une existence magnifique, vraiment princière. On y voyait un capitaine des gardes, et la maréchale y avait des demoiselles d'honneur. A Vaux et à Paris, dans son hôtel [2], Villars, admirablement secondé par les grâces d'une femme spirituelle et charmante, recevait les ambassadeurs, les ministres, les personnages les plus importants, les plus distingués de la Cour. Fleury venait quelquefois le consulter. Louis XV lui-même le visita plus d'une fois. « J'ai passé », dit-il dans les notes recueillies par Anquetil, « le reste de la belle saison « à Villars, où M. le Duc, madame la duchesse d'Orléans et « tout ce qu'il y avait de plus considérable est venu me « voir. » (Octobre 1727.) « Le 17 (février 1728), presque tous « les ambassadeurs sont venus chez moi, et ceux qui sont « destinés pour le congrès de Cambrai m'ont parlé du désir « qu'ils avaient que le Congrès soit à Paris. » — « Une « légère indisposition m'a retenu à Villars et fait manquer « deux conseils (septembre 1732). Le cardinal de Fleury y

[1] Non loin de Melun, sur le territoire de la paroisse de Maincy et sur l'emplacement d'un vieux manoir appelé Vaux-le-Vicomte, Fouquet avait fait construire, pour une somme supérieure à dix millions de livres, cette habitation somptueuse dont Levau fut l'architecte, dont Lebrun décora les plafonds et les murs, dont Le Nôtre dessina le vaste parc, dont Puget orna les ravissants parterres et les ombreuses charmilles, où le jeune Louis XIV fut reçu avec une magnificence inouïe qui blessa ses regards et provoqua l'éclatante disgrâce de l'infortuné surintendant des finances. Vaux-le-Vicomte devint Vaux-le-Villars tant qu'il resta la propriété de la famille du maréchal, et Vaux-Praslin quand son fils l'eut vendu au duc de Praslin, ministre de la marine et des affaires étrangères. Il a repris son ancien nom. Voir Annexe 17.

[2] L'hôtel de Villars était situé rue de Grenelle, et l'hôtel de Varangeville rue Saint-Dominique.

« est venu passer deux jours avec MM. de Maurepas et « d'Angervilliers. » — « J'ai eu, à Villars (mai 1730), le « comte de Kœnigsegg et sa femme; le garde des sceaux y « est venu avec toute sa famille au retour de Fontaine- « bleau, et très-nombreuse compagnie. — Le Roi m'a dit : « *Vous avez plus de gens qu'il n'en reste à Fontainebleau.* » La citation n'est pas modeste; le compliment flatteur de Louis XV n'eût pas été fait, sans doute, par son grand aïeul à l'un de ses ministres. Il n'en atteste pas moins la haute situation du maréchal.

Comment a-t-il pu se faire que cet homme, qui avait rendu de si grands services à son pays, dont l'humeur était en général gaie et facile, la conversation fine et agréable, les dehors beaux et séduisants, qui avait reçu des marques évidentes et considérables de la faveur royale, ait eu si peu de bons amis, ait soulevé contre lui des inimitiés si nombreuses, si implacables? C'est qu'un défaut malheureux que personne n'a jamais pu pardonner, parce qu'il offense continuellement tout le monde, jetait une ombre épaisse sur tant de belles qualités et de brillants avantages. Villars était un vaniteux, un présomptueux, un fanfaron, un vantard, un suffisant qui voulait primer tout le monde, excepté le Roi; qui prétendait, tout d'abord et en toutes circonstances, avoir tout fait; qui ne prenait aucun souci de ménager les amours-propres, tant il était convaincu que sa gloire et sa grandeur éclipsaient naturellement toutes les autres; qui oubliait volontiers, au moins en apparence, les meilleurs services de ses lieutenants; qui ne voulait paraître que brodé sur toutes les coutures; dont l'égoïsme inné et inconscient avait une naïveté vraiment féroce; qui faisait parade, en toute occasion, de ses propres mérites, avec une ostentation vraiment insupportable. Cette ostentation, cette vanité, cette jactance, mises en relief, à tout propos, par des

attitudes de fier-à-bras, par un langage surabondant et sonore, blessaient profondément et sans cesse la plupart de ceux qui en étaient témoins. On en trouve des preuves innombrables dans les écrits comme dans les actes du maréchal. Sa mère lui avait dit souvent : « Mon fils, parlez tou-« jours de vous au Roi et n'en parlez jamais aux autres. » « Il profita utilement de la première partie de cette grande « leçon, fait remarquer Saint-Simon, mais non pas de « l'autre, et il ne cessa jamais de fatiguer et d'étourdir tout « le monde de soi. » — C'est bien le maréchal de Villars qui écrivait, en 1701, à l'un des ministres de Louis XIV : « Je n'ai pas l'honneur d'être encore bien connu de Sa « Majesté. Qu'Elle ne craigne jamais que mon intérêt par-« ticulier ait la moindre part à mes actions. *J'ose dire que « je suis né véritable et vertueux.* » C'est bien lui qui raconte sérieusement, comme chose naturelle, que la princesse de Conti lui répétait, en 1702, pour le féliciter de ce qu'il venait d'obtenir le bâton de maréchal, « *ces vers à la mode* » :

« Vous n'avez pas déçu
« Le généreux espoir que nous avions conçu.
« Vos pareils, à deux fois, ne se font pas connaître,
« Et, pour des coups d'essai, veulent des coups de maître. »

et que le cardinal Fleury lui disait, un jour, en plein conseil des ministres (1723) : « Je me trouve très-heureux « de penser comme vous, et, si cela était autrement, la « première chose que je ferais serait d'aller m'enfermer « une heure pour examiner le tort que je pourrais avoir de « me trouver des sentiments opposés aux vôtres. » — C'est bien le maréchal de Villars qui envoyait cavalièrement son portrait à l'Académie où l'on ne voyait encore que ceux des deux rois et des deux ministres protecteurs [1], afin qu'il pût

[1] Louis XIII, Louis XIV, Richelieu et le chancelier Séguier.

être présent, au moins en peinture, au milieu de ses *chers confrères;* qui, revenant blessé de Malplaquet, rentrait à Paris « en grand équipage, ayant, à la suite de son brancard, « la litière du Roi, trois ou quatre carrosses à six che- « vaux, plusieurs chaises, une nombreuse escorte de gens « à cheval, et qui se montrait ensuite dans son hôtel, où « Louis XIV allait bientôt le visiter, dans un grand accom- « pagnement domestique, sur un canapé, vêtu d'une robe « de chambre magnifique que madame de Varangeville, sa « belle-mère, lui avait donnée [1] ». C'est bien lui qui, « réflé- « chissant, — écrivait-il à Chamillard, — aux bontés du Roi « et à l'état du Royaume, offrait *tous ses revenus*, pour « remédier à la pénurie du Trésor », sachant, d'ailleurs, fort bien que le Roi n'accepterait point un tel sacrifice [2]. C'est lui également qui, dans le récit de ses deux plus brillants faits d'armes, Friedlingen et Denain, négligeait de signaler, comme il l'aurait dû, et cela au grand scandale de la cour et de l'armée, les mérites de ses lieutenants, Magnac et Montesquiou, qui avaient pris une part décisive à la victoire [3]; c'est lui encore qui écrivait, en 1703, au ministre de la guerre, pour relever sa valeur tout en abaissant celle de ses officiers : « Vous me faites l'honneur de me dire, Mon- « sieur, que je dois me conserver. Vous savez qu'il ne mar- « cherait peut-être pas quatre compagnies de grenadiers si « je ne me mettais à leur tête. Je l'ai éprouvé, de nouveau, « dans la journée d'hier... Je n'ai pas fait autre chose que

[1] Lettre de la maréchale d'Huxelles, du 15 novembre 1709.

[2] Chamillard lui répondit finement : « Cependant, comme il ne serait « pas juste que vous eussiez fait voir de l'argent au contrôleur général des « finances sans qu'il vous en coûtât quelque chose, c'est un peu de temps « que je vous demande et de ne pas me tenir rigueur sur les régularités « des payements. » Le maréchal était pris ainsi à son propre piége sans y être trop cruellement blessé.

[3] Voir, dans le premier volume, le récit des faits militaires. Voir aussi l'Annexe 18.

« de mettre pied à terre au travers des bois et des rochers, « à la tête des premiers soldats, étant obligé de dire à « quelques officiers généraux : Quoi! messieurs, il faut que « moi, maréchal de France, votre général, je marche le « premier pour vous ébranler! Eh bien! marchons! » — Et Chamillard, la prudence même, lui répondant quelques jours après, terminait ainsi sa dépêche : « Je ne puis finir « sans vous parler des officiers qui servent sous vos ordres. « Vous n'avez pas été content d'eux; vous le leur avez « témoigné d'une manière qui les a désolés! »

Ce qui exaspérait ses envieux, c'était que non-seulement il s'exaltait toujours aux dépens des autres, mais encore qu'il ne se montrait jamais content des faveurs qui lui étaient faites, qne ses plaintes et ses récriminations étaient continuelles, son avidité et son ambition insatiables, et que le Roi, si sévère pour d'autres, lui pardonnait ses scandaleuses exactions du Palatinat[1], ses obsessions fatigantes, parfois hardies jusqu'à l'impudence, ses refus de servir sous les ordres du maréchal de Villeroy et du duc d'Orléans, ses lettres impertinentes aux ministres, lui donnait un logement à Versailles et les entrées de Marly, le visitait dans son hôtel, lui, le grand Roi, qui, depuis la mort du maréchal de Grammont (1678), c'est-à-dire depuis trente et un ans, n'avait été voir aucun de ses sujets. « Il faudra donc », disait-il à Louis XIV, auquel il demandait en vain des grâces nouvelles, après sa seconde ambassade à Vienne, et qui, d'ailleurs, ne lui épargnait pas ses compliments, « que je porte écrit sur ma poitrine tout ce que Votre « Majesté me fait l'honneur de me dire; car qui pourra « penser que je l'aie bien et fidèlement servie lorsqu'elle « ne fait rien pour moi? » — Déjà maréchal de France,

[1] Voir Annexe 19

il parlait à Chamillard de « sa malheureuse petite fortune « à peine commencée », répétant tout haut, ce qui déchaînait, non sans juste motif, les colères indiguées de Saint-Simon, « que c'était une des maximes favorites des rois « qu'on retient plus les hommes par l'espérance que par « la reconnaissance ». Lorsqu'en 1702, Louis XIV le fit inviter à se mettre diligemment en mesure de repasser le Rhin, afin d'aller rejoindre l'Électeur, il écrivit au ministre ces lignes insolentes que nous avons déjà citées dans la première partie de cette étude, et que traçait évidemment la main d'un homme aveuglé par ses passions ambitieuses : « On commence par me gronder... Ce n'est pas là la bonne « manière, et, suivant l'expérience, il fallait me mander : Le « Roi sait que votre zèle et un désir de gloire sont tellement, « avant tout, dans votre cœur, que les récompenses ne sont « pas nécessaires pour vous exciter. Cependant, comme « rien n'est plus important que la jonction, Sa Majesté « envoie à M. l'Électeur de Bavière un brevet de duc « pareil à ceux qu'elle a donnés à MM. les maréchaux « de Boufflers et d'Harcourt, pour vous les remettre dès « que son armée aura rejoint les troupes bavaroises. Après « cela, allez vers l'Autriche, forcez l'Empire à la paix, « et nous verrons si l'on pourra croire sérieux ce que vous « avez bien vu qui ne l'était pas encore quand je vous ai « nommé l'emploi de connétable. »

Cet emploi, il devait le poursuivre toute sa vie avec une ardeur qui lui fit commettre plus d'un oubli de sa dignité et qui ne fut jamais satisfaite. On peut dire qu'il ne perdit pas une seule occasion de rappeler qu'il s'en croyait digne et qu'il le répéta au Roi, à madame de Maintenon, à Chamillard, à Torcy, à Voisin, avec une insistance qui ne fait guère honneur à son caractère. Les lignes qu'on vient de lire prouvent qu'il avait rêvé la connétablie dès qu'il avait reçu le

bâton de maréchal, et que le ministre de la guerre, afin d'obtenir de son intelligence, de sa vaillance, de son activité, tout ce qu'elles pouvaient donner à l'État, lui avait laissé comprendre qu'il pourrait recevoir de Louis XIV cette insigne faveur. Un jour que ses parents déploraient, devant lui, leur petite fortune, ne leur avait-il pas répondu, étant encore tout enfant : « Pour moi, j'en ferai une grande ! » « Plus haut, toujours plus haut *quand même* ; » telle aurait été vraiment sa devise, si les âmes impatientes, débordantes comme la sienne, étaient capables de formuler des règles de conduite. « Jamais », disait-il à Chamillard en 1709, au moment de son départ pour les Flandres, « jamais il n'y « a eu de connétable, ni peut-être de général, à remonter « dans les siècles les plus reculés, qui aient été honorés de « commandement d'armées si considérables, pendant tant « d'années, dans des circonstances plus dangereuses, et qui « s'en soient tirés plus heureusement. » Cinq ans plus tard, Contades, son confident, apportait à Versailles le traité de Rastadt, et, comme le Roi lui faisait remarquer que, malgré tout son désir d'être agréable au maréchal, il ne pouvait le faire *connétable* de France, étant résolu à ne jamais rétablir cette dignité : « M. le maréchal, répondait Contades, « ne s'est point ouvert à moi là-dessus ; mais Votre Majesté « me permettra de lui dire que je la crois persuadée qu'aucun « connétable n'a eu plus lieu de l'espérer. » En 1722, le Régent, pour régler une difficulté de préséance que la vanité du cardinal de Rohan avait fait naître, rappelait à son conseil la décision que Louis XIII avait prise, dans une conjoncture semblable, à l'égard du cardinal de La Rochefoucauld et du connétable de Lesdiguières. Tout à coup, Villars, élevant la voix, prononça les paroles suivantes : « Puisque Votre Altesse Royale paraît persuadée que la « dignité de connétable a été considérée dans ce que

« Louis XIII fit pour le connétable de Lesdiguières, j'aurai « l'honneur de lui dire qu'aucun connétable de France, « aucun général d'armée, à chercher même dans les siècles « les plus reculés, n'avait commandé des armées si nom- « breuses que moi durant tant d'années... et que j'ai eu « le bonheur de finir la guerre la plus dangereuse qu'ait « eue la France, en faisant et signant deux traités de paix « qui établissent le roi d'Espagne sur le trône... de tels « services sont sûrement au-dessus de la dignité de conné- « table. » Il n'y avait évidemment aucune corrélation quelconque entre les prérogatives de Lesdiguières et les mérites du maréchal. Cette boutade intempestive dut paraître fort ridicule. Mais quand le mot de connétable était prononcé, Villars ne se possédait plus. Il put croire, quelques jours après, que ses vœux étaient comblés. C'était à Reims, le soir même du sacre, où il avait représenté magnifiquement le *connétable de France*. Il venait, racontent ses Mémoires, de rappeler, en peu de paroles, à Louis XV ses glorieux services et ses espérances : « Bonsoir, monsieur le connétable », lui dit malicieusement le jeune roi. Cette parole, que vinrent confirmer les hypocrites assurances du cardinal Dubois, fut d'abord prise au sérieux. Cependant, il fallut que Villars se contentât du titre de maréchal général qu'il reçut, un an avant sa mort, au moment de partir pour l'Italie. Il se consola en pensant, — comme ses Mémoires ne manquent pas de le faire ressortir, — « que cette charge, dont le grand « Turenne avait été revêtu, lui donnait le commandement « sur tous les maréchaux de France,... avec plusieurs autres « prérogatives et *dix mille écus d'appointements* ».

Les capitaines qui désirent passionnément, comme Villars, le succès des armes de leur pays et l'avancement de leur propre fortune, sont rarement difficiles sur le choix aussi bien que sur l'emploi des moyens; ils ne s'arrêtent

guère aux scrupules qui paralysent les indécis et les timorés. Pour atteindre son but, pour briser les obstacles qui l'en séparaient, le maréchal n'épargnait aucun sacrifice. Il était de ces généraux qui imposent, quand il le faut, une discipline de fer [1], qui sont durs à leurs inférieurs, qui exigent d'eux, parfois, des actes de vigueur et d'héroïsme dépassant les forces humaines, qui n'ont cure du sang versé quand il a procuré la victoire, qui comblent volontiers les tranchées ennemies avec les corps de leurs soldats, qui, pour tout dire en un mot, font la guerre à coups d'hommes.

Il ne faut pas demander aux impétueux les exposés précis et méthodiques, les déductions logiques et raisonnées. Fénelon, dans sa correspondance de 1709 avec le duc de Chevreuse, reconnaît à Villars « une sorte de talent pour « parler noblement quand sa vivacité ne le mène pas trop « loin », et il ajoute, d'ailleurs, « qu'il commet beaucoup « plus de fautes en paroles qu'en actions ». A la vérité, le maréchal faisait très-vite, souvent trop vite en toutes choses. Il en résultait que ses ordres n'avaient pas toujours la netteté nécessaire, que ses instructions verbales étaient en général très-confuses, que sa main, incapable de suivre sa pensée, traçait des caractères absolument illisibles qu'il ne pouvait déchiffrer lui-même. « Le maréchal de Villars, qui « griffonnait à ne pouvoir être lu de personne, vint un jour « au conseil de régence, raconte très-plaisamment Saint-« Simon, avec un règlement de quarante ou cinquante « articles, que le conseil de guerre avait fait... Il en fit la « lecture par article... et on fit divers changements qu'il

[1] « Je suis venu à bout du libertinage des troupes, écrivait Villars à « Chamillard, le 30 mai 1703, par une fermeté que l'on va jusqu'à nommer « cruauté. On a mandé au Roi que j'avais tiré moi-même sur des soldats. « Il est vrai : je l'ai fait. Je l'ai vu faire à M. de Turenne, qui ne tirait « certainement pas plus haut que je l'ai fait... Je l'ai vu faire à M. le duc « de Lorraine. »

« écrivit... à la marge. Quand tout fut fini, M. le duc « d'Orléans dit au maréchal de Villars de relire le tout par « article avec chacun la note qu'il y venait de mettre... Le « maréchal, qui était auprès de moi, prit donc son papier, « lut un article; mais, quand ce fut à la note, le voilà « à regarder de près, à se tourner au jour, d'un côté, puis « de l'autre, enfin à me prier de voir si je pourrais la lire. « Je me suis mis à rire et à lui demander s'il croyait que « j'en puisse venir à bout quand lui-même ne pouvait lire « sa propre écriture... Tout le monde en rit, sans qu'il en « fût le moins du monde embarrassé. Il proposa de faire « venir son secrétaire qui était dans l'antichambre et qui « savait lire son écriture, parce qu'il y était accoutumé. Le « Régent dit que cela ne se pouvait pas, et chacun se « regarda en riant sans savoir par où on en sortirait. A la « fin, le Régent dit qu'il n'y avait qu'à recommencer comme « si on n'avait rien fait, et m'ordonna de prendre la plume. » L'anecdote est charmante, et le lecteur n'en contestera pas l'exactitude, quelle que soit d'ailleurs la méfiance que doivent lui inspirer les jugements de Saint-Simon sur le maréchal, quand il aura essayé de comprendre le fac-simile suivant :

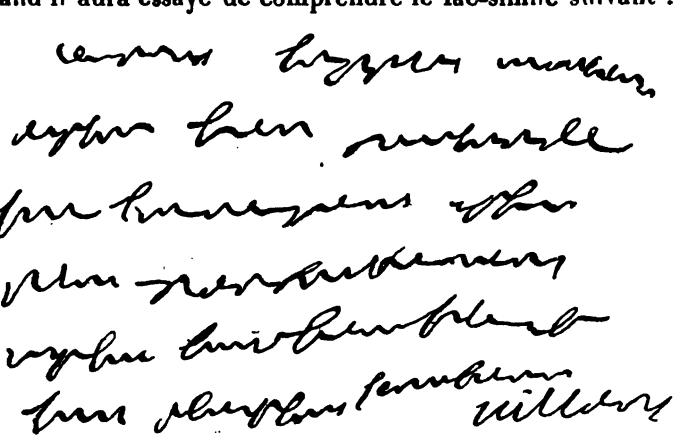

Ces hiéroglyphes signifient, autant qu'il nous a été possible de les interpréter après une assez longue étude et avec l'assistance gracieuse de quelques auxiliaires expérimentés : « Je vous supplie, Monsieur, d'estre bien persuadé « que l'on ne peut estre plus parfaitement ni plus humble- « ment votre obéissant serviteur, VILLARS. »

Quand nous aurons ajouté qu'il aimait les comédiennes au moins autant que la comédie, et qu'il cédait trop souvent à l'attrait grossier des amours faciles, il ne nous restera plus, pour achever de dépeindre son caractère, qu'à rappeler ce qui a été dit, dans l'un des premiers chapitres de cette étude [1], de son humeur jalouse et des fautes capitales que, dit-on, elle lui fit commettre. Mademoiselle de Varangeville possédait toutes les séductions du visage, de la taille, de l'intelligence. Elle avait trente ans de moins que lui, et il l'aimait éperdument. Si les méfiances de son mari n'étaient pas aussi bien fondées que l'insinue clairement le duc de Saint-Simon [2], si elles n'étaient même pas légitimes, si la jeune femme ne se montrait ni légère, ni coquette, ni même imprudente, ces méfiances étaient, au moins, fort naturelles. Nous avons raconté qu'en 1703, après la prise de Kehl, glorieusement opérée pendant l'hiver, au moment même où le Roi croyait que Villars, mettant à profit cet important succès, était sur le point de rejoindre l'Électeur, on apprit tout à coup qu'il venait de repasser le Rhin et de se loger à Strasbourg, où il avait établi sa femme. L'étonnement fut très-vif à Versailles, où les ennemis du maréchal poussèrent, à l'envi, des cris d'indignation. On savait maintenant ce que valait cet homme qui sacrifiait son pays à ses affections particulières !

[1] Voir, au premier volume, le récit des faits militaires.
[2] Voir Annexe 20.

Mécontent et désappointé, Louis XIV lui fit enjoindre de rentrer immédiatement en Allemagne et de marcher vers l'Électeur. Villars se justifia comme il put, objecta, peut-être non sans raison, les fatigues et le dénûment de l'armée qui avait eu besoin de se refaire, puis s'élança dans les défilés de la forêt Noire et exécuta glorieusement, à travers mille difficultés, les ordres du Roi. On l'autorisa à faire venir la maréchale en Bavière [1]; mais il retourna lui-même en France, après la première bataille d'Hochstett.

Audacieux jusqu'à la témérité; ingénieux dans la conception de ses plans militaires et presque constamment heureux dans leur exécution; doué d'un zèle infatigable pour le service de son pays et pour celui de ses propres intérêts; courtisan très-habile et très-fin, quoique sans humilité et sans bassesse; insatiable de gloire, d'argent, de distinctions et d'honneurs; capable d'étouffer bien des scrupules afin de satisfaire ses avidités; homme de bon sens et de bon conseil, pour tout ce qui ne touchait pas directement à sa personne; très-libéral et très-éclairé pour son époque; fanfaron, faiseur de bons mots et diseur de gasconnades; fatiguant, sans cesse, les autres de soi-même et de ses mérites; parlant et écrivant avec une impétuosité qui lui permettait rarement d'être clair et méthodique; comptant fort peu d'amis, comme tous les égoïstes, mais fidèle à ses rares affections; très-populaire, comme méritent de l'être les généraux qui rendent d'éminents services à leur pays; détesté, en général, à la cour, bien que très-apprécié par le Roi; occupant, dans le monde, une grande situation qu'il avait su y conquérir, mais disposant, en réalité, dans la politique, d'un crédit peu considérable; assez vulgaire dans ses goûts et ses habitudes, — tel parut donc le maréchal de

[1] Voir Annexe 21.

Villars, qu'il faut juger non d'après ses propres écrits qui l'exaltent sans mesure, non d'après les Mémoires de Saint-Simon qui le rabaissent avec une sévérité systématique, mais, avant tout, d'après ses actes eux-mêmes, et qui fut, incontestablement, l'une des figures les plus saillantes, les plus brillantes de son époque [1].

[1] Voir, Annexe 22, le jugement de Saint-Simon sur le maréchal.

CHAPITRE III

LE PRINCE EUGÈNE DE SAVOIE.

En face du maréchal siégeait, dans les conférences de Rastadt, un homme doué d'un caractère bien différent et dont la réputation devait surpasser de beaucoup la sienne. On est frappé, en face des portraits du prince Eugène, de la vive intelligence qui rayonne dans cette physionomie si fine, si particulièrement originale, si parfaitement distinguée. Les yeux noirs, graves, scrutateurs, un peu tristes, que recouvrent, en partie, les paupières, et que surmontent des sourcils étrangement arqués, les traits émaciés et fatigués, le teint pâle et bilieux, le nez mince et long, le menton bien carré, sont ceux d'un homme de haute race, d'un penseur profond, d'un chercheur inquiet qui consacre ses nuits à la réflexion bien plus qu'au sommeil, qui se pose continuellement des problèmes, qui creuse ses résolutions et qui les exécute avec vigueur une fois qu'elles sont prises. On voudrait que le front fût plus large et plus droit, le galbe du visage moins maigre, qu'il y eût moins d'espace entre le nez et la lèvre supérieure, et que la bouche ne restât pas entr'ouverte, afin que l'ensemble, qui produit une grande impression, fût plus agréable et plus harmonieux. Mince et chétif dans sa jeunesse, Eugène s'est fortifié par l'exercice continuel des armes et du cheval. La belle toile de Krupetzky[1], que l'on voit au musée histo-

[1] Jean Krupetzky, peintre autrichien du dix-huitième siècle, né en 1667, mort en 1740.

rique de Versailles, nous montre un homme de petite taille, mais bien proportionné. Le prince, dès son enfance, a prévu les destinées illustres qui l'attendent. Il a voulu s'y préparer et devenir capable des plus dures fatigues. Ses efforts méthodiques ont triomphé des résistances de la nature [1].

Il était né à Paris, le 18 octobre 1663, dans ce vaste hôtel que le roi Jean de Bohême [2] possédait au quatorzième siècle, qui fut plus tard le couvent des Filles de la Pénitence, dont Catherine de Médicis avait fait une résidence magnifique, qui revint, après sa mort, au prince Charles de Bourbon, comte de Soissons, et que la ville de Paris devait acheter, en 1762, pour construire, sur son emplacement, la halle au blé, ainsi que les sombres maisons de la rue de Viarmes [3]. Son père, Eugène-Maurice, était le second fils de Thomas-François [4], prince de Savoie, fondateur de la branche dite de Savoie-Carignan, qui avait épousé Marie de Bourbon, sœur et héritière du dernier comte de Soissons. Thomas-François, l'un des plus redoutables *partisans* du quatorzième siècle, servant tantôt l'Espagne contre la France, tantôt la France contre la Savoie, tantôt sa patrie contre la France, s'était illustré par ses variations politiques. Son fils aîné, Emmanuel-Philibert, le *fameux sourd et muet,* dont parle si souvent le duc de Saint-Simon dans ses

[1] Voir, par l'Annexe 24, comment la Princesse Palatine, dans sa curieuse correspondance avec la rangrave Louise, sa parente et son amie, dépeint la physionomie du prince Eugène.

[2] Jean de Luxembourg, qui fut tué à la bataille de Crécy, père de l'empereur Charles IV.

[3] Voir, sur l'hôtel de Soissons, l'Annexe 24.

[4] Thomas-François était le cinquième et dernier fils du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, dit le Grand, qui avait épousé Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, roi d'Espagne, par conséquent petite-fille de Charles-Quint. Le prince Eugène descendait donc de Charles-Quint par les femmes.

Mémoires, fut, malgré ses infirmités cruelles, l'un des seigneurs les plus sages et les mieux réglés de son temps; il s'unit à la maison d'Este et continua la branche de Carignan. Eugène-Maurice hérita, par sa mort, des biens et du titre de son oncle, le comte de Soissons. Occupant, à la cour, une haute situation, traité, à Versailles, comme un prince du sang, vaillant à la guerre, aimable et séduisant, doué d'un caractère bienveillant et généreux, il fit la conquête de Mazarin qui lui donna en mariage sa seconde nièce, Olympia Mancini, l'une de ces ambitieuses Italiennes qu'il avait appelées en France pour faire leur fortune et seconder la sienne, dont les charmes hardis et les provocantes intrigues assistaient efficacement sa politique, dont les plus puissants personnages se disputaient la main [1]. Le comte de Soissons devint lieutenant général, colonel général des Suisses et des Grisons, gouverneur de Champagne. Époux assidu et fidèle, il eut trois filles et quatre fils dont le plus jeune fut le prince Eugène [2].

On sait qu'Olympia Mancini fut probablement la première femme à laquelle Louis XIV osa parler le langage de l'amour passionné et qu'elle eut, selon toute apparence, le triste honneur d'inaugurer cette longue série qui fut close, vingt-cinq ans plus tard, par la veuve du poëte Scarron. Elle atteignit bientôt les plus hauts sommets de la faveur. On

[1] Ce n'était pas qu'elles fussent belles; mais elles étaient audacieuses, et d'ailleurs la toute-puissance de leur oncle charmait tous les prétendants. Voici comment les dépeint un couplet du temps :

Elles ont les yeux d'un hibou,
L'écorce blanche comme un chou,
Les sourcils d'une âme damnée
Et le teint d'une cheminée.

[2] Les cinq fils furent : Thomas-Louis, qui devint comte de Soissons après son père; Philippe, Louis-Jules, Emmanuel-Philibert, et Eugène-François, le fameux prince Eugène; les trois filles s'appelaient Jeanne, Philiberte et Françoise. Voir Annexe 25.

la vit occuper les fonctions enviées de surintendante du palais, organiser toutes les fêtes de la cour, y briller au premier rang. Son insatiable ambition et ses rancunes malhabiles la perdirent. Supplantée d'abord par sa propre sœur, Marie, qui, sans la noble fermeté du cardinal, se fût assise sur le trône de France, rentrée en grâce pour quelques jours, éclipsée ensuite par la douce et gracieuse comtesse de La Vallière, elle eut recours, pour recouvrer l'affection royale, à de ténébreuses intrigues qui excitèrent, au plus haut point, l'irritation du jeune monarque [1]. Un ordre d'exil frappa brutalement, le 30 mars 1665, le comte de Soissons, sa femme, sa famille, et les retint, pendant plusieurs années, loin de la cour. En 1773, le comte mourut subitement. Depuis quelque temps, Olympia s'occupait d'astrologie, étudiait la magie et l'art des conjurations, afin d'acquérir la puissance qui devait écraser ses rivales. Compromise dans les sinistres affaires de la Voisin, menacée de la Bastille par la vengeance de Louvois qui avait sollicité, en vain, l'honneur d'épouser une de ses filles, elle s'échappa furtivement de son hôtel pendant la nuit, et se sauva en Flandre. Elle laissait ses enfants, particulièrement ses deux fils, Jules et Eugène, dont elle avait elle-même inspiré l'éducation, animés, contre le Roi et la France, de la haine jalouse qui dévorait son cœur d'Italienne [2].

[1] Elle alla jusqu'à dénoncer à la Reine les relations de Louis XIV avec La Vallière.

[2] Elle mena, quelque temps, une vie errante, passa de Flandre en Espagne, où, s'il fallait en croire le récit de Saint-Simon (dont, heureusement pour sa mémoire, aucun témoignage sérieux ne constate l'exactitude), elle aurait empoisonné la jeune reine, fille du duc d'Orléans, de concert avec le comte de Mansfeld, ambassadeur d'Autriche; vécut ensuite en Allemagne pendant quelques années, puis retourna en Flandre et s'établit à Bruxelles. Elle y mourut en 1708. Son intelligence, la renommée de son fils, le prince Eugène, la considération qui s'attache aux grandeurs déchues, lui

Ils furent élevés à la Cour, sous les yeux de Louis XIV, et sous la surveillance de leur grand'mère, Marie de Bourbon, princesse de Carignan, qui consacra principalement son influence à la fortune de l'aîné, Thomas-Louis, comte de Soissons. Nommé colonel du régiment qui portait son nom, puis maréchal de camp, Thomas-Louis fût parvenu aux emplois les plus considérables et se fût assis peut-être, un jour, sur le trône de Savoie, s'il ne s'était aliéné les faveurs du Roi, de son aïeule, de toute sa famille, par une mésalliance indigne de sa race, et si sa jeune épouse, Uranie de La Cropte-Beauvais, dont les grâces avaient, dit-on, charmé le cœur du Maître, se fût montrée moins vertueuse qu'elle était belle [1]. Eugène-François, le dernier fils d'Olympia, n'eût pas compromis sa situation et son avenir par une telle faute. Louis XIV, qui le croyait, à cause de ses frêles apparences, incapable de supporter les fatigues des camps, le destinait aux dignités ecclésiastiques. Mais « *le petit abbé* », comme il l'appelait assez dédaigneusement, « *l'abbé de Savoie* », comme on le nommait plus respectueusement à Versailles, avait bien d'autres visées. Le petit collet lui était insupportable. Sous son étroite poitrine battait un cœur ardent et généreux que faisaient tressaillir les récits des exploits militaires. La *Vie d'Alexandre le Grand*, par Quinte-Curce, était sa lecture favorite. Il faisait des armes pour se fortifier et s'endurcir. Il se livrait, avec assiduité et persévérance, à l'étude des mathématiques, parti-

avaient conquis, dans la société, une situation considérable. Elle y tenait une petite cour. Voir Annexe 26.

[1] « A vingt-cinq ans, dit Saint-Simon, amoureux fou de la fille bâtarde « de La Cropte-Beauvais, écuyer de M. le Prince, il l'épousa, au grand « désespoir de la princesse de Carignan, sa grand'mère, et de toute sa « parenté. Elle était belle comme le plus beau jour et vertueuse, brune, « avec ces grands traits qu'on peint aux sultanes et à ces beautés romaines, « grande, l'air noble, doux, engageant, avec peu ou point d'esprit. » Voir Annexe 27.

culièrement de la géométrie que lui enseignait un membre futur de l'Académie des sciences, Sauveur, ami de Vauban. Un jour, le prince demanda au Roi de servir dans l'armée française, et Louis XIV, en opposant à sa requête un refus qui lui parut certainement justifié par les intérêts de son jeune parent, mais dont la forme, sans doute, ne fut pas suffisamment ménagée, prit cette décision malheureuse dont les conséquences, qu'on ne pouvait prévoir, devaient nous être si fatales. L'influence et les conseils d'Olympia avaient mal préparé ses enfants à subir les affronts du roi Louis XIV qui avait recherché jadis, puis délaissé son amour, qui l'avait traitée comme une intrigante, après lui avoir confié l'emploi le plus élevé de sa cour, qui l'avait fait menacer de la prison. Les souvenirs cruels de toutes les injures passées assaillirent, à la fois, l'âme hautaine et blessée d'Eugène. Il jura de quitter la France, et de n'y rentrer jamais que les armes à la main. Déjà, deux de ses frères, Louis-Jules, le chevalier de Savoie, et Emmanuel-Philibert, le comte de Dreux, avaient sollicité et obtenu des brevets dans l'armée de Charles-Emmanuel, leur cousin. Le second était mort en 1676; mais Louis-Jules, nommé d'abord gouverneur de Saluces, était entré ensuite au service de l'Autriche pour aller combattre les Turcs. Eugène suivit son exemple. Il quitta Versailles en 1683, se rendit à Vienne, offrit à l'Empereur, en même temps que son épée, l'assurance d'un dévouement dont sa haine contre Louis XIV ne cessa de vivifier l'ardeur, et qui devait rendre à la maison de Habsbourg de si éminents services. Léopold avait besoin d'alliés. Il désirait, depuis longtemps, l'amitié de la puissante maison de Savoie, et ne voulait perdre aucune occasion de lui être agréable. Comme Eugène, il avait été destiné, dans son enfance, aux fonctions ecclésiastiques; comme lui, il aimait la simplicité et avait le faste en horreur. L'attitude modeste,

sérieuse, retenue, du prince lui plut infiniment. Son accueil fut encourageant, sympathique. Dès la première entrevue, il lui voua une affection presque paternelle qui ne se démentit jamais [1]. Ce fut une affection prévoyante, presque prophétique. Dans la personne du *petit abbé* de Louis XIV, la maison d'Autriche venait d'acquérir un champion habile et redoutable qui, durant plus d'un demi-siècle, défendit sa cause sur les champs de bataille, dans les conseils du gouvernement, dans les congrès de la diplomatie, avec un zèle admirable, dont les efforts furent bien souvent heureux. Nous suivrons rapidement le prince Eugène de Savoie dans sa longue et brillante carrière, ainsi que nous l'avons fait pour son vaillant émule, le maréchal de Villars.

Il assiste, pour son début dans le service militaire, à ce drame terrible qui commence par la retraite du prince Charles de Lorraine vers les frontières d'Autriche, devant les forces supérieures de Kara-Mustapha, qui se continue par la fuite de l'Empereur, par le siége de Vienne, par les affreuses angoisses de ses habitants et de toute la chrétienté, qui se termine, le 12 septembre 1683, par la victorieuse intervention de l'immortel Sobieski. Eugène s'est engagé, comme volontaire, dans l'armée de Hongrie; il a suivi la retraite, après avoir vu son frère, le colonel Louis-Jules, périr, sur le Raab, de la main des Turcs; il s'est valeureusement comporté sous les murs de Vienne; Léopold, pour le récompenser, lui donne le régiment des dragons de Kuffstein, dont le colonel vient d'être tué (12 décembre 1683). Pendant six années, le jeune prince suivra toutes les campagnes de Hongrie, sous le prince Charles de Lorraine, l'Électeur de Bavière, le prince Louis de Bade qui apprécie grandement ses mérites et se prend pour lui d'une vive

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*

affection. Blessé deux fois devant Bude en 1684 et 1686, prenant une part très-honorable et très-remarquée aux victoires de Gran (1685), de Mohacz (1687), au siége de Belgrade (1689), où il reçoit une troisième blessure, faisant preuve d'une application, d'un sang-froid, d'une continence[1] qui semblaient extraordinaires chez un jeune homme de vingt-trois ans. Léopold est charmé de ses mérites; il les reconnaît en le nommant lieutenant général, et le chargeant d'une mission secrète auprès du duc de Savoie qu'il veut détacher de l'alliance française. Ce dernier venait de pourvoir son jeune parent, jusqu'alors fort besoigneux, de deux abbayes en Piémont, et le roi d'Espagne lui avait envoyé la Toison d'or.

Ce sera en Italie (1690-1695) que le prince achèvera son éducation dans l'art militaire. Gagné par les promesses de Léopold et les exhortations de son jeune ambassadeur, Victor-Amédée II a déclaré la guerre à la France. Il guerroie contre elle avec l'aide de l'Autriche et de l'Espagne. Ses armes ne sont pas heureuses. Catinat lui prend la Savoie, ainsi que plusieurs places du Piémont, lui inflige de cruelles défaites à Staffarde (1670), à la Marsaille (1693), et le force à conclure la paix (1695). La conduite du prince Eugène, pendant cette longue guerre, est fort remarquée. A Staffarde, où il commande la cavalerie et où il est blessé, à vingt-sept ans, pour la quatrième fois, il arrête longtemps l'élan victorieux des Français. A Coni, dont il fait lever le siége (1691), il montre une rare intrépidité; à la Marsaille, après avoir fait la plus belle résistance, il opère une retraite

[1] L'Électeur de Bavière et les jeunes seigneurs qui avaient fait, sous ses ordres, la campagne de 1683, allèrent passer à Venise le carnaval de 1686. C'étaient des hommes de plaisir, qui menaient joyeuse vie. Eugène ne suivit pas leur exemple et résista, avec une austérité fort méritoire, aux avances des belles Vénitiennes.

magnifique. La prise de Casal (1695) est due, en grande partie, à ses efforts. Il a puni l'infidélité du duc de Mantoue [1] par des contributions qui ont fait subsister l'armée allemande, et soulagé efficacement la pénurie du trésor impérial, discipliné les troupes qui avaient rapporté, de Turquie, des habitudes de cruauté et de débauche [2], retardé pendant deux ans, par d'ingénieux conseils, la défection de Victor-Amédée que ses désastres poussent de nouveau dans les bras de Louis XIV, conduit, jusqu'au cœur du Dauphiné, une diversion puissante qui eût été, pour nous, un désastre, si la maladie du duc de Savoie ne l'eût rappelé à Turin, pris Embrun et Gap, pillé, incendié, ruiné toute la région environnante jusqu'aux portes de Sisteron, et donné ainsi à sa vengeance une première satisfaction qui devait être suivie de bien d'autres [3]. En 1691, le duc l'avait fait gouverneur de Turin, sa capitale. L'année suivante, l'Empereur le nomma général en chef de ses troupes d'Italie, et en 1693, malgré les calomnies de Caprara [4], dont tant de succès offusquent les regards jaloux, il lui a conféré le rang de feld-maréchal.

[1] Le duc avait promis sa neutralité, mais il favorisait, sous main, les armes françaises.

[2] En 1690, quelques jours après la bataille de Staffarde, un détachement français étant tombé dans une embuscade, les cuirassiers autrichiens massacrèrent impitoyablement tous les prisonniers, bien que le prince Eugène leur eût promis la vie sauve. L'irritation d'Eugène fut extrême. Catinat menaça d'user de représailles. Le duc de Savoie fit ses excuses.

[3] « Ne l'avais-je pas bien dit », s'écria-t-il un jour, en causant avec le prince de Commercy pendant que ses troupes se livraient au pillage, « que je ne rentrerais en France que les armes à la main? Louis a exilé « la comtesse de Soissons, ma mère, et je viens d'exiler dès milliers de « ses sujets, en les chassant de leurs maisons et de leur pays. » (*Histoire du prince Eugène de Savoie.*)

[4] Æneas Sylvius, comte de Caprara, était neveu du célèbre Piccolomini. Il avait fait quarante-quatre campagnes au service de l'Autriche. C'était un fidèle et loyal soldat, dont les talents n'égalaient pas la bravoure. Né à Bologne en 1631, mort à Vienne en 1701.

Ayant succédé (1696) à l'Électeur de Saxe, nommé roi de Pologne, dans le commandement des troupes de Hongrie, Eugène témoigne sa reconnaissance à l'Empereur par la victoire décisive de Zenta. Le Grand Seigneur, Kara-Mustapha, commandait son armée en personne. Il a perdu plus de trente mille hommes, tués ou noyés dans la Theiss, une partie de son sérail, presque toute son artillerie, et s'est replié précipitamment vers ses États. Eugène pénètre en Bosnie, jusqu'à Seraïo [1], et la Porte terrifiée subit les conditions humiliantes du traité de Carlowitz. De retour à Vienne, le prince est reçu froidement par Léopold. On lui avait enjoint de rester sur la défensive; il a méconnu ses instructions en livrant bataille. Le conseil aulique de la guerre, cédant aux insinuations malveillantes du vieux Caprara, déclare qu'on ne peut tolérer un tel acte d'insoumission. On met aux arrêts le glorieux vainqueur de Zenta; on lui demande son épée. Eugène s'honore, dans cette épreuve douloureuse, par une résignation froide et digne. Les bourgeois de Vienne lui offrent l'hommage de leurs sentiments indignés. Mais l'Empereur, qui a voulu seulement, par cet acte sévère, témoigner de son respect pour la discipline, lui rend bientôt toute son amitié et toutes ses bonnes grâces. Il le considère déjà comme le meilleur de ses généraux, et, au début des guerres de la succession d'Espagne, il lui remet la direction des troupes qu'il destine à la conquête de l'Italie. Le prince y aura successivement pour adversaires (1701-1702), outre le duc Victor-Amédée, Catinat, Villeroy, Vendôme, Philippe V lui-même. Les succès de sa première campagne seront magnifiques. Après une marche très-difficile dans les défilés du

[1] Bourg situé, sur la Theiss, à trente lieues nord de Belgrade. Voir Annexe 28.

Tyrol, il force, à Carpi, le passage de l'Adige, franchit le Mincio, bat complétement les Français, à Chiari, occupe la Mirandole [1], ainsi qu'une partie du Mantouan dont il menace la capitale. L'année suivante, il surprend et fait prisonnier le maréchal de Villeroy dans Crémone, où la trahison a introduit un détachement autrichien, il engage, avec Vendôme, la célèbre affaire de Luzzara, où il court les plus grands périls, où le jeune roi d'Espagne montre le plus beau sang-froid, où l'on se bat, de part et d'autre, avec un acharnement inouï, et dont l'issue demeure douteuse [2]. Mais il est en présence de forces supérieures que commande un adversaire digne de lui. On lui demande d'envoyer une partie de son armée en Allemagne, l'Empire ayant besoin de renforts. Il recule pas à pas, abandonne la ligne du Mincio, renonce à s'emparer de Mantoue, puis se rend à Vienne, où il va solliciter des soldats et de l'argent.

En 1703, Eugène est nommé président du conseil de guerre à la place du comte de Mansfeld qui en a trouvé la direction trop pesante, et introduit d'utiles réformes dans l'administration financière de l'armée. Envoyé à Presbourg avec quelques régiments, il contient, par sa ferme attitude, l'insurrection hongroise qui reçoit de Louis XIV des encouragements et des subsides. Il dirige, de son cabinet, les négociations secrètes qui préparent, au profit de l'Allemagne et de ses alliés, la nouvelle défection du duc de Savoie.

L'éclat des services qu'il rend à l'Empire deviendra bientôt assez brillant pour provoquer l'admiration de toute l'Europe, pour éclipser tous ses ennemis, pour lui acquérir, dans les conseils de son souverain, une prépondérance inébranlable. Il suffit de rappeler ici, en quelques lignes, le

[1] Voir, au premier volume, le récit des faits militaires.
[2] *Ibid.* Voir Annexe 29.

rôle éminent qu'il joua pendant les guerres de la succession d'Espagne [1]; — ses relations intimes avec Marlborough et Heinsius, qui étaient alors nos plus dangereux ennemis, et qui formèrent avec lui ce redoutable *triumvirat* dont les actes puissants, inspirés par une animosité ardente, concertés froidement, exécutés avec une implacable rigueur, réduisirent la monarchie française aux dernières extrémités; — les faits mémorables qui s'accomplirent, en 1704, sur le Rhin et sur le Danube; le désastre de nos armées à Hochstett [2]; la conquête et le pillage de la Bavière par les alliés (1704), la fuite de l'Électeur et la convention que le prince conclut avec l'Électrice au nom de l'Empereur; — ses trois campagnes successives, en Italie, contre Vendôme, le duc d'Orléans et La Feuillade; le sanglant combat de Cassano (1705) dont l'issue, peu favorable aux Impériaux, sauva, pour peu de jours, la capitale du Milanais; l'Adige, le Pô franchis, en 1706, malgré Vendôme; les défilés de Stradella forcés, malgré le duc d'Orléans; le duc de Savoie et Turin délivrés, toute l'Italie conquise par la grande journée du 7 septembre [3]; — la seconde invasion de la Provence (1707) et le siége de Toulon, que les vaillantes manœuvres du comte de Tessé conservent à la France; — puis les fameuses victoires d'Oudenarde et de Malplaquet [4] remportées (1708-1709), de concert avec Marlborough, sur le duc de Bourgogne, assisté par Vendôme, et sur Villars, secondé par Boufflers; les conquêtes glorieuses de Lille (1708), malgré la magnifique et chevaleresque résistance de ce dernier [5], de Tournay, de Mons (1709), de Douai,

[1] Voir, au premier volume, le récit des faits militaires.
[2] Voir Annexe 30.
[3] Voir Annexe 31.
[4] Voir Annexe 32.
[5] Voir Annexe 33.

Aire et Saint-Venant; — les négociations habiles, mais infructueuses, que le prince conduit à la Haye, à Utrecht, à Londres, pour prévenir la défection menaçante de l'Angleterre; — les accablantes disgrâces de 1712 : Denain, Marchiennes, Douai, Le Quesnoy, Bouchain, reprises par Villars; — enfin, la campagne malheureuse de 1713, dont nous venons de raconter, avec quelques détails, les principaux événements, et les négociations dont nous avons commencé le récit. En Italie, en Flandre, au siége de Lille, le sang du prince Eugène a coulé, trois fois, pour la cause de la maison d'Autriche. A Malplaquet, il a reçu sa huitième blessure. Léopold l'avait nommé, après la bataille de Turin, gouverneur du duché de Milan. Chargé par la chancellerie impériale, à Hanovre, à la Haye, à Francfort (1708) et à Berlin (1710), de missions fort difficiles dont le but était de resserrer le faisceau de la coalition, et d'assurer à l'Autriche l'indispensable concours des princes germaniques, il les a toutes remplies avec un plein succès. Depuis la mort du prince Louis de Bade (4 janvier 1707), il remplissait les hautes fonctions de lieutenant général et feld-maréchal de l'Empire, qu'un décret de Charles VI et le vote unanime de la Diète lui ont conférées. Déjà président du conseil de guerre, il est ainsi devenu, après les Princes Électeurs, le plus important personnage de l'Allemagne.

L'Empereur et le Roi étant réconciliés, comme on le verra plus tard, par la signature des traités de Rastadt et de Bade (1714), le prince de Savoie s'occupera, de concert avec ses collègues, les comtes de Harrach, Schlick et de Zinzendorf, à remettre un peu d'ordre dans les finances fort délabrées de l'Empire. Il remplissait, à cette époque, les fonctions de premier ministre, et, comme il résistait aux avis du conseil espagnol qui voulait rétablir en Italie les institutions surannées de Philippe II, l'Empereur, pour ne pas

s'aliéner l'influence de ce conseil, venait de le remplacer, à Milan, par le prince de Lœwenstein, son représentant à la diète de Ratisbonne. Il reçut, comme dédommagement, le gouvernement des Pays-Bas, que le marquis de Prié (1716) dirigea en son absence [1].

Il est rappelé bientôt en Hongrie par les intérêts de la maison d'Autriche. Depuis quelque temps, la Porte se préparait ouvertement à la guerre. Elle envoie à Vienne une ambassade solennelle pour assurer l'Empereur de ses intentions pacifiques, et lui déclarer qu'elle n'en veut qu'aux Vénitiens, qui jadis ont pris plusieurs de ses provinces. L'Aga, qui représente Achmet III auprès de Charles VI, a été reçu, par Eugène, en audience solennelle (13 mai 1715), mais ne l'a nullement convaincu. Le prince croit que l'Autriche est menacée plus encore que Venise, et qu'elle doit attaquer la première. C'est aussi l'opinion de l'Empereur, qui le nomme son généralissime en Hongrie. La guerre recommence sur les rives du Danube; elle dure trois ans (1716-1717-1718). Eugène y déploie des talents et des ressources qui fixent sur lui tous les regards de l'Europe anxieuse et reconnaissante. Il bat les Turcs (août 1716) à Peterwardein, où leur général en chef, le grand vizir, est tué, et s'empare de Temeswar [2] après un siége aussi diffi-

[1] On sait que les traités d'Utrecht avaient attribué la souveraineté des Pays-Bas espagnols à l'Autriche, sous la condition que les États-Généraux pourraient placer des garnisons dans plusieurs places fortes, afin que ces places fussent réellement leurs *barrières* contre les entreprises ambitieuses de la France. En attendant que l'Empereur acceptât cette condition, les Pays-Bas avaient été placés sous l'administration commune de l'Angleterre et de la Hollande. Le *traité de la Barrière*, conclu le 15 novembre 1715, entre l'Autriche et Leurs Hautes Puissances, aplanit toutes les difficultés et consacra le rétablissement de l'autorité impériale dans les Pays-Bas. Voir, plus loin, l'analyse du traité de la Barrière.

[2] Place forte, chef-lieu du comitat qui porte son nom, située sur la Bega, à soixante lieues sud-ouest de Pesth et vingt-cinq lieues nord-est de Peterwardein.

cile que meurtrier. L'année suivante, il investit Belgrade avec une armée où sont venus combattre les plus grands seigneurs de France et d'Allemagne. Elle est attaquée par des hordes innombrables et par la dyssenterie. Le prince lui-même tombe gravement malade. On tremble à Vienne; mais il relève la situation par un coup d'audace. Le 16 août 1717, à la suite d'une lutte épouvantable, pendant laquelle Eugène s'expose aux plus grands périls, court, trois ou quatre fois, le risque d'être tué et reçoit sa onzième blessure, l'ennemi s'enfuit du champ de bataille, y laissant dix mille morts et cinq mille blessés. Belgrade, Semendria[1], Orsowa[2], tombent au pouvoir de l'Autriche. En 1718, Eugène, qui a pris soin de faire réparer les fortifications de Belgrade et des principales villes de la Hongrie, marche, de nouveau, au-devant du grand vizir. La Porte tremble à son tour. Mais l'Angleterre et la Hollande ont offert leur médiation; l'Espagne menace l'Autriche en Italie; tout le monde souhaite la paix. Elle est signée à Passarowitch (21 juillet 1718)[3]. Le prince reçoit les plus splendides témoignages de la gratitude du Pape et de l'Empereur. Clément XI lui a fait remettre par le chevalier Rasponi, en même temps qu'un bref de félicitation, le *bonnet et l'estoc bénits*[4], et Charles VI, par le comte de Rabutin, son chambellan, une épée magnifique, dont la poignée, étincelante de diamants, valait plus de quatre-vingt mille florins. « La « gloire que vous venez d'acquérir, lui a-t-il dit devant

[1] Sur le Danube à onze lieues sud-est de Belgrade. C'est l'ancienne capitale de la Servie.

[2] Sur le Danube, à vingt-six lieues est de Semendria.

[3] Le traité qui fut signé à Passarowitch, bourg de Serbie situé non loin de Semendria, conservait la Morée à la Turquie, mais cédait à l'Autriche Temeswar, Belgrade, ainsi qu'une grande partie de la Valachie et de la Serbie.

[4] Voir Annexe 34.

« toute la cour, vous donne un nouveau relief, et surpasse « de beaucoup celle que vos autres campagnes vous ont « déjà acquise. Je vous en remercie... Je chercherai les « occasions de vous en témoigner ma sincère et juste recon- « naissance. » Le fils d'Olympia Mancini a donc atteint le comble de la gloire et des honneurs. L'Empereur le relève de l'administration des Pays-Bas, où viennent d'éclater de redoutables émeutes, et dont il remet le gouvernement à sa propre sœur, l'archiduchesse Marie-Élisabeth [1]; mais il le nomme son vicaire général en Italie; il augmente considérablement ses pensions et ses terres. Le Grand Seigneur, lui-même, offre au héros de Belgrade, par les mains de son ambassadeur, un cimeterre et des turbans ornés de pierres précieuses. « Le cimeterre, lui dit l'ambassadeur, « est le symbole de la valeur que tu as montrée dans tant de « siéges et de batailles; les turbans marquent l'étendue de « ton génie, la sagesse de tes conseils et la prudence que tu « fais remarquer dans l'exécution [2]. »

De si glorieux et laborieux services ont bien mérité un long repos. Pendant quatorze ans (1719-1733), on ne verra plus reparaître le prince de Savoie sur les champs de bataille. Les soins minutieux et incessants qu'exigent les affaires intérieures de l'Empire, l'étude des mesures, à la fois conciliantes et sévères, qu'il faut prendre (1720-1721)

[1] Le marquis de Prié, qui administrait les Pays-Bas en l'absence du prince Eugène, n'avait ni l'autorité ni l'activité nécessaires pour remplir de si hautes et de si difficiles fonctions. Malgré d'énergiques efforts, il n'avait pu venir à bout de briser l'opposition factieuse de la noblesse, dont le feld-maréchal, marquis de Mérode-Westerloo, mécontent de se voir refuser le gouvernement du Luxembourg, inspira et dirigea la résistance armée. Accusé par le Conseil des Pays-Bas de négligence et de lenteur, Prié fut contraint de donner sa démission et fut remplacé provisoirement par le feld-maréchal comte Daun. Eugène, lui-même, offrit la sienne, qui fut acceptée.

[2] Voir Annexe 35.

pour apaiser les troubles religieux de l'Électorat [1]; les négociations avec le baron de Riperda, [2] puis avec le duc de Liria [3], des deux traités qui furent conclus, à Vienne, en 1725 et 1731 [4]; l'organisation des compagnies commerciales d'Ostende et de Trieste (1725) [5]; les réformes de l'armée et le perfectionnement de la flotte (1730); les voyages dans lesquels il accompagne son souverain au Tyrol et en Illyrie (1728), aux eaux de Carlsbad et à Prague (1736), occuperont tous les loisirs qu'il dérobera au culte des lettres et des arts.

Les affaires de la succession de Pologne lui mettent de nouveau l'épée à la main. Mais les campagnes de 1734 et de 1735 n'ajouteront rien à sa gloire. Les plus féconds génies ne sont point inépuisables; il arrive un moment où les glaces de l'âge en tarissent la source, après en avoir ralenti

[1] L'Électeur palatin avait privé de leur église les protestants de Heidelberg. Le roi de Prusse, le landgrave de Hesse-Cassel, les États-Généraux avaient pris leur cause en main. Le conflit était grave. Il pouvait faire naître une nouvelle guerre de religion. La sage et libérale intervention de Charles VI l'apaisa en temps opportun. Elle donna satisfaction aux protestants de Heidelberg.

[2] Jean-Guillaume, baron, puis duc de Riperda, était d'une famille noble de Hollande et suivit d'abord la carrière militaire. Envoyé comme ambassadeur à Madrid (1718), il conquit les bonnes grâces de Philippe V, qui le prit à son service, le fit duc et lui confia plusieurs missions diplomatiques. La jalousie qu'il inspirait aux Espagnols causa sa disgrâce. Il s'échappa de Ségovie, où Philippe l'avait fait emprisonner, se fixa au Maroc, où il prit le turban. Une armée qu'il commandait contre les Espagnols ayant été battue à Ceuta, il fut emprisonné et banni. Il mourut à Tétuan en 1737. C'était un homme sans scrupules, mais de talent et de ressources.

[3] Le duc de Liria, lieutenant général espagnol, chevalier de la Toison d'or, était le fils aîné de Berwick. « Il avait de l'esprit, dit Saint-Simon, « beaucoup d'honneur et de valeur, et une grande, mais sage ambition, « était aimé, estimé et compté en Espagne et partout où il alla... Il avait « un talent particulier pour les langues. Il parlait latin, français, espa- « gnol, italien, anglais, écossais, irlandais, allemand et russien, comme un « naturel du pays. » Il se conduisit avec habileté et succès dans ses ambassades de Russie et d'Autriche.

[4] Voir le dernier livre du présent volume.

[5] Voir Annexe 36.

l'essor. Ce moment, les grands hommes et les gouvernements qu'ils servent ne savent guère l'apprécier et le saisir. On se fait aisément et volontiers illusion sur soi-même. L'Empereur, malgré les prudents avis du Prince, avait ouvertement soutenu, après la mort du roi Auguste, les prétentions de l'Électeur Frédéric-Auguste II, son fils, au trône de Pologne, et Louis XV venait de déclarer la guerre à l'Autriche pour venger les droits méconnus de Stanislas Leczinski, son beau-père. En Italie, où elles combattent sous les ordres de Villars, avec l'assistance du roi de Sardaigne; sur les frontières allemandes, où elles sont dirigées par Berwick, les armes françaises sont victorieuses. Le Rhin a été franchi par nos soldats. Kehl est tombé en notre pouvoir. C'est au prince Eugène de Savoie qu'incombe le soin d'organiser la résistance, de réunir les ressources nécessaires, de convoquer les contingents germaniques, de vaincre, au profit de l'Autriche, les répugnances de l'Allemagne et de diriger les opérations militaires, tâche immense, dont il n'a pu s'acquitter qu'imparfaitement en 1713, ainsi qu'on l'a vu au commencement de ce volume, et qui est incontestablement supérieure aux forces d'un homme de soixante-dix ans, courbé sous le poids des souffrances d'une maladie mortelle [1]. En 1734, Eugène abandonne les lignes d'Etlingen que menacent, à la fois, Berwick et Asfeld, tout comme il l'a fait en 1713; il se borne à défendre les défilés des montagnes Noires; il ne peut sauver Philippsbourg qui capitule

[1] Le prince était atteint d'une affection de poitrine très-grave qui se compliqua plus tard d'une maladie de cœur et qu'on ne put guérir. Une toux opiniâtre et douloureuse l'empêchait de parler. Pendant les derniers mois de sa vie, il ne répondait plus que par écrit aux questions de l'Empereur, et il arriva un moment où la plume elle-même s'échappa de sa main. Sur les instances de son ami, le nonce du Pape Passionei, il consulta le chevalier Garelli, qui passait alors pour le premier médecin de Vienne, et dont les soins habiles lui procurèrent quelque soulagement.

après un siége long et meurtrier. En 1735, pour arrêter la marche victorieuse des Français, qu'il n'ose combattre avec des forces inférieures, il fait barrer le cours de trois petits affluents du Rhin et inonde ainsi tout le plat pays entre Etlingen et Philippsbourg. Il ne parut pas alors que les affaires de l'Empire fussent devenues assez mauvaises pour qu'il fît usage de cette défense *à la hollandaise*. Les puissances maritimes ont offert leur médiation à Louis XV et à Charles VI. Les négociations sont commencées à Vienne. C'est un motif honorable pour y rappeler le prince de Savoie qui est plus capable maintenant de servir utilement sa patrie adoptive dans une conférence que sur un champ de bataille. Eugène remet le commandement supérieur au duc de Wurtemberg, puis retourne en Autriche et prend une part influente aux négociations de 1735 qui rétablissent la paix en donnant la Lorraine à la France [1].

Il n'y devait pas survivre longtemps. Le 20 avril 1736, relevant à peine d'une indisposition fort grave qui avait mis ses jours en péril, il voulut, après avoir donné, dans son hôtel, un dîner de douze couverts, rendre visite à la comtesse de Bathiany, l'une des femmes les plus intelligentes de la Cour, qu'il avait aimée, disait-on, d'une affection très-tendre et qui était restée la confidente intime de ses pensées. On fit, sur sa proposition, un piquet auquel il ne prêta qu'une attention fatiguée et distraite. Il se retira de bonne heure, se coucha sans souper, contre son habitude, et parut reposer d'un sommeil tranquille. Le lendemain, on le trouva mort dans son lit. Il avait, paraît-il, refusé de boire, la veille, une potion que son médecin, le chevalier

[1] Par ce traité, signé à Vienne en 1735, le duc de Lorraine cède les duchés de Lorraine et de Bar qui doivent, après sa mort, passer à la France, sous la condition qu'il recevra, en échange, le grand-duché de Toscane. Voir Annexe 37.

Garetti, lui avait conseillé de prendre tous les soirs. Ainsi que l'autopsie le démontra, il venait de succomber à une paralysie du poumon. Comme le maréchal de Villars, Eugène eut une fin paisible. On lui fit de splendides funérailles; il fut inhumé dans la cathédrale de Vienne; mais son cœur fut envoyé à Turin et placé dans la chapelle consacrée aux sépultures de sa famille. Un deuil vraiment national honora sa glorieuse mémoire [1].

Ce fut peut-être l'homme le plus complet d'une époque qui reflétait encore si brillamment le merveilleux éclat du grand siècle. Eugène n'a pas, comme Villars, rendu, en toute occasion, témoignage de lui-même, avec une complaisance un peu suspecte, par ses écrits et par ses paroles; il n'a laissé ni mémoires, ni même de testament. Son langage fut toujours sobre et modeste. C'est donc par les faits eux-mêmes, par l'opinion des contemporains, par les verdicts de l'histoire qu'il faut apprécier son caractère et son génie. On voudrait, à la vérité, pour les mieux connaître, que ses panégyristes se fussent montrés un peu moins généreux, parce qu'il est difficile de croire que tant de qualités magnifiques et d'éminentes vertus aient pu se trouver réunies dans un seul homme. Si l'enthousiasme est permis aux écrivains d'une nation à laquelle Eugène de Savoie a rendu de si éclatants services, ses compatriotes, auxquels il a fait tant de mal, ont bien le droit, tout en rendant à la vérité un impartial et sincère hommage, d'être plus réservés dans leur admiration.

L'activité constante qui enfante les projets; la réflexion profonde qui les mûrit; la ténacité, la patience, la discrétion qui combinent et réunissent, quand les circonstances le permettent, tous les éléments du succès; la pru-

[1] Voir Annexe 38.

dence qui évite, dans l'exécution, les périls inutiles; le sang-froid qui envisage résolûment tous les obstacles; la modération, fruit de l'expérience, qui est indulgente aux fautes d'autrui, lente à juger les actions des hommes, et toujours réservée dans ses appréciations; la modestie délicate qui double les mérites de la victoire et qui confond la malveillance des envieux; la pleine possession et le respect de soi-même; la dignité dans les épreuves; la fidélité loyale et scrupuleuse aux engagements formels; l'art de conquérir et de conserver l'estime, l'admiration du soldat; l'amour des sciences, le goût raffiné des arts, Eugène possédait tout cela. Il y joignit deux qualités bien rares chez les prévoyants et les réfléchis : le dédain absolu du danger personnel et l'intuition rapide des audaces qui sauvent les situations compromises. Moins cauteleux et moins vindicatif, plus scrupuleux sur le choix des moyens, moins porté aux petites habiletés, aux ruses mesquines qui sont l'arme excusable des faibles, mais que doivent dédaigner les forts, il eût atteint les dernières limites de la perfection humaine.

Il ne courait pas, comme le duc de Villars, au-devant des louanges et ne se laissait point étourdir par la fumée de la gloire; le rôle bruyant de triomphateur n'allait pas à son caractère; il dédaignait les matamores. C'était un acteur consommé, dont le savoir-faire méritait tous les applaudissements, mais qui se gardait bien de les provoquer, auquel ils causaient un plaisir infini, mais qui n'en laissait rien paraître. On l'avait connu un peu exubérant dans son langage, gai, causeur, parlant volontiers des événements et des personnages. Il avait donc triomphé de lui-même avant de vaincre les ennemis de l'Autriche, et ce ne fut pas là le moindre de ses nombreux mérites [1]. En signalant, avec une

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*

ponctuelle exactitude, dans ses rapports militaires, les services rendus à l'Empereur par ses lieutenants; en couvrant, ou en excusant, toutes les fois que cela lui était possible, les fautes qu'ils avaient pu commettre; en évitant toujours de s'exalter à leurs dépens, en les appelant sans réserve à partager, aux yeux du public, l'honneur de ses succès [1], il augmentait le nombre de ses amis et fortifiait son influence. Était-ce bonté naturelle, était-ce prévoyance? Sage, avisé, ambitieux comme il l'était, cruellement déçu dans ses premières espérances, Eugène avait, sans doute, perdu cette sensibilité primitive qui ne survit guère, dans les luttes de la vie, à la chute des illusions de la jeunesse; il ne devait négliger aucun des moyens qui pouvaient aider honorablement sa fortune.

Il ne fut pas, comme Octave Piccolomini ou le prince Louis de Bade, un tacticien et un stratégiste de la grande école. Parmi les généraux de son pays qui furent ses contemporains, plus d'un sans doute, Guido Stahremberg entre autres, l'égala dans l'art d'associer, d'apprécier, d'appliquer les méthodes; mais il les surpassait tous par sa clairvoyance extraordinaire, par son entente ingénieuse des expédients qui abusent l'adversaire, qui maintiennent la discipline, la confiance, la cohésion d'une armée à laquelle manquent toutes les ressources nécessaires, les vivres, les munitions et l'argent, avant tout par la témérité opportune qui brise tous les obstacles au moment même où il semble qu'il n'est plus possible de les vaincre. Cette témérité, qui contrastait si étrangement avec le calme habituel et mesuré du prince, était comme un calcul admirable de son génie,

[1] Il était rare que, dans les comptes rendus qu'il adressait à l'Empereur sur ses opérations militaires, il mît uniquement sa personne en jeu. La forme plurielle et collective était celle qu'il préférait. Chacun lui savait gré de cette modestie courtoise.

comme une violence extraordinaire que, dans les grandes circonstances, il faisait soudainement à sa nature. Marlborough l'admirait. Elle valut à Eugène onze blessures, à l'Autriche les gloires de Hochstett, de Turin, de Malplaquet, de Peterwardein et de Belgrade. On était confondu de voir cet homme qui pesait, à l'ordinaire, ses actions et ses discours, dont la bravoure était incontestable, mais calme et froide[1], brûlé parfois d'un feu subit, qui animait ses yeux, ses gestes, ses paroles, qui lui inspirait les résolutions les plus hardies, l'entraînait au-devant des plus extrêmes périls.

Les soldats n'hésitaient point à le suivre. Rien en lui, pourtant, ne parlait à leurs yeux. Sa petite taille, sa mine chétive, la simplicité de son costume et de ses manières, son ignorance du langage allemand n'étaient point faites pour les séduire; mais l'ascendant de ses nobles qualités avait conquis leur cœur, et l'admiration qu'il leur inspirait allait jusqu'à l'enthousiasme. Ils savaient bien que le prince Eugène maintenait la discipline avec une inflexible sévérité; mais ils savaient aussi que ce grand seigneur, devenu l'un des personnages les plus considérables de l'Empire, partageait, sans ostentation, leurs misères, que sa table, toujours frugale, était réduite aux mets indispensables quand le pain faisait défaut, qu'il traitait tous ses subordonnés avec une impartialité scrupuleuse, qu'il ne souffrait pas que l'officier molestât ses hommes, que, dans toutes les hautes situations qu'il occupait, soit comme général en chef, soit comme président du conseil de guerre, ses soins laborieux tendaient incessamment à l'amélioration du sort des armées, et que, si la situation financière de l'Autriche eût été meilleure, rien ne lui eut coûté pour diminuer le poids

[1] Voir Annexe 39.

de leurs souffrances. Doux, affable, accueillant, malgré des apparences austères et froides, le prince de Savoie pratiquait les devoirs de l'amitié et de la famille avec une constance qui ne se démentit jamais. Il était rare qu'on fît appel en vain à sa justice et même à sa bonté. Quoique sa mère se fût malheureusement exposée, par l'extravagance de sa conduite, aux traits redoutables de la malignité publique, il voulut, en allant la visiter à Bruxelles, en 1708, lui donner un témoignage éclatant de sa respectueuse affection. Lorsque son frère aîné, le comte de Soissons, dont Louis XIV avait confisqué les biens [1], eut été tué devant Landau en 1702, Eugène voulut adopter ses filles, et ne cessa de les traiter avec une sollicitude paternelle.

Jamais, d'ailleurs, il n'oublia les hautes obligations que lui imposait l'illustration de sa race. Très-respectueux envers son souverain, il le fut peut-être davantage envers lui-même. Deux fois, pendant sa longue carrière, il faillit succomber sous les coups de ses envieux, et perdre, en même temps que la confiance de l'Empereur, toutes ses dignités. Dans ces douloureuses occurrences, il montra un sang-froid, une fermeté, une élévation de sentiments, une noblesse de caractère qui confondirent la calomnie. Ayant anéanti, à Zenta (1697), l'armée ottomane, malgré les ordres de Léopold, il fut mis aux arrêts lorsqu'il revint à Vienne, et dut livrer son épée au comte de Schlick, capitaine des trabans de la garde, pour avoir manqué à la discipline. Le vieux Caprara [2] et le comte de Kinsky [3], les plus puissants de ses rivaux, triomphaient hautement; mais la bourgeoisie de Vienne, indignée de cette inexplicable

[1] Voir les notes précédentes. — Sa femme, encore très-belle, fut admise, après sa mort, dans un couvent piémontais.

[2] Voir, sur Caprara, les notes précédentes.

[3] Chancelier de Bohême, président de la conférence secrète.

rigueur, n'avait pas craint de lui offrir sa protection. « Je « vous remercie, messieurs, répondit Eugène... je ne veux « point avoir d'autre garant de ma sûreté que la droiture « de ma conduite, et le peu que j'ai fait pour le service de « Sa Majesté. Ce monarque est trop éclairé pour ne pas « démêler la vérité d'avec la calomnie ; il est trop équitable « pour ne pas me rendre bientôt la justice qui m'est due. » Quelques jours plus tard, l'Empereur répondait, devant tous ses ministres, à Caprara qui le pressait de faire traduire le prince devant le conseil de guerre : « A Dieu ne plaise que « je traite comme un malfaiteur le prince par qui le ciel « m'a comblé de tant de faveurs!... Comment pourrait-il « être coupable, lui qui a été l'instrument dont Dieu s'est « servi pour châtier les ennemis de son fils? » En 1719, quoique ses magnifiques succès devant Belgrade aient grandement accru l'éclat de sa renommée, bien que le crédit d'un homme qui a rendu de tels services doive être inébranlable, sa disgrâce paraît certaine. Il a émis devant Charles VI, au sujet des mesures que celui-ci voulait prendre pour fonder la Compagnie des Indes, des opinions dont la hardiesse a déplu. Guido de Stahremberg, le comte Michel d'Althan [1], Zinzendorf, grand chancelier de la cour [2], le comte Schlik [3], ses ennemis, le duc de Savoie, Victor-Amédée, qui médite d'unir son fils à l'une des filles de l'Empereur et de lui procurer ainsi la couronne d'Italie, mais dont le prince Eugène a combattu les ambitieux des-

[1] Le général comte d'Althan exerçait beaucoup d'influence sur l'esprit de Charles VI. C'était « un homme courtois et très-affable, mais aussi « très-personnel ». *État du gouvernement et des charges de la cour de Vienne.* (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Voir Annexe 2.

[3] « Chancelier de Bohême, homme fin et dissimulé, mais, dans le fond, « superbe, fort entendu et qui a une fort bonne éloquence. » *État du gouvernement et des charges de la cour de Vienne.* (Archives des Affaires étrangères.)

seins, profitent habilement de l'occasion pour associer, contre lui, leurs haines et leurs rancunes. Le marquis de Saint-Thomas, ambassadeur de Victor-Amédée, conduit très-adroitement l'intrigue sans se découvrir lui-même. Elle est puissamment secondée par l'influence occulte du parti espagnol, dont Charles écoute toujours, avec complaisance, les flatteries et les conseils [1]. Saint-Thomas s'est procuré le concours important du comte de Nimptsch, beau-frère d'Althan, conseiller aulique, et l'un des favoris les plus écoutés. Il fait entendre qu'Eugène de Savoie est un traître, qu'il favorise les projets de l'Électeur de Bavière [2] aux dépens de sa propre famille, parce que celui-ci a payé sa connivence, que les membres les plus influents de la noblesse autrichienne s'entendent avec lui et qu'il faut sévir, sans retard, contre les coupables. Les amis du prince l'avertissent du complot et lui font prêter l'oreille aux sourds grondements du tonnerre qui va bientôt éclater. Poussé par une de ces soudaines audaces qui l'ont conduit plusieurs fois, dans les situations qui paraissaient désespérées, sur le chemin de la victoire, Eugène va droit au Jupiter qui tient la foudre. Il se plaint, en termes modérés et dignes, de la malveillance jalouse qui le poursuit; il prend toute l'Europe à témoin de son dévouement inébranlable à la fortune de la maison d'Autriche. La noble franchise de son langage dissipe les soupçons de son maître. Charles tend les bras à son vieil ami, le serre sur son cœur, lui rend toute sa confiance qu'il conservera jusqu'à sa mort [3].

[1] Voir l'Annexe 79 du premier volume, la lettre de Pastor à Torcy sur l'influence et les manœuvres du parti espagnol. L'archevêque de Valence et don Vilana, marquis de Rialp, étaient, en 1717, les hommes influents de ce parti.

[2] L'Électeur, comme on l'a vu, espérait que son fils épouserait la fille aînée de l'empereur Joseph, et Louis XIV avait été très-favorable à ce projet.

[3] Nimptsch fut examiné par une cour spéciale, convaincu de fausseté,

Jamais il n'avait cessé d'en être digne. Cet homme calme, raisonneur, profond, taciturne, ne prenait pas ses partis à la légère lorsqu'il avait le temps de les méditer, et, s'il ne suivait pas toujours les chemins les plus droits pour parvenir au but qu'il voulait atteindre, il se montrait inflexible dans les résolutions qu'il avait formées. Ce n'était pas seulement parce que ses convictions étaient faites; c'était aussi parce qu'il estimait que les promesses et la signature d'un prince de Savoie avaient droit à tous ses respects, et que, quand on portait son nom, il fallait être honnête homme. Eugène ne reprenait pas sa parole : elle était pour lui inviolable et sacrée. De là, l'admirable fidélité et l'activité infatigable de son zèle pour les intérêts de l'Autriche; de là, ses scrupules sur l'emploi des moyens qui pouvaient accroître ses richesses; de là, aussi, l'empressement remarquable qu'il mit, dès que ses ressources le lui permirent, à payer des dettes écrites ou même verbales qu'il avait laissées en France, empressement d'autant plus admiré qu'il était plus rare à cette époque; de là, enfin, le refus respectueux, mais net et fier, qu'il opposa, dit-on, aux propositions de Louis XIV, lorsque ce prince, regrettant la décision irréfléchie qu'il avait prise à son égard, lui offrit, en 1696, le bâton de maréchal, le gouvernement de la Champagne qu'avait eu son père, et une pension de 20,000 pistoles [1].

Ce sera justice que cette probité loyale, ce beau désinté-

et frappé d'une peine sévère. Le marquis de Rialp revint ouvertement à Eugène. La mort d'Althan (1722), celle de l'archevêque de Valence (1723) coupèrent court aux intrigues qui avaient failli perdre le sauveur de la monarchie autrichienne. ARNETH, *le Prince Eugène.*

[1] Il répondit qu' « il était feld-maréchal des armées de l'Empereur, « dignité qu'il estimait pour le moins autant que celle de maréchal de « France, et que, pour les pensions, elles n'avaient rien qui le tentât, se « croyant toujours assez riche tant qu'il trouverait des occasions de donner « des preuves de sa fidélité et de son zèle au service du monarque auquel « il s'était dévoué ». (*Histoire du prince Eugène de Savoie.*)

ressement, unis à des talents si élevés, reçoivent une récompense éclatante. Le prince de Savoie, en dépit des perfides manœuvres de ses rivaux qui pourront parfois, ainsi qu'on l'a vu, ébranler son crédit, mais qui ne parviendront jamais à le détruire, atteindra bientôt la plus haute situation qu'un sujet de l'Empereur puisse rêver. Il sera non-seulement feld-maréchal et président du conseil de guerre, mais encore gouverneur de la Lombardie, président de la conférence secrète, et, par conséquent, premier ministre, gouverneur des Pays-Bas, vicaire général de l'Italie. Léopold lui accorde toute sa bienveillance, Joseph le traite comme un frère, Charles comme le plus utile et le plus fidèle des sujets [1]. En 1707, Pierre le Grand veut le faire monter sur le trône de Pologne [2]. On l'enverrait conquérir l'Espagne pour l'Archiduc, si l'on pouvait se passer de lui en Autriche [3]. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, qui a servi sous ses ordres, en Flandre, pendant la campagne de 1709 [4], l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste II, près duquel il s'est battu en Turquie, cultivent, avec soin, son amitié, et les relations confiantes qu'il entretient longtemps avec eux assisteront efficacement la politique autrichienne. Si, plus tard, elles doivent s'altérer parce que les deux rois se refuseront à seconder aveuglément cette politique, elles n'en ont pas moins, dans des circonstances périlleuses, contribué très-utilement à maintenir, contre la France, la cohésion de l'Allemagne. Eugène reçoit successivement plusieurs témoignages magnifiques de la munificence impériale : des terres

[1] Voir Annexe 40.

[2] Voir Annexe 41.

[3] Les alliés étaient convaincus que le prince Eugène était le seul général autrichien dont l'intervention directe pût sauver le trône de l'Archiduc. La reine Anne écrivit, de sa main, à l'Empereur pour le prier de lui donner le commandement de l'armée espagnole.

[4] Frédéric-Guillaume succéda en 1713 à son père, Frédéric Ier.

considérables (1698) enclavées dans le district hongrois de Baranya, non loin du confluent de la Drave et du Danube, une seigneurie (1725) située en Autriche, tout proche de Vienne, des dons en argent qui remplacent, en temps opportun, les ressources confisquées par Louis XIV.

La générosité de « ses augustes maîtres » et les profits légitimes que lui procurent ses campagnes militaires le mettent en mesure d'acheter, à la veuve du feld-maréchal Heister (1698), une île étendue et fertile que forment, au sud d'Ofen, les eaux du Danube; d'acquérir dans l'Archiduché, pendant les guerres de la succession, le domaine de Schlosshof, et d'y ajouter, en 1727, celui d'Engelhartstelten; d'agrandir son immense propriété du Baranya, d'y établir, à grands frais, des émigrants venant de l'Allemagne, de l'assainir par de dispendieux travaux, de la mettre en culture et d'y bâtir, pour la protéger, une importante forteresse; de construire deux palais avec l'habile assistance d'Hildebrand, le meilleur architecte de l'Allemagne, l'un sur l'emplacement de son humble demeure de Vienne [1], l'autre, le Belvédère, sur une colline charmante qui domine, vers le sud-est, la capitale de l'Autriche; de créer à grands frais, autour du Belvédère, un parc splendide qu'il entretenait avec un soin éclairé et minutieux; d'orner ces deux résidences de statues admirables, de meubles antiques, d'objets d'une rare valeur, de livres précieux, de tableaux et de gravures qu'il fait venir des pays étrangers, qu'il choisit avec une sage lenteur, avec un discernement rare, d'après les conseils des savants, des littérateurs, des artistes ses correspondants, ses commensaux et ses amis. Dans son superbe hôtel de la Himmelspfortgasse, dans sa résidence enchanteresse du Belvédère, il

[1] La maison du prince était située dans la Himmelspfortgasse (rue de la Porte du Ciel). Le vaste palais qu'il construisit à sa place fait actuellement partie du ministère des finances. (Arneth.)

consacre les courts loisirs que lui laissent les affaires de l'État à augmenter ses connaissances historiques; à perfectionner ses études; à philosopher en compagnie du grand Leibnitz qui raisonne, avec lui, sur les *monades* et l'*harmonie préétablie;* à causer littérature avec Jean-Baptiste Rousseau exilé, que lui a fait connaître le comte du Luc, notre ambassadeur à Vienne, qui a rimé en son honneur, auquel il donne la préférence sur Voltaire, et qui jouit publiquement de sa protection sympathique [1]; à s'entretenir, de vive voix, avec Pierre Mariette, un érudit de premier ordre, auquel il a confié particulièrement le soin de ses gravures et de ses manuscrits, ou bien, par lettres, avec deux historiens de mérite, Jacques Balnages de Beauval, que la révocation de l'édit de Nantes a chassé en Hollande [2], et l'abbé Lenglet-Dufresnoy [3], écrivain studieux, critique hardi, qui viendra le visiter à Vienne; à feuilleter, avec une curieuse sollicitude, avec un empressement satisfait, les livres dont les recherches éclairées, les envois obligeants de ses amis italiens, l'abbé Blaise Garofalo [4], les cardinaux Ales-

[1] Voir Annexe 42.

[2] Il était pasteur à Rouen lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Réfugié en Hollande, il s'y lia avec Heinsius et seconda utilement par son influence, après la mort de Louis XIV, les négociations du Régent avec les États-Généraux. L'*Histoire de l'Église*, l'*Histoire des Églises réformées*, l'*Histoire des Juifs* furent ses principaux ouvrages. Né en 1643, mort en 1723.

[3] Lenglet-Dufresnoy était, avant tout, un chercheur, un laborieux, un érudit. Ses œuvres manquent de goût et de portée, mais sa verve hardie le fit mettre plusieurs fois à la Bastille sous le règne de Louis XV. Il a laissé de nombreux écrits, entre autres : *Manuel pour étudier l'histoire; l'Histoire justifiée contre les Romains; la Philosophie hermétique; Tablettes chronologiques; Histoire de Jeanne d'Arc.* On lui doit les éditions de plusieurs auteurs (1674-1755).

[4] Blaise Garofalo, poëte, antiquaire, érudit de premier ordre, était l'ami intime du cardinal Passionei et du pape Clément XI. Né à Naples (1677), il mourut en 1762 à Vienne, où il était venu se fixer près du prince Eugène. Garofalo a écrit plusieurs traités sur les arts.

sandro Albani[1] et Domenico Passionei[2], enrichissent incessamment ses collections, qui figureront bientôt parmi les plus complètes de l'Europe.

Le commerce habituel des esprits ouverts et distingués avec les idées générales qui se dégagent naturellement des grandes œuvres de la pensée humaine, avec les hommes qui ont beaucoup étudié, beaucoup médité, beaucoup appris, laisse bien peu de place, dans ces esprits, aux opinions étroites et préconçues, aux partis pris, aux préjugés. Il est incompatible avec le fanatisme. Eugène n'avait qu'un aveuglement : celui de sa haine contre Louis XIV et par conséquent contre la France, dont le grand Roi était, suivant les maximes de l'époque, la vivante incarnation. Pratiquant, avec simplicité, les devoirs et les coutumes de la religion catholique, il n'était nullement dévot, et le zèle de la persécution lui faisait horreur[3]. « Il se moquait de ces « gens qui se feraient scrupule de manger un œuf le ven- « dredi saint et qui ne s'en feraient point de tuer un homme « le jour de Pâques, sous prétexte de venger la Divinité[4]. » Les doctrines de l'Encyclopédie lui eussent semblé périlleuses. Il tenait Voltaire en médiocre estime, mais il savait se montrer, en toute circonstance, tolérant et libéral, suivant, en cela, les conseils de la politique et de la raison. Ce fut lui surtout qui, en 1721, conseilla au gouvernement de l'Empereur d'imposer à l'Électeur Palatin, persécuteur de ses sujets protestants, les justes satisfactions que réclamait le roi de Prusse et qui pacifièrent si utilement les

[1] Neveu de Clément XI (Jean-François Albani), le cardinal Alessandro Albani était bibliothécaire du Vatican. Sa maison de campagne, la villa Albani, renfermait des chefs-d'œuvre de toute espèce. Ses collections étaient vraiment merveilleuses.

[2] Voir les notes précédentes.

[3] Voir Annexe 43.

[4] *Histoire du prince Eugène de Savoie.*

esprits au moment où il semblait qu'une nouvelle guerre de religion fût sur le point d'éclater dans le nord-ouest de l'Allemagne. Quelques années plus tard (1729), au moment où Charles VI favorisait, de tout son pouvoir, l'extension du commerce maritime, son conseil eut à examiner les plaintes de plusieurs capitaines marchands qui signalaient, avec inquiétudé, les nombreuses désertions de leurs matelots. Ces hommes, nés la plupart à Lubeck, à Hambourg, en Suède ou en Danemark, abandonnaient leurs bâtiments, parce qu'ils n'y trouvaient pas les secours de leur religion. Eugène déclara qu'il fallait y embarquer des ministres protestants, et, après un long débat, son opinion passa dans le conseil, malgré les scrupules de l'Empereur.

Moins pourvu de dignités et, par conséquent, moins accablé d'affaires de toute sorte, pouvant donner, lui-même, à chacune d'elles, le temps et le soin qu'elle réclamait, délivré des anxiétés constantes que lui causait la situation financière de l'Autriche, moins prudent et moins timoré par nature, moins respectueux des traditions, moins méfiant des nouveautés qui vident souvent les coffres de l'État, sans réaliser les espérances des innovateurs, le prince Eugène de Savoie, président du conseil de la guerre et de la conférence secrète, ami particulier de l'Empereur, disposant, en Autriche, d'une influence prépondérante et presque toujours incontestée, eût, sans doute, attaché son nom à des réformes plus importantes et plus nombreuses. On lui doit le décret impérial par lequel Joseph Ier interdit, sous des peines sévères, le trafic des grades et que les partiales condescendances de son successeur laissèrent malheureusement tomber en désuétude, la création de l'école du Génie militaire (1717), d'ingénieux règlements ayant pour but l'amélioration du sort des officiers et des soldats, la régularisation de la paye des troupes et du service des vivres,

le maintien rigoureux de la discipline; mais ses successeurs lui reprochèrent d'avoir cédé, un peu trop souvent, à l'esprit de routine, d'avoir eu trop de confiance en ses collaborateurs [1], comme aussi de ne pas avoir su prendre l'initiative des institutions militaires qui firent, sous le règne de Frédéric-Guillaume, l'honneur et la force de la Prusse. Il est possible que les hommes distingués qui lui prêtaient, chaque jour, le concours intime de leur talent et de leur expérience, n'aient pas fait preuve, en toute occasion, d'une réserve et d'une discrétion suffisantes; il est possible que les circonstances les aient faits trop puissants. On ne doit pas oublier que le prince se trouvait, tout particulièrement, dans l'obligation d'accorder à ses secrétaires une latitude qui n'était pas sans péril, soit parce qu'il entendait à peine la langue allemande, qu'il la parlait difficilement, et qu'il ne savait point en tracer les caractères, soit parce que son écriture française, grande, régulière, correcte comme son esprit, était lente et laborieuse [2]. Il était vraiment extraordinaire

[1] Il se bornait, en général, à donner des indications sommaires. Ses secrétaires, qui furent successivement Langelt et Brokhausen pour les affaires politiques, Wöber et Knorr pour les affaires militaires, écrivaient les dépêches et donnaient les instructions. (Arneth.)

[2] Eugène parlait assez couramment l'italien, à peine l'allemand, le latin, qui était alors la langue officielle de la Hongrie, et l'espagnol, qui était en grand usage à Vienne. On prétend qu'il était parvenu, à force d'étude, à comprendre les billets presque hiéroglyphiques de l'empereur Charles VI. Il signait les dépêches allemandes : *Eugène von Savoy;* les italiennes : *Eugenio von Savoy;* les françaises : *Eugène de Savoye.* Voici un fac-simile de sa signature italienne. On voit que son écriture grande, belle, parfaitement lisible, diffère essentiellement de celle du maréchal de Villars.

que, malgré les difficultés matérielles qu'il avait à vaincre, il pût faire tant de choses et les faire si bien.

A la vérité, il ne fut guère distrait des affaires publiques par les soucis de la famille. La cour de Vienne lui avait, un instant, destiné la main de la fille du marquis Carpio, gouverneur de Naples, et, plus tard, dit-on, celle de l'archiduchesse Élisabeth avec laquelle il eût régné sur le duché de Mantoue. Ces projets ne furent point réalisés, parce qu'ils n'avaient jamais été bien sérieux, ou parce qu'en réalité le prince de Savoie n'avait aucun goût pour les amours paisibles et les graves devoirs du mariage[1]. « Le « prince Eugène », écrivait le 4 avril 1711 la Princesse Palatine à la duchesse de Hanovre, « porte à bon droit le « nom de grand vizir, car il a beaucoup de *vertus turques.* » Rien ne justifie et, par conséquent, n'excuse l'inqualifiable allusion de madame la duchesse d'Orléans. Sobre, studieux, réfléchi, d'un tempérament chétif, incessamment surmené par des travaux de toute sorte, Eugène n'eut pas grand mérite, sans doute, à se faire remarquer, dès le début de sa carrière, sinon par la rigidité et la chasteté absolue, au moins par la correction de ses mœurs. La comtesse Bathiany, l'une des femmes les plus spirituelles et les plus distinguées de la société autrichienne, dont il fréquentait assidûment la demeure, dont il recherchait, sans cesse, les conseils élevés et la conversation charmante, lui fut-elle vraiment attachée par des liens plus tendres que ceux de l'intelligence et de l'esprit? On ne le sut jamais bien exactement; n'était-il pas, d'ailleurs, trop bon philosophe, trop prudent, pour devenir jamais sérieusement amoureux? Aux

[1] « Jamais il ne voulut se marier, ayant pour maxime qu'une femme est « un meuble embarrassant pour un homme de guerre, qui oublie son devoir « pour penser à elle, et ménage souvent trop sa vie pour se conserver à « une épouse. » (*Histoire du prince Eugène de Savoie.*)

chagrins de famille dont fut accablée sa vieillesse et qui ruinèrent tous ses projets domestiques, il opposa une calme et stoïque résignation que ses amis admirèrent. Ses trois neveux, fils de son frère, le comte de Soissons, Maurice, Eugène, Emmanuel-Marie [1], et son petit-neveu Eugène, fils de ce dernier, disparurent successivement à la fleur de leur âge. Ils étaient l'objet, de sa part, d'une affection vraiment paternelle. Il leur destinait ses nombreux domaines, ses palais, ses musées. On ne trouva point, après sa mort, le testament qu'il avait rédigé, en 1716, au moment de partir pour la guerre de Hongrie, et par lequel il instituait probablement Emmanuel-Marie son héritier universel. Sa nièce, Anna-Victoria de Savoie, sœur de ce dernier, et son cousin, Victor-Amédée de Savoie [2], se disputèrent ses richesses. Ce fut un procès long et scandaleux. Victor-Amédée prétendait qu'Anna-Victoria, née en France, n'était point apte à succéder en Autriche. Un rescrit de l'Empereur trancha la difficulté. Il évinça le prince Victor, attribua au fisc les domaines hongrois et mit Victoria en possession de tous les biens situés en Autriche. Jamais plus noble avoir ne tomba en des mains plus indignes et plus rapaces. La princesse fit publiquement un commerce éhonté des objets d'art de toute espèce qui ornaient le Belvédère et les autres demeures d'Eugène. L'épée que ce grand homme avait reçue de la reine Anne, le portrait superbe que lui avait

[1] Maurice et Eugène étaient les deux plus jeunes fils du comte de Soissons. Ils succombèrent prématurément sous le poids d'une existence ruinée, dit-on, par les plaisirs. Maurice mourut en Espagne et Eugène à Londres, où il avait accompagné son oncle (1710), et où ses restes reposent dans l'abbaye de Westminster. Emmanuel-Marie, l'aîné des neveux du prince, avait épousé la fille du prince Hans-Adam de Lichtenstein. Il mourut en 1629. Son fils unique, Eugène, sur lequel reposaient toutes les espérances de son grand-oncle, fut enlevé en 1734 à sa tendresse. ARNETH.

[2] Il était fils du fameux sourd-muet, Emmanuel-Philibert, frère aîné du comte de Soissons qui fut le père du prince Eugène.

donné son ami, l'empereur Joseph, furent vendus à l'encan[1]. Le duc Charles-Alexandre de Wurtemberg acheta la plupart des tableaux militaires. L'Empereur fit l'acquisition du Belvédère, du palais de la Himmelspfortgasse et de la bibliothèque moyennant une rente viagère de 10,000 florins que Victoria voulut bien accepter.

La mort du prince Eugène de Savoie eut pour l'Autriche des conséquences funestes. Privé du rayonnement lumineux de ce puissant satellite, l'astre impérial ne tarda pas à pâlir. Frédéric II, qui fixait avec satisfaction sur son déclin un regard impatient et attentif, en voyait la cause principale dans la perte irréparable que Charles VI avait faite. Un jour, pliant sous le poids des difficultés que suscitait à l'Autriche l'ambition naissante du jeune monarque : « Ah! messieurs, dit tristement à ses collègues le vieux « chancelier Zinzendorf, si le grand, l'*unique* Eugène était « encore avec nous, nous serions secourus et sauvés[2]! » Admirable et puissant éloge dans la bouche de ce grave et hautain vieillard qui avait été longtemps l'ennemi politique du prince de Savoie!

Certes, le maréchal de Villars avait bien le droit de s'enorgueillir d'avoir battu deux fois un tel homme. Mais il était peut-être moins difficile de le vaincre sur un champ de bataille que dans une conférence diplomatique et sur le terrain des affaires.

[1] L'avidité sacrilége de la princesse indigna les habitants de Vienne. On afficha, sur les murs de son hôtel, des placards injurieux.

[2] Arneth.

LIVRE VI

TRAITÉS DE RASTADT ET DE BADE

CHAPITRE PREMIER

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE.

Situations respectives de la France et de l'Autriche. — Attitude personnelle de l'Empereur. — Le conseil d'Italie, la conférence et le parti allemand. — La guerre du Nord et le congrès de Brunswick. — Le roi Frédéric-Guillaume. — Les Catalans et l'Empire. — Philippe V résiste aux conseils de Louis XIV.

Dans le conflit diplomatique dont le récit va suivre, la partie ne semblait pas égale. L'Empereur avait bien pour auxiliaires l'incontestable et légitime influence que la maison d'Autriche exerçait sur la plupart des principautés allemandes[1]; les craintes intéressées qui s'opposaient au

[1] « Imaginez l'ambition d'un jeune prince de vingt-cinq ans, aussi « maître dans l'Empire que l'ont été Charles V et Ferdinand II, qui a « déjà sur pied quatre-vingt-six régiments qui font, étant complets, près « de 140,000 hommes de ses propres troupes, sans compter celles des « cercles et des princes qui lui obéissent. Sur dix cercles, l'Archiduc est « souverain de deux et assuré de l'obéissance de cinq : Bavière, Souabe, « Franconie, Haut et Bas-Rhin. En effet, les villes impériales de ces « cercles, le duc de Wurtemberg, le marquis de Bade sont sous sa férule; « les Électeurs palatins de Trèves et de Mayence obéissent à l'Archiduc, « comme s'ils étaient ses sujets; l'archevêché de Salzbourg, les évêchés de « Ratisbonne, de Passau, de Bemberg, de Wurtzbourg, d'Augsbourg et

rétablissement des deux Électeurs de Bavière et de Cologne, dont il avait partagé les opulentes dépouilles entre ses amis et ses ministres; les obsessions ardentes du parti espagnol qui ne cessait d'entretenir ses plus chimériques espérances et de souffler le feu de la revanche; la résistance opiniâtre des Catalans dont les mains suppliantes tendaient toujours vers lui les clefs ensanglantées de l'Espagne; la santé précaire de la reine Anne dont les jours étaient comptés et dont le futur successeur, Georges de Brunswick, Électeur de Hanovre, ne pouvait manquer de rappeler au pouvoir les whigs, ennemis de la France; le juste mécontentement inspiré aux puissances maritimes par les lenteurs calculées et les puériles chicanes de Philippe V qui, pour obtenir la cession effective ou, au moins, la garantie formelle de la principauté promise à madame des Ursins, retardait systématiquement de jour en jour, malgré les fermes avis de son aïeul, la signature des traités conclus en son nom à Utrecht; enfin l'irritation jalouse que les avantages commerciaux concédés récemment à l'Angleterre avaient suscitée en Hollande et qui pouvaient, un jour ou l'autre, réconcilier les États-Généraux avec l'Autriche [1]. Mais le prestige de la victoire; la terreur irrésistible que les contributions

« tous les autres bénéfices qui donnent des troupes sont entre les mains des « créatures de ce prince. » Mémoire adressé à Torcy, le 2 décembre 1713, sur la situation de l'empire d'Allemagne. (Archives des Affaires étrangères.)

[1] « La jalousie entre eux (les Hollandais et les Anglais) paraît augmenter « tous les jours, et, si l'on se plaint en Hollande que les tories attribuent « faussement aux États-Généraux le dessein d'acheter Ostende, on ne « paraît pas moins inquiet en Angleterre, ni moins aigri de l'augmenta- « tion des troupes nouvellement proposée à la Haye et du projet formé « pour construire et armer de nouveaux vaisseaux de guerre..... déjà l'on « dit à Londres que le motif de ces résolutions ne saurait être que celui « de me faire la guerre pour secourir l'Archiduc ou de transporter le prince « de Hanovre en Angleterre malgré la reine de la Grande-Bretagne. »

Louis XIV au marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France à la Haye. (Archives des Affaires étrangères.)

militaires entretenaient parmi les populations infortunées des cercles du Rhin et de Westphalie, écrasées, depuis si longtemps, par tous les maux de l'invasion; la guerre du Nord qui absorbait, en partie, les ressources militaires du corps germanique; la captivité de Charles XII dont le retour en eût, sans doute, facilité la pacification; les visées ambitieuses du roi de Prusse, de l'Électeur de Hanovre, qui méditaient le partage de la Poméranie suédoise et qui n'entendaient nullement, dans les circonstances, s'armer de nouveau contre nous; l'avidité croissante de Frédéric-Guillaume, qui ne songeait, suivant l'expression indignée de Pastor, qu'à pêcher *in turbido* [1] et qui était devenu assez puissant pour faire payer très-cher son assistance, combattaient en faveur de Louis XIV. D'un côté, une situation tendue, indécise, et dont il était fort difficile, en ce moment, de tirer un bon parti, des on dit, des espérances assez peu rationnelles, des éventualités plus ou moins douteuses; de l'autre, des faits accomplis, des nécessités qui s'imposaient, des réalités brutales. Ce qui rétablissait un peu l'équilibre, c'étaient les intentions nettement pacifiques du Roi et l'impatient désir qu'avait son plénipotentiaire de signer promptement la paix, afin de jouir, sans plus de retard, du profit glorieux de ses triomphes, c'étaient aussi, et avant tout peut-être, l'habileté, le savoir-faire, le sang-froid, la finesse du négociateur impérial.

Il faut reconnaître qu'il était puissamment secondé par la vaillante attitude de Charles VI. Le prince distingué que Louis XIV persistait, par une affectation d'assez mauvais goût, à nommer l'*archiduc*, avait pris très au sérieux ses fonctions de souverain et les exerçait virilement. Son temps

[1] *Pastor à Torcy*, 19 novembre 1714. « Le roi de Prusse toujours plein du désir de pêcher *in turbido*, etc. » (Archives des Affaires étrangères.)

était soigneusement réglé, tout aussi bien que celui du grand Roi. Quoique, n'ayant pas atteint sa trentième année, il fût encore à l'âge où les passions exercent tout leur empire, il s'occupait beaucoup de ses affaires et fort peu de ses plaisirs. On ne lui connaissait pas de maîtresse. A peine restait-il une demi-heure à table. Déférent envers sa mère et sa belle-sœur qui avaient occupé, toutes les deux, le trône impérial, qu'il voyait tous les jours, dont il écoutait volontiers les avis, respectueux pour la religion dont il pratiquait les devoirs avec une régularité exemplaire, il voulait cependant conserver sa pleine indépendance et n'être gouverné en rien [1]. On ne lui voyait subir ni le joug du prêtre ni celui de la femme. Poli, affable même pour ses interlocuteurs, mais en général froid, triste, hautain, un peu dédaigneux, il tenait les gens à distance. Il faisait profession d'un grand respect pour la parole impériale. Aussi ne l'engageait-il pas aisément. Afin de remplir ses coffres vidés par la guerre et d'assurer la paye régulière des troupes, il avait courageusement réformé toutes les dépenses de sa maison. Il entendait que tout le monde remplît ses obligations dans sa famille, dans son gouvernement, dans l'Empire, que ses ministres travaillassent comme il travaillait lui-même, qu'ils fussent assidus et ponctuels, que les princes ne s'affranchissent point des contingents que la Diète avait fixés. Croyant, lui-même, prêcher d'exemple, il agissait et il parlait en conséquence. Aux États d'Autriche, aux quatre cercles réunis dans la ville de Francfort, au corps germanique tout entier il déclara nettement « qu'il était de « toute nécessité de continuer la guerre jusqu'à ce que les « ennemis se fussent rendus à la raison [2] ». Au roi de Prusse,

[1] Voir Annexe 44.
[2] *Pastor à Torcy*. Vienne, 2 décembre 1713.

à l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, qui avaient timidement offert leurs médiations, il faisait répondre « assez gaillardement », écrit Pastor le 2 décembre 1713, « qu'il lui paraissait étrange que des princes de l'Empire, comme ils l'étaient « l'un et l'autre, lui parlassent de moyenner, par leurs offices, « la paix entre le chef de l'Empire et ses ennemis, au lieu « de contribuer, suivant leur devoir, à procurer une paix « honorable par des efforts à faire pour la continuation de « la guerre ». Ce fier langage, très-applaudi par les populations protestantes de l'Allemagne qui redoutaient, non sans quelque motif, ainsi qu'on le verra plus loin, que les négociateurs ne respectassent pas suffisamment leurs droits [1], avait produit un grand effet. Le landgrave de Hesse, qui s'était toujours distingué parmi les récalcitrants, suspendait le rappel de ses troupes. Il ordonnait même de nouvelles levées. Les pacifiques, quoiqu'ils fussent les plus nombreux, se taisaient. « Sans nul doute », écrivait, à la date du 27 novembre, le représentant de la Suède auprès de la Diète, qui siégeait alors à Augsbourg, « le « résultat des conférences sera entièrement conforme aux « intentions de l'Empereur... on peut dire, avec assurance, « que le *recez* qui en résultera lui accordera tout ce qu'il « demande *per unanima*, nonobstant les murmures *inter* « *privatos parietes* contre la continuation de la guerre..... « Il faut donc compter encore sur une campagne [2]. »

On sait déjà que les belliqueuses aspirations de l'Empe-

[1] « Je dois vous répéter..... que tous les États protestants de l'Empire « font les derniers efforts pour troubler la paix, disant, entre eux, que la « religion est perdue et, tout haut, que l'Empereur sacrifie la dignité de « l'Empire, qu'il vaudrait mieux perdre des batailles et ne se déshonorer « que quand les Français seraient sur le Danube, parce qu'alors la honte « serait moindre. » *Villars à Louis XIV*, 14 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Archives des Affaires étrangères.

reur étaient dues non pas seulement aux dispositions naturelles de son caractère qui s'était toujours signalé par une ténacité peu commune, mais encore à la pernicieuse influence des réfugiés espagnols qui fréquentaient sa cour. C'était surtout dans leurs rangs qu'il fallait chercher ses familiers et ses amis. Il en avait formé un conseil qui administrait les affaires italiennes, qui siégeait régulièrement, qui fonctionnait avec assiduité tout comme si la couronne d'Espagne eût encore reposé sur la tête du chef de la maison d'Autriche [1]. Ces hommes, dont la gravité habituelle répondait fidèlement à la sienne, dont il prisait fort la cérémonieuse politesse, qu'il croyait, au fond, plus sérieux, plus profonds, plus habiles que ses ministres autrichiens, faisaient beaucoup plus de projets que d'affaires. Tous leurs vœux tendaient au renouvellement de la guerre qui, seule, pouvait les rétablir dans leurs biens et leurs dignités. Charles les écoutait volontiers, parce que leurs désirs flattaient sa plus chère espérance, parce que, malgré les victoires de Philippe V, il croyait encore qu'un retour de fortune le ramènerait à Madrid, parce que, de son séjour sous le ciel ibérique, il avait conservé des impressions et des souvenirs qui captivaient son cœur, parce qu'on lui avait fait croire que, si les ministres allemands, qui gouvernaient l'Autriche sous son frère Joseph, lui avaient envoyé, lorsqu'il régnait lui-même à Barcelone, des renforts suffisants, il eût, sans aucun doute, écrasé son rival, parce qu'aussi l'admirable fidélité des Catalans, les souffrances qu'ils enduraient pour sa cause avec une indomptable valeur, la promesse solennelle et loyale qu'il leur avait faite

[1] « On vit à Vienne avec surprise, et non sans déplaisir, l'inauguration « solennelle et pompeuse d'une autorité gouvernementale composée de « membres nombreux, qui reçut le nom de Conseil d'Italie. » ARNETH, *le Prince Eugène de Savoie.*

de ne jamais les abandonner, enchaînaient véritablement sa reconnaissance.

Le Franciscain Antonio de Cardona, archevêque de Valence et président du conseil d'Italie, travailleur infatigable, orateur fougueux, dont l'éloquence âpre et sauvage brisait toutes les résistances [1]; les deux secrétaires de ce conseil : don Antonio Romeo de Anderaz [2], marquis de Erendazu, homme avide, rusé, sans conscience, qui avait jadis servi Philippe V, et don Ramon de Vilana Perlas [3], marquis de Rialp, courtisan adroit et souple, qui s'était toujours prêté, avec bonne grâce, aux caprices de son

[1] Philippe V n'avait pas eu, au commencement de son règne, de partisan plus enthousiaste et plus exalté que le Franciscain Antonio Folchs de Cardona, archevêque de Valence. Celui-ci épousa la cause de Charles, parce que le duc d'Anjou ne sut ni apprécier, ni récompenser suffisamment son zèle, et il y resta passionnément fidèle jusqu'à sa mort, n'ayant jamais perdu l'espoir de revenir, un jour, dans sa patrie, à la suite de l'Empereur-Roi. Cardona était doué de qualités éminentes, homme d'affaires remarquable, penseur profond, orateur éminent, parlant plusieurs langues avec la plus entraînante éloquence. Le prince Eugène et tous ceux qui préféraient, avec lui, les intérêts de l'Autriche et de l'Empire avaient dans l'archevêque de Valence un adversaire très-redoutable.

[2] Don Antonio Romeo de Anderaz avait pris part aux affaires sous le gouvernement de Charles II et suivi, d'abord, la fortune de Philippe V qu'il accompagna (1702) en Italie. Comme l'archevêque de Valence, il s'attacha, par intérêt, à celle de l'Archiduc, qui le consultait scrupuleusement sur toutes les affaires d'Italie. Il passait pourtant, à la cour, pour un homme peu scrupuleux, avide d'argent et de repos, n'hésitant pas, pour satisfaire ses convenances, à tromper la confiance de son maître au point d'effacer ses ordres et d'y substituer les siens. (ARNETH, *le Prince Eugène de Savoie.*)

[3] Après son arrivée en Espagne, Charles avait toujours eu pour confident intime de ses pensées don Ramon de Vilana Perlas, qui avait pris part au complôt tramé, par le prince de Darmstadt, pour ouvrir à l'Autriche les portes de Barcelone. Vilana était encore en prison lorsque l'Archiduc pénétra dans cette ville. Touché de son dévouement aux intérêts de sa maison, il l'introduisit immédiatement dans ses conseils, le fit marquis de Rialp et le laissa près de l'Impératrice lorsqu'il revint en Allemagne. En 1713, Vilana y accompagna l'Impératrice. C'était un courtisan souple et rusé, qui sacrifiait tout pour plaire à l'Empereur. (ARNETH, *le Prince Eugène de Savoie.*)

maître, qui ne l'avait jamais quitté depuis son arrivée dans la Péninsule, qui s'entendait merveilleusement à pénétrer ses intentions les plus secrètes; un seigneur napolitain, le comte Stella, ami désintéressé, dévoué et fidèle, ancien soldat des guerres hongroises que Léopold voulut donner, en 1703, pour compagnon d'armes à son fils, lorsqu'il le lança, avec l'aveu des alliés de l'Autriche, dans la mésaventure royale qui aboutit, sept ans plus tard, au désastre de Villaviciosa [1], — se partageaient la confiance de l'Empereur. Stella était le moins intelligent, mais à coup sûr le plus écouté et le plus aimé des quatre [2]. Le jeune comte Michel-Jean d'Althan, ancien page de Léopold, qui avait également accompagné l'Archiduc en Espagne où il s'était uni à une jeune femme d'une rare beauté et d'un esprit séduisant, Marie-Anne Pignatelli, leur prêtait à l'occasion, quoiqu'il affectât de ne point prendre part aux affaires publiques, le redoutable appui de la vive affection que Charles lui témoignait depuis son enfance [3]. Que l'Empe-

[1] Nochus Stella était un Napolitain de petite noblesse qui avait suivi la fortune de Caprara et servi sous ses ordres en Hongrie, dans le régiment de Montecuculli, où il obtint le grade de major. Le prince Lichtenstein, auquel il fut présenté, remarqua sa mémoire vraiment extraordinaire et l'introduisit près de l'empereur Léopold, auquel il sut plaire par sa verve et son enjouement. Stella avait tous les talents du conteur. L'archiduc Charles, qu'il accompagna en Espagne, ne pouvait se passer de lui, parce qu'il l'amusait. A Barcelone, il tenait un des premiers rangs dans son conseil. Moins léger, plus appliqué aux affaires, plus capable de les conduire, Stella eût rendu de grands services à l'Empereur, qu'il servait fidèlement.

[2] Après les quatre personnages que l'on vient de citer, le prince de Cardona, grand maître de la maison de l'Impératrice; le duc d'Uzeda, qui avait été ambassadeur de Charles II à Rome; le comte de Cifuentes, ancien vice-roi de Sardaigne; les comtes Corzano, Oropesa, Haro, Zavala et de Monte-Santo étaient les membres les plus importants du parti espagnol. Ce fut Monte-Santo qui succéda, comme président du conseil, à l'archevêque de Valence.

[3] Appartenant à une vieille et noble famille qui s'était illustrée par ses services diplomatiques et militaires, parent du prince Lichtenstein, ancien page de Léopold, ami d'enfance de l'Archiduc, qu'il suivit en Espagne,

reur fût plus Espagnol qu'Allemand, qu'il aimât mieux régner sur les États gouvernés jadis par Charles II que sur l'Empire, qu'il préférât, en conséquence, la guerre à la paix, cela ne semblait faire doute pour personne. « Ses « ministres disent souvent (Pastor, 1er février 1714) que la « maison d'Autriche pourrait bien enfin se déterminer à ne « plus se soucier ni des intérêts de l'Empire, ni même de la « dignité impériale, et même à permettre la dissolution de « cette vieille *compages imperii*..... la maison d'Autriche « demeurant toujours, avec ses États héréditaires et ses « États en Italie, une très-grande puissance sous la cou- « ronne impériale et demeurant alors plus redoutable à « l'Allemagne. » — « Comptez, écrivait le même jour « Louis XIV à Villars, que le caractère de ce prince est tel « que, s'il lui reste la moindre liberté d'interpréter, suivant « son génie, les engagements que l'état de ses affaires le « forcera de prendre, la paix sera rompue le lendemain « du jour qu'on la croira faite [1]. »

Si de telles dispositions, bien connues d'Eugène, devaient l'assister inutilement dans sa lutte contre les exigences du Roi, elles pourraient devenir très-périlleuses au moment où, les intérêts de l'Autriche et de l'Allemagne venant à être satisfaits par les concessions obtenues, il conviendrait de conclure un traité. Il était donc nécessaire de les modérer et de tenir en échec les impatiences guerrières du conseil d'Italie. C'est à quoi s'appliquaient de leur mieux, avec

doux, insinuant, modeste et désintéressé, marié à une jeune Catalane au teint de rose et aux cheveux d'or, aussi belle qu'intelligente, dont les charmes avaient produit sur Charles VI la plus vive impression, le comte Michel d'Althan était le plus aimé et le plus écouté de tous les favoris, mais il affectait de ne point prendre part aux affaires et de ne solliciter aucune grâce ni pour lui ni pour les siens.

[1] *Le Roi à Villars.* Versailles, 1er février 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

une constance méritoire, les hommes de bien et de talent qui siégeaient alors, dans la conférence secrète, à côté du prince de Savoie, Trautson, Zinzendorf, Seilern et Gundacker Stahremberg, les deux premiers, disposés, par caractère ou par calcul, à la conciliation, les deux autres, surtout Stahremberg, particulièrement dévoué à Eugène, courageux, fermes, inébranlables dans l'accomplissement délicat de leurs patriotiques devoirs. Mais ces hommes qui délibéraient, avec l'assentiment de Charles VI, sur les affaires capitales de l'Empire, avaient des rivaux influents dont les sourdes manœuvres entravaient sans cesse leur action. En face de la camarilla espagnole et du parti autrichien dont le prince Eugène était l'inspirateur, s'agitait une coterie puissante par la situation des personnages qui la dirigeaient et par l'ardeur des passions jalouses dont ils étaient animés. On voyait à sa tête le comte Windischgrätz, président du conseil aulique, magistrat savant et distingué, mais audacieux, quinteux, exigeant, versatile, avide d'honneurs et surtout d'argent; le feld-maréchal comte Léopold Schlick, grand chancelier de Bohême, homme séduisant et dissimulé, très-entreprenant et très-beau parleur, qui n'avait jamais été heureux à la guerre, mais qui se croyait un grand politique parce qu'il avait été l'un des principaux négociateurs du traité de Carlowitz, et que l'on savait capable de toutes les audaces; puis le comte Frédéric-Charles de Shönborn, vice-chancelier de l'Empire, proche parent du Prince Électeur de Mayence, auquel l'élévation de sa naissance, les grâces de sa personne, l'élégance de ses manières, la souplesse de son caractère, avant tout l'emploi magnifique de son immense fortune, avaient acquis une nombreuse et redoutable clientèle. Windischgrätz, Schlick et Shönborn étaient considérés comme les chefs du *parti allemand* qui ne causait guère moins de soucis au prince

Eugène et à ses amis de la conférence que le parti espagnol[1].

La situation où se trouve, en ce moment, le nord de l'Allemagne n'est pas faite pour le rassurer et pour faciliter sa tâche diplomatique. Certes, la ferme résolution que manifeste l'Empereur de recommencer la guerre, si l'honneur national vient à l'exiger, seconde très-efficacement les efforts de son plénipotentiaire et donne une grande force à ses arguments; mais, pour qu'ils ne perdent pas beaucoup de leur poids, il faudrait qu'une nouvelle campagne pût être entreprise dans des conditions avantageuses. Or, on a vu déjà et Louis XIV sait parfaitement que, malgré les forfanteries du conseil d'Italie et de la cour autrichienne, les luttes sanglantes soutenues, dans la basse Allemagne, par la Russie, la Pologne, le Danemark, contre les débris des vaillantes troupes de Charles XII, tiennent en haleine les ambitions des princes les plus puissants de l'Empire et ne leur permettent pas de mettre leurs ressources militaires à la disposition de la Diète. Les troupes de la coalition ont envahi successivement la Livonie, la Finlande, la Scanie, la Poméranie, le duché de Brême, le Mecklembourg, le Holstein, et font trembler, pour son indépendance, la ville impériale de Hambourg. Il s'agit d'arracher à la Suède les provinces qu'elle a conquises, au sud et à l'est de la Baltique, sur le Danemark, la Pologne et la Russie. Les puissances limitrophes, le Hanovre et la Prusse, gardiennes naturelles, dans ces parages, du pacte germanique, deviennent bientôt complices. On a acheté leur inaction par des promesses. Il est convenu, tacitement au

[1] On a vu plus haut qu'en 1719 le prince Eugène, calomnié par les chefs du parti espagnol et du parti allemand, faillit perdre la confiance et les faveurs de Charles VI. Ce fut le bon sens de l'Empereur qui sauva le plus fidèle et le plus utile de ses amis.

moins, que le Hanovre recevra Brême et Werden, que Stettin sera cédé à la Prusse. Du fond de sa captivité, Charles XII médite, impuissant et indigné, sur le démembrement de ses États. Afin d'éloigner du territoire allemand le fléau de la guerre, l'Empereur a convoqué un congrès à Brunswick où les représentants du roi Frédéric Ier, des Électeurs palatin et de Hanovre, de l'évêque de Munster et du landgrave de Hesse-Cassel ont conclu un traité de neutralisation. Il y a été dit qu'une armée de 20,000 hommes, fournie par les États contractants, irait camper sur l'Elbe afin de protéger l'Empire; que la Suède et la Russie seraient sommées de respecter son territoire; qu'on évacuerait le Mecklembourg, mais que les places fortes de la Poméranie et du duché de Brême, récemment conquises, seraient remises à l'Empereur qui les garderait en séquestre jusqu'à la paix; que les troupes suédoises devraient repasser la mer et que l'accès de la Pologne leur serait interdit, enfin que l'Empereur offrirait sa médiation.

Chasser les soldats de Charles XII de l'Allemagne et de la Pologne, c'était traiter la Suède avec une rigueur que ne comportait nullement la neutralité. Le général Steinbock, qui commande sa petite armée et qui soutient glorieusement une lutte inégale, refuse de souscrire à de telles conditions et se retire derrière ses retranchements de Tonningen [1], où il se maintient, quatre mois, contre toutes les forces ennemies, attendant, avec une constance héroïque, des secours que son pays épuisé ne peut lui faire parvenir. Lorsque la famine le contraint à capituler, il n'a plus avec lui que sept mille hommes. Treize mille ont été tués ou ont péri de misère. La guerre sévit de nouveau sur les terres germaniques. Les armées moscovites et saxonnes envahissent le

[1] Voir les notes du premier volume.

Mecklembourg et le Holstein; le prince Menzikoff et le comte Fleming rançonnent successivement Hambourg et Lübeck, puis ils pénètrent en Poméranie et, tandis que les Danois attaquent Stralsund, ils mettent le siége devant Stettin [1]. Alors le roi Frédéric-Guillaume juge que le moment est venu d'intervenir pour le plus grand bien de la Prusse et de se poser, à son tour, comme médiateur. Les garnisons suédoises abandonneront toutes les places de la Poméranie qu'il gardera lui-même en séquestre jusqu'à la paix; de leur côté, les Russes, les Saxons et les Danois opéreront immédiatement leur retraite; telles sont les propositions que Frédéric transmet à Stockholm et que la régence, qui administre la Suède en l'absence de son roi, rejette sans hésitation. Expulser les Suédois des villes que les traités de Westphalie leur ont données, mettre ces villes sous le séquestre, tandis qu'on laisse les ennemis de Charles XII en possession des places qu'ils ont injustement conquises, est-ce là se montrer impartial et sincère? Les hostilités ne sont donc pas interrompues. Stettin est pris. Mais alors toute l'Allemagne, dont la sûreté peut être compromise par l'ambition moscovite, s'émeut en faveur du sort infortuné de la Suède.

La Diète charge l'Empereur de pourvoir à ses intérêts et de faire respecter les frontières allemandes. La plupart des princes protestants plaident, avec chaleur, la cause de Charles XII, et, comme l'Empereur a besoin de leur concours pour obtenir, de la France, des conditions honorables, il négocie sérieusement avec le Czar. Menzikoff retourne en Russie et Fleming en Pologne. Stettin est mis sous le séquestre et sa garde est confiée à la Prusse. Le désir du roi Frédéric est réalisé. Il a mis la main sans coup férir sur la

[1] Voir les notes du premier volume.

capitale de la Poméranie. Charles XII est aux abois, cette importante cité ne sera jamais rendue à la Suède.

Lorsque la chancellerie impériale, pour s'assurer du concours efficace du margrave de Brandebourg contre la France, lui conférait, le 16 novembre 1700, par le traité de la Couronne, le titre de roi, elle allait au plus pressé et ne prévoyait pas, sans doute, la portée de sa généreuse imprudence. « Ces gens-là, dit un jour le prince Eugène en par- « lant des ministres qui l'avaient conseillée, mériteraient « vraiment d'être pendus! » Ce fut une parole prophétique. A l'époque, où s'accomplissaient les événements qui avaient conduit au séquestre de Stettin, la Prusse était devenue, après l'Autriche, la première puissance de la Germanie. Rayonnante du prestige de sa royauté nouvelle, considérée par les protestants, depuis les infortunes du roi de Suède, comme la tutrice naturelle de leurs intérêts en Allemagne, gouvernée par un soldat dur, impérieux, prévoyant, économe, qui réformait son armée et augmentait, chaque jour, ses richesses, elle rêvait de hautes destinées. Si l'Empereur, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait décliné d'abord, par une réponse quelque peu hautaine, ses offres de médiation, il s'était vu bientôt dans l'affligeante nécessité d'adoucir sa voix et de lui parler sur un ton tout différent. Le temps était passé où le souverain du Brandebourg obéissait au chef de l'Empire. Ce n'étaient plus des ordres, mais des requêtes, des avances qu'on lui adressait. Par le fait, le roi Frédéric-Guillaume négociait, presque de pair, avec l'Empereur, le roi de France, le roi de Suède, et Stettin était le pivot de toutes ses manœuvres diplomatiques. A Charles XII, il proposait une alliance offensive et défensive, sous la condition de garder Stettin; à Charles VI, il promettait la totalité de son contingent si on lui abandonnait la capitale de la Poméranie et une partie importante de la

Gueldre [1]. Le gouvernement impérial ne se refusait point à entrer en composition avec lui. Les injonctions de la Diète et celles du conseil aulique paraissaient le toucher fort peu ; au besoin il y répondait par des menaces [2]. Le roi de France, après lui avoir fait comprendre qu'il n'hésiterait pas à le châtier directement s'il fournissait les ressources militaires qui lui étaient demandées [3], avait fini par courtiser ses bonnes grâces en le flattant de l'espoir qu'il le verrait, sans déplaisir, conserver Stettin si Charles XII y consentait. Il était donc réellement un personnage très-considérable, très-influent

[1] « Le ministre de Prusse à Berlin m'a écrit que l'Électeur de Brandebourg souhaitait fort le retour du roi de Suède et témoignait du penchant à s'allier étroitement avec lui et à entrer efficacement dans ses intérêts, mais à condition de garder à perpétuité Stettin..... Le bruit se répand que l'Électeur de Brandebourg offre un secours contre la France, outre son contingent, moyennant la cession de la haute Gueldre et des garanties pour la conservation de Stettin. Il est vrai qu'on voit ici d'un œil jaloux toute augmentation de la puissance de Brandebourg, mais cette jalousie ne cédera-t-elle pas aux intérêts présents? » *Pastor à Torcy. Vienne,* 23 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] On est très-mécontent ici du peu d'égards que le roi de Prusse montre, de plus en plus, pour l'autorité et les mandements de l'Empereur..... « La cour impériale soutient qu'il commet des injustices et des violences contre les États faibles..... que l'Empereur est obligé, en vertu de son *Officium Cæsarum,* de protéger; mais le Roi prétend que la raison pourquoi il ne trouve jamais ici *judicem favorabilem,* c'est qu'on lui envie tout agrandissement et acquisitions. Il a fait déclarer nettement, depuis peu, tant ici qu'à la diète de l'Empire, que, si le Conseil aulique continue dans sa partialité contre lui, il ne donnera à la guerre contre la France rien du tout de sa quote-part, ni en troupes, ni en argent. » *Pastor à Torcy. Vienne,* 27 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[3] « Quant à l'avertissement que le représentant de la Prusse vous a donné sur la nécessité où son maître se trouverait peut-être de fournir non-seulement son contingent, mais encore un nombre de troupes proportionné au danger où l'Empire se trouverait exposé, si la guerre se trouvait continuer l'année prochaine, je crois ce prince trop prudent pour entrer dans de pareils engagements..... Je crois que je ne serai pas obligé de faire connaître au roi de Prusse que Neufchâtel serait bien proche des frontières de mon royaume, si jamais la Prusse manquait au traité d'Utrecht..... » *Louis XIV au duc d'Aumont, son ambassadeur à Londres,* 9 octobre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

et très-redouté. « Vive notre roi! » écrivait de Vienne à une de ses amies, le 31 janvier 1714, une jeune Prussienne, mademoiselle de Blumenthal, dans une lettre où elle faisait la comparaison de son propre souverain avec les deux Charles, « vive le roi de Prusse! c'est bien un autre sire, « celui-là. Il travaille présentement à raser le jardin de la « cour dont il fait une belle place pour exercer les grena- « diers et, de l'orangerie, il fait un corps de garde. Il aura « bientôt cinquante mille hommes sur pied, et puis l'on « verra beau jeu [1] ! »

Les vrais amis de Charles VI, les seuls qui lui conservassent, malgré ses revers, un attachement inébranlable, étaient les Catalans. Il avait vécu, cinq années, au milieu d'eux et leur avait promis que, s'il montait un jour sur le trône d'Espagne, leurs priviléges, leurs libertés, leurs usages seraient complétement, fidèlement maintenus. Philippe V avait voulu les soumettre aux lois communes de la monarchie, fondées avant tout sur les coutumes castillanes; ils avaient protesté contre cette exigence, qui brisait leurs vieilles constitutions et humiliait cruellement leur orgueil, par la révolte. Elle durait depuis 1705, et Philippe, avec ses propres forces, était incapable de la réduire. Charles avait quitté Barcelone en 1711, pour aller recevoir, après la mort de son frère Joseph, la couronne germanique; l'Impératrice elle-même, qu'il y avait laissée, comme un gage inviolable de sa fidélité à ses engagements, était partie. Mais elle avait juré en son nom qu'il n'abandonnerait jamais Barcelone, et l'Empereur s'était toujours montré l'esclave de ses serments. Persuadés que la mort de Louis XIV et de son alliée la reine Anne était proche, qu'elle amènerait, en Europe, une révolution politique,

[1] Archives des Affaires étrangères.

que le jour allait venir où l'Angleterre et l'Autriche s'entendraient, de nouveau, pour leur porter secours, qu'au reste, ils n'avaient rien à craindre des armées espagnoles, les Barcelonais avaient rejeté toutes les propositions de leur souverain légitime; ils lui avaient déclaré audacieusement la guerre le 30 juillet 1713 et bravaient insolemment, à l'abri de leurs murailles, ses foudres impuissantes.

On se souvient qu'un traité, conclu à Utrecht [1] le 14 mars 1713, stipulait formellement l'abandon de la Catalogne par les troupes alliées. Toutes les places qu'ils y occupaient devaient être remises par eux-mêmes, au fur et à mesure de l'évacuation, entre les mains des généraux espagnols. Cette clause, en ce qui concerne Barcelone, ne fut pas remplie. Dès que l'Impératrice eut reçu l'avis officiel du traité, elle déclara publiquement « qu'elle se « trouvait contrainte de quitter la Catalogne et qu'elle lui « laissait le comte de Stahrembreg, chargé du soin de lui « procurer les meilleures conditions que l'occurrence des « temps pourrait permettre. » Elle avait reçu, quelques jours auparavant, une protestation de dévouement et de fidélité, adressée par les États à l'Empereur, pour l'encourager dans ses aspirations belliqueuses et pour l'exhorter à revenir en Espagne. « Ne serait-ce pas une fatalité bien « déplorable, disaient les États dans cette protestation, si « tant de fidèles sujets de ces royaumes étaient sacrifiés à la « haine de leurs irréconciliables ennemis; si cette province, « qui, la première, a appelé Votre Majesté..... était exposée « à l'esclavage et si la florissante capitale devenait une « nouvelle Troie?... Le moyen le plus efficace de recou- « vrer la monarchie d'Espagne serait qu'il plût à Votre « Majesté d'y revenir... En attendant, nous sommes infini-

[1] Voir le premier volume, page 326.

« ment redevables à sa bonté qui continue de nous con-
« soler par l'auguste présence de l'Impératrice, notre bonne
« maîtresse, qui fait les délices de cette province..... Nous
« offrons à Votre Majesté toutes les forces de la Catalogne,
« nos biens et nos vies pour l'accomplissement de ses
« desseins, et nous nous y croyons obligés, suivant notre
« devoir envers Dieu et Votre Majesté, pour la sûreté et la
« tranquillité de l'Europe, la liberté de l'Espagne et la
« délivrance de la nation catalane. »

Ces assurances exaltées émurent profondément le cœur d'Élisabeth-Christine. Cependant elle s'était embarquée au mois de juillet, sur un bâtiment de la flotte anglaise, et rejoignit son époux en Allemagne[1]; mais Stahremberg, voulant conserver à son maître des ressources dont il pourrait tirer le plus utile parti, s'il voulait un jour entreprendre, de nouveau, la conquête de l'Espagne, éluda l'une des clauses les plus importantes du traité. Après avoir déclaré solennellement dans la cathédrale, en face d'une nombreuse assemblée, « qu'il se « démettait de la charge de vice-roi et de capitaine général « de la Catalogne, pour être remplacé par le prince à qui

[1] Élisabeth-Christine de Brunswick-Blanckenbourg était âgée de dix-sept ans lorsqu'elle épousa l'Archiduc, en 1708, à Barcelone, où elle résida cinq ans. La flotte anglaise la conduisit à Gênes. Elle y arriva le 3 août et se rendit ensuite à Milan. Le prince de Lichtenstein et le comte de Sparre vinrent l'y recevoir et la conduisirent à Lintz, où l'attendait l'Empereur. C'était une femme douce, bonne et modeste, ne s'occupant point d'affaires, n'ayant d'autre ambition que de plaire à son époux et de le rendre père. Charles lui témoignait beaucoup de déférence, mais assez peu d'amour On craignait, à cette époque, qu'elle ne fût stérile. « L'Impé-« ratrice reste encore toujours stérile, écrit Pastor le 23 décembre 1710, « au grand mécontentement de l'Empereur et de ses peuples, bien qu'on « se soit flatté que la position de ces époux sur le climat allemand ne lais-« serait guère leur mariage infécond. » « L'Empereur et l'Impératrice, « écrivait-il encore à Torcy le 11 avril 1714, se portent bien et ont la « mine de faire et porter des enfants, et il n'y a, qu'on sache, point de « défaut naturel ni de l'un ni de l'autre qui l'empêche; cependant la « longue continuation de la stérilité de mariage fait appréhender. Je ne

« la Providence avait voulu qu'appartînt la souveraineté de « cette principauté », il permit secrètement aux miquelets d'occuper la citadelle de Barcelone ainsi que le mont Jouy et plusieurs autres places fortes. Lorsque le duc de Popoli, entre les mains duquel il aurait dû remettre les clefs de la capitale, se présenta, au mois de juillet, pour les recevoir, il trouva les portes fermées et dut recommencer le siége. Une harangue enflammée du cardinal-évêque qui prédisait aux États, en termes ardents et prophétiques, le prochain retour de l'Empereur et Roi, avait surexcité au plus haut point les esprits. Nébot, l'un des principaux chefs catalans, dirigea, avec beaucoup d'ardeur, plusieurs expéditions successives contre les troupes espagnoles; il faillit surprendre Tarragone et Ostalrich. Ce fut en vain que Philippe fit promettre l'amnistie à ses sujets rebelles; ce fut en vain que l'ambassadeur anglais, lord Lexington, leur conseilla, au nom de la Reine, de l'accepter et de faire leur soumission puisqu'il n'avait plus aucun secours à attendre des alliés. La députation de Catalogne déclara la guerre à la France, aussi bien qu'à l'Espagne; elle ordonna qu'elle fût publiée au

« sais si, cette stérilité continuant encore quelques années, les Espagnols « et Italiens de cette cour ne pourraient songer à quelque moyen subtil « d'expédier l'Impératrice dans l'autre monde, suivant le principe : *Omne « magnum exemplum habet aliquis ex iniquo quid utilitate publica com- « pensatur*, quoique j'aie pourtant lieu de croire l'Empereur assez vertueux « et affectionné pour n'y pas donner les mains. » Et il ajoutait, le 22 août de la même année : « Pour ce qui est de l'Impératrice, elle ne se mêle « d'aucune affaire d'État ni d'aucune autre de quelque importance. « L'Empereur lui a donné à entendre de bonne heure qu'elle lui ferait « plaisir de ne point imiter, en cela, l'exemple des deux règnes précédents. « Elle pourrait cependant le faire avec le temps si elle donne un héritier « à son époux, et que, par là, le pouvoir de cette princesse sur son esprit « s'augmente. » Élisabeth-Christine donna, pourtant, le jour à quatre enfants : Léopold, né en 1716, et qui ne vécut que six mois; la grande Marie-Thérèse, née en 1717; Marie-Anne, née l'année suivante, qui fut gouvernante générale des Pays-Bas et épousa Charles de Lorraine; Marie-Amélie, née en 1725, morte en 1730.

son des trompettes et des tambours. Puis, lorsque Popoli somma Barcelone de se rendre, la prévenant que, « si elle « n'ouvrait pas ses portes, ses habitants seraient traités « comme des rebelles obstinés », il lui fut répondu « que « la Catalogne et sa capitale continueraient la guerre en « vertu de leur fidélité envers leur souverain... et qu'ils « étaient résolus à se défendre jusqu'à l'extrémité [1] ».

Ce n'était point avec les ressources militaires dont disposait alors l'Espagne que Philippe pouvait réduire Barcelone. Il pria donc son aïeul de lui continuer son assistance, de ne pas rappeler les troupes françaises qui servaient, en ce moment, sous les ordres de Popoli, de faire croiser une escadre devant le port de la cité rebelle, de lui envoyer, au plus tôt, des « mortiers et des bombes ». Jusqu'au moment où son général les aurait reçus, il se bornerait à opérer le blocus, n'ayant pas sous la main l'infanterie et les munitions qui lui seraient nécessaires pour entreprendre un siége régulier [2]. « Le parti que vous prenez, lui répondit « Louis XIV le 21 août, de bloquer Barcelone, sans l'assié- « ger, me paraît très-convenable à l'état présent de vos « affaires. Comme elle ne sera pas secourue, vous la « réduirez bientôt à se soumettre. Je vous laisse avec plaisir « les seize bataillons et les quinze escadrons de mes troupes « que vous avez dans l'armée que le duc de Popoli com- « mande. Je vous enverrai encore les six bataillons espa- « gnols qui sont en Roussillon. Je voudrais pouvoir y « joindre les frégates et l'artillerie que vous me demandez, « mais vous savez quelles sont les dépenses que j'ai faites et « que je fais encore pour soutenir le reste de cette guerre. « J'ai, d'ailleurs, retiré l'artillerie que j'avais vers les fron-

[1] Voir Annexe 45.

[2] *Philippe V à Louis XIV*, 5 août 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

« tières d'Espagne quand les Allemands sont convenus « d'abandonner la Catalogne[1]. »

Il ne convenait point au roi de France de briser immédiatement la résistance de Barcelone. Elle le servait utilement dans ses négociations, et la bienveillance qu'il venait de témoigner à son petit-fils devait bientôt faire place à une sévérité qui ne paraîtra que trop justifiable, quand on en aura pénétré les motifs. Pour faciliter la conclusion de la paix, il avait pris à Utrecht, envers les alliés, au nom et *avec la pleine autorisation de Philippe V*, des engagements que celui-ci s'obstinait à ne pas remplir. Les traités de l'Espagne avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Savoie étaient en suspens. Il semblait qu'il ne restât plus qu'à les signer, dès l'instant que Louis XIV les avait promis. Mais le jeune monarque en discutait de nouveau les clauses. Les Espagnols, si délicats sur le point d'honneur, n'auraient-ils pas vu, dans son approbation pure et simple, un acte peu digne de la dignité royale? Le moment n'était-il pas arrivé où il devait s'affranchir, aux yeux de ses peuples, d'une tutelle qui les avait si souvent humiliés? Lorsque les puissances maritimes auraient été mises en pleine possession des avantages commerciaux qu'elles convoitaient avec tant d'ardeur et que son aïeul leur avait concédés, pourrait-on les contraindre à s'acquitter, elles-mêmes, de toutes les obligations qu'elles avaient souscrites? serait-il encore possible d'obtenir des États-Généraux, en faveur de madame des Ursins, la principauté que lui attribuait l'article 7 du traité conclu par eux avec la France[2]? La cour d'Espagne n'avait-elle pas contracté, envers cette femme illustre qui lui rendit, aux jours de ses épreuves, de si éminents services,

[1] *Louis XIV à Philippe V*, 21 août 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Le 13 juillet 1713. Voir le premier volume page 335.

une dette vraiment sacrée dont aucune considération politique n'était capable de l'affranchir? Philippe V s'était posé toutes ces questions et il avait cru les résoudre, pour la plus grande satisfaction des intérêts et de la gloire de l'Espagne, en traînant les choses en longueur, en soulevant des difficultés et des objections sur lesquelles personne ne comptait, en déclarant, par exemple, à l'Angleterre qu'il ne pouvait admettre, dans son traité avec elle, l'*inclusion* de Danzig, *ville impériale,* n'ayant pas encore fait la paix avec l'Empereur [1]; au duc de Savoie qu'il exigeait de lui beaucoup plus qu'il n'avait promis et qu'en conséquence il ne pouvait ni renoncer lui-même à la Sicile, ni lui en assurer la possession [2]; au roi Jean V, vis-à-vis duquel la reine Anne s'était formellement portée garante de son bon vouloir, qu'il ne consentirait jamais à la cession de la colonie du Saint-Sacrement, quel que fût le prix que le Portugal et son alliée l'Angleterre y pussent attacher [3];

[1] « Le courrier de Madrid, arrivé hier, était chargé des ratifications des « deux traités signés par les plénipotentiaires de l'Espagne. Celle du traité « d'Angleterre est dans toutes les formes requises, si ce n'est que l'inclu- « sion de la ville de Danzig est nommément exceptée de l'acte des ratifi- « cations, dans lequel on donne pour raison de cette exclusion que Danzig « est une ville impériale. » *Du Theil à Torcy,* 18 août 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] « Pour ce qui est des changements que j'ai apportés aux articles que « mes plénipotentiaires ont signés avec ceux du duc de Savoye, ce n'a pas « été sans répugnance que je l'ai fait, mais ils m'engageaient à des choses « auxquelles je ne puis être obligé et que j'ai cru, par conséquent, pouvoir « ne pas tenir, en observant, d'ailleurs, tout ce que j'ai promis et tout ce « dont on est convenu pour le fondement de la paix. Ces engagements « étaient de garantir, en tout temps, à M. le duc de Savoie, la Sicile envers « et contre tous, de lui faire avoir tout ce que l'empereur Léopold lui a « promis et de ne point remettre Porto-Longone à l'Archiduc. » *Philippe V à Louis XIV. Lettre autographe* du 5 septembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[3] La reine d'Angleterre attachait le plus haut prix à la prompte conclusion d'un traité entre l'Espagne et le Portugal. Elle avait fait délivrer, aux représentants du roi Jean V dans le congrès d'Utrecht, des lettres de garantie par lesquelles son gouvernement s'engageait à procurer au Por-

enfin, et avant tout, aux États-Généraux qu'il acceptait toutes les clauses de la convention projetée entre la Hollande et l'Espagne, mais qu'il se refusait absolument à la ratifier tant que Leurs Hautes Puissances n'auraient pas mis madame des Ursins en possession de la principauté qu'on lui avait promise, ou, tout au moins, tant qu'elles n'auraient pas garanti formellement cette possession.

Louis XIV agissait dans des vues bien différentes. Il avait besoin de repos. La pacification de l'Europe, après une lutte si longue et si sanglante, était le but de tous ses efforts. Il estimait que les arrangements, laborieusement obtenus à la suite de si cruels revers, faisaient aux Espagnols la part assez belle. S'il avait déclaré la guerre à l'Empereur, c'était pour le contraindre à la paix, et il voyait, avec le plus vif déplaisir, qu'elle courait le risque d'être retardée par les caprices de son petit-fils. N'était-il pas à craindre qu'à la fin le juste mécontentement des anciens alliés de Charles VI ne les rapprochât de l'Autriche? Le grand Roi n'épargnait donc à Philippe ni représentations ni conseils. Malheureusement, s'il était toujours écouté à Madrid avec respect, il n'y était plus obéi. Les victoires de Vendôme avaient émancipé le jeune monarque. Il avait eu jadis quelques velléités de noble indépendance qui s'étaient manifestées en temps opportun et dont sa cause s'était bien trouvée [1]. On pouvait être certain, d'après ses nouvelles allures, qu'il entendait régner seul dès qu'il n'aurait plus

tugal, par ses bons offices et même par la voie des armes, la cessation immédiate des hostilités, une transaction amiable au sujet des réclamations de l'Espagne et l'abandon, par cette puissance, de la colonie du Saint-Sacrement ou au moins d'un équivalent convenable. Persuadé que les intentions du gouvernement portugais étaient de rétrocéder cette colonie à l'Angleterre afin d'accroître les facilités de son commerce dans les parages où elle est située, au préjudice des négociants espagnols, Philippe V s'était péremptoirement refusé à s'en dessaisir.

[1] Voir le premier volume, livre second, chapitre II.

besoin de personne pour se maintenir sur le trône. Une fois les Catalans domptés, il ne prendrait plus conseil que de madame des Ursins ou de lui-même, et les traités ne seraient jamais signés. C'est pourquoi Louis XIV avait résolu, pour sauvegarder ce qui lui restait encore d'influence en Espagne, de mesurer à la docilité de son petit-fils l'importance des secours qu'il voudrait bien lui accorder pour réduire Barcelone. On saura bientôt que cette résolution fut sage et qu'elle servit utilement les intérêts de l'Europe.

Avant de la faire connaître nettement à Philippe, il essaya encore de le fléchir en le faisant admonester par ses ambassadeurs. « L'Angleterre, écrivait-il à Bonac [1] le 21 août 1713, « qui cherchait le plus à s'unir avec l'Espagne, commence « à se plaindre de la cour de Madrid, et ses plaintes sont « d'autant plus sensibles qu'elles sont fondées sur le dis- « cours même que le roi d'Espagne a tenu au comte de « Lexington. Enfin il est parvenu à persuader que *plus on « fera pour lui et pour son affermissement sur le trône, « plus il se montrera difficile sur les conditions des traités « qui restent à conclure.* J'ai moi-même peine à lui faire « dire ce que je pense, parce qu'il regardera mes conseils « comme des reproches et les instances pressantes que « je lui ferai d'achever ses traités, particulièrement avec « la Hollande, comme un dessein de l'abandonner. J'en « suis très-éloigné. Mais il n'est pas juste d'exposer toute « l'Europe à de nouvelles guerres, l'Espagne à sa ruine et « mes sujets à souffrir encore longtemps pour de faibles « considérations et pour des intérêts particuliers. Parlez « avec prudence, mais faites comprendre mes intentions. A

[1] Jean-François d'Usson, marquis de Bonac, militaire et diplomate, représenta la France en Hollande, à Cologne, à Danzig, en Turquie et en Suisse. Il était lieutenant général au pays de Foix. Voir Annexe 46.

« la vérité, je ne vois pas à qui vous pouvez vous adresser « utilement, et ce n'est pas un des moindres maux de la « monarchie d'Espagne que de voir son roi sans ministres « capables de lui donner de bons conseils, et assez accré- « dités auprès de lui pour être crus ; mais il est impossible « de remédier à ce mal, et c'est à vous de vous servir de la « connaissance que vous avez de la cour de Madrid pour « exécuter, du mieux que vous pourrez, et les ordres que je « vous donne, et ce que je crois le plus conforme aux inté- « rêts du Roi mon petit-fils[1]. »

Deux mois plus tard, écrivant, sur le même sujet, au marquis de Brancas[2], son nouveau représentant à Madrid, une longue dépêche, dont nous devrons reproduire plus loin quelques autres passages, il s'exprimait ainsi : « Je suis « persuadé que le roi d'Espagne est trop sensible au bien « de ses peuples pour préférer le second parti (celui de la « guerre) à celui de la paix ; mais, quand même il n'expo- « serait pas ses sujets et sa propre personne, en continuant « une guerre qu'il ne peut soutenir, j'aurais lieu de croire « qu'il considérerait, comme une raison invincible de faire la « paix, *les engagements que j'ai pris en son nom et en vertu « des pouvoirs qu'il m'a donnés*. De mon côté, j'ai pris la « résolution d'accomplir ponctuellement ce que j'ai promis ; « et, si le Roi mon petit-fils refusait d'exécuter les condi- « tions d'un traité que j'ai signé sachant ses intentions, et « dont le fruit a été de lui assurer la couronne sur la tête, « je n'oublierai rien pour faire connaître aux Hollandais

[1] Archives des Affaires étrangères.

[2] Le marquis de Brancas, qui vint à Madrid comme ambassadeur après le départ de Bonac, était un général de valeur qui avait conquis les bonnes grâces de Philippe V pendant les guerres d'Espagne, mais qui ne sut pas les conserver pendant sa mission diplomatique. Il osa tenir tête à madame des Ursins. Son attitude et sa franchise déplurent bientôt au Roi, qui obtint son rappel. Il devint maréchal de France. Voir Annexe 47.

« que non-seulement je désapprouve son refus, mais que « je suis disposé à faire toutes les démarches qu'ils pour- « raient désirer pour faire connaître mes véritables senti- « ments. Différez autant qu'il vous sera possible de vous « expliquer au roi d'Espagne dans des termes aussi forts et « tâchez de le persuader par la raison avant que de le lui « faire entendre à quelles extrémités je serais obligé malgré « moi de me porter..... »

Lorsque Philippe V eut appris que Danzig était une ville hanséatique et non pas une ville *impériale,* lorsque Victor-Amédée eut consenti, de guerre lasse, aux modifications qu'il exigeait, il signa les traités de l'Espagne avec l'Angleterre et la Savoie[1]; mais insensible aux majestueuses et paternelles mercuriales de son aïeul, dédaignant les foudres dont il le menaçait, persuadé, sans doute, que sa main sénile hésiterait toujours à les lancer contre le monument royal qu'elle-même avait construit, il persista, mal-

[1] Les deux traités de l'Espagne avec l'Angleterre et la Savoie furent signés à Utrecht, l'un le 13 juillet, l'autre le 13 août 1713. Il n'est pas inutile de rappeler leurs principales clauses, dont on a déjà vu l'analyse à la fin du premier volume de cet ouvrage. I. *Traité avec l'Angleterre.* (Renouvellement de la renonciation de Philippe, pour lui et ses héritiers, à la couronne de France; rétablissement de la navigation et du commerce sur le pied où ils étaient avant la guerre; Gibraltar et Minorque cédés à l'Angleterre avec défense aux Maures et aux Juifs de s'y établir; transport, pour trente années, à l'Angleterre, qui en jouira exclusivement, des droits et priviléges stipulés le 27 août 1701 par le *Pacto de el assiento dos Negros,* en faveur de la Compagnie française de Guinée; promesse, par l'Angleterre, de favoriser le retour du royaume de Sicile à la couronne d'Espagne, pour le cas où les héritiers mâles feraient défaut à la maison de Savoie.) — II. *Traité avec la Savoie.* (Succession au trône d'Espagne stipulée en faveur du duc de Savoie et de ses descendants mâles à défaut d'héritiers de Philippe V; royaume de Sicile cédé au duc de Savoie avec réversibilité à la couronne d'Espagne, à défaut d'héritiers mâles du duc de Savoie; confirmation des cessions faites à ce duc, en Italie, par l'empereur Léopold, en 1703.) En vertu de ce dernier traité, Victor-Amédée se fit couronner roi de Sicile le 19 novembre 1713, par l'archevêque de Palerme. Il ne fut reconnu, en cette qualité, ni par l'Empereur, ni par le Pape.

gré les remontrances sévères de Bonac et de Brancas, à refuser la colonie du Saint-Sacrement au Portugal, et à exiger, des États-Généraux, la garantie formelle de la principauté promise à madame des Ursins. Louis XIV sut pourtant, comme on le verra plus loin, le contraindre une fois encore à lui obéir.

CHAPITRE II

PROPOSITIONS RÉCIPROQUES.
LES PREMIÈRES DIFFICULTÉS SONT VAINCUES.

Difficultés relatives aux pleins pouvoirs. — Prétentions réciproques du Roi et de l'Empereur. — Première conférence. — Illusions de Villars. — Mémoire du prince Eugène et réponse de Louis XIV. — Dépit du maréchal. — L'agent secret de l'Électeur. — Le prince Eugène feint de vouloir partir. — Le Roi dédommage l'Électeur et se contente de son rétablissement pur et simple.

Avant de résumer, ainsi que nous venons de le faire en quelques pages, les principales difficultés que l'Autriche et la France auraient à vaincre pour conclure la paix, nous avons laissé Eugène et Villars, dans le château de Rastadt, échangeant, avec toutes les apparences d'une confiante franchise, les chaudes assurances de leurs dispositions amicales et de leur mutuelle bonne foi. « Après cela, écrivait gaiement, dès le 30 octobre 1713, Villars à Torcy auquel il venait de rendre compte d'un entretien fort encourageant qu'il avait eu avec Hundheïm, » le baron croit que « tout peut être terminé en deux conférences. » Le maréchal, si l'on en juge par le ton de ses premières correspondances, partageait lui-même cette illusion, étant, comme on l'a vu, de ces optimistes présomptueux qui ne croient guère aux oppositions, qui se dispensent, au moins, de les approfondir, surtout quand ils se savent appelés eux-mêmes à les vaincre, et quand les obstacles doivent tout naturellement s'abaisser devant leur propre fortune. Il ne tarda point à voir combien cette espérance était vaine.

Dès le début de la première conférence, une question de forme faillit l'arrêter tout net. Lorsque Penterriedter et d'Hauteval eurent comparé les pleins pouvoirs des ambassadeurs, ils déclarèrent qu'on ne pouvait les accepter parce qu'ils n'étaient pas équivalents. Si Villars était autorisé, par les siens, à *traiter, conclure* et *signer* au nom du Roi, ceux qu'on avait délivrés au prince lui permettaient seulement de *traiter* et de *conclure* au nom de l'Empereur, et l'Empire n'y était même pas mentionné[1]. D'un autre côté, si les pouvoirs d'Eugène donnaient à Louis XIV tous les titres auxquels il pouvait prétendre, ceux du maréchal nommaient Charles V l'*archiduc* ou simplement le *chef de la maison d'Autriche*. Villars, que ses instructions prémunissaient depuis longtemps, comme on l'a vu, contre les ruses de la chancellerie impériale, ne manquerait-il pas à toutes les règles de la prudence, en poursuivant des négociations avec un plénipotentiaire qui pouvait être désavoué à tout moment? L'Empereur souffrirait-il que, dans un document officiel émané de Versailles et dont le traité de paix reproduisait textuellement la teneur, on ne le fît pas figurer sur le même pied que le roi de France? Il fallait vaincre ces premières difficultés, ou attendre des instructions nouvelles, ce qui eût occasionné un long retard. Il fut résolu qu'on en ajournerait la solution définitive et qu'on se contenterait d'engagements réciproques. Villars exigea que celui du prince Eugène fût exprimé par écrit et aussi explicite que possible, affirmant sans ambages que s'il ne lui était pas remis, tout entretien serait impossible. On le lui apporta le 28 novembre.

« Quoique M. le prince Eugène de Savoye », y était-il

[1] On a déjà vu que le prince de Savoie n'avait pas obtenu sans difficulté les pouvoirs en vertu desquels il négociait, en ce moment, à Rastadt, et dont on ne lira pas sans intérêt le texte, inséré parmi les Annexes de ce volume. La première commission qu'on lui avait remise était tout à fait insuffisante, et il avait dû la faire profondément modifier. Voir Annexe 48.

dit, « ait eu juste sujet de croire que M. le duc de Villars, « pair et maréchal de France, se contentât des raisons « qui lui ont été exposées par M. le baron de Hundheïm, « ministre de S. A. É. Palatine, par lesquelles S. M. « Impériale ne pouvait donner des pleins pouvoirs pour « traiter et conclure la paix sans la participation et le con- « sentement de l'Empire..... néanmoins, comme les pleins « pouvoirs dans lesquels l'Empereur a autorisé M. le prince « de Savoye à traiter et conférer avec M. le maréchal, duc « Villars,... ne lui ont pas paru suffisants pour pouvoir « entrer en négociations, ne les trouvant pas de l'étendue « de ceux qu'il a du Roi son maître, M. le prince de Savoye, « pour écarter, autant qu'il lui est possible, toutes les diffi- « cultés, a produit et communiqué à M. le maréchal des « autres pleins pouvoirs dans lesquels il se trouve autorisé « de Sa Majesté Impériale et Catholique, non-seulement de « traiter, mais encore de *conclure*. Cependant, comme le « mot de *signer* n'est point exprimé, lequel se trouve dans « les pleins pouvoirs de Sa Majesté Très-Chrétienne, ce que « M. le maréchal, duc de Villars, a regardé comme une « omission essentielle, M. le prince de Savoye veut bien, en « vertu du pouvoir qu'il a, lui déclarer que le mot de *con-* « *clure* comprend celui de *signer*, et que ce qui aura été « arrêté et conclu entre M. le maréchal de Villars et M. le « prince sera signé; Sa Majesté Impériale promettant et « s'engageant de ratifier dans le temps qu'il sera convenu, « non-seulement, pour sa part, tout ce qui aura été ainsi « conclu et signé, mais aussi de procurer que cela soit rati- « fié de même par l'Empire, de sorte néanmoins que cela « n'empêche pas que l'on ne fasse ensuite l'extension du « traité de paix solennel, suivant les formalités ordinaires et « requises, sans qu'il soit permis pourtant, ni à l'une ni à « l'autre partie, de rien ôter, changer ou ajouter qui pour-

« rait être contraire aux articles que M. le maréchal de Vil-
« lars et M. le prince Eugène auront conclus et signés [1].

« Fait au château de Rastadt, le 28 novembre 1713.

« *Signé :* Eugène DE SAVOYE. »

Cette déclaration si catégorique et si ferme, signée par un homme qui n'engageait pas aisément sa parole, mais qui l'exécutait fidèlement une fois qu'elle était donnée, ayant paru suffisante au maréchal, on commença, dans la matinée du 29 décembre, à discuter le fond; mais on s'aperçut bientôt qu'il y avait plusieurs questions sur lesquelles, malgré le bon vouloir des plénipotentiaires, il leur serait très-malaisé, si ce n'est impossible de s'entendre. Nous avons déjà mis sous les yeux du lecteur, en résumant les instructions adressées le 16 et le 28 octobre au maréchal de Villars, les prétentions de Louis XIV. Ces instructions avaient été depuis lors renouvelées et complétées. On en trouve l'exposé méthodique dans un document fort étendu intitulé : « Extrait des ordres du Roi contenus dans l'instruc-
« tion et les dépêches de Sa Majesté au sieur duc de Villars,

[1] L'engagement que prenait ainsi le prince Eugène, afin de ne pas retarder la conclusion de la paix, fut promptement ratifié par l'Empereur, mais celui-ci, en lui envoyant l'autorisation de *signer*, souleva une nouvelle difficulté de forme qui fut, d'ailleurs, promptement résolue : « Le « prince a reçu le pouvoir de l'Empereur de traiter, conclure et *signer*, « et il en a demandé un de Votre Majesté scellé du grand sceau, conforme « à ceux qui sont usités en pareilles occasions, ayant bien compris que, le « secret étant nécessaire dans les commencements, Votre Majesté n'avait « pu employer que le scel secret; mais l'Archiduc lui a prescrit de demander « le grand sceau. » *Villars au Roi*, 29 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.) Louis XIV donna toute satisfaction à ce désir : « Quoique vous ne puissiez auparavant (on négociait alors sur l'affaire « des Catalans au sujet de laquelle, comme on le verra tout à l'heure, « Eugène se montrait intraitable) faire aucun usage des nouveaux pleins « pouvoirs que vous me demandez scellés de mon grand sceau, je vous « les envoie cependant et je ne veux pas qu'on puisse dire que j'apporte « le moindre retardement à la conclusion de la paix. » *Le Roi à Villars*, 15 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

« pair et maréchal de France. » Il est nécessaire d'en présenter l'analyse avant de faire connaître les demandes de l'Empereur.

1° *Intérêts du Roi :* Le Roi garde Landau fortifié ; il restitue Fribourg moyennant une compensation [1]. La Queich limitera les frontières de l'Alsace, sans préjudice des droits de l'Électeur palatin tels qu'ils ont été fixés par le traité de Ryswyk. Ce sont là des conditions *sine quâ non.*

2° *Intérêts de la maison de Bavière :* L'Électeur sera rétabli dans tous les biens, rangs et dignités qu'il possédait avant la guerre ; toutefois, le Haut-Palatinat sera laissé à l'Électeur Jean-Guillaume, mais sous la condition qu'après sa mort et celle de son frère héritier, Charles de Neubourg, il sera de nouveau réuni à la Bavière. « *Sa Majesté ne peut « se relâcher sur ce point.* » La Sardaigne sera cédée à l'Électeur avec le titre de Roi. Il sera maintenu en possession du Luxembourg qu'il occupe actuellement, jusqu'au moment où, par la session qui lui sera faite du marquisat de Burgaw, il aura été indemnisé des infractions commises au traité d'Ilbersheim [2]. Sur ces derniers points, Louis XIV admet des tempéraments. Ainsi, afin d'obtenir le marquisat

[1] Cette compensation sur laquelle Villars aurait la faculté de se relâcher successivement dans le cours de la négociation, pourrait être, comme on l'a déjà vu, soit Brisach, avec les fortifications du Fort-Louis ; soit Kehl avec ces mêmes fortifications ; soit Philippsbourg ; soit Brisach et Kehl sans le Fort-Louis ; soit Brisach ou Kehl tout seul ; soit Brisach tout seul sans ses propres fortifications ; soit même la démolition des ouvrages de Brisach et de Kehl, qui seraient restitués à l'Empire, mais sous la condition que le Fort-Louis serait conservé ; soit enfin le rétablissement des princes légitimes d'Italie. On ne pouvait être assurément plus conciliant ni plus modéré après une si laborieuse et sanglante conquête.

[2] Par ce traité, conclu le 7 novembre 1704, après la bataille de Hochstett, entre le Roi des Romains et l'Électrice de Bavière, celle-ci céda à l'empereur Léopold tous ses États, sauf le bailliage de Munich et sa capitale, dont les fortifications durent être rasées. L'Électrice avait reçu les pleins pouvoirs de son époux.

de Burgaw, Villars pourra reconnaître, à l'Archiduc, le droit de tenir garnison dans Mantoue, et il aura la faculté d'abandonner entièrement le marquisat pourvu qu'on lui concède la restitution du Mantouan au duc de Guastalla, de la Mirandole au duc de ce nom, ainsi que les dédommagements légitimement dus au duc de Modène et la promesse de l'Empereur que « *justice sera faite aux autres princes « d'Italie* ». — Il sera même permis au maréchal de ne pas insister sur les dédommagements prétendus par l'Électeur de Bavière et de consentir à ce que le Palatin devienne duc, au besoin roi de Sardaigne, pourvu que l'entier rétablissement de Maximilien dans tous ses États, y compris le Haut-Palatinat, soit accordé. Au lieu du royaume de Sardaigne, Louis XIV accepterait, pour l'Électeur, les Pays-Bas avec garnisons hollandaises, sous la condition que tous ses États, le Haut-Palatinat compris, lui seraient rendus. Mais dans ce cas, l'Archiduc se chargerait, lui-même, de dédommager Jean-Guillaume. On pourrait encore abandonner le Luxembourg à celui-ci, afin d'obtenir plus aisément les Pays-Bas pour la Bavière.

Toutes ces alternatives laissaient une grande latitude au maréchal; Louis XIV ne les avait élaborées et ne les indiquait à son plénipotentiaire que pour procurer quelque satisfaction à l'Électeur dont les plaintes incessantes commençaient à l'obséder. Au fond, le rétablissement pur et simple de son ancien allié dans ses États, biens et dignités lui suffisait, et le maréchal pouvait faire bon marché de tout le reste. Seulement, s'il lui était permis d'accepter l'une ou l'autre des combinaisons subsidiaires indiquées dans les instructions du Roi, ou même de n'en réaliser aucune, il y avait un point sur lequel toute transaction lui serait absolument interdite. Le baron de Hundheïm avait fait comprendre que Charles VI consentirait à céder les Pays-Bas à l'Élec-

teur pourvu que celui-ci abandonnât les territoires qu'il possédait, avant la guerre, au delà de l'Inn et du Danube. Louis XIV ne voulait accéder, en aucune façon, à un tel échange que la chancellerie de Vienne convoitait depuis longtemps et qui eût considérablement accru, en Allemagne, l'importance territoriale, par conséquent, l'influence de l'Autriche. Il était, en outre, prescrit à Villars de ne plus insister sur le mariage du prince électoral de Bavière avec une archiduchesse, puisque le prince Eugène avait déclaré que « cette affaire domestique ne formerait jamais un des « articles du traité ».

3° *Électeur de Cologne :* Ses États, bénéfices, dignités, revenus, meubles, pierreries, prérogatives lui seront intégralement restitués. Le Roi permet que les Hollandais tiennent garnison dans Huy et Liége, à moins qu'ils n'en décident autrement de concert avec l'Électeur, et que les fortifications de Bonn soient rasées. Sa Majesté ne peut se désister sur cet article.

4° *Intérêts des princes d'Italie :* Le Mantouan et Mantoue seront restitués, en pleine souveraineté, au duc de Guastalla, mais Mantoue pourra recevoir garnison impériale. Le duc de la Mirandole sera rétabli également dans ses États; le duc de Modène recevra les dédommagements qui lui sont dus; l'Archiduc fera justice au prince de Castiglione et au duc de Saint-Pierre [1]; les fortifications des places maritimes de Toscane seront rasées, et le Roi ne s'opposera point à ce que Philippe V cède lesdites places à l'Archiduc; mais, ajoutent les instructions, « aucun article de ceux « qui regardent l'Italie ne doit rompre la paix ». On vient de voir, d'ailleurs, que Louis XIV n'y attachait qu'une médiocre importance puisqu'il en considérait comme l'équi-

[1] On verra plus loin quelles étaient les prétentions du duc de Saint-Pierre et ce qui en faisait surtout l'importance.

valent la cession du marquisat de Burgaw à l'Électeur de Bavière.

5° *Intérêts du roi de Sicile :* Le maréchal ne négligera rien pour insérer textuellement, dans la convention, l'article 7 du traité d'Utrecht, par lequel le roi et la reine d'Angleterre ont pris l'engagement d'employer leurs bons offices pour le maintien des cessions que l'empereur Léopold a faites, en 1703, au duc de Savoie [1]; mais « si la « paix ne dépendait que de ce point, il ne faudrait pas hési- « ter un moment à signer le traité ».

6° *Intérêts du prince Ragotsky et des Hongrois :* Villars insistera pour que les Hongrois exilés soient rappelés dans leur patrie et que la confiscation de leurs biens soit abolie; il demandera aussi, à l'occasion, que la Transylvanie soit restituée au prince. « Il ne faut pas, en effet, que le Roi « paraisse vouloir abandonner cet ancien allié et ceux qui « ont suivi son parti. »

7° *Intérêts de la princesse des Ursins :* On peut compter présentement que le comté de Chiny, avec sa prévôté, lui sera donné pour compléter la souveraineté que le roi d'Espagne réserve, pour elle, dans les Pays-Bas. « Villars « stipulera l'établissement de cette souveraineté comme « une des conditions principales du traité..... » « Si cet « article ne passe pas, il faut s'attendre à des difficultés « insurmontables, lorsqu'il sera question de faire la paix « avec l'Espagne..... Mais si la paix entre le Roi, l'Archiduc « et l'Empire dépendait de cet unique point, il y aurait « encore à délibérer s'il conviendrait de s'en relâcher. »

8° *Intérêts de l'Espagne :* Les instructions du Roi se terminaient ainsi : « Au reste, l'intention de Sa Majesté est que « le sieur maréchal de Villars entre dans tous les expédients

[1] Pour acheter son alliance contre Louis XIV.

« praticables pour faciliter la paix entre le roi d'Espagne « et l'Archiduc, car elle doit mettre le sceau à la tranquillité « générale de l'Europe, et si l'on ne peut convenir que « chacun de ces deux princes renonce, de part et d'autre, à « leurs droits et prétentions, Sa Majesté persiste à croire « qu'il suffira de stipuler que chacun d'eux les conservera, « sans qu'il soit permis de renouveler la guerre sous ce « prétexte, toutes les puissances de l'Europe demeurant « garantes du traité et obligées de se déclarer contre les « perturbateurs du repos public. »

On voit qu'en résumé, et à moins que des incidents imprévus vinssent à se produire, le maréchal pouvait signer la paix s'il obtenait la conservation de Landau fortifié, une compensation suffisante pour Fribourg, le rétablissement complet des deux Électeurs, la cession du comté de Chiny à la princesse des Ursins. Parmi les autres questions, il en était, sans doute, de fort intéressantes; au fond, ces questions n'étaient que secondaires.

De son côté, l'Empereur prétendait que la paix de Ryswyk figurât, mot pour mot, dans le traité à conclure et qu'elle fût ponctuellement exécutée;

Qu'en conséquence le Vieux-Brisach, Kehl, Fribourg, avec toutes leurs dépendances et leurs fortifications, leur matériel de guerre, leurs munitions et leurs archives, fussent restitués par la France;

Qu'elle fît raser tous ouvrages construits, par elle, sur le territoire germanique ou dans les îles du Rhin, notamment ceux de Fort-Louis et de Selingen [1], et qu'elle prît l'engagement de n'élever, à l'avenir, aucune fortification nouvelle sur les bords du fleuve;

Que Louis XIV rendît Landau; que les princes de l'Em-

[1] Voir, sur le Fort-Louis, les notes précédentes.

pire, nommément le duc de Lorraine, fussent remis en possession de tous les territoires qu'on leur avait enlevés contrairement à la teneur du traité de Ryswyk, et que le duc Léopold fût strictement indemnisé des dommages qu'il avait eu à souffrir, par suite des infractions commises contre ce traité;

Que le duc de Hanovre fût reconnu par la France en qualité d'Électeur.

Ces demandes, ajoutait le négociateur autrichien, ne pourraient soulever aucune objection, puisqu'elles avaient déjà été accordées à Utrecht; aussi avait-il reçu l'ordre précis de ne s'en point départir.

L'Empereur prétendait encore : en ce qui concernait l'Italie, 1° qu'il serait maintenu en paisible possession non-seulement des États qu'il occupait en ce moment, à savoir Naples, le Milanais, le royaume de Sardaigne et les États de Toscane, mais encore de tous les territoires et de toutes les villes qui avaient appartenu à la couronne d'Espagne, notamment de Porto-Longone; 2° que, dans ces villes et ces territoires, il jouirait de toutes les prérogatives des souverains espagnols; 3° que, quant aux autres places qui n'étaient pas en son pouvoir et qui n'avaient jamais été soumises à l'Espagne, il s'engagerait seulement à *administrer la justice*, étant résolu à ne pas souffrir qu'il en fût fait mention en d'autres termes dans le traité, attendu que leurs affaires intéressaient seulement la constitution intérieure de l'Empire;

En ce qui concernait les Pays-Bas catholiques, qu'on remît entre ses mains, non-seulement toutes les villes qui dépendaient jadis de l'Espagne, mais encore toutes celles que l'on avait conquises, sur la France, pendant la dernière guerre, sous la réserve de ce qui avait été abandonné à la Prusse par les traités d'Utrecht, et du droit de garnison qui pourrait être stipulé en faveur des Provinces-Unies;

En ce qui concernait particulièrement l'Espagne : « 1° que le Roi s'engagerait et promettrait, aux habitants de « Catalogne, la confirmation et paisible jouissance de leurs « priviléges » ; 2° qu'une amnistie plénière serait accordée réciproquement aux sujets espagnols, flamands et italiens; 3° que les exilés espagnols, qui ne voudraient pas retourner dans leur pays, eussent la permission de vendre ou d'échanger les biens qu'ils possédaient dans la Péninsule, et, « comme ces trois derniers points tenaient infiniment à « cœur à Sa Majesté Impériale, et que son honneur et sa « conscience y étaient intéressés, le prince de Savoie ne s'en « pouvait désister en aucune manière ».

Si les précédentes conditions étaient accordées, l'Empereur et l'Empire consentiraient : 1° au rétablissement de l'Électeur de Cologne, suivant les formalités accoutumées, dans ses États, bénéfices, dignités et prérogatives, étant convenu d'ailleurs que Bonn recevrait garnison impériale; 2° et « à celui du ci-devant Électeur de Bavière » sous les conditions suivantes : « sera excepté de la restitu- « tion qui lui sera faite tout ce dont l'Empire a disposé », notamment le Haut-Palatinat « que doivent conserver « l'Électeur palatin et ses héritiers » ; il sera créé un neuvième Électorat en faveur de la maison de Bavière, moyennant quoi Maximilien-Emmanuel renoncera, pour lui et ses successeurs, à toute autre prétention, dédommagement ou satisfaction de quelque nature que ce puisse être contre l'Empereur, l'Empire ou la maison d'Autriche [1];

L'Empereur voulait aussi « qu'il ne fût parlé dans le « traité d'aucune renonciation, ni d'autres traités, ni d'autres « prétentions étrangères, et le prince de Savoie devait décla-

[1] L'Électeur, rétabli dans ces conditions, eût été l'un des plus petits princes de l'Allemagne.

« rer qu'il avait l'ordre positif de n'admettre rien de pareil [1];

« Enfin Charles VI demandait, pour lui-même, le royaume « de Sicile [2]. »

Il était naturel que de telles divergences, qui venaient brusquement tromper l'espoir des négociateurs, provoquassent tout d'abord, de part et d'autre, des explications et des remarques fort vives. Le début des négociations fut difficile et la première conférence fort orageuse. Lorsque Villars eut fini de lire l'exposé des prétentions royales, le prince défendit à Penterriedter de les mentionner au protocole, attendu qu'il ne se croyait pas permis de les soumettre à l'Empereur. Puis, se levant tout d'une pièce, il déclara, d'un ton amer et sec, que la plupart étaient véritablement inacceptables et non moins inattendues qu'injustes. « Il croyait être venu pour signer la paix, tandis qu'il voyait bien qu'on avait voulu tromper l'Empereur, que tout était, de nouveau, remis en question et qu'il se trouvait en présence d'un ajournement prémédité. Que dirait la France si l'Autriche venait réclamer, en ce moment, l'Espagne, l'Alsace et Strasbourg? Il s'était imaginé que les intentions du Roi et celles du maréchal étaient sincères; mais il voyait bien qu'on ne cherchait qu'à gagner du temps et qu'il fallait encore une fois s'en remettre à la Providence céleste [3]. » Comme il faisait mine de gagner la porte, le maréchal courut après lui; il lui représenta qu'avant de rompre il fallait, au moins, prendre le temps et la peine de s'expliquer, que l'on parviendrait certainement à s'entendre, puisque, de part et d'autre, on voulait la paix, que le Roi la souhaitait

[1] Cette clause avait, aux yeux de l'Empereur, une importance capitale. Elle excluait la reconnaissance des traités d'Utrecht, et par conséquent de la royauté de Philippe V.

[2] Les prétentions de l'Empereur furent exposées dans un mémoire remis le 3 décembre 1713 au maréchal de Villars.

[3] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*

vivement, et qu'après tout ses demandes n'étaient point un ultimatum. Il fut convenu que le prince ferait rédiger sans retard et remettre au maréchal un mémoire qui résumerait les conditions proposées par l'Empereur. Ce document que Villars reçut le 3 décembre et dont on vient de voir l'analyse débutait ainsi : « M. le prince de Savoie, après avoir « entendu les propositions que M. le maréchal duc de « Villars avait à lui faire de la part de Sa Majesté Très-Chré- « tienne, veut bien aussi faire connaître à M. le maréchal ce « qu'il a l'ordre de demander de la part de Sa Majesté « Impériale, quoique, parmi les propositions de M. le maré- « chal, il y en ait eu quelques-unes toutes nouvelles à l'égard « desquelles M. le prince a été obligé de déclarer positi- « vement qu'elles étaient d'une nature qu'il ne pouvait « même les écouter et moins se charger d'en faire rapport à « l'Empereur..... »

Ce n'est pas sans un pénible déplaisir que Villars prend lecture du mémoire d'Eugène. Son premier mouvement est de n'en pas tenir compte. « M. le Prince de Savoye », écrit-il le jour même à Torcy, avec sa pétulance ordinaire, « a envoyé prier le sieur d'Hauteval de copier un « mémoire que le sieur Penterriedter, son premier secré- « taire, lui a dicté, et lequel certainement je ne crois pas « devoir vous envoyer. Je n'y répondrai même pas..... La « politesse et la hauteur sont au plus haut point chez M. le « Prince de Savoye; j'en use de même avec lui, et peut- « être que jamais gens, qui dînent tous les jours ensemble, « n'ont disputé si vivement. » Mais, réfléchissant qu'une aussi prompte rupture sera absolument contraire aux résolutions du Roi et périlleuse pour sa propre fortune, il se ravise, reprend courage, puis, sans s'occuper autrement de l'effet qu'une telle contradiction pourra produire, il expédie le mémoire, deux jours après, avec une longue

dépêche écrite évidemment très à la hâte et dont la conclusion ne peut manquer de paraître fort étrange à Versailles. Après avoir raconté au Roi les discussions violentes qu'il soutient depuis le commencement des conférences, après avoir montré l'ambassadeur impérial assez conciliant en ce qui concerne le rétablissement des Électeurs, favorable à une nouvelle consécration du traité de Ryswyk, mais opposant une résistance inflexible aux demandes qui regardent la conservation de *Landau* fortifié, les dédommagements auxquels a droit Maximilien-Emmanuel, la compensation due au Roi pour l'abandon de Fribourg, l'amnistie des Hongrois, la principauté de madame des Ursins; déclarant qu'il ne transigerait jamais sur la restitution aux Catalans de leurs priviléges ni sur les droits de l'Empereur et de l'Empire en Italie, « d'après ce qui se « passe, écrit-il, je regarde la paix faite si le Roi se contente « de Landau fortifié et de la barrière du traité de Ryswyk, « y compris les fortifications du Fort-Louis, comme dédom- « magement de Fribourg, et je prendrai bien la liberté de « dire à Votre Majesté que, dans le commencement de la « campagne, on ne s'attendait pas à une paix si avanta- « geuse, laquelle, laissant une bonne frontière à Votre « Majesté, porte sa gloire, celle de son gouvernement et « de la nation au plus haut point [1]. » Le même jour, il s'adresse à Torcy dans les termes suivants : « Il ne me « paraît pas que les affaires de l'Archiduc soient aussi « mauvaises que le porte la dernière lettre que vous me « faites l'honneur de m'écrire, et, la guerre continuant, il « y a bien loin d'ici en Autriche ! en attendant, il a la « Bavière. »

[1] *Villars au Roi et à Torcy*, le 3 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

Quoi ! le général audacieux qui vient de combattre sur le Rhin, à la tête d'une armée superbe, toutes les forces de l'Allemagne, qui vient de prendre Landau et de conquérir Fribourg, deux de ses plus formidables boulevards, tient ce langage timide, regarde comme glorieuses des conditions que son vieux maître, tout sincèrement qu'il soit porté à la paix, trouve insuffisantes ! On n'en revient pas dans les salons de Marly. Le fait est que, dès le commencement de la négociation, le prince Eugène a pris, sur le ministre du roi de France, un ascendant qu'il saura conserver jusqu'à la fin. Il a su trouver les défauts de sa cuirasse et il y dirigera ses coups avec une habileté constante. Villars, surtout quand son honneur et ses intérêts personnels y sont engagés, n'est guère moins propre à brusquer les choses que ce lord Strafford qui négocie, ainsi que l'écrivait Bolingbroke, à la façon d'un colonel de dragons. Il n'entend pas que le traité lui échappe, parce qu'il veut que l'Europe salue, en lui, son pacificateur, et qu'il espère bien que le sauveur de la France, couronnant ses brillantes victoires par la conclusion de la paix, sera bientôt récompensé magnifiquement. C'est là son faible. Eugène le connaît bien ; c'est par lui qu'il a résolu de le tenir, et il y parviendra sans beaucoup de peine. Toutes les fois que le maréchal se montrera quelque peu exigeant ou qu'il plaidera résolûment la cause de la France, le prince lui répondra qu'il s'expose à voir échouer les conférences, et si Villars continue à lui tenir tête, il le menacera tout simplement de partir[1] ; aussitôt le

[1] « La pensée qu'il aura l'honneur de discuter et de signer la paix à « Rastadt, écrivait le 5 décembre 1713 Eugène à l'Empereur, flatte particu- « lièrement la vanité du maréchal. Il s'imagine qu'il ne manque plus « que cela à sa gloire. C'est pourquoi il ne veut pas que je parte, crai- « gnant d'être rappelé en même temps que moi, et de voir un autre que « lui-même signer le traité de paix. » ARNETH, *le Prince Eugène de Savoie.*

maréchal se calmera comme si un charme le tenait sous sa puissance ; son ton s'adoucira ; il deviendra doux et agréable ; il se montrera disposé gracieusement à toutes les concessions que ses instructions comportent.

Ce n'est pas qu'il ne sache, lui-même, se servir adroitement des armes redoutables que les circonstances, particulièrement ses propres succès, ont mises entre ses mains vaillantes. De ce qu'il désire passionnément conclure la paix au plus vite, il ne résulte nullement qu'il veuille la faire à tout prix, ni qu'il soit indigne de la confiance de son souverain. Au contraire, il entend bien ne signer qu'une convention avantageuse et honorable, et il y emploiera toutes les ressources de son intelligence. Seulement son impatience inquiète, les continuelles alarmes que lui cause l'ambition de ses envieux troubleront parfois son esprit et le disposeront à une facilité, à une souplesse, à une complaisance qui ne sont pas de mise dans la situation d'un général victorieux. Le maréchal a pratiqué dans le temps, à Vienne et à Munich, l'art de la diplomatie. Il n'est pas, comme son adversaire, de ces négociateurs froids et corrects qui pèsent d'avance le poids de toutes leurs paroles, qui ne s'égarent jamais dans leurs discours, qui savent s'arrêter quand il est temps de se taire, qui ne disent absolument que ce qu'ils veulent, qui peuvent se fâcher ou sourire à propos, quoiqu'ils ne soient nullement en colère ou qu'ils aient la mort dans l'âme ; mais c'est un grand parleur qui enfile rondement, l'une après l'autre, beaucoup de belles phrases, dont l'argumentation est spécieuse et confuse, qui est coutumier des faux-fuyants et des ambages, auquel toutes les finesses du Gascon sont familières et les contradictions ne répugnent point quand il les croit utiles ; c'est une sorte de diplomate-protée, fort dangereux et fort agile, qui est habile à la parade, très-prompt à la riposte et qui

frappe aussi, quand il le faut, des coups redoutables. Toutes les fois que le prince Eugène lui déclare que ses ordres lui interdisent formellement les concessions, qu'il se décide à quitter Rastadt, que la guerre va recommencer, que, cette fois, elle sera terrible et funeste à la France, que tous les contingents sont prêts, que l'Allemagne va se lever comme un seul homme et que la responsabilité des maux affreux qui se préparent retombera tout entière sur le Roi et sur son représentant à Rastadt, Villars saura fort bien lui répondre, avec politesse, mais avec fermeté, que les promesses de la diète ne sont pas des actes, qu'il a vu, plus d'une fois, l'Allemagne à l'œuvre, qu'en ce moment elle désire ardemment la paix, que Louis XIV la souhaite aussi très-sincèrement, mais qu'étant présentement dans de bonnes relations avec tout le reste de l'Europe, il ne craint nullement ni l'Empereur ni l'Empire.

On n'était point disposé, dans les conseils du roi de France, à subir les conditions qui paraissaient glorieuses au maréchal. Non-seulement Louis XIV les trouva très-insuffisantes, mais encore il crut devoir modifier ses instructions, et aggraver le poids de ses premières exigences. « Mon cousin, écrivit-il à Villars, le 9 décembre 1713, j'ai « pensé, avec peine, à l'état où l'Électeur de Bavière se « trouverait réduit si je signais un traité aux conditions « dont je vous ai permis de vous contenter pour ce prince. « Je sens, par moi-même, combien il serait contraire à ma « gloire de me désister, après les avantages de la dernière « campagne, des demandes que j'avais faites pour lui avant « qu'elle fût commencée. » Il prescrivit, en conséquence, à son ambassadeur de demander, pour Maximilien-Emmanuel, la restitution de tous les États, biens et dignités qu'il possédait avant la guerre, sauf celle du Haut-Palatinat (réversible, toutefois, à la Bavière après la mort de l'Élec-

teur palatin son possesseur actuel et celle du frère héritier de ce prince, Charles de Neubourg), ainsi que la Sardaigne avec le titre de Roi et le marquisat de Burgaw. *A toute extrémité,* le maréchal devait exiger le rétablissement total, le marquisat de Burgaw, et le Luxembourg avec ses dépendances; *encore ne pourrait-il traiter dans ces conditions sans en référer au Roi*[1].

Les extraits suivants des dépêches du 7 et du 11 décembre montrent, d'ailleurs, combien fut désagréable l'impression produite à Versailles par les premières lettres du maréchal et combien ses appréciations y parurent étranges :

« Mon cousin,... je vois que le prince Eugène désavoue « les propositions faites par le baron de Hundheïm, et cette « conduite, ordinaire à ceux que la maison d'Autriche « emploie, ne me surprend pas. Vous savez que je l'avais « prévue et que c'était pour cette raison que je voulais que « l'Archiduc donnât des pouvoirs en forme et qu'ils vous « fussent communiqués avant que d'expliquer vos inten- « tions[2]. »

« J'ai vu, dans le mémoire que le prince Eugène vous a « remis, autant de hauteur et de fierté, de la part de l'Archi- « duc, que ce prince en témoignerait si tous les avantages « de la guerre étaient de son côté, en sorte que, quand « même je serais d'accord sur l'article de l'Électeur de « Bavière, il y en aurait encore plusieurs autres que je ne « saurais passer[3]. »

« Monsieur,... M. le prince Eugène paraît étonné que « vous demandiez plus que les plénipotentiaires du Roi « n'avaient demandé à Utrecht; mais je crois qu'il est encore « plus étonnant qu'après les événements de la dernière

[1] *Le Roi à Villars,* 9 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)
[2] *Ibid.,* 7 décembre 1713.
[3] *Ibid.,* 11 décembre 1713.

« campagne, il offre moins que la cour de Vienne n'offrait « quand elle a rompu les conférences. Si vous ne le per- « suadez pas, Monsieur, à Rastadt, il deviendra peut-être « plus docile après la campagne prochaine. L'Archiduc ferait « bien de s'en éviter l'embarras et aux princes de l'Empire « la dépense et la ruine [1]. » On ne pouvait dire plus poliment, ni plus nettement au maréchal qu'il allait bien vite en besogne et que les appréciations du Roi différaient essentiellement des siennes.

Les dépêches du 11 décembre étaient accompagnées d'une note fort étendue que le maréchal avait l'ordre de remettre au prince de Savoie. Elle répondait, article par article, au mémoire du plénipotentiaire autrichien. En voici la substance :

Ce n'est pas le gouvernement du Roi qui a fait les avances. Le maréchal a, purement et simplement, reçu l'ordre d'écouter les propositions qui devaient lui être soumises d'après les assurances données par le baron de Hundheïm. C'est ainsi que le Roi a bien voulu accepter les conférences de Rastadt, et c'est là une situation que le prince ne devrait pas perdre de vue. « Ses propositions ne sont pas nouvelles. Déjà le « comte de Zinzendorf les a produites à Utrecht ; mais on a « vu qu'il commençait à se montrer plus facile lorsqu'il a « reçu l'ordre de retourner en Autriche, et, sans doute, le « prince l'imiterait en tout s'il lui était permis d'agir en « conséquence des réflexions qu'il doit faire sur l'état pré- « sent des affaires générales ; »

Le Roi ne peut consentir à l'insertion textuelle du traité de Ryswyk puisque plusieurs de ses propositions sont contraires à quelques-unes des clauses de ce traité ; mais il veut bien que les articles, dont on ne doit plus s'écarter, soient reproduits mot à mot ;

[1] *Torcy à Villars.* (Archives des Affaires étrangères.)

Il conservera le Fort-Louis, Landau fortifié et même Fribourg si on ne lui donne une compensation suffisante;

Il consent à rendre aux princes allemands tout ce qu'il leur a pris pendant la guerre, pourvu que l'Autriche en agisse de même à leur égard, notamment à l'égard des Électeurs de Bavière et de Cologne. « Il satisfera au duc de « Lorraine uniquement à cause de l'affection qu'il a pour « ce prince »; mais on n'en fera nulle mention au traité; cette satisfaction ne regarde pas les puissances étrangères;

Il ne peut garantir à l'Archiduc la paisible possession des États d'Italie puisque Porto-Longone est encore au pouvoir de Philippe V, ni entrer, avec l'Autriche, dans aucun arrangement concernant ceux de ces États *qui ont appartenu à la couronne d'Espagne,* puisqu'il n'a pas reconnu et ne reconnaîtra jamais les droits de Charles VI sur cette couronne. C'est à l'Archiduc à s'entendre, là-dessus, avec Philippe V; et, quant « à la prétention d'administrer la justice « dans les autres États de l'Italie, un grand prince est assez « embarrassé à administrer la justice dans les autres États « qui lui appartiennent légitimement, sans étendre ses soins « à l'administrer encore dans ceux où il n'a aucun droit; « rendre à chacun ce qui lui est dû est la première règle « de la justice; »

Après avoir formulé cette remarque passablement aigre, la note passe en revue les questions qui regardent spécialement les Pays-Bas, la Catalogne, les deux Électeurs et le roi de Sicile.

Le Roi ignore les conventions passées entre l'Archiduc et le roi de Prusse touchant les provinces des Pays-Bas, il ne peut donc les reconnaître; mais il prétend que la souveraineté, cédée à madame des Ursins dans l'une de ces provinces, soit maintenue;

« Les Catalans sont véritablement sujets du roi d'Espagne,

« ce prince leur administrera la justice, et ce n'est point aux « puissances étrangères à s'en mêler » ;

Quant à l'amnistie que l'Archiduc propose d'accorder réciproquement aux sujets des deux couronnes, Louis XIV la trouve juste et opportune; mais il fait observer qu'elle concerne uniquement l'Autriche et l'Espagne.

Il exigera l'entière restitution de l'Électeur de Cologne et la démolition des fortifications de Bonn conformément aux traités d'Utrecht;

Il a déjà fait connaître ses intentions formelles sur la restitution totale de l'Électeur de Bavière ainsi que sur les dédommagements qui lui sont dus « et, comme son « honneur et sa conscience y sont intéressés, M. le maré- « chal de Villars ne peut s'en désister en aucune manière;

« Le duc de Savoie est devenu roi de Sicile; il n'est pas « vraisemblable que le Roi lui fasse la guerre, pour le « dépouiller d'un royaume dont il est en possession en « vertu des traités qu'il a signés lui-même. »

Louis XIV attend d'ailleurs, de l'équité du chef de la maison d'Autriche, l'entière exécution des conventions de 1703 et il la demande conjointement avec la reine de la Grande-Bretagne. Au surplus, « les ordres que le prince Eugène dit « avoir reçus *ne règlent pas absolument les résolutions du « Roi;* ainsi, on peut encore trouver des difficultés lorsque « la cour de Vienne croit les avoir aplanies par ses déci- « sions. »

La dépêche du Roi se terminait par ces fières paroles : « Vous ne vous rebuterez sur aucun des articles dont je vous « ai même parlé de vous relâcher. Je souhaite la paix; mais « nulle raison ne me presse de la conclure. Si les confé- « rences de Rastadt durent, vous forcerez certainement le « prince Eugène à convenir des principales conditions que « je désire. S'il rompt les conférences, vous me rendrez un

« plus grand service et je vous saurai plus de gré de la fer-
« meté que vous aurez témoignée *en exécutant mes ordres,*
« que si vous aviez fait une paix qui ne conviendrait ni à
« ma gloire, ni à l'état présent de mes affaires. »

Il était impossible que Villars ne vît pas, dans ce majestueux langage, un blâme indirect, sans doute, mais assuré des appréciations avantageuses qu'il avait émises. Tout impatient qu'il fût, le maréchal prenait le temps de lire soigneusement entre les lignes, quand le Roi les avait signées, et il était trop avisé pour ne pas comprendre, à première vue, les sous-entendus de Sa Majesté. Sa déception fut amère. Ainsi, non-seulement il poursuivait en vain, depuis plusieurs semaines, ce traité qui, suivant l'opinion de Hundheim, *pouvait être conclu en deux conférences;* non-seulement le Roi n'acceptait pas les conditions qui lui avaient paru, à lui-même, plus que suffisantes; mais encore il lui faisait comprendre qu'elles ne convenaient pas à sa gloire. L'honneur de signer la paix allait-il donc lui être ravi? Ce fut un coup terrible, et l'on peut dire, sans hésiter, que le maréchal en perdit un peu la tête, pendant une semaine au moins, quand on a lu les dépêches qu'il écrivit à Louis XIV et à Torcy les 14, 16 et 18 décembre 1713.

« Le prince Eugène, à qui j'ai communiqué les nouvelles
« demandes concernant l'Électeur, en a paru fort surpris et
« m'a répondu : Voilà précisément la conduite que vos
« ministres ont tenue à Utrecht : toujours nouvelles pro-
« positions... L'Empire a besoin de savoir, dès maintenant,
« à quoi s'en tenir... Il a ajouté qu'il faudrait que les armées
« de Votre Majesté fussent à Lintz pour lui faire des pro-
« positions telles que l'on veut les faire... Je puis dire à
« Votre Majesté qu'il est prêt à partir[1]. Je vois que les

[1] *Villars au Roi,* 14 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

« derniers ordres, dont Votre Majesté m'honore, rétractent « entièrement la liberté qu'elle me donnait... Je vois que « les conférences sont prêtes à se rompre... Le prince « Eugène me dit : Nous n'avons plus rien à faire ici. Je « sais que l'Empereur ne se relâchera, en aucune façon « du monde, sur le dédommagement ne fût-ce que d'un « village [1]... La décision que Votre Majesté prendra rompra « ou conclura une paix qui m'a paru glorieuse et avanta- « geuse à Votre Majesté. Je la supplie de pardonner à mon « zèle très-ardent et très-fidèle à l'honneur de son service, « la liberté de m'expliquer ainsi. »

En écrivant au Roi, Villars, quelle que fût sa mauvaise humeur, ne pouvait cesser d'être respectueux; il se gêne beaucoup moins avec Torcy, et c'est sur le ministre qu'il déverse, ainsi qu'on va le voir, tout le poids de sa colère. « Par ma foi, Monsieur, lui écrit-il fort lestement le « 14 décembre, j'avais grand'raison quand j'avais l'honneur « de vous dire que, croyant faire merveille, vous ne seriez « pas content [2]... Je vois que je suis un parfait ignorant « en matière d'État et je ne vous désavouerai pas que je « croyais la paix très-bonne... Il faut espérer que nous « aurons mieux... mais, quelque honorable que soit, pour « moi, la commission de traiter, je ne l'ai en vérité pas « désirée. Je suis bien éloigné de penser tout ce que l'on « mande de Paris et de la cour qui est que vous ne désiriez « pas que j'en fusse chargé; j'ai toujours compté que vous « me faisiez l'honneur d'être de mes amis; je n'ai jamais fait « que ce qui pouvait vous obliger à en être [3]... Nous avons, « M. le prince Eugène et moi, le pied à l'étrier... Il ne peut

[1] *Villars au Roi*, 16 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] C'était sous la forme d'un doute modeste que Villars avait exprimé cette crainte dans une de ses précédentes dépêches.

[3] *Villars à Torcy*, 14 décembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.

« croire que le Roi veuille la continuation de la guerre... Il « m'a demandé si j'étais bien avec vous, et dit qu'il y avait « lieu de croire que vous ne vouliez pas que la paix se fît « par moi. Je lui ai répondu que, depuis plus de trente ans, « nous avions toujours été bien ensemble; qu'il pouvait y « avoir des gens que vous aviez cherché à servir avec plus « d'attention; mais que je n'avais jamais eu lieu que de me « louer de vous; que je savais bien que l'on avait mandé ces « discours-là de Paris, mais que j'étais sûr du contraire... « Il est vrai que lui et le baron de Hundheïm sont très- « étonnés que nous ne voulions pas d'une paix qu'ils « avaient compté ne pouvoir être refusée. Enfin voilà qui « est fini. Je souhaite passionnément que vous la fassiez « mieux ailleurs. Mais permettez-moi de vous demander, « Monsieur, comment je puis accorder des ordres différents « et si contraires donnés en vingt-quatre heures, comme « vous le verrez par la copie de la décision du Roi concer- « nant l'Électeur de Bavière... Je crois pouvoir vous dire, « avec vérité, que vous n'aurez aucune autre paix présen- « tement, et l'on est bien à plaindre, quand on a compté « avoir obtenu plus que vous n'aviez tous espéré, de trouver « encore que l'on n'est pas content. Vous croyez bien, « Monsieur, que, dans une telle situation, je suis très-fâché « que cette entrevue ait empêché mon retour de Fribourg « droit à Paris [1]...

« J'espère que tout ceci finira dans très-peu de jours et « que j'aurai l'honneur de vous voir au moins dans quinze. « Je souhaite que ce soit après la paix signée, quoiqu'il me « paraisse que vous ne la désiriez pas bien fortement [2]. »

Ce qui exaspérait le maréchal au point de le rendre

[1] *Villars à Torcy*, 16 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.
[2] *Ibid.*, 18 décembre 1713. (*Ibid.*)

insensible aux avis de la modération et de la prudence, ce n'était pas seulement la déception, aussi inattendue que cruelle, dont souffraient, en ce moment, son ambition et sa vanité, c'était aussi la conviction profonde, où il était et qu'il avait puisée dans ses conférences orageuses avec le prince Eugène, que Louis XIV et Torcy ne voyaient pas bien clair, que lui seul connaissait parfaitement la situation, que l'ambassadeur autrichien était absolument de bonne foi et que l'Empereur, après avoir consenti au rétablissement des deux Électeurs, à l'abandon de Landau fortifié, à une légère compensation pour Fribourg, repoussait opiniâtrément, ce en quoi il ne se trompait guère, toute autre concession; c'était encore la pénible méfiance et le mécontentement légitime que lui inspirait la présence, à Rastadt, d'un agent secret de Maximilien-Emmanuel, véritable espion qui guettait ses démarches, qui en rendait compte à son maître et qui négociait sous main, pour son compte, avec l'Empereur et l'Empire. La pensée que le Roi pouvait être instruit de ce qui se passait à Rastadt par une autre main que celle de son ambassadeur, était absolument odieuse à Villars. Le maréchal et l'Électeur n'étaient pas deux amis bien sincères. On n'a pas oublié leurs mutuels griefs, leurs mutuels reproches et les accusations simultanées que, pendant les guerres d'Allemagne, ils adressaient, l'un contre l'autre, à Versailles. En ce temps-là, s'il eût fallu croire le général français, l'Électeur, homme frivole, débauché, prodigue, était le plus irrésolu, le plus médiocre des chefs d'armée, et, si les insinuations de Maximilien-Emmanuel étaient fondées, le maréchal pillait les terres allemandes pour remplir sa bourse. N'était-ce pas aussi l'allié du Roi qui, par ses indécisions, ses scrupules et ses faiblesses, avait ruiné le fameux plan militaire qui devait conduire, en 1703, les soldats français à Vienne et Villars aux plus hauts som-

mets de la gloire? L'Électeur était donc en droit de penser qu'il n'avait pas, en lui, un avocat bien dévoué, et qu'il agissait sagement en faisant surveiller, à Rastadt, ses propres intérêts par un agent de confiance. Or celui-ci, qui était un Allemand, travaillait tout simplement, de concert avec Beckers et Hundheïm, à brouiller son maître avec Louis XIV, à le convaincre que le grand Roi et son représentant soutenaient fort mal sa cause, qu'elle pourrait être sauvée par une entente directe avec l'Empereur [1]. Il était entré officieusement en relation avec Eugène et cherchait à *moyenner* mystérieusement l'échange des Pays-Bas espagnols qui seraient remis à Maximilien-Emmanuel, contre ses provinces danubiennes dont Charles VI resterait en possession. De toutes les combinaisons proposées en faveur de son allié, c'était la seule, comme on le sait, dont le Roi ne voulait à aucun prix. C'était au contraire, paraît-il, celle que préférait de beaucoup Maximilien [2]. Comment pourrait-on l'éviter, si l'on n'avait pas quelque chose de plus solide et de plus brillant à lui offrir? Villars avait reçu, en

[1] « Le rétablissement de Votre Altesse dans ses États et dignités a été « à peu près l'unique objet des négociations, et il a été si disputé que l'on « n'a parlé, de la part de la France, d'aucun autre avantage. Il est sûr « que, sur le compte que j'en ai rendu dernièrement à Compiègne à Votre « Altesse et sur les plaintes qu'elle m'a faites à Versailles, le Roi a envoyé « l'ordre à M. le maréchal de Villars de demander, comme dédommage- « ment, le marquisat de Burgaw et le Luxembourg, mais on n'a parlé ni « de ce qui a été traité à Utrecht, ni du royaume de Sardaigne, qu'on a « fait espérer à Votre Altesse pour la consoler, par où Votre Altesse « jugera elle-même facilement ce que l'on doit attendre de la France. » Extrait de la lettre adressée à l'Électeur, le 20 décembre 1713, par son agent secret à Rastadt. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Ce n'était un secret pour personne que le Prince Électeur se souciait fort peu de ses anciens États, aussi bien que de ses anciens sujets; qu'il paraissait préférer, de beaucoup, les Pays-Bas à la Bavière, et le gai séjour de Bruxelles à la paisible résidence de Munich. On pensait même que l'Électeur irait, de lui-même, au-devant des échanges désirés..... *Eugène à l'Empereur*. Rastadt, 22 décembre 1713 et 15 janvier 1714. (Arneth.)

conséquence, les nouveaux ordres qui lui prescrivaient de se montrer beaucoup plus exigeant en sa faveur. Il y avait, par le fait, à Rastadt, dans la personne de l'agent officieux et secret de l'Électeur, un homme dont les informations et les manœuvres souterraines lui portaient, avec raison, beaucoup d'ombrage parce qu'elles lui suscitaient les plus sérieuses difficultés.

L'espoir que conservait encore la chancellerie impériale d'obtenir, par l'intermédiaire officieux de l'envoyé bavarois, l'échange d'une partie des domaines héréditaires de l'Électeur contre les Bays-Bas espagnols, fortifiait naturellement la résistance du prince de Savoie aux diverses propositions énoncées par le maréchal. Toutes les fois que la question du dédommagement auquel prétendait Maximilien ou celle du royaume de Sardaigne, que Louis XIV désirait lui faire attribuer, était remise sur le tapis, Eugène se récriait avec violence et opposait aux demandes du Roi des arguments décisifs qui avaient pleinement convaincu le maréchal. L'antipathie que l'Électeur inspirait à celui-ci, venant en aide à l'éloquence du prince, le plénipotentiaire français avait fini tout simplement par plaider, dans ses dépêches, la cause de l'Autriche contre la Bavière. Comment, avait dit et répété le prince, les deux Électeurs se sont audacieusement révoltés contre l'Empereur et l'Empire, ils ont pris les armes contre leur patrie, ils ont foulé aux pieds les plus saints de leurs devoirs, et non-seulement le roi de France exige qu'on leur restitue leurs États, leurs biens, leurs dignités, mais encore il sollicite, pour le plus coupable des deux, un royaume et la dignité royale! il veut que, si l'on rend immédiatement à ce rebelle le Haut-Palatinat, l'Empereur indemnise, à ses propres dépens, le prince qui le possède et que, si ce dernier le conserve jusqu'à sa mort, sous la condition qu'il reviendra ensuite

à la Bavière, on attribue, dès maintenant, à Maximilien d'autres territoires, en sorte que sa maison sera, un jour, plus puissante en Allemagne qu'elle ne le fut jamais, et qu'elle devra uniquement sa prospérité à ses crimes! Le Roi veut, aussi, que le duc reçoive une riche compensation pour les infractions qui auraient été commises contre les engagements sanctionnés par le traité d'Ilbersheim; mais qui peut ignorer que, si l'Empereur n'a pas tenu tous ces engagements, Maximilien avait été le premier à les méconnaître? De telles prétentions sont inouïes! On sait comment jadis l'Empire a châtié, de leur félonie, un Électeur palatin et un Électeur de Saxe dont la conduite avait été cependant bien moins coupable, et n'est-ce pas précisément la punition infligée, en 1623, au Palatin qui a conféré à la maison de Bavière la dignité électorale? Les traditions germaniques n'offrent pas un seul exemple des injustices auxquelles on prétend obliger l'Empereur. Il n'y consentira jamais. Une nouvelle guerre est donc inévitable [1]. Et, de son côté, Villars écrivait à Paris : « Certainement, « Sire, il ne sera rien réglé de ma part, sur tout ce qui « regarde l'Électeur, que bien conformément à vos ordres, « d'autant plus que je m'étais déjà trompé dans l'opinion « que j'avais que la gloire de Votre Majesté était pleine- « ment satisfaite en forçant l'Empire et l'Archiduc à un « entier rétablissement pour ce prince, dont ils disent qu'il « n'y a jamais eu d'exemple, et j'ai assez de connaissance « de l'histoire de l'Empire pour pouvoir dire que ce que le « prince Eugène avance sur cela est véritable [2]. — Permet- « tez-moi de vous dire que, dans mes premières réponses « à M. de Beckers, dictées par vous-même, je lui ai dit

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*

[2] *Villars au Roi.* Rastadt, 14 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

« que, si l'Électeur de Bavière me demandait mon conseil, « il se contenterait de la restitution entière de ses États et « dignités..... Quand vous m'avez mandé que je pourrais « donner un tel conseil, est-ce pour que je pense ensuite « que l'Électeur est maltraité par l'Empereur, l'Archiduc et « le Roi, lorsque pareille condition lui est offerte [1]..... Le « prince Eugène m'a déclaré, Sire, que, quand les armées « de Votre Majesté seraient en Autriche, elles ne force- « raient pas l'Empereur et l'Empire à donner même un « village; que son maître regardait cette démarche, moins « comme un avantage pour l'Électeur de Bavière que comme « un opprobre que l'on voulait faire à sa gloire et à celle « de l'Empire [2]..... que c'était leur honte que l'on voulait « et que son maître ne s'y soumettrait jamais..... L'on peut « juger des gens, dans certaines conjonctures, par soi- « même; s'il m'était arrivé de déclarer que Votre Majesté « regarde comme un opprobre une condition demandée, on « pourrait s'attendre qu'elle ne serait jamais passée. Je ne « sais si on donne M. le prince Eugène pour un comédien, « mais, quand gens comme nous affirment une chose sur « leur honneur, on peut les croire. Pour moi donc, je ne « m'imagine pas que le métier de négociateur exige tant de « finesse; on peut ne pas tout dire; mais on ne se dédit pas « de certaines choses avancées avec serment. J'ose donc « répondre à Votre Majesté qu'elle peut compter les con- « férences rompues dans l'instant que le dernier courrier « n'apportera pas un ordre de se désister du dédomma- « gement [3]. »

Que s'était-il donc passé à Rastadt pour que le maréchal

[1] *Villars à Torcy*. Rastadt, 19 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)
[2] *Villars au Roi*. Rastadt, 16 décembre 1713. (*Ibid.*)
[3] *Ibid.*, 18 décembre 1713. (*Ibid.*)

écrivît à sa cour dans des termes si tranchés et si pressants? Tandis qu'il adressait à Paris, le 5 décembre, le mémoire du prince Eugène, celui-ci demandait de son côté, à Vienne, des instructions nouvelles. Comme il arrive le plus souvent aux hommes superficiels, et le maréchal était un peu de ceux-là, Villars avait pris ses désirs pour des réalités. De ce qu'il souhaitait ardemment signer la paix au plus vite, il concluait inconsciemment qu'elle était déjà conclue, et il avait fait entendre au prince que, moyennant le rétablissement pur et simple des Électeurs, l'abandon définitif, à la France, de Landau et des ouvrages de Fort-Louis en échange de Fribourg, le traité serait aisément achevé. Eugène l'avait cru, et, tout en se récriant très-haut, à Rastadt, contre la rigueur de ces conditions, il avait conseillé sérieusement à l'Empereur de les accepter plutôt que d'affronter les risques d'une seconde guerre sur le Rhin. « Quand je considère, écrivait-il à l'Empereur, la situation « intérieure de l'Empire, la grande supériorité militaire de « l'ennemi, les résistances des plus puissants États de l'Alle- « magne, le mauvais vouloir et les perfides manœuvres de « nos anciens alliés et de la Prusse, les intentions douteuses « du duc de Savoie, la possibilité d'une nouvelle guerre « avec les Turcs et les troubles du nord de l'Europe, quand « je réfléchis que tout cela pourrait fournir à la France des « armes redoutables contre nous..... j'estime que, si on « pouvait éviter la guerre moyennant des conditions sup- « portables,..... il serait sage de ne pas s'exposer, de nou- « veau, à de périlleuses incertitudes [1]. » En même temps, Eugène avait informé de l'état des négociations le prince Lœvenstein qui remplissait, à Augsbourg, les fonctions de premier commissaire impérial, et l'avait invité à solliciter,

[1] *Le prince Eugène à l'Empereur.* Rastadt, 5 décembre 1713. (Archives nationales.)

de la Diète germanique, des mesures de prudence qui, pourvoyant, par des votes immédiats, aux nécessités possibles d'une guerre prochaine, tiendraient utilement en bride l'ambition de la France. Consultée sur la conduite du négociateur autrichien, la conférence secrète l'a déclarée *judicieuse, sage, digne des félicitations de l'Empereur et de l'Empire;* enfin Charles VI lui-même, quel que fût son penchant pour les solutions belliqueuses, avait approuvé, en répondant au plénipotentiaire, sa ferme modération et montré ainsi qu'il ne rejetait pas absolument les propositions qui paraissaient suffisantes au maréchal [1].

C'était un grand progrès dont le prince se félicitait hautement, lorsque la réponse de Louis XIV, aux conditions énoncées par sa note du 5 décembre, vint subitement tout remettre en question. Cette réponse qui devait inspirer, à Villars, les dépêches violentes dont on vient de lire quelques extraits, lui causa tout d'abord un tel désappointement qu'il ne se sentit pas le courage de la communiquer lui-même au prince. Il pria le baron de Hundheïm de vouloir bien s'en charger; puis, pour donner un prétexte à son absence, il fit atteler son carrosse et partit pour Bade où il alla présenter ses respects à la Margrave. De retour à Rastadt, il se rendit, l'oreille assez basse, chez l'ambassadeur autrichien dont

[1] « Nous ne voulons pas cacher à ta Dilection que les propositions aussi « perfides qu'injurieuses de Villars nous ont profondément irrité et que, « sans notre satisfaction de la conduite vraiment très-sage et très-intelli- « gente tenue par ta Dilection, il nous eût été difficile, dans notre indi- « gnation, de ne pas nous décider à une rupture immédiate. Mais il nous « a été donné de voir comment, depuis le commencement des négocia- « tions, ta Dilection a su tenir tête au maréchal et comment elle lutte « contre lui, dans les conférences, avec non moins de succès que sur les « champs de bataille. Nous en avons été heureux et consolé. » *L'Empereur au prince Eugène de Savoie,* 17 décembre 1713. (Archives nationales.) L'Empereur, quand il s'adressait aux Électeurs ou aux princes assimilés, leur donnait le titre de *Dilection.*

l'accueil fut cérémonieux et sévère. Prenant immédiatement la parole qu'il savait manier fort habilement quand il s'en donnait la peine, Eugène se plaignit amèrement des procédés dont la France usait envers l'Empereur. N'étaient-ils pas absolument contraires aux assurances réitérées du maréchal, contraires également aux intérêts de l'Europe? Le Roi se trompe s'il croit l'Allemagne abattue par la perte de deux forteresses; elle prépare une nouvelle campagne. Le péril commun entraînera les indécis, assurera l'union, rétablira les forces germaniques. « Pourquoi, ajoute le prince qui s'était adouci par degrés et dont le ton était devenu affectueux, presque pathétique, pourquoi avons-nous rêvé, tous deux, cette alliance dont les fruits eussent été si abondants, si précieux! assurément, s'il n'avait dépendu que de nous, elle serait déjà conclue et, depuis longtemps, la paix serait faite. Mais les exigences injurieuses de la France l'ont rendue impossible. Il ne me reste donc plus qu'à partir! Vous avez été témoin de la sincérité de mes efforts, vous saurez certainement la reconnaître; cet espoir adoucit mes regrets. »

Interdit et charmé tout à la fois, oubliant quelque peu les devoirs et la dignité du rôle qu'il avait à jouer dans ces difficiles circonstances vis-à-vis d'un personnage aussi fin, aussi avisé que le prince de Savoie, Villars n'avait nullement contredit ses assertions; il avait associé, avec chaleur, ses regrets aux siens, récriminant très-haut, suivant son habitude, contre les ennemis qu'il avait à la cour et qui voulaient lui ravir l'honneur de terminer les négociations, particulièrement contre l'Électeur de Bavière, cet homme ami des plaisirs faciles, ce débauché qui aimait mieux rester à Paris que de gouverner ses peuples et dont les prétentions exorbitantes empêchaient la pacification de l'Europe. Langage imprudent et maladroit qu'Eugène avait perfidement provoqué et que, plus tard, il saura rappeler, à propos,

lorsque Villars plaidera devant lui, au nom du Roi, la cause d'un prince si peu digne d'intérêt! En vain le maréchal lui demanda-t-il instamment de retarder son départ, il fut d'abord inflexible. Le lendemain, seulement, il voulut bien consentir, sur la démarche du baron de Hundheïm et par *égards personnels,* lui dit-il, pour le duc de Villars, à prolonger, pendant huit à neuf jours, sa résidence à Rastadt afin d'y attendre la réponse de Louis XIV. « Faites bien « comprendre à M. le maréchal, dit-il au baron, que, si « cette réponse n'est pas favorable, je ne pourrai rester ici « une minute de plus. »

Ce curieux et important entretien avait eu lieu le 13; il met bien en relief les impressions auxquelles obéissait Villars lorsqu'il écrivait au Roi ses dépêches des 14, 16 et 18 décembre. En présence des affirmations si nettement reproduites par son ambassadeur, Louis XIV, pour éviter une nouvelle guerre, pour couper court aux négociations périlleuses engagées secrètement entre l'Électeur et Charles VI [1], n'avait qu'un parti à prendre : déclarer qu'il se contenterait de la restitution pure et simple, offrir, lui-même, au duc de Bavière des compensations suffisantes. La situation de Maximilien-Emmanuel était alors particulièrement gênée et précaire. Il avait délaissé momentanément l'administration assez peu lucrative des provinces espagnoles que Philippe V avait pu conserver dans les Pays-Bas et dont il l'avait nommé gouverneur, pour veiller lui-même en France à la protection de ses intérêts. Il y vivait, tantôt à Compiègne dont le Roi avait mis le château à sa disposi-

[1] « Je ne dois pas omettre d'avoir l'honneur d'informer Votre Majesté « que M. de Beckers m'a fait dire, mais avec un grand secret, qu'ils ont « des preuves certaines des sommes immenses que l'Électeur de Bavière « fait offrir au comte de Zinzendorf pour avoir les Pays-Bas. » *Villars au Roi.* Rastadt, 14 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

tion, tantôt à Petit-Bourg où d'Antin le festoyait de son mieux, tantôt à Paris dont il goûtait fort les plaisirs, tantôt à Versailles et à Marly où Louis XIV ne manquait jamais de lui faire publiquement le plus honorable et le plus cordial accueil, suivant assidûment les chasses royales, toujours à court d'argent, jouant gros jeu, perdant sans cesse et payant fort mal, attendant, du reste, avec une anxiété qui se trahissait souvent par des réflexions acerbes, le résultat des négociations engagées à Rastadt. Un jour, dans un instant de désespoir, il avait déclaré qu'il était résolu à résigner, en faveur de son fils, la couronne électorale, puisque, décidément, la France l'abandonnait. Le Roi savait fort bien qu'en faisant acquitter ses dettes et remplir convenablement sa bourse qui était constamment à sec, on obtiendrait qu'il se montrât beaucoup moins difficile sur les conditions de la paix. Pouvait-il faire moins, d'ailleurs, pour un prince qui avait suivi si fidèlement sa fortune et qui avait tout perdu pour l'avoir si bien servi? Le comte de Monastérol [1], représentant de l'Électeur à Versailles, reçut donc de Torcy la lettre suivante :

« Versailles, 22 décembre 1713. Quoique l'Électeur « m'ait répété plusieurs fois, Monsieur, qu'il avait pris son « parti, et qu'il m'ait, en quelque façon, défendu de penser « à ce qui peut convenir à ses intérêts,... je vous avoue que « je n'ai pu me résoudre à lui obéir, ni m'empêcher de « croire qu'après les premiers mouvements, il examinera « plus tranquillement ce qu'exigent de lui l'intérêt des « princes ses enfants, celui de ses États, la grandeur de sa « maison et sa propre gloire.

[1] Le comte de Monastérol, agent à Paris de l'Électeur de Bavière, qui lui donnait toute son amitié et toute sa confiance, recevait du Roi une pension de 30,000 livres. Il avait épousé l'une des plus belles femmes de Paris, veuve du vieux La Chétardie, gouverneur de Belfort et frère du curé de Saint-Sulpice, directeur de madame de Maintenon. Il avait un état de maison très-brillant et très-considérable. Voir Annexe 49.

« Comme ces considérations le détourneront certaine-
« ment de la pensée de la retraite et de toute extrémité qui
« ne peut convenir à un prince de son rang, de sa réputa-
« tion et de son âge [1], et que vous êtes trop fidèlement
« attaché à Son Altesse Électorale, pour ne lui pas repré-
« senter les inconvénients inséparables de ces partis
« extrêmes, je crois, Monsieur, devoir vous communiquer
« ce que je pense sur les moyens d'adoucir les peines
« qu'Elle prévoit en rentrant dans ses États et qui lui don-
« nent tant de répugnance pour son rétablissement pur et
« simple.

« Le principal est, ce me semble, de trouver un pays
« entièrement épuisé, par conséquent, de se voir hors
« d'état d'avoir ni les places, ni les troupes nécessaires
« pour sa sûreté.

« J'avais dit à l'Électeur que j'étais persuadé qu'il pour-
« rait trouver, dans l'amitié du Roi, les assistances dont il
« aurait besoin, pour laisser à son pays le temps de se réta-
« blir, mais Son Altesse Électorale, ayant rejeté cette idée,
« ne m'a pas permis d'entrer, sur ce sujet, dans aucun
« détail avec Elle. Cependant, Monsieur, après y avoir bien
« réfléchi, je crois qu'il serait du service et de l'intérêt de
« l'Électeur de proposer au Roi de continuer encore, pen-
« dant trois ou quatre ans après la paix, le subside que Sa
« Majesté donnait à Son Altesse Électorale.

« Et, comme en rentrant chez Elle, une somme d'argent
« comptant lui sera nécessaire, je demanderais jusqu'à
« deux millions une fois payés indépendamment des sub-
« sides.

« Il me semble qu'Elle avait quelques pierreries en gage
« en Hollande; si elles y sont encore, je voudrais que le

[1] L'Électeur avait alors cinquante et un ans.

« Roi les retirât; mais vous ne me conseillerez pas, « Monsieur, de faire ces propositions à Sa Majesté, si je « n'étais instruit avant et assuré des intentions de l'Électeur.

« Conduisez-moi donc, et, si vous croyez que ces vues « puissent lui faire plaisir, ayez la bonté de me le mander; « je ne perdrai pas de temps à les proposer au Roi lorsque « je saurai qu'elles sont approuvées de Son Altesse Élec- « torale... »

On ne pouvait offrir et colorer en termes plus honnêtes et plus gracieux un service pécuniaire. Comme on pense bien, l'Électeur ne se fit pas longtemps prier, et, dès le 24 décembre, deux jours après l'envoi de la lettre que l'on vient de lire, le Roi écrivait directement au marquis de Châteauneuf, notre ambassadeur en Hollande, pour lui enjoindre de retirer, en suivant les indications fournies par Maximilien lui-même, les pierreries et la vaisselle d'or qu'il avait jadis données en gage à des orfévres hollandais [1]. Du moment que le Roi s'était ainsi procuré son acquiescement *tacite* à la clause du rétablissement pur et simple, rien n'était plus à redouter des manœuvres souterraines de l'envoyé bavarois à Rastadt. Cet agent fut rappelé, et Louis XIV s'empressa d'adresser à Villars la dépêche qu'on va lire :

« Versailles, 22 décembre 1713. — Mon cousin, j'ai

[1] « Comme la guerre ne peut finir sans me relâcher des avantages que je « demandais pour l'Électeur de Bavière, mon intention est d'adoucir, « autant qu'il peut dépendre de moi, la peine que ce prince en ressent, « et, parmi les moyens que je veux employer pour le consoler, j'ai songé « à retirer les pierreries qu'il a données en gage à quelques particuliers, « en Hollande, qui lui ont avancé de l'argent. Il m'a fait, sur cet article, le « mémoire que je vous envoie..... La vaisselle d'or que l'Électeur avait à « Munich est également engagée en Hollande. Vous ferez, sur cet article, « les mêmes vérifications que sur celui des pierreries..... » *Louis XIV au marquis de Châteauneuf*, 24 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

« reçu, par différents courriers, vos lettres du 9, du 14 et « du 16 de ce mois, et toutes, principalement la dernière, « m'ont informé de l'inutilité des efforts que vous aviez faits « pour obtenir les conditions que je demandais en faveur « de l'Électeur de Bavière. Suivant le compte que vous « me rendez, la négociation est présentement au point que « vous pouvez signer la paix à condition que cet Électeur « et celui de Cologne seront généralement rétablis dans « tous leurs États et dignités..... Je vois que Landau me « sera cédé par le traité de paix, que les fortifications « de Fort-Louis subsisteront, et aussi que le traité de « Ryswyk sera rappelé et suivi dans tous ses points, mais « qu'il est impossible d'obtenir davantage et qu'il faut, ou « signer à ces conditions, ou continuer encore la guerre « sans que personne en puisse prévoir la fin non plus que « les événements.

« Vous avez assez vu, par mes instructions précédentes, « surtout par la révocation du pouvoir que je vous avais « laissé de vous relâcher sur l'article de l'Électeur de « Bavière, combien j'avais à cœur de procurer à ce prince « l'agrandissement et le dédommagement que j'avais tou- « jours demandés pour lui. Il faut encore pour m'obliger à « m'en désister une considération aussi forte que celle du « bien de mon royaume et du repos général de l'Europe; « mais, enfin, j'aime mieux céder à des motifs aussi puis- « sants que de retarder davantage le rétablissement de la « liberté publique.

« J'ai longtemps combattu et j'ai donné le loisir à l'Élec- « teur de Bavière de me présenter, lui-même, toutes ses « raisons. Son état et la situation où il se trouvera après la « paix m'ont vivement touché; mais je dois être encore « plus sensible à l'état de mes sujets. Ainsi je vous renvoie « votre courrier que j'ai retenu plusieurs jours, et après

« avoir mûrement délibéré sur une affaire aussi importante, « je veux que vous signiez la paix aux conditions que vous « m'assurez dont le prince Eugène conviendra, c'est-à-dire « que les deux Électeurs de Bavière et de Cologne soient « généralement rétablis dans tous leurs États, biens et « dignités comme ils les possédaient avant la guerre; que « le traité de paix conclu à Ryswyk sera rétabli; qu'ainsi « je demeurerai en possession de Landau et que les fortifi- « cations de Fort-Louis subsisteront.

« Quant aux autres articles, mes intentions vous ont été « suffisamment expliquées par le mémoire que je vous ai « envoyé le 11 de ce mois[1]... Je compte que les ordres que « je vous donne, par cette dépêche, vous mettront en état « de finir, et vous ne devez pas douter de la satisfaction que « j'ai de la bonne conduite que vous avez tenue dans cette « négociation. — Sur ce, etc.

« LOUIS. »

[1] Voir plus haut, page 146.

CHAPITRE III

INTERVENTION DE L'ÉLECTEUR PALATIN. LES CATALANS ET LA PRINCESSE DES URSINS.

L'Électeur palatin veut sauver la négociation et la compromet. — Intérêts du duc de Saint-Pierre, du marquis de Sainte-Croix et du duc de Lorraine. — Affaires d'Italie. — Les Catalans et madame des Ursins. — L'Espagne et l'Autriche. — La cour médit de Villars.

Évidemment, lorsqu'il signa la lettre qui termine le précédent chapitre, Louis XIV crut, en quelque sorte, signer la paix, mais on comptait un peu trop, à Versailles, sans la précipitation toujours aventureuse des procédés du maréchal et sans son incorrigible infatuation, comme aussi sans les dispositions personnelles de l'Empereur. Outre le rétablissement des Électeurs, l'abandon de Landau fortifié à la France et la compensation demandée par le Roi pour la restitution de Fribourg, il y avait à traiter, dans les conférences de Rastadt, plusieurs questions fort importantes et quelques points secondaires. On les avait laissés, jusque-là, au second plan. Il fallait maintenant les remettre sur le tapis, les examiner et les résoudre. Ce n'était point chose aisée que de s'entendre sur la situation de la *princesse des Ursins et des Catalans,* sur la part qu'il convenait de faire à *Philippe V* dans le traité, sur les réclamations des *princes d'Italie,* sur les prétentions du *duc de Saint-Pierre,* sur celles du *marquis de Sainte-Croix* qui venaient de se produire, enfin sur une difficulté nouvelle que la malencontreuse intervention de Hundheïm avait tout récemment soulevée.

Aucun des princes de l Empire ne souhaitait plus ardemment la paix que l'Électeur palatin dont les États touchaient à nos frontières. Voyant qu'on ne pouvait s'entendre, à Rastadt, sur la compensation de Fribourg, Hundheim avait pensé qu'il ferait disparaître cet obstacle en procurant à la France un dédommagement territorial, et, après avoir pris les ordres de son maître, il avait fait tenir mystérieusement la note suivante au maréchal : « Gens, désirant la « paix et voyant les conférences prêtes à se rompre, font « dire à Mgr le Maréchal qu'il peut mander au Roi qu'il « voit jour à lui faire céder le bailliage de *Germersheim* « jusques à la rivière de la Queich, avec tous les droits et « prétentions que l'Électeur palatin a en deçà et même sur « les bailliages de Gattemberg et de la Petite-Pierre, et cela, « non-seulement pour la souveraineté, mais encore pour le « domaine utile et en toute propriété, et on souhaite que « mondit seigneur, le Maréchal, demande au Roi les ordres « et instructions nécessaires pour faire cette proposition à « M. le prince Eugène, et qu'il demande ces bailliages et les « autres droits et prétentions de l'Électeur palatin comme « un équivalent pour Fribourg. Bien entendu que Son « Altesse Royale palatine demandera à l'Empereur et à « l'Empire des dédommagements..... Comme cette ouver- « ture n'a été faite que dans la vue de faciliter la paix et « de soutenir les conférences prêtes à tomber et sans la « participation de l'Empereur et de l'Empire et même à « l'insu de M. le prince Eugène, il est de la dernière « importance que celui qui l'a faite ne soit point nommé, « car, joint à ce qu'il la désavouerait absolument, on pour- « rait compter sûrement qu'elle n'aurait aucune suite si « l'Empereur, l'Empire ou le prince Eugène s'apercevaient « qu'elle vient d'une autre source que celle du Roi. C'est « à quoi il faut avoir une extrême attention, rien n'étant

« plus certain qu'une démarche de cette nature serait « regardée et traitée, dans l'Empire, comme une vraie « trahison. L'auteur de cette ouverture demande, en grâce, « à Mgr le Maréchal de ne lui en parler ni lui en rien témoi- « gner à lui-même jusqu'à ce qu'il ait reçu les ordres du « Roi [1]. »

On dut croire, à Versailles, que toutes ces précautions n'étaient qu'apparentes, que le baron voulait tout simplement faire prendre le change et qu'une ouverture de cette importance ne pouvait manquer d'avoir l'assentiment de la chancellerie autrichienne. Il n'était pas facile de supposer que l'Électeur palatin méditait tout simplement de rectifier ses frontières aux dépens de l'Empire et que, croyant trouver, pour la réalisation de ce vœu, une occasion favorable, il essayait d'en profiter avec l'aide de la France. Louis XIV avait donc pris au sérieux la note secrète de Hundheïm et complété sa dépêche du 22 décembre par les instructions suivantes : « Le seul ordre que j'ajouterai à « ceux que je vous ai donnés est de profiter de l'avis secret « que vous avez reçu par le baron de Hundheïm, et, soit « que l'insinuation qu'il vous a faite vienne du pur mou- « vement de l'Électeur palatin, soit qu'elle soit concertée « avec le prince Eugène, *comme il y a beaucoup sujet de « le croire,* mon intention est que vous demandiez le bail- « liage de Germersheim jusqu'à la rivière de la Queich, « suivant le mémoire que vous m'envoyez..... Quoique je « ne doute pas que vous obteniez encore cette condition

[1] Archives des Affaires étrangères. *Germersheim,* autrefois Vicus Julius, est une petite ville de la Bavière rhénane, située au confluent du Rhin et de la Queich, à quatre lieues sud de Spire et quatre lieues est de Landau. Par deux fois, de 1644 à 1650, et de 1685 à 1697, elle appartint à la France; les traités de Westphalie et de Ryswyk la rendirent successivement à l'Électeur palatin. La ville moderne est fortifiée. Elle fut fondée par Rodolphe de Habsbourg qui y mourut en 1291.

« après l'avis qui vous a été donné, mon intention n'est pas « cependant que, si elle vous était refusée, cette considéra- « tion puisse rompre la paix que je compte désormais bien « avancée [1]. »

Aux deux dépêches écrites par le Roi, le 22 décembre, pour autoriser son plénipotentiaire à conclure la paix, Torcy a joint des lettres et des recommandations particulières. Il y répond d'abord aux reproches emportés, aux allusions violentes du maréchal, avec une dignité parfaitement calme et sur le ton un peu sévère qu'il peut être permis à un secrétaire d'État de prendre, dans certaines circonstances, vis-à-vis d'un ambassadeur, même qnand cet ambassadeur, duc et pair du royaume, est le héros de Friedlingen et de Denain. « Monsieur, lui a-t-il écrit, vous « êtes présentement en état de terminer, par la négocia- « tion, une guerre qui vous a été glorieuse..... J'ai beau- « coup d'impatience de vous en faire bientôt mes com- « pliments, et je vous assure que, quoi qu'on puisse vous « mander de Paris, ils seront beaucoup plus sincères et « plus véritables que l'avis que l'on vous a donné... Vous « savez que le Roi connaît assez l'état de ses affaires pour « se déterminer, par lui-même, à prendre et changer ses « résolutions comme il le croit convenable à sa gloire et « au bien de son service, et que l'honneur de faire savoir « ses volontés est *notre seul partage*. Vous savez aussi, et « vous m'avez fait jusqu'à présent la justice de croire, que « je ne n'oublierai rien pour mériter que vous me conser- « viez l'honneur de votre amitié..... Mais, quand même « ces vérités ne vous parleraient pas en ma faveur, je vous « avoue, Monsieur, que je me flatte que vous avez assez

[1] *Le Roi à Villars*. Versailles, 22 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

« bonne opinion de moi pour me croire incapable de ruiner, « par caprice et sans aucun intérêt, une affaire aussi essen- « tielle au royaume et aussi importante à toute l'Europe « que la négociation de la paix. Je ne suis pas étonné des « avis qu'on vous a donnés. La Cour et Paris foisonnent « d'écrivains, et il faut bien qu'ils remplissent leurs lettres... « Je ne chercherai pas d'autre témoin que vous-même pour « vous persuader que je souhaite que la paix nous vienne « par votre moyen plutôt que par toute autre voie que ce « soit..... Si je vous ai expliqué vivement la peine de Sa « Majesté lorsqu'elle s'est vue obligée de se désister d'une « partie de ce qu'elle voulait faire pour un allié fidèle, « j'ai suivi ses intentions le plus précisément qu'il m'a été « possible, et l'expression aura peut-être été d'autant plus « forte que j'avoue que je ressentais ces mêmes peines. Je « ne crois pas que ce soit un démérite auprès de vous, « Monsieur, étant aussi touché que vous l'êtes de la gloire « du Roi que vous venez d'augmenter encore par votre « dernière campagne et que vous couronnez par la paix [1]. »

Ayant ainsi riposté, par cette courtoise mercuriale, aux boutades risquées du maréchal, Torcy est revenu sur le terrain des négociations; il a rappelé à Villars le duc de Saint-Pierre et lui a recommandé, au nom de Sa Majesté, les intérêts du marquis de Sainte-Croix, en lui faisant entendre qu'il n'aurait pas à se repentir de les avoir bien servis [2].

[1] *Torcy à Villars.* Versailles, 22 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] « Le Roi m'a recommandé, Monsieur, de vous envoyer le mémoire que « je joins à cette lettre, qui regarde les intérêts de M. le marquis de Sainte- « Croix. Sa Majesté souhaite particulièrement que vous puissiez trouver « moyen de faire plaisir à ce gentilhomme, qui est d'une des meilleures « maisons de Rome. Si vous y réussissez, Monsieur, vous obligerez ici des « gens à qui je suis persuadé que vous serez bien aise d'avoir fait plaisir, « quand je vous les nommerai. Je me mettrais du nombre par l'intérêt

Par sa loyauté et ses malheurs, le duc de Saint-Pierre s'est acquis des titres incontestables à la sollicitude royale. En 1708, l'Empereur a confisqué les biens considérables qu'il possédait à Naples, dans le Milanais et en Autriche, parce qu'il a refusé de rendre hommage à la maison d'Autriche, et Louis XIV lui a solennellement promis, par une lettre signée de sa main, de les lui faire restituer lorsque la paix serait rétablie. Le duc demande, en conséquence, que l'Empereur lui remette ses terres ainsi que le montant de leurs revenus versés, depuis quatre ans, dans le Trésor public. Il prétend, en outre, que Charles VI lui fasse tenir une somme fort considérable qu'il a avancée jadis au roi Charles II. Celui-ci s'était engagé à le rembourser sur les revenus de la Lombardie et lui avait remis Sabionette en gage. La maison d'Autriche, ayant pris possession de la Lombardie et de Sabionette, doit évidemment payer la dette de Charles II. C'est ainsi que raisonne le duc de Saint-Pierre, et, comme il a épousé en secondes noces la marquise de Resnel, seconde sœur de Torcy, celui-ci est naturellement enclin à trouver qu'il raisonne juste [1].

Le marquis de Sainte-Croix paraît, à la vérité, beaucoup moins intéressant. Ce gentilhomme romain a été, un instant, très en faveur à la cour de Vienne où il était chargé de la direction des opéras et des divertissements [2]. Il affirme que l'empereur Joseph, qui aimait passionnément les représentations pompeuses et les fêtes brillantes, lui a donné verbalement, un beau jour, pour lui montrer sa gratitude, le fief de *Viadana,* situé dans le Mantouan. Ses amis ont

« que je prends à ce qui le regarde, mais je vous avoue que, depuis vos « dernières lettres, je me sens un peu retenu..... »

[1] *Placet du duc de Saint-Pierre au Roi,* 8 août 1714. (Archives des Affaires étrangères.) Voir Annexe 50.

[2] *Villars au Roi; Villars à Torcy.* Rastadt, 4 février 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

été témoins de cette promesse. Il n'en existe, il est vrai, aucun témoignage authentique. Elle repose sur des preuves bien légères, mais le marquis est très-protégé auprès de Louis XIV, et madame de Maintenon, elle-même, daigne espérer que le maréchal plaidera utilement son procès.

Dès que Villars a lu les instructions conciliantes du Roi et les rassurantes explications de son ministre, il s'imagine que tous les obstacles ont disparu. Passant, tout à coup, suivant sa coutume, du plus profond découragement à la joie la plus triomphante, il accourt chez le prince, entre dans son cabinet le visage radieux ; puis, après avoir loué, en fort bons termes, la condescendance de Sa Majesté Très-Chrétienne et s'être félicité de l'heureuse influence que les conseils de son ambassadeur ont exercée sur son esprit, il annonce que la paix est faite. Le Roi, pourtant, y met encore une condition, mais elle est d'une si mince importance qu'elle ne peut, en aucune façon, retarder la signature du traité. Il expose alors la demande de Louis XIV concernant la cession à la France du bailliage de Germersheim. Eugène le laisse à peine achever. « Voilà, s'écrie-t-il avec véhémence, une preuve nouvelle du mauvais vouloir de vos ministres. Ils ont l'air de proposer la paix, mais, au moment où les difficultés semblent s'aplanir, ils en suscitent d'inattendues, parce qu'au fond ils ne désirent que la guerre. Si on la veut, il faut le dire. Il faut avoir le courage de rompre, une bonne fois, des conférences devenues maintenant inutiles. Jamais mon auguste maître ne saurait consentir à céder au roi de France une parcelle quelconque du territoire germanique. Il n'en a pas même le pouvoir. Défenseur dévoué des intérêts de l'Allemagne, il regardera cette proposition comme une injure. Au reste, l'Empereur et l'Empire sont prêts. » Et, comme le maréchal exprime des doutes à cet égard, alléguant que les cercles, fatigués et épuisés, ne veulent plus entrer en lutte avec

nous, tandis que la France, débarrassée, par les traités d'Utrecht, de tous ses autres ennemis, est devenue plus forte, plus redoutable qu'on ne l'a vue depuis longtemps : « Vous vous trompez, répond le prince de Savoie, et la « preuve, c'est que la Diète vient de voter avec empresse- « ment, sur la demande du prince de Lœwenstein, 5,000,000 « de florins, 1,000,000 de plus que l'année dernière, pour « subvenir aux dépenses que nécessiteront les hostilités, si « l'Empereur ne peut conclure une convention honorable ! « Qui ne sait, au reste, que la France n'est ni moins appau- « vrie, ni moins lasse que l'Allemagne? » Ces assertions contradictoires aigrissant la discussion sans résoudre les difficultés, Villars baisse la voix et fait appel à l'amitié dont l'honore Eugène. Il le prie de considérer les embarras de la situation dans laquelle il se trouve. Ses ennemis sont nombreux et puissants dans les conseils du Roi. Le prince ne voudra-t-il pas lui faciliter sa tâche en lui faisant la concession insignifiante que Sa Majesté sollicite? Peu touché de ces arguments un peu trop personnels, l'ambassadeur autrichien reste inébranlable. On convient alors d'ajourner, jusqu'à nouvel ordre, l'examen des questions qui regardent l'*Empire,* et de s'occuper immédiatement des autres points en litige.

Ils furent débattus, pendant plus de quinze jours et avec plus ou moins de vivacité, dans les conférences suivantes, sans que l'on parvînt à s'entendre sur les plus importants, non pas que la bonne volonté, la sincérité même fissent défaut de part et d'autre, mais parce que les instructions de Vienne et de Paris paralysaient les efforts des négociateurs.

Le prince Eugène, fidèle à ses instructions, plaida plusieurs fois, avec beaucoup de chaleur [1], les intérêts du duc

[1] Voir plus haut l'analyse du mémoire remis par le prince Eugène au maréchal, page 136.

de Lorraine sans pouvoir gagner sa cause. On sait que la maison de Lorraine avait été, pendant tout un demi-siècle, dépossédée de ses États à plusieurs reprises et qu'elle avait donné à l'Autriche des preuves éclatantes de son dévouement en même temps que des généraux illustres[1]. Les traités de Ryswyk lui avaient rendu ses possessions, et les guerres de la succession d'Espagne, auxquelles le duc Léopold ne prit aucune part, l'enrichirent parce que les belligérants lui achetèrent, à un prix très-élevé, des approvisionnements et des vivres. Mais Léopold, ne se tenant pas encore pour satisfait, n'avait cessé, pendant les négociations des traités d'Utrecht, d'intriguer à Londres et à la Haye pour obtenir soit la restitution de Nancy, soit la cession de Longwy, soit un équivalent dans les Trois-Évêchés. Il entretenait un envoyé à Rastadt, et l'Empereur faisait soutenir ses prétentions. Elles ne furent point accueillies. « Les intérêts de M. le duc de Lorraine, écrivit Villars au « Roi, le 14 janvier 1714, nous ont retenus trois jours « entiers. Ce prince a un envoyé auprès du prince Eugène, « lequel n'a rien oublié pour faire insérer des articles nou- « veaux..... Pour moi, Sire, j'ai soutenu, avec plus de viva- « cité encore, que M. de Lorraine avait trop fait de pas « pour profiter d'une guerre qui n'avait été utile qu'à lui et « à ses peuples enrichis de ce que tous les États voisins « ont souffert; que M. le duc de Lorraine était plus riche « et plus puissant que n'avait été aucun de ses ancêtres « depuis plus de trois cents ans; que l'amitié de Votre

[1] Charles III fut successivement dépouillé de ses États par Louis XIII et Louis XIV; il commanda, quelque temps, l'armée impériale sur le Rhin et la Moselle et battit le maréchal de Créqui à Consarbruck (1673). Son neveu, Charles IV, héritier de ses titres et de ses droits, mais non pas de ses domaines, se consacra tout entier au service de la maison d'Autriche. Ce fut un général remarquable. Il contribua, en 1683, à faire lever le siége de Vienne, et remporta, sur les Turcs, la célèbre victoire de Mohacz.

« Majesté pour lui l'avait porté à oublier toutes les démar-
« ches que ses ministres avaient faites à la Haye et à Londres,
« et qu'enfin je ne passerais aucun article où il fût nommé.
« M. le prince Eugène s'est rendu [1]. »

Ragotsky, Saint-Pierre et Sainte-Croix furent très-vivement défendus par le maréchal. Eugène se débarrassa du premier et des exilés hongrois en leur opposant le cardinal de Bouillon qui aurait voulu rentrer, par la protection de l'Empereur, dans ses biens et dans les bonnes grâces du Roi. Louis XIV s'était promis de ne jamais pardonner au cardinal les cruelles injures qu'il lui avait faites [2]; il ne convenait pas à la politique de Charles VI d'amnistier, en ce moment, les Hongrois rebelles. On ne parla donc plus ni de Ragotsky ni de Bouillon. A tous les discours éloquents que prononça, en faveur du duc de Saint-Pierre, le maréchal de Villars, qui tenait beaucoup, dans les circonstances [3], à obliger personnellement Torcy, le prince répondit invariablement que la question ne lui était pas bien connue, qu'il n'avait pas eu le temps de l'étudier, qu'à première vue, il lui paraissait que le duc devait s'adresser, pour la satisfaction de ses griefs, non pas à l'Empereur, mais bien aux héritiers du roi Charles II, lesquels étaient tenus de payer ses dettes. Quant au marquis de Sainte-Croix, l'ambassadeur autrichien traitait sa demande avec infiniment peu de ménagement et refusait tout simplement de la prendre au sérieux.
« J'ai déjà parlé de la prétention de M. de Sainte-Croix,

[1] Archives des Affaires étrangères.

[2] Voir Annexe 53 du premier volume.

[3] « J'ai fort pressé pour les intérêts de M. le duc de Saint-Pierre et j'ai « prié M. le prince Eugène de faire réflexion, qu'outre les ordres du Roi « sur une prétention aussi juste, j'avais une véritable envie d'être utile à « monsieur votre beau-frère. Il m'a répondu qu'il ne considérait pas comme « dette de l'Empereur l'argent prêté au roi d'Espagne. » *Villars à Torcy*, 29 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

« écrivit Villars à Torcy le 29 décembre, mais vous êtes « trop habile pour ne pas comprendre que, pour faire valoir « la plupart de ces espérances, il faudrait que l'armée du « Roi fût sur le Tessin ou en Autriche. Nous sommes encore « loin de l'un et de l'autre. »

Et il ajoutait le 4 janvier 1714 : « Je suis persuadé, « Monsieur, que vous trouverez, comme moi, que c'est à la « cour de Vienne, en gagnant les ministres et en partageant « ledit fief (Viadana) avec les gens en crédit, que l'on peut « faire réussir de telles affaires. »

Il ne fut pas longuement parlé des affaires d'Italie. On a vu que Louis XIV n'y attachait pas une importance capitale. Porto-Longone, place forte située dans l'île d'Elbe, était encore au pouvoir de Philippe V, et l'Empereur avait d'abord demandé que le roi de France obligeât son petit-fils à la remettre aux autorités impériales. Énergiquement repoussée par le maréchal, cette étrange prétention ne fut reproduite que pour la forme. Sur la neutralité du territoire italien, l'occupation, par l'Autriche, de toutes les parties de la Péninsule qui avaient appartenu à la couronne d'Espagne, le rétablissement du prince de Castiglione, des ducs de Guastalla et de la Mirandole, les plénipotentiaires, aussi bien que leurs gouvernements, étaient à peu près d'accord. Ce n'était qu'une affaire de nuances. On batailla, au contraire, avec acharnement, sur les questions relatives aux Catalans et à madame des Ursins. L'affaire fut longue et chaude. Elle dura plusieurs jours, sans qu'il fût possible d'obtenir un résultat décisif.

« Sur l'article des Catalans, écrivait Villars au Roi le « 29 décembre, le prince Eugène m'a déclaré que l'hon- « neur, la conscience de l'Empereur et de l'Impératrice et « leurs serments les tenaient au point que rien ne pouvait « les dégager, et qu'ils étaient absolument résolus à faire

« cesser les maux auxquels ces peuples étaient abandonnés « pour l'amour d'eux. Jamais Charles VI ne consentirait à « la paix si le Roi ne procurait aux habitants de la Cata- « logne la garantie de leurs anciens priviléges et une amnis- « tie complète. Après cela, disait encore le prince, si les « Catalans se conduisaient mal, le roi d'Espagne pourrait « les châtier comme bon lui semblerait. » Il avait ajouté qu'il s'agissait simplement, pour le Roi, de tenir une promesse et de payer une dette, puisqu'il s'était obligé, par le traité conclu à Utrecht entre la France et l'Angleterre sur l'évacuation de la Catalogne, à obtenir, pour ses habitants, la satisfaction de leurs griefs. Villars avait fait vainement observer que son maître ne possédait aucun moyen de contraindre son petit-fils; qu'on se trompait singulièrement à cet égard; que, la domination de Philippe V n'étant plus contestée nulle part en Espagne sauf à Barcelone, Philippe n'avait plus besoin de personne pour se maintenir sur le trône et n'entendait pas qu'on lui fît la loi; que le roi Louis XIV, fatigué et affaibli, — singulier aveu dans la bouche de son ambassadeur, — n'était plus obéi comme jadis ni à Madrid, ni même en France; qu'il fallait s'adresser à la princesse des Ursins et savoir lui plaire si l'on voulait obtenir une faveur du Roi Catholique; qu'on pourrait, sans doute, échanger les priviléges des Catalans contre la principauté qu'elle demandait dans les Pays-Bas; enfin, qu'on avait vraiment le droit d'être surpris de l'intérêt que portait l'Empereur à des rebelles. Mais madame des Ursins était aussi odieuse à Charles VI que Barcelone lui était chère. Eugène n'avait pas reculé d'une semelle. « Voici le « quatrième jour, ajoutait Villars, que j'emploie de très- « bonnes raisons, mais on ne peut que dire à qui vous « répond : Quand même vous m'auriez persuadé, je ne suis « pas le maître et, sans cet article que j'ai demandé dès les

« premiers jours, je ne puis rien conclure. » Le prince avait fait comprendre ensuite qu'afin de faciliter les négociations, le Roi pouvait s'engager à retirer ses troupes d'Espagne et à ne donner aucun secours directement ou indirectement, à Sa Majesté Catholique, contre les Catalans. En quittant Villars, il lui annonça qu'il allait expédier un courrier à Vienne et qu'il écrirait une lettre particulière à l'Empereur pour lui demander des instructions nouvelles[1]. « Pour moi, Sire, écrivait Villars, en terminant sa dépêche « du 29 décembre, voyant ces difficultés et attendant les « ordres dont il plaira à Votre Majesté de m'honorer, j'ai « marqué une très-grande indifférence sur la continuation « des conférences; j'ai dit que, si elles se rompent, l'Empe- « reur et l'Empire pourront s'en prendre aux Catalans, et « que cette raison de continuer la guerre disculperait Votre « Majesté à toute l'Europe. »

On ne lira pas sans plaisir les extraits suivants de la dépêche que le maréchal écrivit au Roi, deux jours après, pour l'entretenir encore d'une situation qui devenait fort grave, et qui paraissait véritablement sans issue. Si la prudence et le tact du diplomate font défaut parfois à Villars, ce ne sont pas, du moins, la verve et la vivacité du conteur qui lui manquent. « Le 29, le prince Eugène vint me voir « dans ma chambre, sur les dix heures du soir, et, me trou- « vant achevant mes lettres et avec un air assez chagrin, « notre conversation fut courte; beaucoup de politesse, « mais un peu de hauteur de ma part.

[1] Ce serait, au contraire, d'après l'opinion de M. le chevalier d'Arneth, opinion fondée sans doute sur la correspondance du prince Eugène, le maréchal qui aurait fait cette proposition. S'il en a été ainsi, Villars n'aurait pas écrit au Roi la vérité. Il est probable que cette *transaction* fut imaginée de concert et que, comme elle devait déplaire à peu près également aux deux souverains, chacun des plénipotentiaires en rejeta plus ou moins sur l'autre la responsabilité.

« Outre que nous mangeons tous les jours ensemble, « comme mon appartement est plus grand que le sien, il y « vient régulièrement tous les soirs de huit heures jusqu'à « minuit. Ce soir-là, il ne fut question ni de conversation ni « de jeu.

« Le jour suivant qui était hier, il me trouva fort gai et « me dit : Vous n'étiez pas hier de si bonne humeur. Je « répondis : Cela est vrai ; la nuit porte conseil et j'ai pris « mon parti. Je puis vous assurer que vous me trouverez « désormais tranquille et gaillard. J'ai été peiné d'avoir « assuré le Roi de la paix aux conditions que vous savez..... « Je sais que ceux qui sont pour les intérêts de l'Électeur « pourront me blâmer de m'être trompé....., mais j'avoue « que j'aime beaucoup mieux que l'on puisse reprocher à « l'Archiduc qu'il sacrifie les intérêts de l'Empire à ceux des « rebelles de Barcelone, que si l'on pouvait dire : Il n'y a « point de paix parce que le Roi... veut forcer l'Empire et « son chef à récompenser l'Électeur de Bavière d'avoir mis « l'Empire à deux doigts de sa perte.

« Ainsi donc, monsieur, après avoir fait, pour la paix, tout « ce qui était en mon pouvoir et peut-être plus que je ne « devais et le Roi pouvant peut-être même le penser, je ne « suis pas du tout fâché de la continuation de la guerre « pour deux raisons : nous la ferons dans le pays ennemi, et « je suis flatté de la gloire que l'on peut acquérir contre un « général aussi respectable. Et cela, Sire, d'un air fort gai.

« M. le prince Eugène, frappé de mes raisons, en a pris « un assez sérieux et m'a dit : Monsieur le maréchal, croyez-« vous donc que nous voulions la guerre? Je vous assure « du contraire. Vous avez fait ce qui dépendait de vous et « je l'ai mandé à l'Empereur ; je fais ce qui est en mon « pouvoir et j'écris aussi fortement que vous avez pu le « faire. J'ai répondu : Je n'en doute pas, puisque vous savez

« qu'il n'est pas naturel de vouloir que le Roi s'engage que « l'on pardonne à des gens qui ont eu l'insolence de déclarer « la guerre au Roi son petit-fils.

« Enfin, monsieur, j'ai mandé ce que vous avez voulu; « mais je sais que cela mène à la guerre, et comme je n'ai « rien à me reprocher, vous me trouverez tranquille, ferme « désormais, et je ne rendrai sur rien.

« Il m'a répondu : Monsieur le maréchal, je juge de vous « par moi. Je cherche l'avantage de l'Empereur avec la « fidélité que je lui dois. Mais je ne voudrais pas vous enga- « ger à une faute personnelle; je suis sûr que vous feriez « de même pour moi. L'Empereur veut la paix. Ces retar- « dements nous sont plus préjudiciables qu'à vous. Non- « seulement l'Empire ne fait aucun préparatif, mais je vous « avoue que, tant que je suis ici, les nôtres n'avancent « pas[1]..... »

L'embarras des deux ambassadeurs est extrême. Charles VI a écrit, de sa propre main, à Eugène pour lui interdire formellement toute concession[2]. Philippe V et madame des Ursins ont adressé, de leur côté, des lettres particulières à Villars pour lui recommander instamment l'affaire de la principauté qui leur tient à cœur plus que toutes les autres[3]. Il semble qu'une transaction soit indispensable. Le

[1] *Villars au Roi.* Rastadt, 31 décembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] « Comme la lettre de Votre Majesté (celle du 3 janvier) était plus « propre que tout ce que j'aurais pu dire à persuader au prince Eugène « la nécessité de se désister de ses prétentions sur la Catalogne, je lui en « lus hier la plus grande partie, et j'aurai l'honneur de dire à Votre Majesté « qu'il m'a paru véritablement affligé, m'ayant répété qu'outre ses instruc- « tions et ses ordres, il aurait reçu, depuis peu, une lettre de la main de « l'Empereur sur cela. » *Villars à Louis XIV*, 7 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[3] « J'ai reçu des lettres de la main du roi d'Espagne et de madame des « Ursins. Je travaille vivement pour son service. Après cela, je vous dirai « que, si Barcelone était rendue, je tiendrais sa principauté moins assurée. »

prince et le maréchal sont d'accord là-dessus. Mais quelle est celle que leurs deux maîtres accepteront ? Là est la difficulté. On pourrait convenir, soit que Philippe accorde aux Catalans la garantie de leurs priviléges et qu'en même temps l'Empereur concède à madame des Ursins la principauté qui lui a été promise dans les Pays-Bas ; c'est l'avis que Penterriedter a suggéré et qui sourit particulièrement au plénipotentiaire autrichien ; — soit que les troupes françaises seront retirées de Catalogne et que Louis XIV, conformément aux promesses que ses représentants ont faites au congrès d'Utrecht, emploiera ses bons offices pour obtenir, de son petit-fils, le pardon des révoltés; c'est la solution, qui a été, d'après Villars, suggérée par Eugène, d'après Eugène, imaginée par Villars, et que, dans tous les cas, ne repousse absolument aucun des deux ambassadeurs; — soit que, Louis XIV continuant à assister Philippe, Charles VI pourra, de son côté, secourir les Barcelonais; l'Empereur, dans ces conditions, consentirait probablement à signer la paix; — soit, encore, que la France et l'Autriche se hâteraient de conclure un traité sur les bases déjà définies et acceptées de part et d'autre, que l'on débarrasserait provisoirement le terrain de toutes les questions irritantes ou secondaires, et que l'on en ajournerait l'examen jusqu'au moment où un nouveau congrès serait réuni pour l'*extension de ce traité,* c'est-à-dire pour la signature de la paix *générale* par la France et l'Empire. Villars charge Saint-Frémont, le 11 janvier, de porter ses dépêches à Versailles et de les commenter, au besoin, devant le Roi ou devant Torcy, si Sa Majesté y veut bien consentir.

Louis XIV n'hésite pas sur les résolutions qu'il doit prendre et qui lui sont dictées par le sentiment de son honneur. Jamais ses plénipotentiaires à Utrecht ne se sont engagés, en son nom, à procurer aux Catalans révoltés la

garantie de leurs anciens privilèges[1]; il a promis simplement, à la reine de la Grande-Bretagne, d'employer ses bons offices pour obtenir leur pardon et leur amnistie, *s'ils mettent bas les armes,* pour disposer, en leur faveur, son petit-fils à l'indulgence; il a tenu fidèlement et il tiendra jusqu'à la fin cette promesse, quoique les Catalans, en poussant la folie jusqu'à déclarer la guerre au souverain légitime de l'Espagne, se soient rendus véritablement indignes de sa clémence; mais jamais, quoi qu'on fasse, on ne pourra le contraindre, lui victorieux, à rappeler les troupes qu'il a mises à la disposition de Philippe V pour achever la pacification de son royaume. « Et, véritablement, ce serait « une chose singulière, écrit-il au maréchal, le 15 janvier « 1714, que l'Archiduc, dans l'état où sont ses affaires, fît voir « plus de fermeté à soutenir les rebelles que je n'en témoi-

[1] *Le Roi à Villars,* Versailles, 3 janvier 1714. « Mon cousin... Je vois, « par votre lettre du 29 décembre, que, quoique je me sois désisté des « demandes que j'avais faites en faveur de l'Électeur de Bavière, le prince « Eugène, après avoir obtenu ce consentement de ma part, fait dépendre « aujourd'huy la paix d'un article qu'il n'est pas en mon pouvoir d'accorder, « et que les bonnes raisons dont vous vous êtes servi pour le convaincre « n'ont pas été capables de l'ébranler; qu'il déclare même que, quand « vous le persuaderiez, il ne serait pas le maître de conclure sans obtenir « la restitution des priviléges des Catalans. Comme il faut cependant une « décision d'une manière ou d'autre, il est temps qu'à votre tour vous lui « parliez décisivemont. Vous lui direz donc que, suivant l'article 9 du « traité que je conclus, au mois de mars dernier, avec la reine de la Grande-« Bretagne, pour la sortie des troupes allemandes hors de la Catalogne, « j'ai agi, auprès du roi d'Espagne, en faveur des Catalans; que tout ce que « j'ai pu obtenir de lui a été l'assurance d'une amnistie, de les laisser jouir « de leurs biens et de les traiter comme les Castillans, ses sujets les plus « fidèles, s'ils acceptaient le pardon qu'il voulait bien leur accorder; que « la reine de la Grande-Bretagne n'a rien pu obtenir de plus en leur « faveur; que je sais certainement qu'en vain je le demanderais, et je vou-« drais obliger le Roi mon petit-fils à donner, à des peuples aussi enclins « à la révolte, le moyen de se soulever contre lui toutes les fois qu'ils le « jugeraient à propos; que cette prétention formera donc un obstacle « invincible au traité et qu'il est absolument nécessaire que l'Archiduc « l'abandonne s'il veut conclure la paix avec moi. »

« gnerais à soutenir le Roi mon petit-fils, et que, sous le pré-
« texte de satisfaire aux devoirs de son honneur et de sa con-
« science, il parvînt à me faire abandonner ce que l'honneur
« et la tendresse paternelle semblent exiger de ma part[1]. »

Le Roi, d'ailleurs, ne s'oppose nullement à ce que l'Archiduc et Philippe V transigent, par une convention particulière, sur les intérêts des Catalans et de la princesse des Ursins[2]. Ces intérêts, et d'autres encore, devront faire l'objet d'un traité dont il est indispensable de prévoir et de préparer, dès maintenant, la conclusion prochaine. Louis XIV insiste particulièrement, et à plusieurs reprises, sur ce point capital que ses premières instructions ont prévu[3]; il admet parfaitement que l'examen des questions

[1] *Le Roi à Villars.* Versailles, 15 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] « .....Je vous ai marqué, par ma dernière dépêche, que j'avais satis-
« fait à l'article 9 du traité que j'avais conclu, au mois de mars dernier,
« avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, pour la sortie des troupes
« allemandes hors de cette province. Je continuerai à interposer mes
« offices auprès du Roi mon petit-fils, pour l'engager à faire encore aux
« Catalans les grâces dont il avait bien voulu les assurer en considération
« de mes instances et de celles de la reine de la Grande-Bretagne, et qu'il
« aurait lieu de révoquer après le refus qu'ils ont fait de les accepter.

« S'il veut faire davantage dans la vue de lever les contradictions que
« reçoit l'établissement de la souveraineté demandée pour la princesse des
« Ursins, *je ne m'y opposerai pas.* Au contraire, je veux bien en appuyer
« les propositions, et je crois qu'elle pourra même contribuer à faciliter
« une partie des grâces que l'Archiduc veut obtenir en faveur des peuples
« de Catalogne et de ceux de l'île de Majorque.

« Mais je confirme l'ordre que je vous ai donné de déclarer que je ne
« m'engagerai pas à retirer mes troupes de Catalogne aussi longtemps que
« les troubles de cette province continueront et que, pour les calmer, le
« roi d'Espagne aura besoin de mon secours.

« Cette affaire regarde uniquement le Roi mon petit-fils et l'Archiduc.
« Elle n'a rien de commun avec les points que vous devez signer, le
« prince Eugène et vous, pour assurer la paix. » *Louis XIV à Villars,* Versailles, 8 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[3] Voir plus haut, page 135, l'analyse des instructions adressées par le Roi à Villars. « Il est de plus en plus nécessaire, écrit Louis XIV au
« maréchal, le 3 janvier 1714, de songer au moyen de faire, au plus tôt, la

qui paraissent, en ce moment, insolubles, et de celles qui ne présentent qu'une importance médiocre, soit suspendu jusqu'aux délibérations du futur congrès. La réunion de ce congrès, *pour l'extension du traité à l'empire d'Allemagne,* est indispensable puisque les pleins pouvoirs du prince Eugène émanent seulement de l'Empereur. Il convient, en attendant, que la paix soit signée, sans retard, par la France et l'Autriche. Le Roi attend donc, non sans impatience, le projet de traité que le prince et le maréchal doivent rédiger de concert. Tel est, en résumé, le sens des instructions qui sont adressées à Villars par les dépêches des 3, 8 et 15 janvier 1713. La dernière se termine ainsi : « Je ne veux pas « que l'on puisse dire que j'apporte le moindre retardement « à la conclusion de la paix. Je sais, toutefois, que les mi- « nistres et les partisans de la maison d'Autriche inter- « prètent à leur avantage l'empressement qu'ils voient, de « ma part, à la conclure; mais je veux préférer le bien « public à toute autre considération et, sans cette raison, « j'en aurais déjà eu plusieurs de faire cesser les conférences « de Rastadt. »

On ne comprenait guère, à Versailles, qu'elles ne fussent pas encore terminées et que Villars, qui avait battu le prince Eugène sur le Rhin, n'eût pas encore réussi à lui imposer, à Rastadt, les volontés du Roi. La cour ne laisse jamais échapper l'occasion de perdre un courtisan, quelque méritant qu'il soit, toutes les fois que sa fortune commence à lui

« paix entre le roi d'Espagne et l'Archiduc, en sorte que leurs querelles ne « troublent pas le repos public. Vous proposerez, à cet effet, de convenir, « par un article du traité, de nommer, dès à présent, un lieu pour établir « les conférences entre les plénipotentiaires d'Espagne et ceux de la maison « d'Autriche. Vous stipulerez aussi, comme une condition essentielle, que « les prétentions réciproques, tant du Roi mon petit-fils que de l'Archiduc, « ne pourront être soutenues, de part ni d'autre, par la voie des armes en « quelque temps et sous quelques prétextes que ce soit. » (Archives des Affaires étrangères.)

faire ombrage et qu'elle s'imagine, en ruinant son crédit, plaire au commun maître. Elle commençait donc à opposer les insuccès diplomatiques du maréchal à ses succès militaires, et à se plaindre de ce que son incapacité politique, son insatiable ambition, sa déplorable faiblesse compromettaient le résultat de ses propres victoires aux dépens de la gloire et de l'honneur du souverain. « Les conférences continuaient à Rastadt, disent les Mémoires de Saint-Simon, « Villars s'y embarbouilla si mal à propos qu'il fallut le « désavouer..... et, comme que ce fût, raccommoder la « sottise qu'il avait faite. Le chancelier, que j'en vis en « grand dépit, me le conta sur le champ et trouvait Villars « un bien malhabile homme dans toutes ses conférences, et « longtemps depuis que je fus en commerce intime avec « Torcy, il ne m'en parla pas mieux. » — « On ne peut « être plus sensible », avait écrit le maréchal au neveu de Colbert, pour le remercier des politesses étudiées que renfermait la dépêche du 22 décembre [1], « on ne peut être « plus sensible que je le suis, à tout ce que vous me faites « l'honneur de me mander pour détruire les impressions « qu'amis et ennemis avaient voulu me donner..... Les « grands ouvrages demandent les plus habiles artisans, et, « quelque succès que puissent avoir nos négociations, il est « certain que je n'ai jamais désiré d'en être honoré. J'ai « appris, par vous-même, que, quelque désirée et nécessaire « que soit une paix, à peine est-elle assurée que ceux mêmes « qui publiaient qu'on ne saurait trop l'acheter, la blâment « quelque glorieuse, sans exemple et peu espérée qu'elle « puisse être. Vous m'avez confié vos regrets sur la der- « nière (celle d'Utrecht), et, bien que la gloire du Roi et sa « satisfaction soient notre premier objet, et doivent être

[1] Voir plus haut, page 169.

« l'unique, on n'aime pas à voir divers particuliers se « prendre à vous de tout ce que vous n'avez pas obtenu « pour eux. Je prévois ce malheur..... Je vois qu'en croyant « servir parfaitement mon maître et ma patrie, je m'attire « une infinité d'ennemis..... Je compterai toujours sur une « amitié de près de trente ans, dans la suite desquels vous « m'avez toujours témoigné les sentiments les plus propres « à me flatter que rien ne pourrait l'ébranler de votre « part..... »

Il est possible que cette amitié fût sincère, mais il est certain qu'elle n'aveuglait pas Torcy sur les mérites de notre ambassadeur, si l'on en juge par une note fort curieuse qu'il fit passer au Roi, vers la fin du mois de janvier 1713, pour lui exposer son opinion sur les conférences de Rastadt. Il y signale très-nettement l'insuffisance de notre négociateur qui, heureusement pour lui, venait d'appeler à son aide la Houssaie, intendant d'Alsace [1]; il y montre, *par le peu de connaissances qu'on a de ce qui s'est passé à Rastadt*, le maréchal confus dans ses informations; faible et indécis dans la discussion, mou dans la défense des intérêts qu'on lui a confiés; cédant, pour ainsi dire sans résistance, sur les dédommagements qui étaient dus à l'Électeur, sur l'amnistie demandée en faveur des Hongrois, tandis qu'il eût été si facile, en abandonnant cette amnistie, d'obtenir comme compensation, dans les Pays-Pas, la principauté de madame des Ursins; uniquement absorbé par trois ou quatre questions et oubliant toutes les autres; incapable au reste, par

[1] « Il n'y a pas lieu d'être surpris, Monsieur, que M. le maréchal de Villars vous ait engagé à faire le voyage de Rastadt et qu'il vous y ait retenu « depuis. C'est un effet de son juste discernement, et je suis persuadé qu'il « sent bien aussi tout l'avantage d'avoir, dans des occasions difficiles, un « aussi bon conseil et de retrouver aussi les agréments d'une société aussi « agréable qu'elle est solide. » *Torcy à la Houssaye*, 12 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

caractère, de descendre dans les détails; négligeant, sans qu'on en puisse connaître le motif, les points importants qui regardent le roi de Sicile, les princes d'Italie, la mention qu'il conviendra de faire, dans le traité, du roi Philippe V et des titres réciproques que Sa Majesté Catholique ainsi que l'archiduc y devront recevoir, les formalités auxquelles sera soumis le rétablissement des Électeurs, les termes dans lesquels il sera nécessaire de rappeler les traités antérieurs, enfin les justes indemnités que le Roi désire obtenir pour quelques-uns de ses sujets. La note conclut que, pour fortifier, pour hâter les négociations, pour assister utilement le négociateur qui paraît avoir été dupe jusqu'ici des habiletés du prince de Savoie, il est indispensable, quelque peine qu'on puisse avoir dans les circonstances à se procurer de l'argent, de commencer, ouvertement et sans retard, les préparatifs d'une nouvelle guerre [1].

[1] Archives des Affaires étrangères.

CHAPITRE IV

LE PROJET DES DEUX PLÉNIPOTENTIAIRES. RUPTURE IMMINENTE.

Projet de traité signé par les deux plénipotentiaires. — Dissentiment sur l'article 18, relatif aux Catalans. — Satisfaction du maréchal et mécontentement du Roi. — Observations de Louis XIV. — Sentiments exprimés par Torcy à Bolingbroke. — Désappointement et plaintes du maréchal. — Eugène résolu à rompre. — L'Empire se prépare à la guerre.

Le 14 juillet 1714, partirent, en même temps, de Rastadt deux courriers emportant, l'un pour Versailles, l'autre pour Vienne, les propositions rédigées par les ambassadeurs. Elles étaient divisées en 25 articles, dont il convient, pour faciliter l'intelligence du récit qui va suivre, de tracer ici une brève analyse.

« On procédera incessamment à faire une bonne, ferme « et stable paix, confédération et perpétuelle alliance et « amitié entre Sa Majesté Impériale et Catholique, la séré- « nissime maison d'Autriche, l'Empire et Sa Majesté Très- « Chrétienne..... C'est pourquoi le prince et le maréchal sont « convenus des articles qui constitueront la paix et serviront « de base et de fondement au traité solennel. » (Art. 1er.)

« L'Empereur obtiendra le consentement de l'Empire, « afin que, par le moyen d'un plein pouvoir ou d'une dépu- « tation de l'Empire, on puisse procéder incessamment à « l'extension du traité général. » (Art. 2.)

« Le traité de Ryswyk sera la base et le fondement de la « présente convention et du traité de paix solennel.....

« il sera inscrit, mot à mot, dans l'extension du nouveau « traité et exécuté ponctuellement. » (Art. 3).

En conséquence, le Vieux-Brisach ainsi que Fribourg seront restitués à l'Autriche, et Kehl à l'Empire, avec toutes leurs fortifications et dépendances, le fort de Piles et tous les ouvrages construits par la France, tant dans les îles du Rhin que sur la rive droite, notamment le fort de Selingen, situé en face du fort Louis, seront rasés dans le délai d'un mois, ou plus tôt, si faire se peut, aux frais du Roi Très-Chrétien; il en sera de même des retranchements construits sur la rive gauche en face de Philippsbourg, ainsi que des fortifications de Hombourg et de Bitche, conformément aux articles 18, 19, 20, 21, 22, 24 et 30 du traité de Ryswyk. (Art. 4 et 5.)

L'évacuation des places qui seront restituées par la France aura lieu dans les trente jours qui suivront l'échange des ratifications; elles seront remises intégralement aux intéressés avec leurs fortifications, leurs monuments et leurs archives. (Art. 6.)

Les restitutions stipulées par le traité de Ryswyk en faveur des princes et vassaux de l'Empire seront exécutées sans en excepter aucune. (Art. 7.) Le Roi reconnaîtra l'Électeur de Hanovre. (Art. 8.)

Sa Majesté Impériale et l'Empire consentent que Landau avec ses dépendances [1] et le fort Louis demeurent fortifiés à la France. (Art. 10.)

Les bailliages de Selz, Hagembach et Belikheim, ainsi que les villages appartenant à l'Électeur Palatin, depuis Weissembourg jusqu'à Landau, seront livrés au Roi en compensation de Fribourg. (Art. 11 [2].)

[1] A savoir les villages de Nasdorff, Dumheim et Queickheim.

[2] Ainsi qu'on le verra plus loin, le prince n'avait pas consenti à cet article.

Les Électeurs de Bavière et de Cologne seront pleinement rétablis dans leurs possessions et dignités, sauf pourtant les droits des tiers qui pourront être poursuivis par les voies de justice établies dans l'Empire. Il est entendu que les deux Électeurs renonceront à toute autre satisfaction et que les fortifications de Bonn seront démolies. (Art. 12[1].)

Le rétablissement sera effectué dans un délai maximum de trente jours après l'échange des ratifications du traité d'extension, et, « si l'Électeur de Bavière trouve, par la « suite, qu'il y a lieu de faire quelque changement de ses « États contre d'autres, le Roi ne s'y opposera pas. » (Art. 13.)

L'Empereur reste en possession de toutes les parties des Pays-Bas catholiques ayant appartenu à Charles II, et de toutes celles qui ont été conquises sur la France pendant la dernière guerre, « sauf les ultérieures conventions à con- « clure avec les États-Généraux touchant leurs barrières. » (Art. 14.)

Est assurée à la maison d'Autriche la paisible possession de tout ce qui appartenait, en Italie, à la monarchie espagnole, savoir : du royaume de Naples, du duché de Milan, du royaume de Sardaigne et des ports de Toscane. Le Roi emploiera ses bons offices pour que la ville de Porto-Longone[2] soit remise à l'Empereur dans le délai d'un mois à partir des ratifications, et, s'il ne réussit point à l'obtenir, il ne s'opposera pas à ce que l'Empereur fasse le siége de cette place, étant convenu, d'ailleurs, que la neutralité de l'Italie n'en sera pas troublée. (Art. 15.)

Quant aux territoires, jadis vassaux de l'Empire, qui n'ont jamais appartenu à l'Espagne et qui sont occupés actuelle-

[1] On lit en marge du manuscrit : « M. le prince de Savoye insiste pour « que les fortifications de Bonn soient conservées. »

[2] On sait que Porto-Longone était encore, à cette époque, entre les mains des troupes espagnoles.

ment par l'Autriche, tels que le duché de Guastalla, le duché de la Mirandole et la principauté de Castiglione; il leur sera fait justice, sans pourtant que cela puisse interrompre la paix. (Art. 16.)

« Une amnistie générale et réciproque » est stipulée en faveur de tous les sujets espagnols, italiens et flamands qui ont suivi les deux partis en guerre. Les Espagnols résidant à Vienne conserveront les biens qu'ils possèdent en Espagne, et, s'ils continuent à demeurer en Autriche, ils pourront échanger ces biens contre d'autres terres situées dans le royaume de Naples, le duché de Milan ou la Flandre. (Art. 17.)

« Attendu que l'Empereur a résolu de protéger les Cata-
« lans et habitants de l'île Majorque pour la continuation
« des priviléges à eux accordés par le roi Charles II, Sa
« Majesté Impériale consent de laisser à madame la prin-
« cesse des Ursins la souveraineté demandée pour elle dans
« les Pays-Bas de la valeur de 30,000 écus de rente, moyen-
« nant que la susdite conservation des priviléges soit accor-
« dée avant la conclusion de l'extension du traité. » (Art. 18[1].)

« La décision des points secondaires qui concernent les
« prétentions des particuliers[2] ou qui peuvent concerner
« les Électeurs, Princes et États de l'Empire, est renvoyée,
« d'un commun accord, aux plénipotentiaires, ou commis-
« saires qui seront nommés pour l'extension du traité, sans

[1] La rédaction de l'article 18, telle qu'elle figure dans les propositions envoyées à Versailles, était celle du maréchal. On verra tout à l'heure combien celle du prince Eugène était différente. Le manuscrit porte en marge la mention suivante : « Cet article n'est pas convenu par M. le « prince Eugène, non plus que celui ci-joint sur le même sujet n'est pas « convenu par M. le maréchal de Villars. »

[2] Spécialement celles de madame des Ursins et du duc de Saint-Pierre, présentées par Villars, ainsi que les demandes du duc de Lorraine, du duc d'Aremberg et de la maison de Ligne, soutenues par le prince Eugène au nom de l'Empereur.

« que cela puisse néanmoins altérer la paix..... ni arrêter la « conclusion de ladite extension dudit traité, ni interrompre « l'exécution de la paix établie par la présente convention. « La négociation générale ne pourra durer plus de trois mois, « et, pour mieux en faciliter la conclusion, il ne sera parlé, « dans l'*extension du traité,* d'aucune renonciation, traité « ou garantie étrangère, Sa Majesté Impériale déclarant ne « vouloir être tenue à aucune renonciation ou traité qui « pourraient avoir été faits entre Sa Majesté Très-Chrétienne « et autres puissances. » (Art. 19 [1].)

« Les susdits plénipotentiaires ou commissaires se ras- « sembleront à Rastadt, ou dans tout autre lieu choisi d'un « commun accord, et le prince de Savoie, ainsi que le maré- « chal duc de Villars, s'y rendront pour signer conjointe- « ment avec eux ladite extension du traité de la paix géné- « rale. » (Art. 20.)

« Les conventions faites, accordées et signées entre le « prince Eugène et le maréchal de Villars, auront la « même force que le traité de paix solennel, quand il sera « dans toute son extension. » En conséquence, tout acte d'hostilité cessera, de part et d'autre, à partir de leur signature; les contributions et impositions n'auront plus aucun effet dès que l'échange des ratifications aura été effectué, et les territoires occupés par les troupes ennemies seront évacués dans le délai de quinze jours qui suivra cet échange, sauf ce qui est stipulé par l'article 13 ci-dessus concernant les États des Électeurs de Bavière et de Cologne. (Art. 21.)

Le commerce sera rétabli entre les sujets du Roi et de

[1] Les conditions finales de l'article 19 avaient une importance dont le maréchal ne s'était pas suffisamment pénétré. Du moment que nulle mention de la paix d'Utrecht n'est faite dans le traité, l'Empereur n'adhère en aucune façon aux obligations que cette paix comporte, et parmi lesquelles figure la reconnaissance de Philippe V en qualité de roi d'Espagne.

l'Empereur dès que la présente ratification aura été ratifiée. (Art. 22.)

L'article 23 stipule : 1° que « la bonne amitié et alliance « entre Sa Majesté Impériale et ses successeurs et héritiers, « la sérénissime maison d'Autriche, l'Empire, leurs sujets « et vassaux d'une part, et entre Sa Majesté Très-Chrétienne, « ses successeurs et héritiers, le Royaume de France, ses « sujets et vassaux, d'autre part, seront fermes et invio- « lables » ; 2° que l'une des parties contractantes ne pourra, sous quelque prétexte ou quelque nom que ce soit, donner aucun secours aux ennemis de l'autre ; il déclare, en outre, « nuls et abolis, toutes promesses, traités ou alliances à ce « contraires ».

Le prince et le maréchal s'engagent à faire ratifier la présente convention, par leurs souverains, dans le délai maximum de six semaines, étant convenu, au reste, que « Sa « Majesté Impériale promet la ratification, par l'Empire, du « traité d'extension. L'échange des ratifications sera opéré « par Penterriedter et d'Hauteval qui demeureront, à cet « effet, sur les frontières. » En foi et confirmation de quoi les deux plénipotentiaires doivent signer, au château de Rastadt, la présente convention de leurs propres mains. (Art. 24 et 25.)

Ce ne fut pas sans de longues et vives contestations que les deux négociateurs parvinrent à s'entendre sur les principales dispositions du traité. Toutefois, il s'en fallait de beaucoup que leur accord fût parfait. L'article 11, qui attribuait à la France, d'après les offres secrètes de l'Électeur palatin, les bailliages de Seltz, Hagembach et Belikheim, en compensation de Fribourg, n'avait point été consenti par le prince de Savoie, l'Empereur refusant, avec une énergie croissante, de céder au Roi, en sus de Landau, aucune parcelle quelconque du territoire germanique;

Eugène voulait absolument conserver à l'Empire les fortifications de Bonn dont l'article 12, d'après les propositions de Villars, stipulait formellement la démolition; enfin, il n'acceptait nullement la rédaction de l'article 18, telle qu'elle figurait dans le projet dressé par le maréchal, et il demandait péremptoirement, pour se conformer au désir impérieux de Charles VI, qu'on y substituât le texte suivant :

« Sa Majesté Impériale ayant, aussi, insisté fortement que « Sa Majesté Très-Chrétienne s'engage et promette de pro- « curer aux habitants, villes et États de la Catalogne et « à ceux de l'île de Mayorque, outre l'amnistie générale, la « confirmation et jouissance paisible de leurs priviléges, « comme ils en ont joui, sous les rois d'Espagne précédents, « jusqu'à la mort du roi Charles II, Sa Majesté Très-Chré- « tienne, bien qu'ayant cru ne devoir s'engager à une chose « qui ne dépend pas d'Elle, a bien promis d'employer, en « Espagne, tous ses offices les plus efficaces pour obtenir « l'exécution de cet article; mais, en cas qu'Elle ne puisse « réussir, la paix, établie entre Sa Majesté Impériale et Sa « Majesté Très-Chrétienne, n'aura pas moins son effet, « d'autant qu'Elle promet et s'engage, en foi de Roi, de « retirer de Catalogne, aussitôt après l'échange des ratifica- « tions de ces présentes conventions, toutes les troupes et « vaisseaux qu'Elle pourrait y avoir et de ne donner, ci-après, « aucune sorte de secours contre la Catalogne, ville de Bar- « celone ou île de Mayorque, soit par terre ou par mer, « en hommes, argent, vaisseaux, armes, vivres, munitions « de guerre ou autres voies quelconques, oubliant tout ce « que les susdits habitants pourraient avoir commis envers « Elle. Il sera de plus permis à Sa Majesté Impériale, en « cas que ces peuples fussent obligés de persister dans leur « défense, pour obtenir la confirmation de leurs priviléges, « de les assister d'hommes, vivres ou argent, jusqu'à ce que

« leurs priviléges leur soient accordés, sans que le Roi Très-« Chrétien puisse s'y opposer et sans que cela rompe la « paix faite entre l'Empereur et le Roi Très-Chrétien. »

Étroitement lié par ses instructions, ainsi qu'on l'a vu plus haut en ce qui concernait l'affaire de la Catalogne, Villars rejetait absolument la version que proposait le plénipotentiaire autrichien [1], et, de son côté, afin de ne point être tout à fait désarmé dans le cas où de nouvelles concessions, mutuellement consenties, deviendraient nécessaires pour terminer la négociation, il avait déclaré que la France garderait l'artillerie de toutes les forteresses dont elle ferait

[1] Quelques jours plus tard, le 20 janvier, après une nouvelle et vive discussion sur la question de Catalogne, Eugène remit à Villars un texte mitigé d'après lequel le Roi ne s'engageait plus à rappeler ses troupes, mais qui stipulait seulement que l'envoi de secours, par l'Empereur, aux Catalans ne romprait pas la paix rétablie entre la France et l'Autriche. La nouvelle proposition du prince était exposée dans une note verbale qui se terminait ainsi : « Comme l'Empereur vient encore de faire un pas, « comme une dernière tentative, pour avancer la conclusion de la paix, « M. le prince Eugène a tout sujet d'espérer que Sa Majesté Très-Chré-« tienne ne voudra pas que la négociation se rompe pour une difficulté, « laquelle, ni à lui ni à son royaume, n'est d'aucune conséquence, et à « laquelle, au contraire, l'honneur, la gloire et même la conscience de Sa « Majesté Impériale sont si essentiellement intéressés, et le susdit prince « doit déclarer à M. le Maréchal que, si ce dernier expédient n'est pas admis, « il a l'ordre de partir incessamment, sa présence étant absolument néces-« saire à Vienne pour les dispositions à faire pour la campagne prochaine. »

« En vérité, Sire », fit observer Villars au Roi en lui expédiant, le 4 janvier, cette nouvelle proposition, « je crois que Votre Majesté n'en peut « désirer davantage, ni ôter à l'Empereur la consolation d'avoir marqué « son désir d'aider ces peuples autant qu'il peut dépendre de lui, et « il est aisé de voir que ce prince ne songe plus qu'à mettre sa conscience « et son honneur à couvert du reproche d'avoir abandonné les Catalans, « sans pouvoir se flatter que de tels secours puissent les soutenir long-« temps. »

Il devait être aisé également à Villars de prévoir que le Roi n'accepterait jamais un tel expédient. Comment pourrait-on admettre serieusement, dans le traité, que l'envoi, en Catalogne, de troupes autrichiennes, destinées à secourir Barcelone assiégée par des soldats français, ne romprait point la paix entre l'Autriche et la France? Évidemment le bon sens de Villars sommeillait lorsqu'il conseillait au Roi d'accepter de pareilles conditions.

la restitution à l'Allemagne ou à l'Autriche. Cependant, comme le maréchal savait Louis XIV animé du plus sincère désir de conclure promptement la paix, comme ce désir, auquel il associait lui-même son ambitieuse ardeur, était certainement partagé par le prince de Savoie, comme Eugène, connaissant mieux que personne la pénurie du trésor impérial et les dispositions franchement pacifiques de la plupart des princes allemands, ne pouvait croire que Charles VI fût assez imprudent ou assez fou pour recommencer la guerre, comme on paraissait s'entendre, d'ailleurs, sur les points principaux et qu'on était à peu près convenu de renvoyer, au congrès chargé de l'*extension du traité*, l'examen des questions en litige, comme enfin l'affaire des Catalans regardait plus particulièrement l'Espagne que la France et qu'on en pouvait ajourner le règlement sans péril, les deux plénipotentiaires se flattaient réellement de l'espoir qu'ils recevraient, par le retour de leurs courriers, des instructions en vertu desquelles il leur serait permis, après avoir fait subir à leur projet quelques modifications sans grande importance, de signer enfin la convention préparée de concert.

Cet espoir, auquel Villars s'abandonne avec la fougue exultante qu'on lui connaît, éclate, pour ainsi dire, à chaque page de sa longue correspondance du mois de janvier 1714. Il est décidément convaincu que personne ne saurait faire mieux qu'il a fait, que le prince Eugène est absolument de bonne foi, qu'il est lui-même très-mécontent des résistances injustifiables de sa cour et qu'il a épuisé toutes les concessions auxquelles il lui était permis de consentir, qu'en un mot il n'y a plus rien à obtenir de l'Empereur après les conditions si honorables, si avantageuses que l'habileté et l'énergie de l'ambassadeur français ont arrachées à son obstination. « J'ai lieu de croire, écrit-il à Torcy le 2 janvier,

« que, sur les vives instances que le prince m'a faites pour « les affaires des Catalans, il a reçu des ordres réitérés des- « quels je puis vous dire qu'il me paraît *très-peu satisfait*, « et, pour vous marquer comme il pense sur cela, il me « contait qu'un de leurs soldats, pendant un siége, deman- « dait : A qui sera cette maudite ville, qui nous coûte tant ? « On disait à ce soldat : Aux États de Hollande. Que lesdits « États, répondit-il, viennent donc la prendre! Le prince « Eugène ajoutait : Que nos ministres viennent donc dis- « puter, car, pour moi, je suis las de disputer, et il est cer- « tain que, lui ayant envoyé M. de Contades, il y a trois « jours..... il l'avait trouvé outré de ce qu'on l'avait obligé « à des prétentions qui ne pourraient finir..... Je puis vous « dire, Monsieur, et je vous répète que le prince Eugène « désire véritablement de finir, et je crois que nous finirons [1]. »

Quelques jours après, en adressant à Versailles le projet dont on vient de lire le résumé, il écrivait à Louis XIV : « Je crois voir une paix ferme et stable et je puis bien dire, « Sire, la plus glorieuse que Votre Majesté puisse désirer. « Elle ne trouvera, dans aucun historien, ni ancien, ni « moderne, un rétablissement total (celui des deux Élec- « teurs) tel qu'Elle le prescrit à l'Empire; et, sans aller « chercher les historiens, qu'Elle ait la bonté de se faire « rapporter les traités de Westphalie au sujet de l'Électeur

[1] Il est certain que la chancellerie impériale se tenait quelque peu en garde contre les dispositions pacifiques du prince Eugène, et que, sans mettre en doute son dévouement absolu aux intérêts de la maison d'Autriche, elle avait placé à côté de lui, dans la personne du premier secrétaire Penterriedter, un conseiller expérimenté et retors qui devait, au besoin, l'affermir dans ses résolutions et le prémunir contre ses propres défaillances. « Penterriedter est devenu conseiller impérial, de conseiller « de la régence d'Autriche qu'il était avant son envoi à Rastadt. On dit « qu'il sera, après la paix, ministre en Suède. *C'est véritablement un « ministre mis à côté du prince Eugène.* » *Pastor à Torcy.* Vienne, 17 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

« palatin. Elle trouvera que, les troupes de Votre Majesté « occupant Hermanstein, Mayence, toutes les places du « Rhin, Rotweil, Schaundorff et tout ce qui pourrait être « estimé place dans la Souabe, les Suédois maîtres d'un « tiers de l'Empire, on n'a pu obtenir le rétablissement de « l'Électeur palatin, lequel, même, n'est rentré dans sa pre- « mière dignité perdue que par le ban de l'Électeur de « Bavière..... Le prince Eugène m'a dit qu'il mandait à sa « cour que les articles ci-joints sont ceux que nous avons « discutés avec toute l'attention qu'exige notre devoir, que « nous croyons la paix convenable aux susdites conditions « et, quant à lui, qu'il s'attendait que l'on n'y changerait « rien d'essentiel ni qui pût obliger à renvoyer des cour- « riers. Il me paraît résolu, au retour des présents cour- « riers, à partir, soit après avoir signé et consommé par là « la négociation, soit sans signer et par conséquent toute « conférence rompue [1]. »

Rompre les conférences! le maréchal ne suppose pas qu'on puisse en venir, désormais, à cette extrémité fatale. Il a repris toute sa gaieté, toute sa bonne humeur, toute sa verve, ainsi que nos lecteurs en jugeront par la lettre suivante qu'il adresse à Torcy, le jour même où le projet de traité est expédié de Rastadt, et dans laquelle se retrouve tout entier, avec son enjouement gouailleur et son exubérance égoïste, le vainqueur de Denain :

« Rastadt, 14 janvier 1714.

« Je suis si las, Monsieur, d'écrire, d'effacer ce que les « autres écrivent, de voir effacer ce que j'écris, de raturer, « et vous serez apparemment si las aussi de lire ma très-

[1] *Villars au Roi.* Rastadt, 7 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

« longue lettre à Sa Majesté et tous ces articles, que celle-ci « sera courte.

« Saint-Frémont et Contades, gens de bon esprit, disent « que la plus sotte chose du monde est de passer deux mois « à disputer, comme des enragés, sur des partages de monar- « chie, des principautés que l'on donne et refuse, sans que « les disputeurs se donnent seulement un moulin. Saint- « Frémont demande une île sur le Pô, Contades seulement « quelques terres en Flandre, M. de Sainte-Croix se con- « tentera, à ce qu'il me paraît, de la comté d'Herburg, « pourvu que l'on la fasse valoir 60,000 livres de rente, et, « par ma foy, Monsieur, s'il est question de partager quelque « petite souveraineté, je vous conseille de la demander, « plutôt que M. de Sainte-Croix, *pour moi-même*.

« Dans les commencements des demandes de madame « des Ursins, le prince Eugène me disait : Demandez-le « pour vous! Je ne demande que la consommation de « l'ouvrage et la satisfaction, ainsi que j'ai lieu de l'espérer, « du plus grand et du meilleur maître du monde.

« Rendez-moi la justice de me croire, aussi parfaitement « que je le suis, Monsieur, votre très-humble et très- « obéissant serviteur.

« VILLARS. »

La joie de Villars déborde. Le maréchal est incapable de la contenir. Il en fait part à sa famille, à sa puissante amie madame de Maintenon, à Voysin, ministre de la guerre : « Je viens de gagner, Monsieur, ma dernière bataille et, en « vérité, un peu contre mon espérance. Le prince Eugène « m'a juré qu'il s'était exposé à déplaire à l'Empereur et « que tout autre que lui n'aurait pas hasardé ce qu'il a fait. « Ceux qui le connaissent vous diront, Monsieur, que son « caractère n'est rien moins que la dissimulation. Je ne puis

« trop me louer de la manière dont il a traité avec moi, j'ose « me flatter que Sa Majesté sera pleinement satisfaite... « J'espère que madame de Maintenon sera contente, et je « vous avoue, Monsieur, que je le serai parfaitement quand « j'aurai signé la tranquillité du royaume. Le serez-vous de « moi et de vous puisque vous avez soutenu que la paix ne « se ferait qu'ici? Je vous assure que le prince Eugène a dit, « plusieurs fois, qu'elle ne se serait jamais conclue entre « d'autres, lesquels auraient beaucoup moins tiré de lui... « Le comte du Bourg pourra vous dire que Hoglindorff, « qui est l'homme de confiance du prince Eugène, et le pre- « mier secrétaire Penterriedter lui ont dit que, si le prince « Eugène avait eu à régler le traité avec tous autres, il « aurait fait rompre, il y a plus d'un mois. Il est certain « qu'il y a plus d'amitié entre le prince Eugène et moi qu'on « ne pourrait l'imaginer entre gens du même métier; une « sorte d'envie qui est celle de cour ne peut y être mêlée et « n'empêche point que de certains sentiments ne produisent « un effet assez naturel [1]. »

Autant de lettres, autant d'imprudences. Pour la seconde fois, depuis le commencement des négociations de Rastadt, Villars a vendu la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre et s'est laissé prendre au piége de ses propres illusions. Ces propositions merveilleuses si laborieusement combinées, qui devaient conduire infailliblement à la conclusion de la paix, ont reçu, à Versailles, le plus décourageant, le plus dédaigneux accueil, et cette « derniere victoire » du maréchal n'a été, par le fait, qu'une action fort douteuse. « Mon cousin », lui écrit Louis XIV, à la date du 22 janvier, dans une importante dépêche qui, sous les formes toujours solennelles et gracieuses de la

[1] *Villars à Voysin*, 14 et 16 janvier 1714. (Dépôt du ministère de la guerre.)

politesse royale, déguise un blâme absolu, « il y a déjà « quelques jours que le courrier que vous m'avez dépêché, « le 14 de ce mois, est arrivé; mais j'ai différé à vous le ren- « voyer, pour examiner plus à loisir le projet de traité joint « à la lettre dont vous l'aviez chargé. La plus grande partie « des articles qu'il contient demande beaucoup de réflexions, « et, connaissant, comme je fais, votre attention et votre « exactitude à tout ce qui regarde le bien de mon service, « je suis persuadé que, si vous n'aviez vivement disputé, ce « projet renfermerait encore un plus grand nombre de con- « ditions que je ne pourrais admettre. Enfin, je compte que « vous n'avez rien oublié pour soutenir mon honneur et mes « intérêts, et, si les changements à faire à ce plan étaient peu « essentiels, je vous ordonnerais d'achever incessamment « votre ouvrage et de commencer, en signant promptement « le traité, à contribuer au rétablissement de la paix que je « désire ardemment de rendre à l'Europe; mais vous verrez, « en lisant les observations faites sur les articles de ce projet, « que les changements, que je crois nécessaire d'y apporter, « ne sont pas peu considérables; que l'Archiduc demande « des conditions qu'il n'est pas en mon pouvoir d'accorder; « qu'il exige que je prenne des engagements entièrement « contraires aux traités que j'ai faits avec d'autres puissances, « et qu'enfin, si la disposition de ce plan subsistait, je demeu- « rerais longtemps chargé du poids et de la dépense de la « guerre, pendant que l'Archiduc et l'empire jouiraient, par « avance, de tous les avantages de la paix; car il me paraît « que le projet que vous m'envoyez et que le prince Eugène « nomme, avec raison, une première convention, n'est pas « réellement un traité de paix, mais seulement un traité « *préliminaire*, à peu près dans l'idée de celui qui fut pro- « posé en l'année 1709, qu'il semble que le prince Eugène « ait voulu prendre pour modèle de ce nouveau plan.

« Outre la différence des temps, cette manière de traiter « serait peu solide, et, si j'ai consenti à convenir d'un lieu « où les ministres, qui seraient nommés de ma part et de « celle de l'Archiduc, discuteraient les articles que vous « n'auriez pu régler avec le prince Eugène, j'ai toujours « compté que cette discussion serait la suite du traité de « paix et non d'un traité provisionnel ou préliminaire que « vous auriez signé ensemble.

« Il faut donc conclure véritablement un traité de paix « avec l'Archiduc. Toute autre convention n'a rien de réel. « Ce traité fait, la paix avec l'Empire se négociera et s'achè- « vera dans le lieu qui sera choisi pour les conférences.

« Les observations que je vous envoie serviront aux « réponses que vous devez faire au prince Eugène. Je fais « cependant dresser un projet que vous lui proposerez de « signer... Je vous l'enverrai avant qu'il soit peu de jours ; « vous pourrez, en attendant, juger des points principaux « qu'il contiendra par les observations jointes à cette lettre.

. . . . . .

« Comme il arrivera peut-être que le prince Eugène, « voyant que votre courrier ne vous apporte pas le pou- « voir de signer la convention préliminaire dont vous m'avez « envoyé le projet, voudra partir de Rastadt, sans attendre « le projet de traité que vous recevrez peu de jours après, « ou bien qu'il feindra de vouloir partir, mon intention est, « en ce cas, que vous lui laissiez une entière liberté de faire « ce qu'il jugera le plus à propos, sans la moindre instance, « de votre part, pour le retenir, s'il veut ou s'il feint de « vouloir retourner à Vienne. S'il part, vous partirez ; « s'il demeure, vous demeurerez, parce que je ne veux « pas rompre le premier la conférenee. Sur ce... »

Les observations royales, jointes à la dépêche qu'on vient de lire, étaient une critique assez peu ménagées de la

rédaction proposée par Villars. Le résumé, tout aride qu'il soit, nous en paraît indispensable. Elles portaient sur vingt articles. Les 3e, 11e, 13e 24e et 25e étaient seuls épargnés.

Pourquoi n'était-il fait mention, ni dans l'article 1er ni dans aucun des autres, « *de l'engagement* que le Roi a bien « voulu prendre de reconnaître l'Archiduc comme empe- « reur »? Ses ministres prétendent, sans doute, qu'ayant été légitimement élu, il n'a que faire de cette reconnaissance. Elle serait conforme cependant à la dignité du Roi. Pourquoi, dans ce même article, désigner l'Empereur par ces mots : Sa Majesté Impériale et *Catholique?* Si le Roi autorisait cette dernière expression, ne paraîtrait-il pas abandonner la cause de son petit-fils? Du moment qu'il daigne consentir à ce qu'il ne soit fait aucune mention du roi d'Espagne dans le traité, « la seule bienséance exigeait « que le mot de *catholique* n'y fut point inséré ».

« Il convient de stipuler positivement (art. 2) que l'Empe- « reur se porte fort, engage sa foi et son honneur que les « princes de l'Empire enverront des plénipotentiaires au « lieu qui sera choisi pour travailler à l'extention du traité. » On évitera ainsi que Charles VI, ainsi que l'ont fait trop souvent ses prédécesseurs, ne s'arroge le droit de « traiter « lui-même pour l'empire [1] ».

Les délais dans lesquels doivent être effectuées les évacuations et démolitions stipulées par les articles 4, 6 et 7, doivent être comptés seulement à partir du jour où l'échange des ratifications du traité solennel aura lieu. Il faut le spécifier en termes formels. Pourquoi, d'ailleurs, parler de l'artillerie, puisque la paix de Ryswyk qui doit servir de base au traité n'en fait nulle mention?

[1] La sage politique de nos anciens rois ne négligeait rien de ce qui pouvait affaiblir la centralisation germanique.

Il a été remarqué que, dans le texte des articles 8 et 14, les plénipotentiaires disent *la France* là où il faudrait dire *le Roi*, et Louis XIV en est surpris.

La conservation du fort dit le Mortier[1] devra être inscrite dans le traité. (Art. 5.)

Toute allusion aux querelles du passé doit être soigneusement bannie. On doit donc adoucir, avec le plus grand soin, les expressions trop dures que renferme l'article 8[2].

Le Roi veut bien (art. 9) prendre l'engagement de reconnaître l'Électeur de Hanovre par le traité d'extension; il se refuse à le reconnaître auparavant.

Il importe de spécifier expressément la restitution à l'Électeur de Bavière de ses bijoux, meubles, pierreries, etc., et de convenir que, si les deux Électeurs renoncent à toute autre satisfaction que leur entier rétablissement dans leurs États, biens et dignités, cela doit s'entendre uniquement des dommages dont ils ont pu avoir à souffrir dans le cours de la précédente guerre, le Roi n'ayant pas à s'ingérer dans les différends antérieurs.

La plupart des dispositions de l'article 15 sont formellement contraires aux intentions de Sa Majesté. Elle veut bien, pour éviter des obstacles peut-être invincibles, consentir à ce que le traité ne parle pas des intérêts réciproques de Philippe V et de l'Archiduc; mais Elle désire qu'il y soit fait mention du lieu où les plénipotentiaires de l'Autriche et de l'Espagne se réuniront pour régler ces intérêts. Or, non-seulement le projet ne le désigne en aucune façon, mais encore il renferme, en ce qui concerne Porto-Longone et les droits impériaux sur les anciens fiefs espagnols, des clauses qui regardent uniquement l'Autriche et

[1] Situé sur la rive gauche du Rhin, en face le Vieux-Brisach.

[2] Cet article stipulait, conformément au traité de Ryswyk, la restitution de tout ce qui avait été *ôté* par la France aux princes et États de l'Empire.

l'Espagne. Il suffirait de rappeler les conventions qui règlent la neutralité de l'Italie. L'article 15 est donc à refaire.

Il eût été prudent de stipuler, par l'article 16, que les princes intéressés produiront leurs mémoires au futur Congrès. Cela prouverait qu'on ne les oublie point et calmerait utilement leurs inquiétudes.

Pourquoi convenir dès maintenant, ainsi qu'on le fait par l'article 17, d'une amnistie en faveur des sujets espagnols, italiens et flamands? Cela regarde uniquement l'Archiduc et le roi d'Espagne.

« On peut dire la même chose » des prétentions de madame des Ursins et de celles des Catalans, sur lesquelles l'Archiduc s'exprime « un peu trop en maître » en déclarant qu'il est résolu de les protéger. Si la rédaction de l'article 18, telle que la voudrait le prince Eugène, n'est pas même discutable, le Roi, tout en ne s'opposant point à ce que les deux affaires « soient liées l'une à l'autre dans les futures « négociations », ne peut accepter, non plus, le texte proposé par le maréchal.

Du moment que les renonciations mutuelles du roi d'Espagne et de l'Archiduc devront être réglées par une convention spéciale, il est absolument inutile d'y faire une allusion quelconque dans le traité. En conséquence, il est nécessaire de supprimer, dans l'article 19, le paragraphe final qui vise ces renonciations [1].

La dignité du Roi (art. 20) ne permet pas qu'il traite avec l'Empire dans une ville allemande. Le Congrès convoqué pour l'extension du traité devra se réunir dans

[1] Raisonnement spécieux, mais peu sincère. Ce n'est point par ce motif que Louis XIV exige la modification de l'article 19. C'est en réalité, comme on l'a vu plus haut, parce qu'il lui paraît dangereux que l'Empereur refuse formellement son adhésion aux clauses des traités d'Utrecht. Il est vrai qu'il n'eût pas été très-sage de confier cet argument à un négociateur tel que Villars.

une cité neutre. Le Roi ou l'Empereur désignerait, par exemple, trois villes suisses parmi lesquelles l'autre partie ferait son choix.

Les situations réglées par l'article 21 ne seraient pas égales. Est-il admissible que les troupes du Roi évacuent les forteresses germaniques quinze jours après les ratifications du traité solennel, tandis que les Impériaux pourraient rester en Bavière jusqu'à l'expiration d'un délai de trente jours à partir de l'échange des ratifications de ce même traité, c'est-à-dire trois ou quatre mois plus tard? Toute apparence d'hostilité doit disparaître lorsque la paix aura été signée entre le Roi et l'Empereur. C'est pourquoi l'armée allemande doit quitter la Bavière en même temps que les soldats français sortiront du territoire de l'Empire.

L'article 23 « renferme beaucoup de venin dans de belles « expressions ». En l'acceptant, le Roi s'interdirait absolument de secourir son petit-fils, si l'Empereur continuait à faire la guerre à Philippe V ou à secourir ses sujets rebelles; il s'obligerait à considérer comme nulles et non avenues toutes les clauses des traités antérieurs qui ne sont point confirmées par la présente convention. « S'il fallait choisir », dit textuellement le Mémoire qui accompagnait la dépêche royale du 22 janvier, « entre renoncer aux traités d'Utrecht « ou ne pas faire la paix avec l'Archiduc, il serait facile de « décider lequel des deux partis serait le plus utile. »

Le Mémoire se terminait par la phrase suivante : « Telles « sont, Monsieur, les principales observations que l'on « trouve à faire sur le projet de traité; peut-être, en l'exami- « nant encore plus exactement, il s'en trouverait d'autres « qui méritent considération. »

Dès le lendemain, en effet, Torcy écrivait au maréchal pour lui annoncer l'expédition prochaine du projet dressé par les ordres du Roi, la dépêche qu'on va lire :

« Versailles, le 23 janvier 1714.

« Je ne suis pas étonné, Monsieur, de voir, par votre « lettre du 14 de ce mois, que vous soyez las d'écrire et « d'effacer. L'emploi est assurément très-fatigant, et j'entre « parfaitement dans vos peines après ce que je vous envoie « d'écritures et ce que je prépare pour vous envoyer encore « dans deux jours. Je dois vous avertir, par avance, que le « projet, que le Roi a voulu faire dresser, exigera encore « à faire des changements aux observations jointes à la « dépêche de Sa Majesté. Ainsi, Monsieur, ne les regardez « pas encore, s'il vous plaît, comme une règle certaine, car « elles ne sont faites que par rapport au plan que vous « avez envoyé d'une *convention préliminaire,* et le Roi veut, « avec raison, un traité définitif.

« Un pareil ouvrage demande, pour être dressé, beau- « coup de temps et de réflexion. Comme vous avez cepen- « dant fourni les principaux matériaux, et que les traités « précédents dirigent, je crois que vous pourriez, sans « inconvénient, signer un traité conforme au modèle que « j'aurai l'honneur de vous envoyer, si M. le prince Eugène « vous donne le temps de l'attendre.

« Il s'est bien souvenu de la méthode que les plénipoten- « tiaires de Hollande lui ont donnée de *traités préliminaires.* « Il me souvient aussi qu'ils n'ont jamais été de votre goût, « et je souhaite fort que vous ayez la satisfaction d'en signer « un dans les formes [1]. »

De son côté, le ministre de la guerre, auquel le maréchal avait adressé, le 21 janvier, la lettre triomphante

[1] Torcy fait allusion à ces honteux préliminaires de la Haye que Louis XIV avait rejetés avec indignation en 1709, bien qu'il fût au moment de succomber sous les efforts de la coalition, et que Villars avait fait lire devant toute son armée pour enflammer l'ardeur patriotique du soldat.

que nous avons reproduite un peu plus haut, y répondait, comme on va le voir, par les observations les moins obligeantes :

« Vous êtes bien loin de compte, Monsieur; le projet que « vous avez envoyé a été lu au conseil. Il y a certainement « bien des articles qui ne peuvent passer comme ils sont. « M. de Torcy vous envoie, par le retour de votre courrier, « un mémoire assez rempli d'observations. Vous savez tout « ce qui se peut dire sur l'article des Catalans. Celui qui « regarde l'Italie et Porto-Longone est encore pire. Rien ne « serait plus déshonorant, pour le Roi, que de voir attaquer « une place du roi d'Espagne et de se lier les mains pour « ne pouvoir la secourir. Vous levez, sans nécessité, l'obstacle « que l'Archiduc trouve dans le traité de neutralité d'Italie, « et l'Archiduc prend le titre de Roi Catholique sans qu'en « aucun endroit il soit fait mention du roi d'Espagne..... Il « me vient une idée. Supposons que vos conférences se « rompent. Le prince Eugène retournera diligemment à « Vienne. Les lignes d'Etlingen ne sont gardées, en hiver, « que par de faibles détachements de troupes des cercles. « Il y en a très-peu de l'Empereur. Il serait facile de ras- « sembler, en peu de jours, bon nombre de troupes de « celles qui sont sous le commandement de M. le comte du « Bourg ou dans celui de M. le comte de Broglie, et, en « faisant semblant de vous arrêter quelques jours à Stras- « bourg pour venir ici, vous pourriez, peut-être, faire atta- « quer et surprendre ces lignes mal gardées par de mau- « vaises troupes [1]. »

Enfin, la fidèle alliée des mauvais jours, madame de Maintenon, elle-même, qui aimait, dans l'ambassadeur du Roi à Rastadt, non pas seulement le héros de Friedlingen,

[1] Dépôt du ministère de la guerre. *Voysin à Villars*, le 22 janvier 1714.

mais encore et surtout le fils du bel Orondate, n'avait pas même daigné lui répondre. Aux avances de Villars qui s'attendait à recevoir, de sa protectrice, des félicitations affectueuses et des éloges empressés, elle opposait un silence sévère.

Il est certain que la diplomatie du maréchal venait de recevoir un rude échec, que le gouvernement jugeait ses propositions absolument inacceptables et qu'il songea sérieusement à préparer une nouvelle campagne. La correspondance politique émanée, en ce moment, du cabinet de Versailles en fait foi, pour ainsi dire, à chaque page. Celles que l'on va lire nous paraissent emprunter aux circonstances un intérêt particulier. La première est extraite d'une longue dépêche adressée, le 28 janvier, par Louis XIV à d'Iberville, son ambassadeur à Londres ; la seconde a été écrite, le même jour, par Torcy à lord Bolingbroke avec lequel il n'avait cessé d'entretenir, depuis la négociation des traités d'Utrecht, les plus amicales et les plus confiantes relations.

« J'attendais, avec impatience, un projet d'articles à signer « entre le maréchal de Villars et le prince Eugène..... « mais, après en avoir entendu la lecture, j'ai vu qu'il « s'agissait seulement d'une *convention préliminaire*, et « que le traité de paix serait rejeté au mois de mars pro- « chain..... Au reste, le projet est dressé sur le modèle, à « peu près, des préliminaires proposés, à la Haye, en l'an- « née 1709. Le prince Eugène demande la restitution des « priviléges des Catalans, celles des biens, honneurs et « dignités des sujets rebelles du roi d'Espagne. ... Il demande « que Porto-Longone soit remis à celui qui paraîtra, aux « portes de cette place, chargé des pouvoirs de l'Archiduc, « sinon qu'il soit permis au prince de le faire assiéger..... « Il prétend que le roi d'Espagne refusant aux Catalans le

« rétablissement de leurs priviléges, l'Archiduc ait la liberté « d'assister et de protéger ces rebelles..... Il ne veut en- « tendre parler ni de traités précédents, ni de renonciations « ou de garanties..... enfin, il demande que tous les traités « que j'aurais faits et qui pourraient se trouver contraires à « cette convention préliminaire soient nuls et abolis..... J'ai « fait communiquer ce projet au sieur Prior ; vous le ferez « voir au vicomte de Bolingbroke et au comte d'Oxford « pour en informer la Reine leur maîtresse. Vous leur direz « aussi que j'ai voulu donner de nouvelles preuves de ma « patience et du désir que j'ai de faciliter la paix générale, « en sorte que, bien loin de rompre la conférence, je viens « d'envoyer au maréchal de Villars un projet de traité de « paix où je rappelle les dispositions de ceux qui ont été « signés à Utrecht, et que je suis persuadé que, lorsqu'il « deviendra public, aucun des princes ou États, avec qui « j'ai fait la paix, ne se plaindra que je l'aie abandonné [1]. »

« Dieu conserve cette grande princesse [2] », écrivait, de son côté, Torcy à Bolingbroke, « et lui donne la satisfaction de « voir bientôt l'ouvrage de la paix qu'elle a si fort avancé, « entièrement consommé. Je l'espérerais, Mylord, si l'on « était assez heureux pour trouver, hors de l'Angleterre, « des négociateurs tels que vous ; mais, s'il y en a quelqu'un « en d'autres endroits de l'Europe, ce n'est pas à la cour de « Vienne qu'il faut les chercher. Elle fournit, en leur place, « des projets qu'on ne peut même honorer du titre de cap- « tieux ; les desseins y sont trop clairement découverts, et « l'on n'y voit, de la part de ceux qui dressent ces projets, « que le désir d'être artificieux sans avoir le bonheur de par- « venir à leur but.

[1] Archives des Affaires étrangères.

[2] La reine Anne, dont la santé inspirait alors les plus vives inquiétudes.

« Vous en jugerez mieux que personne quand M. d'Iberville aura l'honneur de vous faire voir le projet préliminaire..... Il n'est pas étonnant qu'un grand général[1] « accepte cette manière de traiter approuvée, il y a quelques « années, de lui et d'un autre grand général[2]. Le nôtre[3], « plus accoutumé à cueillir les lauriers que des branches « d'olive, croit qu'un soldat sait mal farder la vérité, et « prend en M. le prince Eugène la même confiance que « je prendrais en mylord Bolingbroke. Nous en verrons « bientôt l'effet, qui sera vraisemblablement la rupture des « conférences de Rastadt..... »

Le désappointement qu'éprouva Villars, lorsqu'il eut pris connaissance des dépêches de Louis XIV, de Torcy et de Voysin, ainsi que du projet dressé par les ordres du Roi, le mit littéralement hors de lui-même. Confondu, atterré, furieux, il ne put contenir son indignation. Comment, le conseil des ministres avait osé contrôler et condamner son œuvre! comment, on l'accusait d'avoir, dans ses propositions, méconnu la dignité et l'autorité royales, lui qui avait fait preuve, pendant toute sa vie, de son absolue soumission aux ordres sacrés de Sa Majesté! On disait qu'il avait pris des engagements contraires aux traités d'Utrecht, lui qui avait obtenu la signature de ces traités par de si magnifiques victoires! On voulait qu'il se fût laissé séduire, duper par le prince de Savoie, lui qui se savait si expert dans l'art de pénétrer et de convaincre les hommes! On songeait sérieusement à entreprendre une campagne d'hiver, au moment même où, par une négociation habile et heureuse, il allait enfin achever la pacification de l'Europe! comment, on l'accusait de préparer seulement une conven-

[1] Le prince Eugène.
[2] Marlborough à la Haye, en 1709.
[3] Le maréchal de Villars.

tion provisionnelle et toute semblable aux préliminaires de la Haye [1], lui qui avait, pour ainsi dire, déchiré, d'un coup de son invincible épée, ces préliminaires odieux et versé ensuite son sang, à Malplaquet, pour sauver l'honneur de la France, lui qui était sur le point, au contraire, de conclure le traité le plus honorable, le plus avantageux, et de couronner ainsi, de sa main, le splendide édifice de sa propre gloire! Évidemment, le Roi avait été circonvenu de nouveau par ses ennemis; l'ambassadeur de Sa Majesté à Rastadt était, encore une fois, victime de leur malveillance et de leurs calomnies.

Ce fut sous l'empire de ces violentes et douloureuses impressions qu'il répliqua, les 28 janvier et 2 février, aux dépêches de Louis XIV et des deux ministres. Aussitôt que le projet du Roi lui parvint [2], il le transmit au prince Eugène. Celui-ci lui demanda vingt-quatre heures pour l'examiner à loisir. Les conférences ayant été rouvertes dès le surlendemain, en présence de La Houssaye et du baron de Hundheïm que les plénipotentiaires avaient fait

[1] On n'a pas oublié, sans doute, que ces préliminaires, qui avaient été remis à Torcy lui-même, le 28 mai 1709, et *que les triumvirs de la Ligue*, Heinsius, Eugène, Marlborough, avaient signés, stipulaient, entre autres conditions, la reconnaissance, par Louis XIV, de l'Archiduc en qualité de roi d'Espagne et des Indes; l'obligation, pour le Roi, de contribuer à chasser son petit-fils de l'Espagne et d'assurer pour toujours, à la maison d'Autriche, la possession de toute la monarchie espagnole; de restituer Strasbourg, Kehl, Brisach, Landau, et de ne plus posséder l'Alsace qu'au simple titre de suzerain; de raser, à ses dépens, toutes les forteresses françaises situées sur la rive gauche du Rhin, ainsi que celles de Dunkerque. On n'a pas oublié, non plus, que les prétentions des alliés, à Gertruydemberg, furent plus dures encore.

[2] Ce serait allonger inutilement le récit que d'y insérer le projet du Roi qui fut rédigé en trente-huit articles, conformément aux observations que Louis XIV avait envoyées à Villars le 22 janvier 1714. Nous en reparlerons plus loin avec quelque détail, à propos de l'ultimatum dressé par le prince Eugène. On en trouvera, d'ailleurs, l'analyse parmi les Annexes du présent volume, sous le numéro 51.

venir afin que leurs témoignages pussent les justifier au besoin, le maréchal devant le Roi, le prince devant l'Empire, Eugène témoigna, tout d'abord, sa vive surprise des nombreux changements que les propositions, arrêtées en commun, avaient subis; il en discuta quelques-uns avec aigreur, se montra particulièrement intraitable sur les questions relatives aux Catalans, à la confirmation des traités antérieurs, à Porto-Longone, et finit par déclarer tout net qu'il partirait le lundi suivant.

« Sire », avait écrit le maréchal, après avoir lu les *observations* de Louis XIV, « j'ai reçu, avec la dépêche dont il a « plu à Votre Majesté de m'honorer du 23, les observations « faites sur les articles que j'ai eu l'honneur de lui envoyer. « Je suis très-consolé qu'Elle veuille bien rendre justice à « mon zèle... Pour moi, Sire, je n'ai pu voir, sans une véri- « table douleur, que Votre Majesté trouve, dans les articles « que j'ai eu l'honneur de lui envoyer, quelques rapports « aux préliminaires de la Haye. Il me semble que la resti- « tution totale des deux Électeurs, la paix de Ryswyk en « entier, ne ressemblent guère aux propositions de la Haye « et de Gertruydemberg, auxquelles aussi Votre Majesté ne « devait guère s'attendre, après des campagnes aussi glo- « rieuses que celles que ses armées viennent de faire et « dont la dernière entreprise, estimée impossible par la plu- « part des officiers généraux de vos armées, n'a été faite, « j'ose le dire, que par mon zèle et mon ardeur pour votre « gloire et votre service.

« Je supplie très-humblement Votre Majesté de par- « donner, à ces mêmes sentiments, ma très-vive douleur de « n'avoir pu faire ce qu'Elle désire. Je ne croirai jamais « que, dans les deux articles principaux, Elle ait pu rien « trouver d'indigne de sa gloire pour laquelle je perdrais « mille vies...

« J'ai trouvé dans mes instructions qu'aucun article de « ceux qui regardent l'Italie ne doit rompre la paix. J'y ai « trouvé aussi que, dans les traités, « les titres que chacun « s'attribue ne décident rien... »

« Au reste, Sire, comme les ordres de Votre Majesté sont « de marquer une parfaite indifférence au prince Eugène « sur le parti qu'il prendrait de partir dès à présent ou d'at- « tendre l'arrivée desdits articles, je lui cache le départ de « ce courrier qui est seulement pour demander à Votre « Majesté la permission de partir immédiatement après le « prince Eugene.

« Je n'ai pas eu l'honneur de mander à Votre Majesté « que M. de la Houssaie et moi avons repassé ensemble, « plusieurs fois, les articles. Il y a des observations très- « justes. Mais j'avoue que notre pénétration n'avait pas été « jusqu'à bien peser l'importance de plusieurs articles, les- « quels ne feront, d'ailleurs, aucune difficulté[1]. »

Avec Torcy, Villars avait gardé naturellement moins de mesure :

« J'ai reçu, Monsieur[2], la lettre que vous m'avez fait l'hon- « neur de m'écrire le 23, avec toutes les observations qui « l'accompagnent. J'ai eu celui de vous mander que je n'ai « jamais désiré cette grande négociation et que je trouvais « beaucoup plus agréable d'aller de Fribourg à Paris. J'a- « vais de bonnes raisons pour ne me pas croire assez habile « homme pour un si grand ouvrage... Je n'ai jamais cru « que rien de ce qui s'est passé ici pût ressembler aux pré- « liminaires de la Haye, ni au traité de Gertruydemberg, « ni que la demande de Porto-Longone pût avoir un rapport

[1] *Villars à Louis XIV.* Rastadt, 28 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] *Villars à Torcy.* Rastadt, 28 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

« avec celle de Strasbourg... Le prince Eugène a cru devoir « attendre les articles que vous me faites espérer, ne pou- « vant imaginer que le Roi ne veuille pas la paix aux con- « ditions offertes. Il partira le moment d'après, et je vous « avoue que je n'espère pas du tout que ce soit, en signant. « Je me flatte, Monsieur, que Sa Majesté trouvera bon que « je me rende immédiatement auprès d'Elle, souhaitant « passionnément que quelqu'un plus heureux et, sans con- « tredit, plus habile, la serve avec plus de bonheur dans « cette négociation. »

Quelques jours plus tard, rendant compte à Louis XIV et à son ministre des Affaires étrangères de l'impression produite, sur l'ambassadeur autrichien, par la lecture du projet rédigé, d'après les ordres du Roi, il s'exprimait ainsi :

« .....J'avoue, Sire, que, Votre Majesté ayant l'avantage de « désarmer l'Empire, de terminer cette guerre nommée « guerre de l'Empire et de désunir les parties d'avec le « chef, de rétablir, contre tout exemple, deux Électeurs, « avec cela la paix de Ryswyk en entier, peut-être même « encore d'autres avantages, je ne comprendrais pas que « l'on veuille blâmer une pareille paix et que mes faibles « lumières ne me permettent pas de croire qu'elles ne « soient pas des plus glorieuses J'ai lu, dans les mémoires « du cardinal de Richelieu, que l'Empire, s'il était uni et « armé, était la puissance la plus redoutable pour la France. « Je l'ai ouï dire à M. le Prince et à M. de Turenne. Je « vois, Sire, que je me suis trompé... Le terme de *convention* n'avait été désiré par le prince Eugène que pour les « égards de l'Empereur pour l'Empire, ce prince ne vou- « lant pas donner la moindre petite occasion aux Électeurs, « princes et États qui le composent, de penser qu'il veuille « faire aucun traité sans leur participation et consentement. « Dans la plupart des articles du projet que j'ai reçu, il

« paraît que l'on exige que l'Empereur traite seul, ce qui a « d'abord fait juger au prince Eugène que l'on avait pour « objet de brouiller l'Empereur et l'Empire...

« Je ne dois pas omettre de rendre compte à Votre Majesté « que le prince Eugène a paru très-surpris de plusieurs « changements contenus dans le projet qui m'a été envoyé « en dernier lieu par M. de Torcy, et qu'après ma dernière « conférence, il m'a déclaré que, ne pouvant absolument « consentir à plusieurs desdits articles, il partirait, sans « manquer, lundi prochain... J'espère que Votre Majesté « voudra bien m'accorder la permission que je lui ai de- « mandée, par mon dernier courrier, d'avoir l'honneur de « me rendre auprès d'Elle[1]. »

Le maréchal ajoutait, en écrivant, le même jour, à Torcy :

« Je suis trop convaincu que l'on est préparé à me blâmer, « soit que je signe ou que je rompe la paix, pour ne pas « faire tout ce qui sera humainement en mon pouvoir pour « attendre l'honneur de l'ordre exprès de Sa Majesté. Tous « les discours qui me reviennent ne me font pas grand'- « peine. Je sais un homme qui a dit que l'on pouvait avoir, « à Utrecht, une paix beaucoup plus avantageuse[2]... Je ne « puis m'empêcher d'admirer que, d'un désir si ardent pour « la paix, on est passé à *l'horreur de la paix !* »

Voysin recevait aussi les récriminations et les doléances de Villars. On lui conseille de forcer les lignes d'Etlingen. A quoi bon, puisqu'en ce moment les armées du Roi ne peuvent pénétrer plus avant dans l'Empire? Si la guerre recommence, elle sera longue et périlleuse, elle se fera surtout aux dépens des meilleurs amis de la France, des Électeurs de Bavière et de Cologne, ainsi que du roi de Suède. « Les

[1] *Villars au Roi.* Rastadt, 2 février 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] C'était Torcy, lui-même, qui avait tenu ce langage.

« trois plus puissants Électeurs qui sont les plus éloignés de « nos opérations, ajoutait le maréchal, espèrent de nouveaux « partages Si cette partie a lieu et que la reine d'Angleterre, « que l'on dit à l'extrémité, vient à manquer et que les whigs « prennent le pouvoir, nous nous retrouverons peut-être « dans l'horrible guerre dont nous sortons, et de laquelle les « bons ordres du Roi, vos sages précautions et ma conduite, « dans les armées, nous ont tirés. En vérité, Monsieur, je ne « puis m'empêcher d'avoir l'honneur de vous dire que mes « réflexions sur les guerres que j'ai faites ne me rendent « pas assez docile sur les leçons des observations. Peut-être, « Monsieur, que l'on veut la guerre en France, au lieu de « la paix qui m'avait paru si désirable. Si cela est, on donne « beau jeu au caractère opiniâtre de l'Archiduc[1].

« .... Le Roi, outre les avantages de la paix la plus glo- « rieuse, a celui de désarmer l'Empire, de diviser cette « puissance si redoutable, quand elle est unie à son chef, « du moins estimée telle par le cardinal de Richelieu, par « feu M. le prince et par M. de Turenne. Je leur ai ouï dire, « à l'un et à l'autre, que, s'il était possible que l'Empire fût « uni, la France ne pourrait lui résister. Mais ils ne s'ima- « ginaient pas ni l'un ni l'autre, pour lors, que jamais ce « grand corps pût suivre, pendant douze ans, une même « guerre et les mêmes intérêts. Cette guerre subsiste et « peut durer encore, et je vous assure que les mesures se « prennent pour cela. »

Le maréchal écrivait encore en post-scriptum : « Madame « de Maintenon n'a honoré mes deux dernières lettres d'au- « cune réponse, et, de la manière que l'on me mande que « l'on parle à Paris et à la cour de la paix qui se traite ici,

[1] *Villars à Voysin.* Rastadt, 28 janvier 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

« j'ai lieu de croire que l'on est plus porté à la craindre qu'à « la désirer[1]. »

Deux jours après, Voysin recevait encore, de notre bouillant ambassadeur, l'épître suivante :

« Il me paraît, Monsieur..... que vous êtes médiocrement « touché de mes peines. Comptez-vous donc pour rien les « bruits que l'on laisse répandre : que j'ai traité, à Rastadt, « sur des conditions plus honteuses au Roi et à la nation « que celles de Gertruydemberg? et MM. les ministres ne « disent pas un mot, adhèrent, peut-être, à de pareils dis- « cours et permettent que l'on y ajoute foi ! J'oserai attendre, « de la bonté de Sa Majesté, qu'elle impose silence à d'aussi « infames impostures. Croyez-vous, Monsieur, que ce soit « le moyen d'être bien servi de les tolérer et que je puisse y « être indifférent? Tout ce qui m'écrit m'exhorte à un mani- « feste. Vous aurez bientôt de mes nouvelles. Rien ne peut « arrêter mon zèle, mais je suis sensible, comme je le dois, « à de pareils bruits.

« Peut-être, Monsieur, vous pourrais-je faire espérer des « nouvelles plus favorables pour la paix. Mais elle est en « horreur depuis que je la traite, et il n'est pas permis à un « homme de bien, qui n'a dans le cœur que la gloire de son « maître, celle de la nation et son devoir, de bien servir. « Il faut des cabales. Le bon Dieu les confonde, et que je « puisse demeurer en repos[2] ! »

Ainsi, c'est lui, Villars, qui veut rester fidèle aux traditions de la grande politique des Richelieu, des Condé, des Turenne; ce sont Louis XIV et ses ministres qui les abandonnent; c'est lui qui veut procurer à son pays une paix glorieuse, fruit magnifique de ses victorieuses campagnes;

[1] *Villars à Voysin.* Rastadt, 2 février 1714. (Dépôt de la guerre.)
[2] *Villars à Voysin.* Rastadt, 4 février 1714. (*Ibid.*)

ce sont Louis XIV et ses ministres qui méditent de plonger, à nouveau, la France dans les horreurs et les incertitudes d'une nouvelle guerre. Ces boutades irréfléchies amenèrent, sans doute, le sourire sur les lèvres de plus d'un courtisan. Il est certain que cette fois, et ce n'était pas la première, le langage du maréchal dépassait singulièrement la réserve imposée aux plus fougueux diplomates, qu'il était l'expression déplacée des poignantes angoisses d'une immense déception. Mais il n'en est pas moins vrai que la situation de l'ambassadeur français, à Rastadt, était beaucoup moins facile qu'on se l'imaginait à Versailles, qu'il avait, en face de lui, un adversaire remarquablement habile, que l'Empereur Charles VI était absolument résolu à courir encore les chances de la guerre plutôt que de prêter la main à certaines concessions demandées encore par le Roi, qu'il pourrait avoir des alliés puissants en Allemagne, quand les affaires du Nord seraient définitivement réglées [1]. Enfin, ce qui devait paraître encore plus grave, c'est que les préparatifs militaires, sollicités par la chancellerie de Vienne, étaient sérieusement commencés.

[1] « Je dois, Sire, avoir l'honneur d'expliquer à Votre Majesté que tout « l'Empire ne veut pas la paix unanimement. Il est constant que tous les « États exposés la désirent ardemment, mais il n'est pas moins vrai que « le duc de Hanovre, les Rois de Prusse et de Pologne sollicitent pour « la continuation de la guerre. Tous ces princes-là comptent pêcher en « eau trouble. Le duc de Hanovre se flatte d'augmenter ses États d'usur- « pation; les Rois de Prusse et de Pologne de même, et, pour l'Archiduc, « il tient la Bavière.

« Les troupes (autrichiennes) ont des quartiers d'hiver dans la plupart « des États de l'Empire, les ministres ont plus de 500,000 livres de rente « dans la Bavière..... Je dois vous répéter que le duc de Hanovre, le duc « de Wurtemberg et enfin tous les États protestants de l'Empire font les « derniers efforts pour troubler la paix, disant, entre eux, que la religion « est perdue, et, tout haut, que l'Empereur sacrifie la dignité de l'Empire, « qu'il voudrait mieux perdre des batailles et ne se déshonorer que quand « les Français seraient sur le Danube, parce qu'alors la honte serait « moindre. » *Villars au Roi.* (Archives des Affaires étrangères.)

Ce qui affermissait la chancellerie dans sa résistance aux demandes de Louis XIV, ce n'étaient pas seulement son désir de plaire à Charles VI et la certitude que, si la guerre venait à éclater, de nouveau, entre la France et l'Autriche, le Roi de Prusse, l'Electeur de Saxe, Roi de Pologne, l'Électeur de Hanovre y prendraient volontiers une part active, lorsqu'ils se seraient convenablement partagé le domaine germanique du Roi de Suède, c'était aussi la conviction que la mort très-prochaine de la Reine Anne et l'avénement, sur le trône d'Angleterre, du duc de Hanovre, ne pouvaient manquer de faire revivre la politique belliqueuse des whigs; c'étaient les encouragements indirects que l'envoyé de Hollande à Vienne, Bruyning [1], diplomate fort avisé et fort remuant, ne cessait de donner, sous main, aux ministres de l'Empereur; c'était également, comme on l'a déjà vu, l'obligation fort désagréable, à laquelle se trouveraient certainement réduits quelques-uns d'entre eux, si l'Électeur de Bavière était rétabli dans ses États, de lui rendre les riches domaines que leur avait attribués jadis Joseph Ier, quand Maximilien-Emmanuel fut mis au ban de l'Empire.

Eugène de Savoie n'ignorait pas sans doute, suivant l'expression de Torcy, « l'art diplomatique de farder parfois

[1] Samuel Bruyning avait représenté la Hollande à Vienne pendant toutes les guerres de la Succession et habilement contribué à maintenir l'union des alliés contre la France. « J'ai appris, écrivait le 1er février 1714 « Pastor à Torcy, que M. de Bruyning, envoyé de Hollande ici, est fort « souvent en conférences avec les ministres de l'Empereur, et qu'il leur « fait espérer que, quand la Reine d'Angleterre viendra à mourir, ce qu'il « appelle la partie saine de la République l'emportera sur ceux qu'il dit « être corrompus par l'argent de la France, et qu'alors cette République « se joindra à la maison de Hanovre et aux partisans de cette maison en « Angleterre pour la mettre sur le trône et ensuite pour appuyer, con- « jointement avec l'Angleterre, les intérêts de la maison d'Autriche. Cet « envoyé est fort dévoué à ses intérêts. » (Archives des Affaires étrangères.)

« la vérité », mais il ne jouait nullement la comédie, il était certainement sincère lorsqu'il déclarait au maréchal de Villars qu'il quitterait Rastadt et romprait les négociations si le Roi persistait dans des exigences devant lesquelles ses instructions lui défendaient absolument de fléchir. On en trouvera la preuve irrécusable dans les extraits suivants des deux lettres qu'il adressa, les 29 janvier et 2 février, au prince de Lœwenstein, premier commissaire de l'Empereur auprès de la Diète d'Augsbourg, pour le mettre au courant d'une situation qui menaçait de devenir fort grave, et lui prescrire de hâter, par ses démarches actives, l'achèvement des préparatifs militaires :

« Rastadt, le 29 janvier 1714.

« J'ai appris, avec beaucoup de déplaisir, que beaucoup « d'Etats et princes de l'Empire, pressés par un trop grand « et trop prématuré désir de la paix, commencent à négli- « ger les préparatifs nécessaires pour la guerre. Cette len- « teur est, sans doute, connue à la cour de France et sera « peut-être, en partie, cause que les conférences ici se fini- « ront d'une manière contraire à ce qu'on a pu espérer. « Ainsi, il faut que je vous dise, Monsieur, que le courrier « qu'on attendait avec la dernière résolution de la cour de « France sur ce que le maréchal de Villars et moi étions « convenus, est de retour, et que non-seulement il n'a point « apporté de ratification, mais, au contraire, beaucoup de « changements et même un renversement entier de nos négo- « ciations précédentes. Je n'attends que le retour de mon « dernier courrier de Vienne pour faire aussi ma dernière « déclaration à M. de Villars dans l'intention de partir dans « la fin de cette semaine. Je ne manquerai cependant pas, « Monsieur, de vous écrire encore pour vous marquer le

« jour ou j'aurai l'honneur de vous voir en passant à Augs-
« bourg. »

. . . . . .

« Rastadt, 2 février 1714.

« .....Vous avez vu, par la lettre que je vous ai écrite le « 29 du passé, le changement qui s'est fait dans notre « ouvrage et quelles nouvelles prétentions, auxquelles on « ne devait pas s'attendre, la cour de France vient de former « contre ce que je croyais être déjà convenu avec M. le « maréchal de Villars, quoique le courrier de France n'eût « encore rien apporté de positif mais seulement l'avis que « ledit maréchal aurait, dans quelques jours, la dernière « résolution de Sa Majesté. Celui-ci est donc arrivé; mais, « au lieu de porter des conditions plus équitables, on met « sur le tapis des choses qui avaient déjà été débattues dans « les premières conférences, ou dont on n'avait encore « jamais fait mention. Là-dessus, je me suis entièrement « déterminé à partir d'ici dans deux ou trois jours infailli- « blement, après avoir mis dans les mains de M. de Villars « un écrit, le contenu duquel fera connaître, à toute la terre, « les scandaleux procédés des Français, et que tous les « malheurs, qui naîtront de la continuation de cette guerre, « ne peuvent qu'être uniquement imputés à cette couronne, « et, comme j'ai à conférer avec M. le duc de Wurtemberg « au sujet du commandement de l'armée que je lui laisse « en mon absence, je m'arrêterai, une couple de jours, « auprès de lui, pour avoir, après cela, l'honneur de vous « voir en passant à Augsbourg [1]. »

« La négociation qui se traite ici est absolument sur ses

[1] Dépôt de la guerre.

« fins », écrit de son côté La Houssaye à Voysin [1], et Torcy, lui-même, commence à perdre entièrement confiance dans l'heureuse issue des négociations, bien qu'il persiste à être convaincu de la sage modération des demandes présentées par Louis XIV. « Je vois, Monsieur, mande-t-il à Pastor, « après l'avoir remercié de ses intéressantes et utiles informa- « tions, je vois, par ce que vous prenez la peine de m'écrire « encore en dernier lieu, que, du caractère dont est le prince « qui règne aujourd'hui, il n'y a pas sujet d'attendre beau- « coup de changement au désir qu'il a de continuer la « guerre. Quand vous saurez ce que c'est que cette hauteur « prétendue des demandes de la France, en vérité, vous « serez étonné qu'en l'état où sont les affaires, elle modère « autant ses propositions. Le projet dont je vous parle et « que M. le maréchal de Villars doit avoir présentement « communiqué au prince Eugène, est proprement une « répétition du traité de Ryswyk et des articles des traités « d'Utrecht que le Roi a promis et qu'il est indispensable- « ment obligé de garantir; mais la cour de Vienne ne veut « entendre parler ni de ces traités, ni de garanties, ni de « renonciations. M. le prince Eugène l'a déjà déclaré, et « c'est de cette manière qu'on prétend rendre le repos à « l'Europe [2]! »

[1] *La Houssaye à Voysin.* Rastadt, 2 février 1714.
[2] *Torcy à Pastor,* le 1er février 1714.

CHAPITRE V

ULTIMATUM AUTRICHIEN. — MISSIONS DE CONTADES.

Ultimatum du prince Eugène. — Le maréchal et le prince quittent Rastadt. — Villars a repris confiance — Situation militaire de l'Allemagne. — Missions de Contades à Versailles et à Stuttgard.

Bien que l'Autriche ne dût pas se trouver réduite à ses propres forces si elle était contrainte d'engager une nouvelle lutte avec la France, l'état de ses finances et de ses armées était trop précaire, les princes germaniques, sur l'assistance desquels l'Empereur pouvait compter, étaient trop occupés, dans le Nord, de leurs propres intérêts, et le prince Eugène connaissait trop bien les périlleuses incertitudes de la situation pour qu'il se décidât à une rupture avant d'avoir épuisé toutes les concessions compatibles avec l'honneur de son maître. Il importait à celui-ci de ne pas s'aliéner les sympathies de l'Europe et de la convaincre que, si les hostilités venaient à renaître, la responsabilité tout entière en devait peser sur le roi Louis XIV; il lui importait aussi de gagner du temps, afin de se mettre en mesure de vaincre la mauvaise volonté des cercles du Rhin et d'obtenir leurs contingents au moment opportun. Cette fois, la manœuvre accoutumée du prince était restée sans succès; ses nouvelles menaces de brusque départ et de brouille définitive n'avaient point fait peur, et il se voyait obligé, lui-même, de battre en retraite. Rester à Rastadt, il ne le pouvait pas après la déclaration formelle qu'il avait faite au maréchal, sans compromettre, à jamais, sa dignité et sans briser ses propres

armes. Partir pour Vienne et rompre avec éclat la négociation, les intérêts de l'Autriche et de l'Empire, comme on vient de le voir, le lui défendaient absolument. Les dispositions dans lesquelles se trouvait Villars, que la pensée de revenir en France sans avoir signé la paix, mettait littéralement à la torture, aidèrent l'ambassadeur autrichien à sortir de ce pas difficile. Après une longue conférence, pendant laquelle le maréchal ne craignit pas d'associer, avec assez peu de prudence, ses récriminations personnelles, contre les injustices dont il était l'objet à Versailles, aux plaintes amères du prince de Savoie, il fut convenu que ce dernier lui ferait remettre, *sous forme d'ultimatum,* un mémoire dans lequel seraient exposées les demandes dont il était impossible à l'Empereur de se départir; que cet ultimatum serait envoyé, sans le moindre retard, au roi de France; que les deux plénipotentiaires quitteraient ensuite Rastadt le même jour et qu'ils se rendraient, l'un à Stuttgard, l'autre à Strasbourg, afin de pouvoir renouer, sans retard, les conférences dans le cas où, comme ils en conservaient le ferme espoir, la réponse de Louis XIV pourrait le leur permettre. Le maréchal donna, en outre, sa parole que la réponse du Roi ne prêterait à aucune équivoque et serait définitive.

« Mes reproches auraient été plus vifs », écrivit Eugène à l'Empereur, en lui rendant compte de cette importante entrevue et de cette grave résolution, « si le maréchal « n'avait pas approuvé complétement mon langage et ne « s'était plaint, plus amèrement que je ne le faisais moi-« même, des injustices de sa cour. Aussi n'osa-t-il point, « lorsqu'il me vit résolu de partir sans le moindre retard, « demander que je restasse davantage à Rastadt. Seulement, « comme l'heure de la séparation était venue, comme la « paix ne pourrait être rétablie avant plusieurs années, si « la négociation était complétement rompue, il me pria de

« lui laisser un mémoire qui justifierait les motifs de notre « conduite et qui présenterait, sous la forme d'un ultima- « tum, les propositions que je suis en droit de formuler au « nom de ma cour. Il me demande aussi d'organiser mon « voyage de telle façon qu'une nouvelle déclaration du Roi « pût encore me trouver soit à Stuttgard, soit à Augsbourg[1]. »

Le mémoire du prince était accompagné de la note suivante :

« Au reste, quoique le prince Eugène de Savoie ne dût « pas, sans nouvel ordre de sa cour, entrer en discussion « des articles du nouveau projet de France qui change « presque entièrement tout ce que l'on a traité jusqu'à pré- « sent, néanmoins, pour faire voir avec quelle sincérité Sa « Majesté Impériale souhaite le repos de l'Europe et com- « bien le susdit prince tâche, de son côté, d'apporter toutes « les facilités imaginables, il a encore voulu remettre, avant « son départ, à M. le maréchal duc de Villars, ces dernières « conditions auxquelles il pourra signer la paix, et, comme « elles sont portées plus loin qu'elles ne seront jamais, il est « persuadé que toute la terre, qui ne manquera pas d'être « informée du cours de cette négociation, ne pourra que les « trouver justes et équitables. Si, après cela, elles n'ont « pas l'effet souhaité, ce sera une marque que l'on ne veut « pas la paix, et que la fin de la guerre est encore bien « éloignée; car on se trouvera obligé de prendre de telles « mesures qu'il ne pourra plus être dans le pouvoir de « l'Empereur et de l'Empire d'accepter les susdites condi- « tions, et tout ce qui a été traité ici sera alors considéré « comme nul et non avenu. Le prince de Savoie s'arrêtera, « avant de poursuivre son voyage vers sa cour, quelques « jours à Stuttgard ou aux environs pour les dispositions

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*

« qu'il y a à faire, et, si l'on veut qu'il revienne pour signer « la paix, il sera nécessaire que M. le maréchal, duc de « Villars, ait la permission de lui engager sa parole d'hon- « neur qu'il ne sera rien changé aux conditions comme on « les a énoncées ci-après [1]. »

L'ultimatum autrichien fut remis à Villars le 6 février; le même jour, les deux ambassadeurs quittaient Rastadt.

Observations du prince Eugène de Savoie sur le projet de traité envoyé par le Roi au sieur duc de Villars, pair et maréchal de France : tel est le titre du Mémoire rédigé par le plénipotentiaire de l'Empire. Eugène demande, à propos du préambule[2], que, suivant la coutume, le traité soit rédigé en latin, que les princes contractants y soient désignés avec tous les titres dont ils font usage, et que l'Empire y soit nommé conjointement avec l'Empereur. Il ne peut consentir, en effet, sous aucun prétexte, à ce que l'Empire soit passé sous silence dans le texte du traité, « à ce que le corps soit ainsi séparé de son chef ». La politique de la France voudrait peut-être les désunir. L'Autriche ne tombera pas dans ce piége. Passant ensuite à l'examen des trente-huit articles du traité, il propose un certain nombre de modifications dont voici les principales.

Article premier. A ces mots : *En sorte qu'Elles* (Leurs Majestés Impériale et Très-Chrétienne) *procurent sérieusement l'utilité, l'honneur et l'avantage l'une de l'autre, nonobstant toutes promesses, traités ou alliances contraires faits ou à faire en quelque sorte que ce soit,* ajouter cette phrase : *lesquels tous sont abolis par le présent traité en tant qu'ils pourraient être contraires à celui-ci.* Retrancher absolument le paragraphe final, ainsi conçu : « *Pour lequel*

[1] Archives des Affaires étrangères.

[2] Voir aux Annexes, sous le n° 51, l'analyse du projet de traité proposé par Louis XIV.

« *effet, Sa Majesté Très-Chrétienne reconnaît le Sérénissime* « *et Très-Puissant prince Charles en qualité d'empereur* « *légitime.* »

Art. 15. La disposition qui accorde à la France, en toute souveraineté, comme équivalent de Fribourg, plusieurs territoires dépendant de l'Empire, doit être supprimée.

Art. 17. (*Restitution des deux Électeurs.*) Eugène prétend, 1° que l'archevêque de Cologne et le seigneur Maximilien-Emmanuel de Bavière ne soient pas qualifiés d'*Électeurs* dans le traité, par ce motif qu'avant leur rétablissement, ils n'ont pas droit à ce titre; 2° qu'on ne peut dire, sans violer toutes les convenances, que ces princes reconnaîtront pour valable l'élection de Sa Majesté Impériale, attendu qu'étant au ban de l'Empire, ils n'avaient aucun droit de donner leur suffrage pour cette élection; 3° qu'il convient de réserver expressément les droits que les tiers auraient pu faire valoir, avant la guerre, contre lesdits princes et qu'il leur sera permis de poursuivre ces droits *par les voies de justice établies dans l'empire;* 4° qu'en temps de paix, les troupes du cercle électoral tiennent garnison dans la ville de Bonn, ou que la garde de cette ville soit simplement remise aux bourgeois [1].

Art. 21 [2]. Il ne doit pas être dit que la cession des Pays-Bas à l'Autriche est faite en vertu des traités d'Utrecht, attendu que la présente convention, arrêtée spécialement entre l'Empereur et le Roi, est indépendante de ces traités. La clause concernant madame des Ursins est absolument rejetée.

[1] Bonn était une des forteresses avancées de l'Empire. L'Autriche ne voulait pas qu'elle reçût garnison hollandaise, ainsi que l'avaient stipulé les traités conclus à Utrecht.

[2] Cession par la Hollande des Pays-Bas à l'Autriche et de la principauté de Chiny, en toute souveraineté, à madame des Ursins.

L'article 29[1] doit être supprimé; il n'a rien de commun avec le traité à conclure, puisque les affaires du nord de l'Allemagne ne concernent point Sa Majesté Très-Chrétienne.

Il en est de même de l'article 30[2], attendu que les instructions du prince se bornent à savoir qu'il lui est interdit de rien stipuler sur le traité à faire avec l'Espagne.

Art. 31[3]. Le prince exige des changements essentiels. Les mots *possède actuellement* seront remplacés par des expressions moins étroites qui permettront à l'Empereur « de « se mettre en possession de ce qui ne sera pas encore « évacué par l'Espagne », autant, toutefois, que cela se pourra faire sans troubler la neutralité de l'Italie. Sa Majesté Impériale permet que la convention du 4 mars 1713, qui la stipule, « soit censée comme répétée ici »; mais Elle n'accorde pas qu'il y soit fait mention du traité conclu, le 8 novembre 1703, entre feu son père Léopold et Victor-Amédée. C'est là, en effet, une matière qui regarde exclusivement les maisons d'Autriche et de Savoie.

Art. 35[4]. Le prince y substitue des conditions qui im-

[1] Les contractants emploieront leurs bons offices pour faire cesser les troubles du Nord.

[2] Stipulant que la paix sera conclue, sans retard, entre la maison d'Autriche et la couronne d'Espagne.

[3] Stipulant 1° que Louis XIV s'engage à laisser jouir tranquillement et paisiblement Sa Majesté Impériale des États de la monarchie d'Espagne en Italie, que Sa Majesté possède actuellement, à condition toutefois qu'Elle reconnaîtra pour bonnes et valables les conventions faites, par le traité du 8 novembre 1703, entre l'empereur Léopold et le duc de Savoie, et 2° que l'Empereur, de son côté, engage sa parole de ne point troubler, en quoi que ce soit, la neutralité de l'Italie telle qu'elle a été établie par le traité conclu à Utrecht le 14 mars 1713.

[4] Par lequel il est dit formellement que toute demande de Sa Majesté Impériale, présentée en faveur des Espagnols, Italiens et Flamands qui ont adhéré à son parti, des Catalans et des habitants de l'île de Majorque, « sera remise aux conférences pour la paix entre l'Empereur et l'Espagne, « comme n'ayant rien de commun avec le présent traité ».

pliquent, de la part du Roi, la promesse de procurer l'amnistie, soit aux habitants de la Catalogne; soit aux Espagnols, Italiens et Flamands qui ont suivi la fortune de Charles VI.

Art. 34[1]. Eugène propose Aix-la-Chapelle pour le lieu des conférences.

Art. 36[2]. Il est absolument rejeté par le prince.

Les autres observations, présentées dans l'ultimatum, étaient relatives à des points de beaucoup moins d'importance. L'exposé en serait fastidieux et allongerait inutilement le récit.

Mal passé n'est que songe, surtout pour les hommes auxquels la Providence a départi le caractère, à la fois heureux et léger, dont le maréchal était doué tout particulièrement. Chez eux, l'abattement et la tristesse font place, sans transition, aux sourires des impressions nouvelles. Du moment que le prince n'exécute qu'à demi sa menace, du moment qu'il ne rejette point absolument le projet royal et qu'il admet la possibilité de revenir à Rastadt, le maréchal ne doute plus, pour la troisième fois, que la paix ne soit faite. « Je prends la liberté de marquer à Votre Majesté, « écrit-il au Roi, en lui transmettant l'ultimatum du prince, « ma très-sensible joie de la paix qu'elle a prescrite à ses « ennemis. M. le prince Eugène, voyant qu'il fallait au « moins huit ou dix jours pour recevoir les ordres de Votre « Majesté, m'a prié qu'il pût aller passer ce temps-là à « Stuttgard et donner quelques ordres le long du Rhin. « Bien est-il vrai qu'ayant juré, devant M. de la Houssaie « et moi, qu'aucune raison ne porterait jamais son maître

[1] Choix d'une ville de Suisse pour la résidence du Congrès qui se réunira en vue de l'extension du traité.

[2] Rétablissement du prince Ragotsky et amnistie en faveur des Hongrois rebelles.

« à rien de plus, il m'a prié, si Votre Majesté n'approuvait « pas ce que j'ai l'honneur de lui envoyer, de l'en avertir, « parce qu'il serait inutile de se rassembler. Ainsi ce voyage « n'est pas du tout conférences rompues..... M. de Con- « tades aura l'honneur de rendre compte à Votre Majesté « de plusieurs choses qu'il a dites..... aussi bien, il faudrait « de trop longues écritures pour expliquer tout ce qui s'est « passé dans nos dernières conférences. » Puis le maréchal, comme il l'a déjà fait en maintes circonstances, s'applique à justifier lui-même les exigences de l'Empereur. Celui-ci ne voulait d'abord signer qu'une *convention,* désirant ménager la susceptibilité de la Diète; il consent, puisque le Roi le demande, à conclure un traité; mais il est obligé, par là même, de peser mûrement toutes les expressions qui seront employées afin de ne pas outrager les vieilles coutumes germaniques. Le duc de Bavière et l'archevêque de Cologne pouvaient à la rigueur, tout en étant au ban de l'Empire, recevoir, *dans une simple convention*, le titre d'*Électeurs*. Les qualifier ainsi dans le *traité* était impossible parce que, jadis, dans des circonstances analogues, on avait refusé ce titre à l'Électeur palatin. L'Empereur ne peut davantage, sans le consentement de la Diète, céder, pour le dédommagement de Fribourg, aucune parcelle du territoire de l'Empire, et, s'il insiste sur la nécessité d'accorder, de part et d'autre, une amnistie *générale* aux Espagnols, aux Italiens et aux Flamands, cette amnistie ne sera pas moins profitable aux sujets de Philippe qu'à ceux de l'Autriche Il faut, du reste, reconnaître que l'Empereur a souscrit aux plus sérieux sacrifices. Les termes employés par le prince, pour définir la neutralité de l'Italie, ne prêtent plus à aucune équivoque et doivent donner au Roi une satisfaction entière. Charles VI consentirait, paraît-il, à ne pas être qualifié, dans le préambule, de Majesté Catholique ; il veut bien, quoique cela lui cause

un extrême déplaisir, admettre qu'il ne soit pas fait mention, dans le traité, de ses demandes en faveur des Catalans, et s'il se refuse à concéder immédiatement la principauté souveraine de madame des Ursins, c'est qu'il espère qu'au futur Congrès, on pourra régler conjointement les deux affaires pour la plus grande satisfaction de l'Autriche et de l'Espagne. En réalité, l'Empereur ne se montre inflexible que sur un point : le refus de l'insertion du traité conclu entre Léopold et Victor-Amédée auquel il ne peut encore pardonner sa défection. « Je puis assurer Votre Majesté », dit le maréchal en terminant sa dépêche du 6 janvier, « que « l'envoyé de Hanovre est, depuis ce matin, dans une par- « faite consternation, n'ayant rien oublié, au monde, pour « traverser la paix que tout le monde veut croire présente- « ment infaillible. »

On peut bien penser que Villars n'épargne, ni à Torcy ni surtout à Voysin, les témoignages de son exubérante satisfaction. « Si vous voulez la paix, Monsieur », écrit-il à ce dernier dans une lettre que lui remettra le marquis de Contades, « elle est faite. Je vous supplie de croire que, si « vous la manquez présentement, vous ferez non-seulement « cette campagne, mais encore plusieurs autres; et pour- « quoi ne finirait-on pas, le prince Eugène ayant passé tout « ce que nous désirons?

« Au reste, Monsieur, je supplierai Sa Majesté de vouloir « bien que je lui redise les observations qui m'ont été en- « voyées. La plupart, en vérité, ne sont que pour persuader « au Roi que je suis un très-malhabile homme, et je vois bien « que quelques-uns de ceux qui y ont travaillé disent : « que « MM. les généraux d'armée s'en tiennent à leur guerre et « ne se mêlent pas des traités; ils n'y entendent rien ». En « vérité, celui-ci ne ressemblera pourtant guère à ceux de « Gertruydemberg. Je vous avoue, Monsieur, que je suis

« vivement piqué que l'on ait pu dire que j'aurais consenti à « des propositions plus honteuses, et, si Sa Majesté n'a pas la « bonté d'imposer silence à de pareilles impostures, il y a « peu d'hommes de bien qui ne soient au désespoir. Pour « moi, j'en suis outré, bien que ces fripons, menteurs, impu- « dents soient bien confondus par ce qui va être publié : car « j'ai l'honneur de vous dire que les articles que j'envoie « au Roi sont connus de ce qu'il y a de gens principaux « autour du prince Eugène, lesquels s'écrient : Si on ne veut « pas la paix après les conditions offertes, il faut s'attendre « à n'en voir plus que par l'abattement d'un des partis, et je « vous supplie de ne pas croire que nous l'ayons par l'Angle- « terre ni la Hollande. Ces deux puissances ne seront pas « fâchées de nous voir continuer [1]. »

« Je vous répète que, sur *les observations,* Monsieur, on « m'a un peu traité en écolier. Mais je vous aurais été bien « obligé de dire au moins à la maréchale que je ne suis pas « aussi extravagant que l'on a voulu le publier. »

Deux jours après, le maréchal est déjà tout consolé; il ne se souvient plus de sa déconvenue que pour en plaisanter et a repris le ton gaillard de sa correspondance habituelle : « Me voici, Monsieur, dans la bonne ville de Strasbourg où « je vais un peu courir le bal et la comédie et me divertir, « car, après un peu de chagrin que l'on m'a donné très- « injustement, je sais secouer parfaitement bien toutes ces « malignités de cour que vous aurez trouvées peu fondées « si vous avez lu toutes mes instructions... Je suis convaincu « que j'aurais fort bien fait, pour le bien de l'État, de signer « et que vous n'aurez jamais de paix plus avantageuse à « moins que l'Empereur *n'ait la corde au col :* c'est le terme « du prince Eugène, lequel a bien juré que jamais on ne

[1] *Villars à Voysin.* Rastadt, 6 février 1714. (Dépôt de la guerre.)

« l'attrapera plus à se charger de faire la paix, ni moi non « plus, sur ma foi! Que MM. les ministres viennent y tra- « vailler eux-mêmes. J'attends les ordres du Roi avec impa- « tience; car, malgré les plaisirs de Strasbourg, je voudrais « être dans ma maison. Il est temps de se tenir un peu en « repos. Le prince Eugène me disait : Au moins, si la paix « ne se fait pas, ce congrès ne coûtera pas grand argent à « nos maîtres. Il dit que celui d'Utrecht a coûté deux cent « mille écus à l'Empereur. Le maréchal d'Huxelles a eu « 180,000 francs pour son ambassade, quoiqu'il ait porté le « deuil de sa mère treize mois pour la grande affection qu'il « lui avait toujours témoignée. Je ne vous dirai pas ce qu'il « m'en a coûté pour mon séjour à Rastadt [1]. »

Si le maréchal paraît convaincu que la paix est inévitable et prochaine, l'Empereur, le Roi et leurs ministres semblent croire, au contraire, que la guerre est toujours possible et ils en font commencer ostensiblement les préparatifs. A Vienne, on croit que la rupture est imminente, parce que, d'un côté, les victoires de la France l'ont rendue trop ambitieuse, et que, de l'autre, l'Empereur, qui voit déjà la reine Anne couchée sur son lit de mort, compte sur l'appui de son successeur pour faire triompher ses prétentions. « Je serai de « retour vers la fin de ce mois, écrit Penterriedter. J'avais « espéré de revenir avec la chère paix que nous souhaitons « tant; mais il paraît que Dieu en veut disposer autrement « pour le présent [2]. » Voysin fait connaître officiellement à Villars qu'il doit se tenir prêt à recommencer la campagne, et le prince de Savoie, par la lettre suivante écrite de Ludwigsbourg, le 12 février, aux États des cercles du Rhin, leur prescrit de pourvoir, sans délai, aux besoins de la campagne qui va s'ouvrir : « Les nouvelles conditions de

[1] *Villars à Voysin.* Rastadt, 8 février 1714. (Dépôt de la guerre.)
[2] *Pastor à Torcy.* Vienne, 10 février 1714.

« la paix que les ennemis ont inopinément recherchées et « proposées m'ayant obligé de quitter Rastadt, et de rompre, « par conséquent, presque entièrement toute la négociation « pour reprendre le soin de la continuation de la guerre, « je me vois engagé de vous représenter très-instamment, « Messieurs, que, vu les conjonctures présentes et que la « saison s'avance, il n'y a pas un moment à perdre tant « pour faire les dispositions nécessaires pour recruter vos « troupes de cavalerie et d'infanterie, que pour les tenir en « état de se pouvoir précautionner contre les surprises de « l'ennemi qui ne manquera pas sans doute, comme ayant « la sienne assemblée et à portée, d'ouvrir la campagne de « bonne heure. Je me promets, Messieurs, de votre zèle « pour la patrie, que votre application infatigable prévien- « dra sa ruine et que, par une vigoureuse résistance, vous « vous procurerez une meilleure et plus honorable paix [1]. »

Eugène s'est ensuite rendu à Etlingen pour passer l'inspection de ces fameuses lignes que son infatigable et bouillant adversaire a déjà forcées deux fois. Mais, là, il a reçu des nouvelles décourageantes. Les Électeurs de Mayence et de Trèves se livrent aux plus actives démarches en faveur du maintien de la paix; la plupart des autres princes germaniques montrent très-ouvertement une inertie ou une hésitation des plus inquiétantes; les troubles du nord paralysent toujours le bon vouloir du Hanovre, des rois de Prusse et de Saxe; en dépit des prédictions et des désirs ardents de Marlborough, la santé de sa souveraine se rétablit à vue d'œil; enfin, l'Empereur, irrité, au plus haut point, contre l'attitude arrogante du duc de Savoie, devenu, avec l'aide de l'Angleterre, roi de Sicile et protégé de Louis XIV, après avoir été son plus mortel ennemi, a chassé de Vienne

[1] Dépôt de la guerre.

et d'Augsbourg les envoyés piémontais [1], travaillant ainsi de ses propres mains, par une imprudence déplorable, à grossir les embarras d'une situation déjà pleine de difficultés et d'embûches. Plus que jamais, il est indispensable de faire la paix, si on la peut conclure à des conditions suffisamment honorables pour la maison d'Autriche. Eugène en est absolument convaincu et, tout en se concertant avec le duc de Wurtemberg sur l'organisation de l'armée, la convocation des contingents, la levée et la rentrée des subsides, il attend anxieusement, tandis que le maréchal « court les bals et les fêtes dans la bonne ville de Strasbourg » pour alléger le fardeau de ses propres inquiétudes, les décisions du roi de France.

Cependant le marquis de Contades arrive, le 10 février, à Versailles et, aussitôt, le Roi, délaissant la partie de brelan qu'il devait faire, dans l'après-dînée, « avec les dames, chez madame de Maintenon », lui donne une longue audience [2]. L'envoyé de Villars travaille, tous les jours, avec Voysin et Torcy qui a voulu le recevoir dans son hôtel. Après avoir conféré de nouveau, pendant plus d'une heure, avec le Roi dans la matinée du 14, il prend congé, le lendemain, de Sa Majesté [3], et rejoint, en toute hâte, le maréchal à Strasbourg.

[1] L'agent de Victor-Amédée auprès de la diète ayant pris officieusement le titre d'envoyé du Roi de Sicile, l'Empereur lui avait fait interdire la résidence de tous les États de la maison d'Autriche, prétendant, non sans raison d'ailleurs, qu'il outrageait l'autorité impériale en s'arrogeant ce titre avant que l'Empire eût reconnu la dignité royale attribuée au duc de Savoie par les traités d'Utrecht. Provana, qui représentait le duc de Savoie à Vienne, en qualité d'ablégat, reçut également ses passe-ports.

[2] « Le Roi tint le conseil des finances le matin et travailla l'après-dînée « chez lui avec Voysin. Il voulait ensuite jouer au brelan avec les dames, « chez madame de Maintenon; mais l'arrivée de M. de Contades le fit « changer; M. de Torcy le mena avec lui chez madame de Maintenon, « où il demeura plus d'une heure. » (*Journal du marquis de Dangeau.*)

[3] Mercredi des Cendres 14, à Versailles. « Le Roi descendit en bas, à « la chapelle, pour prendre les cendres, et fit prêter serment à l'évêque « de Bethléhem. Il tint ensuite le conseil d'État. Il alla tirer l'après-dînée,

Contades est, comme on l'a vu, un habile homme, fidèlement attaché à la fortune de Villars, sans négliger la sienne, et sincèrement dévoué à celle de son pays. Il a su faire comprendre au Roi et à ses ministres, dans une certaine mesure, que le prince Eugène n'a pas joué la comédie autant qu'on le croit généralement à la cour, qu'il était lié, en réalité, par des instructions très-étroites et qu'il a fait de loyaux efforts pour fléchir l'opiniâtreté de l'Empereur, qu'il y a des questions sur lesquelles Charles VI s'est montré et restera absolument inébranlable, qu'en un mot la paix est impossible si l'ultimatum de l'ambassadeur autrichien ne reçoit pas un accueil favorable. Louis XIV, de son côté, a voulu qu'avant de quitter Versailles, il se pénétrât très-exactement de ses intentions, afin qu'il pût compléter verbalement les instructions écrites que l'on rédigeait pour le maréchal et définir ponctuellement les limites que notre ambassadeur ne doit pas franchir. « J'aurais bien souhaité, « Monsieur, écrit le 15 janvier Torcy à Villars, qu'il eût été « possible de vous envoyer plus tôt M. de Contades, ne « doutant pas de la juste impatience que vous avez de savoir « les intentions du Roi, sur la commission dont il était chargé. « Il part *pleinement instruit* et par les papiers qu'il vous « remettra et par Sa Majesté elle-même. » Il ajoute quelques jours plus tard, avec l'intention bien évidente d'être agréable au maréchal et d'effacer, dans la mesure des convenances, les impressions pénibles que ses dernières dépêches ont pu faire naître : « Je suis persuadé, Monsieur, « de la bonne foi et de la droiture de M. le prince Eugène ; « mais je vous assure qu'il n'y a pas d'endroit où l'on rende « plus de justice à son mérite qu'en France. Si vous saviez

« et, le soir, il y eut grande musique chez madame de Maintenon. Après « la musique, Contades y vint et travailla une heure avec le Roi. » (*Journal du marquis de Dangeau.*)

« tout ce qui se dit même en Hollande et les discours que « tiennent ceux mêmes qui lui sont le plus attachés, vous « verriez que ce n'est pas à tort que le Roi, qui les sait, « croit les précautions très-nécessaires en traitant avec les « Allemands. J'ai dit à M. de Contades quelques particula- « rités que je savais, par les pays étrangers, de ce qui s'était « passé à Rastadt; j'en aurai oublié beaucoup d'autres; j'en « ai encore appris, depuis son départ, qui vous feraient voir, « Monsieur, que ce n'est pas seulement à la cour et à Paris « que l'on dit et que l'on écrit beaucoup de sottises et de « mensonges; mais il faut laisser parler et écrire les gens qui « n'ont rien de mieux à faire, et songer uniquement au bien « du service et au succès des affaires dont on est chargé. Je « puis assurer que c'est ce que j'ai toujours eu en vue, mais « je n'ose dire que j'y aie toujours réussi. Je m'étais, au « moins, flatté de cette espérance quand j'ai insisté plus que « personne, comme le Roi l'a vu, à vous charger de la com- « mission que Sa Majesté vous a confiée. J'ai dit bien natu- « rellement à M. de Contades ce que j'avais pensé et ce que « je pense encore là-dessus, et je vous supplie de me faire « la justice de croire que j'attends, avec autant d'impatience « que vous-même, le moment de vous assurer de la satis- « faction parfaite que j'espère que le Roi aura de votre « ouvrage. Ce que je vous dirais jusqu'alors, de moi-même, « ne serait que compliments inutiles[1]. »

Ce n'est pas sans motif que Torcy cherche à charmer, par cette politesse un peu prétentieuse, le terrible et versatile ambassadeur et à s'efforcer d'adoucir, autant qu'il lui est possible, le nouveau déplaisir que lui ont causé, sans aucun doute, les derniers ordres du Roi. Villars avait écrit à Voysin dans une dépêche citée plus haut : « Et pourquoi

[1] *Torcy à Villars*. Versailles, 25 février 1714.

« ne ferait-on pas la paix, le prince Eugène ayant passé tout « ce que nous désirons? » Or, quelque persuasifs qu'aient pu être les plaidoyers de Contades, Louis XIV veut bien admettre que le prince ait eu les mains liées, mais il estime qu'en réalité, il n'a fait aucune concession sérieuse. La dépêche que le confident du maréchal remit à celui-ci, de la part du Roi, commence, en effet, par ces mots :

« MON COUSIN,

« J'ai reçu, par le sieur de Contades, la lettre que vous « m'avez écrite le 6 de ce mois, avec les observations du « prince Eugène..... J'ai vu les changements qu'il vous « a proposés, vous assurant, en même temps, qu'il passait « ses ordres, et que la paix serait, pour longtemps, éloignée « si je rejetais ces nouveaux articles. Comme ils contiennent « les clauses les plus difficiles, vous avez eu raison de re- « garder comme un bonheur d'avoir le temps de recevoir « encore mes ordres et de ne pas être obligé de rompre « entièrement la négociation ou de signer le traité..... Je « ne vois pas que, dans les points essentiels, le prince « Eugène se soit rapproché des propositions que j'avais « faites pour assurer la conclusion de la paix. » Toutefois, dans son ardent désir de la conclure, le Roi veut bien, ainsi que pourra le voir son plénipotentiaire en lisant ses réponses à l'ultimatum autrichien, réduire à *trois* seulement les difficultés essentielles. 1° Il repousse, comme inutile et périlleuse, la clause qui stipule l'abolition des traités contraires à celui qu'il s'agit de conclure. L'Empereur ne la demanderait pas avec autant d'instance s'il ne croyait qu'elle pût supprimer ou au moins affaiblir les engagements que le Roi vient de prendre à Utrecht, particulièrement ceux auxquels il a consenti en faveur du roi de Sicile. « Je ne veux pas »,

écrit péremptoirement Louis XIV, « que vous admettiez « cette clause, pour quelque raison que ce puisse être, « quand même un refus, de votre part, romprait la négocia- « tion. » — 2° La rédaction du trente et unième article, relatif à l'Italie, dissimule des artifices « qui ne sont cependant pas « bien difficiles à démêler ». Il est clair que, dans le nombre de *tous les États et biens qui ont été possédés* par les rois d'Espagne, que, sous la dénomination de royaume de Naples et de duché de Milan, l'Archiduc comprend la Sicile, ainsi que les territoires cédés, en 1703, à Victor-Amédée, en sorte que, si de telles expressions étaient admises, les avantages assurés au duc de Savoie à Utrecht se trouveraient, par là même, anéantis. — 3° Il n'est pas moins évident que cette rédaction autorise l'Archiduc, *sous des termes enveloppés,* à prendre possession de Porto-Longone, sans qu'on puisse considérer cet acte de guerre comme portant la moindre atteinte à la neutralité de l'Italie. Cela n'est pas admissible. « Si l'Archiduc, ajoute Louis XIV, veut observer « sincèrement cette neutralité, il faut qu'il admette l'ar- « ticle 31 comme je l'ai réformé [1]. C'est à cette épreuve « que je connaîtrai ses intentions, et la paix sera faite ou « rompue suivant la résolution qu'il prendra, et sur l'ar- « ticle 31 et sur l'addition que le prince Eugène a faite au « premier article, contenant que tous les traités, contraires à « celui que vous avez négocié ensemble, seront abolis. »

Le Roi veut bien ne pas rejeter entièrement les autres observations présentées par le prince de Savoie; « il voit « même avec plaisir que l'article des Catalans a été complé-

[1] D'après les modifications exigées par le Roi, l'article 31 n'attribuait pas à l'Empereur, ainsi que le proposait Eugène, « tous les États et lieux « qui avaient été possédés par les Rois d'Espagne de la maison d'Autriche « en Italie », mais seulement « tous les États, lieux et places d'Italie, « comme aussi les ports et places des côtes de Toscane, que Sa Majesté « Impériale *possédait actuellement* ».

« tement supprimé »; mais, comme ce n'est qu'avec une extrême répugnance qu'il autorise son plénipotentiaire à ne plus insister, si la nécessité l'exige, soit sur les titres à donner aux deux Électeurs, soit sur la mention du futur traité que l'Empereur et le roi d'Espagne doivent signer à bref délai, soit sur la principauté de madame des Ursins, il veut que Villars ne fasse usage de cette autorisation qu'à la dernière extrémité, et il lui défend de s'en ouvrir préalablement avec le prince Eugène. « Il ne lui faut pas », dit encore Louis XIV, « beaucoup de temps ni de consultation pour « répondre. Avant donc que vous vous engagiez à retourner « à Rastadt, vous enverrez à Stuttgard le sieur de Contades « que je renvoie auprès de vous; vous le chargerez de lui « dire que les principales difficultés de son dernier projet « roulent sur deux articles [1], et vous lui permettrez de faire « voir au prince Eugène l'article 31 réformé tel que je « vous l'envoie; s'il accepte et qu'il convienne de suppri- « mer l'addition inutile faite au premier article, au sujet de « l'abolition des traités, le sieur de Contades conviendra, « avec lui, du temps où vous pourrez vous trouver encore « ensemble à Rastadt; il pourra même lui dire qu'il est « persuadé que, de part et d'autre, vous vous accorderez et « que vous apporterez réciproquement toutes les facilités « qui pourront enfin conduire à la paix. Mais si le prince « Eugène persiste à maintenir l'article 31, tel qu'il l'a dressé, « et l'addition faite au premier article, il sera, pour lors, « inutile d'entrer plus avant en matière, et le sieur Contades « n'aura qu'à retourner auprès de vous. Il ne doit s'ouvrir « sur aucune des facilités que j'apporterai à l'égard des autres

[1] C'était en réalité, comme on vient de le voir, et comme le maréchal le fait remarquer au Roi par sa dépêche du 20 février, non pas seulement sur *deux*, mais bien sur *trois* points, qu'il était absolument interdit à Villars de faire aucune concession.

« articles, car il est d'une extrême conséquence pour mon « service, qu'on ne puisse pénétrer la permission que je vous « donne, à moins qu'elle ne détermine la paix..... Si elle ne « peut se conclure et que vous en jugiez ainsi par la réponse « que le sieur de Contades vous apportera de Stuttgard, « je vous permets, en ce cas, de revenir auprès de moi. »

A cette longue et importante dépêche que le marquis de Contades est chargé de remettre entre les mains de Villars, se trouve joint un nouveau projet de traité. On l'a rédigé avec un soin infini, en tenant compte des observations qu'elle résume et des concessions que le Roi veut bien encore accorder.

Rien ne pouvait être plus précis que les instructions qu'on vient de lire, et cependant Louis XIV qui se méfiait, non sans juste raison, de l'ardeur entreprenante du maréchal, voulut définir plus nettement encore, par une seconde dépêche, la réserve que Contades devait garder à Stuttgard : « Je ne doute pas que le sieur de Contades, en « parlant au prince Eugène, ne suive ponctuellement mes « instructions. S'il observe bien exactement ce que con- « tiennent les articles principaux de ma dernière dépêche, il « ne déclarera pas au prince Eugène que les seules difficultés « du traité consistent uniquement dans les deux points dont « il doit lui parler et que, lorsqu'elles seront aplanies, vous « conviendrez de tous les autres articles. Vous pourrez voir, « au contraire, que, de la manière dont je veux qu'il s'expli- « que, vous pourrez encore insister, et même avec espérance « de succès, sur les autres changements que je demande. »

Cette persistance du Roi à limiter les pouvoirs de Contades était fort gênante pour notre ambassadeur. Comment, en effet, pourra-t-elle s'accorder avec la promesse solennelle qu'il a cru devoir faire au plénipotentiaire de l'Empereur? Ne lui a-t-il pas affirmé, sous serment, qu'avant de l'inviter à reprendre les négociations, il lui fera connaître

l'ultimatum de la France[1]? Et, si le prince somme le marquis de ne lui rien cacher des intentions de Louis XIV, quel langage Contades pourra-t-il lui tenir? Villars expose ses perplexités dans les lettres qu'il adresse à Louis XIV et à Torcy. On va voir qu'il se permet aussi d'y apprécier, en termes assez lestes, quelques-unes des instructions royales et que sa colère, à peine apaisée, recommence déjà à gronder sous sa plume.

Après avoir fait remarquer à Louis XIV qu'il y a une dernière clause, celle qui concerne les titres de l'Archiduc[2], sur laquelle toute concession lui est interdite : « Il ne faut « pas douter, dit-il, que M. le prince de Savoie n'exige de « M. de Contades sa parole et la mienne, autant qu'il pourra « l'engager, que, s'il se rend sur ces trois points, aucun autre « ne pourra arrêter la signature du traité, et Votre Majesté « aura la bonté de comprendre que ledit prince de Savoie « pourra se plaindre de mauvaise foi de ma part si, après « s'être relâché dans une espèce d'assurance de ne plus « trouver d'obstacles, on lui en faisait de nouveaux..... « J'aurai l'honneur de dire à Votre Majesté et ne crois pas « me tromper que, ou la paix se fera prochainement, ou l'on « doit compter sur plusieurs campagnes..... Le prince de « Savoie, le baron de Hundheïm se sont expliqués, bien clai- « rement, que l'on les tienne pour gens déshonorés si, cette « négociation rompue, elle se renouait de longtemps; j'en dis « trop sur une matière que Votre Majesté croira sans doute « que j'ai intérêt à soutenir; mais j'ai eu le malheur, en six « semaines de temps, d'être accusé de vouloir trop la guerre « et la paix. Ce que je veux, avec plus d'ardeur qu'homme

[1] Voir plus haut, page 227.

[2] « Le Roi ne voulait pas, ainsi qu'on l'a vu, que l'Empereur prît, dans le traité, le titre de Majesté Catholique, puisque ce titre appartenait uniquement au roi d'Espagne. »

« du monde, c'est la gloire et la tranquillité de Votre Majesté « et qu'elle veuille bien croire en moi un zèle très-parfait [1]. »

« Vous dites, Monsieur, que le Roi achète la paix. L'Ar- « chiduc croit l'acheter à des conditions honteuses pour lui « et pour l'Empire..... Nous avions pensé que l'on pourrait « dire que les précédents traités, en tant qu'ils seraient « directement contraires à celui-ci, seraient censés nuls et « abolis. Premièrement, c'est un style d'usage employé « comme dans le traité de Ryswyk qui sert de base au pré- « sent, et, pour moi, Monsieur, si je faisais un marché avec « quelqu'un qui en eût fait d'autres, je croirais de ma sûreté « d'expliquer que mon marché ne doit pas être détruit par « les précédents. J'avoue mon ignorance. Je cherche le « vrai et n'ai pas l'esprit de le trouver..... Je dois, Monsieur, « vous rendre mille grâces de ce que M. de Contades m'a « dit de vos sentiments. Les miens doivent m'en répondre. « Je vous ai mandé, dès le commencement, que la cour « presque entière publiait que vous ne désiriez pas que je « fusse honoré de cette commission. Votre zèle pour le Roi « pouvait vous porter à chercher des gens plus capables de « s'en bien acquitter. Du reste, je suis sûr de n'avoir jamais « rien fait qui pût vous porter à ne pas me regarder comme « très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très- « obéissant serviteur.

« VILLARS. »

La grave mission, que le marquis de Contades avait à remplir auprès du prince Eugène était particulièrement scabreuse et absolument décisive. Au point où en étaient les choses, il devait rapporter, de Stuttgard, la guerre ou la paix. Villars ne doutait pas que ce ne fût la guerre si l'ulti-

[1] Archives des Affaires étrangères.

matum du Roi était porté brusquement à la connaissance de l'Empereur. Les ordres de Louis XIV étaient formels sans doute, mais il n'était pas défendu d'en atténuer les termes, d'en adoucir l'exécution. L'essentiel était de rester d'abord dans le vague, en déclarant, sans rien préciser, que les modifications exigées étaient, par le fait, de peu d'importance, d'en ajourner les définitions tout en les faisant pressentir, de ne donner lecture du texte admis par le Roi qu'à la dernière extrémité, sans même ajouter qu'il était irrévocable, d'affirmer bien nettement que ses dispositions n'avaient pas cessé, un moment, d'être pacifiques et d'amener ainsi le prince à reprendre le chemin de Rastadt. C'était à quoi devait s'appliquer l'adroit et agréable Contades et ce dont il ne manqua pas de s'acquitter avec autant de tact que de bonheur. Le maréchal lui avait permis, et c'était là un acte d'une grande hardiesse en présence des instructions royales, de faire comprendre au prince, si cela lui paraissait absolument indispensable pour triompher de ses irrésolutions, que l'ambassadeur de France pouvait conclure la paix dans le cas où les changements proposés par Louis XIV, concernant la rédaction du préambule, de l'article premier et de l'article 31, seraient acceptés. Arrivé à Stuttgard le 22 février, il se hâta de remettre à Eugène la lettre suivante :

« Strasbourg, 22 février 1714.

« MONSIEUR,

« Le marquis de Contades est ici, et je croirais pouvoir « vous supplier de vous rendre à Rastadt dans la confiance « que j'ai que le peu de changements qu'il a apportés aux « articles n'empêche pas la signature du traité, si je ne « voulais suivre exactement la parole que je vous ai donnée

« de ne pas vous retenir s'il y avait du changement. Je crois « donc, Monsieur, devoir vous envoyer M. de Contades, « pour qu'il ait l'honneur de vous l'expliquer lui-même, et « je veux espérer que j'apprendrai bientôt, par lui, que je « peux compter d'avoir l'honneur de vous voir et de con- « sommer le grand ouvrage auquel nous avons travaillé « avec une aussi parfaite et sincère ardeur de réussir.

« J'aurai l'honneur de vous dire, Monsieur, que vous pou- « vez ajouter entièrement foi à ce que M. de Contades vous « dira de la part du Roi et de la mienne, étant informé par « Sa Majesté même de ses intentions, et vous verrez qu'elles « vont uniquement à rendre solide la paix, le peu de chan- « gement qu'il y a dans les articles n'ayant d'autre objet[1]. »

On voit, en lisant cette lettre, avec quel soin Villars s'abstient d'indiquer, lui-même, les changements exigés par Louis XIV, et combien est grande la responsabilité de son confident. Il sait, depuis longtemps, à quoi s'en tenir sur sa dextérité et il n'a guère moins de confiance en elle que dans sa propre étoile. Contades, en effet, sait être gracieux, éloquent, persuasif. Après avoir offert au prince les assurances de la haute estime du Roi, il lui expose toutes les difficultés qu'il a dû vaincre pendant son séjour à Paris, où il a rencontré, tout d'abord, les plus mauvaises dispositions; il lui résume les longues discussions auxquelles il a pris part et qui ont eu lieu devant Louis XIV, dans le conseil des ministres; il lui montre le vieux monarque entouré de favoris, ignorants ou perfides, qui veulent lui persuader que Charles VI prolonge les négociations dans l'unique dessein de faire la guerre au Roi de Sicile, dès qu'il sera prêt, avec l'appui de l'Empire et des Catalans, assailli par les suggestions insidieuses des représentants de l'Espagne, de

[1] Archives des Affaires étrangères.

l'Angleterre et de la Savoie qui ne cessent de mettre en doute la bonne foi de la chancellerie impériale, mais résistant à toutes ces influences avec une fermeté admirable, imposant parfois silence à ses contradicteurs par ses répliques sèches et sévères, ne faisant plus d'objection que pour la forme, animé en un mot, maintenant qu'il sait toute la vérité, du plus vif désir de conclure la paix, parce qu'il rend hommage enfin à la parfaite loyauté de l'Empereur et à celle de son plénipotentiaire [1]. Le tableau, sans doute, n'est pas bien fidèle et le prince ne l'ignore pas, mais il peut considérer la démarche du marquis de Contades comme une *avance* du Roi, et c'est là un avantage inespéré dont il lui importe, dans les circonstances, de tirer parti. Pourquoi, d'ailleurs, ne serait-il pas sensible aux compliments flatteurs de Louis XIV qui, après l'avoir si longtemps méconnu, semble maintenant lui rendre justice? Dès le lendemain du jour où Contades est arrivé à Stuttgard, il en rapporte à Villars une lettre ainsi concue :

« Stuttgard, 23 février 1714.

« MONSIEUR,

« Je n'ai pas répondu à votre lettre précédente parce « qu'elle me faisait espérer de vos nouvelles plus précises au « retour de M. de Contades que vous attendiez d'un jour à « l'autre. J'ai été bien heureux, Monsieur, de recevoir « depuis, par lui, la seconde dont il vous a plu de m'honorer, « et bien plus encore des assurances qu'il m'a apportées, « de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne et de la vôtre, « que je pourrais retourner consommer, avec vous, le grand « ouvrage auquel nous avons travaillé jusqu'ici, sans crain-

[1] ARNETH, *le Prince Eugène de Savoie.*

« dre des changements sur le projet que j'ai eu l'honneur « de vous remettre avant mon départ de Rastadt, excepté « deux ou trois passages qui regardent l'article premier, le « préambule et le trente et unième, à l'égard desquels « M. de Contades a été chargé de me faire connaître les « changements que vous avez ordre d'y faire.

« J'espère que la constance avec laquelle, nonobstant la « saison déjà si fort avancée, j'ai ici attendu la résolution qu'il « plairait au Roi votre maître de vous renvoyer, de même « les facilités et modifications avec lesquelles je tâche de « m'approcher aux changements susdits, le plus près qu'il « m'est possible, suivant le mémoire que M. de Contades « aura l'honneur de vous remettre, vous persuaderont, « Monsieur, bien efficacement, de la droiture et sincérité « des intentions de Sa Majesté Impériale pour la paix, et « du désir ardent que j'ai, en mon particulier, de contri- « buer à ce qu'elle soit consolidée au plus tôt.

« Dans cette confiance et me reposant entièrement que « l'on pourra finir sur-le-champ et sans avoir plus besoin « d'attendre de nouveaux courriers, je partirai dimanche « d'ici pour me trouver mardi, 27 de ce mois, après midi, « au château de Rastadt où je compte que nous mettrons, « en peu de jours, la dernière main à ce grand ouvrage.

« Je n'amènerai avec moi que le plus nécessaire et « cinquante grenadiers pour ma garde. Je donne aussi ordre « que les chemins sur Rastadt et les environs ne soient point « inquiétés. Je ne doute pas que vous ne fassiez de même et « que vous ne me rendiez assez de justice pour croire que « ce me sera une vraie satisfaction de vous embrasser et de « vous témoigner que l'on ne peut être, avec une vénération « plus parfaite que je suis, votre très-humble et très-obéis- « sant serviteur,

« EUGÈNE DE SAVOIE. »

Suivait ce post-scriptum de la main même du prince ;

« J'espère vous embrasser bientôt, Monsieur, et vous « saurez, par M. de Contades, que je n'ai pas balancé à « aller aussi loin qu'il m'a été possible. »

Eugène n'eût pas répondu avec cet empressement affectueux, s'il ne considérait pas la paix comme assurée. La délicate mission de Contades a donc pleinement réussi. Seulement, il a dû faire usage de l'audacieuse autorisation que lui avait donnée le maréchal.

CHAPITRE VI

SIGNATURE DU TRAITÉ DE RASTADT.

Retour des plénipotentiaires à Rastadt. — Dernières contestations. — Signature de la paix. — Elle surprend le Roi. — Projet de manifeste préparé par ses ministres. — Analyse du traité. — Accueil que reçoivent Villars à Paris et le prince Eugène à Vienne. — Satisfaction de l'Empereur. — Impressions produites en Allemagne, en Italie, en Espagne, par le traité de Rastadt. — Plaintes de Philippe V. — Mission du cardinal Del Giudice. — Charles VI et les Catalans. — Publication de la paix.

Pendant la longue et laborieuse conférence que le prince de Savoie et le marquis de Contades ont eue ensemble à Stuttgard, ils se sont efforcés, avec une égale bonne foi, de vaincre, soit par des artifices de style, soit par des expédients qui ménagent, en même temps, leur propre responsabilité et la dignité de leurs souverains, les redoutables contradictions que présentent les deux ultimatums.

Le Roi ne veut pas que le texte qu'il s'agit d'arrêter en commun mentionne l'abolition de toutes les conventions précédentes en tant qu'elles pourraient être contraires au présent traité; Eugène y consent sous la condition que ledit traité ne fera aucune allusion à ceux qui ont été conclus à Utrecht entre la France et les anciens alliés de l'Autriche.

L'Empereur veut figurer dans le préambule avec le titre de *Majesté Catholique :* cela est admis, mais on convient définitivement[1] que le traité sera suivi d'un article addi-

[1] La proposition en avait déjà été faite à Rastadt par le maréchal, avec l'aveu du Roi.

tionnel qui stipulera que « les qualités, prises ou omises de « part et d'autre, ne donneront nul droit et ne causeront « nul préjudice à l'une ou à l'autre des parties contrac- « tantes ».

Charles VI exige que, dans l'article relatif à l'Italie, on emploie des expressions qui permettent à l'Autriche « de se « mettre en possession de tout ce qui ne sera pas encore « évacué par l'Espagne » ; Louis XIV voit, dans ces expressions, un piége qu'il évitera à tout prix, même en sacrifiant la paix, et il est décidé à maintenir intégralement la clause par laquelle « il s'engage à laisser jouir Sa Majesté Impé- « riale, tranquillement et paisiblement, des États de la « monarchie d'Espagne en Italie que ladite Majesté Impé- « riale *possède actuellement* ». On arrangera parfaitement toute chose à la satisfaction commune, en disant : « Sa « Majesté Très-Chrétienne promet et s'engage à laisser « jouir Sa Majesté Impériale tranquillement et paisiblement « de tous les États et lieux qu'elle possède actuellement et « *qui ont été possédés ci-devant par les rois de la maison « d'Autriche en Italie.* » Il y a bien, dans cette phrase, une ligne équivoque, et il n'est pas impossible, sans doute, de l'interpréter un peu différemment, selon que l'on veut soutenir, ou que la France reconnaît des droits à l'Autriche, sur les territoires qu'elle occupe présentement en Italie, *parce que* ces territoires y ont fait antérieurement partie de la monarchie espagnole, ou que l'Empereur aura le droit, non-seulement d'y garder ses possessions actuelles, mais encore de mettre la main sur toutes celles qui dépendaient jadis de ladite monarchie. Toutefois, une transaction est indispensable, et cette habile modification semble devoir être admise sans que ni l'Empereur ni le Roi n'aient à faire, en réalité, les concessions qu'ils repoussent également l'un et l'autre.

C'est là ce que le prince de Savoie a voulu faire entendre à Villars, en lui écrivant le 23 février, comme on l'a vu tout à l'heure, « qu'il n'a pas balancé à aller aussi loin que possible ». Le mémoire, remis à Contades, expose et commente, en termes fort dignes, les changements arrêtés de concert à Stuttgard. Il faut maintenant que ce mémoire soit transmis au Roi et que son ambassadeur parvienne à se justifier de l'autorisation qu'il a donnée à son confident, malgré les ordres formels de Louis XIV, tâche singulièrement délicate et passablement périlleuse dont le maréchal s'acquitte, dans sa dépêche du 2 mars, aussi adroitement qu'il lui est possible : « Au reste, Sire, je dois justifier M. de Contades sur « ce que Votre Majesté aura vu, dans la lettre du prince « Eugène, qu'il comptait ne trouver aucune difficulté au delà « des trois articles que mondit sieur de Contades est allé lui « demander à Stuttgard. M. le prince Eugène lui a dit qu'il « était obligé, en revenant à Rastadt, de dépêcher un cour- « rier à l'Empereur et de lui rendre compte des raisons qui « le déterminaient à y revenir, après l'avoir assuré que, si « le dernier projet qu'il m'avait remis et dans lequel, même, « il avait passé ses instructions, n'était pas approuvé par « Votre Majesté, il continuerait sa route et que, certaine- « ment, il ne reviendrait pas, *si M. de Contades ne lui don- « nait sa parole qu'outre les trois points qu'il lui avait « demandés,* il ne se trouverait aucun autre obstacle. Sur « cela, M. de Contades lui a seulement dit que les trois « points étaient ceux que je ne relâcherais de façon quel- « conque, mais qu'il croyait que je lui demanderais encore « plusieurs articles; et, pressé par le prince Eugène, il a « été forcé de lui dire qu'il ne croyait pas cependant que « ces autres demandes puissent rompre la paix, et, sur cela, « le prince Eugène déclarait même qu'il ne reviendrait « pas ! »

Retenu, à Stuttgard, par quelques affaires de service concernant l'organisation de l'armée, le prince Eugène rejoint Rastadt un peu plus tard qu'il ne l'a d'abord écrit au maréchal. Villars, averti à temps, n'y arrive, lui-même, que le 28 dans l'après-midi; il y trouve le prince qui l'attendait depuis trois heures et qui lui fait le plus cordial accueil : « Je commencerai par avoir l'honneur de dire à Votre « Majesté que le prince Eugène était arrivé à Rastadt avant « moi, s'y étant rendu trois heures plus tôt qu'il ne me « l'avait mandé et voulant apparemment me prévenir. On « ne peut rien ajouter aux démonstrations qu'il m'a données « de la joie de pouvoir espérer de conclure une paix qu'il « avait cru rompue. Il m'a dit qu'il regarderait comme le « plus grand bonheur de sa vie de pouvoir contribuer à « rétablir non-seulement la paix, mais une bonne et sin- « cère intelligence entre Votre Majesté et l'Empereur [1]. »

Les habitudes qui avaient été prises, l'année précédente, par les deux ambassadeurs, dès le début de la négociation, se rétablissent d'elles-mêmes sans transitions, tout comme elles étaient aux premiers jours, aimables, intimes et confiantes. « Pendant les trois premiers mois que nous « avons passés ici, écrit Villars à Voysin, M. le prince « Eugène et moi, nous avons seulement dîné tous les jours « ensemble. Présentement, nous avons trouvé que, pour le « peu de séjour que nous ferons maintenant à Rastadt, il « valait mieux dîner et souper ensemble. Aussi, nous « sommes réglés que l'on passe la journée entière dans « l'appartement de l'un des deux. La compagnie se retire « lorsque nous avons à faire. Il est venu plusieurs princes « nous voir pour assister à la conclusion de l'ouvrage. »

Que cette conclusion soit maintenant inévitable et pro-

[1] *Villars au Roi*, 2 mars 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

chaine, personne n'en doute à Rastadt. Cependant, on y discute encore, en attendant la réponse de Louis XIV, ne fût-ce que par acquit de conscience. Villars tient, sans doute, à prouver au Roi qu'il observe ses instructions à la lettre, toutes les fois qu'il ne lui est point impossible de le faire. Au grand étonnement du prince qui croyait avoir à conférer seulement sur l'*exécution*, l'une des plus grosses difficultés est remise presque immédiatement sur le tapis par le maréchal. D'abord affectueux et courtois, le débat tourne, encore une fois, à l'aigre, devient bientôt presque orageux. Pourquoi, fait observer le plénipotentiaire français, pourquoi ne pas rendre la paix générale, puisque nos maîtres sont animés du plus sincère désir de vivre désormais en bonne intelligence? Pourquoi l'Empereur se refuserait-il encore à comprendre que le Roi est vivement affligé de voir les intérêts de son petit-fils exclus du traité? « J'ai fort pressé le prince là-dessus », ajoute Villars dans sa dépêche au Roi du 2 mars, « et il m'a dit : Le Roi veut que « l'on commence, en quelque manière, un traité avec le « roi d'Espagne; est-il possible que Sa Majesté ne veuille « pas comprendre que l'Empereur et l'Impératrice, atta- « qués dans leur honneur et leur conscience au sujet des « Catalans, veulent, au moins, pouvoir dire à ces malheureux « dont ils causent la perte : « Nous avons fait les derniers « efforts pour obtenir vos priviléges, au moins un armistice, « et, ne pouvant en venir à bout, nous avons refusé d'en- « trer dans aucun traité avec le roi d'Espagne, sans que vous « y fussiez compris. » Promettez-moi, Monsieur le maré- « chal, cette suspension d'armes pour les Catalans. En même « temps, je vous promets d'entrer en traité avec l'Espagne... « Je vous proteste que les lettres que j'ai reçues de l'Empe- « reur et de l'Impératrice, et de leurs propres mains sur ce « sujet, m'ont fait regarder comme un malheur pour moi

« d'être chargé de la paix. Je puis protester encore que si, « dès le commencement, l'Empereur avait pu s'imaginer « que, par degrés, vous auriez prétendu et obtenu, outre le « rétablissement total des Électeurs, la paix de Ryswyk, « l'abandonnement total des Catalans et, en quelque matière, « de Porto-Longone, jamais il n'aurait consenti à notre « entrevue, et j'en suis blâmé très-fort dans notre cour. »

« Dans le temps, Monsieur, que vous en parlez ainsi, répli- « que le maréchal, je vous dirai que c'est moi qui suis blâmé « réellement de ne pas obtenir le commencement d'un « traité pour le roi d'Espagne, ce que Sa Majesté a de justes « raisons de prétendre, et ce sur quoi je ne réponds pas du « tout me relâcher. » A ces mots, le prince éclate : Comment ! le marquis de Contades lui a juré qu'en dehors des trois points sur lesquels on a fini par se mettre d'accord à Stuttgard, et qui sont soumis, en ce moment, à la suprême décision du Roi, on ne ferait renaître aucune des difficultés antérieures, et l'on veut encore parler du roi d'Espagne ! Est-ce donc là de la sincérité? Jamais, si M. de Contades avait soulevé de telles questions, jamais il ne serait revenu ! Que l'Empereur et le Roi se réconcilient, voilà l'important. Quand la paix aura été signée à Rastadt, le roi de France n'aura qu'à se porter médiateur, et avant deux mois elle sera faite entre l'Autriche et l'Espagne.

Aux intérêts de Philippe V succèdent ceux de Ragotsky et des Hongrois rebelles. Villars parle encore de restitution, de rétablissement, d'amnistie, et le prince oppose de nouveau, à cette instance inattendue, un refus nettement péremptoire. Il reproduit lui-même, pour ne pas rester enarrière, la demande qu'il a présentée, plusieurs fois, en faveur de l'amnistie des Espagnols qui ont suivi Charles VI en Autriche. L'entretien se termine tant bien que mal. Eugène est fort ému. « Le prince a juré devant moi et M. de Con-

« tades, dit le maréchal en terminant sa dépêche du 3 mars, « et, du caractère dont il est, on peut le croire sur parole, « que, s'il avait pu s'imaginer qu'on eût porté les avantages « de Votre Majesté aussi loin, il aurait mieux aimé avoir « les bras cassés que de s'en mêler et que jamais l'Empe- « reur n'aurait consenti à la négociation. »

Pendant trois jours, les conférences continuent. Villars revient, sans plus de succès, sur les questions relatives au roi d'Espagne. Il se fait assister par l'intendant La Houssaye, homme d'affaires consommé, connaissant parfaitement la valeur des mots, et il s'en félicite hautement, « car, « même dans les articles entièrement accordés », écrit-il le 4 mars à Louis XIV, « il y a des expressions sur lesquelles « il est bien important de ne pas se tromper ». Le baron de Hundheïm et Penterriedter ne quittent plus le prince. On commente et l'on règle les points de détail. Il en est un plus essentiel que les autres qui embarrasse fort les plénipotentiaires. La version officielle et authentique du traité sera-t-elle latine suivant l'usage de la diplomatie ? restera-t-elle française? ce que le maréchal souhaite vivement, étant fort peu familier avec la langue de Cicéron et craignant de tomber dans quelque embûche. Il a pris pourtant ses précautions et fait venir à Rastadt le Père recteur des Jésuites de Strasbourg aux soins duquel la traduction latine pourra être remise avec l'assentiment du prince de Savoie. « Comme je n'ai pas grande confiance, Monsieur, « dans ma latinité, avait-il mandé précédemment au mi- « nistre des affaires étrangères [1], et que le Père recteur « désire de venir à Rastadt pour parler à M. le baron de « Hundheïm de quelques intérêts qui regardent sa maison, « je m'en servirai pour ne faire aucun solécisme et qu'il n'y

[1] *Villars à Torcy*, 25 février 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

« ait aucun terme dans le traité que je ne puisse entendre « parfaitement. » Eugène comprend mieux le latin que Villars, mais il parle français non moins bien que lui et il est également intéressé à ce que le sens exact d'un texte, si laborieusement débattu et si difficilement fixé, ne soit pas altéré par un traducteur malhabile. On se passera donc du Recteur; seulement, afin de ne point manquer de respect pour les vénérables coutumes des cours européennes, on stipulera, dans un article additionnel, que « la rédaction du « traité en langue française ne pourra être alléguée pour « exemple, ni tirer à conséquence, ni porter préjudice à « qui que ce soit ». C'est ainsi que la difficulté sera tournée et finalement vaincue.

La question de savoir où se réunira le congrès solennel, dans lequel doivent siéger les représentants de l'Empire et du roi de France, est aussi agitée entre le maréchal et le prince. L'Empereur propose au Roi trois villes entre lesquelles Louis XIV peut choisir : Schaffhouse, Bade « où il y a eu souvent des diètes » et Frauenfeld. « Cette dernière », fait observer Villars au Roi dans sa dépêche du 4 mars, « ne m'est pas connue, mais nous l'avons trouvée, M. de « La Houssaie et moi, marquée *ville* dans un dictionnaire. »

Charles VI désire que le futur traité de l'Empire et de la France soit signé par les deux plénipotentiaires qui négocient présentement à Rastadt, considérant qu'il en recevra, pour ainsi dire, une consécration plus authentique, puisqu'il devra reproduire intégralement les conditions élaborées et adoptées par eux-mêmes. Villars écrit au Roi[1] que, tous les deux, ils se dispenseraient volontiers de cet honneur qui les forcera de faire un voyage en

[1] *Villars au Roi.* Rastadt, le 2 mars 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

Suisse, mais il ajoute, pour son compte personnel, que, si Sa Majesté juge convenable de le lui imposer, il s'y soumettra avec une humble résignation.

Enfin Louis XIV a rendu son oracle. Sa réponse parvient à Rastadt dans la matinée du 6 mars. Elle est satisfaisante. Le Roi n'a introduit dans le texte accepté par Eugène et Contades, pour ce qui concerne les trois points en litige, que des modifications insignifiantes. Il approuve, comme un expédient ingénieux, les articles séparés et se résigne aux clauses consenties par l'ambassadeur impérial, tout en recommandant de nouveau les intérêts qui ne s'y trouvent pas compris. Il expédie un dernier projet conforme à ces clauses, et autorise son représentant à le signer s'il lui est impossible d'obtenir davantage. La lecture commence le soir même et ne se termine que le lendemain matin, vers sept heures, parce qu'on a jugé convenable d'adoucir encore quelques termes pour ménager la susceptibilité de l'Empire. Elle est suivie immédiatement de la signature. Le maréchal vient de gagner sa cause, et la joie, sans doute, a fait trembler sa main lorsqu'il a écrit au bas du traité, qui consacre la paix, le nom glorieux de Villars. Toutefois, dans la première ivresse de son triomphe, il reste maître de lui-même, et il montre une simplicité, une modestie, dont on doit lui savoir d'autant plus de gré qu'elles lui sont moins habituelles. Avant de quitter Rastadt, il dicte, pour Versailles, les lignes suivantes dans lesquelles il s'excuse, d'ailleurs, assez lestement de ne pas avoir pu mieux faire et où se glissent encore quelques allusions au mécompte du passé. On voit, en les lisant, que, si la conclusion du traité comble son vœu le plus cher, il regrette profondément de n'avoir pu satisfaire à tous les désirs du Roi.

« Rastadt, 6 mars 1714.

« SIRE,

« J'ai reçu les ordres dont il a plu à Votre Majesté de « m'honorer de conclure et signer la paix. M. de Contades « part avec le traité signé tel que Votre Majesté l'a prescrit, « et c'est avec la plus sensible joie que je La vois triompher « dans la guerre et dans la paix. Elle trouvera la plupart « des articles presque entièrement conformes au dernier « projet qu'Elle m'a fait l'honneur de m'envoyer. Le peu « de changement qu'il y a aux autres a été par certains « égards de l'Empereur pour l'Empire, ou par quelques « expressions qui ont paru plus solides au prince Eugène.

. . . . . .

« Mais, Sire, je supplie Votre Majesté de vouloir bien « observer par combien d'endroits cette paix est glorieuse « et utile..... et que c'est le même général et plénipoten- « tiaire, qui signe la présente paix, qui avait part aux négo- « ciations de la Haye et de Gertruydemberg, s'excusant « fort, il est vrai, de la conduite des Anglais et des Hollandais « dans ces temps-là.

« Je n'ai pas le temps, Sire, d'avoir l'honneur d'informer « amplement Votre Majesté de tout ce qui s'est passé ces « derniers jours. Je dois la supplier très-humblement de « pardonner à mon zèle pour son service trop de liberté. « Mais j'ai toujours ouï dire que l'on ne conclut jamais de « marché quand on dit aux contractants que l'un vend à « trop bas prix ce que l'autre achète trop cher. Avec un « maître aussi bon, aussi juste que Votre Majesté, on doit « être plus occupé de servir que de plaire. Je veux espé- « rer, de sa bonté, que j'aurai le bonheur de parvenir, dans « cette occasion, à ces deux objets, les seuls véritablement

« précieux à mon cœur, les plus vivement imprimés dans « mon âme, aussi bien que le très-profond respect et la par- « faite vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Sire, de « Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

« VILLARS. »

« Je vous assure, Monsieur, que la dernière lettre, que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'a fait un sensible « plaisir[1].

« J'avais bien l'honneur de vous le mander que, si la paix « se faisait, j'espérais que nous serions tous contents les uns « des autres. Je vous supplie de croire que j'ai convoité « toujours très-ardemment que vous le fussiez de moi.

« M. le prince Eugène m'a donné sa parole que les « ministres de l'Empereur, qui se trouveraient au congrès, « auraient ordre, autant qu'il serait en son pouvoir, d'être « favorables aux intérêts de M. le duc de Saint-Pierre.

« Je vous supplie de me rendre cette justice que je « n'ai jamais eu le moindre petit tort à votre égard. Je « suis droit et sincère, vous me trouverez toujours tel. Vous « m'avez fait un peu de peine. Je voulais vous voir plus « tôt content. Vous ne vouliez le paraître qu'à la fin. Vous « l'êtes, et je vous supplie de me croire très-parfaitement, « Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« VILLARS.

« *P. S.* — M. de Contades ayant assisté non-seulement à « la lecture du traité, mais s'étant trouvé même à quelques- « unes des conférences dans lesquelles nous avons travaillé « aux articles, pourra vous expliquer le peu de change- « ments qu'il y a eu. Le 10e article de votre projet a été mis « le 33e. Enfin, Monsieur, le Roi sera persuadé qu'il n'a été

[1] Celle du 25 février, que l'on a lue plus haut page 237.

« rien oublié de ma part, et à peine vous apercevrez-vous « d'aucune expression changée. »

Ces deux lettres sont remises, en même temps que le traité, au marquis de Contades qui arrive, le 11 mars, à Versailles. On ne s'y attendait point à un si brusque dénoûment. Les ministres avaient cru, pendant quelques jours, à une nouvelle guerre ; ils avaient préparé un éloquent manifeste destiné à justifier la France, aux yeux des puissances européennes, particulièrement des princes germaniques, et à les convaincre de la modération du Roi [1]. L'envoi de l'ultimatum du prince Eugène et les assurances apportées par Contades, le 10 février, dissipèrent heureusement ces craintes et firent croire de nouveau à la paix. Mais Louis XIV espérait sincèrement qu'elle serait plus avantageuse, qu'elle aurait plus de relief et plus d'éclat, qu'en outre des trois points qu'il entendait maintenir, la fermeté de son ambassadeur arracherait, à l'impuissance du gouvernement impérial, quelques-unes des concessions sur lesquelles Villars avait reçu, à différentes reprises, l'ordre formel d'insister en faveur des protégés de la France. Nous avons lu, au ministère des affaires étrangères, une longue dépêche qui renouvelait cet ordre en termes très-nets et qui ne fut point envoyée, parce qu'on apprit la conclusion du traité au moment même où elle allait partir. Louis XIV avait compté sans l'impatience des deux plénipotentiaires qui étaient accablés de dégoûts aussi bien que de fatigues, et qui ne perdirent point un instant pour signer la paix, lorsqu'ils crurent pouvoir le faire, dans l'intérêt de leurs pays, sans trahir positivement la confiance de leurs souverains.

« Le Roi, écrit Dangeau dans ses Mémoires, à la date « du 11 mars 1714, tint le conseil d'État, alla au sermon

[1] Voir Annexe 52.

« dans l'après-dînée, travailla ensuite chez lui avec M. Pel-
« letier et puis passa chez madame de Maintenon où
« M. de Torcy mena M. de Contades qui venait d'arriver.
« Il apporte la nouvelle de la paix qui fut signée mardi
« matin, 6 de ce mois. Il y a 38 articles dans ce traité, et le
« Roi en paraît fort content. Il nous a dit, à son coucher,
« qu'il avait à peu près ce qu'il demandait, mais qu'il y avait
« pourtant quelques petites choses qu'il aurait bien voulu
« pouvoir faire, mais qu'il n'a pas pu obtenir. » Évidemment Louis XIV était, à la fois, très-heureux d'avoir enfin conclu la paix et mécontent de n'avoir pu imposer, à son ennemi vaincu, des conditions plus avantageuses. Mais il eût diminué aux yeux de sa cour et de son peuple, en faisant paraître son déplaisir, l'importance du résultat que sa diplomatie venait de lui procurer, et, du reste, il était trop bon politique pour témoigner à ses fonctionnaires, en présence des événements accomplis, un mécontentement inutile quand, dans son opinion, ils avaient fait de leur mieux pour le bien servir. Contades reçut donc bon accueil à Versailles. Voysin lui fit connaître que Sa Majesté le nommait grand-croix de saint Louis en attendant qu'Elle pût lui donner un gouvernement. Quand Villars, qui avait été retenu deux jours à Nancy par le duc de Lorraine, vint, à son tour, présenter au Roi ses hommages et lui rendre compte de sa mission : « Voilà donc, monsieur le maréchal,
« dit gracieusement Louis XIV à son ambassadeur, le rameau
« d'olivier que vous m'apportez, il couronne tous vos lau-
« riers. » « Puis il l'embrassa, écrit Dangeau, et le loua fort.
« Il lui donna, séance tenante, les grandes entrées comme
« les premiers gentilshommes de la chambre les ont, ainsi
« que la survivance du gouvernement de Provence pour le
« marquis de Villars, son fils, qui n'a que onze ans. Le Roi,
« ajoutent les mémoires, lui a fait ces deux grâces sans que

« le maréchal lui demandât rien et, dès le soir même, il « vint au coucher du Roi que les grandes entrées lui « donnent. »

Lorsque les deux plénipotentiaires avaient pris, le 6 mars, congé l'un de l'autre, le prince Eugène, désirant que la réconciliation fût complète, avait prié Villars d'offrir au Roi la respectueuse assurance de son dévouement. Le maréchal voulut, dès sa première audience, s'acquitter de ce délicat message. Après avoir entretenu longuement Louis XIV de sa campagne militaire et de sa négociation pacifique : « Per- « mettez-moi, Sire, dit-il, d'embrasser les genoux de Votre « Majesté de la part du prince Eugène ; il m'a fait promettre « d'assurer Votre Majesté de son regret sincère de tout ce « qu'il a été obligé de faire pendant la guerre. A l'occasion « de la paix qui est un temps de clémence, il prend la « liberté de supplier Votre Majesté de recevoir favorable- « ment les assurances de son profond respect. » — « Il y a « longtemps, répondit le Roi, que je ne regarde plus le « prince Eugène que comme sujet de l'Empereur. En cette « qualité, il a fait son devoir. Je lui sais gré de ce que vous « me dites de sa part, et vous pouvez l'en assurer. » En faisant cette digne réponse, le Roi songeait peut-être que, si les intérêts de la France eussent été confiés, pendant les conférences de Rastadt, à l'habile ministre de Charles VI, le traité qu'on venait de conclure eût été plus glorieux pour elle.

On trouvera parmi nos Annexes le texte complet de ce traité dont nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur une brève analyse, afin qu'il en puisse comparer plus aisément les principales dispositions aux demandes primitives de l'Empereur et du Roi [1].

[1] Le texte du traité est inséré aux Annexes sous le n° 53.

Les articles I et II stipulent qu'il y aura une paix chrétienne universelle et une amitié perpétuelle entre l'Empereur et l'Empire, d'une part, et le Roi, de l'autre; que les parties contractantes procureront sérieusement l'utilité, l'honneur et l'avantage l'une de l'autre, « nonobstant toutes « promesses, traités ou alliances contraires, faits ou à faire, « en quelque sorte que ce soit, et qu'il y aura oubli et « amnistie de tout ce qui a été fait depuis le commencement « de la guerre » ;

L'article III : que « les traités de Westphalie, de Nimègue « et de Ryswyk sont considérés comme la base et le fon- « dement du présent traité; qu'en conséquence, immédia- « tement après l'échange des ratifications, lesdits traités « seront exécutés à l'égard du spirituel et du temporel..... « si ce n'est en tant qu'il y sera dérogé par le présent » ;

Les articles IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XI : que le Roi rend, à l'Empereur et à l'Empire, toutes les places et fortifications qu'il occupe sur la rive droite du Rhin, ainsi que les documents et archives qui leur appartiennent, spécialement le Vieux-Brisach, Fribourg et Kehl; que le Roi fera raser, à ses frais, les ouvrages qu'il a construits dans les îles du Rhin ou sur sa rive droite, nommément les forts de Piles et de Selingen, ainsi que les retranchements élevés vis-à-vis de Huningue et de Fort-Louis; que les troupes françaises évacueront les châteaux de Bitche et de Hombourg [1] après en avoir rasé les défenses qui ne seront pas relevées; que les évacuations auront lieu dans un délai de trente jours et les démolitions dans un délai de deux mois après l'échange des ratifications du traité général; que la navigation du Rhin sera libre, comme auparavant, pour les sujets des deux parties;

[1] Voir, sur Bitche et Hombourg, les notes précédentes.

L'article XII : que le Roi s'engage à restituer, aux Électeurs, princes et États de l'Empire, lorsqu'il traitera avec eux, au congrès général, tous les territoires et toutes les places dont il se serait mis en possession pendant la présente guerre, contrairement au traité de Ryswyk;

L'article XIII : que le Roi garde Landau ainsi que ses dépendances, l'Empereur se chargeant d'en obtenir le consentement de l'Empire;

L'article XIV : qu'il reconnaît la dignité électorale conférée à la maison de Brunswick-Hanovre;

Les articles XV à XVIII : que les Électeurs de Bavière et de Cologne seront rétablis dans tous leurs États, rangs et prérogatives; qu'on leur rendra, de bonne foi, tous leurs meubles, pierreries, bijoux, effets quelconques, et matériel de guerre, tels que ces objets seront spécifiés dans les inventaires authentiques dressés de part et d'autre; qu'en temps de paix, il n'y aura pas de garnison impériale dans la ville de Bonn, mais qu'en cas de guerre, l'Empereur et l'Empire pourront y envoyer des troupes; que les deux Électeurs renonceront à toutes autres prétentions ou satisfactions pour raison de la présente guerre et qu'ils demanderont le renouvellement de leur investiture; que leurs officiers et domestiques jouiront de l'amnistie générale et seront rétablis dans leurs biens; que les restitutions à faire aux Électeurs auront lieu dans les trente jours qui suivront l'échange des ratifications du traité général; et que, si la maison de Bavière trouve convenable d'échanger quelques-unes de ses possessions contre d'autres, le Roi ne s'y opposera pas;

Les articles XIX à XXVIII : que le Roi consent à ce que l'Empereur entre en possession de la partie des Pays-Bas espagnols qui a été remise par Sa Majesté Très-Chrétienne entre les mains des États-Généraux, après la guerre, à l'exception des territoires cédés à la Prusse et sauf le traité

que lesdits États-Généraux auront à conclure, avec la maison d'Autriche, au sujet de leur barrière; que les États-Généraux remettront, en outre, à l'Empereur, mais seulement après l'échange des ratifications du traité pour la paix générale, Menin, Tournay, Furnes, La Kenoque, Los, Dixmude, Ypres, Rousselaer, Poperingen, Warneton, Comines et Warwick, mais que le Roi conservera Saint-Amand avec ses dépendances et Mortagne sans fortifications; que la navigation de la Lys sera libre à partir de l'embouchure de la Deule; qu'une amnistie générale est accordée aux sujets des anciens Pays-Bas espagnols; qu'ils pourront, aussi bien que les habitants des villes et des pays cédés à l'Autriche, circuler et trafiquer librement; que les bénéfices, conférés par le Roi à certaines personnes, dans les Pays-Bas espagnols, durant la guerre ou par le roi Charles II, avant sa mort, seront maintenus; que les prérogatives de la religion et des communautés catholiques seront pleinement respectées et que les magistrats y seront tous catholiques;

L'article XXIX : que les bénéfices ecclésiastiques conférés pendant la guerre, par l'une ou l'autre partie, seront maintenus à leurs présents possesseurs;

Les articles XXX et XXXI : que le Roi s'engage à laisser jouir tranquillement l'Empereur de tous les États et lieux qu'il possède actuellement en Italie, ainsi que sur les côtes de la Toscane et qui ont été possédés, ci-devant, par les Rois de la maison d'Autriche en Italie; que Sa Majesté Impériale promet solennellement de ne pas troubler la neutralité de l'Italie, de respecter les possessions des princes qui y règnent actuellement; de rendre bonne et prompte justice sur les prétentions des ducs de Guastalla et de la Mirandole, ainsi qu'à tous les princes et vassaux de l'Empire, pour les places et territoires qui n'ont point été possédés par les rois d'Espagne de la maison d'Autriche.

L'article XXXII renvoie, au traité général, l'examen de toutes les demandes particulières.

L'article XXXIII stipule que l'Empereur procurera le consentement des États de l'Empire au présent traité, ainsi que l'envoi, par ces États, de leurs plénipotentiaires au congrès qui devra négocier la paix générale.

Il est convenu, par l'article XXXIV, que ce congrès aura lieu en Suisse et que l'une des parties contractantes y désignera trois villes parmi lesquelles l'autre choisira;

Par l'article XXXV, que les hostilités cesseront immédiatement après la signature du présent traité et que les contributions prendront fin après l'échange des ratifications; que, quinze jours après cet échange, les territoires, occupés par les troupes ennemies, seront entièrement évacués; que celles de l'Empire quitteront la Bavière et les territoires, dépendant de l'archevêché de Cologne, dans les trente jours qui suivront l'échange des ratifications du traité général;

Par l'article XXXVI, que le commerce sera rétabli entre les sujets des deux parties contractantes, aussitôt après la signature du présent traité;

Enfin, par l'article XXXVII que les ratifications en seront échangées, à Rastadt, dans le délai d'un mois au plus tard.

Il est stipulé, en outre, par les articles séparés, — 1° que les qualités, prises ou omises de part et d'autre, ne donneront nul droit, ni ne porteront aucun préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes; — 2° que le traité ayant été conclu, à cause des circonstances particulières dans lesquelles se trouvaient les parties contractantes, sans l'observation des formalités requises et usitées à l'égard de l'Empire et rédigé en langue française, cette dérogation aux usages ne pourra être alléguée pour exemple, ni porter préjudice, en aucune manière, à qui que ce soit; — 3° que l'Empereur propose, au choix de Sa Majesté Très-Chré-

tienne, pour le lieu où devra se réunir, en Suisse, le congrès général, soit Schaffhausen, soit Bade en Ergau, soit Frauenfeld, et qu'aussitôt que ce choix aura été fait, le maréchal en donnera avis au prince Eugène. Le traité et les articles séparés portent la date du 6 mars 1714.

Si l'on n'a pas oublié, malgré la longueur de ce récit, les demandes formulées soit au début, soit dans le cours des négociations, par les deux plénipotentiaires, si on les compare au résumé qui précède, on voit que l'Empereur n'a pu obtenir ni la restitution de Landau, ni la pacification de la Catalogne, ni la confirmation de ses habitants dans leurs anciens priviléges, ni l'amnistie plénière des Espagnols, Flamands et Italiens qui ont servi sa fortune, ni la démolition des fortifications de Bonn, ni la clause qui devait mettre formellement la maison d'Autriche en possession de tous les États, villes et territoires ayant appartenu, jadis en Italie, aux rois d'Epagne ; mais qu'il refuse au roi de France, pour l'Électeur de Bavière, la réversibilité du Haut-Palatinat, le royaume de Sardaigne, le duché de Luxembourg aussi bien que le marquisat de Burgau, et qu'il n'a voulu accorder ni la principauté de madame des Ursins, ni le rétablissement du prince Ragotsky, ni l'amnistie des Hongrois, ni la réunion, à la France, du bailliage de Germersheim, en compensation de Fribourg, ni l'insertion, dans le traité, des clauses qui eussent préparé la réconciliation de l'Autriche et de l'Espagne ou sanctionné les cessions faites, par l'Empereur Léopold, au duc de Savoie, ni la restitution de leurs États, en toute souveraineté, aux ducs de Guastalla et de la Mirandole. Par le fait, l'Empereur a beaucoup plus obtenu du Roi que le Roi n'a obtenu de l'Empereur et, cependant, Louis XIV, victorieux, réconcilié avec l'Angleterre et la Hollande, disposant d'une armée magnifique, négocie avec Charles VI vaincu, sans alliés, délaissé par une partie des

princes germaniques. Il paraît certain que, si le Roi et son ambassadeur eussent souhaité moins vivement la paix, si l'Empereur se fût montré moins opiniâtre, son plénipotentiaire moins audacieux et moins habile, les conditions du traité, péniblement conclu à Rastadt, eussent été, pour notre amour-propre national, plus satisfaisantes. L'Europe tout entière s'étonna de la modération et de la patience du grand Roi.

Eugène de Savoie venait donc de remporter un nouveau succès. Suivant sa coutume, il témoigna, dans cette circonstance, autant de réserve que de modestie. « Comme j'ai « suivi exactement les intentions de Votre Majesté », écrivit-il, le 6 mars, à l'Empereur, en lui annonçant la signature de la paix, « c'est uniquement à sa constance qu'il faut attri- « buer les conditions qu'elle a obtenues, malgré la puissance « de ses ennemis et la défection de ses amis, conditions « bien plus glorieuses et plus avantageuses que les pro- « positions qui lui ont été faites à Utrecht par l'inter- « médiaire des alliés, et, quoique ces conditions, sans doute, « eussent été meilleures encore, si ceux-ci fussent restés « fidèles, Votre Majesté vient d'acquérir beaucoup de gloire, « parce que, seule et sans secours, elle a victorieusement « combattu pour les intérêts de sa maison et de l'Empire, « malgré les manœuvres de ses envieux, malgré les obsta- « cles qu'on lui a suscités de toutes parts, ainsi qu'on peut « s'en convaincre en lisant les gazettes de France, de « Hollande et d'Angleterre, et tout particulièrement dans « ce dernier pays où tout le monde travaille encore pour « la guerre [1]. » L'Empereur avait suivi attentivement les négociations de Rastadt et il se rendait très-bien compte des difficultés que son ambassadeur avait su vaincre. Les

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*

nombreuses annotations qui se trouvent sur les marges du protocole des conférences où l'on voit, écrit de sa main, pour ainsi dire à chaque page : « le prince est à louer hautement », — « le prince parle bien et raisonnablement », — « ceci mérite toute approbation », — « j'approuve *in modo et re* », — « j'approuve de tout point », — prouvent qu'il fut pleinement satisfait de son ambassadeur. Eugène reçut, à la cour, l'accueil le plus distingué et le plus cordial. Charles VI le remercia publiquement du grand service qu'il venait de rendre à sa maison aussi bien qu'à l'Empire, et, par un décret signé le 1er mai 1714, il ajouta 100,000 florins aux 300,000 que Joseph avait déjà donnés au prince [1].

La population de Vienne qui lui était fort attachée, tressaillit de joie, lorsque ayant entendu retentir le 12 mars, au point du jour, les sons joyeux du cor, elle apprit qu'ils annonçaient l'arrivée du comte Lamberg, son aide de camp, et que celui-ci apportait, dans sa chaise de poste, le traité de Rastadt [2]. La peste venait de disparaître. On avait bien des morts à pleurer; mais il fallait aussi remercier la Providence de ce qu'elle rendait, enfin, à l'Autriche la santé et la paix. L'Empereur, l'Impératrice, les magistrats assistèrent au *Te Deum* qui fut chanté, à Saint-Étienne, au milieu d'une foule immense, reconnaissante et recueillie. On tira de nombreuses salves sur les remparts; le gouvernement décréta des réjouissances publiques et fit frapper une médaille à Nuremberg en commémoration de la paix. On y voit les bustes des deux négociateurs, placés vis-à-vis l'un de l'autre, avec cette inscription : *Olim duo fulmina*

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*

[2] « Un général adjudant de l'Empereur, servant auprès de M. le prince « Eugène, est arrivé ici de Rastadt, le 12 au matin, faisant sonner, à son « arrivée, les cors de poste par toute la ville, pour marquer qu'il portait « quelque chose d'agréable, à savoir les préliminaires de la paix signée comme « l'Empereur les a demandés. » *Pastor à Torcy.* Vienne, 14 mars 1714.

belli. Au revers, sur une table que recouvre un tapis, figurent deux épées nues et des couronnes d'olivier; un génie tient une plume à la main et semble tracer l'exergue suivant : *Nunc instrumenta quietis*.

En Autriche cependant et surtout en Allemagne, la paix de Rastadt fait beaucoup de mécontents. L'article 3, disposant que les traités de Westphalie, de Nimègue et de Ryswyk seront ponctuellement exécutés à l'avenir « *tant « au spirituel qu'au temporel* », cause un extrême déplaisir aux protestants. Le traité de Ryswyk a décidé, en effet[1], « que la religion catholique romaine demeurera dans les « lieux restitués en l'état duquel elle est actuellement ». L'Autriche et la France seront donc en droit d'exiger, si l'Empire ne s'y oppose pas, le maintien du culte catholique introduit, par les Français, dans plusieurs églises protestantes du Palatinat. L'Électeur de Hanovre, qui souhaitait la continuation des hostilités dans l'espoir qu'elles le conduiraient plus sûrement au trône d'Angleterre, se fait, avec empressement, l'écho sonore de ces appréhensions et des plaintes qu'elles suscitent. Les membres du conseil espagnol, en faveur desquels le prince Eugène n'a pas pu obtenir l'amnistie que l'Empereur sollicitait si ardemment, récriminent hautement contre les faiblesses de son plénipotentiaire et, quant aux ministres autrichiens, ils sont à peu près unanimes à déplorer qu'Eugène n'ait pas su stipuler formellement, en faveur de l'Autriche et de la Bavière, suivant le commun désir de Charles VI et de Maximilien-Emmanuel, l'échange, contre les Pays-Bas, des villes et territoires possédés jadis par celui-ci en deçà de l'Inn, les uns, parce que cet échange eût grandement fortifié la situa-

[1] Article 4 du traité de Ryswyk. Nous reviendrons plus loin sur les réclamations des puissances protestantes relatives à l'exécution de cet article.

tion de l'Autriche en Allemagne, au détriment de la politique française, les autres parce que le rétablissement total de l'Électeur les privera nécessairement des vastes domaines confisqués, à leur profit, par l'Empereur Joseph, quand Maximilien a été mis au ban de l'Empire [1] ; cet échange, il est vrai, est encore réalisable d'après les termes de l'article XVIII, mais qui sait quand on retrouvera l'occasion perdue?

En Italie, les impressions ne sont pas meilleures. On s'y refuse à comprendre que des intérêts aussi considérables, aussi respectables que ceux des anciens vassaux de l'Empire, particulièrement les justes prétentions du duc de Guastalla et du prince de Castiglione, aient été livrées, par la France victorieuse, à la douteuse justice du chef de la maison d'Autriche. De vives et pressantes réclamations parviennent à Versailles. « En vérité », répond Torcy, le 18 mars, au chevalier de Rossy qui s'en fait l'interprète et qui réside toujours en Hollande, « en vérité, il n'était guère juste que « la France achevât de s'épuiser en continuant, pour l'intérêt « seul des princes d'Italie, une guerre dont ils sont demeurés « spectateurs sans y prendre d'autre part que celle de faire « tout ce que la maison d'Autriche a voulu et de satisfaire à « toutes les exactions des Allemands. Enfin, après treize ans « de guerre, il est temps que les peuples respirent et, la paix « étant bien assurée pour l'Italie, ses princes n'ont pas lieu « de se plaindre et de dire qu'ils soient abandonnés. Il est « certain que l'article, qui les regarde, est celui qui a souf- « fert le plus de difficultés, et celui que le Roi a toujours « considéré comme un obstacle invincible à la paix, s'il « pouvait rester quelque doute sur le renouvellement d'une « guerre en Italie. »

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie*. Nous avons vu que Louis XIV avait interdit formellement au maréchal de consentir à cet échange.

A Madrid la déception est vive et douloureuse. Jamais Philippe V, qui ne s'est pas rendu compte des difficultés vaincues à Rastadt, n'aurait pu s'imaginer que son aïeul tout-puissant eût souffert que le nouveau traité ne confirmât point solennellement la nouvelle monarchie d'Espagne et qu'il n'obligeât même pas l'Empereur à négocier, avec elle, pour le rétablissement de la paix, ni qu'il eût délaissé la cause de madame des Ursins après l'avoir si bien défendue à Utrecht, ni surtout qu'il eût consenti à laisser prendre, par l'Empereur, dans les pleins pouvoirs de son ambassadeur[1], ou dans le préambule du traité, les titres qui n'appartiennent qu'aux souverains espagnols. Louis XIV s'efforce de prévenir l'explosion de son ressentiment, soit en lui donnant une marque nouvelle de sa tendre sollicitude, soit en faisant appel à son bon sens, aussi bien qu'à la haute raison de son altière favorite. « J'aurais cer-« tainement souhaité, écrit le Roi au marquis de Brancas[2], « que la guerre entre mon petit-fils et la maison d'Autriche « fût finie en même temps que je la termine de mon côté, et « je n'ai rien oublié de ce qui a dépendu de moi pour « rendre la paix générale..... Il serait le maître d'entrer, « dès à présent, en négociation (avec l'Autriche), et même « de conclure promptement s'il voulait accorder aux habi-« tants de Barcelone la suspension d'armes demandée en « leur faveur. Le prince Eugène en a nouvellement assuré « le maréchal de Villars dans les dernières conférences. « Mais je vois que le Roi, mon petit-fils, prendra le parti « de réduire cette ville avant de traiter..... J'accorde au « Roi les secours qu'il m'a demandés pour la réduction de « cette ville. Je lui envoie les ingénieurs qu'il souhaite, et

[1] Voir Annexe 54.
[2] Voir Annexe 47.

« mes ordres sont donnés pour faire marcher et joindre à « son armée quatorze bataillons de mes troupes, comme il « l'a désiré..... Il verra, sans doute, avec peine que j'ai « laissé prendre à l'Empereur les titres de roi de Castille et « de Léon, et généralement de tous les États dépendant de « la monarchie d'Espagne. Mais vous lui ferez remarquer « que cette usurpation n'est d'aucune conséquence par « l'expédient que j'ai pris de faire signer auparavant l'article « séparé qui porte que les titres, pris ou omis de part et « d'autre, n'acquerront aucun droit et ne porteront réci- « proquement aucun préjudice. Le roi d'Espagne prend, « lui-même, les titres de roi de Bohême, de Hongrie, « d'Archiduc d'Autriche et généralement de tous les États « qui appartiennent à cette maison. Enfin, l'Empereur s'en « attribue plusieurs dans le même traité que je pourrais « moi-même lui contester. »

Le courrier, auquel cette dépêche est remise, emporte deux lettres adressées par Torcy, l'une au marquis de Brancas, l'autre à madame des Ursins : « Je suis bien « fâché, Monsieur, qu'il n'ait pas été possible de faire ce que « le Roi souhaitait d'achever en faveur de la princesse des « Ursins; mais il ne faut pas regarder encore la partie « comme perdue, et j'espère que, lorsque le Roi jugera con- « venable à ses intérêts d'entrer en négociation avec l'Em- « pereur, on pourra trouver des expédients de couronner ce « qui n'a pu se faire à Rastadt[1]. » — « J'aurais l'honneur, « Madame, de vous faire compliment sur la conclusion de la « paix, sachant combien vous êtes touchée de tout ce qui « regarde le repos et la satisfaction du Roi, si les intentions « de Sa Majesté avaient eu tout l'effet qu'Elle souhaitait « pour vos intérêts. Je ne vous dirai pas la peine qu'Elle a

[1] *Torcy à Brancas*, 19 mars 1714.

« ressentie de se voir obligée ou de rompre une négociation « très-importante, ou de remettre l'article de votre souve- « raineté à une autre conjoncture. M. d'Aubigny [1], qui sera « peut-être à Madrid plus tôt que ma lettre, vous informera, « Madame, de ce que Sa Majesté pense et de ce qu'Elle lui « a dit Elle-même sur ce sujet. »

Consoler les rois lorsque des espérances, chères à leur ambition, se trouvent soudainement brisées, leur persuader, en outre, qu'ils doivent se résigner de bonne grâce, n'était point chose facile à cette époque. Brancas, dont Philippe V ne pouvait supporter l'humeur un peu hautaine et les réflexions imprudentes, qui ne plaisait pas davantage à madame des Ursins, et que l'on accusait d'entretenir des intelligences secrètes avec le duc d'Orléans, venait d'obtenir un congé. Il n'est plus à Madrid lorsque les dépêches de Louis XIV et de son ministre y parviennent. C'est le sieur Pachau, secrétaire d'ambassade, qui doit remettre à Philippe le traité de Rastadt, et lui faire goûter, au besoin, les bonnes raisons que son aïeul a eues d'y souscrire. Le Roi observe, d'abord, un silence glacial et dédaigneux; puis son courroux éclate et se répand en amers reproches. « Le « Roi d'Espagne ne me répondit rien d'abord, ni sur les « raisons qui avaient engagé Sa Majesté à signer une paix « particulière après avoir fait tout ce qui avait dépendu « d'Elle pour la rendre générale, ni sur la proposition « réitérée, en dernier lieu, par le prince Eugène, d'entrer, « dès à présent, en négociation et même de conclure « promptement avec l'Espagne, si Sa Majesté Catholique « voulait accorder aux habitants de Barcelone la suspen-

[1] *Torcy à madame des Ursins*, 19 mars 1714. (Archives des Affaires étrangères.) La princesse des Ursins avait chargé son secrétaire d'Aubigny, qu'elle honorait, disait-on, d'une confiance et d'une tendresse sans bornes, de défendre ses intérêts à Utrecht, aussi bien qu'à Paris.

« sion d'armes demandée en leur faveur. Le Roi d'Espagne « ne me répondit rien, non plus, sur les secours que le Roi « accorde pour la réduction de Barcelone ; mais, quand je « vins à parler des titres qu'on a laissé prendre à l'Empe- « reur, il se récria et me dit qu'il était étonnant qu'on « souffrît que l'Archiduc se donnât des titres qui ne lui « appartenaient en aucune façon. J'eus l'honneur de Lui « dire qu'il verrait, par l'article séparé qui avait été signé « avant le traité, que cette usurpation n'était d'aucune « conséquence. Le Roi d'Espagne me répéta encore que, « cependant, le traité subsisterait et que l'on y verrait « l'Archiduc prendre la qualité de Roi d'Espagne et les titres « de tous les États d'une monarchie à laquelle il n'avait « aucun droit. Je pris la liberté de lui répliquer que, par la « précaution que le Roi avait fait prendre, ces titres ne « pourraient porter aucun préjudice aux droits légitimes et « incontestables de Sa Majesté Catholique, et, après Lui avoir « demandé si Elle n'avait rien à m'ordonner, je me retirai [1]. »

Philippe se sent blessé au cœur et n'hésite pas à prendre un grand parti. Ce n'est point à un petit secrétaire d'ambassade qu'il peut adresser ses confidences, mais il les fera, sans réserve, au personnage qu'il honore, en ce moment, de sa plus intime amitié et auquel sa haute situation de cardinal, grand inquisiteur, peut ouvrir, à deux battants, les portes de Versailles ou de Marly. Le cardinal Del Giudice, que l'on a déjà vu figurer dans l'un des premiers chapitres de cette étude, et dont la politique ombrageuse de madame des Ursins redoute la présence à Madrid [2], est nommé ambassadeur extraordinaire auprès de Louis XIV. Il quitte, le

[1] *Pachau à Torcy*. Madrid, 9 avril 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] On n'a pas oublié que madame des Ursins méditait de mettre à profit l'absence du cardinal pour attaquer les priviléges de l'inquisition.

29 mars, la capitale de l'Espagne, accompagné du prince de Cellamare son neveu [1], et porte, en grande hâte, au roi de France les représentations de Philippe V. « Plus je « réfléchis à la situation où je me trouve par suite du traité « de paix que Votre Majesté vient de conclure avec l'Archi- « duc sans que j'y sois compris, et moins je m'imagine com- « ment votre tendresse pour moi m'a abandonné en cette « occasion : » c'est ainsi que débutent les lettres de créance du cardinal qui doit remettre, en outre, à Sa Majesté la lettre suivante écrite entièrement de la main du roi d'Espagne :

« J'ai déjà prévenu Votre Majesté, par plusieurs de mes « lettres, du mécontentement que j'ai de la conduite de « M. de Brancas depuis que cet ambassadeur est ici et des « raisons que j'avais de vous prier de l'en retirer. J'ignorais « encore les discours qu'il a tenus contre ma propre per- « sonne. L'ennemi que j'ai eu ici, qui projetait de me « détrôner, n'en pouvait pas tenir de plus mauvais [2]. Je « vous prie de considérer combien je suis obligé de donner « attention aux conséquences de ce qui doit s'être pratiqué « par cette cabale pour vous faire proposer un tel ambas- « sadeur. Les suites que j'aurais lieu d'en craindre m'ont « engagé à charger le cardinal del Giudice à passer en « France, pour vous rendre secrètement compte de la « vérité et vous demander de prévenir, par les moyens que « votre prudence et votre tendresse pour moi vous suggé- « reront, les menaces dont il semble que cette cabale « menace la France et l'Espagne dans les temps à venir. Le « cardinal est au fait de tout ceci. Je vous prie de lui donner « une créance entière de tout ce qu'il vous dira..... Enfin,

[1] Le même qui fut ambassadeur d'Espagne à Paris sous la régence, et qui conspira, au profit de Philippe V, contre le duc d'Orléans.

[2] Philippe fait ici allusion aux manœuvres séditieuses auxquelles s'était livré, en Espagne, le duc d'Orléans.

« je désire qu'il vous témoigne l'inquiétude que mon conseil « éprouve de ce que vous ne m'avez pas fait comprendre « dans le traité que vous venez de conclure avec l'Archiduc « et d'entendre dire que vous consentez, par ce traité, qu'il « conserve le titre de Roi d'Espagne. Toutes ces réflexions « tendent à me représenter que j'ai donc démembré inutile- « ment la monarchie d'Espagne de tant d'États dont elle « était composée, sur les assurances que le continent « d'Espagne et des Indes demeurerait paisible; qu'il ne « suffit pas à l'Archiduc d'être en possession de la plus « grande partie de ce démembrement, qu'il veut encore « se conserver un titre pour perpétuer le prétexte de la « révolte de mes sujets qui se croiront, plus que jamais, en « droit de choisir celui des deux princes qui leur plaira.

« Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous prier de consi- « dérer quelles doivent être, dans la suite, les conséquences « d'un tel projet qui va rendre la paix impraticable entre « l'Archiduc et moi et de vouloir bien me témoigner toujours « vos bontés qui me sont bien précieuses pour la tendresse « extrême que j'ai pour Votre Majesté.

« PHILIPPE [1]. »

Giudice arrive, le 16 avril, à Versailles. Le 20, il est reçu, à Marly, par le Roi qui s'entretient, avec lui, pendant trois quarts d'heure et, le soir même, Torcy lui donne une longue audience dont il rend compte, deux jours après, par un mémoire lu devant le conseil d'État. Ce mémoire expose les principaux griefs du roi Philippe. « Depuis quelque temps, son aïeul semble vouloir l'abandonner et il ne l'aide plus de ses lumières; la conduite du marquis de Brancas

[1] *Philippe V à Louis XIV*. Madrid, 29 mars 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

est scandaleuse; il se mêle ouvertement aux intrigues des ennemis du Roi; il s'est permis d'écrire à don Joseph Grimaldo en termes offensants pour lui; si Louis XIV n'avait pas pris la résolution d'abandonner entièrement son petit-fils, se serait-il abstenu de le comprendre dans la paix conclue récemment avec l'Archiduc? aurait-il laissé prendre à ce dernier, dans le traité de Rastadt, les titres qui n'appartiennent qu'au Roi Catholique, « donnant ainsi, au plus « dangereux de ses ennemis, la liberté de faire tout ce qui « lui plaira d'entreprendre pour entretenir, en Espagne, un « esprit éternel de division et de révolte »? aurait-il délaissé les intérêts de la princesse des Ursins et méconnu ainsi un engagement que Philippe, « jaloux de son honneur et de « l'exécution de ses promesses », regarde comme sacré? Songerait-il à rappeler le sieur Orry, « ministre laborieux « et intelligent, auteur de tous les nouveaux projets que ce « prince a si utilement suivis »? Le roi d'Espagne « supplie « Sa Majesté de lui rendre ses premiers sentiments, d'être « persuadée de la déférence qu'il aura toujours pour ses « avis et de l'autoriser à regarder toujours ses intérêts « comme inséparables des siens [1]. »

La réponse de Louis XIV ne se fait pas attendre. Un courrier, parti dès le lendemain, 23 avril, de Versailles, la porte à Philippe V, après que le cardinal en a pris connaissance. Elle est conçue en termes à la fois sévères et paternels. La majesté de l'aïeul est offensée, sans doute, des résistances du petit-fils, aussi bien que de ses réflexions déplacées et de ses plaintes injustes; mais elle veut bien avoir égard à ses prières, se laisser toucher par les marques de son repentir, pardonner, cette fois encore, à son inexpé-

[1] Le mémoire lu par Torcy au Conseil, en présence du Roi, porte la date du 22 avril.

rience et à sa jeunesse. « J'ai reçu, par le cardinal del Giu-
« dice, la lettre que vous m'avez écrite. Comme il vous
« rendra facilement compte de ce que je lui ai dit dans la
« première audience que je lui ai donnée, vous connaîtrez
« que ma tendresse pour vous n'est pas refroidie et que je
« vous aime trop véritablement pour changer jamais à votre
« égard. Je vous ai dit, jusqu'à présent, ce que je pensais,
« et c'est pour votre bien que j'ai été fâché lorsque vous
« n'avez pas suivi mes conseils [1]..... Je souhaite principale-
« ment que vous soyez bien persuadé qu'après tout ce que
« j'ai fait pour vous, je ne puis rien désirer avec plus
« d'empressement que de vivre, avec vous, dans une amitié
« parfaite et conforme à la tendre amitié dont je vous ai
« toujours donné des marques..... »

A cette lettre, Louis XIV fait joindre un volumineux mémoire qui expose les difficultés qu'on a su vaincre pour conclure la paix et rendre la tranquillité à l'Europe, qui relève, l'un après l'autre, les prétendus griefs du jeune Roi et démontre combien ils sont peu fondés. Nous croyons nécessaire, à cause du grand intérêt qu'il présente, d'en reproduire ici les premières lignes et d'en citer les arguments relatifs au traité de Rastadt.

« Les sentiments de Sa Majesté, pour le Roi son petit-fils,
« n'ont point changé. Elle conserve toujours, pour lui, la
« même mesure de tendresse..... Elle est également sen-
« sible à la gloire et aux intérêts d'un fils qui lui a été si
« cher, et la raison d'État ne marche vraiment, dans son
« cœur, qu'après l'amitié personnelle qu'Elle a pour ce
« prince; mais il est vrai que cette même amitié est blessée
« du peu d'égards que le roi d'Espagne a témoigné, depuis

[1] On sait que, malgré les instances de Louis XIV, Philippe se refusait absolument à terminer ses négociations avec la Hollande et le Portugal.

« quelque temps, pour les conseils de Sa Majesté. Ce prince, « en les rejetant, s'est écarté de ses véritables intérêts et, « quoique Sa Majesté eût lieu de se plaindre et de cesser de « communiquer ses lumières, Elle a cependant continué de « faire part au roi d'Espagne de ce qu'Elle sait mieux « qu'aucun prince de l'Europe, par une longue expérience « dans les affaires et dans l'art de régner. Elle reçoit, avec « plaisir, les assurances que le Roi son petit-fils lui donne « de déférer désormais à ses avis. Un bon père ne s'irrite « contre ses enfants que pour leur bien, et sa tendresse pour « eux paraît à mesure qu'ils s'empressent d'en recevoir de « nouvelles marques. »

Cette magistrale réprimande est suivie d'une décision gracieuse qui en fera passer les termes un peu vifs. « Le Roi « avait choisi le marquis de Brancas pour son ambassadeur « en Espagne, comme un sujet dont il connaissait parfaite- « ment la sagesse et qu'il croyait agréable à son petit-fils, « pour les services importants qu'il avait eu le bonheur de « rendre à ce prince [1]; aussitôt qu'il a eu le malheur de lui « déplaire, Sa Majesté le rappelle. Rien ne fait mieux voir « que le premier ordre qu'Elle donne à ses ministres en « Espagne est celui de s'attacher particulièrement à plaire « au Roi Catholique et qu'Elle n'approuverait leur conduite « qu'autant qu'ils y réussiront. » Puis, le mémoire fait ressortir les obstacles que le gouvernement du Roi a rencontrés, sur ses pas, pendant les négociations de Rastadt. Il montre Louis XIV, sollicitant, avec instance, l'insertion, dans le traité, d'une clause, en vertu de laquelle l'Empereur serait tenu de conclure, à bref délai, la paix avec l'Espagne, et le prince Eugène opposant, à cette proposition, une insurmontable résistance, répondant qu' « il ne s'agissait, à Rastadt,

[1] Voir, aux Annexes, la note sur le marquis de Brancas.

que de finir la guerre entre le Roy et l'Empereur », affirmant, au reste, que, cette guerre étant terminée, la médiation royale ménagera d'autant plus aisément la paix, entre Charles VI et Philippe V, que celui-ci ne peut avoir rien à redouter des armées de l'Autriche. En approuvant le traité de Rastadt, le Roi ne consulte pas moins les intérêts de l'Espagne que ceux de la France puisque, « délivré de ses « ennemis, ayant rompu leur puissante ligue, Sa Majesté se « voit enfin maîtresse de procurer à son petit-fils la jouis- « sance paisible et tranquille de la couronne que Dieu a « mise et conservée sur sa tête ». Était-il donc possible de continuer la guerre à cause des titres usurpés par l'Empereur, du moment qu'il est formellement stipulé que cette usurpation ne donne nul droit et ne porte nul préjudice à aucune des deux parties contractantes? Est-ce que les rois d'Angleterre ne se font point appeler *rois de France* dans les actes officiels émanant de leur chancellerie? Est-ce que Philippe V, lui-même, ne prend point, parmi ses titres, « ceux « de Roi de Bohême, d'Archiduc d'Autriche et généralement « de tous les États héréditaires de cette maison »? Quant à madame des Ursins, le Roi a fait tout ce qui était en son pouvoir pour lui procurer la principauté qui lui a été promise par l'article 7 du traité conclu, à Utrecht, entre la France et les États-Généraux; mais les intérêts des Catalans ne sont pas moins chers au cœur de Charles VI et de l'Impératrice que ne le sont, pour Sa Majesté Catholique, ceux de la Camarera mayor. Une transaction était nécessaire. Le prince Eugène l'a fait nettement comprendre en déclarant que, si le roi d'Espagne ne cédait pas sur les Catalans, jamais son maître n'accorderait la principauté. Cependant, Sa Majesté Catholique s'est montrée inflexible et « véritable- « ment, après tant de dépenses faites et de sang versé pour « le maintenir sur son trône », Sa Majesté Très-Chrétienne

pourrait-elle encore refuser la paix à ses peuples, recommencer une guerre incertaine pour défendre uniquement la cause de madame des Ursins? Cette cause, au reste, n'est pas perdue. Le Roi s'est réservé sagement la faculté de la soutenir aux conférences de Bade. La transaction, à laquelle l'Empereur eût consenti, est encore possible. Il appartient à Philippe d'en rechercher et d'en indiquer les termes. S'il ne veut point accorder aux Catalans rebelles le rétablissement général de tous leurs priviléges, il peut leur concéder « quelque grâce assez considérable pour donner lieu à « l'Empereur de croire qu'il satisfait à son engagement à leur « égard et que son honneur est à couvert » ; « car, enfin », ajoute textuellement et fort judicieusement le *mémoire,* « il « est encore plus intéressé à ne pas laisser ces peuples dans « l'oppression que le roi d'Espagne n'est obligé, par ce « même principe d'honneur, à donner une souveraineté à « la princesse des Ursins, puisqu'elle est la maîtresse de s'en « désister, que le Roi Catholique peut l'en récompenser « en lui donnant d'autres établissements, et que l'Empe- « reur, au contraire, ne pourrait se laver de l'opprobre, « dont il se croit couvert, s'il abandonnait des peuples « excités à la révolte par les serments qu'il leur a faits ».

Après avoir longuement déduit les motifs impérieux qui doivent engager Philippe V, dans l'intérêt même de madame des Ursins, à ne plus retarder la signature des traités qu'il négocie avec les États-Généraux et le Portugal [1], le *mémoire* examine la situation du sieur Orry [2]. « Lorsque « le Roi lui permit de passer en Espagne, pour conférer sur « ses projets administratifs avec le comte de Bergueick, Sa « Majesté ne pouvait s'imaginer que le roi d'Espagne

[1] Nous aurons l'occasion de citer plus tard les passages du mémoire qui concernent ces traités.

[2] Voir, sur Orry, l'Annexe 59 du premier volume.

« voulût faire entrer dans ses conseils un Français qui « n'avait jamais exercé, en France, que des emplois fort « subalternes. Elle connaît les talents du sieur Orry; mais « Elle sait qu'il n'a pas ceux d'un premier ministre. Elle ne « peut donc approuver qu'il le soit devenu ou, tout au « moins, que l'Espagne ou les nations étrangères le croient « tel, s'il est vrai, comme l'assure M. le cardinal del Giu- « dice, qu'il n'en ait pas l'autorité [1]. » Cependant, le Roi veut bien, pour donner à son petit-fils un témoignage de sa tendresse, « confirmer la permission qu'il a donnée au « sieur Orry de séjourner encore un an en Espagne ».

L'important *Mémoire* du 23 avril se termine par la déclaration qu'on va lire : « Le Roi, persuadé de la droiture « et de la sagesse du Roi son petit-fils, compte qu'il pren- « dra les résolutions les plus conformes à la prudence et à « l'équité qui doivent toujours régler les décisions des sou- « verains, et, lorsque Sa Majesté saura ses sentiments, Elle « donnera ses soins à réconcilier, avec lui, ses plus grands « ennemis, résolue d'y travailler avec la même ardeur « qu'Elle a témoignée pour ses intérêts, pendant qu'Elle « employait les forces et les richesses de la France à le

[1] Le cardinal espérait, lui-même, devenir premier ministre. En diminuant les mérites d'Orry, il servait fort bien ses propres intérêts, mais trahissait parfaitement les instructions du roi d'Espagne. Son arrivée à Paris intrigua beaucoup la cour. On le disait chargé d'une mission grave et mystérieuse. Il avait quitté Madrid vingt-quatre heures plus tôt que Brancas, espérant voir le Roi avant lui. Mais l'ambassadeur l'avait devancé à Marly. « Le « Roi d'Espagne, écrit Dangeau dans ses *Mémoires*, envoie ici le cardinal « del Giudice, qui est grand inquisiteur et entre dans les conseils. Il l'a « fait partir de Madrid un jour avant le marquis de Brancas, à qui la cour « d'Espagne n'avait rien dit de ce départ. Le Roi son maître, pour lui faire « faire plus de diligence, lui avait fait donner seize relais de mules depuis « Madrid jusqu'à Pampelune. Il est arrivé à Bayonne avant le marquis de « Brancas; mais le marquis en est parti deux heures avant lui et a pris « tous les chevaux de poste pour retarder la marche du cardinal, comme « le cardinal, en Espagne, avait tâché de retarder la sienne. »

« maintenir sur le trône où Dieu voulait le conserver. »

Louis XIV ne se laissa donc convaincre ni par les représentations écrites de Philippe V, ni par le plaidoyer du grand inquisiteur d'Espagne. Il donna sa pleine approbation au traité conclu, le 6 mars, à Rastadt, entre le maréchal de Villars et le prince Eugène de Savoie. L'Empereur ne fit pas attendre la sienne. Les deux ratifications, expédiées, l'une, de Vienne, le 17 mars, l'autre, de Versailles, le 25 du même mois, furent échangées, le 6 avril, à Rastadt, entre Penterriedter et d'Hauteval, conformément à l'article 37 du traité.

Charles VI s'estima très-heureux de l'issue des négociations et du résultat de la lutte qu'il avait soutenue, tout seul, contre la France. « L'Empereur, mandait le 29 mars « Pastor à Torcy, se glorifie d'avoir, par sa fermeté et « contre l'attente d'une partie de sa cour, obtenu, après « une malheureuse campagne, une paix bien meilleure que « celle d'Utrecht, avantageuse et glorieuse en considéra- « tion de la grande supériorité de la France et des difficul- « tés, pour l'Empire, de continuer la guerre. Ce qui cha- « touille ce prince et le contente le plus, est que cette paix « n'est pas faite suivant le plan de ses alliés qui, selon son « langage, l'avaient abandonné à la boucherie et qu'il se voit « en état de leur faire sentir son ressentiment. » Pourtant, il n'a pu faire comprendre, dans le traité de Rastadt, ses héroïques alliés de la Catalogne dont la fidélité admirable n'a pas fléchi, un instant, devant les offres conciliantes aussi bien que devant les menaces du roi d'Espagne, et sa loyauté se révolte contre cet abandon involontaire. Comment ces vaillants hommes pourront-ils apprendre, sans une douloureuse indignation, que l'Empereur et l'Impératrice ont ainsi oublié leurs serments? Charles VI essaye de les consoler et d'adoucir leurs perplexités cruelles en leur adressant, le 28 mars 1714, la proclamation suivante :

« Illustres, vénérables, excellents, magnifiques, nos amis « et très-fidèles députés et auditeurs de comptes de la géné- « ralité de Catalogne ; quoique la triste situation des temps « et l'abandonnement que je vois que mes alliés ont fait de « ma cause, après l'avoir fomentée dans les commence- « ments et soutenue comme juste et commune, m'aient « tenu, jusqu'à présent, dans le silence et empêché d'accep- « ter ouvertement les témoignages de votre constance et de « votre fidélité, ne voulant pas que l'amour paternel que « j'ai pour vous fût la cause d'un sacrifice où des acci- « dents imprévus pourraient vous faire tomber par la suite, « ma clémence, cependant, a toujours eu un égard singulier « aux actes inimitables de votre zèle ardent et grand atta- « chement pour ma cause. Mais les dispositions que j'avais « faites n'ayant pu rien produire pour votre consolation, ni « pour votre liberté, bien que ma tendre compassion pour « vous le souhaitât fort, j'ai jugé à propos de faire la paix « avec le roi de France, laquelle se conclut à Rastadt le « 6 du présent mois et, par l'indispensable raison que j'ai de « conserver ma justice, droits, actions et titres qui m'appar- « tiennent comme légitime roi d'Espagne, sur ce principe « et en considération de ce que vos inimitables actions ont « mérité de ma royale reconnaissance, vous devez être per- « suadés que ma clémence vous accordera toujours les assis- « tances qui seront possibles, jusqu'à ce que, vous ayant « facilité le soulagement qui vous est justement dû, je « puisse proportionner le cours de ma justice à votre con- « fiance de laquelle j'ai déjà, envers moi, tant de preuves par « les authentiques actions, constance et valeur de cette très- « fidèle principauté et de ses vassaux si actifs, zélés et loyaux.

« Vienne, le 28 mars.

« MOI LE ROI. »

Et plus bas, « DON RAMON DE VILANA PERLAS. »

A cette proclamation non moins vague qu'emphatique, par laquelle l'Empereur cherchait évidemment à endormir ses remords sans toutefois compromettre l'avenir et dépasser les bornes que lui imposait la prudence, l'Impératrice, dont l'administration bienveillante avait laissé, parmi les habitants de Barcelone, les plus doux souvenirs, voulut joindre les chaleureux témoignages de sa sympathie personnelle. Ces assurances prévinrent le désespoir des Catalans et relevèrent leur courage que les nouvelles arrivées de France avaient momentanément affaibli.

Moins satisfait sans doute et moins fier que l'Empereur, puisque étant victorieux, il n'avait pu lui dicter toutes ses conditions, le Roi n'en vit pas moins avec un sincère plaisir, comme on l'a dit plus haut, la conclusion du traité. Le 13 avril, la proclamation suivante, portant la signature de Louis XIV, fut affichée dans tout Paris, après y avoir été lue publiquement : « On fait savoir à tous qu'une bonne, « stable et solide paix avec une amitié et réconciliation « sincère, a été faite et accordée entre très-Haut, très-Excel- « lent et très-Puissant prince Louis, par la grâce de Dieu, « roi de France et de Navarre, notre Souverain Seigneur, et « très-Haut, très-Excellent et très-Puissant prince Charles, « Empereur, leurs vassaux, sujets et serviteurs en tous leurs « royaumes, pays, terres et seigneuries de leur obéissance, « que ladite paix est générale entre eux et leursdits vas- « saux et sujets et qu'au moyen d'icelle, il leur est permis « d'aller, venir, retourner ou séjourner en tous les lieux des- « dits royaumes, États et pays, négocier et faire commerce « de marchandises, entretenir correspondance et avoir com- « munication les uns avec les autres et ce en toute liberté, « franchise et sûreté, tant par terre que par mer et sur les « rivières et autres eaux deçà et delà les monts, et tout ainsi « qu'il a été et dû être fait en temps de bonne, sincère et

« amiable paix, telle que celle qu'il a plu à la divine bonté « de donner audit Seigneur Roi et audit Seigneur Empe- « reur, à leurs peuples et sujets ; et, pour les y maintenir, « il est expressément défendu à toutes personnes, de « quelques qualités et conditions qu'elles soient, d'entre- « prendre, d'attenter ou innover aucune chose, au con- « traire et au préjudice d'icelle, sous peine d'être puni « sévèrement comme infracteur de paix et perturbateur du « repos public. »

Trois jours après, des circulaires royales, adressées aux archevêques, évêques, gouverneurs et commandants des provinces, Parlements, procureurs généraux et premiers présidents, prescrivaient de faire chanter des *Te Deum* solennels dans toutes les églises de France, d'y assister en corps et en personnes, de « faire allumer des feux de joie « dans les rues, tirer le canon, donner toutes les autres « marques de démonstrations de réjouissance publique « accoutumées en pareil cas [1] ». Les ordres, envoyés aux archevêques et évêques, étaient ainsi conçus :

« 16 avril 1714, à Marly.

« Depuis la conclusion des traités que mes ambassadeurs « signèrent l'année dernière, j'ai donné tous mes soins à « consommer l'ouvrage de la paix générale et je n'ai rien « oublié pour engager l'Empereur à suivre l'exemple que « les alliés venaient de lui tracer. Dieu a béni la sincérité « de mes intentions, et les conférences tenues à Rastadt, « entre le maréchal duc de Villars et le prince Eugène de « Savoie, après la dernière campagne, ont enfin produit la « paix que je désirais pour le bonheur de mes peuples et

[1] Circulaire royale adressée, le 16 avril, aux gouverneurs des provinces. (Archives des Affaires étrangères.)

« pour le bien général de toute l'Europe. La tranquillité « dont elle jouira désormais étant un don de la miséricorde « divine, mon intention est que, dans toute l'étendue de « mon royaume, il en soit rendu les grâces les plus solen- « nelles. C'est pour cet effet que je vous écris cette lettre « pour vous dire que vous fassiez chanter le *Te Deum* « dans votre église métropolitaine et autres de votre dio- « cèse et ne doutant pas que, par votre présence et votre « piété, vous n'excitiez celle de vos diocésains, je ne « vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu « qu'il vous ait, Monseigneur l'archevêque, en sa sainte « garde. »

« Le 22 avril, racontent les *Mémoires* de Dangeau, le « Roi tint le conseil d'État et, sur les cinq heures après « dîner, alla à la paroisse où il fit chanter le *Te Deum*..... « On chanta le *Te Deum* à Notre-Dame, à Paris, dans le « nouveau chœur que le Roi a fait orner magnifiquement. « Le conseil n'y était point parce que M. le chancelier « avait prié le Roi de l'en dispenser [1]. Il y eut des feux de « joie dans tout Paris, grande collation à la maison de ville « que donna M. le duc de Tresmes [2], et, après le feu, il « nous donna un souper magnifique dans sa maison où il y « avait beaucoup de dames et beaucoup de ministres étran- « gers. Le souper ne commença qu'à minuit, et il y eut « plusieurs tables de jeu, après le repas. »

Ce fut avec une joie véritable que les habitants de la France s'associèrent aux démonstrations officielles prescrites par leur souverain. Courbés sous le fardeau écrasant de misères sans nombre, ils voyaient enfin luire, à leurs yeux, les consolantes perspectives d'une paix certaine, et

[1] Voysin venait de perdre sa femme.
[2] Le duc de Tresmes était gouverneur de Paris.

« véritablement, ainsi que l'écrivait Torcy, le 18 mars, au « chevalier de Rossy[1], il était temps, après treize ans d'une « guerre sans merci et sans trêve, que les peuples com- « mençassent à respirer ».

[1] Voir plus haut.

CHAPITRE VII

PAIX DE BADE.

Congrès de Bade. — Pleins pouvoirs donnés par l'Empire à l'Empereur. — Plans du comte Shönborn. — Les protestants et l'article 4 du traité de Ryswyk. — La Suède ne peut se faire représenter au Congrès. — Prétentions de madame des Ursins, du duc de Saint-Pierre, du marquis de Sainte-Croix, du comte de Bonneval, des Jésuites de Fribourg. — Intérêts de la religion catholique. — Signature du traité. — Assurances que se donnent mutuellement le prince Eugène et Villars. — L'Empereur mécontent du Roi. — Ratification conditionnelle des princes protestants. — Le comte du Luc ambassadeur à Vienne et ses instructions. — Grande situation du prince Eugène. — Plaintes du maréchal; sa lettre à madame de Maintenon.

Ce fut sur la ville de Bade en Ergau que Louis XIV, usant de l'autorisation qu'il tenait de Charles VI, crut devoir fixer son choix pour la réunion du congrès chargé de conclure la paix générale entre la France et l'Empire. Dès que le maréchal de Villars eut fait connaître ce choix au prince Eugène, suivant l'engagement qu'il en avait pris par le troisième article séparé du traité de Rastadt, l'Empereur adressa aux autorités du canton de Zurich la lettre suivante qui porte la date du 28 mars 1714 :

« Charles VI, par la grâce de Dieu, élu Empereur des « Romains, toujours Auguste;

« Honorables et particulièrement chers,

« Ayant été trouvé bon, à Rastadt, entre nous et sa Dilec- « tion le roi de France que le traité de paix général et « public, où l'Empire romain doit figurer selon les usages, « se fasse dans un lieu neutre et que les conférences entre

« les plénipotentiaires, qui doivent faire partie du congrès, « commencent le 15 du mois d'avril prochain, ou, au plus « tard, le 1er de mai, nous avons, par la confiance particu- « lière que nous accordons au corps helvétique, prêté « volontiers les mains à ce qu'elles se tiennent en Suisse « et avons proposé, entre autres, pour le lieu du congrès, « la ville de Bade en Ergau, que sa Dilection royale a « choisie, ainsi que nous l'avons appris depuis peu de « jours. Après quoi, nous n'avons pas voulu différer de vous « en informer par la présente, ne doutant point que vous « ne l'appreniez volontiers et que vous ne donniez les « ordres nécessaires en pareil cas, ce dont notre féal et bien- « aimé vice-président de la Chambre des Pays autrichiens « et notre ambassadeur extraordinaire en Suisse vous infor- « mera plus amplement. Nous nous le promettons de votre « reconnaissance pour l'estime particulière que nous vous « avons marquée et vous demeurons affectionné avec nos « faveurs impériales[1].

« Donné, dans notre ville de Vienne, le 28 mars de l'an « 1714, de notre règne romain le 3e, de celui d'Espagne le « 11e, de ceux de Hongrie et de Bohême le 3e.

« CHARLES. »

Bade en Argovie, petite ville renommée pour ses eaux thermales[2], avait été pendant près de trois siècles, de 1426 à 1711, le siége de la diète fédérale. Elle possédait donc un assez vaste édifice, qui pouvait abriter convenablement le congrès; mais elle n'en était pas moins dénuée des

[1] Traduction de la lettre adressée par l'Empereur aux autorités du canton de Zurich. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Les territoires qui forment, depuis 1798, le canton d'Argovie, faisaient partie, à cette époque, des cantons de Berne et de Zurich. Bade, chef-lieu d'un ancien comté, est agréablement située dans une large vallée que baigne la Limmat.

ressources délicates auxquelles étaient en droit de s'attendre les personnages distingués qui allaient s'y réunir. En homme pratique qui sait, par expérience, que ces ressources ne s'improvisent pas, et que, d'ailleurs, l'hospitalité suisse n'est pas toujours bien désintéressée ni bien accueillante, l'ambassadeur extraordinaire, vice-président des États d'Autriche, comte de Trauttsmansdorff[1], s'adressa, le 5 avril, aux représentants du canton de Zurich, dans lequel l'Argovie se trouvait alors comprise, pour les prier « de prendre, sans délai, des mesures dans la ville de Bade, « tant pour ce qui regardait la sûreté et la commodité *que* « *le prix des logements et des vivres,* afin qu'on les mît à un « taux raisonnable et qu'on ne les augmentât pas au delà « de l'équité ». Le comte du Luc, ambassadeur de France, joignit ses recommandations à celles de son collègue. Par une dépêche datée de la veille, 4 avril, il informa officiellement, au nom du Roi, le gouvernement helvétique de la conclusion du traité de Rastadt et du choix qu'avait fait Sa Majesté Très-Chrétienne de la ville de Bade pour la réunion du congrès. « Sa Majesté, ajoutait-il, s'attend à ce que ses plé- « nipotentiaires et ceux des autres puissances intéressées, « trouveront, en Suisse et dans le lieu du congrès, les commo- « dités et la sûreté nécessaires pour une pareille assemblée. « Ainsi je me flatte que chacun des membres qui com- « posent votre louable république voudra bien, pour cet « effet, donner ses ordres en particulier dans les pays et « lieux qui lui sont subordonnés. »

Villars, le comte du Luc [2], la Houssaie, conseiller

[1] Descendant du comte Maximilien de Trauttsmansdorff, qui joua un rôle si remarquable et si prépondérant dans les négociations des traités de Westphalie.

[2] Du Luc représentait la France en Suisse depuis 1708. Il avait commencé par suivre la carrière militaire et perdu un bras à la bataille de

d'État[1], intendant d'Alsace, qui avait pris, comme on l'a vu, une part très-active aux dernières négociations de Rastadt, furent désignés, par Louis XIV, pour le représenter au congrès de Bade, en qualité de premier, second et troisième plénipotentiaire. Charles VI y envoya le prince Eugène de Savoie, le comte de Goëss et le comte Jean-Frédéric de Seilern, neveu du chancelier. Il fut convenu que ni le prince ni le maréchal ne devaient prendre part à la discussion, à moins que leur haute intervention ne fût jugée indispensable, mais qu'ils reviendraient pour apposer leur signature et leur sceau au bas du traité, dès que l'on se serait mis d'accord. Les agents de toutes les puissances intéressées pourraient être admis aux conférences, mais la question de savoir s'ils participeraient aux délibérations et par conséquent à la signature, resta indécise durant quelques jours, parce qu'elle dépendait de la forme même dans laquelle seraient rédigés et délivrés les pleins pouvoirs.

Avant qu'elle fût résolue, une difficulté de préséance força Louis XIV à modifier l'ordonnance par laquelle il avait nommé ses ambassadeurs. L'intendant d'Alsace remplissait, depuis plusieurs années, ses importantes fonctions avec autant de distinction que de dévouement. Le Roi l'avait nommé conseiller d'État. La Houssaie prétendait que cette situation lui donnait le pas sur du Luc et se refusa péremptoirement à siéger, au-dessous de lui, au congrès. En vain le Roi daigna-t-il insister pour qu'il ne persistât point dans ce refus en lui faisant observer, par Torcy, qu'on ne pouvait admettre raisonnablement que le comte, représentant de Sa Majesté auprès du corps helvétique, occupât seulement, au nom de la France, la troisième place dans une assem-

Cassel. C'était un homme de cœur et d'intelligence, très-amateur des belles-lettres. Il devint ambassadeur à Vienne et conseiller d'État d'épée.

[1] Voir, sur le Pelletier de la Houssaie, les notes précédentes.

blée qui devait se réunir en Argovie. La Houssaie ne fléchit point dans sa résolution, mais il écrivit, le 21 mars, au ministre des affaires étrangères pour lui offrir d'aller à Bade comme un simple particulier et de s'y mettre à la disposition de l'ambassadeur du Roi qui pourrait, dans tous les cas où il le jugerait convenable, faire appel à ses lumières. Un tel expédient n'était point de nature à satisfaire le Roi qui n'entendait guère que ses sujets ne lui obéissent qu'à demi. La Houssaie fut purement et simplement remplacé, comme troisième plénipotentiaire à Bade, par Saint-Contest, intendant de Metz, qui n'était alors que simple maître des requêtes [1].

Comment l'Empereur fera-t-il entendre à l'Empire qu'il a dû s'engager en son nom, par le traité de Rastadt, sans y être autorisé? Quel accueil fera la diète à une telle communication? Comment l'Allemagne sera-t-elle représentée aux conférences de Bade? Les princes germaniques y enverront-ils des plénipotentiaires comme ils l'on fait, en 1697, au congrès de Ryswyk? Donneront-ils, au contraire, leur pouvoir collectif à l'Empereur? Quelle sera l'attitude des princes qui, comme l'Électeur de Hanovre, eussent désiré la continuation de la guerre? Quelle sera celle des protestants qui se plaignent, bien haut et non sans juste raison, que le traité de Rastadt, conclu entre deux puissances catholiques, a cruellement méconnu leurs intérêts? Pourront-ils se résoudre à confier leur défense au chef de la maison d'Autriche, quand il vient précisément de les trahir? La Suède, que l'on veut dépouiller de ses provinces germani-

[1] Saint-Contest fut plus tard intendant des frontières pour le service de l'armée, conseiller d'État et plénipotentiaire à Cambray. « Il avait, dit « Saint-Simon, de la capacité et de l'esprit, infiniment de liant et, sous « un extérieur lourd, épais, grossier et simple, beaucoup de finesse et « d'adresse, une oreille qui entendait à demi-mot, un désir de plaire « au-dessus de tout. »

ques, n'invoquera-t-elle pas la haute autorité, et l'équité du congrès? Si on lui permet d'y faire soutenir ses droits, quelles ne seront pas les colères du roi de Prusse, de l'Électeur de Hanovre, de l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, et qui peut savoir si une telle compétition ne retardera pas indéfiniment l'issue pacifique des négociations? Telles sont les questions complexes qui se dressent devant le gouvernement autrichien, questions dont quelques-unes sont même fort périlleuses, mais que Charles VI saura résoudre en usant de sa méthode ordinaire, c'est-à-dire en imposant sa volonté.

Il commence par adresser à la Diète un *décret de commission* pour lui annoncer officiellement la signature du traité et lui rendre compte des circonstances qui l'ont rendue nécessaire. Ce décret communiqué, le 24 mars, à la Diète par le prince de Lœwenstein, est conçu en termes courtois, mais fort nets. L'Empereur y rend compte, à sa manière, des négociations de Rastadt, et insiste sur la nécessité où se trouve l'Empire, s'il ne veut pas commettre la pire des imprudences, de continuer ses préparatifs militaires. « C'est le roi de France, par l'entremise du maréchal de Villars, et non le chef de la maison d'Autriche, qui a pris l'initiative des propositions de paix. Le maréchal s'adressa d'abord à l'Électeur de Mayence, puis à l'Électeur palatin, et ce fut uniquement sur les vives instances de ce dernier que l'Empereur, craignant qu'on ne lui reprochât de vouloir continuer la guerre à tout prix, autorisa son généralissime, le prince de Savoie, à écouter les propositions du maréchal. On s'aperçut, à la vérité, qu'elles étaient bien différentes des assurances transmises, d'abord, par Villars à l'Électeur. Mais le prince Eugène ayant dicté ses conditions dans lesquelles sont convenablement ménagés l'honneur aussi bien que les intérêts de l'empire, et le roi de France, vive-

ment pressé par son ambassadeur, ayant cru devoir ne leur faire subir que des modifications sans importance, l'Empereur consentit à signer la paix. Nul doute qu'elle n'eût pu être beaucoup plus glorieuse, si, d'une part, les alliés de l'Autriche ne l'eussent abandonnée et si, de l'autre, les cercles du Rhin, sans tenir compte de la redoutable responsabilité qui leur incombait, ne s'étaient déclarés incapables de fournir leurs contingents. Il s'agit maintenant, pour l'Empire, de ratifier à bref délai, suivant l'article 34 du traité de Rastadt, les engagements que l'Empereur a pris, en son nom, pour lui épargner la continuation de la guerre. Mais il faut, avant tout, se tenir prêts à reprendre les hostilités, afin que l'ennemi commun ne se montre pas plus exigeant et plus altier. La Diète aura donc à décider, d'abord, si les Électeurs et princes de l'Allemagne devront remettre leurs intérêts entre les mains de Sa Majesté Impériale ou bien s'ils enverront des députés au congrès de Rastadt, ainsi qu'ils l'ont fait, dans le temps, pour les conférences de Ryswyk; elle aura également à prendre, sans tarder, toutes les mesures nécessaires pour faire rentrer, dans les caisses militaires, les cinq millions de florins votés l'année dernière, ainsi que tous les autres arriérés, et pour maintenir, jusqu'à la conclusion de la paix générale, l'effectif actuel des contingents germaniques [1]. »

Le ton de cette grave communication que le comte Seilern, chancelier de la cour, avait rédigée et qui portait sa signature [2], eût été probablement plus modeste et moins belliqueux, si Charles VI avait entièrement abandonné

[1] *Pastor à Torcy*. Vienne, 11 avril 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Voir, sur le comte Seilern, les notes précédentes. — C'était le comte de Schönborn, comme vice-chancelier de l'Empire, qui aurait dû rédiger

l'espoir de contraindre la France, par la force des armes, à lui accorder des conditions plus avantageuses. Mais, si sa raison condamnait une telle entreprise, quand il l'envisageait froidement, les conseils ambitieux ou irréfléchis de son entourage parvenaient quelquefois à lui faire entendre qu'elle ne serait peut-être pas irréalisable. Un des favoris les plus écoutés, le comte Schönborn, neveu de l'Électeur de Mayence et vice-chancelier de l'empire [1], nourrissait le vaste projet de restaurer, au profit de la grandeur et de la puissance germaniques, l'alliance intime de l'Empereur et de l'Empire, que les traités des Westphalie avaient brisée dans l'intérêt de la France. Renouer, en vue de la défense commune contre l'ambition des Français, l'association de Nordlingen qui s'était formée, entre les cercles d'Autriche, du Rhin, de Souabe, de Franconie, pendant la guerre et qui venait de prendre fin avec elle, associer ainsi plus étroitement les intérêts des Habsbourg à ceux de l'Allemagne, refaire et cimenter l'union nationale, fortifier la patrie allemande pendant la paix et la rendre, pour ainsi dire, invincible, telle était la belle et patriotique pensée du vice-

le décret, mais l'Empereur avait voulu faire appel à la grande expérience de Seilern, et d'ailleurs, comme on va le voir, Schönborn n'était point partisan de la paix.

[1] On a parlé plus haut du comte Schönborn. — « Le comte Schönborn, « neveu de l'Électeur de Mayence, pour s'acquérir auprès de l'Empereur « plus de faveur et de confiance qu'il n'en a comme étranger, et qui, « comme ecclésiastique (il venait d'entrer dans les Ordres afin de pouvoir « être nommé coadjuteur de son oncle), n'a pas tant à risquer que les « ministres autrichiens chargés de famille, se pique d'honneur de redonner, « sous son ministère, l'ancien ordre et lustre au corps de l'Empire étroi- « tement uni à son chef, projet dangereux à la France, qui n'a mis pied « en Allemagne que par le moyen des désordres qui y ont régné et qui, « probablement, ne s'y conservera non plus que par ce moyen. Le comte « Schönborn, soutenu par le crédit de son oncle, flatte l'Empereur de « telles idées d'une heureuse réparation et particulièrement du rétablisse- « ment de son autorité sur un autre pied. » *Pastor à Torcy*. Vienne, 22 mai 1714.

chancelier de l'Empire. Sans doute, elle n'était point exempte d'ambition personnelle puisque le comte Schönborn espérait succéder, un jour, à son oncle et jouer un rôle important, comme Électeur de Mayence, dans ce magnifique concert. Elle ne paraissait pas non plus bien sérieuse aux hommes prudents et expérimentés qui siégeaient, à côté de lui, dans la conférence secrète, mais elle n'en faisait pas moins le plus grand honneur au noble, brillant et généreux personnage qui en poursuivait la réalisation avec autant d'ardeur que de persévérance. A cette pensée, soigneusement entretenue, fidèlement servie par les manœuvres politiques de la Hollande, de la Prusse et du Hanovre, Charles VI associait volontiers ses propres rêves. Devenu le chef incontesté d'une si belle et si étroite alliance, débarrassé, en partie au moins, des garanties que la France et la Suède ont stipulées, il y a soixante-six ans, à Munster, en faveur de l'indépendance des Électeurs et des princes, disposant de ressources immenses, que ne pourra-t-il entreprendre? L'Alsace retournera bientôt dans le domaine germanique; l'Espagne sera reconquise; on verra renaître l'empire de Charles-Quint!

Si le plan du comte Schönborn qui était à Vienne, ainsi qu'on l'a déjà vu, l'un des chefs du parti allemand, souriait, en général, aux États catholiques dont sa réussite eût assuré la prépondérance, ou aux princes belliqueux qui, comme les rois de Saxe, le roi de Prusse, le duc de Hanovre, cherchaient à retarder la conclusion d'une paix générale parce que, suivant l'expression de Pastor, ils ne voulaient perdre aucune occasion de pêcher *in turbido*, il épouvantait, au contraire, la plupart des États protestants, qui se voyaient déjà courbés sous le joug d'une persécution nouvelle.

On a déjà parlé du mécontentement légitime des popula-

tions protestantes de l'Empire. Pendant seize ans, elles n'avaient cessé de se plaindre des injustices commises, à leur égard, par les signataires du traité de Ryswyk. L'article IV de ce traité, en obligeant le roi de France à faire restitution de tous les territoires allemands non compris dans les limites de l'Alsace, avait stipulé que les habitants catholiques de ces territoires conserveraient les priviléges acquis pendant la domination française : *religione tamen catholicâ romanâ in statu, quo nunc est, remanente.* Cette clause s'appliquait particulièrement au Palatinat où les protestants avaient seuls le droit, depuis la paix de Westphalie, d'exercer publiquement leur culte. Louis XIV n'avait pas manqué de conférer un droit semblable aux catholiques dès qu'il avait été le maître du pays. Or, le traité d'Osnabrück avait formellement décidé que l'exercice de la religion, la juridiction religieuse, ainsi que la situation des biens ecclésiastiques, seraient réglés, pour toujours, d'après l'état de possession de l'*année normale*[1], et c'était justement sur cette importante résolution, devenue l'une des lois fondamentales de l'Empire, que se fondait le privilége des luthériens du Palatinat. L'article IV du traité de Ryswyk était donc absolument contraire à ces lois.

Une infraction aussi formelle et aussi audacieuse ne fut pas obtenue sans résistance. Le corps évangélique avait parlé très-haut et proposé une rédaction qui sauvegardait

[1] Pour concilier les prétentions rivales des deux cultes dans la mesure du possible, le Congrès de Westphalie avait décidé que leurs situations respectives seraient maintenues ou rétablies telles qu'elles se comportaient pendant l'année dite *normale ou décrétoire*..... Pour déterminer l'année normale, on avait pris une moyenne entre les deux époques (1618 et 1627) qui avaient été successivement les plus favorables aux intérêts des protestants et à ceux des catholiques. Cette moyenne avait donné l'année 1624. Toutefois, en vertu d'une faveur spéciale accordée sur les instances de la Suède, 1618 était restée l'année normale pour les habitants du Palatinat, du pays de Bade et du Wurtemberg.

les intérêts des protestants; il avait été secondé, avec beaucoup de zèle, par les discours courageux de ses représentants à Ryswyk, ainsi que par les observations énergiques des députés de Hollande et des ambassadeurs de la Suède médiatrice; mais les plénipotentiaires du Roi [1] brusquèrent la solution en déclarant, le 29 octobre 1697, que, si la clause du *statu quo nunc est,* demandée par Louis XIV en faveur des catholiques du Palatinat, n'était pas consentie, la France recommencerait immédiatement la guerre contre les États qui se seraient refusés à l'admettre. Ainsi contraint et forcé, le congrès finit par y souscrire. Toutefois, à l'exception des ministres du Wurtemberg et de Francfort, aucun des plénipotentiaires protestants ne voulut y apposer sa signature. Ils déclarèrent, le 4 novembre, par une note collective, que les dispositions de l'article IV violaient le pacte fondamental de l'Empire, qu'en outre les ordres de leurs souverains leur défendaient de l'accueillir. Un instant, la situation menaça de devenir grave. Les représentants de la Suède, en signant le traité, crurent devoir faire toute réserve, au nom du roi Charles XII, en faveur de l'exacte observation de toutes les clauses stipulées par la paix de Westphalie, et la diète elle-même, en émettant, le 26 novembre, un avis favorable à la ratification du traité, y ajouta un post-scriptum conditionnel portant que les catholiques ne devraient jamais faire usage, contre les protestants, des droits qu'ils pourraient tenir de l'article IV du traité. Lorsque l'empereur Léopold approuva cet avis le 12 décembre, il s'abstint prudemment de tenir compte du post-scriptum. L'Empire était à bout de

[1] La France était représentée à Ryswyk par Callière, Harlay et Crécy; l'Empereur, par Kaunitz, Strattman et Seilern; les États-Généraux, par Heinsius, Jacques Boreel, Weede et Haren; la Suède médiatrice, par Bonde et Lilienroth.

ressources, et les ambassadeurs français avaient fait insérer fort habilement, dans le protocole de la médiation, que, si les États récalcitrants n'avaient pas donné leur adhésion dans un délai de six semaines, l'armée française occuperait leur territoire.

Ce ne fut un secret pour personne que Louis XIV, dont la piété était devenue, depuis quelque temps, ombrageuse, exigeante, agressive, et lui avait fait commettre plus d'une faute politique, se félicitait hautement des avantages assurés, par l'article IV du traité de Ryswyk, aux populations catholiques de l'Empire[1]. « Mon cousin », avait-il écrit, le 2 février 1698, au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, pour lui prescrire de célébrer la paix par le chant du *Te Deum*, « le moment que le ciel a marqué pour récon-« cilier les nations est arrivé. L'Europe est tranquille. La « ratification du traité que mes ambassadeurs avaient conclu « depuis quelque temps, avec ceux de l'Empereur et de « l'Empire, achève de rétablir partout cette tranquillité « si désirée. Strasbourg, un des principaux remparts de « l'Empire et de l'hérésie, réuni pour toujours à l'Église et « à ma couronne; le Rhin rétabli pour barrière entre la « France et l'Allemagne et, *ce qui touche encore plus, le « culte de la véritable religion autorisé, par un traité solen-« nel, chez des souverains d'une religion différente*, sont les « avantages de ce dernier traité. L'auteur de tant de « grâces, etc. »

Moins les prétentions du roi de France et les témoignages de sa hautaine satisfaction furent mesurés[1], plus les doléances

[1] En 1698, le ministre de France à Ratisbonne remit à la Diète un état soi-disant dressé conformément à la clause finale de l'article 4 du traité. « Il n'y était plus question seulement, dit Garden dans son *Histoire des « traités de paix*, des églises fondées par Louis XIV dans le Palatinat et « dont le nombre s'élevait à vingt-neuf; il s'agissait de mille neuf cent « vingt-deux endroits dans lesquels la religion devait être changée, peut-

du corps évangélique, frappé dans ses droits les plus chers, cruellement atteint dans sa dignité, furent bruyantes et vives. Il ne perdit aucune occasion de les produire et de faire agir les influences dont il pouvait disposer. En 1712, la reine Anne et le roi de Prusse demandèrent en vain, à Utrecht, que l'article IV du traité de Ryswyk fût modifié. Pendant le congrès de Rastadt, les États protestants de l'Empire firent de nombreuses et actives démarches pour l'obtenir. Leurs efforts furent infructueux, et, à la vérité, il n'en pouvait être autrement puisque les souverains, au nom desquels on négociait, étaient tous deux de fervents et zélés catholiques. Non-seulement la clause fameuse : *religione catholicâ romanâ in statu, quo nunc est, remanente* ne fut pas abolie, non-seulement les droits attribués au corps évangélique, en 1648, ne furent pas reconnus par le traité de Rastadt, mais encore ce traité stipula formellement (article III) que « ceux de Westphalie, de Nimègue et de « Ryswyk en seraient considérés comme la base et le fon- « dement, qu'ils seraient exécutés tant à l'égard du tempo- « rel que du *spirituel* et observés inviolablement à l'avenir ». Les réclamations adressées à Londres en leur faveur, par l'ambassadeur de Frédéric-Guillaume, ayant été inutiles, il ne restait plus aux protestants d'Allemagne, pour sauvegarder leurs priviléges dédaignés, qu'à faire intervenir l'autorité souveraine de la Diète.

« Les ministres des États protestants de l'Empire à Augs- « bourg, écrit Pastor, commencent, après la paix de Ras- « tadt, à faire grand bruit sur les affaires de religion; ils « crient contre la clause de la paix, qui met celle de Ryswyk, « tant à l'égard du spirituel que du temporel, sur les églises

« être seulement parce que, pendant l'occupation française, l'aumônier de « quelque régiment français, passant par l'un de ces endroits, y avait dit « la messe. »

« ôtées par les Français dans le Palatinat depuis qu'ils « occupent ce pays..... et à cela ils joignent d'autres griefs « de peu d'importance qu'ils ont ramassés et qu'ils relèvent. « Ils sont en train de rédiger *une conclusion*, en corps, pour « conseiller à leurs maîtres de faire une attention sérieuse « aux risques où la religion est exposée et d'adresser leurs « représentations, là-dessus, aux cours de France, de Vienne « et aux États catholiques de l'Allemagne..... Enfin, ils « commencent déjà, en quelque manière, à sonner le tocsin « de la religion ; mais, pour dire à Votre Excellence », ajoute fort judicieusement l'envoyé suédois, « mon petit avis là-« dessus, tout ceci n'est et ne sera apparemment que *Vox « prætereaque nihil* [1]. »

Aux ouvertures faites le 24 mars, par le prince de Lœwenstein, les États catholiques répondirent, sans hésiter, qu'ils remettraient leurs pleins pouvoirs à l'Empereur. Les ministres des princes protestants déclarèrent, de leur côté, que l'intention de leurs maîtres était d'envoyer des plénipotentiaires à Bade pour y défendre leurs intérêts gravement compromis par l'article III du traité de Rastadt. En même temps, ils firent passer à l'Empereur, aussi bien qu'à tous les souverains catholiques de l'Empire, une adresse virulente pour leur exposer que des injustices sans nombre avaient été commises en vertu du IVe article de la paix de Ryswyk, dans les territoires de Trèves, du Palatinat, des Deux-Ponts et d'autres places; que les droits des peuples appartenant à la confession d'Augsbourg seraient mis dans le plus grand péril si les dispositions du traité de Rastadt, qui consacrent et sanctionnent sans réserve celui de Ryswyk, venaient à être ratifiées par l'Empire; qu'il y avait lieu, en

[1] *Pastor à Torcy*. Vienne, 18 avril 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

conséquence, de modifier ces dispositions, au besoin, de mettre les intérêts du corps évangélique sous la protection d'une alliance à laquelle participeraient la reine d'Angleterre, le roi de Prusse, la Suède et les États-Généraux afin d'obtenir la pleine exécution des traités de Westphalie.

Pastor avait vu juste. Ces protestations ne devaient être, suivant l'expression apostolique, que *verba et voces, prætereaque nihil.* Les États-Généraux et l'Angleterre, à peine remis des épreuves d'une guerre longue et sanglante, satisfaits, d'ailleurs, des avantages obtenus à Utrecht, ne songeaient guère, en ce moment, à reprendre les armes pour la défense des intérêts de la confession d'Augsbourg. La Suède était, sans doute, pleine de bonne volonté, mais absolument impuissante, puisque, privée de son chef héroïque, épuisée et mutilée, elle luttait désespérément, pour la défense de son territoire, contre la coalition du Danemark, de la Saxe, de la Russie et de la Prusse. Quant au roi Frédéric-Guillaume, non moins soucieux d'enfler son importance et de grossir son rôle sur le théâtre germanique que d'agrandir ses domaines, il prodiguait gracieusement ses promesses, mais il avait besoin, pour l'accomplissement de ses ambitieux projets, de tout son argent et de tous ses soldats. « Pour ce qui est du zèle de religion du roi de Prusse, « faisait remarquer très-justement Pastor à Torcy, dans sa « dépêche du 13 mai, ce n'est que de la crème fouettée. « Tant qu'il se flatte de l'espoir de pouvoir réussir dans son « projet de s'agrandir aux dépens de la Suède, il continuera « à faire de la coquetterie avec l'Empereur et les États « catholiques de l'Empire. » En supposant, au reste, que la ligue, désirée par le corps évangélique, fût parvenue à se constituer, eût-elle pu exercer une action efficace? Ne savait-on pas fort bien que, la paix étant signée à Rastadt et les deux *partes principales paciscentes,* ainsi que Pastor

appelle l'Empereur et le Roi, étant parfaitement d'accord sur la question religieuse, les protestants d'Allemagne n'avaient aucune chance de faire admettre leurs réclamations si elles n'étaient agréées par l'Autriche et la France [1]? Le mieux qu'ils pussent faire, dans les circonstances, était encore de s'en rapporter à la bonne volonté et à la bonne foi de Charles VI.

Les membres protestants de la Diète firent cependant une dernière tentative. La majorité des représentants du corps germanique ayant décidé, malgré leurs actives démarches et leurs pressantes instances, que l'Empire remettrait ses pleins pouvoirs à l'Empereur pour les négociations de Bade, ils obtinrent que leurs réclamations, relatives à l'article IV du traité de Ryswyk et à l'article III du traité de Rastadt, fussent insérées dans la délibération. Charles VI n'était pas homme à subir un mandat impératif. Il refusa nettement des pouvoirs qui eussent enchaîné son indépendance tout en portant une sérieuse atteinte à sa dignité. Mais la chancellerie impériale permit à l'évêque de Salzbourg d'assurer ses collègues luthériens des intentions gracieuses de Sa Majesté. Ceux-ci firent connaître alors, tout en réservant leurs droits par un post-scriptum ajouté à l'avis général, qu'ils s'en remettaient à l'Empereur du soin de défendre leurs intérêts menacés [2], et la Diète raya, d'un

[1] « Le prince Eugène m'a dit que l'Empereur faisait de très-sérieuses « réflexions sur le péril auquel la religion catholique est exposée dans « l'Empire et sur les mesures nécessaires à prendre avec le Roi pour la « soutenir, d'autant plus que les puissances protestantes n'oublient rien « pour se fortifier. » *Villars au Roi*, 23 septembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Les questions religieuses et politiques, relatives à l'interprétation de l'article 4 du traité de Ryswyk, ont divisé, pendant plus d'un siècle, les publicistes allemands et fait couler des flots d'encre de leurs plumes infatigables. Elles ont été résolues de fait, à la suite des événements que fit surgir la Révolution française, en faveur des catholiques.

commun accord, les conditions restrictives qu'elle avait introduites dans ses pleins pouvoirs [1]. Quelques jours plus tard, elle votait une adresse à Charles pour le remercier d'avoir mis fin à une guerre ruineuse et rendu la paix à l'Empire [2].

Dans la situation misérable où elle se trouvait, la Suède n'était pas moins incapable que le corps évangélique de faire entendre sa voix au congrès de Bade en faveur des populations luthériennes de l'Empire, bien qu'à la suite des traités de Westphalie, qu'elle avait préparés par ses victoires, où elle avait joué un rôle prépondérant, en qualité de puissance médiatrice, son Roi dut être considéré, suivant l'expression de Pastor, « comme le véritable chef et, pour « ainsi dire, le Pape des protestants d'Allemagne ». « L'af- « fection envers les Suédois, comme il le fait observer à « Torcy par sa dépêche du 8 septembre, et particulière- « ment envers le Roy d'aujourd'huy, est si généralement « enracinée dans le cœur du commun peuple, qu'elle s'étend « même aux sujets des autres souverains d'Allemagne, et « qu'en tout autre temps, quand ce prince y fera battre le « tambour, surtout en y joignant des insinuations, dans les « esprits, qu'il s'agit du maintien de la religion, soit directe- « ment ou indirectement, ces gens-là courront plutôt prendre « service chez lui que de rester chez leurs maîtres pour leur « solde. » Malheureusement, pour les intérêts dont le roi de Suède était le tuteur naturel et si légitimement autorisé, la régence, qui gouvernait à la place de Charles XII, et qui

[1] On trouvera parmi les Annexes, sous le numéro 55, le texte de la résolution prise par la diète réunie à Augsbourg.

[2] « L'Empire en corps a remercié l'Empereur d'avoir eu soin de le « délivrer d'une guerre ruineuse, convenant qu'il n'a pas été possible, « dans la situation présente des conjonctures, d'obtenir une meilleure « paix. » *Pastor à Torcy*. Vienne, 21 avril 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

soutenait une lutte aussi vaillante que désastreuse pour maintenir l'intégrité de la monarchie, ne songeait nullement à « battre le tambour de la religion ». Contenir le flot envahisseur des ennemis de la Suède, déjouer leurs ténébreuses intrigues, désarmer leurs brutales convoitises par l'intervention pacifique de la Diète, par la médiation de l'Empereur, ou par celle de la France, obtenir que cette médiation s'exerçât directement au congrès de Bade, en présence des plénipotentiaires de leur souverain rappelé enfin de son déplorable exil, les fonctionnaires fidèles qui siégeaient au conseil de régence n'avaient pas d'autres pensées, et si ces plénipotentiaires étaient admis au congrès, ils n'y auraient pas d'autre mission à remplir [1].

De Vienne, où il se trouvait placé au centre même des informations, et où il pouvait observer attentivement, sans en avoir l'air, les manœuvres diplomatiques de la Prusse, Pastor adressait au comte Weling des avertissements désolés : « Les pièces ci-jointes feront voir à Votre Excel-« lence, dans tout son jour, le projet dangereux que le roi « de Prusse et ses adhérents sont présentement occupés, « avec grand empressement, à former pour non-seulement « nous affaiblir en Allemagne considérablement, mais « encore nous en déloger sous le nom et le pretexte d'un « séquestre de nos provinces allemandes, *sub auctoritate* « *cæsarea,* entre les mains de nos voisins qui peuvent et « veulent profiter de nos dépouilles : à savoir du roi de « Prusse et de l'Électeur de Hanovre [2]. On voulait y « embarquer aussi Auguste sous le prétexte de son dédom-

[1] « On s'attend à ce que le Congrès de Bade ne finira pas avant octobre... « ce serait au roi de Suède à prendre le plus haut le parti des intérêts « protestants, mais, par égard pour la France et l'Empereur, le baron de « Sparre n'en dira certainement pas le plus petit mot. » *Pastor à Torcy.* Vienne, 7 août 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Voir, plus haut, le premier chapitre de ce livre.

« magement pour notre séjour en Saxe, mais il n'y paraît « pas disposé. On veut y faire entrer la maison de « Meklembourg en lui promettant Wismar démoli. Il est « temps que la France, par intérêt pour le maintien de la « paix de Westphalie, combatte efficacement ce dangereux « projet. Il paraît qu'on n'appréhende guère son inter- « vention; *sed meliora spero*... L'Empereur est prêt à nous « recevoir, et à nous assister comme chef de l'Empire par « l'administration efficace de son *officium cæsaræum*, mais « à la condition que nous changions de système et de con- « duite à son égard. Je ne réponds pas que, cédant aux « insinuations perfides de quelques personnes de son entou- « rage [1] et de la Prusse, il ne prête la main à notre démem- « brement. Notre salut, de ce côté, est uniquement dans la « crainte que lui inspirerait l'accroissement de la Prusse... « La France vient de nous donner une marque de ses « bonnes intentions par la mission de M. le lieutenant « général de Sparre et du comte de Rotembourg près du « roi de Prusse, pour tâcher de le mettre dans nos intérêts; « mais la note qu'il leur a fait remettre, note polie pour la « France il est vrai, et dont j'ai eu connaissance, ne nous « permet pas de nous faire aucune illusion. Je veux espérer « que ce n'est que le prélude et le premier degré d'une « assistance efficace de la part de la France. . . . . « . . . Comme le Roi m'a fait la grâce de me confier le « poste à la cour impériale, comme le principal pour nos « affaires d'Allemagne, et que j'ai des avis si authentiques « et circonstanciés des sombres nuages qui se forment sur « notre horizon en Allemagne, mon devoir et ma conscience « m'obligent à toucher cette corde d'une manière forte et

[1] Ce passage de la dépêche adressée par Pastor à Weling fait allusion aux conseils de Schönborn dont on parlera tout à l'heure.

« de dire nettement mes petits sentiments sur ce projet, les « soumettant, avec le respect et la docilité que je dois, à de « plus solides réflexions de Sa Majesté et de mes supérieurs : « *Dixi et salvavi animam meam.* »

Aux yeux de l'honnête diplomate qui représente Charles XII à Vienne et qui est le correspondant secret de Louis XIV, le salut de la Suède, dans les périlleuses occurences où elle se trouve, dépend, avant tout, de l'assistance du roi Louis XIV. C'est la France qui, par les fermes avis de son ambassadeur à Constantinople, peut faciliter le retour du Roi, c'est la France qui, parlant au nom des traités de Westphalie qu'elle a signés et dont elle est garante, doit combattre les brigues du roi de Prusse, « y mettre le holà » par ses remontrances, au besoin par la force des armes, afin de conserver, à son ancienne, à sa fidèle alliée, les territoires que ces traités lui ont acquis, afin de maintenir, par là même, son influence en Allemagne. « Puisque la France « a pourtant, à mon petit avis, absolument besoin des « États protestants, écrit Pastor le 8 septembre, pour tenir « en bride, dans les conjonctures futures, l'Empereur « d'aujourd'hui et ses successeurs, et qu'elle ne peut pas « compter sur les catholiques d'Allemagne, lesquels sont et « apparemment seront toujours, pour la plupart, attachés à « l'Empereur, même la maison de Bavière y comprise par- « ticulièrement, le lien du mariage projeté survenant [1], si « donc, dis-je, la France a absolument, dans les conjonc- « tures futures, besoin des protestants d'Allemagne pour « brider l'Empereur... il est de son intérêt de contribuer à « faire relever le roi de Suède, qui est leur chef et leur « tuteur naturel. » On peut espérer que, si les ministres de

[1] Pastor veut parler ici de l'union projetée entre le prince électoral de Bavière et la fille aînée de l'empereur Joseph, nièce de Charles VI.

Charles XII sont entendus au congrès de Bade, et si la médiation de la France s'y exerce sérieusement en sa faveur, cette médiation pacifique sera suffisante. Seulement, il serait dangereux qu'elle se fît attendre, il faut qu'elle agisse, qu'elle se hâte, car : *Summum est periculum in mora* [1].

A ces ardentes sollicitations qu'inspire un zèle tout patriotique, Torcy, qui envisage froidement les choses du fond de son cabinet, répond par des témoignages de sympathie et de sages conseils. « On peut juger, par la facilité « du Roi à rendre toutes les places au delà du Rhin, « que Sa Majesté, contente d'avoir ce fleuve pour barrière, « ne songe qu'à maintenir, de tout son pouvoir, le repos « public. Cette vue seule suffirait pour l'engager à procurer, « de toutes ses forces, le repos de la Suède comme néces- « saire à celui de l'Europe; mais je vous assure que Sa « Majesté est encore vivement portée à cet ouvrage par « l'inclination particulière qu'Elle a pour le Roi, et pour la « couronne de Suède [2]. »

Le comte de Rotembourg, son ambassadeur à Berlin, est chargé, en ce moment, de concert avec le baron de Sparre, qui représente Charles XII en France [3], d'une importante mission auprès du roi de Prusse. Sans le consentement de celui-ci, le rétablissement de la paix, dans le nord de l'Allemagne, est impossible. On sait qu'il est très-désireux d'acquérir Stettin. Serait-ce payer trop cher la conservation

[1] *Pastor au comte Weling et à Torcy.* Dépêches des 18 avril, 30 juin, 25 juillet 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] *Torcy à Pastor.* Marly, 10 juin 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[3] Sparre avait le grade de lieutenant général dans l'armée française. On lit dans les *Mémoires de Dangeau,* sous la date du 12 mars. « Le baron « Sparre, lieutenant général en France, s'en retourne en Suède, où les « affaires de son maître le rappellent. On compte en ce pays-là qu'il y pourra « être très-utile, car c'est un galant homme de grande qualité, qui a beau- « coup de bien et de réputation. »

de toutes les provinces germaniques de la Suède, que de l'assurer par le sacrifice de cette place? Louis XIV ne le croit pas, et Rotembourg a l'ordre de négocier pour obtenir cet utile échange. « Je voudrais, ajoute Torcy, que le roi de « Prusse ait déjà cette place à bon titre et qu'il agît, comme « il peut le faire, en faveur de la Suède. Mais il est néces- « saire, pour mettre les choses en mouvement, que le Roi, « votre maître, revienne et qu'étant instruit par ses malheurs, « il soit persuadé qu'il a besoin d'avis et de ménagements « pour les acquérir. Ce ne sera pas en fomentant de nouveaux « troubles en Pologne qu'il rétablira ses affaires. Il est au « contraire de sa prudence de profiter des bonnes disposi- « tions du roi Auguste. » Cette politique timide et pacifique désespère Pastor. Jamais, répliqua-t-il, jamais son maître ne reconnaîtra l'Électeur de Saxe comme roi de Pologne; jamais il n'abandonnera son meilleur ami le roi Stanislas; jamais il ne cédera Stettin à son ennemi mortel, le roi de Prusse; il l'a déclaré lui-même péremptoirement et à plusieurs reprises, car « privée de cette ville, la Poméranie « lui est de peu de valeur et sans sûreté... Si, cependant, « le Brandebourg se rapproche du roi de Suède à son « retour, comme cela se peut, il est apparent, après tout « ce que Sa Majesté connaît de sa duplicité et de son avidité « à son préjudice, qu'il ne se fixera à ce prince qu'à « bonnes enseignes; car, comme le roi de Suède charrie « droit, il n'est pas homme à se choisir d'autres amis que « ceux qui agissent de même. »

Pendant qu'il sollicitait la France, Pastor ne négligeait pas l'Autriche. Entre la Prusse et la Suede qu'elle redoutait également, la chancellerie de Vienne s'efforçait alors de tenir la balance égale, et s'abstenait soigneusement de prendre parti. Si l'influence de la Prusse, déjà menaçante, était fortifiée par l'occupation de Stettin, elle pourrait compromettre,

un jour ou l'autre, la prépondérance du chef de l'Empire. Si la situation du roi de Suède était entièrement rétablie par la restitution qui lui serait faite, grâce à la médiation du roi de France, de tous ses domaines germaniques, l'Autriche perdait l'occasion d'affaiblir, à son profit, l'action du Corps évangélique, ainsi que la puissance du chef des protestants de l'Allemagne, et de réaliser les vues séduisantes du comte Schönborn, qui se faisait un point d'honneur, comme on l'a vu plus haut, de faire revivre, avec l'assistance des catholiques, l'ancien éclat de l'autorité impériale. Schönborn méditait d'expulser les Suédois de l'Allemagne, mais il eût voulu qu'on érigeât Stralsund et Wismar en villes libres impériales, afin de ne pas accroître, hors de toute prudence, les territoires dépendant de Frédéric-Guillaume et de contrebalancer les avantages considérables que lui procurerait l'acquisition de Stettin. Le neveu du chancelier de l'Empire négociait secrètement, dans ce sens, au congrès de Brunswick. Écraser la Suède sans fortifier la Prusse, tel était, en un mot, le plan des ministres de Charles VI. C'est pourquoi, bien que l'Empereur professât personnellement une haute estime pour l'héroïque et infortuné Charles XII, dont il admirait fort l'inflexible opiniâtreté, son gouvernement déclarait bien haut qu'il s'agirait uniquement, au congrès de Bade, de faire confirmer, par l'Empire, la paix de Rastadt; que les intérêts de la Suède en Allemagne regardaient uniquement l'Empereur et l'Empire, et que, par conséquent, ils relevaient seulement de la Diète et du congrès de Brunswick; c'est pourquoi il était résolu à s'opposer, de toutes ses forces, à ce qu'on délibérât, à Bade, sur les affaires de la Suède, de peur que, la France venant y défendre, au nom des traités de Westphalie, la noble cause de son ancien allié, cette cause fût définitivement sauvée. Si le royal prisonnier du Sultan eût été plus souple et meil-

leur diplomate, s'il avait voulu faire, auprès du chef de la maison d'Autriche, quelque avance amicale, les dispositions de l'Empereur lui fussent, sans doute, devenues ouvertement favorables, et elles eussent pu, dans une certaine mesure, modifier celles de ses conseillers. Mais le roi de Suède, convaincu qu'il n'avait rien à espérer de Charles VI, allait jusqu'à s'abstenir d'observer, envers lui, les plus vulgaires convenances. Non-seulement il ne s'exprimait, sur son compte, que dans les termes dont on fait usage quand on parle d'un homme médiocre et sans conséquence, mais encore il affectait de ne l'appeler que *l'Archiduc,* et, quant au titre de roi d'Espagne que prenait l'Empereur dans les documents officiels, il avait juré, quoiqu'il en fût fait mention dans le traité de Rastadt signé par Louis XIV lui-même, qu'il ne le donnerait point à l'Archiduc, parce qu'en réalité il n'y avait nul droit.

Pastor savait tout cela, et cependant il voulut croire encore que l'Autriche, par haine de la Prusse, par respect pour les traités de Westphalie, par sympathie pour les douloureuses infortunes de la Suède, finirait par lui tendre une main secourable et par se joindre à Louis XIV pour la protéger efficacement contre ses ennemis. Il demandait des audiences au prince Eugène et aux autres ministres influents; il adressait des mémoires à l'Empereur, espérant toujours qu'il parviendrait à vaincre, en partie au moins, des résistances dont le bon sens et le bon droit auraient dû, pensait-il, triompher sans peine. « Sur ce que j'ai parlé au « prince Eugène, écrivait-il, le 1er juin, au comte Weling, « de la garantie de la paix de Westphalie dont nous deman- « dons l'exécution de l'une et de l'autre de ces deux puis- « sances (l'Autriche et la France), comme toutes deux « garantes de cette paix à notre égard et de l'article 3 de « la paix de Rastadt qui met la paix de Westphalie, conjoin-

« tement avec celle de Nimègue et de Ryswyk, pour base « et fondement de l'État où les affaires devront demeurer en « Allemagne, — il m'a dit qu'il ne pouvait pas disconvenir, « ce qu'aucun autre ministre de l'Empereur ne m'a avoué, « que nous n'avons pas tort de faire ces démarches, tant à « la France, comme garante de la paix de Westphalie, qu'à « l'Empereur, mais que, puisque, d'un autre côté, l'Empe- « reur était en droit, comme chef de l'Empire, de régler, « conjointement avec le corps de l'Empire, les affaires « d'Allemagne, il était juste que nous nous adressions prin- « cipalement à lui, par rapport à cette qualité, et qu'il nous « le conseillait pour notre bien. Je lui ai parlé aussi des « projets de la cour de Prusse et de ses adhérents, lui ayant « témoigné qu'outre les raisons d'État, qui doivent empê- « cher l'Empereur de goûter ces projets, j'étais fort per- « suadé de la grandeur d'âme, tant de Sa Majesté que de « Son Altesse, comme du premier de sa cour, que l'un et « l'autre trouveraient qu'il y a quelque chose de bien bas « (c'est le terme dont je me suis servi pour bien exprimer « ma pensée, sachant que l'Empereur personnellement et « le prince Eugène se font, l'un et l'autre, un point d'hon- « neur d'une espèce de magnanimité) à se jeter, contre « toute équité, sur ce prince accablé de malheurs pour « achever de le dépouiller, et que nous avions toute con- « fiance dans cette grandeur d'âme. Sur cet article, il me « répondit, avec un petit sourire, qu'il n'était pas informé « des projets de la cour de Prusse, mais qu'il pouvait bien « m'assurer, en général, que, si l'Empereur avait voulu le « permettre, nous ne serions plus en Allemagne et que nous « en serions encore dehors, avant la fin de cette année, si « Sa Majesté ne nous y conservait; qu'Elle voulait persister « dans sa droiture et dans ses bonnes intentions à notre « égard, mais qu'Elle prétendait enfin voir des effets de

« notre reconnaissance, sans quoi il m'avouait sincèrement « qu'il ne répondait pas de ce qui pouvait arriver enfin à « notre désavantage. Tous les autres ministres de l'Empe- « reur me tiennent à peu près le même langage. J'ai dit au « comte Schönborn que j'étais trop persuadé de la péné- « tration de Son Excellence pour ne pas être certain que « les intentions perfides de la Prusse lui sont bien connues « et que, si ce prince, ambitieux au suprême degré, réussis- « sait à s'emparer de la Poméranie ou d'une grande partie « de cette province, il n'y a rien de plus certain que n'étant « plus bridé et ayant fait une aussi grande acquisition en « Allemagne, il en ferait usage au préjudice de l'Empereur « tôt ou tard, et tâcherait même d'exécuter son vaste dessein, « de se rendre indépendant de l'Empereur et de l'Empire, « que la cour de Berlin médite depuis qu'elle s'est acquis la « royauté. Sur cette conversation, le comte Schönborn n'a « rien répondu, sinon : *Ab effectu judicabis me.* »

Le gouvernement suédois avait désigné Engelbrecht, conseiller de la régence de Brême, et le lieutenant général, baron de Sparre, pour le représenter au Congrès. Sparre devait remplir les fonctions de premier plénipotentiaire. C'était un homme fin, distingué, causeur aimable, particulièrement dévoué à la fortune de Charles XII. Il avait été son agent à Paris, et il venait, comme on l'a dit plus haut, de négocier secrètement à Berlin, de concert avec le comte de Rotembourg, envoyé de Louis XIV, dans l'espoir de conquérir pour son maître, moyennant un sacrifice que le roi de France jugeait nécessaire, les bonnes grâces de Frédéric-Guillaume. Charles ne voulant pas consentir à l'abandon de Stettin, cette mission n'avait pas abouti. Il s'agissait maintenant, pour les deux ambassadeurs, de ménager leur admission au Congrès de Bade, et d'y plaider, au nom des intérêts de la maison de Bourbon et de celle des Habsbourg, la

cause de leur infortuné souverain, d'obtenir, par leur intervention toute-puissante, la restitution des villes et des provinces qu'il venait de perdre en Allemagne. Arrivé à Vienne dans les derniers jours de juillet, Sparre s'empressa de se mettre en relation avec Pastor auquel il apportait les remercîments de Louis XIV ainsi que les félicitations chaleureuses de Torcy pour la précieuse exactitude de ses informations diplomatiques. « M. le baron de Sparre, qui était « venu de France à Berlin avec commission de Sa Majesté « Très-Chrétienne sur les premières avances de la cour de « Prusse en faveur de la Suède, mais qui s'est vu frustré « des espérances données par cette cour trompeuse, est à « présent ici pour tâcher de disposer, conjointement avec « moi, la cour de Vienne, à l'insertion d'un article, dans le « traité à faire à Bade, qui associe l'Empereur et la France, « comme garants de la paix de Westphalie, pour procurer « notre restitution en Allemagne.

« M. de Sparre m'a bien réjoui en me parlant d'abord, à « son arrivée ici, de la satisfaction qu'il s'est aperçu que « Votre Excellence a de ma correspondance, et de la bien- « veillance dont Elle m'a promis de vouloir bien continuer à « m'honorer. Je supplie Votre Excellence de me rendre la « justice d'être bien persuadée que je suis tout pénétré de « vénération et de gratitude envers Elle... M. de Sparre se « loue extrêmement des bonnes intentions de Votre Excel- « lence pour notre maître et patrie et de toutes les bontés et « grâces reçues d'Elle pour son particulier, de sorte qu'il est « rempli de vénération pour Elle [1]. »

Pastor a mis, d'avance, toute sa bonne volonté et tout son savoir-faire au service de la mission des plénipotentiaires suédois. Mais il a travaillé sans succès dans un terrain ingrat

[1] *Pastor à Torcy*, 25 juillet et 7 août 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

et rebelle. Sans vouloir décourager entièrement le baron, auquel il est uni par les liens d'une confiante amitié, ainsi que par des alliances de famille, il ne lui cache pas que, dans son opinion, l'Empereur ne permettra jamais que les représentants de Charles XII prennent part directement aux conférences de Bade; qu'il est bien résolu, par méfiance de l'intervention française, à ne point tolérer la discussion, par le congrès, des intérêts de la Suède; qu'il ne consentira pas à ce qu'il en soit fait mention dans le traité à moins qu'il n'ait la main forcée par le roi Louis XIV; que, d'ailleurs, celui-ci, qui veut finir sa vie en paix, ne se décidera point à prendre les armes pour les défendre; qu'en un mot, l'occasion, sur laquelle on comptait, est perdue, si Charles XII, par des assurances gracieuses, ne parvient à se rendre personnellement favorable le chef de la maison d'Autriche. L'événement ne tarda pas à justifier, en partie, ces prévisions. « M. de Sparre mandera plus amplement à Votre « Excellence, écrit Pastor, le 25 juillet, au comte Weling, « que la réponse, que nous avons reçue du prince Eugène, « ne nous donne aucun droit d'espérer que l'Empereur con- « sentira à notre insertion dans le traité de Baden, à moins « que la France n'y insiste si absolument qu'elle rompe le « traité si l'Empereur n'y donne les mains; mais la cour ne « redoute pas cela, après le langage tenu par Villars à « Rastadt. Sparre ne le croit pas non plus, tout en considé- « rant que nous n'avons de meilleure amie que la France. « Il compte, comme moi, sur le mouvement d'une espèce « de magnanimité à laquelle, à ce qu'on dit, l'Empereur « personnellement et le prince Eugène, pour le présent « son premier ministre, penchent pour le Roi notre maître, « dans cet abîme de malheurs ou Sa Majesté se trouve... Le « prince Eugène a demandé au baron de Sparre s'il a une « lettre de créance concernant le sujet de sa mission du Roi

« à l'Empereur, et, comme il lui a répondu que non, le « prince a haussé les épaules... Le prince Eugène, qui a « rendu compte à l'Empereur de son entretien avec le « baron de Sparre, a dit à ce dernier qu'il ne pouvait donner « la main à notre insertion dans le traité de Baden, quoique « Sa Majesté Impériale fût cependant bien intentionnée « pour le roi de Suède, mais qu'Elle n'avait rien à faire « dire au baron, puisque ce dernier n'avait pas de lettre de « créance du Roi. »

Par le fait, cette objection n'est qu'un prétexte. En vain le comte Weling a-t-il fait remettre à Charles VI, par l'entremise du prince Eugène, une note pathétique rédigée, comme le dit Pastor, *ad captandam benevolentiam,* et sollicitant la complète exécution des traités de Westphalie [1]; en vain Pastor essaye-t-il, encore une fois, de fléchir la résistance du prince, et de le persuader d'ouvrir, au général de Sparre ainsi qu'à Engelbrecht, les portes du Congrès. Il n'est pas plus heureux que le baron. Ce n'est point à Bade, répond le prince, c'est à Brunswick que les deux plénipotentiaires doivent se rendre. A Bade se traitent seulement les affaires qui concernent la France et l'Empire; celles qui intéressent l'Empereur et l'Empire sont discutées par la Diète et ne regardent pas la France. Sa Majesté Impériale a institué le congrès de Brunswick pour procurer la pacification du Nord. C'est donc à lui qu'il appartient de régler toutes les questions que les dernières guerres y ont fait surgir et de prononcer, s'il y a lieu, le rétablissement de Charles XII dans ses possessions germaniques. L'article III du traité de Rastadt stipule que ceux de Westphalie et de Ryswyk en sont considérés comme la base et le fondement. Cette clause n'est-elle pas rassurante pour le souverain

[1] Voir Annexe 56.

captif? Qu'il revienne dans ses États ainsi que le désire bien sincèrement l'Empereur; qu'il y revienne au plus vite. Il arrivera encore à temps pour défendre lui-même, dans le Nord, ses intérêts si gravement lésés. « Je dis au prince que « les ordres pressants que j'ai de Sa Majesté sur notre affaire « de Baden, m'engageaient à réitérer mes instances, à l'occa- « sion du départ de Son Altesse pour le congrès, et que, « nonobstant les réponses données ci-devant, tant au géné- « ral Sparre qu'à moi, je me flattais encore que Son Altesse, « allant mettre la dernière main à l'ouvrage qui lui faisait « tant d'honneur, tâcherait de le couronner, à l'accomplis- « sement de sa gloire, en le combinant avec celui de la paci- « fication du Nord, par le consentement de l'Empereur à « l'insertion d'un article dans le traité de Baden, concer- « nant la Suède de la manière concertée de notre part et de « celle de la France, consentement qui serait entièrement « compatible avec l'autorité impériale, puisqu'il réserverait « à cette autorité l'exécution de la garantie de la paix de « Westphalie à notre égard. Mais il me répondit, comme « auparavant, que l'Empereur était bien intentionné à la « couronne de Suède, tant en général qu'à l'égard de notre « restitution en Allemagne, mais que cette affaire devrait « être traitée à Brunswick et non pas à Baden, qu'il espérait « que Sa Majesté se déciderait enfin à envoyer à Brunswick « des ministres, et que, d'ailleurs, nous devions nous con- « tenter de la clause générale de la paix, entre l'Empereur « et la France, qui mettait la paix de Westphalie pour fon- « dement des affaires de l'Empire[1]. »

Ce fut ainsi que la politique autrichienne, en dépit des patriotiques démarches de Pastor et du baron de Sparre, interdit aux envoyés de Suède l'accès du congrès de Bade.

[1] *Pastor à Weling*, 25 août 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

Elle ne se montra pas moins insensible aux prétentions particulières dont Villars et le prince Eugène avaient cru devoir ajourner l'examen pour ne point retarder la signature de la paix. Pendant que le Corps évangélique et la Régence de Suède s'agitaient, en vain, pour obtenir que leurs griefs fussent soumis à la décision du Congrès, la princesse des Ursins, le duc de Saint-Pierre, le marquis de Sainte-Croix, la duchesse d'Elbeuf, le prince Ragotsky, les ducs de Guastalla, de Parme, de la Mirandole, le prince de Castiglione, les Catalans, le duc de Lorraine, leurs protecteurs et leurs amis, ne restaient point en repos. A leurs plaintes incessantes s'étaient jointes, dans ces derniers temps, les réclamations de la famille de Chamlay, — de l'évêque, du grand chapitre et des Jésuites de Strasbourg, — des abbés de Hert, Esserthal et Eligenmunster, — des Jésuites de Fribourg qui prétendaient que leurs prieurés d'Alsace, Ellensberg et Saint-Morand, avaient été confisqués illégalement au profit de leurs confrères de Strasbourg, — des cantons catholiques de la Suisse : Lucerne, Uri, Schwitz, Zug, Unterwalden, qui suppliaient le Roi et l'Empereur d'unir leurs puissants efforts pour contraindre les cantons protestants, Zurich et Berne, à leur remettre les villes et territoires dont ils s'étaient emparés en 1712, — des landgraves de Hesse-Cassel et de Hesse-Rhinfels qui se disputaient la forteresse de Rhinfels et la ville de Saint-Goar, — du prince palatin des Deux-Ponts revendiquant le duché de ce nom ainsi que le territoire de la Petite-Pierre possédé, en ce moment, par le prince de Birkenfeldt, — du comte de la Marck qui aspirait au comté de Schleiden, — de l'abbé de Saint-Hubert qui voulait être indépendant, — du comte de Bonneval qui se repentait d'avoir porté les armes contre sa patrie et qui demandait à rentrer en grâce, — de Worms, ville impériale, qui appréhendait d être absorbée par l'Électeur palatin en dédommage-

ment des pertes importantes que ce prince allait subir par suite de la restitution du Haut-Palatinat à la Bavière. Nous en passons, si ce n'est des meilleures, au moins des plus bruyantes. Les mémoires et les réclamations pleuvaient. Les uns alléguaient les pertes qu'ils avaient subies pendant la guerre et en sollicitaient, à grands cris, la réparation; les autres, pensant que toutes les puissances de l'Europe et tous les États d'Allemagne seraient représentés à Bade par des plénipotentiaires, entendaient profiter de ce congrès solennel, qui ne se renouvellerait pas, suivant toute apparence, avant bien longtemps, pour faire régler d'anciens griefs et régulariser des situations équivoques ou indécises.

Ainsi qu'à Rastadt, les prétentions des Catalans et de madame des Ursins se trouvaient en présence. Philippe V ne cessait d'importuner son aïeul, de ses pressantes sollicitations, en faveur de sa vieille et toute-puissante favorite. Il avait déclaré péremptoirement qu'il ne traiterait point avec les États-Généraux tant que ceux-ci s'abstiendraient de délivrer à la princesse, en exécution de l'engagement qu'ils avaient pris à Utrecht, le comté de Chiny. Forcé, ainsi qu'on le verra plus loin, par les menaces de Louis XIV, d'accorder enfin sa signature : « Je me flatte », lui avait-il écrit de sa main, le 15 mai 1714, « que vous n'abandon-« nerez pas l'affaire de la souveraineté de la princesse des « Ursins dans les négociations qui vont se faire à Baden, « comme je vous en supplie instamment, et que, connaissant « de quelle importance il est de faire départir l'Archiduc « sur l'Espagne et les Indes, vous me mettrez en état « d'établir des conditions solides pour en jouir paisible-« ment[1]. » Louis XIV prescrivit donc à Du Luc et à Saint-Contest de ne point négliger les intérêts de la camarera

[1] *Philippe V à Louis XIV*, 15 mai 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

mayor et de demander instamment, comme le maréchal de Villars l'avait déjà fait à Rastadt, que l'Empereur s'engageât à négocier, au plus tôt, avec le roi Philippe, le rétablissement de la paix entre l'Autriche et l'Espagne. Les réponses des comtes de Goës et de Seilern furent invariables. A moins qu'on ne fasse droit aux réclamations des Catalans, selon le plus cher désir de l'Empereur, jamais ce prince ne voudra consentir, soit à détacher, du territoire des Pays-Bas espagnols que les Hollandais doivent mettre en sa possession, la principauté de Chiny pour madame des Ursins, soit à conclure un traité avec le Roi Catholique. Ces réponses étaient prévues. Louis XIV n'en voulut pas moins que son premier plénipotentiaire tentât un suprême effort lorsqu'il irait rejoindre, à Bade, le prince Eugène pour la signature de la paix. « M. le maréchal de Villars se prépare à partir « le 20 de ce mois », mandait Torcy, le 14 août, à madame des Ursins, « pour se rendre à Bade où M. le prince Eugène « et lui doivent arriver le 25 ou le 26, et signer ensemble « le nouveau traité dont les articles ne sont proprement « que la copie de ceux de Rastadt. Il n'a pas été possible « de mieux faire. Il faut, pour réparer le mal passé, tra- « vailler fortement à la paix entre le Roi d'Espagne et « l'Empereur. J'espère, Madame, que dans cette négocia- « tion, on trouvera le moyen de rétablir vos intérêts [1]. »

Ceux du duc de Saint-Pierre ne furent pas négligés davantage. Louis XIV les recommanda vivement à ses ambassadeurs, et le beau-frère de Torcy eut la permission de se rendre à Bade pour y veiller de plus près. Du Luc et Saint-Contest les défendirent avec chaleur. « Je ne saurais « assez vivement et selon toute vérité », écrivit le duc à Torcy, dans une lettre qui porte la date du 8 août, « vous

[1] Archives des Affaires étrangères.

« représenter les attentions, honnêtetés et intéressements « pour nos affaires que M. le comte Du Luc et M. de Saint-« Contest pratiquent à notre égard... Je vous prie très-« instamment de vouloir leur en savoir bon gré et leur « témoigner que je vous en ai rendu un compte exact, car « on ne peut agir plus obligeamment que tous les deux en « usent envers madame de Saint-Pierre et moi. » Ce zèle bienveillant s'étant déployé en pure perte, Saint-Pierre chargea Torcy de faire remettre au Roi, par le Père Tellier, un humble placet dans lequel il suppliait Louis XIV de ne pas l'abandonner, et lui suggérait respectueusement le moyen de fléchir les résistances de la chancellerie impériale. « Je crois », ajoutait le duc dans sa lettre au ministre des affaires étrangères, « que, mes affaires étant déjà réduites « au bord du précipice, il ne puisse y avoir rien de superflu « pour les redresser et que de faire agir aussi le Pere con-« fesseur pourrait être fort utile pour un tel effet. » Après avoir rappelé que M. de Saint-Pierre a perdu tous ses biens, en 1708, pour n'avoir point voulu prêter hommage à la maison d'Autriche et que Louis XIV avait engagé sa parole royale qu'ils lui seraient restitués intégralement après la conclusion de la paix; que, jusqu'à ce moment, les plénipotentiaires de Sa Majesté n'ont pu lui faire rendre justice ni à Utrecht ni à Rastadt, ni encore à Baden, le placet expose qu'on y parviendrait, sans difficulté, en usant des droits sanctionnés par le traité de Rastadt. N'est-ce point en vertu de ce traité que le Roi fait rétablir les sujets de l'Empereur dans les biens qui ont été confisqués pendant la guerre? la réciproque n'a-t-elle pas été stipulée et, du moment que le duc a refusé de prêter hommage à l'Autriche, ne doit-il pas être traité comme un sujet de la France? Que le Roi donne l'ordre de suspendre la réintégration des sujets impériaux aussi longtemps qu'il n'aura point été fait

justice à M. de Saint-Pierre, et toute satisfaction ne tardera pas à lui être donnée!

Torcy jugea inutile et peut-être compromettant pour sa propre dignité de faire intervenir le confesseur dans une réclamation qui était, avant tout, du ressort des ambassadeurs de Sa Majesté et de son ministre des affaires étrangères. Peut-être, aussi, pensa-t-il qu'il importait, dans l'intérêt même de son parent, de ne plus fatiguer Louis XIV du retentissement de ses plaintes. « Votre mémoire », répondit-il le 14 août, « n'ajoute rien à ce que MM. Du Luc et de « Saint-Contest ont représenté, et les offices du Père Le « Tellier ne pourraient donner une nouvelle force à ce « qu'ils ont écrit en votre faveur. J'ai donc cru qu'il était « inutile de rendre votre lettre au Père confesseur. » Vous demandez trois choses, ajoutait le ministre : votre réintégration dans ceux de vos biens que la maison d'Autriche possède actuellement, le payement de vos revenus confisqués depuis 1708, enfin le remboursement, avec intérêt, des sommes que vous avez prêtées, en 1693, au Roi Charles second, ou, au moins, la restitution de Sabionette qu'il vous avait donné en gage et dont l'Empereur s'est emparé. « Les plénipotentiaires du Roi ont l'ordre d'insister « sur le premier chef comme sur une condition qui doit « être égale et réciproque », et, s'ils ne l'ont point encore obtenu lorsque M. le maréchal de Villars se rendra au congrès, il ne manquera pas de seconder énergiquement leurs efforts ; ils ne peuvent s'occuper du second, parce que le Roi n'a jamais consenti à tenir compte de leurs revenus, aux possesseurs de biens confisqués pendant la guerre ; quant « à l'affaire de Sabionette, je suis bien fâché de voir qu'il soit « nécessaire de la renvoyer à la négociation du traité qui se « fera entre l'Empereur et le roi d'Espagne, mais je ne « vois pas d'autre moyen d'en sortir, car il serait inutile de

« proposer au Roi de retarder, pour cet effet, la signature « de la paix prête à conclure entre Sa Majesté et l'Empire ».

Cette réponse désola le duc; il savait bien que les représentants de l'Empereur, quels que fussent leur courtoisie ou même leur bon vouloir, ne lui accorderaient absolument rien s'ils n'avaient la main forcée. Considérant, désormais, sa cause comme perdue, il songea sérieusement à obtenir, du roi d'Espagne, la vice-royauté du Mexique et demanda que Louis XIV voulût bien ajouter des appointements sérieux à la pension, pour ainsi dire nominale, qu'il recevait de Philippe V. La réplique amère et irritée qu'il fit parvenir à Torcy nous a paru digne de l'attention du lecteur. Nous croyons devoir en reproduire les principaux passages, au risque d'allonger quelque peu le récit, parce qu'ils mettent agréablement en relief la juste et vaine colère du pauvre duc, ainsi que le désintéressement du sage ministre qui était alors secrétaire d'État des affaires étrangères... « Vous me permettrez de vous marquer qu'il n'est « pas surprenant que l'Empereur n'ait pas consenti à ma « réintégrande, ayant été portée par voie de persuasions, et « qu'il est seulement étonnant qu'elle n'ait pas été sollicitée « comme une condition du traité en tant que faisant partie « incontestable de la réintégrande réciproque. Les ministres « de l'Empereur et M. le prince Eugène ont, d'ailleurs, « librement dit que j'avais raison en ce que je demandais « pour mes biens, et tous les ministres de la conférence de « Sa Majesté Impériale l'ont reconnu ainsi; mais les Espa- « gnols l'ont emporté par la faiblesse dont la France a « insisté à mon égard... Je suis persuadé que tout ambas- « sadeur, qui sera nommé par le Roi pour la cour de Vienne, « souhaitera de vous faire plaisir, mais comme, selon toute « apparence, l'Empereur ne sera ému ni par l'amour pour « la France, ni par la crainte, depuis la faiblesse qu'on a

« fait paraître par les dernières négociations et le sacrifice « honteux qu'on a fait, à sa haine, de toutes les maisons « d'Italie,... je crois très-inutile que vous songiez à engager « le nouvel ambassadeur à parler de mes affaires... Il pourra « cependant montrer, à l'occasion, le peu de cas qu'on a « fait des demandes du Roi et des égards qu'on pouvait « avoir pour votre beau-frère, et, comme je n'ai pas voulu « épargner, dans cette lettre, *de certaines vérités évangé-* « *liques*, je vous prie de me permettre que je vous demande « la grâce de réfléchir, au sujet de la crainte que vous avez « de déplaire au Roi pour procurer les avantages de votre « maison, que vos collègues, qui ne s'en font aucune peine « et dont les services ne sont pas plus dignes d'attention « que les vôtres, n'en sont pas moins estimés et chéris... « Le voyage du Mexique, quoique je ne me flatte guère « d'obtenir la vice-royauté que je demande, ne me fait pas « moins de peur qu'il ne vous en cause à notre égard [1], « mais la ruine de ma maison insensible au Roi, un grand « nombre d'enfants, beaucoup de dettes contractées depuis « la guerre, et la dure nécessité d'avoir à essuyer toute ma « vie une misère affreuse, renfermé dans un coin du « monde où je puisse épargner toutes sortes de dépenses, « m'obligent, pour ne pas succomber à un désespoir, de « chercher et d'embrasser tous les moyens, même les « plus désagréables, pour y apporter du remède, madame « de Saint-Pierre secondant même, de sa part, mes senti- « ments..... La connaissance qu'elle a de l'état malheureux « où je suis lui a inspiré de me persuader que, si le Roi ne « consent à ce que j'ai demandé par mon placet, je le sup- « plie de m'accorder une pension fixe et stable... Il paraît

[1] Torcy n'avait pas approuvé cette demande, redoutant, pour la santé délicate de sa sœur, le voyage et le séjour du Mexique.

« véritablement qu'à cette demande la conscience du Roi « est assez intéressée, à moins que l'on ne regarde comme « matière d'État et motif de brouillerie de donner de quoi « subsister à ceux qui ont rencontré l'indignation de l'Empe- « reur par leur attachement à la royale maison de France; « et, pour n'avoir rien à me reprocher, j'y ai consenti, me « flattant que, si le roi d'Espagne m'a donné une pension « de 36 000 francs par an, mal payée, le Roi voudra bien « m'en accorder une pareille ponctuellement acquittée, et, « pour cet effet, madame de Saint-Pierre écrit à madame « de Maintenon, et j'écris à M. l'évêque de Meaux, au Père « confesseur et à M. Desmarets les lettres que vous trou- « verez ci-jointes...[1]. » On sait déjà que les demandes du duc de Saint-Pierre n'eurent point de succès, qu'il n'obtint ni la restitution de ses biens, ni celle de ses revenus, ni celle de Sabionette, ni même la vice-royauté du Mexique, et qu'après avoir erré quelque temps en Italie, en Autriche, en Allemagne, il alla se fixer à Madrid où il vécut, jusqu'à sa mort, aux dépens de Philippe V[2].

Si le marquis de Sainte-Croix n'était pas, comme lui, en situation de rappeler le ministre des affaires étrangères au respect des maximes saintes, il n'en avait pas moins, à la cour, des protecteurs hardis et puissants qui élevaient très-haut la voix en sa faveur[3]. Il en était de même des Jésuites

[1] Torcy ne méritait pas ces reproches. Il avait fait tout ce qui pouvait dépendre de lui pour disposer le gouvernement autrichien en faveur de son beau-frère. On en verra la preuve dans la lettre que l'on trouvera parmi nos Annexes sous le numéro 57, et qu'il avait écrite au prince Eugène avec la permission du Roi.

[2] Voir Annexe 50.

[3] On n'a pas oublié quelles étaient les prétentions de Sainte-Croix. Il réclamait le fief important de Viadana, dont Joseph Ier lui avait soi-disant promis l'investiture pour lui témoigner sa haute satisfaction des services qu'il lui avait rendus en sa qualité de maître des cérémonies et d'organisateur des fêtes de la cour. Il invoquait un engagement écrit signé de

de Strasbourg. Ceux-ci avaient mis la main, en Alsace, sur deux abbayes, Ellensberg et Saint-Morand, qui appartenaient, avant la guerre, au collége de Fribourg. Ils ne comptaient pas s'en dessaisir, et l'intendant La Houssaie, aussi bien que le Père Le Tellier, leur avaient promis que les Jésuites allemands n'y rentreraient jamais. Le Père Laguille, recteur du collége royal de Strasbourg, homme fort instruit, fort entrant et fort aimable, avait su se faire bien venir du Roi et de Torcy, en offrant son précieux concours pour la traduction, en latin, du traité de Rastadt, et Louis XIV lui avait permis de se rendre à Bade pour y défendre la cause de sa communauté. « Comme M. de Saint-Contest », lui mandait Torcy à la date du 18 juin, « m'avait dit qu'il vous « engagerait à faire, avec lui, le voyage de Bade, je crois, « mon Révérend Père, que vous y songez présentement, « et je me réjouis, pour MM. les ambassadeurs, d'avoir « une compagnie aussi bonne que la vôtre et aussi utile de « toutes façons. » Entre les Révérends Pères de Strasbourg et de Fribourg le conflit fut vif et la lutte vigoureusement conduite. Ces derniers, que soutenait Charles VI, suivaient, à leur insu, l'exemple du duc de Saint-Pierre, et ne se gênaient pas pour produire, à l'appui de leurs griefs, « quelques vérités évangéliques ». Ils avaient adressé au Roi et à l'Empereur une longue supplique pour leur exposer les faits dont ils se prétendaient victimes et implorer humblement leur appui. Lorsqu'ils apprirent qu'on venait d'occuper leurs deux *moutiers* d'Alsace, ils proposèrent une somme d'argent importante pour qu'on les leur restituât; mais il leur fut simplement répondu : « Allez, mes « Pères, vous êtes confisqués! » « Cependant, dit textuel-

l'Empereur. Ses amis affirmaient avoir vu cet engagement, mais on ne pouvait le retrouver.

« lement la supplique en faisant allusion aux Jésuites de « Strasbourg, ils ne sont pas capables, comme on le leur « attribue, de dire que ces prieurés restent toujours à la « Compagnie, soit que Strasbourg ou que Fribourg en « jouissent. Cette raison est trop basse pour leur tomber « dans la pensée (c'était précisément celle qu'ils alléguaient); « l'esprit de Saint-Ignace ne porte point à ruiner un collége « pour en accommoder un autre..... Nous espérons », ajoutaient les Pères de Fribourg, « que la justice et la clémence « de Votre Majesté nous rétabliront dans nos anciennes « possessions. Nous ne cesserons jamais de prier Dieu pour « la conservation de Sa personne sacrée; qu'il abrége nos « jours pour en ajouter aux siens et rende son règne aussi « long qu'il est glorieux! »

Charles VI protégeait aussi le comte de Bonneval, qui, depuis huit ans, combattait vaillamment sous les drapeaux de l'Autriche. La bizarre odyssée de ce gentilhomme français est trop connue pour que nous ayons besoin d'en faire ici le récit. Nous rappellerons seulement au lecteur qu'en 1705, Claude-Alexandre, alors chevalier de Bonneval, qui descendait d'une vieille et honorable famille du Limousin et avait d'abord été officier de marine, tenait garnison dans la ville d'Ivrée, à la tête d'un régiment d'infanterie; qu'il occupa, par un coup de main hardi, la ville de Biel, ainsi que le Bielois, mais qu'ayant reçu une lettre extrêmement mortifiante de Chamillard, auquel il s'était adressé, lui-même, sur un ton fort peu poli, il perdit absolument la tête, lui répliqua par une épître de la dernière insolence, le menaça de passer au service de l'Empereur si, dans un délai de trois mois, il ne recevait pas la complète satisfaction qui lui était due, et finalement prit la fatale résolution d'accomplir sa menace, le ministre de la guerre ayant cru devoir garder le silence. En 1710, 1711 et 1712, il eut une part très-bril-

lante, comme général-major, aux campagnes dirigées par le prince Eugène. Quatre ans plus tard, après s'être distingué, entre tous, à Peterwardein et à Belgrade, il se vit privé, en un seul jour, pour n'avoir pas su contenir la fougue de son caractère, de tout le fruit des importants services qu'il avait rendus à l'Autriche. Ayant publiquement et grossièrement manqué de respect au général en chef, qui l'avait honoré jusque-là de son affectueuse confiance, il fut destitué, par décret impérial, de toutes ses dignités militaires, et se réfugia en Turquie. Il y embrassa l'islamisme et y commanda l'artillerie sous le nom d'Achmet-Pacha. Cet illustre aventurier, qui joignait à une rare intrépidité la plupart des qualités de l'homme de guerre, avait conservé l'espoir de se faire pardonner sa faute et de servir encore sa patrie. A la fin du congrès de Bade, il fit remettre aux plénipotentiaires du Roi la requête suivante : « La paix étant conclue « entre le Roi et l'Empereur, le crime d'avoir porté les « armes contre son souverain se trouve remis par l'article « d'amnistie... mais le sieur de Bonneval se reproche « encore le malheur d'avoir été forcé d'abandonner le ser- « vice du Roi. Il ose donc joindre sa prière à celle que « Monseigneur le prince Eugène a faite à MM. les pléni- « potentiaires de France, d'interposer leurs offices pour lui « obtenir des lettres de grâce qui le remettent pleinement « en son premier état, en imposant silence à tous les juges « et tribunaux sur les fautes dont il est coupable[1]..... »

On ne s'occupa guère que pour mémoire, au congrès de Bade, des réclamations dont nous venons de parler. Seuls,

[1] Cette requête était accompagnée d'un mémoire rédigé pour les ambassadeurs du Roi et exposant les circonstances qui avaient conduit Bonneval à servir l'Autriche contre sa patrie. Ce curieux document reproduit les lettres échangées entre le jeune colonel et Chamillard, qui était alors ministre de la guerre. Il nous a paru trop intéressant pour ne point figurer parmi nos Annexes; on l'y trouvera sous le numéro 58.

les intérêts de la religion catholique, auxquels l'Empereur et le Roi accordaient également leur protection, retinrent quelque temps l'attention des négociateurs. Il paraît même que les deux souverains avaient formé le projet d'étendre conjointement cette protection à tous les catholiques de l'Empire, et que leurs ambassadeurs avaient reçu l'ordre d'en établir les bases. Le prince Eugène fit, à ce sujet, de sérieuses ouvertures au maréchal, et celui-ci essaya d'exploiter, au profit du Roi d'Espagne, l'empressement si clairement manifesté par le chef de la maison d'Autriche. « Puisque nos augustes maîtres, dit-il au prince, sont dans l'intention de former, entre eux, une amitié aussi étroite, pourquoi ne pas couronner l'œuvre de la pacification par un traité entre Sa Majesté Impériale et Sa Majesté Catholique? Rien ne serait plus agréable au Roi; rien ne serait plus capable de resserrer les liens de la précieuse union qui va s'établir ainsi entre les deux plus grands monarques du monde. » Mais ces mutuelles intentions, quelque solides qu'elles pussent être, — et nous nous permettons de croire, en ce qui concerne Louis XIV, qu'il ne les avait pas suffisamment mûries, tant elles étaient contraires aux actes les plus importants de sa politique, — ne devaient point être suivies d'effet.

Ce qu'il importait avant tout, c'était de tourner les obstacles qui pouvaient entraver la marche du congrès et retarder la conclusion de la paix entre la France et l'Empire. Louis XIV et Charles VI étaient également pressés d'en finir. La reine Anne, après avoir trompé tant d'espérances par la prolongation inattendue de sa vie, venait enfin de mourir[1]. Le parti belliqueux des whigs allait certainement reprendre le pouvoir sous le sceptre de l'Élec-

[1] Le 12 août 1714.

teur de Hanovre, Georges de Brunswick, qui succédait à l'amie de la France. Il n'était pas impossible qu'on vît se renouveler les alliances de 1701. Les dispositions de la Hollande, aigries par les chicanes diplomatiques du gouvernement espagnol, étaient devenues quelque peu douteuses. Ne savait-on pas qu'une grande activité régnait, depuis quelque temps, dans les arsenaux de l'Autriche, que le prince Eugène donnait tout son temps et tous ses soins aux réformes militaires? « Vous aurez appris, sans doute, « Monsieur, avait écrit, le 31 mai, de Verne à Torcy[1], que « l'Empereur, qui s'occupe à écrire son histoire, se repose « des principales affaires du dehors et du dedans sur le « prince Eugene, qui est, tous les jours, enfermé dans son « cabinet sans recevoir une seule visite et fait rendre les « troupes de l'Empereur plus complètes qu'on ne faisait en « temps de guerre, ce qui donne beaucoup à penser aux « intéressés. Tout se trame à cette cour avec un secret « presque impénétrable. » Qu'arriverait-il si le royaume, appauvri, épuisé, allait se trouver, tout à coup, en face de la coalition renaissante? De son côté, la chancellerie de Vienne n'envisageait pas l'avenir sans anxiété. Les troubles du Nord, l'ambition croissante et demesurée de la Prusse, les récriminations des protestants, les plaintes légitimes du Roi de Suède, indignement dépouillé d'une partie de ses États par l'audacieuse avidité de ses voisins, lui causaient de vives inquiétudes. L'orage recommençait à gronder du côté du Danube. En présence de redoutables éventualités, l'Empereur prenait toutes ses précautions. Il préparait ses armes

[1] Archives des Affaires étrangères. — De Verne, l'un des agents secrets du gouvernement de Louis XIV, avait été envoyé en Allemagne et en Autriche pour y étudier de près la situation politique et militaire. Découvert par la police, il fut détenu au Spielberg jusqu'à la conclusion de la paix. Sa lettre est datée de Brunn, où il attendait ses passe-ports afin de reprendre le chemin de la France. Sa captivité avait été fort dure.

afin d'être en mesure, dès que la paix serait signée, d'agir dans les affaires d'Allemagne avec la pleine autorité du chef de l'Empire. De part et d'autre, on désirait donc, avec la même ardeur, que les travaux du congrès prissent fin le plus tôt possible, et l'on était décidé à supprimer les retards qui pourraient surgir.

On vit bientôt que les conférences se prolongeraient pendant plusieurs semaines, peut-être pendant plusieurs mois, si les plénipotentiaires étaient tenus de résoudre les questions secondaires qui avaient été déjà discutées, en vain, à Rastadt. Faire un choix parmi elles, retenir seulement les plus importantes ou les moins compliquées eût été fort difficile, au moins fort périlleux, car rien n'eût pu contenir les récriminations douloureuses des solliciteurs sacrifiés. Il fut convenu que l'examen de ces questions serait ajourné, une seconde fois, avec tous les ménagements dus aux intéressés, qui recevraient, sinon des encouragements, au moins de gracieuses assurances, et que l'œuvre du congrès de Bade se bornerait purement et simplement à faire sanctionner, par l'Empire, les dispositions du traité conclu, à Rastadt, entre l'Empereur et le Roi. On introduisit seulement, dans la rédaction de ce traité, quelques changements sans importance, afin d'en préciser les clauses relatives soit au rétablissement des deux Électeurs, soit aux restitutions qui devaient être faites par la France, suivant la paix de Ryswyk, à divers princes allemands. Le texte fut traduit en latin, et l'on y ajouta un article séparé stipulant que les titres attribués, dans le préambule, aux parties contractantes, ne pourraient, en aucune façon, porter préjudice à l'une ou l'autre de ces parties[1].

L'ouverture du congrès avait eu lieu, le 5 juin, dans la

[1] Ce fut la reproduction pure et simple du premier des trois articles ajoutés au traité de Rastadt.

grande salle de l'Hôtel de ville, et les plénipotentiaires étaient convenus de se réunir tous les jours, sauf les mercredis, dimanches et fêtes. Le comte du Luc et Saint-Contest pour la France, les comtes de Goes et de Seilern pour l'Empereur et l'Empire, conduisaient toutes les négociations. Le Pape, le duc de Lorraine, plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie, les Électeurs de Bavière et de Cologne, le roi Philippe V avaient envoyé à Bade leurs représentants. Mais ils ne prirent aucune part aux délibérations. On leur permit seulement d'assister aux conférences dans lesquelles se traitaient spécialement les intérêts de leurs maîtres et d'y prendre la parole pour soutenir ses intérêts, sans qu'ils pussent avoir aucune part aux décisions du congrès. On a vu plus haut que les agents du Roi de Suède n'y furent point admis.

Dès que les quatre négociateurs furent tombés pleinement d'accord sur les modifications dont nous venons de parler, ainsi que sur la version latine proposée par les traducteurs, les deux premiers plénipotentiaires en furent avisés. Le prince Eugène et Villars, auxquels avait été réservé l'honneur de signer la paix entre la France et l'Empire et de couronner ainsi l'œuvre laborieuse de Rastadt, se mirent immédiatement en route. Ils arrivèrent à Bade, l'un le 5, l'autre le 6 septembre. Le texte du traité leur était déjà connu. On en donna lecture, pour la forme, en leur présence. Ils signèrent le lendemain. La question de savoir s'ils devaient être désignés tous les deux, dans le préambule, par l'épithète de *Celsissimus*, avait fait surgir une discussion assez vive. La chancellerie impériale prétendait qu'un tel titre, auquel avait droit incontestablement le prince Eugène par sa naissance, ne convenait point au maréchal. Celui-ci déclara fièrement que, s'il ne figurait pas dans ledit préambule, à côté du prince, sur le pied de

l'égalité parfaite, il remettrait au Roi ses pleins pouvoirs, et l'on avait passé outre. Avant de quitter Bade, Villars et Eugène échangèrent publiquement les chaleureux témoignages de la plus sincère amitié. Ils se promirent de contribuer, par tous leurs efforts, à fortifier les bonnes relations qui s'étaient enfin établies entre leurs deux maîtres, de s'entretenir, par lettres, des questions qui restaient pendantes, afin d'en hâter la solution si elle était possible, de négocier franchement et loyalement par écrit, ainsi qu'ils l'avaient fait de vive voix a Rastadt, en un mot, de continuer à bien servir ensemble leur pays pendant la paix, comme ils l'avaient servi pendant la guerre.

Un long rapport, adressé au Roi, par ses trois plénipotentiaires, le jour même de la signature et complété par une dépêche du maréchal en date du 23 septembre, rend compte à Sa Majesté des impressions qu'avaient laissées, dans leur esprit, les discours de leurs collègues autrichiens et particulièrement les déclarations du prince Eugène. Sans méconnaître que les réclamations de madame d'Elbeuf peuvent être en partie fondées, les plénipotentiaires impériaux en ont renvoyé l'examen « au jour où l'on sera par« venu à connaître le véritable héritier du duc de Mantoue « et à faire la distinction des biens soumis à la créance de « madame la princesse ». Les prétentions du marquis de Sainte-Croix n'ont pas paru discutables. Celles du duc de Saint-Pierre sont admissibles dans une certaine mesure, mais ce n'est ni le lieu ni le moment de s'en occuper. Le prince Eugène veut bien cependant promettre de les recommander à la bienveillance de l'Empereur. Il insiste particulièrement sur le bon droit des Jésuites de Fribourg injustement dépouillés par leurs confrères de Strasbourg, sur le vif désir qu'éprouve l'Empereur de s'entendre avec le Roi au sujet de la protection des catholiques de Suisse et

d'Allemagne, sur la grande satisfaction que lui causerait l'indulgence dont Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique voudraient bien user à l'égard des Catalans, auxquels, affirme-t-il, Sa Majesté Impériale n'a cessé, depuis sa réconciliation avec Louis XIV, de conseiller la soumission; il exprime l'espoir que les intérêts réciproques de l'Empereur et du Roi seront bientôt défendus, à Paris et à Vienne, par des ambassadeurs; il annonce enfin que celui de l'Autriche est déjà désigné, et que c'est le comte de Kœnigseck qui aura l'honneur de la représenter auprès du Roi [1]. Villars lui ayant fait observer, de nouveau, que Louis XIV souhaitait ardemment la réconciliation de son petit-fils avec l'Empereur: « Nous y songeons, a répondu Eugène, et vous « pouvez compter que cela sera incessamment. » « Je lui ai dit », ajoute le maréchal, dans une lettre particulière qu'il adresse au Roi le 7 novembre : « Mais, puisque la paix est « rétablie entre nous, ne voulez-vous pas qu'elle soit géné- « rale? Terminons donc les troubles du Nord. Sa réponse « a été : « Nous y sommes tellement disposés et si éloignés « des vues que je sais qu'on a voulu nous donner d'entrer « dans un arrangement avec le roi de Prusse, que nous « avons pratiqué le retour du roi de Suède. Vous pouvez le « compter en chemin présentement, et, comme c'est par le « conseil de guerre que passent toutes les affaires de Tur- « quie, que j'ai donné tous les ordres pour cela et que nous « entrerons dans tout ce qui peut rétablir la paix du Nord. » Le prince recommande aussi, en termes chaleureux, à Villars les intérêts de son ami le comte de Bonneval [2].

[1] Voir, sur Kœnigseck, l'Annexe 8.

[2] Bonneval ne fut pas plus heureux que Saint-Pierre. Sa mère, qui était fort estimée à la cour, y fit les plus pressantes démarches, après le Congrès de Bade, pour obtenir sa grâce. On trouvera parmi nos Annexes, sous le numéro 59, une lettre que Torcy écrivit, le 23 septembre 1714,

Quinze jours ne s'étaient pas écoulés depuis la clôture du congrès que, déjà, Louis XIV revenait sur les intentions bienveillantes qu'il avait manifestées en faveur des catholiques de Suisse et d'Allemagne. Ce fut Villars qu'il chargea de faire connaître à la chancellerie impériale, par une lettre adressée, le 25 septembre, au prince Eugène, non pas qu'il les avait abandonnés, c'eût été se démentir un peu trop vite, mais que la prudence le contraignait d'en ajourner l'exécution. Comme Charles VI attachait la plus haute importance au projet dont son premier plénipotentiaire avait entretenu le maréchal pendant les dernières conférences, non-seulement parce qu'il flattait ses convictions religieuses, mais encore parce que toute mesure profitable aux catholiques allemands eût sensiblement accru, dans l'Empire, l'influence du chef de la maison d'Autriche, la dépêche de Villars devait être conçue dans les termes les plus réservés et les plus conciliants. Ils furent pesés attentivement par Torcy et soumis à l'approbation du Roi. « Sa Majesté », écrivit le maréchal, « est fort sensible à l'oppression dont « souffrent les cantons catholiques, et souhaite sincère- « ment de les en affranchir. Elle ne doute pas qu'en agis- « sant de concert, il ne soit aisé de contraindre Berne et « Zurich aux restitutions. Mais, comme Elle doit porter ses « vues au delà de l'intérêt particulier de la Suisse, Elle « juge, et Elle croit que l'Empereur fera la même réflexion, « que son union avec ce prince, en faveur des cantons « catholiques, serait le signal d'une guerre de religion dans « toute l'Europe; que les rois, les princes et les États protes- « tants, voyant les étendards de France et ceux de la mai- « son d'Autriche marcher ensemble, se figureraient que

à madame de Bonneval pour lui faire connaître, sans cependant lui ôter tout espoir, que le Roi n'était pas dans l'intention de donner suite à sa requête.

« cette intelligence nouvelle ne serait formée que pour « faire triompher, de tous côtés, la religion catholique; que « les affaires de Suisse n'en seraient que le prétexte, et que « l'entrée des deux armées dans le territoire des cantons « protestants n'en serait que le coup d'essai; qu'il était « donc de la prudence de ne pas alarmer une grande partie « de l'Europe dans l'instant même où l'agitation des guerres « précédentes était à peine calmée; qu'il fallait attendre « d'autres conjonctures pour protéger les catholiques de la « Suisse sans exciter une guerre de religion; que, cepen- « dant, les marques de la protection du Roi et de celle de « l'Empereur, sans employer leurs armes, pourraient rete- « nir les protestants dans les bornes prescrites par le der- « nier traité et faire cesser les vexations dont les catholiques « avaient tant raison de se plaindre. »

L'Empereur s'était flatté d'une solution toute différente. Cette décision du Roi, si contraire à ses plus chers désirs, lui causa un vif désappointement. Villars avait encore, dans sa dépêche du 25 novembre, insisté, au nom du Roi, pour obtenir que la France pût contribuer, en sa qualité de garante des traités de Westphalie, au rétablissement de la paix dans le nord de l'Europe, et qu'en conséquence il lui fût permis d'envoyer des plénipotentaires au congrès de Brunswick. Il avait aussi demandé que l'Empereur consentît enfin, suivant les promesses réitérées du prince Eugène, à traiter avec le roi d'Espagne. Ces ouvertures reçurent naturellement le plus médiocre accueil. Eugène répondit brièvement à Villars sans mentionner ni les cantons catholiques de la Suisse, ni les affaires de Suède, ni le roi d'Espagne, que « l'Empereur était bien sensible au « désir que Sa Majesté Très-Chrétienne témoignait d'établir « une parfaite union entre leurs maisons; qu'il était résolu « d'y contribuer dans tout ce qui pouvait dépendre de lui,

« et qu'on pourrait concerter les mesures pour cet effet « lorsqu'il y aurait des ministres réciproquement autorisés « dans les cours de part et d'autre [1] ». L'entente devenait déjà beaucoup moins cordiale.

Il est certain que, si les Rois, les Princes et les États protestants de l'Allemagne avaient vu, selon l'expression de Villars, les étendards de France et ceux de la maison d'Autriche marcher ensemble au secours des catholiques de la Suisse, ils se fussent montrés violemment émus et que, forts de l'assistance du nouveau roi d'Angleterre dont les sympathies leur étaient assurées, ils eussent pris une attitude menaçante et belliqueuse. Lorsque le Corps évangélique avait su que le congrès de Bade ne tenait aucun compte de ses désirs, qu'il avait suffi, pour les écarter absolument, d'une simple déclaration des plénipotentiaires français demandant, au nom de leur maître, qu'il ne fût porté aucune atteinte aux intérêts catholiques, qu'ainsi les clauses fatales, établies par la paix de Ryswyk et consacrées par celle de Bade, seraient maintenues par le nouveau traité, il s'éleva, dans toutes les communautés protestantes de l'Allemagne, un concert d'indignation et de fureur. Le roi Georges approuva et encouragea ces plaintes amères. « L'Électeur de Hanover », mandait Pastor à Torcy le 17 septembre, « qui était auparavant fort resserré et « timide dans les affaires de religion, de peur de déplaire à « la cour impériale, vient, depuis qu'on l'a élevé sur le « trône, de suggérer et de conseiller au Corps des protes- « tants d'insérer, dans la ratification de l'Empire du traité « de Bade, une protestation contre le contenu de ce traité « contraire à celui de Westphalie par rapport à la religion, « et en conséquence de ne point le ratifier. » Son repré-

[1] Archives des Affaires étrangères.

sentant à Ratisbonne, où se tenait la Diète, affirma que la France ne prendrait point ce refus en trop mauvaise part, attendu que ce n'était pas, en réalité, aux ambassadeurs du Roi, qui avaient parlé simplement pour la forme, mais bien à ceux de l'Empereur, *ainsi qu'aux grands mouvements et brigues des puissances catholiques de l'Empire,* qu'il fallait attribuer le rejet des justes demandes formulées par les protestants. Les avis du roi Georges produisirent une impression très-vive. Charles VI ayant proposé, à la Diète, d'approuver le traité de Bade, les représentants des princes catholiques y consentirent sans difficulté [1], mais ceux des princes luthériens ne l'acceptèrent que *ad deliberandum,* exigeant ensuite qu'on insérât, dans l'acte de ratification, qu'ils entendaient se réserver formellement, ainsi qu'ils l'avaient fait dans les pleins pouvoirs de l'Empire, les droits stipulés en leur faveur par la paix de Westphalie. Il fallut se contenter de cette sanction limitative, fermer sagement les yeux et passer outre.

Après que la question de savoir si l'Empire devait ratifier séparément la paix ou bien autoriser simplement l'Empereur à la ratifier, en son nom, ainsi que cela avait eu lieu pour le traité de Nimègue, eut été résolue dans ce dernier sens, la Diète fit constater, le 9 octobre, son approbation par un *conclusum* que votèrent ses trois colléges. On y fit mention des réserves exigées par les représentants des puissances protestantes. Il fut rédigé en allemand, puis expédié à l'Empereur qui se trouvait alors à Presbourg où l'Impératrice allait être couronnée reine de Hongrie. Les ratifications des deux souverains portent la date du 15 octobre. On joignit le *conclusum* de la Diète à celle de l'Empereur. Elles furent

[1] L'Électeur palatin déclara cependant qu'il entendait réserver ses droits aux dédommagements qui lui étaient dus pour le Haut-Palatinat, restitué à l'Électeur de Bavière.

échangées le 26 de ce mois, à Bade, entre les premiers secrétaires des ambassades, du Theil et Penterriedter. Le gouvernement du Roi les fit suivre des publications et des réjouissances accoutumées [1]. Deux lettres de cachet, portant les dates des 12 et 14 novembre, adressées, l'une aux archevêques, évêques, gouverneurs, commandants, procureurs généraux et premiers Présidents du royaume, l'autre au Prévost des marchands et échevins de la ville de Paris, prescrivent de chanter le *Te Deum* dans toutes les églises de France, d'y assister en personne, « de faire savoir à tous ceux « qu'il appartiendrait qu'une bonne, stable et solide paix, « avec une réconciliation entière et sincère, avait été faite « et accordée entre très-haut, très-excellent et très-puissant « prince Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de « Navarre, et très-haut, très-excellent et très-puissant « Charles, Empereur, et les Seigneurs, Électeurs Princes « et États de l'Empire, leurs vassaux, sujets et serviteurs, « en tous leurs royaumes, pays, terres et seigneuries de « leur obéissance ».

« Après avoir signé la paix à Rastadt avec l'Empereur », écrivit Louis XIV aux évêques ainsi qu'aux grands fonctionnaires du royaume, « je n'ai point perdu de temps à la « traiter encore avec les princes de l'Empire. Les confé- « rences, tenues à Bade pour la conclure, ont eu le succès « que je pouvais désirer, et le traité de paix que mes ambas- « sadeurs signèrent, le 7 septembre dernier, avec ceux de « l'Empereur, revêtus des pouvoirs de ce prince et de ceux « de l'Empire, vient d'être solennellement ratifié. Ainsi, « l'ouvrage de la paix étant entièrement consommé, mon « intention est de rendre à Dieu de nouvelles grâces de la

[1] Voir aux Annexes de ce volume, sous le numéro 60, l'arrêté de Hiérosme Bignon, prévôt des marchands, qui prescrit de lire et d'afficher à Paris le traité de Bade.

« tranquillité parfaite qu'Il veut bien accorder à mes « peuples, et que je regarde comme un des plus précieux « dons de sa miséricorde divine. »

Pour compléter cette œuvre si laborieusement achevée, Louis XIV voulut nommer, comme ambassadeur à Vienne, un homme digne de sa confiance et capable, par son esprit ouvert, par son tact éprouvé, par sa longue habitude des affaires, par son expérience des hommes, par la connaissance approfondie des questions qu'il avait à traiter, de tenir tête aux difficultés qui viendraient à surgir. Il choisit le comte du Luc qui venait de figurer, au congrès de Bade, en qualité de second plénipotentiaire et y avait montré beaucoup de savoir-faire. Du Luc avait suivi, d'abord, la carrière des armes et perdu un bras, étant encore tout jeune, à la bataille de Cassel [1]. C'était un homme du monde, un diplomate, un lettré qui aimait fort la poésie et qui avait fait de Jean-Baptiste Rousseau son ami intime. L'auteur éloquent des Odes et des Cantates, l'écrivain licencieux des Épigrammes le suivit à Vienne, où il fut présenté par lui au prince Eugène, qui le combla de ses bontés. Après avoir mis en ordre les archives de l'ambassade française en Suisse, qu'il avait dirigée, avec talent, depuis six années, le comte du Luc partit pour l'Autriche où il arriva en janvier 1715. Les instructions qui lui furent remises et dont on retrouvera quelques passages parmi nos Annexes [2], sont un véritable modèle. Dans cette étude concise, approfondie de la politique européenne, Torcy expose, avec une clarté parfaite, les situations respectives de l'Angleterre, de la Hollande, de la Prusse, du Danemark, de la Suède, des Électeurs, de l'Empire, du nouveau roi de Sicile, du che-

[1] Gagnée par le duc d'Orléans, en 1677, sur le prince d'Orange.
[2] Annexe 61.

valier de Saint-Georges, ainsi que des populations protestantes et catholiques de l'Allemagne; il apprécie, avec sagacité, le caractère de l'Empereur et de ses premiers ministres; il indique très-exactement à du Luc l'attitude qu'il devra garder à la cour de Vienne, sur ce terrain particulièrement glissant et périlleux où tant d'intérêts contraires viendront solliciter les sympathies influentes du représentant de la France; il lui fait connaître dans quelle mesure le Roi entend qu'il doive s'occuper des diverses affaires qui n'ont pu être réglées, ni à Rastadt, ni à Bade, des prétentions de madame des Ursins, de la princesse d'Elbeuf, du duc de Saint-Pierre, du prince Ragotsky, du traité à conclure entre l'Autriche et l'Espagne; il lui trace, très-finement et de main de maître, les limites que son zèle ne doit point franchir. Nous eussions vivement souhaité que celles de notre travail eussent permis de reproduire, en entier, ce document remarquable qui honore la science diplomatique aussi bien que le patriotisme de son auteur.

En prenant congé l'un de l'autre, le prince et le maréchal étaient convenus d'un chiffre commun au moyen duquel ils pussent, au besoin, s'entretenir confidentiellement des affaires de l'Europe. Leur intimité, en ce moment, était sans nuages. Le vin de Tokay passait alors pour le meilleur du monde. De retour à Vienne, le prince en fit expédier plusieurs caisses au maréchal. Quelques jours après, il lui fit parvenir son portrait en miniature. Villars le remercia dans les termes les plus empressés, les plus gracieux, de cette marque nouvelle d'une affection qui lui était si particulièrement précieuse : « Je comptais mettre votre belle « miniature dans ma maison de Villars, mais je préfère la « pendre dans le nouvel appartement que la bonté du Roi « m'a accordé et dans lequel habitait le duc de Berry. Tout « le monde s'empresse de venir voir votre portrait, et je

« vous promets que la masse de gens peut s'intituler une « vraie procession[1]. »

L'influence et la gloire des deux négociateurs du traité de Rastadt, signataires de la paix de Bade, atteignirent alors leur apogée. On les regardait vraiment comme les pacificateurs de l'Europe. Aucune situation, dans le gouvernement autrichien, n'égalait celle de l'habile et heureux ministre qui venait de sauver l'honneur de la monarchie autrichienne. « M. Penterriedter, qui se trouve présentement ici », mandait, le 2 mai 1714, Pastor à Torcy, « et qui doit aller au « congrès de Bade, pour y faire aussi les fonctions de secré- « taire, quoiqu'il ait tâché de s'en exempter et ait prétendu « d'y aller comme le troisième plénipotentiaire, m'a parlé « du grand ascendant que M. le prince Eugène a eu sur « l'esprit du maréchal de Villars à Rastadt, tout ce qu'il lui « a dit ayant porté coup; ajoutant que tout autre que ce « prince n'aurait pas pu réussir à procurer à l'Empereur « une paix si tolérable dans une si mauvaise situation de ses « affaires. » Il écrivait encore le 16 juin : « Depuis et par la « paix de Rastadt, le crédit du prince Eugène auprès de « l'Empereur est tellement augmenté que, présentement, « il est, en effet, le premier ministre pour toutes sortes « d'affaires C'est une marque certaine qu'il a rendu un ser- « vice considérable à l'Empereur en lui procurant cette « paix à de telles conditions, nonobstant la mauvaise situa- « tion de ses affaires et la grande supériorité de la France. » Et encore, le 6 août, au moment où Eugène s'apprêtait à partir pour Bade, le ministre de Suède disait, en parlant du général comte de Kœnigseck qui devait être envoyé à Paris comme ambassadeur de Charles VI : « C'est une créa- « ture du prince Eugène. Il ne faut pas douter que ce prince

[1] Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*

« ne tâche, peu à peu, de remplir les emplois, tant au dehors « que dedans, de ses créatures, et qu'il ne médite de con- « server et d'augmenter, par toutes sortes de moyens, le « crédit qu'il s'est acquis par la paix de Rastadt, depuis « laquelle il est, en effet, le premier ministre, le plus puis- « sant de tous[1]. »

Villars, à la vérité, ne jouait point un rôle aussi considérable. Il y avait plus de trente ans que Louis XIV se passait de premier ministre, et, d'ailleurs, outre que le maréchal en eût rempli difficilement les hautes fonctions, ne possédant pas tous les talents de son illustre ami, on n'a point oublié que les courtisans, l'Électeur de Bavière, les ministres du Roi lui reprochaient de n'avoir pas su tirer parti de ses propres victoires. Tandis que l'Allemagne, tout entière, exaltait les mérites infinis du prince, la France parlait assez volontiers des échecs diplomatiques du maréchal. Celui-ci avait pourtant la plus haute opinion des services qu'il avait rendus à son pays en lui procurant la paix de Rastadt, et il les jugeait véritablement inestimables. Son opinion était faite à cet égard et elle ne varia jamais. A peine de retour à Paris, il avait entretenu longuement madame de Maintenon de ses propres mérites, dans la lettre qu'on va lire. Nous nous reprocherions de ne pas la reproduire tout entière, tant elle nous paraît refléter, avec la plus fidèle exactitude, les principaux traits de la physionomie morale du glorieux fanfaron qui a, non pas négocié, mais combattu si vaillamment, si heureusement, si utilement pour sa patrie.

« Paris, 24 septembre 1714.

« Vos bontés pour moi, Madame, et la certitude que ce « sera la dernière fois de ma vie que je prendrai la liberté

[1] Archives des Affaires étrangères.

« de vous importuner, vous porteront à me pardonner celle « de vous supplier de lire cette lettre et de vouloir bien « que Sa Majesté en ait connaissance. Elle y verra la con- « stante ardeur avec laquelle j'ai toujours travaillé pour sa « gloire. Je la supplierai de se souvenir qu'après la bataille « de Friedlingen, Elle me fit l'honneur de me dire qu'Elle « avait été trois mois à ne se coucher qu'avec des mouve- « ments dans le sang, que lui causait la peine de voir ses « armées, Mgr le duc de Bourgogne à leur tête, ramenées « de Nimègue sous Charleroy, les ennemis nous prenant « plusieurs places et cette nombreuse artillerie destinée « pour attaquer les leurs, et celle d'Allemagne, commandée « par le maréchal de Catinat, retranchée dans les jardins « de Strasbourg.

« L'entrée de l'armée, que j'avais l'honneur de comman- « der, dans l'Empire, en 1703, porta l'Empereur à vouloir « abandonner Vienne, et le prince Eugène a déclaré devant « plusieurs de mes généraux, à Rastadt, qu'il avait retenu « l'Empereur en lui demandant seulement quinze jours, « convenant que je pouvais faire le siége de Vienne, si j'en « avais seulement formé le dessein, mais que la sortie de « l'Empereur, de sa capitale, déterminerait à ce dessein qui « n'était peut-être pas formé. Le Roi sut alors que je mar- « chais sur Vienne, si l'Électeur de Bavière ne s'y était « opposé.

« Depuis ces temps glorieux aux armes du Roi, divers « malheurs nous avaient portés aux propositions honteuses « qui venaient de la Haye et de Gertruydemberg, d'où plu- « sieurs heureux succès nous ont ramenés au traité que je « viens de signer.

« Le Roi me fit l'honneur de me charger de son armée « en Flandre dans un temps où les commandements n'étaient « pas désirés. Ceux de ses généraux qui étaient destinés à

« d'autres commandements refusaient de partir s'ils ne « voyaient leur pain assuré, et je partis bien certain que « l'armée de Flandre n'en avait pas pour un jour.

« Cette campagne, que les ennemis publiaient les devoir « mener dans le milieu du royaume, et les refus arrogants « de la paix marquaient assez bien leurs orgueilleux des- « seins; cette campagne, dis-je, finit par une bataille que « mes yeux voyaient gagnée, quand ils furent fermés par « un évanouissement et la perte du sang d'une blessure « mortelle[1].

« Après cette action, M. le maréchal de Boufflers, que « vous avez regardé, madame, comme l'homme le plus « sage, magnifiquement récompensé pour Lille, demandait « à être connétable. Quand j'ai osé vous parler de cette « dignité, ç'a été en vous faisant connaître ma crainte de « former une prétention qui pût faire de la peine au Roi, « en représentant qu'aucun connétable, maréchal de France « ou général d'armée, à remonter même dans les siècles « les plus reculés, n'avait été chargé du commandement « d'armées si nombreuses pendant tant de temps, ni dans « des conjonctures plus dangereuses, et n'en est si heureu- « sement sorti que moi.

« Je viens de signer deux traités de paix, et j'ose dire, « Madame, que les ennemis y ont été accablés par mon « ardeur pour le Roi et un esprit de gloire qui m'a porté à « des entreprises auxquelles s'opposaient la plupart des « généraux.

« Le siége de Douay, contre lequel plusieurs s'opposaient « jusqu'à me soutenir publiquement que la place serait « secourue, a déterminé les Hollandais à la paix. Cette « campagne donna au Roi six places de ses ennemis,

[1] A Malplaquet.

« 47 bataillons prisonniers de guerre, sans compter tous « leurs détachements, pris dans divers postes, et plus de « 2,000 malades dans l'hôpital de Marchiennes.

« L'entreprise de Fribourg, également combattue, et les « étendards ramenés, pour la troisième fois, sur le Danube « ont forcé l'Empereur à la paix.

« Le prince de Savoye est premier ministre, connétable « de l'Empereur, président du conseil de guerre et gouver- « neur du Milanais. Tous ces avantages, joints à la gloire « qu'il avait acquise, grâces à Dieu et aux bons ordres de « Sa Majesté, ne lui en ont donné aucun sur moi ni dans la « guerre, ni dans la paix générale, laquelle je signais lorsque « M. le maréchal de Villeroy demandait des troupes pour « apaiser une révolte causée par des octrois sur Lyon.

« Nos emplois, Madame, étaient alors aussi différents que « l'a été notre retour, et enfin j'en suis à lui présenter, « pour ainsi dire, des mémoires sur une alliance entre le « Roi et la maison d'Autriche, sur lesquels il aura l'honneur « de délibérer avec le Roi, lorsque je me trouve réduit aux « occupations d'un courtisan qui n'a pas vu Fontainebleau « depuis trente ans et par conséquent connaît peu la cour.

« Que votre bonté, Madame, vous porte à vous mettre à « ma place.

« Que serait devenue la sagesse de M. de Boufflers dans « de telles situations, puisqu'elle l'avait abandonné dans « une bien différente? Que voulez-vous, Madame, que je « fasse de cet esprit de gloire que vous m'avez désiré lorsque « vous l'avez cru nécessaire au service du Roi? Puis-je « l'enfermer dans cette cassette où je mets vos lettres, ces « préservatifs contre la douleur que je sens? Ces lettres où « vous voulez bien me dire, aussi bien que M. le duc du « Maine, que les heureux succès, arrivés aux armées du Roi « sous ma conduite, fortifient cette santé si respectable.

« Vous m'avez fait l'honneur de me flatter que j'augmen-
« terais ses jours; vous m'avez fait l'honneur de me dire
« que je dérangerais vos mouvements de fièvre contractés
« par les mauvaises nouvelles que l'on vous apportait, tous
« les jours, vers les six heures du soir.

« Non, Madame, je ne saurais croire que le Roi, après
« avoir satisfait à une ancienne amitié pour M. le maréchal
« de Villeroi, ne veuille pas aussi suivre sa bonté pour moi.
« Mais peut-être y en aurait-il un peu à me voir, au moins,
« suivre M. le maréchal de Villeroi dans le Conseil et rem-
« plir la place de cinquième ministre qui a toujours existé.
« On ne sera pas surpris, chez les étrangers, que le Roi
« m'honore de cette marque de confiance, et en vérité,
« Madame, dans le royaume, je n'imagine pas qui pourrait
« y trouver à redire.

« Pardonnez-moi, Madame, cette longue lettre; pardon-
« nez-moi des vérités auxquelles j'espère que la bonté du
« Roi sera sensible. La confiance que j'ai dans celle dont
« vous m'honorez m'empêche d'adresser directement à Sa
« Majesté mes très-humbles et très-respectueuses représen-
« tations, en La suppliant d'être bien persuadée qu'aucun
« de ses sujets n'a plus vivement imprimés dans le cœur les
« sentiments d'amour, de vénération, de respect que mérite
« le plus grand et le meilleur maître qui ait jamais paru
« sur la terre, dont ses vertus et les bontés de Dieu le
« rendent encore l'arbitre.

« J'ai l'honneur, etc.

« VILLARS. »

Rien de plus sincère, sauf les flatteries de rigueur, et en même temps de moins modeste, que ce suppliant et incorrect plaidoyer rédigé évidemment tout d'un trait, non pas de la main même du maréchal, puisque son écriture

était absolument illisible, mais sous sa dictée et sous l'empire du nouveau désenchantement qui lui déchirait le cœur. Il avait vivement sollicité les fonctions de chef du Conseil des finances et il venait d'apprendre que Louis XIV en avait investi le maréchal de Villeroi. Ainsi, deux hommes dont les mérites ne pouvaient être, un instant, comparés aux siens, avaient obtenu des grâces qui lui étaient refusées : l'un, Boufflers, n'avait pas craint d'aspirer à l'épée de connétable et il avait été comblé de faveurs; l'autre, Villeroi, un incapable, venait d'être nommé ministre. Cependant lui, Villars, avait sauvé la France et madame de Maintenon était son amie! Laissons le maréchal exposer, lui-même, les témoignages stériles qu'il reçut de la gratitude royale, lorsqu'il vit Louis XIV, deux jours après son retour de Bade. « Le Roi me donna audience dans le cabinet « ovale et me tint les discours les plus flatteurs sur les « grands services que je lui avais rendus, jusqu'à me dire « qu'il n'était pas en son pouvoir de les récompenser digne- « ment..... Il laissa, après cela, finir la conversation, mais je « la repris en ces termes : « Avant mon départ pour Bade, « j'ai supplié Votre Majesté de vouloir bien se souvenir de « moi lorsque la charge de chef du Conseil des finances « viendrait à vaquer. Vous en avez honoré le maréchal de « Villeroi. Je ne suis pas étonné, Sire, qu'une amitié de la « première jeunesse ait prévalu. Mais enfin, Sire, après « avoir été honoré des plus importantes marques de votre « confiance, il ne me restera donc plus qu'à aller chercher « une partie de piquet chez Livry avec les autres fainéants « de la cour, si Votre Majesté ne daigne pas me donner « entrée dans ses conseils. » Le Roi me répondit que le duc « du Maine, son fils, le maréchal d'Harcourt et quelques « autres aspiraient à la même faveur, et qu'il ne me deman- « dait que quelque temps pour s'arranger sur ce qu'il voulait

« faire pour moi. » Ah! Sire, répondis-je, si une pareille « conjoncture ne détermine pas Votre Majesté, puis-je « jamais en espérer de plus favorable? » Le Roi ne répondit « à mes instances qu'en m'embrassant... Je me retirai avec « un air assez triste. Il me suivit, et, comme j'étais prêt à « ouvrir la porte du cabinet, ce grand Prince, qui était « naturellement bon et sensible, me dit : « Monsieur le maré- « chal, vous me paraissez peiné. — Il est vrai, Sire, que je « le suis, répondis-je. Il est bien aisé à Votre Majesté de faire « cesser ces petites peines. La mienne est vraiment bien « sensible. » Je sortis après ces paroles et allai dans la « chambre du lit où il n'y a jamais personne quand le Roi « travaille dans son cabinet. Il me suivit encore. Je crois « qu'il était ébranlé; je fus prêt d'insister. Il m'embrassa « une seconde fois..... Depuis ce temps, je surpris souvent « le Roi à me regarder d'un air embarrassé. Il est certain « qu'il chercha et prit tous les moyens de me dédommager « de ce refus : distinctions, prévenances, soins, attentions, « il ne négligea rien. Il me dit un jour que, ma blessure « me rendant les appartements hauts difficiles, il m'en avait « destiné un qu'occupait autrefois M. le Dauphin et que je « le partagerais avec madame la duchesse de Berry. Il s'en « fit apporter les plans, marqua lui-même les changements « qu'il croyait nécessaires et, en les ordonnant, il dit : « Les « gens de guerre seront bien aises de voir leur général « bien logé et d'avoir de grandes pièces pour se retirer « chez lui. »

Il ne fallut rien moins que ces marques publiques et toutes particulières de l'amitié royale pour distraire un peu Villars de ses cuisantes déceptions et de ses douloureux regrets. Quelques mois plus tard, les dispositions du testament de Louis XIV qui le désignaient comme l'un des membres du conseil de régence, et le décret du Régent qui

le nomma chef du conseil de guerre, guérirent les blessures de son amour-propre, ouvrirent un champ nouveau à son activité, achevèrent ainsi de le consoler, sans qu'il renonçât pourtant à cet emploi glorieux de connétable, objet de ses vœux les plus ardents, que, plusieurs fois déjà, il s'était cru sur le point de saisir, qu'il désira toujours et qu'il n'obtint jamais.

LIVRE VII

LES DERNIERS TRAITÉS D'UTRECHT

Pendant que ses plénipotentiaires siégeaient, à Rastadt et à Bade, pour rétablir la paix entre l'Empereur, l'Empire et la France, le roi Louis XIV négociait, à Londres, à Madrid, à la Haye, à Lisbonne, afin de réconcilier son petit-fils avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, et de couronner ainsi l'œuvre bienfaisante des traités d'Utrecht. Ce ne fut point chose facile. Le jeune prince était devenu, depuis quelque temps, un pupille fort indiscipliné et fort incommode. Fortifié, encouragé, enhardi par les virils exemples et les fermes exhortations de madame des Ursins, le faible et timide aiglon s'émancipait; il commençait à montrer les serres. Il avait pris décidément son vol et planait, un peu à l'aventure, sur ses vastes domaines que les victoires de Vendôme avaient reconquis et pacifiés; il semblait se complaire dans les entraînements indécis, dans les équipées compromettantes de son indépendance royale, dédaignant volontiers les prudents appels de son vieux protecteur. Sans vouloir le faire rentrer dans sa cage, Louis XIV s'occupait à modérer, à régler sagement son trop bouillant essor, de peur qu'il ne s'exposât à tomber dans quelque piége, et qu'en y perdant ses ailes, il ne compromît grave-

ment le succès de si pénibles combinaisons, de si heureux efforts. Le lecteur verra, dans le dernier livre de cette étude, comment le grand Roi sut y parvenir et comment les traités, conclus successivement par Philippe, avec la reine Anne, les États-Généraux, le roi Jean V, achevèrent de briser le faisceau des alliances formées, en 1701, contre la France et l'Espagne. Le but que nous nous sommes proposé ne serait pas complétement atteint si, après avoir rempli notre tâche principale en présentant l'historique des négociations de Rastadt, nous négligions de résumer, en quelques pages, les clauses les plus importantes de ces traités et le récit des événements dignes d'intérêt qui en ont précédé ou préparé la signature.

CHAPITRE PREMIER

TRAITÉS CONCLUS, PAR L'ESPAGNE, AVEC LA SAVOIE, L'ANGLETERRE, LA HOLLANDE ET LE PORTUGAL.

Obstacles soulevés par Philippe V. — Difficultés relatives à madame des Ursins. — Mésintelligence des ambassadeurs espagnols, d'Ossone et Monteleone. — Fausses manœuvres de d'Ossone. — Giudice à Versailles. — Louis XIV brise les résistances de Philippe V. — Strafford, Mornay, Saint-Aignan.

C'était la coutume du roi Philippe V, lorsqu'il avait consenti, après de longues négociations, à conclure un traité et que l'on croyait enfin toutes les difficultés aplanies, de se refuser, longtemps encore, à signer les actes de ratification, sous le prétexte qu'ayant réfléchi mûrement, il s'était aperçu que son honneur ou les intérêts de son royaume exigeaient des modifications importantes. Dans l'esprit royal du petit-fils de Louis XIV, l'indécision, la méfiance, l'opiniâtreté se disputaient paisiblement l'empire et gouvernaient avec une égale influence. Nous avons dit déjà [1] que les traités conclus à Utrecht, en son nom, par ses plénipotentiaires, le duc d'Ossone et le marquis de Monteleone, avec l'Angleterre et la Savoie, portaient les dates, l'un du 13 juillet, l'autre du 13 août 1713, puis nous en avons indiqué les dispositions principales. Lorsque le texte de ces traités eut été mis, de nouveau, sous ses yeux, il prétendit, après une lecture attentive, qu'elle lui avait inspiré des scrupules dont sa conscience ne pouvait triompher et

[1] Voir le premier chapitre du livre précédent.

qu'il lui serait interdit de les ratifier si la reine Anne, ainsi que le Roi de Sicile, ne consentaient à plusieurs changements, conformes, d'ailleurs, affirma-t-il, aux promesses qu'il leur avait faites. En conséquence, il prescrivit une rédaction nouvelle, l'expédia pour Utrecht, et écrivit tout simplement à Louis XIV : « J'envoie à Utrecht, par ce « courrier, les ratifications du traité que mes plénipoten- « tiaires ont signé, le 13 du mois dernier, avec l'Angleterre « et de celui de Savoie. J'ai trouvé, par rapport à ce dernier, « qu'on m'y avait engagé à des choses auxquelles je ne suis « point obligé par tout ce qui a été convenu avec l'Angle- « terre et M. le duc de Savoie. Aussi, j'ai ratifié ce traité « conformément aux engagements que j'ai pris, persuadé « que cela ne peut apporter aucun empêchement à la « paix, puisque je tiens tout ce que j'ai promis. Je l'envoie, « de cette manière, à Utrecht, afin que mes plénipoten- « tiaires le resignent sur ce pied, et je fais partir un autre « courrier pour Turin, par lequel j'explique mes raisons à « M. le duc de Savoie pour qu'il envoie ses ordres, en con- « formité, à ses plénipotentiaires. » On a vu que Victor-Amédée qui voulait, avant tout, obtenir, pour sa nouvelle royauté, la confirmation de Philippe V, par ce motif que la Sicile était un démembrement de la monarchie espagnole, et qui, du reste, n'était pas homme à chicaner sur les mots quand il désirait obtenir les choses, se montra de composition facile [1]. Il n'en fut pas de même du gouvernement anglais. Ses ambassadeurs témoignèrent un vif déplaisir. Philippe demandait principalement que le texte des articles III, V et VIII, concernant l'amnistie, l'ordre de

[1] « Je trouve que ce Prince a fait un coup très-habile de consentir à « tout ce que l'Espagne a voulu, et de regarder comme un point capital « pour lui de se mettre en possession de la Sicile. » *Torcy au chevalier de Rossy*, 14 septembre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

la succession royale en Angleterre, ainsi que la liberté de la navigation et du commerce, fût remanié de fond en comble. Il essayait de justifier cette exigence par un mémoire explicatif dont les termes embrouillés lassèrent la patience même de ses propres ambassadeurs. « L'Angleterre est « entrée en défiance, mandait, le 29 août, Monteleone à « Torcy, disant qu'au lieu d'un traité de commerce, on n'a « envoyé qu'un papier rempli de dissertations, de demandes « et de réponses, sans décisions, et qu'on a manqué à tout « ce qu'on avait promis. »

On pouvait dire que Philippe V devait, en quelque sorte, sa couronne à la reine Anne qui avait délaissé ses amis pour servir la cause de la France, en même temps que les intérêts de l'Angleterre. Cependant, il montra si peu d'empressement à lui être agréable que, malgré les salutaires avis de son aïeul et les représentations de ses ambassadeurs, il refusa, pendant près d'un an, sa ratification au traité dont elle souhaitait très-vivement la conclusion définitive, et dont il avait, lui-même, approuvé primitivement les clauses. L'intelligence naturelle des grandes affaires, qui exigent la conception nette et la résolution prompte, le sens pratique, la sagacité politique, lui faisaient défaut. « Après « un travail de plus de dix mois à Utrecht », mandait Monteleone à Torcy, le 11 décembre 1713, « nous avions arrêté « tous les articles du traité de paix avec l'Angleterre. On « l'avait mis au net et on était convenu de le signer le sur- « lendemain, de quoi l'Evesque avait donné avis [1] à la Reine « sa maîtresse par un exprès. Il fut donc très-surpris quand, « le lendemain, nous vînmes lui proposer de renvoyer le « traité à Madrid sans être signé. Après force plaintes et

[1] Le docteur Robinson, évêque de Bristol et plus tard de Londres, premier plénipotentiaire de la Reine à Utrecht.

« récriminations, il fut convenu qu'on le signerait tout de « même, sous la réserve de l'agrément et de la ratification « du Roi. Milord Évesque a préféré cet expédient comme « une chose moins nuisible que de n'avoir pas signé, puisque « le ministère d'Angleterre a, de cette sorte, le moyen de « satisfaire le Parlement, s'il le veut, en lui faisant voir le « traité signé. »

Ce fut à d'aussi douteuses et misérables combinaisons que les résistances inconcevables du jeune Roi réduisirent un gouvernement où siégeait le loyal et chevaleresque Bolingbroke. Après de nombreuses discussions, on finit pourtant par s'entendre. La Reine voulut bien que le texte des articles III, V et VIII subît quelques modifications légères dans le sens des réclamations impérieuses présentées par le roi d'Espagne, et l'échange des ratifications eut lieu, à Utrecht, le 23 fevrier 1714. Rappelons que la renonciation de Philippe V, pour lui et ses héritiers, à la couronne de France, — la cession de Gibraltar et de Minorque à la Grande-Bretagne, — la jouissance exclusive pendant trente ans, par le commerce anglais, des droits et priviléges concédés à la Compagnie française de Guinée, — l'obligation, pour l'Angleterre, de favoriser le retour du royaume de Sicile à la couronne d'Espagne, dans le cas où les héritiers mâles feraient défaut à la maison de Savoie, furent stipulés entre la reine Anne et Philippe V; tandis que le traité, qui porte la signature de ce prince et de Victor-Amédée, consacrait le droit de celui-ci et de sa maison au trône d'Espagne, à défaut d'héritiers du roi Philippe, — la réunion du royaume de Sicile à la Savoie, avec réversibilité à l'Espagne, — les cessions que Léopold avait faites, en 1703, au duc Victor-Amédée, qui venait de trahir la France, pour le récompenser du grand service qu'il rendait à la coalition.

Entre la Hollande et l'Espagne, les négociations furent

beaucoup plus longues, plus tendues, plus difficiles. On n'a pas oublié qu'en vertu de l'article VII du traité conclu le 11 avril 1713, à Utrecht, par la France et les États-Généraux, Louis XIV devait leur livrer les Pays-Bas espagnols à la condition : 1° qu'ils les remettraient à l'Empereur, dès qu'ils se seraient entendus, avec la maison d'Autriche, *sur le fait de leur barrière;* 2° qu'on en excepterait la Haute-Gueldre, destinée au roi de Prusse, ainsi qu'*une terre,* située dans le Luxembourg ou le Limbourg, et produisant trente mille écus de rente, *laquelle* devait être érigée en principauté pour madame des Ursins et ses successeurs. Or, cette dernière clause, que Louis XIV avait demandée sur les vives instances de son petit-fils, et à laquelle le roi d'Espagne attachait la plus haute importance, paraissait, en ce moment, inexécutable. Pour ne pas déplaire à Charles VI, qui avait madame des Ursins littéralement en horreur, les États-Généraux soulevaient mille objections. L'Autriche, disaient-ils, n'a-t-elle pas engagé dans le temps, pour un million de florins, la province de Limbourg à la Hollande? Et, du moment que cette somme sera entièrement remboursée, Leurs Hautes Puissances peuvent-elles loyalement consentir à un démembrement quelconque de cette province? L'Électeur de Bavière occupe le Luxembourg et il doit, dit-on, le conserver en dédommagement des préjudices qu'il a soufferts par suite de la violation du traité d'Ilbersheim [1]. Voudra-t-il, malgré cette espérance, en détacher les territoires qui doivent constituer le domaine souverain de la camarera mayor? S'il y consent, rien de mieux; on attribuera, sans retard, à la princesse le comté de Chiny; mais, s'il refuse, la Hollande, malgré son ardent désir de satisfaire le roi d'Espagne, devra se borner à lui

[1] Voir, plus haut, les négociations de Rastadt.

promettre ses bons offices aupres de l'Empereur. En vain prétendrait-on l'obliger à garantir formellement l'entiere exécution de l'article VII du traité qu'elle a conclu avec la France; elle ne commettra pas la folie de risquer une guerre avec l'Autriche pour satisfaire les intérêts de madame des Ursins.

Ainsi raisonne le gouvernement hollandais sans convaincre nullement Philippe V.

« Il est certain », écrit ce dernier à son aïeul, le 31 octobre 1713, « que, dans la cession que j'ai faite des Pays-Bas « espagnols à l'Électeur de Bavière, j'en ai réservé une « partie en faveur de la princesse des Ursins dont il doit « former une souveraineté indépendante de trente mille « écus de rente quittes de toute charge. L'Électeur n'a « remis les Pays-Bas aux Hollandais qu'à cette condition, et « ils se sont obligés, par le traité de paix entre vous et eux, « que cette souveraineté serait située dans le duché de « Limbourg ou dans celui de Luxembourg Quoique cet « engagement différât des termes de ma cession [1], je ne « m'en suis pas plaint sur les assurances qui m'ont été don- « nées que, lorsque la Hollande traiterait avec moi, la « cession que j'avais faite s'exécuterait. » Philippe s'indigne des efforts que fait la Hollande pour éluder une obligation aussi positive, qui a reçu l'approbation et, en quelque sorte, la sanction du gouvernement anglais. « L'Angleterre « y donna les mains, dès lors, ajoute-t-il; ainsi, jusqu'au « temps des premières ouvertures des négociations de paix « entre la Hollande et moi, j'ai cru qu'il ne s'y trouvait « aucun obstacle de leur part. » Tout cela est changé main-

[1] D'après les intentions primitives de Philippe V, la principauté souveraine de madame des Ursins devait être établie dans l'une des provinces qui constituaient les Pays-Bas espagnols, tandis que le traite du 11 avril 1713 y affectait spécialement le Luxembourg ou le Limbourg.

tenant. Les États-Généraux paraissent vraiment avoir choisi le Limbourg ou le Luxembourg pour y établir la principauté de madame des Ursins, par cet unique motif qu'ils savaient bien que cela leur serait impossible. L'ambassade du roi de France a été victime de leur duplicité. Ils veulent bien, disent-ils, détacher, dès maintenant, le comté de Chiny du Luxembourg; mais l'Électeur de Bavière y consent-il? Et d'ailleurs, ne sait-on pas, par le comte de Bergueick [1], « qui connaît les Pays-Bas mieux que tout autre », que ce comté rapporte à peine vingt mille écus par an? Il faut que la Hollande choisisse : ou bien elle accordera la *garantie ultérieure* que demande le roi d'Espagne, ou bien Sa Majesté Catholique ne traitera pas avec elle. Philippe V a pris, vis-à-vis de la princesse des Ursins, un engagement sacré. Cet engagement recevra son exécution.

A cette argumentation péremptoire, Louis XIV répond par de prudents avis. Il ne nie point que Leurs Hautes Puissances ne fassent leur cour à l'Empereur et qu'elles ne soient disposées, dans une certaine mesure, à méconnaître leurs engagements pour lui être agréable, mais il ne veut pas admettre qu'elles aient été de mauvaise foi lorsqu'elles ont signé, à Utrecht, le traité du 11 avril. Il faut tenir compte de leur situation, aussi bien que des circonstances. Les États-Généraux peuvent-ils forcer l'Électeur de Bavière, qui a le droit de conserver le Luxembourg dans toute son étendue, jusqu'au moment où on lui aura restitué ses propres États, de céder immédiatement les territoires promis à madame des Ursins? Peuvent-ils contraindre l'Empereur, lorsqu'ils lui auront remis les Pays-Bas, à en détacher lui-même ces territoires? Ne semble-t-il

[1] Ainsi qu'on l'a vu au deuxième livre du premier volume, le comte de Bergueick avait dirigé jadis l'administration financière des Pays-Bas.

pas raisonnable de renoncer à cette garantie qui sera très-probablement illusoire et qui pourrait bien devenir périlleuse si elle était sincère? Pourquoi ne pas accepter le comté de Chiny, en supposant même qu'il rapporte seulement vingt mille écus, si la Hollande prend l'engagement d'en porter le revenu à trente mille? L'Électeur de Bavière doit venir prochainement à Paris. En ce moment même, sa cause est plaidée à Rastadt, par l'ambassadeur du Roi. Il a tout intérêt à satisfaire Sa Majesté. On ne peut douter qu'il n'accorde dès maintenant, sur la demande du Roi, le comté de Chiny. Cette demande, Louis XIV la fera certainement avec l'autorité que lui donne son rôle de protecteur tout-puissant. Qui ne sait qu'on risque de tout perdre en voulant trop gagner? Que madame des Ursins y prenne garde. Si elle refuse le comté de Chiny; si, comme on doit le craindre, l'Empereur ne veut prendre aucun engagement en sa faveur dans le traité qui se négocie à Utrecht, elle ne devra plus espérer les avantages qu'on lui a promis, car les États-Généraux ne seront plus en état de les lui procurer. Le roi d'Espagne ne voit donc pas les dangers auxquels il s'expose en retardant toujours la signature des conventions que son aïeul a stipulées, pour lui, en 1713! Il a raison, certainement, de compter sur les bonnes dispositions de la reine Anne. Mais qu'arrivera-t-il si cette princesse, dont la santé cause, en ce moment, les plus vives inquiétudes, vient à mourir avant que la paix soit rétablie entre les États-Généraux et l'Espagne? N'est-on pas en droit de tout redouter des intentions de son successeur et du parti que son avénement ramènera au pouvoir? Si l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche se concertent pour secourir les Catalans, comment Sa Majesté Catholique empêchera-t-elle la guerre civile de se rallumer dans son royaume?

Ces conseils étaient parfaitement sages. Malheureusement,

l'Électeur de Bavière ne se prêtait nullement aux conciliantes intentions du Roi. « Ce prince répond », mandait Louis XIV à Brancas, le 1er janvier 1714, « qu'il consent à « laisser à la princesse des Ursins une terre en souveraineté, « s'il obtient la propriété de *tous* les Pays-Bas, conformé- « ment à la cession que le roi d'Espagne lui en a faite ; « mais que, cette cession étant aujourd'hui réduite au seul « duché de Luxembourg, il n'est pas juste que le comté de « *Chiny*, qui comporte, en territoires, les trois quarts de ce « duché, en soit démembré, et que le revenu de toute la « province, qui ne monte pas à 30,000 écus, lui soit enlevé « pour être donné à la Princesse. »

On représentait en vain à Maximilien-Emmanuel que, si la paix était conclue entre la France et l'Autriche, il devrait remettre le Luxembourg à l'Empereur, et que, par conséquent, ses propres intérêts n'auraient point à souffrir de la cession du comté de Chiny. Il répondait, non sans raison, qu'en consentant à ce qu'il fût rétabli dans tous ses États, Charles VI ne manquerait point d'exiger un dédommagement pour l'Électeur Palatin qui aurait des restitutions importantes à lui faire; que, selon toute probabilité, ce dédommagement serait le duché de Luxembourg; que l'Électeur ne pourrait se tenir pour satisfait d'une souveraineté purement nominale, et qu'en conséquence, la Bavière serait tenue de l'indemniser. « Il s'est « trouvé des conjonctures, écrivait encore le Roi à Brancas, « où l'Électeur de Bavière était moins difficile, et je l'ai vu « prêt à consentir à tout ce que je lui demandais en faveur « de la princesse des Ursins. » Mais Philippe V avait commis jadis l'imprudence de lui faire connaître que, dans son opinion, on ne pouvait, sans injustice, le dépouiller d'une partie des États dont il était en possession, et, fort de son appui, Maximilien persistait opiniâtrément dans son refus.

La mésintelligence vraiment scandaleuse des ambassadeurs de Philippe V augmentait encore ces difficultés qui paraissaient inextricables. L'un, le duc d'Ossone[1], Castillan de vieille roche, constamment drapé dans sa morgue officielle, hautain et tenace, passionnément respectueux de la dignité et de l'honneur espagnols, ne reculant devant aucune considération quand il s'agissait de les faire respecter, dédaigneux des tempéraments, méprisant la tutelle française, rejetait, fièrement et systématiquement, toutes les concessions; l'autre, le marquis de Monteleone[2], esprit délié, pénétrant et souple, convaincu que les intérêts de l'Espagne étaient liés étroitement, en Europe, à ceux de la France, provoquant sans hésitation et accueillant, avec déférence, les avis expérimentés du gouvernement de

[1] Grand d'Espagne, chef de la branche cadette de la vieille maison d'Acuña (Acuña y Fellez-Giron), qui prétendait descendre, en droite ligne, de Fruela, roi de Léon, Galice et Castille. L'un de ses ancêtres, Pierre d'Acuña-Giron, vice-roi de Naples, avait été fait duc d'Ossone par Philippe II. L'ambassadeur de Philippe V à Utrecht s'était fait distinguer du jeune roi par l'ardeur de son dévouement. C'est lui que Philippe avait chargé, en 1706, de conduire d'abord à Burgos, puis hors des frontières d'Espagne, la Reine douairière, dont les sentiments tout autrichiens inspiraient une vive inquiétude. D'Ossone était alors capitaine des gardes. Il mourut à Paris en 1716, peu après son retour de Hollande, où « des « dettes, raconte Saint-Simon, des violences inconnues dans ces pays-ci, « et de continuelles débauches, avaient fort obscurci sa naissance, sa dignité « et son caractère ». Son frère, le comte de Pinto, succéda à sa grandesse et à ses titres.

[2] Le marquis de Monteleone se montra toujours le partisan convaincu et le serviteur fidèle de l'union intime des deux cours. Envoyé, comme ambassadeur, en Angleterre, après la réconciliation de la Hollande et de l'Espagne, il acquit bientôt, à Londres, une situation considérable. Saint-Simon consacre plusieurs pages de ses Mémoires à la difficile mission qu'il y remplit avec une grande habileté, quoique sans succès, pendant les négociations perfides qui enfantèrent la triple alliance. Monteleone, trompé par Stanhope, joué par Alberoni lui-même, auquel il donnait les plus sages conseils et qui devint son implacable adversaire, fit inutilement les plus nobles efforts pour détourner les périls qui menaçaient sa patrie. Personne, à cette époque, ne comprit mieux que lui les véritables intérêts de l'Espagne.

Louis XIV, s'inspirant volontiers des salutaires leçons de sa politique, entretenant, avec Torcy, une correspondance confidentielle et suivie, comprenait, à merveille, l'utilité des sacrifices opportuns et savait fort bien faire la part du feu. D'Ossone exigeait la *garantie* demandée, par le Roi son maître, à la Hollande; Monteleone acceptait le comté de Chiny, pourvu que les États-Généraux s'engageassent à lui faire rapporter trente mille écus. Malheureusement leur désaccord éclatait aux yeux de tous. Le public en riait ouvertement; le marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France, en gémissait à l'écart et Leurs Hautes Puissances en tiraient profit sans scrupule. « On me conseille d'Espagne », écrivait, le 11 décembre, Monteleone au ministre des Affaires étrangères de Louis XIV, « de vivre en concorde « et union avec mon collègue, et l'on y ajoute que l'un ne « dépêche pas de courrier à l'insu de l'autre, et que les « lettres, touchant la négociation, soient signées de tous « deux; mais on a beau écrire, mon collègue veut agir seul « de sa tête. Il est cependant bien triste pour moi que toute « ma patience et tout ce que je fais, pour obéir aux ordres « de mon maître, soit si peu connu à la cour d'Espagne. Je « dois même dire à Votre Excellence que je suis averti par « M. le duc d'Œtri, qui est fort de mes amis et très-péné- « trant, que l'on continue à me faire un crime, en Espagne, « d'avoir relation et d'entretenir correspondance avec les « ministres de France; ... mais, comme je me suis fait un « principe qui est incontestable et infaillible, que rien ne « convient plus au service du Roi mon maître et à l'intérêt « de toute la nation espagnole que d'avoir toujours une « étroite liaison avec la France et de vivre en bonne et sin- « cère amitié avec elle, je puis assurer Votre Excellence « que je ne me corrigerai jamais d'un défaut qui me fait « trop d'honneur. Je La supplie néanmoins de vouloir bien

« me garder le secret... sur tout ce que je lui mande [1]. »

Désirant porter remède à ces tristes dissentiments qui troublaient les négociations et couvraient ses ambassadeurs de ridicule, Philippe V résolut d'envoyer à Utrecht le baron de Câpres pour les bien pénétrer de ses intentions et les rapprocher ainsi par une direction commune. Câpres appartenait à la maison de Burnonville; il était allié, de très-près, à celle de Noailles, et l'un des familiers de la camarera mayor qui lui avait donné ses instructions particulières. Le roi d'Espagne s'empressa d'annoncer son départ à Louis XIV par la curieuse lettre qu'on va lire : « J'écris à Votre Majesté « pour le baron de Câpres que j'envoie à Utrecht pour « les raisons que je vais lui dire. Le duc d'Ossone et le « marquis de Monteleone sont, depuis quelque temps, « dans une mésintelligence qui fait un tort infini à mes « affaires, et il me revient que la passion les fait parler « si inconsidérément que les plénipotentiaires des puis- « sances étrangères en tirent avantage... Au lieu de se « conformer à mes ordres, l'un contredit ce que l'autre pro- « pose, et, par cette mauvaise conduite, je ne puis parve- « nir à cette conclusion de la paix que je désire depuis si « longtemps. C'est ce qui m'a déterminé à envoyer le baron « de Câpres à Utrecht pour les concilier s'il est possible, « ou, du moins, les empêcher de travailler à se discréditer « l'un l'autre, ce qui apporte un grand préjudice à mes « affaires [2]. »

Les efforts du baron de Câpres ne furent point heureux. « Madame des Ursins lui fit donner, dit Saint-Simon, la « Toison d'or, les titres de Grandesse, la compagnie wal- « lonne des gardes du corps, tout ce qu'il voulut » ; mais,

[1] Archives des Affaires étrangères.

[2] *Philippe V à Louis XIV*, 24 octobre 1713. (Archives des Affaires étrangères.)

comme on le verra par la suite de ce récit, il ne parvint pas à mettre d'accord les ambassadeurs espagnols.

Au moment où Philippe V faisait connaître à Louis XIV, le 31 octobre 1713, qu'il se déterminait enfin « par son « désir de lui plaire » et d'après les conseils de madame des Ursins elle-même, à ne plus insister sur la *garantie ultérieure,* à se tenir pour satisfait de la cession du comté de Chiny, avec trente mille écus de rente; au moment où le roi de France se félicitait d'apprendre que toute difficulté était aplanie et qu'enfin la paix allait être conclue entre l'Espagne et la Hollande, une fausse manœuvre du duc d'Ossone remettait tout en question. L'évêque de Bristol lui ayant dit que la Reine, sa maîtresse, verrait avec satisfaction les États-Généraux consentir à la *garantie* réclamée, depuis si longtemps, par les plénipotentiaires espagnols, il en avait conclu que le gouvernement anglais prenait l'engagement *formel* d'obtenir cette garantie, au besoin de la donner lui-même, et il s'était hâté, sans en prévenir ni son collègue Monteleone, ni le marquis de Châteauneuf, d'expédier à Philippe cette heureuse nouvelle. Dès qu'elle parvint au jeune Roi, il écrivit à son aïeul que les assurances données par l'évêque changeaient absolument la situation et qu'il se trouvait, en conséquence, obligé de revenir sur la résolution qu'il avait prise :

« Aujourd'hui que la reine d'Angleterre refuse d'approu-
« ver la conduite des Hollandais à mon égard, il y a lieu de
« croire que, pour peu que votre ambassadeur leur repré-
« sente qu'il ne leur appartient pas de discuter, en faveur
« de l'Archiduc, une disposition que j'ai pu faire, ou qu'au
« moins, s ils y apportent quelque changement, ils doivent
« en demeurer garants, — ils feront ce que je désire. Je me
« flatte que vous ne vous refuserez pas de vous conformer
« au sentiment de la reine d'Angleterre et de m'éviter, par

« là, le chagrin de me voir forcé à recevoir la loi des Hol-
« landais à la face de toute l'Europe sur une disposition que
« je suis en droit de donner [1]. »

Pendant que le courrier extraordinaire du duc d'Ossone suivait, en grande diligence, la route de Madrid, Louis XIV donnait l'ordre au marquis de Châteauneuf d'annoncer, en son nom, aux États-Généraux que Philippe V, n'insistant plus sur la *garantie ultérieure*, afin de se conformer à ses désirs, acceptait définitivement le comté de Chiny pour madame des Ursins, et notre ambassadeur s'acquittait, en toute hâte, de cette agréable mission. On conçoit aisément quel fut le déplaisir du grand Roi lorsqu'il reçut la seconde lettre de son petit-fils. Il avait engagé sa parole d'après les assurances positives de Philippe; ces assurances, désormais, n'auraient plus de valeur; le roi de France avait donc fait une vaine promesse. Louis, pour le coup, perdit patience, ainsi que le prouvent les deux lettres qu'il adressa, le même jour (20 novembre 1713), à Brancas et à Châteauneuf : « Je ne m'attendais pas à voir changer en huit jours,
« et par les conseils du duc d'Ossone, une résolution que le
« roi d'Espagne avait prise sur les instances que je lui avais
« faites, pour son intérêt, pour son honneur et pour le bien
« de la paix..... Mon petit-fils ne doit pas s'attendre que je
« m'unisse à lui en cette occasion. Je lui ai fait connaître
« les raisons que les Hollandais avaient de refuser leur
« garantie; je l'ai prié de se désister d'une demande inutile;
« il s'est rendu à mes instances; je l'ai fait savoir en Hollande,
« et, pendant que j'en attends la réponse, il veut que je me
« rétracte de ce que j'ai avancé en son nom. Je ne com-
« prends pas comment, étant aussi sensible qu'il l'est à ce
« qui regarde l'honneur, il semble qu'il compte pour rien

[1] *Philippe V à Louis XIV*, 8 novembre 1713.

« les engagements que je prends en conséquence de ce « qu'il m'écrit. Mais, quand même l'honneur ne serait pas « intéressé à ces variations, elles seraient pernicieuses dans « les affaires d'État Il n'est pas permis, quand on veut les « conduire avec succès, de prendre, un jour, une résolution « et d'en changer le lendemain, sans autre motif que la « simple relation d'un ministre. Le roi d'Espagne sait quelle « est ma tendresse pour lui et l'intérêt que je prends à ce « qui le touche. Quand je lui donne mes conseils sur une « affaire, je ne les fonde pas uniquement sur les avis que « j'ai d'un seul endroit, mais je rassemble tous ceux que je « puis avoir d'ailleurs, toutes les circonstances qui ont rap- « port à la même affaire, et c'est après les avoir mûrement « examinées que je lui dis mon sentiment et que je l'appuie « fortement, quand je sais que c'est le meilleur qu'il puisse « suivre..... Je voudrais, pour l'honneur du Roi mon petit- « fils, qu'il n'eût jamais songé à dépêcher le courrier qu'il « vient d'envoyer à Utrecht. Il faut songer à réparer cette « démarche sans perdre de temps, et que de nouveaux « ordres, confirmant ceux qui furent envoyés le 1er de ce « mois, corrigent incessamment ceux qui ont été donnés « le 8..... J'ai assuré le sieur de Châteauneuf, par avance, « qu'ils seraient révoqués par le retour du courrier que je « vous envoie aujourd'hui. Ne perdez pas un instant pour « me le renvoyer. Le Roi mon petit-fils est trop jaloux de « son honneur et connaît trop la force des engagements que « j'ai pris pour lui, pour hésiter à confirmer le désistement « qu'il a fait..... La princesse des Ursins est, elle-même, si « zélée pour mes intérêts et pour ceux du roi d'Espagne « que je me suis persuadé qu'elle continuera, sans peine, « à faire voir qu'elle sacrifierait, s'il était nécessaire, ses « propres avantages, pour mon service et pour celui du Roi « mon petit-fils..... Il m'a demandé de lui laisser le corps

« de mes troupes qui le servent en Catalogne, mais il ne « paraît pas qu'il donne aucun ordre pour leur payement. « Cependant les soldats désertent, et ces troupes périront « si elles ne sont payées. Vous lui demanderez donc, de ma « part, de songer et d'avoir égard à l'état où elles sont. Il « faut qu'il choisisse, ou de les payer s'il veut qu'elles le « servent, ou de me les renvoyer[1]. »

« Ne manquez pas de calmer, autant qu'il dépendra de « vous, écrivit Louis XIV à Châteauneuf, les agitations et « les inquiétudes que les variations de la cour de Madrid « causeront avec raison, et maintenez les États-Généraux « dans la résolution qu'ils ont prise..... Ils ont vu de quelle « manière je me suis intéressé, dans cette occasion, à « la justice de leur cause; vous pouvez les assurer que « j'en ferai mon affaire particulière, et que je ne puis « la regarder autrement après les engagements que j'ai « pris et la parole que je leur ai donnée au nom du roi « d'Espagne[2]. »

Quelques jours plus tard, le Roi, voulant dissiper toutes les méfiances des États-Généraux et ranimer la négociation qui tombait en langueur, autorisa son plénipotentiaire à leur déclarer verbalement que « jamais il ne s'unirait contre « eux, avec le roi d'Espagne, pour les forcer à remplir les « engagements qu'ils auraient pris à l'égard de la princesse « des Ursins ». — « Ce serait une tentative inutile », ajoutait Louis XIV, « que celle de vouloir persuader le roi d'Espagne « de se désister sur la demande qu'il a faite en sa faveur; il « renoncerait plutôt à toute autre prétention, et je ne lui « ferai jamais une proposition pareille. Mais, en même « temps, vous savez que, quoique j'aie employé fortement

[1] Archives des Affaires étrangères. *Louis XIV au marquis de Brancas.*
[2] Archives des Affaires étrangères.

« mes offices pour la princesse des Ursins, mon intention « n'a jamais été de faire la guerre pour elle. »

Philippe V l'eût faite volontiers, s'il s'était trouvé en mesure d'arracher par la force des armes, aux États-Généraux, les conditions qu'il prétendait leur imposer dans l'intérêt de madame des Ursins. Jamais la tendresse qu'il portait, ainsi que la Reine sa femme, à l'illustre favorite, n'avait été si vive. Elle les captivait à ce point qu'ils n'avaient voulu comprendre ni les dures leçons, ni les menaces déguisées que contenait la dépêche royale du 20 novembre, ni les fermes conseils du marquis de Brancas. Ces conseils, dont la forme était peut-être malheureuse, et qui leur déplaisaient au plus haut point, ils les attribuaient uniquement à la pernicieuse influence du duc d'Orléans, qui avait à Madrid, dans la personne même de notre ambassadeur, un agent secret et absolument dévoué. En ce moment, les intérêts personnels de la princesse semblaient, aux yeux de Philippe, primer de beaucoup tous les autres. S'adressant à son aïeul, le 16 janvier 1714, pour l'entretenir des inquiétudes que lui causaient les négociations de Rastadt : « J'espère », lui disait-il, « que ce grand ouvrage de la paix générale, si « digne de vous, se terminera enfin à votre satisfaction, « sans permettre que mes intérêts soient oubliés. Je vous « demande, en grâce, que la princesse des Ursins ne soit « pas privée de la souveraineté que je lui ai destinée. Nous « lui devons, la Reine et moi, cette marque de notre recon- « naissance, de tant et de si importants services qu'elle nous « a rendus[1]. » — « Donnez des instructions plus nettes à vos « ambassadeurs, lui mandait le roi de France, prescrivez- « leur de terminer les négociations; je ne saurais assez vous « dire à quel point il importe de les finir. Le repos de

[1] Archives des Affaires étrangères.

« l'Europe en dépend [1]. » — « Vous m'abandonnez, répliquait Philippe, en substance, le 23 mars 1714. Vous venez de conclure la paix avec l'Archiduc, sans qu'il soit fait mention, dans le traité de Rastadt, ni de l'Espagne, ni de la princesse des Ursins. Les États-Généraux s'inclineront désormais devant les volontés de l'Autriche. Il ne me reste plus qu'une seule arme pour défendre les intérêts de cette princesse, pour lui procurer les avantages que je lui ai solennellement promis, que les conventions d'Utrecht ont formellement stipulés en sa faveur. Cette arme, c'est mon refus de traiter avec la Hollande, tant qu'elle ne m'aura point accordé, outre le comté de Chiny avec 30,000 écus de rente, la *garantie ultérieure* que je lui demande. Ce refus, l'Angleterre elle-même l'approuve. Je le maintiens et j'y persisterai »

Que le langage du jeune monarque eût été plus mesuré et moins absolu sans les douloureuses nouvelles arrivées de Rastadt, cela ne saurait être douteux; mais il avait déjà donné audience au chargé d'affaires Pachau [2]; il savait que l'Empereur, son rival détesté, avait voulu prendre, dans le traité conclu avec la France, le titre de *Majesté Catholique*, de *Roi d'Espagne et des Indes*, que Louis XIV l'avait laissé faire, et son ressentiment l'aveuglait. Il fallait cependant que la paix fût signée sans plus de retard avec la Hollande, pour que les périls d'une coalition nouvelle fussent définitivement écartés. Le vieux Roi n'hésita plus. Il avait promis à Philippe d'ajouter d'importants renforts aux troupes françaises qui assistaient son armée sous les murs de Barcelone. Il lui déclara nettement que le départ de ces renforts serait suspendu aussi longtemps que l'Espagne maintiendrait ses exigences. Cette résolution décisive lui fut

[1] *Louis XIV à Philippe V*, 19 février 1714.

[2] On a lu plus haut la dépêche par laquelle Pachau rend compte de cette audience.

notifiée par la dépêche suivante, qui porte la date du 9 avril :
« Je vous ai, plusieurs fois, averti du préjudice que le retard
« de votre paix avec la Hollande causait à vos intérêts, et,
« comme vous n'en avez pas été touché, j'ai cru que vous
« seriez plus sensible à l'engagement que j'ai pris, par les
« traités d'Utrecht, de procurer à cette République la paix
« avec vous. Comme j'avais agi suivant vos intentions et
« suivant vos pouvoirs, elle est bien fondée à me demander
« l'accomplissement de mes promesses et, véritablement,
« ses instances ne peuvent être plus pressantes qu'elles l'ont
« été depuis que j'ai signé la paix avec l'Empereur. Le
« marquis de Brancas vous en a déjà parlé par mes ordres...
« On croit, dans les pays étrangers, que vous avez confiance
« en mes conseils, et personne ne s'imaginerait que les rai-
« sons contenues dans votre seconde lettre[1] puissent vous
« détourner de faire la paix avec la Hollande, quand je vous
« exhorte sincèrement et pour votre bien à la conclure.

« Il est donc nécessaire, pour détruire les soupçons que
« les ennemis de la paix répandent de mes desseins secrets,
« que je déclare que je ne vous donnerai pas de nouveaux
« secours jusqu'à ce que vous ayez signé cette paix.

« Je suis bien fâché d'être obligé de prendre cette réso-
« lution, que vous ferez certainement changer quand il vous
« plaira, car, aussitôt que vous aurez conclu ce traité avec
« la Hollande, mes troupes, que je fais toujours avancer en
« Roussillon, seront à vos ordres, et je ferai partir, sur-le-
« champ, les ingénieurs que je vous avais destinés et que je
« retiens encore. »

« Monsieur », écrit quelques jours plus tard le Roi à Châ-
teauneuf, « j'ai pris enfin la résolution de suspendre la
« marche des troupes et des ingénieurs que j'envoyais au

[1] Celle du 23 mars, dont on vient de lire le résumé.

« siége de Barcelone, de différer le départ du duc de Ber-
« wick et de déclarer au roi d'Espagne que je ne lui donne-
« rais pas la moindre assistance pour soumettre ses sujets
« rebelles, jusqu'à ce qu'il ait conclu la paix avec les États-
« Généraux. Vous pouvez juger de la joie de leurs ambas-
« sadeurs lorsque ma résolution leur a été communiquée.
« Ils ne l'écriront encore qu'au Pensionnaire et lui deman-
« deront de la tenir secrète pendant quelques jours, parce
« qu'il ne conviendrait pas que le roi d'Espagne l'apprît
« par les Hollandais avant que je l'en eusse instruit. Ils ont
« paru sensiblement touchés de cette preuve réelle que je
« leur donne de ma bonne foi et du retour sincère de mon
« affection envers leurs maîtres [1]. »

De son côté, Torcy, dont les rapports avec la cour d'Espagne, particulièrement avec la camarera mayor, sont devenus, depuis quelque temps, très-réservés, fait part, le même jour, au marquis de Châteauneuf, des impressions suivantes : « J'espere, Monsieur, que la résolution que le « Roi a prise, et dont Sa Majesté vous informe, sur les « affaires d'Espagne, nous attirera bien de la bénédiction « en Hollande. Je vous assure qu'il nous en faudra beau-
« coup pour nous dédommager des malédictions qui pour-
« ront venir du côté de Madrid; mais, en vérité, il n'y a pas
« moyen de combattre toujours contre la justice, contre la
« raison, contre la saine politique, et le tout sans en retirer
« aucun fruit, au contraire, en donnant aux nations étran-
« gères un prétexte continuel d'accuser la France de mau-
« vaise foi. Je suis persuadé que le marquis de Monteleone.
« trouvera entièrement que le Roi a raison; mais je ne lui
« conseille pas de s'en expliquer. »

[1] *Louis XIV au marquis de Châteauneuf*, 15 avril 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

Sur ces entrefaites, arrive à Versailles le cardinal del Giudice, grand inquisiteur d'Espagne, pour y remplir l'importante mission dont nous avons déjà parlé et sur laquelle nous devrons encore revenir plus loin. Ayant quitté Madrid avant que la dépêche du 9 avril y fût parvenue, il ignore complétement la redoutable menace qu'elle renferme. Il plaide avec chaleur, près de Louis XIV, les intérêts de madame des Ursins, l'urgente nécessité de la *garantie ultérieure*. Il supplie le Roi d'avoir pitié de Philippe lui-même, auquel il semble, depuis quelque temps, avoir retiré son amitié et sa protection, de tenir un langage sévère à Leurs Hautes Puissances, de ne pas ratifier le traité de Rastadt, avant que son petit-fils ait obtenu les satisfactions légitimes qu'il réclame. Madame des Ursins s'était flattée que les belles harangues d'un grand dignitaire de l'Église, homme du plus grand monde, parleur insinuant et habile, impressionneraient, en sa faveur, la piété scrupuleuse du vieux monarque et feraient enfin triompher la cause que n'avaient su gagner ni son favori, le comte d'Aubigny, ni son confident, le baron de Câpres, ni son amie, la maréchale de Noailles, ni les ambassadeurs d'Espagne à Paris et à Utrecht, ni même le maréchal de Villars. Elle se trompait, oubliant sans doute que les intentions de Louis étaient toujours inflexibles quand il les croyait inspirées par la raison d'État. Du moment que cette cause n'avait pas été défendue avec succès, dans les conférences de Rastadt, par le maréchal de Villars, du moment que l'Empereur se refusait, pour les motifs que nous avons fait connaître, à en comprendre les intérêts dans son traité avec le Roi, elle était, aux yeux des Hollandais, irrémédiablement perdue. On n'a pas oublié que Torcy avait répliqué par un long mémoire écrit, en quelque sorte, sous la dictée de Louis XIV, et lu en Conseil des ministres, aux nombreux griefs exposés par le cardinal. Le

passage de ce mémoire qui concerne les négociations avec la Hollande est très-soigné et trop étendu pour que nous puissions le reproduire en entier. On n'en lira pas sans intérêt les principaux arguments.

« Il resterait pour unique expédient, dit le mémoire, de « forcer les Hollandais à réserver le comté de Chiny pour la « princesse des Ursins. Mais en vain les plénipotentiaires « d'Espagne leur ont déjà, plusieurs fois, demandé de ne « remettre les Pays-Bas à l'Empereur qu'avec cette restric- « tion. Les États-Généraux ont répondu qu'ils étaient « affranchis de tout engagement, puisque le Roi s'était « désisté, à Rastadt, de la condition stipulée par l'article 7 « du traité d'Utrecht. Leurs ambassadeurs ont représenté à « Sa Majesté que leurs maîtres, simples dépositaires des « Pays-Bas, n'avaient nul droit d'en retenir aucune partie « quand Elle consentait, Elle-même, à les remettre à la « maison d'Autriche; qu'ils seraient mal conseillés de con- « tredire une disposition faite par Sa Majesté et d'attirer, « sur leurs provinces, une guerre que l'Empereur pourrait « leur faire d'autant plus justement qu'ils voudraient, sans « raison, lui retrancher une partie des États qui doivent lui « appartenir; que, si la République n'est pas assez heu- « reuse pour conclure encore la paix avec le roi d'Espagne, « Elle doit au moins éviter, avec soin, de se faire des « ennemis puissants aussi dangereux pour Elle que le serait « l'Empereur maître des Pays-Bas... Si le roi d'Espagne « croit son honneur engagé à procurer à la princesse des « Ursins une souveraineté dans les Pays-Bas, le Roi ne se « croit pas moins obligé, par honneur, à procurer aux « Hollandais une paix qu'il leur a promise en vertu des « pouvoirs du Roi son petit-fils, et tout retardement à la « conclure semble injurieux pour Sa Majesté. Qu'il ne « s'étonne donc pas de la résolution qu'Elle a prise de

« surseoir aux assistances qu'Elle avait résolu de lui don-
« ner pour le siége de Barcelone, son honneur l'obli-
« geant à les différer, car, autrement, les délais de la paix
« de Hollande paraîtraient concertés entre Elle et le roi
« d'Espagne... Sa Majesté voit que l'Espagne est trompée sur
« les dispositions présentes de la Hollande et sur celles de
« l'Angleterre... La Hollande, principalement Amsterdam,
« souffre de l'interdiction du commerce avec l'Espagne,
« mais elle préfère cette interdiction, toute fâcheuse qu'elle
« soit, aux malheurs d'une guerre prochaine avec l'Au-
« triche .. D'ailleurs, la province de Zeelande a déjà pré-
« senté différentes requêtes au conseil d'État pour obtenir
« la permission d'armer et de faire la course dans les mers
« de l'Amérique..... C'est au roi d'Epagne à juger s'il veut
« empêcher les préjudices que ses sujets en souffriront ; s'il
« ne doit pas meme procurer leur bonheur en faisant la
« paix aux dépens d'un point d'honneur qu'il *peut même*
« *satisfaire en donnant à la princesse des Ursins d'autres*
« *établissements conformes à l'estime et à la juste amitié qu'il*
« *a pour elle.* Enfin, il se flatte vainement de l'assistance de
« l'Angleterre. Les Anglais, divisés entre eux, ne feront pas
« la guerre à l'Empereur pour procurer le comté de Chiny
« à madame des Ursins, et si le comte de Strafford a, jus-
« qu'à présent, amusé le duc d'Ossone de cette espérance
« frivole, il avait des raisons pour employer tous les moyens
« capables de retarder l'ouverture du commerce des Hol-
« landais avec l'Espagne [1]. »

Philippe ne peut donc compter désormais, pour briser la résistance du gouvernement hollandais, ni sur les démarches de son aïeul, ni sur l'appui de la Grande-Bretagne, dont les plénipotentiaires se sont joués des siens, pour ménager

[1] Le mémoire fut expédié à Philippe le 23 avril 1714.

les intérêts mercantiles de leur pays. Il succombe décidément dans la lutte inégale et opiniâtre que sa diplomatie soutient, depuis le début des conférences d'Utrecht, en faveur de la femme vaillante qui a été le plus ferme appui de son trône. Ses dernières illusions se sont évanouies. Le 16 mai 1714, sa main, que l'indignation et la douleur font trembler, trace, elle-même, la dépêche suivante qui ne fut pas lue, peut-être, sans émotion par son aïeul. Nous pensons que le lecteur nous saura gré de l'avoir reproduite tout entière :

« Je n'ai différé de répondre à la lettre que vous m'avez « fait l'honneur de m'écrire le 9 du mois dernier, que pour « être plus particulièrement instruit de vos intentions sur « toutes les représentations que le cardinal del Giudice « était chargé de vous faire de ma part.

« Pour ce qui est de la paix de Hollande, vous pouvez « facilement juger de mon étonnement sur les propositions « que les ambassadeurs de cette République vous ont faites « pour se soustraire à l'engagement qu'ils ont pris, avec « vous-même, pour la souveraineté de la princesse des Ursins. « Ils fondent leur refus sur le traité de Rastadt et veulent « que ce soit ce traité qui les mette dans l'impossibilité « d'exécuter ce qu'ils étaient auparavant prêts à faire à cet « égard; ce qui a si peu de rapport avec les assurances « que vous m'avez données de contribuer, de tout votre « pouvoir, à l'établissement de cette souveraineté, que je « ne puis m'imaginer que votre intention ait été de mettre « les Hollandais en droit de parler de la manière qu'ils « font. Je sais les engagements que vous avez pris, par les « traités d'Utrecht, pour leur procurer la paix avec moi. « Mais vous savez aussi qu'en même temps que vous leur « avez promis que ce serait sous les mêmes conditions du « traité de Munster, ils vous l'ont fait réciproquement

« d'accomplir l'établissement de cette souveraineté. Ainsi, « s'ils prétendent qu'il soit juste d'accomplir cette promesse « pour ce qui les regarde, il n'est pas moins raisonnable « qu'ils accomplissent, de leur part, celles qu'ils vous ont « faites pour ma satisfaction.

« Malgré cela, quoique ce ne soit pas de ma part que « naissent les obstacles qui retardent la conclusion de la « paix avec eux, et que, dans l'affaire dont il s'agit, il aille « de mes engagements, de mon honneur, de ma gloire et « de ma satisfaction, puisqu'elle me tient infiniment à cœur « et qu'elle y tenait de même à la Reine, dont les volontés « me seront toujours bien précieuses, — puisque vous faites « dépendre la venue des secours que vous m'avez destinés « pour la réduction de Barcelone, de ce que je signe ma « paix avec la Hollande sans y faire mention de souve- « raineté, j'envoie l'ordre à mes plénipotentiaires de le faire, « et je vous prie de croire que quoique je trouve mon « intérêt à finir promptement l'affaire de Barcelone, la ten- « dresse que j'ai pour vous n'a pas peu de part à la réso- « lution que je prends.

« Je vous demande donc que, puisque je consens à ce « que vous souhaitez, vous fassiez partir, sans perdre de « temps, le maréchal de Berwick pour se rendre devant cette « place, que vous y fassiez marcher de même les troupes et « les ingénieurs, et que le siége se fasse sans écouter aucune « proposition des Catalans sur leurs priviléges.

« Cette dernière circonstance est si importante pour mes « intérêts que je ne saurais absolument consentir au con- « traire.

« Je me flatte, de plus, que vous n'abandonnerez pas « l'affaire de la souveraineté de la princesse des Ursins « dans les négociations qui vont se faire à Baden, comme « je vous en supplie instamment, et qu'enfin, connaissant

« de quelle importance il est de faire départir l'Archiduc « de toute prétention sur l'Espagne et les Indes, vous me « mettrez en état d'obtenir des conditions solides pour en « jouir paisiblement.

« Je fais remettre au cardinal Giudice ma dépêche pour « mes plénipotentiaires, avec ordre de vous la faire voir « avant que de la leur envoyer. »

A cette lettre, que le cardinal s'empresse de lui remettre, et qui lui cause une vive satisfaction parce qu'elle dissipe, en grande partie, les périls dont la paix de l'Europe semble encore menacée, Louis XIV veut répondre de sa propre main. Les termes de sa dépêche sont affectueux. L'enfant terrible a fait sa soumission. Elle l'a cruellement humilié; elle lui brise le cœur. L'aïeul satisfait ne songe plus qu'à l'en féliciter et à lui en témoigner sa gratitude :

« Il vous est aisé de juger, par les instances que je vous « ai faites, du plaisir que j'ai d'apprendre la résolution que « vous avez prise de conclure la paix avec la Hollande. « Quoique je n'aie eu d'autres vues que celles de vos « intérêts en vous demandant si pressamment de finir cet « ouvrage, je reçois cependant, comme une marque de « votre tendresse pour moi, la déférence de Votre Majesté « à mes conseils, malgré les fortes raisons qu'Elle avait à « soutenir ses premiers engagements, et je suis bien aise de « lui être obligé, même dans ce qu'Elle fait pour ses propres « intérêts. Ainsi, dès l'instant que le cardinal del Giudice « m'a remis votre lettre du 17 du mois dernier, j'ai dit au « duc de Berwick de partir incessamment pour se rendre « devant Barcelone. J'ai nommé les officiers généraux qui « serviront sous lui, donné mes ordres pour le prompt « départ de mes ingénieurs et pour la marche de mes « troupes.

« J'ajoute encore neuf bataillons avec quinze que vous

« m'avez demandés, outre les seize bataillons français que « vous avez déjà en Catalogne.

« Je fais écrire au sieur de Basville de permettre à vos « munitionnaires d'acheter des grains en Languedoc et de « les transporter en Catalogne, de sorte que l'abondance se « trouve dans le camp pendant le siége. Le sieur Orry sait « mieux que personne combien ces précautions sont néces- « saires, et c'est par cette raison qu'il convient à votre ser- « vice et que je vous demande de le faire demeurer à « l'armée s'il y est encore, ou de l'y renvoyer, s'il est déjà « de retour à Madrid.

« Le duc de Berwick partira le 20 de ce mois, et vous « pouvez compter qu'il arrivera devant Barcelone avec les « dernières troupes, le 1er du mois prochain, au plus tard. « Comme il est du bien de votre service qu'il ait une « patente de Votre Majesté pour commander en votre nom « et faire exécuter vos ordres, je ne doute pas que vous ne « la lui envoyiez..... Faites-lui savoir vos instructions sur « la capitulation de Barcelone.

« Il n'a pas dépendu de moi que l'affaire qui regarde la « princesse des Ursins ne fût terminée à votre satisfaction « et à la sienne. Mais comptez sur mon attention à lui faire « plaisir et que j'ai renouvelé les ordres pressants que j'avais « déjà donnés à mes ambassadeurs en Hollande et à Bade. « Enfin, je n'oublierai rien pour vous marquer, soit en « cette occasion, soit en toute autre, non-seulement la ten- « dresse que j'ai pour vous et dont vous n'avez jamais pu « douter, mais encore combien je suis sensible à la dernière « preuve que vous me donnez de votre confiance entière « en mon amitié [1]. »

[1] *Louis XIV à Philippe V.* Marly, 4 juin 1714. Dépêche autographe. (Archives des Affaires étrangères.)

Ainsi, Louis XIV veut ne rien épargner pour adoucir l'amertume du sacrifice qu'il a cru devoir exiger de son petit-fils. Il le remercie avec toute l'affection dont son cœur est capable. Quoique le ton de sa lettre soit tout paternel, il le traite de souverain à souverain. Il laisse à sa disposition le financier Orry, dont les services sont encore nécessaires à l'Espagne et qui devait être rappelé en France, au grand déplaisir de madame des Ursins. Le maréchal, duc de Berwick, homme de grand talent et de grande expérience, qui a fait ses preuves dans la guerre de la Péninsule, où il a sauvé la naissante monarchie des Bourbons par la victoire d'Almanza, et dont le nom déjà célèbre inspire toute confiance au soldat, reçoit le commandement des troupes françaises qui prennent part au siége de Barcelone. Ces troupes reçoivent des renforts assez considérables pour que la prochaine défaite des Catalans soit désormais assurée. Enfin, et c'est par là surtout que Louis espère consoler Philippe, il s'engage à ne point abandonner la cause de la grande favorite et à la défendre encore, par la bouche de ses ambassadeurs, soit en Hollande, soit dans les conférences de Bade.

Buys, pensionnaire de la ville d'Amsterdam, ce beau parleur qui s'est montré, comme on l'a vu, si impitoyable, si insolent même, à l'égard de la France, dans les négociations de la Haye, de Gertruydemberg et de Londres [1], résidait alors à Paris, où il représentait les États-Généraux, avec l'assistance du sieur de Goslinga, ambassadeur extraordinaire de la République [2]. Lorsque le Roi leur donna sa première audience à Versailles, Buys fit un discours fleuri

[1] Voir, dans le premier volume, les négociations qui précédèrent les traités d'Utrecht.

[2] Buys et Goslinga étaient arrivés à Paris le 27 mai. « MM. Van der « Buys et Goslinga, disent les *Mémoires de Dangeau*, ambassadeurs de

tout plein des plus respectueuses assurances, et, depuis ce moment, il n'avait perdu aucune occasion de se faire pardonner ses anciennes offenses. « Son ambassade le changea « entièrement, disent les *Mémoires de Saint-Simon*, et le « séjour qu'il fit en France le rendit tout Français. » Torcy entretenait, avec les deux représentants des États-Généraux, des relations aussi suivies qu'amicales. Dès que l'adhésion forcée de Philippe V lui est connue, il ne perd pas un instant pour les en prévenir : « C'est avec beaucoup « de plaisir, Messieurs, que je m'acquitte de l'ordre que le « Roi me donne de faire savoir à Vos Excellences que la « réponse, que Sa Majesté attendait du roi d'Espagne, est « enfin arrivée de la manière qu'Elle le désirait, et que ce « Prince donne ses ordres, à ses plénipotentiaires en Hol- « lande, de signer la paix entre Sa Majesté Catholique et « Messieurs les États-Généraux des Provinces-Unies. Vos « Excellences me permettront de les féliciter de cette bonne « nouvelle qui doit leur être d'autant plus sensible qu'Elles « n'ont pas cessé d'employer leurs soins et leurs instances « les plus fortes pour procurer l'heureuse conclusion de « cet ouvrage. Comme je suis persuadé qu'elle ne rencon- « trera plus de difficultés, j'espère, aussi, que la durée en « sera telle qu'il convient au bien général de l'Europe et « que Vos Excellences recevront les louanges et l'honneur « que mérite la conduite qu'Elles ont tenue dans cette « importante conjoncture [1]. »

« Hollande, firent leur entrée à Paris aujourd'hui dimanche, et la feront « mardi à Versailles. Le Roi a fait faire un carrosse neuf pour les ambas- « sadeurs, fort magnifique et de fort bon goût. Tout le monde va le voir « par curiosité. Les deux ambassadeurs étaient au fond ; le maréchal « d'Huxelles, et le baron de Breteuil qui est introducteur des ambassadeurs « en semestre, étaient au devant. »

[1] *Torcy aux ambassadeurs de Hollande*, 2 juin 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

déplaisir. Il n'y a aucun motif de revenir sur les renonciations; quel inconvénient peut-il donc y avoir à les renouveler? Quelle est cette prétention nouvelle de se faire garantir, par la Hollande, la possession de ses États? Jamais Philippe n'en a parlé. Est-ce au moment où le traité est conclu, où il ne s'agit plus que de tenir sa parole, que d'exécuter ses propres engagements, qu'on peut oser la produire? Comment! la reine Anne vient d'être enlevée à l'affection de ses sujets; les tories vont faire place en Angleterre au parti turbulent des whigs; plus que jamais il est nécessaire de rétablir la paix sur des bases inébranlables, et le roi d'Espagne soulève des difficultés qui peuvent encore la compromettre! Son aïeul ne l'eût pas cru capable d'une telle imprudence. Sa Majesté Catholique veut-elle donc, encore une fois, le faire repentir des dispositions bienveillantes qu'il vient de prendre à son égard?

Vaincu par cette inexorable logique, Philippe V se décide enfin, et il envoie à Louis XIV deux projets de ratification, en lui laissant la liberté du choix. L'un confirme purement et simplement le traité; l'autre en modifie les clauses commerciales pour les mettre en harmonie avec les dispositions stipulées par l'Espagne et l'Angleterre. Philippe n'insiste plus sur les profonds regrets que lui causent celles de l'article 37, « bien qu'il se fasse un tort irréparable en renouvelant sa renonciation, depuis que l'Empereur a pris publiquement, dans le traité de Rastadt, les titres qui lui appartiennent ». — « Mais c'est sur quoi », ajoute-t-il dans sa lettre autographe datée du 28 août, « j'espère que vous me rendrez justice et que vous ne m'abandonnerez pas à la triste « situation où mes renonciations peuvent me conduire, « puisque le sang et la nature me représenteront sans « doute, devant vous, comme un petit-fils qui n'a jamais

« cherché qu'à vous plaire, et qui, j'ose dire, mérite toutes « vos bontés [1]. »

En adressant, le 12 septembre, les deux projets à Châteauneuf, Louis XIV lui trace exactement la conduite qu'il doit suivre vis-à-vis des États-Généraux et des ambassadeurs espagnols pour obtenir que l'échange soit effectué dans le plus bref délai. Après avoir fait connaître au duc d'Ossone et au marquis de Monteleone, qui résidait encore à Utrecht, que ces projets sont entre ses mains et les avoir instruits de l'autorisation donnée au Roi par son petit-fils, il priera le marquis de se rendre à la Haye, afin qu'ils puissent conférer, tous deux, avec le grand pensionnaire Heinsius sur les changements que demande le roi d'Espagne. Aucun effort ne sera épargné pour le convaincre de la justesse des motifs allégués par celui-ci. Dès qu'une décision aura été prise, Châteauneuf remettra les ratifications aux plénipotentiaires de Sa Majesté Catholique, en exigeant d'eux la promesse qu'ils délivreront aux États-Généraux celui des deux projets sur lequel on sera tombé d'accord à la Haye. S'ils refusent de s'y engager, ainsi que cela n'est pas impossible, Châteauneuf conservera les ratifications entre ses mains et procédera *lui-même* à l'échange, au nom du roi d'Espagne, lorsque le moment sera venu.

Ces instructions qui ménagent, dans la mesure du possible, la dignité aussi bien que l'autorité de Philippe, sont ponctuellement suivies. Mais le zèle immodéré du premier plénipotentiaire espagnol manque encore de tout compromettre. Heinsius ne veut recevoir que la ratification *pure et simple*. Le duc n'ignore pas que son maître préfère l'autre, et il veut, avant tout, le servir suivant sa volonté.

[1] *Lettre autographe de Philippe V à Louis XIV.* (Archives des Affaires étrangères.)

Il prend donc la résolution de retarder l'échange jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux ordres et se livre, en conséquence, à l'insu de son collègue, à des manœuvres plus ou moins déloyales qui exaspèrent l'ambassadeur français.

Laissons Châteauneuf en faire lui-même à Louis XIV, par sa curieuse dépêche du 4 octobre, l'édifiant récit :

« En remettant aux ambassadeurs espagnols les ratifica-
« tions, j'avais exigé leur parole qu'ils les échangeraient
« quand je leur dirais de le faire. Le duc d'Ossone non-
« seulement a refusé de les échanger, mais ne les a rendues
« qu'à regret et a voulu les reprendre. Pour cela il a menti,
« disant qu'ayant su les ordres que Votre Majesté avait don-
« nés, il en avait écrit au roi d'Espagne, et qu'en recevant
« de moi la ratification, il m'avait dit qu'il ne l'échangerait
« pas avant de connaître les intentions de Sa Majesté Catho-
« lique. Cependant il était convenu, en ma présence, avec
« Monteleone, qu'il n'y avait pas lieu de lui écrire. J'ai
« rappelé ce fait au duc d'Ossone. Il n'en a pas rougi; mais,
« ne pouvant retirer de mes mains les ratifications, il a tenté
« d'en éloigner l'échange. Il s'est donc rendu chez le pen-
« sionnaire Heinsius, à mon insu et à celui de Monteleone,
« et a insisté pour la signature des articles séparés[1]. Le
« Pensionnaire l'a refusé, disant que les villes n'y consen-
« tiraient jamais. Le duc d'Ossone a provoqué ainsi un *refus*
« *public,* et ce refus peut servir d'un nouveau prétexte aux
« Anglais pour demander la révocation des trois articles
« ajoutés à leur traité avec l'Espagne. Ainsi, par un même
« trait et une maligne imprudence, M. le duc d'Ossone a
« peu ménagé la réputation de son maître et a fait tort à ses
« intérêts. Quoique je dusse faire, moi-même, l'échange des

[1] Ils y avaient été ajoutés, comme on l'a vu, après de longues négociations, sur les instances de Philippe V et après la signature du traité.

« ratifications, je voulais cependant laisser croire au public « qu'elles étaient faites par les plénipotentiaires espagnols. « Pour cela, j'étais convenu, avec les Hollandais, qu'on les « échangerait chez M. le duc d'Ossone, mais lui, sans me « rien dire, a choisi, pour cet échange, l'hôtel du comte de « Strafford, et a pris pour prétexte qu'on avait signé la paix « à Utrecht chez ce ministre. Il m'en a fait avertir peu « d'heures avant qu'on dût s'assembler, et m'a fait encore « demander la ratification du roi d'Espagne..... je n'ai pas « fait de difficulté de me rendre chez M. le comte de Straf- « ford..... mais je n'ai pas voulu confier, une seconde fois, « les ratifications au duc d'Ossone..... Le respect que je « dois à Votre Majesté ne me permet pas de rappeler ici le « tissu des actions indignes que le duc d'Ossone a faites « dans cette dernière occasion..... J'ai donc été obligé de « faire, moi-même, l'échange, parce qu'il n'a pas voulu le « faire et que M. de Monteleone, sur son refus, ne l'a pas « osé. »

« Le courrier que je vous dépêche », manda Louis XIV à Philippe V le 10 octobre, pour lui faire connaître ce coup d'autorité paternelle, « vous porte la ratification des États- « Généraux, que le duc d'Ossone n'a pas jugé à propos de « recevoir. J'ignore le véritable motif de sa conduite..... Ce « que je puis vous ajouter est qu'il était absolument néces- « saire de consommer votre paix avec les Hollandais, et « vous en connaîtrez toute l'importance quand vous serez « informé des changements arrivés en Angleterre. » Philippe V courba de nouveau la tête, et alla même jusqu'à désavouer le fidèle ambassadeur qui avait compromis sa propre dignité pour le mieux servir. « Je remercie Votre « Majesté, écrivit-il en réponse à la lettre précédente, de « l'attention qu'Elle a eue pour faire échanger les ratifica- « tions de ma paix avec la Hollande par le sieur de Châ-

« teauneuf. Vous avez pu juger déjà, par la lettre que je « vous ai écrite en renvoyant le courrier, que le duc « d'Ossone m'avait dépêché pour connaître mes intentions, « que je n'ai nullement approuvé sa conduite. »

Le traité du 26 juin 1714, dont la négociation fut si longue et si pénible, ratifie la paix de Munster, conclue, en 1648, par l'Espagne et les États-Généraux, ainsi que les renonciations de Philippe V et de ses héritiers à la couronne de France; — il consacre de nouvelles garanties en faveur du commerce des deux nations; — il stipule, entre autres, que les sujets des États-Généraux jouiront, en Espagne, du traitement de la nation la plus favorisée; — que la convention maritime du 17 décembre 1650, arrêtée entre Philippe IV et la République, est entièrement maintenue; — il réserve exclusivement, aux sujets du Roi le trafic des Indes espagnoles, sauf les priviléges accordés à la Grande-Bretagne par le pacte de l'*Asiento,* concernant la traite des nègres; — par deux articles séparés, les plénipotentiaires espagnols s'engagent à demander au Roi leur maître le payement d'une « somme de 4,100,332 florins dus à l'ami- « rauté de Hollande, depuis 1676, pour des équipements de « vaisseaux », et celui des rentes réclamées par les héritiers de Guillaume III[1].

« Je ne puis m'empêcher », écrivait encore Louis XIV au

[1] En 1673, la république des Provinces-Unies avait promis de livrer Maestricht à l'Espagne, en retour de son assistance contre l'invasion française. Lors de la paix conclue à Nimègue en 1678, les États-Généraux opposèrent aux sollicitations de Charles II, qui demanda l'exécution de cette promesse, les réclamations du prince d'Orange et de l'Amirauté, lesquels, deux ans auparavant, avaient fourni des secours pécuniaires et militaires à l'Espagne. Il ne put être question à Utrecht de la cession de Maestricht, puisque les Pays-Bas étaient réservés à l'Autriche. Mais les prétentions des héritiers de Guillaume III et de l'Amirauté furent reproduites par les plénipotentiaires de la Hollande, et prises en considération par ceux de l'Espagne.

roi d'Espagne par sa lettre du 10 octobre, « de presser de « nouveau Votre Majesté, pour ses intérêts, de finir avec le « Portugal. Vous ne pouvez vous imaginer la joie que le « retardement de cette paix cause à ceux qui désirent le « renouvellement de la guerre, et le roi d'Angleterre n'a « présentement d'autres conseils ni d'autres ministres. »

La réconciliation de l'Espagne et du Portugal avait évidemment, à ses yeux, beaucoup moins d'importance que le traité qu'on venait de ratifier à Utrecht. Mais il était positivement dégoûté de la guerre. Il s'était promis de pacifier l'Europe avant de mourir, de fonder, en Espagne, le trône des Bourbons sur des bases inébranlables, et tout ce qui pouvait être de nature à compromettre le succès de cette tâche généreuse, de cette patriotique entreprise, lui causait de pénibles soucis. Or, des négociations actives se poursuivaient à Utrecht, depuis trois ans bientôt, sous le patronage de la France et de l'Angleterre, entre les plénipotentiaires de Philippe et du roi Jean V, sans qu'on en pût encore prévoir l'heureuse et prochaine issue. On n'a oublié, sans doute, ni le zèle avec lequel les Portugais servirent la cause des alliés, après avoir trahi celle de Philippe V, ni les priviléges considérables concédés aux Anglais, en vertu du traité conclu à Lisbonne, en 1703, par l'habile Methuen. Ces priviléges profitèrent largement au commerce britannique. Ils acquirent au Portugal les sympathies intéressées et puissantes de la reine Anne. Le roi Jean V n'avait pas de plus dévoué, de plus fidèle soutien. Après la ratification des premiers traités d'Utrecht et par un acte signé, à Hampton-Court, le 8 août 1713, elle s'était déclarée médiatrice entre Jean et Philippe. Le premier demandait la cession, par l'Espagne, de Badajoz, ainsi que de la colonie du Saint-Sacrement[1],

[1] Colonia del Sacramento est le nom d'une ville de l'Uruguay fondée,

ou d'un territoire équivalent dans l'Amérique du Sud, et le payement des indemnités justement dues à plusieurs de ses sujets, lésés par les nouvelles conventions relatives au contrat de l'*Asiento* [1]. Le second exigeait que le Portugal lui restituât tous les lieux et places occupés par ses troupes pendant la guerre; qu'il lui remît une compensation pécuniaire représentant la valeur des navires confisqués par lui au début des hostilités; qu'il restituât tous leurs biens à ceux de ses sujets qui avaient émigré, en 1640, pour échapper aux persécutions politiques de la nouvelle dynastie [2]. Des lettres de garantie délivrées, à Londres, par l'ordre de la Reine, à l'ambassadeur de Jean V, obligeaient le gouvernement britannique à favoriser, de tout son pouvoir, les prétentions du Portugal, et à maintenir, par tous les moyens possibles, au besoin par la force des armes, la paix entre les deux nations, jusqu'au moment où elles auraient donné satisfaction, par un traité, à leurs mutuels griefs. Philippe, malgré les assurances gracieuses de la Reine, savait bien que les intérêts de son peuple ne lui permettaient point de rester neutre; il le savait d'autant mieux que les instances de lord Lexington [3], en faveur des propositions portugaises, étaient devenues plus pressantes, plus importunes, et que celui-ci n'avait pas craint de declarer assez nettement qu'il saurait *exiger* qu'elles fussent admises.

en 1678, par les Portugais, au nord du Rio de la Plata, et en face de Buenos-Ayres. Les Espagnols leur en disputèrent constamment la possession. La colonie du Saint-Sacrement est actuellement indépendante.

[1] Ainsi qu'on l'a vu dans le premier volume, par l'analyse des principales clauses de la paix d'Utrecht, Philippe V avait accordé à l'Angleterre le droit de faire la traite des nègres, pendant trente années, dans toute l'Amérique espagnole, et à l'exclusion de toute autre nation.

[2] En 1640, le Portugal avait secoué le joug de Philippe II et proclamé roi le duc Alphonse de Bragance.

[3] Lord Lexington fut envoyé comme ambassadeur à Madrid après la signature des premiers traités d'Utrecht.

Toutefois, si le gouvernement espagnol semblait faire assez bon marché des demandes pécuniaires du roi Jean, il se montrait inflexible, malgré les prières ou les menaces de l'ambassadeur anglais, au sujet de la colonie du Saint-Sacrement. La céder au Portugal, ne serait-ce point ouvrir à son commerce et à celui de l'Angleterre, son intime alliée, dans l'Amérique du Sud, de riches et vastes parages exploités, de temps immémorial, par les trafiquants espagnols? Pouvait-on, sans subir la loi d'une nécessité absolue, leur porter un tel préjudice? Jamais Philippe V n'y consentirait. Le jeune prince croyait, au reste, que, si les plénipotentiaires de Jean V n'agissaient pas sous l'influence immédiate, sous le patronage direct de l'ambassade anglaise, ils se montreraient infiniment plus traitables. Il se méfiait, non sans raison, des difficultés incessantes que faisait naître le désaccord de ses représentants à Utrecht, et il demandait en conséquence, sans pouvoir cependant l'obtenir, que les négociations se poursuivissent sur les frontières mêmes des deux nations contractantes.

Après la mort de la reine Anne, les sympathies de ses anciens sujets pour leur bon ami le Portugal prirent un essor inquiétant. Le parti de la guerre, que l'avénement du roi George venait de rappeler au pouvoir, les exploita sans vergogne. On disait tout haut, à Londres, que les armées espagnoles étaient sur le point d'envahir le Portugal. Le bruit y courut, un jour, que Philippe, irrité contre les légitimes représentations de lord Lexington, l'avait fait enfermer dans une forteresse. On s'indignait du mauvais vouloir de ce jeune souverain, qui devait sa couronne à la générosité de l'Angleterre. On se demandait, sans mystère, si le temps n'était pas venu de châtier, par les armes, cette noire ingratitude et de faire monter sur le trône d'Espagne un prince qui fût moins hostile aux intérêts de ses bienfaiteurs.

Ces alarmants symptômes ne peuvent échapper à la vigilance de Louis XIV. Tandis qu'il exhorte, comme de coutume, son petit-fils à faire toutes les concessions qui ne sont pas incompatibles avec son honneur, il demande au gouvernement britannique de s'entendre avec lui pour diriger de concert et mener à bien les négociations qui se traînent à Utrecht. En même temps, il fait donner à Lisbonne, par son ambassadeur, de prudents et sages conseils. La France y était alors représentée par un homme de mérite et de tact, l'abbé de Mornay [1], qui avait quitté tout récemment la France, et qui avait pu, avant son départ, recevoir les instructions verbales du Roi. Mornay devait consacrer tous ses soins, tous ses efforts, à la réconciliation des deux peuples qui avaient vécu si longtemps sous un même sceptre. Il avait reçu l'ordre de s'arrêter à Madrid, d'y entretenir Philippe et de lui communiquer les désirs formels de son aïeul. A la fin des instructions qui lui furent remises en avril 1714, Louis XIV avait fait tracer les lignes suivantes : « Si les conseils du Roi sont suivis, le Roi Catho-« lique pacifiera, le plus promptement qu'il lui sera pos-« sible, le continent de l'Espagne, rien n'étant plus impor-« tant pour lui que de se délivrer de ses ennemis, *surtout « de ceux qui sont les plus voisins,* et de faire jouir ses peuples « du repos dont ils sont privés depuis tant d'années et dont, « chaque jour, ils sentent plus vivement le prix et la néces-

[1] Fils du marquis de Montchevreuil, qui avait été gouverneur du duc du Maine et que le Roi honorait de ses bonnes grâces. Protégé par madame de Maintenon, l'abbé de Mornay fut nommé archevêque de Besançon pendant son ambassade à Lisbonne, où il résida sept ans. Il y était devenu presque aveugle, et mourut à Madrid, en 1721, au moment où il allait rentrer en France. « C'était, disent les *Mémoires de Saint-« Simon,* un homme d'esprit et de mérite, et qui n'avait point fait « parler de ses mœurs... C'était un grand homme, blond, fort bien « fait, de visage agréable... Il réussit très-bien en Portugal et s'y fit fort « estimer. »

« sité. » — « Outre l'ancienne affection que j'ai toujours « conservée pour la couronne du Portugal », mandait-il, quelques mois plus tard, à l'abbé [1], « les changements « survenus en Angleterre m'engagent encore à désirer de « voir bientôt cette négociation terminée. Le gouverne- « ment de ce royaume est actuellement entre les mains « d'un grand nombre de Régents dont plusieurs sont « gens inquiets, ennemis de la paix et qui souhaiteraient « de trouver des prétextes de renouveler la guerre; ils « croient avoir le droit de se plaindre du retardement de la « paix entre le roi d'Espagne et le roi de Portugal dont la « feue reine d'Angleterre s'était portée pour médiatrice. « Il est à propos de faire cesser ces plaintes. » En même temps, il donnait l'ordre à d'Iberville de déclarer, en son nom, aux Régents « qu'il pressait lui-même très-vivement « son petit-fils de finir incessamment son traité de paix « avec le roi de Portugal, qu'il en avait fait écrire nouvel- « lement à la princesse des Ursins, qu'enfin il n'oublierait « rien pour terminer, par ses offices, une affaire dont il « désirait depuis longtemps la conclusion [2] ».

Malheureusement, à ces démarches empressées du roi de France, le gouvernement portugais, pleinement assuré du redoutable patronage de l'Angleterre, répond par la plus froide attitude. Le Conseil des ministres a délibéré, au commencement de novembre, sur la question de savoir s'il convient de conclure immédiatement la paix, conformément aux avis du roi de France, et la majorité s'est prononcée pour la négative. « Il fut agité, écrit l'abbé de Mornay au « Roi, le 6 novembre 1714, si le retardement du traité de « paix était favorable au Portugal ou non. M. le duc de

[1] 29 août 1714.

[2] *Louis XIV à d'Iberville*, 27 août 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

« Cadaval opina qu'il ne pouvait être que désavantageux et « qu'il fallait hâter la paix par toutes sortes de moyens. « Il parla froidement et sans appuyer son opinion. M. le « marquis de Cascaes fut du même avis. Il fit une récapitu- « lation de ce qu'il avait dit dans les précédents Conseils et « il conclut que le sort du Portugal était attaché à cette « paix, qu'il la fallait faire, à quelque prix que ce fût, que « l'exemple des Anglais qui avaient traité la leur les pre- « miers, montrait aux Portugais le chemin qu'ils auraient « dû tenir; que les prétentions de l'Espagne et du Portugal « ne seraient jamais un sujet de guerre entre les couronnes « du Nord. M. de Castel-Melhor opina, au contraire, que « le retardement de la paix était avantageux et même glo- « rieux au Portugal; que les Espagnols étaient plus faibles « que l'on s'imaginait; que, tenant bon, on les réduirait; « qu'avec l'amitié de l'Angleterre, les Portugais ne devaient « rien craindre. M. de Fonteira de même. Il enchérit sur « la grande puissance des Anglais et il ajouta que le nou- « veau roi se ferait un honneur de protéger le Portugal, « et qu'il ne fallait s'attacher qu'à ce prince. M. le comte « d'Assumar fut de même opinion, et M. d'Acunha dit seu- « lement que l'avis lui paraissait bien fondé..... »

C'est donc le gouvernement du roi George qui, seul, peut vaincre l'obstination du cabinet de Lisbonne. Louis XIV sollicite plus vivement que jamais son intervention décisive, pendant que, de son côté, il fait écrire à Orry, par son ministre des affaires étrangères, que de nouvelles concessions sont devenues indispensables et qu'une solution s'impose. Orry administrait, en ce moment, l'Espagne sous la direction de madame des Ursins. Il persuade d'autant plus aisément Philippe V, que le jeune monarque ne prête plus qu'une attention médiocre à l'affaire du Portugal, et qu'il a en tête, depuis quelque temps, de bien autres

pensées. On négocie, en ce moment, son mariage avec Élisabeth Farnèse, et son imagination, évoquant le souvenir du bonheur interrompu par la mort de sa première épouse, relègue volontiers les sombres soucis du pouvoir derrière la riante perspective des félicités nouvelles. Bientôt il aura, près de lui, une compagne aimable, une amie discrète et sûre dont le dévouement allégera le fardeau de sa couronne ; bientôt il pourra s'affranchir, aux yeux de ses peuples, d'une tutelle qui l'humilie et qui commence à lui devenir odieuse. La joie dispose aux condescendances. « Je « vous assure, écrit de sa main, le 23 octobre, Philippe V à « Louis XIV, que j'ai tout le désir possible de conclure la « paix avec le roi de Portugal, mais il veut exiger de moi « des choses si injustes qu'il la rendrait impraticable dans « toute autre conjoncture..... Aussitôt que le projet[1] m'a « été envoyé, j'ai tâché d'en concilier les articles que j'ai « trouvés déraisonnables en modérant les uns et en expli- « quant les autres... Je fais instruire le marquis de Torcy « de ces détails..... afin que vous ordonniez aux sieurs de « Châteauneuf et d'Iberville d'agir en conformité, de con- « cert avec mes plénipotentiaires, et si, après qu'ils auront « fait tout leur possible, vous jugez qu'il faille *céder au « temps,* vous ferez, s'il vous plaît, savoir mes intentions « au duc d'Ossone et au marquis de Monteleone auxquels « j'ordonne de conclure le traité *comme vous le jugerez à « propos,* quoique, en vérité, il me soit fort sensible de « céder des avantages au roi de Portugal sans avoir manqué « à l'alliance qu'il a contractée envers moi. »

En ce moment, Monteleone n'est plus à Utrecht ; il représente l'Espagne à Londres. Quoique surveillé par son col-

[1] Louis XIV avait fait dresser un projet par le marquis de Châteauneuf, et l'avait transmis au roi d'Espagne.

lègue, le duc était un ambassadeur fort indiscipliné, fort compromettant, et qui, comme on l'a vu, n'en voulait faire, le plus souvent, qu'à sa tête. Débarrassé de cet importun contrôle, il refusera certainement d'obéir au roi de France, à moins qu'il ne reçoive, de son maître, des ordres formels et des instructions très-précises. Louis XIV le connaît trop bien pour ne pas provoquer ces instructions et pour user, avant qu'elles soient parvenues à Utrecht ou que d'Ossone soit, lui-même, remplacé par un autre agent, des pleins pouvoirs du roi d'Espagne. Le 2 novembre, il s'adresse au marquis de Châteauneuf dans les termes suivants : « Vous « recevrez, dans le même paquet[1], les ordres que le Roi, mon « petit-fils, donne au duc d'Ossone de conclure le traité et « de céder, si je le juge nécessaire pour terminer au plus « tôt cette longue négociation; mais, quoique je souhaite, « depuis longtemps, qu'elle finisse, et que je le croie très à « propos pour les intérêts du roi d'Espagne dans la situa- « tion des affaires générales, mon intention, cependant, « n'est pas que vous usiez encore des pouvoirs qu'il vous « donne, parce que je crois qu'il convient que la négocia- « tion passe en d'autres mains que celles du duc d'Ossone. » De son côté, Torcy fait part, au président Orry et à Monteleone, des singulières réflexions qu'on va lire : « Le Roi ne « compte plus que la paix de Portugal puisse être traitée à « Utrecht, ni à la Haye, depuis que le marquis de Monte- « leone est passé en Angleterre. Sa Majesté voit que le roi « d'Espagne consent à tout ce qu'Elle peut désirer pour « terminer promptement cet ouvrage; mais Elle comprend, « en même temps, que toutes les facilités que Sa Majesté « Catholique veut bien apporter seront perdues si elles sont

[1] Celui qui contenait les ratifications du traité conclu entre l'Espagne et la Hollande.

« confiées à M. le duc d'Ossone, plus ingénieux à trouver « des difficultés où il n'y en a pas, que qui que ce soit ne le « saurait être à les aplanir... Nous craignons de donner à « M. le duc d'Ossone des pouvoirs trop étendus, et je me « suis borné à lui écrire de suivre les instructions qu'il a de « vous[1]. — Quant à la paix de Portugal, je vous avoue, « Monsieur, que je ne sais plus quel jugement en faire. « Votre Excellence en voit la nécessité; le Roi est persuadé « qu'il convient de la conclure; Sa Majesté Catholique y « paraît disposée et laisse, à ce sujet, assez de liberté au « Roi son grand-père; mais il s'agit de traiter, de ménager « les intérêts du roi d'Espagne et de profiter de ses bonnes « résolutions, et les ouvriers manquent. Car, en vérité, une « négociation entre les mains de M. le duc d'Ossone est en « grand danger..... Le duc d'Ossone m'écrit souvent et me « demande les ordres du Roi pour s'y conformer. Mais il « est dangereux de s'expliquer avec lui. Si Sa Majesté lui « fait savoir qu'il peut se relâcher, il abandonnera tout et « dira que la France exerce son empire sur l'Espagne pour « l'égorger. Si je lui mande, au contraire, qu'il doit tenir « ferme..... il fera sans doute entendre, aux Anglais et aux « Portugais, que la France les amuse, et que, témoignant « désirer la paix avec le Portugal, c'est elle qui en empêche la « conclusion. Dans ces circonstances, je ne sais point d'autres « réponses à faire à M. le duc d'Ossone, que de lui mander « de consulter et de suivre ses instructions pendant que « j'écris, par ordre du Roi, à M. Orry, pour faire connaître « au roi d'Espagne combien il importe que cela finisse[2]. »

Si le concours diplomatique du duc d'Ossone n'est, pour le gouvernement français, qu'une gêne insupportable dont

[1] *Torcy à Orry*, 4 novembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)
[2] *Torcy au marquis de Monteleone*, ambassadeur d'Espagne à Londres, 13 et 24 décembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

il voudrait bien être délivré, il a, dans le comte de Strafford, un auxiliaire ardent et zélé. Le plénipotentiaire anglais était un négociateur de la même école que le maréchal de Villars. Il aimait, comme on l'a vu, à brusquer les choses, et s'illusionnait volontiers sur le résultat de ses efforts. Il était de ceux qui crient tout de suite et très-haut : Ville gagnée, quand ils dirigent eux-mêmes le siége. Un décret des Régents venait de le rappeler en Angleterre. C'était un motif d'agir plus vite encore qu'à l'ordinaire. Strafford n'avait prolongé son séjour en Hollande que pour imposer, en quelque sorte, au Portugal aussi bien qu'à l'Espagne, de concert avec Châteauneuf, la médiation, au besoin l'arbitrage de l'Angleterre. A peine le feu s'est-il ouvert sous son commandement, que le bouillant diplomate s'imagine avoir déjà remporté la victoire, et qu'il en fait part à Torcy par la lettre suivante : « Le plus grand agrément que j'aie eu « dans ma négociation a été l'occasion de renouveler ma « connaissance avec Votre Excellence et celui de ma cor- « respondance avec Elle. Il faut que je la finisse, comme je « l'avais commencée, en l'assurant que je suis toujours dans « le même sentiment que le meilleur moyen de réussir à « finir une affaire qu'on souhaite est d'en agir rondement, « et Votre Excellence a eu assez de preuves que j'ai tou- « jours agi, avec succès, sur cette maxime. Si tout le monde « en eût fait de même, la paix entre l'Espagne et le Por- « tugal n'eût pas été encore à conclure à l'heure qu'il est, « et il ne peut que paraître bien étrange, à tout le monde, « qu'elle doive s'arrêter à une somme si modique que « 120,000 écus, et cela entre deux si puissants rois..... « Si le duc d'Ossone et le comte de Tarrouca[1] eussent pu « tomber d'accord de 120,000 écus, on aurait signé le traité,

[1] Plénipotentiaire du Portugal au congrès d'Utrecht.

« n'étant plus question d'aucune autre difficulté que celle « de l'argent. Celle-là porte uniquement sur 135,000 ou « 120,000 écus à payer, en plus ou en moins, par l'Es- « pagne, sur les droits de l'*Asiento;* mais que ce soit 120 « ou 135,000 écus de différence, Votre Excellence voit « cependant à quelle bagatelle un ouvrage de cette impor- « tance s'accroche. » Quelques jours plus tard, le 31 décembre 1714, se félicitant, pendant l'audience de congé que lui donnait la République, des heureux succès de sa mission. « Il est vrai, disait-il, que la signature du traité « entre l'Espagne et le Portugal paraît manquer encore « pour rendre la paix tout à fait complète; c'est pourquoi « je me trouve obligé d'informer Vos Hautes Puissances « qu'elle est portée si près que, dans une conférence qui « s'est tenue depuis peu, chez moi, entre les plénipoten- « tiaires de ces deux couronnes, il n'y avait que la seule « différence d'environ 130,000 écus, sans laquelle ce traité « eût été signé. »

Le comte de Strafford avait compté sans les tergiversations continuelles et les manœuvres souterraines de son collègue espagnol, qui ne cherchait qu'à gagner du temps, dont les concessions n'étaient qu'apparentes, et qui suppliait Philippe V, par des messages répétés, de n'abandonner aucune de ses prétentions, quelle qu'elle fût. « Je voudrais « bien, Mylord, répond Torcy découragé à l'ambassadeur « d'Angleterre, que Votre Excellence eût la satisfaction de « mettre la dernière main à l'ouvrage de la paix du Por- « tugal, et, certainement, ce que vous n'aurez pas fait vous- « même sera plus difficile encore à ceux qui viendront après « Votre Excellence. Il est certain, Mylord, que, s'il n'était « question que de 120,000 écus ou de quelque somme « approchant, la difficulté serait trop légère pour arrêter « la conclusion d'un ouvrage aussi important..... Mais je

« vois, par les lettres de M. le duc d'Ossone, que toutes « les autres difficultés subsistent, et, suivant les dernières « lettres de Madrid, le roi d'Espagne est plus ferme que « jamais à ne se pas désister de ses prétentions. Il paraît « donc que M. le duc d'Ossone est lié par ses ordres et que, « quand même il se rendrait sur l'article des 120,000 écus, « il ne serait pas le maître de signer le traité. Les affaires « étant dans cette situation, il paraît, Mylord, que le mieux, « pour les finir, serait que le roi d'Angleterre agît à la cour « de Portugal, comme le Roi fait auprès du Roi son petit-« fils, pour engager les deux parties à se rapprocher et à se « désister réciproquement de quelques-unes de leurs pré-« tentions. Tant qu'elles les soutiendront, l'une et l'autre, « avec la même fermeté, la paix ne se fera pas, et cepen-« dant vous savez mieux que personne qu'elle est très-« nécessaire pour la perfection de l'ouvrage que vous avez « conduit si heureusement et si glorieusement pour Votre « Excellence[1]. »

Cette fois, Torcy, lui-même, se trompait sur les véritables dispositions du roi d'Espagne. Les plaisirs de sa récente union, les satisfactions, toutes nouvelles pour lui, de l'indépendance que la jeune Reine venait, croyait-il, de lui conquérir, en chassant madame des Ursins, absorbaient les facultés de Philippe V, et il était bien aise de se débarrasser des interminables négociations d'Utrecht. Au moment où la réponse de Torcy parvient à lord Strafford, d'Ossone, malgré ses représentations énergiques, reçoit l'ordre de signer le projet préparé de concert par Châteauneuf, Tarrouca et le plénipotentiaire britannique, tout en réservant l'approbation du roi de France. D'Ossone, suivant sa coutume,

[1] *Torcy au comte de Strafford*, 27 décembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

s'incline avec respect devant la volonté formelle de son souverain, et la signature a lieu le 9 janvier 1715. Mais Louis XIV, auquel l'ambassadeur espagnol croit devoir adresser ses observations, trouve, à son tour, qu'elles ne sont pas toutes déraisonnables; que le gouvernement de Jean V, par exemple, n'est pas en droit de demander, conformément à l'article 8 du projet, l'occupation temporaire, par ses troupes, des places qui doivent être restituées à l'Espagne; qu'une telle exigence semble inadmissible, et il refuse, en conséquence, son approbation audit article, tout en passant condamnation sur le reste. Cependant il autorise Châteauneuf à ne pas le rejeter absolument si le comte de Tarrouca ne veut point l'abandonner [1]. Puis il écrit au duc d'Ossone la lettre suivante, pour lui enjoindre de signer définitivement le projet que l'ambassadeur de France lui remettra de sa part :

« Versailles, 23 janvier 1715.

« MON COUSIN,

« Vous reçûtes au mois dernier, du roi d'Espagne, l'ordre « de vous conformer à ce que je croirais moi-même con- « forme à ses intérêts pour la conclusion du traité de paix « que vous avez négocié avec les plénipotentiaires du roi « de Portugal. J'ai suspendu, jusqu'à ce temps, toute déci- « sion, parce que je voulais voir si le temps, les bonnes rai- « sons et mes offres n'amèneraient pas les Portugais à faci-

[1] « Faites en sorte que les plénipotentiaires de Portugal consentent au changement de l'article 8, qui regarde le temps de la restitution des places; mais, si vous ne pensez pas l'obtenir, il vaut mieux signer le traité tel qu'il est, que de laisser cette affaire languir encore longtemps. » *Louis XIV au marquis de Châteauneuf*, 27 janvier 1715. (Archives des Affaires étrangères.)

« liter, de leur part, la fin de cette affaire. J'apprends, par « le sieur de Châteauneuf, qu'ils consentent à se relâcher « sur quelques points et qu'il est impossible de leur per- « suader de se désister de quelques autres prétentions « essentielles en vérité, mais que je ne trouve pas compa- « rables à l'importance dont il est de pacifier entièrement « l'Espagne en achevant la paix du Portugal.

« Je juge donc qu'il est temps que, suivant l'ordre que « le roi d'Espagne vous a donné, le 23 du mois d'octobre « dernier, d'exécuter ce que je croirais de plus à propos « sur cette matière, vous signiez promptement et, pour me « servir des termes du Roi votre maître, *sans réplique*, le « traité dont le projet vous sera remis par le sieur de Châ- « teauneuf.

« Ce que je vous écris en vertu du pouvoir que le Roi « mon petit-fils m'a confié, vous assure de l'approbation « qu'il donnera certainement à votre prompte obéissance, « et je suis persuadé, connaissant vos sentiments, que vous « serez bien aise d'être autorisé à regarder comme un « devoir indispensable pour vous, l'obligation de faire, « sur-le-champ et sans aucun délai, ce que je crois convenir « au roi d'Espagne.

« Comptez aussi sur mon estime et sur le désir que j'ai « de vous en donner des marques en toute occasion. »

L'ambassadeur de Philippe ne peut se dérober à cette injonction suprême. Le 9 février 1715, Châteauneuf lui présente le nouveau projet, après avoir obtenu quelques modifications conformes au désir du Roi, et d'Ossone, cette fois, signe sans *réplique* suivant l'ordre formel qu'il a reçu de Louis XIV. Seulement, comme les langues latine et française lui sont peu familières, il exige, contrairement aux usages observés par la diplomatie, que l'on annexe au traité une traduction littérale en espagnol, afin de ne point

tomber dans les piéges d'une rédaction captieuse, et cette satisfaction, assez innocente, ne lui est pas refusée. « Le duc « d'Ossone, écrit Châteauneuf au Roi, le 8 février 1715, a « voulu traduire mot à mot, du français en espagnol, le « traité de paix. Les Plénipotentiaires du Portugal lui ont « représenté inutilement les inconvénients qui pourraient « s'ensuivre et ont fait ce qu'il a voulu. Comme il n'y « avait plus, en ce moment, à Utrecht de *ministre médiateur*, « le comte de Strafford ayant quitté la Hollande, et que ni « le duc d'Ossone, ni le comte de Tarrouca, ne voulut se « rendre chez son collègue pour y signer la paix, de peur « qu'on lui reprochât d'avoir ainsi reconnu sa préséance, il « fut convenu, pour trancher cette question d'étiquette, « que les formalités de la signature s'accompliraient sur le « mail même de la ville. »

Les deux Puissances contractantes se rendent mutuellement les places et territoires occupés ou conquis pendant la guerre, en sorte que les frontières communes demeurent constituées tout comme elles étaient auparavant ; — le roi d'Espagne cède au Portugal la colonie du Saint-Sacrement située au nord de la Plata, — et renonce, pour lui et ses descendants, à toute prétention sur ladite colonie ; — toutefois, il se réserve, pour une période de dix-huit mois, la faculté d'offrir un équivalent au roi de Portugal qui peut être ainsi tenu à restitution ; — la paix, conclue le 13 février 1668, entre les deux couronnes est confirmée, particulièrement en ce qui concerne la restitution des biens réciproquement confisqués [1] ; — en cas de rupture nou-

[1] Depuis 1640, l'Espagne avait entrepris plusieurs fois de reconquérir le Portugal, qui, soutenu tantôt par les Anglais, tantôt par la France, repoussa toujours ses attaques. En 1661, la France lui envoya le maréchal de Schomberg, qui battit successivement don Juan d'Autriche et le marquis de Caracena. Le traité conclu à Lisbonne, sous la médiation de

velle, il est accordé six mois, aux sujets des deux puissances contractantes, pour mettre en sûreté leurs marchandises. — Telles furent les dispositions principales de la paix conclue le 6 février 1715, par les plénipotentiaires de l'Espagne et du Portugal, sur le mail d'Utrecht.

Philippe V, paraît-il, avait pensé que son aïeul obtiendrait, en faveur de l'Espagne, des conditions plus avantageuses. Depuis quelque temps, sous l'altière influence de sa nouvelle compagne, il manifestait le désir de s'occuper plus sérieusement des affaires publiques. Lorsqu'il eut pris connaissance du traité, il déclara, suivant sa coutume, que sa conscience lui défendait de le ratifier, à moins que le Portugal ne lui fît des concessions plus importantes. En ce moment, la France était représentée, en Espagne, par un homme qu'il avait accueilli avec distinction, et qu'il écoutait avec déférence, le duc de Saint-Aignan, fils de Beauvilliers, son ancien gouverneur [1]. Le duc reçut, en toute hâte, l'ordre de donner à Philippe les plus fermes conseils et de le rappeler énergiquement au respect de sa parole. « Le « Roi, mon petit-fils, lui mande Louis XIV, m'écrit qu'il n'a « pas été content du traité tel qu'il a été signé et qu'il « souhaiterait qu'il fût possible de changer quelques articles. « Quelques-uns des changements, désirés par lui, ont déjà

l'Angleterre, le 13 février 1668, rétablit enfin la paix. Elle stipula le rétablissement du *statu quo ante bellum*, sauf en ce qui regardait Ceuta, conquis et conservé par l'Espagne. Mais cette clause n'avait pas encore reçu, en 1714, son entière exécution.

[1] Le duc se présentait sous les plus heureux auspices. Outre qu'il était le fils du vertueux Beauvilliers, que Philippe honorait de son amitié respectueuse, il était venu à la suite d'Élisabeth Farnèse, qu'il avait rejointe à Pau et accompagnée jusqu'à Madrid. Il y resta trois ans et quitta furtivement l'Espagne, en 1718, après s'être brouillé avec Alberoni, qui lui refusait obstinément son audience de congé, ayant formé, dit-on, le projet de le garder en otage, afin d'être en mesure d'empêcher, le cas échéant, l'arrestation de Cellamare. Saint-Aignan entra au Conseil de régence, dont il avait été nommé membre pendant son ambassade.

« été faits; mais, à l'égard des autres articles, il faut, ou les « ratifier, ou continuer la guerre avec le Portugal. Je ne « crois pas que ce dernier parti soit conforme aux intérêts, « ni même aux intentions du roi d'Espagne; ainsi, je ne « doute pas qu'il ne ratifie le traité tel qu'il a été signé... « Le courrier que le duc d'Ossone a dépêché à Madrid pour « y porter le traité, y doit être arrivé avant que vous « receviez cette dépêche. Vous pouvez savoir si le roi « d'Espagne voudra changer quelques clauses dans l'expé- « dition de la ratification. N'oubliez rien en ce cas pour « l'en détourner; car il n'y a rien de plus contraire à « l'usage et de plus capable de lui susciter des ennemis « que ces changements; et les plaintes que l'ambassadeur « d'Angleterre fera bientôt à Madrid prouveront cette « vérité [1]. » Quand cette dépêche, qui porte la date du 20 février, parvint en Espagne, les sages remontrances de Saint-Aignan avaient déjà fait merveille, puisque le jeune Prince adressa, dès le 25, à son aïeul, la lettre qu'on va lire et qu'il a tracée de sa main : « .....J'ai été fort aise « d'apprendre que vous avez nommé le duc de Saint- « Aignan pour être votre ambassadeur auprès de moi, ne « pouvant avoir personne qui me fût plus agréable et s'étant « très-bien conduit depuis qu'il est ici. J'ai nommé, de mon « côté, le prince de Cellamare pour mon ambassadeur « auprès de vous, étant persuadé, par les bontés que vous « lui avez témoignées quand il a été à votre cour, qu'il « vous sera agréable. Je viens de recevoir la nouvelle de la « signature de mon traité de paix avec le *Portugal, et je « vous rends mille grâces de ce que vous avez bien voulu faire « pour l'amener à sa conclusion* [2]. » Quelques jours plus

[1] Archives des Affaires étrangères.
[2] Archives des Affaires étrangères.

tard, Jean V demandait que la France accordât formellement sa garantie, pour la fidèle exécution du traité qu'il venait de conclure, et Louis XIV y consentait volontiers avec l'agrément de son petit-fils.

Ce fut ainsi que le grand Roi, par son intervention décisive, contraignit Philippe V à se réconcilier avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal; ce fut ainsi qu'il termina heureusement, dans l'intérêt de toute l'Europe, particulièrement de la France et de l'Espagne, sa protégée, les pénibles négociations d'Utrecht.

CHAPITRE II

DISGRACE DU CARDINAL GIUDICE ET DE MADAME DES URSINS. SOUMISSION DES CATALANS.

Mission et disgrâce du cardinal del Giudice. — Exil de madame des Ursins. — Philippe V en fait part à Louis XIV. — Giudice revient au pouvoir. — Prise de Barcelone. — Démarches de l'Angleterre et de l'Autriche en faveur des Catalans. — Lord Stair. — Soumission de Majorque.

« Je n'ai différé de répondre à la lettre que vous m'avez « fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois dernier », mandait Philippe V de sa propre main à son aïeul, le 29 mars 1714, « que pour être plus parfaitement instruit de vos « intentions sur les représentations dont le cardinal del « Giudice était chargé de vous faire part. »

Parmi ces représentations que nous avons résumées plus haut, il en était une qui primait toutes les autres, qui avait motivé principalement le départ du cardinal, et sur laquelle l'ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne était resté muet pendant quelques jours, tant il redoutait d'aborder directement, soit avec Louis XIV, soit avec ses ministres, un sujet si grave et si délicat. En apparence, le grand inquisiteur était venu à Paris pour obtenir que le roi de France rendît toutes ses bonnes grâces à son petit-fils, qu'aux avis sévères, affligeants témoignages d'une amitié refroidie, il voulût bien faire succéder les preuves effectives de sa tendresse paternelle, que Brancas, l'ami suspect du duc d'Orléans, fût rappelé sans retard, que les troupes françaises de Catalogne reçussent immédiatement des renforts, que la ratifica-

tion du traité de Rastadt fût différée jusqu'au moment où l'Empereur aurait fait le sacrifice du vain titre de roi d'Espagne, reconnu la souveraineté de Philippe V, promis solennellement de donner toute satisfaction aux intérêts de madame des Ursins. En réalité, et quelle que fût l'importance, aux yeux de Philippe, des autres objets de sa mission, le jeune prince l'avait chargé tout particulièrement, comme on l'a déjà vu, de faire comprendre à Louis XIV que les vues ambitieuses et les menées criminelles de son neveu feraient surgir les plus graves périls, s'il se trouvait, un jour, à la tête de l'administration du royaume; qu'un homme qui n'avait pas craint, en 1708, de prétendre, pour lui-même, à la couronne d'Espagne et de conspirer ouvertement contre le prince qu'il avait mission de servir, auquel l'opinion publique attribuait, en ce moment, les plus noirs desseins, qu'on savait inaccessible aux scrupules comme aux remords, ennemi de tout contrôle, capable de tout oser, ne pourrait exercer la régence, en supposant qu'il n'aspirât point à la royauté, sans compromettre l'œuvre politique du grand règne, sans brouiller la France et l'Espagne, au moins, sans porter ombrage à toute l'Europe; que les renonciations réciproques, exigées par l'Angleterre, concernaient uniquement la *couronne* et ne s'appliquaient nullement à la *Régence;* que, par conséquent, le bien public exigeait qu'on prît les plus formelles dispositions pour éloigner du pouvoir Philippe d'Orléans, pour donner au jeune enfant, qui devait un jour monter sur le trône, un protecteur honorable et désintéressé dans la personne de son parent le plus proche, en un mot, pour assurer la *régence,* pendant la minorité de Louis XV, à Philippe V, roi d'Espagne. Le cardinal devait, en outre, sonder les dispositions des personnages les plus considérables et les plus influents de la cour et s'assurer de leur dévouement aux intérêts de son maître.

L'occasion était propice et le choix du négociateur fort habile. La conduite, au moins imprudente, que le duc d'Orléans avait tenue en Espagne lorsqu'il y commandait l'armée française, les vives et justes plaintes qu'elle avait provoquées[1], les propos hardis et sceptiques de Philippe, les scandales de sa vie privée lui avaient aliéné complétement la confiance de son oncle. Il ne paraissait plus à la cour, qui le tenait ouvertement à l'écart. Le mariage de sa fille avec le jeune duc de Berry, frère puîné du roi d'Espagne, ne l'avait pas relevé de sa disgrâce, et lorsqu'en 1712, le Dauphin, sa femme, son fils aîné, furent ravis soudainement, par une maladie cruelle, à la tendresse du Roi, le bruit se répandit qu'on soupçonnait le duc d'Orléans du plus infâme des attentats. Boudin, médecin ordinaire de Sa Majesté, auquel on avait confié l'autopsie de leurs dépouilles, osa dire que la cause de leur mort lui paraissait suspecte. Il n'en fallut pas davantage pour soulever un concert d'accusations perfides et violentes dont les échos retentirent jusqu'à Madrid. Sans convaincre Louis XIV qui savait son neveu moins avide et moins ambitieux que frivole, elles lui avaient causé une impression douloureuse. Cette impression était parfaitement connue de Philippe V et de la Camarera mayor; ils n'ignoraient pas non plus l'influence persuasive

[1] Voir le livre deuxième du premier volume. — En 1708, quelques amis de Philippe d'Orléans s'étaient imaginé qu'en lui procurant le trône d'Espagne, auquel il pouvait prétendre comme descendant d'Anne d'Autriche, on parviendrait à pacifier l'Europe sans nuire à nos intérêts, attendu que les puissances alliées de France et d'Espagne, ne craignant plus de voir réunies sur une même tête, celle du duc d'Anjou, les deux couronnes de France et d'Espagne, laisseraient, sans doute, une dynastie française régner paisiblement à Madrid. Il y eut un commencement de complot plus ou moins favorisé par les émissaires de l'Autriche, plus ou moins avoué par le prince. La vigilance de madame des Ursins le fit avorter. Rappelé en France sur la demande de Philippe V et interrogé par le Roi, le duc d'Orléans se justifia le mieux qu'il put. Louis XIV feignit de le croire, mais lui témoigna, depuis ce moment, la plus froide réserve.

que pouvaient acquérir, sur l'esprit dévot du vieux monarque, les conseils insinuants d'un prince de l'Église, revêtu de la pourpre romaine, honoré de l'affection particulière du Pape, et, s'il faut en croire Saint-Simon, « homme d'esprit, de « cour, d'affaires, aussi bien que d'intrigues ». Pourtant, le grand inquisiteur d'Espagne, en dépit de l'assurance que le sentiment de sa haute situation devait lui inspirer, se sentit, tout d'abord, mal à l'aise devant l'imposante majesté de Louis XIV et il hésita, pendant plusieurs jours, à livrer le redoutable secret de son ambassade. « Je ne sais pas quelles « instructions M. le cardinal aura dans la suite, écrivait le « 14 mai Torcy au chargé d'affaires Pachau, mais, jusqu'à « présent, il n'a rien dit d'assez important pour avoir fait « marcher un cardinal, grand inquisiteur d'Espagne. Bien « des gens croient aussi que quelque intérêt particulier aura « été la cause de son voyage. »

Enfin, rassuré par la bienveillance de Louis XIV que la distinction de ses manières et la noblesse de son langage avaient réduit, Giudice s'ouvrit à son ministre des Affaires étrangères. « Mal lui en prit, raconte Saint-Simon; le Roi « en fut si choqué qu'il se fâcha contre Torcy et d'avoir « écouté le cardinal et de s'être chargé de lui en rendre « compte; il le chargea, en outre, d'en parler au cardinal « si durement de sa part qu'il lui ôta l'envie d'en parler au « cardinal lui-même. » Léguer la régence au roi d'Espagne, ç'eût été, sans doute, réveiller les soupçons ombrageux et jaloux de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Autriche, renouer le faisceau de la coalition, provoquer, comme à plaisir, une guerre nouvelle, alors qu'on venait de faire tant de sacrifices pour rétablir la paix. Louis XIV était d'autant plus éloigné de commettre une faute aussi considérable qu'il venait précisément de recevoir du gouvernement britannique, au sujet de l'ambassade mystérieuse du cardinal,

des avertissements très-fermes, dont il eût été fort imprudent, dans les circonstances, de ne pas tenir grand compte. L'effrayante perspective de la réunion, sur une même tête, des deux couronnes de France et d'Espagne était le cauchemar de l'Angleterre. Que venait faire à Paris, où Philippe V avait déjà un représentant, ce cardinal italien, confident des pensées intimes du jeune prince, instrument docile des perfides menées de la toute-puissante favorite? N'y avait-il pas été envoyé pour préparer l'annulation des actes solennels qui avaient consacré publiquement les renonciations? Délivré par le traité de Rastadt de sa guerre avec l'Empereur, le roi de France ne prêterait-il point une oreille complaisante aux insinuations du cardinal ambassadeur? Peterborough, le chevaleresque conquérant de Barcelone, qui se trouvait alors de passage en France, posa ces questions à Louis XIV, et Bolingbroke adressa, de sa propre main, à Torcy la lettre qu'on va lire : « Quoique « je vienne d'écrire fort amplement à MM. d'Iberville et « Prior, la Reine a voulu que je me servisse du même cour- « rier pour vous communiquer la surprise et le chagrin que « lui causent les bruits qui courent ici depuis quelque « temps. On prétend que le Roi Catholique ne veut plus « s'en tenir aux renonciations qu'il a faites, ni aux engage- « ments qui ont été pris pour empêcher la réunion des deux « monarchies. On prétend que le cardinal Giudice traite « actuellement cette affaire à la cour de France, et on ajoute, « ce que je ne croirai jamais, qu'il a obtenu des actes et des « déclarations contraires à tout ce qui a été réglé dans tous « les traités d'Utrecht à cet égard.

« Je ne vous dirai pas, Monsieur, qu'après une entreprise « de cette nature, les stipulations les plus solennelles « deviendraient, à l'avenir, de nul poids; je ne veux, non « plus, entrer dans aucun détail des suites funestes de l'infrac-

« tion à un article qui sert de base et de fondement à la « paix. Ce serait supposer, en quelque façon, que les bruits « et les avis dont je viens de parler sont fondés. Je me bor- « nerai, Monsieur, à vous représenter la nécessité qu'il y a « à mettre les esprits en repos sur un point de cette impor- « tance. La paix n'est pas encore générale, et il n'y a rien « qui puisse tant contribuer à rendre difficiles les traités qui « restent à faire que de voir déjà des contraventions à ceux « qui ont été faits.

« Je me flatte, Monsieur, de recevoir bientôt votre réponse « et d'être, par là, en état de donner à la Reine une satis- « faction entière. »

Pour dissiper les méfiances dont l'expression véhémente prenait ainsi un caractère presque menaçant, Louis XIV avait résolu, sans la moindre hésitation, de faire décliner, par Torcy, les conseils indirects du roi d'Espagne, de solliciter le rappel du grand inquisiteur et de donner avis à la Reine de cette rassurante démarche.

« Le cardinal Giudice », mande Torcy, par son ordre, à la princesse des Ursins, « m'a confié que le roi d'Espagne lui « a écrit sur une matière bien délicate et qui demande, par « elle-même, tant de ménagement que, dans le commerce « ordinaire de la vie et entre particuliers, il serait difficile « de toucher une pareille corde. Ainsi, je ne lui ai pas ré- « pondu jusqu'à présent, et véritablement tout ce que je vois « de dispositions va à conserver la paix absolument nécessaire « au royaume et, par conséquent, à éviter tout ce qui peut « causer aux États voisins ombrage et sujet de guerre [1]. »

De son côté, le roi de France s'adressa le 22 août, dans les termes suivants, à d'Iberville, son ambassadeur en Angle-

[1] *Torcy à madame des Ursins*, 2 juillet 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

terre, qui l'avait longuement entretenu des appréhensions du peuple anglais et auquel il avait, lui-même, fait part des plaintes réitérées de lord Peterborough : « ...Je lui ai « répondu que j'observerais ponctuellement tout ce que j'ai « promis par les traités, que je n'avais pas seulement songé « à faire le moindre changement aux renonciations solen- « nelles faites par le Roi mon petit-fils, qu'il pouvait le dire « à la Reine sa maîtresse et l'assurer que je maintiendrai « exactement la paix..... Quoique les nouvelles assurances « que vous donnerez de mes sentiments doivent suffire, je « veux encore en faire connaître, plus particulièrement, la « sincérité par la demande que je ferai au roi d'Espagne de « rappeler, auprès de lui, le cardinal del Giudice. Il aura « peine à s'y résoudre, parce que le cardinal le sert bien; « mais je n'oublierai jamais rien pour lui persuader que « cette considération doit céder à celle du repos public [1]. »

« Vous avez vu par ma dernière lettre, écrivit, en effet, « dès le lendemain, Louis XIV à son petit-fils, que le comte « de Peterborough m'avait entretenu des soupçons que le « séjour du cardinal del Giudice auprès de moi causait en « Angleterre; vous en verrez les effets plus clairement « marqués dans la lettre que m'écrit mon envoyé et dans « celle qu'il a reçue de Bolingbroke, dont je vous envoie « les copies. Les mêmes représentations m'ont encore été « faites par l'envoyé d'Angleterre, et je crois véritablement « qu'il est de la sagesse d'avoir égard à des soupçons quoique « mal fondés, lorsqu'il s'agit de conserver la paix et d'ôter « aux malintentionnés tout prétexte un peu spécieux d'exciter « les peuples et de rallumer le feu de la guerre. Je verrai « avec regret partir le cardinal, parce que ses intentions

[1] *Louis XIV à d'Iberville*, 22 août 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

« sont admirables, sa manière de traiter facile, et que vous « ne pouviez m'envoyer de ministre qui me fût plus agréa- « ble; mais il faut avoir égard aux conjonctures, et je suis « bien fâché qu'elles demandent que vous le rappeliez « incessamment. Du caractère dont il est, il ne vous servira « pas moins utilement à Madrid qu'auprès de moi. Il a « même encore acquis de nouvelles connaissances pendant « le séjour qu'il a fait dans mon royaume[1]. »

Ces nouvelles connaissances, précieusement transmises de l'oncle au neveu, seront perfidement utilisées plus tard par le prince de Cellamare, ambassadeur de Philippe V à Paris, lorsqu'il essayera, de concert avec le duc du Maine et plusieurs autres personnages considérables de la cour, d'enlever au duc d'Orléans la régence du royaume pour la transférer au roi d'Espagne. Louis XIV, qui donne à son petit-fils, par la lettre qu'on vient de lire, de si bons avis, est assurément bien loin de s'en douter. Il ne peut s'imaginer, non plus, qu'au moment où il fait l'éloge du cardinal, où il loue, sans réserve, les habiles services d'un si fidèle serviteur, où il déplore sincèrement l'obligation dans laquelle il se trouve de solliciter son rappel, Giudice, en qui Philippe V a placé toute sa confiance, qu'il a chargé d'une mission non moins importante que périlleuse et qui s'en est acquitté avec un irréprochable dévouement, est tombé lui-même en disgrâce, qu'un décret royal l'a dépouillé de toutes ses charges, qu'il n'est plus ni grand inquisiteur, ni ambassadeur extraordinaire, qu'il a reçu l'ordre de reprendre immédiatement le chemin de l'Espagne. Le cardinal, ainsi qu'on l'a déjà vu dans l'un des premiers chapitres de cette étude, a méconnu les intentions de madame des Ursins; il a bravé l'autorité

[1] *Louis XIV à Philippe V*, 23 août 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

du Roi en approuvant, sans réserve, la sentence du tribunal de l'Inquisition qui condamne les maximes invoquées par Macanaz, procureur fiscal du conseil de Castille. On venait d'imprimer, en Hollande, un livre écrit jadis par l'avocat général Talon sur l'autorité des Rois par rapport à l'administration de l'Église, et dans lequel le savant jurisconsulte, après avoir établi très-nettement la séparation du spirituel et du temporel, revendiquait, avec énergie, l'indépendance absolue du pouvoir royal. Pour combattre les prétentions du Saint-Siége qui négocie activement avec Philippe afin d'obtenir le rétablissement du tribunal de la nonciature, supprimé en 1706 [1], Macanaz a puisé dans l'ouvrage de Talon des arguments redoutables, et le tribunal de l'Inquisition qui sert aveuglément, en Espagne, les intérêts de la curie romaine, a censuré ledit ouvrage « comme renfermant « des propositions scandaleuses, téméraires, erronées, blas- « phématoires, injurieuses aux sacrés conciles, au Saint- « Siége, et même schismatiques et hérétiques ». Il a rendu, paraît-il, ce jugement sans même consulter son président, le grand inquisiteur. Mais ce dernier, soit qu'il le trouve réellement équitable et opportun, soit peut-être, ainsi que le prétend Saint-Simon, afin de ne point encourir le déplaisir du Pape et de ménager, à Rome, son puissant crédit, approuve les résolutions de son tribunal avec d'autant plus d'éclat qu'il ne les a point inspirées lui-même. Le 30 juillet, on a lu, non sans surprise, à Paris la sentence des inquisiteurs d'Espagne que le cardinal del Giudice a signée, datée de Marly, et fait afficher sur les places publiques. Louis XIV veut bien sourire de ce zèle immodéré, de cette audace sin-

[1] Cette négociation se poursuivait à Paris, par l'entremise du gouvernement français, avec l'envoyé du Pape, Aldovrandi qui fut plus tard nommé nonce en Espagne et aida puissamment Alberoni à obtenir la pourpre romaine.

gulière qui le touche assez peu, puisque les décrets de l'Inquisition n'ont aucune autorité dans son royaume. A peine fait-il témoigner au cardinal son étonnement de ce qu'il a cru pouvoir, sans son autorisation, publier en France un arrêt rendu par un tribunal étranger. Giudice reçoit même, quelques jours après, un gros diamant d'une valeur de 10,000 écus, que le Roi lui remet en témoignage de son estime particulière; mais Philippe V, ou plutôt madame des Ursins, qui soutient, en ce moment, une lutte énergique et vaillante contre le pouvoir envahissant de l'Inquisition, s'indigne de ce qu'un ambassadeur de Sa Majesté Catholique « n'ait pas craint de censurer des propositions qui intéres- « sent les droits régaliens de la couronne ». En conséquence, il est enjoint au cardinal de se rendre immédiatement à Madrid, « où l'appellent », dit le décret royal qui le destitue de ses fonctions, « des affaires plus graves encore que celles « dont la conduite lui avait été confiée par le Roi à la cour « de France ».

« Je n'ai différé, écrit le 28 août Philippe à Louis XIV, « de vous mander par quelle raison j'ai rappelé si précipi- « tamment le cardinal del Giudice, que parce que je n'étais « pas encore déterminé au parti que je devais prendre sur « une condamnation qu'il a rendue à Marly, le 30 juillet « dernier, qui a été affichée par son ordre, le 15 de ce mois, « aux portes de quatre églises de Madrid et qui devait « l'être ensuite dans toute l'étendue de cette monarchie, « par laquelle il condamne, en sa qualité de Grand Inqui- « siteur, non-seulement un recueil présenté au conseil de « Castille par mon procureur général, pour établir l'étendue « de ma régale selon les lois de ce royaume, même suivant « les conseils et décrets des Pères de l'Église, mais encore « le livre du président Talon, qui traite de l'autorité des « Rois en ce qui concerne la juridiction ecclésiastique.

« Mon premier mouvement, contre un si mauvais procédé à « mon égard, se bornait à l'obliger, lorsqu'il serait ici, à « réparer l'insulte qu'il m'a faite en la personne de mon « procureur général; mais la suite qu'on m'a fait voir que « pouvait avoir la témérité du cardinal, si, revenant ici « Grand Inquisiteur, il voulait soutenir sa sentence, m'a « déterminé à l'obliger à me donner sa démission de sa « charge de Grand Inquisiteur avant que de rentrer en « Espagne, ayant des soupçons, outre cela, qu'il a des des- « seins d'empêcher l'accommodement que j'étais prêt à con- « clure avec la cour de Rome, et qu'il a, en cela, des vues « très-préjudiciables à mon État et d'autant plus condam- « nables, que la confiance que j'avais en lui devait l'engager « à tenir une conduite toute différente. »

Ce n'est pas sans motif que Philippe V prend soin de donner ces explications à son aïeul. Le bruit court, à Madrid, que le roi de France est complice du cardinal. Personne ne veut croire, en Espagne, que Giudice ait fait afficher en plein jour, à Paris, une sentence émanée du tribunal des inquisiteurs sans la permission expresse et même sans l'approbation formelle de Louis XIV. On y blâme hautement cette connivence inconcevable qui porte la plus fâcheuse atteinte à l'autorité de Sa Majesté Catholique. Orry fait part de ces pénibles soupçons, de ces plaintes, en apparence si légitimes, au Jésuite, son frère, qui en prévient immédiatement le ministre des affaires étrangères. Louis XIV veut qu'on rassure, en toute hâte, le gouvernement espagnol. Torcy s'adresse successivement, pour exécuter ses ordres, à la princesse des Ursins, au chargé d'affaires Pachau, au président Orry : « Je vous avoue, « Madame, que les lettres de Madrid m'étonnent, et que je « ne saurais comprendre qu'on ait voulu faire partir de « Marly les foudres que le cardinal a lancées contre les

« officiers du Roi son maître [1]. » — « Il n'est pas vraisem-
« blable, Monsieur, que Sa Majesté souffrît, non-seulement
« sous ses yeux, mais encore dans son royaume, un décret
« de l'Inquisition qui condamne le plaidoyer fait autrefois
« par un de ses avocats généraux, par un des officiers de sa
« couronne [2]. » — « J'ai reçu, par le Révérend Père Orry,
« les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire...
« .....Le Roi apprit, dès l'ordinaire précédent, le bruit que
« les actes du cardinal causent à Madrid, et ce ne fut pas
« sans peine que Sa Majesté vit que l'on ne pouvait pas
« croire, en Espagne, qu'une telle expédition, datée de Marly,
« eût été faite sans sa participation. Toutefois, rien n'était
« plus éloigné de la vérité. J'eus l'honneur d'en écrire, il
« y a huit jours, à madame la princesse des Ursins.....
« M. le cardinal del Giudice a, depuis, eu l'honneur de pren-
« dre congé du Roi. Dans l'audience, Sa Majesté lui parla du
« décret. Il parut surpris qu'une chose qu'il croyait toute
« simple, fut relevée comme elle l'était à Madrid, et dit
« qu'il n'avait pas cru que le roi d'Espagne pût être mécon-
« tent de sa conduite. Il n'entra dans aucun détail pour
« la justifier auprès du Roi; mais depuis, m'étant venu
« voir, il m'expliqua les raisons de ce qu'il avait fait..... »
« En Espagne, le tribunal de l'Inquisition, comme les
« évêques dans les autres pays, a le droit de censurer les
« propositions contraires à la religion, et les fidèles ont le
« devoir de les lui déférer. L'écrit de Macanaz l'a été à
« l'Inquisition par une infinité de canaux différents. Les
« huit conseillers du tribunal ont délibéré et rédigé unani-
« mement le décret qu'ils ont envoyé au cardinal et qu'il a
« dû signer pour remplir les devoirs indispensables à sa

[1] *Torcy à madame des Ursins*, 3 septembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] *Torcy à Pachau*, 3 septembre 1714. (Archives des Affaires étrangeres.)

« charge. Si Sa Majesté, le roi d'Espagne, est mécontente « de ce que ce décret, qui concerne un de ses officiers, ne « lui ait pas été communiqué auparavant, la faute en est « aux inquisiteurs pour le cas où, en ne le faisant pas, ils « ont manqué à l'usage; mais le cardinal n'en saurait être « responsable. » Voilà sommairement, ajoute Torcy, les raisons qu'il étendra et qu'il appuiera davantage à son arrivée à Madrid; mais je crois qu'il est à propos que le roi d'Espagne en soit informé; Sa Majesté jugera mieux que personne si elles sont bonnes ou mauvaises [1].

Huit jours plus tard, le 17 septembre, écrivant à Orry, au sujet des négociations avec le Saint-Siége, Torcy croit devoir l'inviter à la modération : « Le roi d'Espagne ne « doit rien oublier pour terminer, au plus tôt, ses différends « avec cette cour, car il n'y a jamais nulle utilité à retirer « en la prolongeant. L'objet principal de Sa Majesté Catho- « lique doit être présentement de régner tranquillement, « et son règne sera difficilement paisible si elle est brouillée « avec le Saint-Siége, ayant à gouverner un royaume dont « les peuples ont toujours eu beaucoup de vénération pour « les papes et d'attachement à la cour de Rome..... Le Roi « juge que, dans la suite, il faut user beaucoup de cir- « conspection, de sagesse et de modération, quand il s'agit « d'attaquer un tribunal aussi respecté et aussi autorisé que « l'est, en Espagne, celui de l'Inquisition [2]. »

Cependant, le cardinal a pris fort tristement, à Fontainebleau, le 4 septembre, congé du Roi, qui lui a donné une longue audience. « Il ne se cacha à personne, disent « les Mémoires de Saint-Simon, des chagrins de son départ, « ni assez de son inquiétude, car il ne craignit pas de dire

[1] *Torcy à Orry*, 9 septembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)
[2] *Ibid.*, 9 septembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

« qu'il quittait un paradis terrestre pour retourner dans un « pays où il ne trouverait que des épines, et pas un homme à « qui se fier, et qu'il quitterait, avec plaisir, tous les emplois « qu'il avait, si le Roi, son maître, lui voulait faire la « grâce de le nommer son ambassadeur en France, pour y « demeurer toujours. » Anxieux et désolé, Giudice s'achemine lentement vers les frontières, prêtant une oreille attentive à tous les bruits qui viennent d'Espagne. Malgré tous ses efforts, malgré l'accueil bienveillant du roi de France, il n'a pu atteindre le but principal de sa mission, ni réaliser les plus chères espérances du Roi son maître. Il n'ignore pas que, sans les imprudents conseils de madame des Ursins, Philippe V n'eût pas rêvé cette glorieuse régence à laquelle la sagesse de son aïeul lui défend de prétendre. La camarera mayor a fait commettre au jeune Roi une lourde faute politique, dont elle ne manquera pas de faire peser toute la responsabilité sur l'ambassadeur malheureux. On la sait vindicative et implacable. Elle a fait ses preuves, et les prétextes ne lui manqueront pas, puisqu'il a eu lui-même la maladresse de méconnaître l'autorité, de blesser l'amour-propre de Philippe V. Le cardinal peut tout craindre. Arrivé à Bayonne, il reçoit un message royal qui lui prescrit d'y demeurer jusqu'à ce que de nouvelles instructions lui soient parvenues. C'est un ordre d'exil.

Une autre exilée, une autre victime des vues ambitieuses de la grande favorite, la Reine douairière d'Espagne[1], résidait alors à Bayonne, où Giudice devait faire, auprès d'elle, un séjour de plusieurs mois. Lorsque Élisabeth Farnèse s'arrêta, en décembre, à Saint-Jean-Pied-de-Port, avant

[1] Deuxième femme de Charles II, fille de l'Électeur palatin et belle-sœur de l'empereur Léopold.

d'entrer en Espagne, où Philippe attendait, avec une impatience fébrile, celle qui devait être sa seconde épouse et l'impérieuse directrice de ses pensées, Anne de Neubourg vint présenter ses devoirs à la jeune princesse et s'entretint longtemps avec elle. On sait quelles étaient alors les dispositions d'Élisabeth à l'égard de madame des Ursins, que les insinuations perfides d'Alberoni lui avaient déjà rendue suspecte. Les impressions dont lui fit part la veuve de Charles II ne furent pas étrangères, sans doute, au coup d'État de Quadraque.

Nous avons reproduit, dans le premier volume de cette étude, le tragique et vivant récit que le duc de Saint-Simon en a fait. La disgrâce éclatante et soudaine qui vint frapper madame des Ursins comme un coup de foudre, le 23 décembre 1714, au moment où Philippe V allait recevoir de sa main, à Guadalajara, la nouvelle épouse qu'elle-même lui avait choisie, frappa d'étonnement toute l'Europe et modifia profondément, ainsi qu'on l'a vu, la situation politique de l'Espagne. Nous n'eussions fait que rappeler ce dramatique événement, s'il ne se rattachait, par un lien direct, aux négociations diplomatiques de cette époque, dans lesquelles ce que l'on appelait alors les intérêts de madame des Ursins a tenu tant de place, et si les dépêches inédites, que l'on trouvera plus loin, ne nous avaient paru dignes du plus haut intérêt. Le duc de Saint-Simon émet positivement, dans ses *Mémoires*, l'opinion que la chute de madame des Ursins était préméditée, que Louis XIV et Philippe V l'avaient concertée longtemps à l'avance, que le grand Roi en avait entretenu, à Paris, le cardinal del Giudice, qu'en un mot, Élisabeth Farnèse ne fit que répéter, avec assurance, une leçon toute faite. Sans vouloir combattre de front une telle autorité, nous nous permettons de croire que la lettre autographe par laquelle Philippe V prit

soin d'expliquer à son aïeul l'exil de la princesse, et la réponse qu'il reçut de Louis XIV, changent quelque peu les données du problème. Les complices, quand ils sont des rois, ne se donnent guère la peine de jouer la comédie vis-à-vis l'un de l'autre. Qu'Élisabeth Farnèse, impérieuse et irascible comme elle l'était, endoctrinée depuis longtemps par Alberoni, prévenue par la Reine douairière et le cardinal, ait cédé à un emportement irréfléchi, dépassé toute mesure, congédié brutalement sa camarera mayor, sans tenir compte des services que cette femme illustre avait rendus à la monarchie espagnole; que Philippe V, qui avait donné à la princesse des Ursins des marques si éclatantes de son affection, se soit vu avec satisfaction affranchi, par une autre volonté que la sienne, de la pesante tutelle qu'il commençait à supporter impatiemment; que même, pour ne point offenser la jeune femme qui allait lui rendre les félicités perdues, il ait, par une coupable faiblesse, méconnu lâchement les obligations que lui imposait la reconnaissance; que Louis XIV ait vu sans déplaisir le départ de la vieille favorite qui ne s'était pas toujours montrée docile à ses directions, tout cela peut se comprendre et s'expliquer; mais que les deux rois de France et d'Espagne, après s'être entendus, de longue main, pour dresser le piége dans lequel vient de tomber la Princesse, aient échangé la correspondance qu'on va lire et que Saint-Simon, d'ailleurs, ne connaissait pas, cela ne paraît guère admissible.

« Madrid, 29 décembre 1714.

« Comme je me flatte que Votre Majesté voudra bien « prendre part à ma joie de me trouver avec la Reine, je « lui dépêche ce courrier pour lui en donner part. Je trouve,

« dans cette princesse, tout ce que je pouvais souhaiter, et « j'espère que nous serons heureux ensemble. Ma joie a « cependant été troublée par ce qui arriva à Quadraque, « où la Reine a été obligée d'éloigner la princesse des « Ursins, à cause de ce qui s'y est passé, qui fut en la « manière que je vais dire.

« La Reine reçut la princesse, au premier abord, avec « beaucoup de bonté, quoique dissimulant déjà ce qu'elle « trouvait à redire de ce qu'elle n'était venue au-devant « d'elle qu'à la moitié de l'escalier et d'avoir monté avec « elle ce qui en restait, sans avoir fait toutes les démonstra- « tions qui convenaient à sa dignité.

« Ensuite, s'étant enfermées à discourir ensemble, la « princesse des Ursins commença à désapprouver la réso- « lution où la Reine était d'arriver, comme je le souhaitais, « le lendemain, à Guadalajara, où je l'attendais avec beau- « coup d'impatience, en disant que la Reine n'avait pas un « habit qui parût convenable à la solennité de ce jour-là, « et, quoiqu'il le fût pour la situation où elle était, n'étant « qu'un habit de voyage, la princesse appuya fort sur cela, « disant qu'il était indigne de sa personne et de son rang.

« De là, elle passa à faire d'autres leçons à la Reine sur « sa conduite, qui, quoique je croie qu'elles répondissent « fort à son esprit et à l'attachement qu'elle m'a toujours « témoigné, furent dites en termes qui déplurent fort à la « Reine, jusque-là que, quoiqu'elle sût la mortification que « cette princesse avait eue de tarder si longtemps dans le « voyage, elle lui reprocha ce retardement en la blâmant « fort et la taxant de manquer de respect et d'amitié pour « moi.

« A ces mots, la Reine ne put plus se contenir et, se « voyant attaquée dans ce qui la touchait le plus sensible- « ment, elle fut indignée du procédé de la Princesse, de

« manière qu'elle ordonna, à l'officier qui commandait les « gardes du corps qui l'accompagnaient, de l'éloigner d'elle « et de l'emmener hors d'Espagne.

« La Reine me donna aussitôt part de ce qui venait de se « passer et, ayant reçu sa lettre peu d'heures avant son « arrivée à Guadalajara, considérant qu'une fois que la « Reine était en colère contre la princesse des Ursins et « dans une aussi grande méfiance d'elle que celle où elle « était, il serait impossible d'éviter une discorde intes- « tine et continuelle qui troublerait le repos, la paix et « l'union que je souhaitais si fort, je résolus, quoique avec « peine, de condescendre, pour lors, au parti que la Reine « avait pris, et j'écrivis à la princesse de suspendre son « voyage, prenant ce temps-là pour me mieux informer « de ce qui s'était passé et entendre ce que la Reine me « dirait.

« Cette princesse me confirma avec plus d'étendue ce « que je viens de dire, et m'expliqua fort vivement la dou- « leur où la jetait le procédé de la princesse des Ursins. Ce « qu'elle me dit me toucha beaucoup et, étant instruit de « ses raisons et y prenant beaucoup d'intérêt, aussi bien « qu'à la peine et à la mortification qu'elle avait souffertes, « dont elle ne se consolait point, prévoyant, de plus, l'impos- « sibilité où je serais d'être en repos et que la Reine y fût « aussi si elle revoyait la princesse des Ursins devant elle, « je pris la résolution de lui faire continuer son voyage en « France.

« Ce parti, dont je n'ai pas voulu manquer à vous rendre « compte, m'assurant la paix et le repos que je ne doute « pas que vous ne me souhaitiez dans mon mariage, je me « flatte que vous m'approuverez, après avoir pesé les rai- « sons que j'ai eues pour le prendre. D'ailleurs, vous pouvez « bien croire que les Espagnols regardaient d'un mauvais

« œil l'autorité que la princesse des Ursins avait en ce pays, « où elle était étrangère[1]. »

Il était bien tard pour s'apercevoir d'un tel inconvénient, que les représentants de Louis XIV avaient tant de fois signalé en vain à l'attention du jeune monarque, et Philippe V dut rougir en faisant cet aveu, après avoir soutenu, pendant treize années, que les services de madame des Ursins étaient indispensables à sa monarchie. A ces lignes un peu naïves, qu'il avait tracées de sa main, et que dicta, sans doute, Élisabeth Farnèse, Louis XIV fit, le 11 janvier, cette laconique réponse : « J'avoue que, connaissant le zèle « que la princesse des Ursins avait pour vous et votre con- « fiance en elle, je ne puis m'empêcher de plaindre le « malheur qu'elle a eu de déplaire si promptement à la « Reine », s'abstenant ainsi de donner au roi d'Espagne l'approbation qu'il sollicitait, sans toutefois la lui refuser expressément. « Comme je prévois, ajouta-t-il, que vous « pouvez faire des changements dans l'administration de « vos affaires, je crois que vous ne pourriez mieux faire que « de rappeler, près de vous, le cardinal del Giudice, dont le « zèle, pour le service de Votre Majesté, m'a paru aussi pur « et aussi sincère que son esprit est solide et ses connais- « sances étendues[2]. »

La cruelle disgrâce de la camarera mayor, dont il avait honteusement trahi l'amitié, fit pousser à Alberoni un cri de triomphe. Il adressa, dès le 29 décembre, au comte Pignetti, qui représentait en France le duc de Parme, en qualité de chargé d'affaires, une longue relation, rédigée à sa manière, sur les terribles aventures de Quadraque. La Reine, y disait-il, vient d'agir en vraie Judith. Sa belle

[1] Archives des Affaires étrangères.
[2] *Ibid.*

action l'a déjà mise sur le pinacle; elle n'oublie rien de ce qui reste à faire; les sages mesures qu'elle prend lui permettront de vaincre tous les obstacles, et elle se loue hautement des dévoués services de son humble serviteur, l'abbé Alberoni[1].

Ainsi, à la suprême autorité de la princesse des Ursins, vient de succéder brusquement l'irrésistible influence d'une jeune femme de vingt-deux ans, altière et absolue, inspirée par les conseils audacieux d'un prêtre italien. Malgré ses velléités d'indépendance, Philippe V n'a secoué un joug que pour tomber sous un autre. Voluptueux et faible, incapable de résister aux désirs de sa nouvelle épouse, qu'il aime avec toute la frénésie d'un amour longtemps et péniblement contenu, il lui laissera tout examiner, tout diriger, tout faire. « La cour d'Espagne est entièrement changée, « écrit Pachau à Torcy, huit jours seulement après le départ « de madame des Ursins, c'est une cour toute nouvelle et « un système tout nouveau. La Reine gouverne despotique- « ment le Roi[2]. »

En réalité, les Italiens ont remplacé les Français dans la direction des affaires. Il ne peut entrer dans les vues d'Alberoni, qui aspire déjà au chapeau de cardinal, de continuer les résistances opiniâtres que la princesse des Ursins et les ministres du roi Philippe V opposaient aux ardentes réclamations du Saint-Siége. En conséquence, l'Inquisition ne tardera pas à relever la tête; les relations diplomatiques seront officiellement rétablies entre Rome et l'Espagne; Aldovrandi qui dirige, à Versailles, les négociations du Pape avec le gouvernement espagnol, viendra représenter Clément XI à Madrid; on éloignera systématiquement du

[1] Archives des Affaires étrangères.
[2] *Pachau à Torcy*, 31 décembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

pouvoir les amis et les créatures de madame des Ursins; Orry sera congédié et Philippe V rappellera Giudice de son exil; il lui rendra, du même coup, ses bonnes grâces et sa charge de Grand Inquisiteur; le cardinal remplira, dans le nouveau gouvernement, les fonctions de ministre d'État pour les affaires de l'Église et de la justice; ouvertement traité par le jeune monarque avec la plus gracieuse déférence[1], il vivra, de nouveau, dans l'intimité de la cour et sera nommé gouverneur du prince des Asturies. Ainsi sera donnée satisfaction au roi de France et au Pontife romain. « Je puis vous assurer, avait écrit le 29 janvier, Philippe à « son aïeul, que la Reine ne me laisse rien à désirer par « ses sentiments pour moi et par ses grandes qualités. J'ai « suivi le conseil que vous me donnez de rappeler ici le « cardinal del Giudice, le croyant, aussi bien que vous, « très-capable, par son esprit et par ses lumières, de m'aider « dans le gouvernement de mes affaires, où je vois qu'il « convient absolument d'apporter du changement pour mon « bien et pour celui de mes peuples. » — « Dans la con- « versation que j'ai eue avec le cardinal », manda, de son côté, le duc de Saint-Aignan à Louis XIV, « il m'a pro- « testé plus d'une fois qu'après le Roi son maître, il n'en « avait point d'autre que Votre Majesté; qu'Elle le trou- « verait toujours pénétré des sentiments que lui inspiraient « son attachement pour sa personne et sa parfaite recon- « naissance pour les bontés infinies dont Elle l'avait honoré « et dont son rappel était une suite. »

« Croyez », lui répondit judicieusement le vieux Roi auquel

[1] Le 18 au matin, le Roi d'Espagne, au sortir de son cabinet, déclara Son Éminence ministre d'État pour les affaires qui regardent la justice et l'Église; le duc de Veragua, pour celles du commerce et de la marine; le marquis de Bedmar pour la guerre, et le comte de Frigiliana pour les Indes. (*Saint-Aignan à Louis XIV*, 20 février 1715.)

le nouveau gouvernement d'Espagne, instrument docile, dès son début, de la diplomatie romaine, inspirait, non sans raison, fort peu de confiance, et qui voyait, dans cette révolution politique si brusque, si complète, si aisément sanctionnée par Philippe V, une preuve désolante de son impéritie et de sa faiblesse, « croyez qu'une confiance sans bornes est tou-« jours dangereuse, que la prudence doit la régler, princi-« palement lorsqu'il est question de traiter avec des gens « élevés dans les manéges de la cour de Rome, où la dissi-« mulation règne et où l'on regarde comme un mérite « principal d'être uniquement occupé de sa fortune et de « ses intérêts, et de parvenir, souvent par d'étranges voies, « au but qu'on se propose. Je souhaite que vous trouviez le « cardinal del Giudice exempt de ces défauts; mais il peut « les avoir, et vous ne lui ferez point de tort en prenant « sagement vos précautions pour vous en garantir [1]. »

Un mois après, informé du décret royal qui restituait publiquement au cardinal son office de Grand Inquisiteur, et plus soucieux de la dignité du roi d'Espagne que Philippe lui-même, Louis XIV mandait encore à Saint-Aignan: « Je souhaite que l'applaudissement que le public donne « aux choix que le Roi a faits de lui-même, l'anime à décider « en maître et à choisir, de son propre mouvement, ceux de « ses sujets qu'il sait être les plus capables,... s'ils sont « véritablement zélés pour son service et pour sa réputa-« tion. Il s'en faut de beaucoup que ce zèle paraisse, de la « part du cardinal del Giudice, dans le décret qu'il a obtenu « du Roi son maître pour être rétabli dans la charge et dans « les fonctions d'Inquisiteur général. Il pouvait se contenter « de l'effet, sans exiger du roi d'Espagne une rétractation

[1] *Louis XIV à Saint-Aignan*, 7 mars 1715. (Archives des Affaires étrangères.)

« publique de ce qui s'est passé dans l'affaire de l'Inqui-
« sition. Le Roi mon petit-fils ne fait pas, de lui-même,
« attention au préjudice que sa facilité, dans cette occasion,
« peut lui causer. Assez de gens, ennemis du cardinal et
« jaloux de sa faveur feront remarquer que c'est en abuser
« que de ménager si peu l'honneur du Roi son maître, et,
« quelque mesure qu'il ait prise auprès de la reine d'Espagne,
« j'ai peine à croire qu'ayant de l'esprit, elle ne soit pas
« sensible à ce qui peut regarder la gloire et l'autorité du
« Roi son mari [1]. »

Nous ne pourrions, sans sortir de notre sujet, suivre plus longtemps le cardinal italien dans sa difficile et glissante carrière. Rappelons, seulement, que les faveurs éclatantes dont l'honora le roi d'Espagne, portèrent bientôt ombrage à la jeune Reine, à son confident, à la cour de Rome elle-même; que l'abbé Alberoni et le nonce Aldovrandi unirent leurs intrigues pour le perdre, et qu'aidés secrètement par Élisabeth Farnèse, ils y réussirent sans beaucoup de peine. Abreuvé d'humiliations de toute sorte, chassé du conseil des ministres, privé, par un décret royal, des hautes fonctions que lui avait confiées Philippe, en le nommant gouverneur de son fils, abandonné par le Pape, dont il sollicita en vain les sympathies, il quitta l'Espagne le 22 janvier 1717, sans avoir pu obtenir la permission de faire ses adieux au Roi, et se rendit à Rome, où madame des Ursins, qui résidait alors à Gênes, ne tarda pas beaucoup à le rejoindre [2].

Au moment de prendre la route de l'exil, cette vaillante femme, si honteusement délaissée par le faible prince dont elle servit la fortune avec tant d'honneur, avait pu contempler, d'un œil satisfait, l'entière pacification de la péninsule

[1] *Louis XIV à Saint-Aignan*, 15 avril 1715. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Voir le livre deuxième du premier volume.

espagnole. Cette œuvre laborieuse dont la gloire devait, en grande partie, lui appartenir, avait été enfin couronnée, le 13 septembre 1714, par la prise de la cité rebelle qui bravait insolemment, depuis neuf années, les efforts des meilleurs soldats de Philippe V. On n'a pas oublié qu'au commencement du mois de juin 1714, Philippe ayant enfin consenti à signer la paix avec la Hollande, le maréchal duc de Berwick avait reçu l'ordre de prendre le commandement de l'armée qui assiégeait Barcelone, et qu'il devait recevoir un nouveau renfort de vingt-quatre bataillons [1]. Cette fois, Louis XIV avait jugé que la mesure de sa patience était comble et il avait décidé que la capitale des Catalans serait réduite par la force des armes françaises. Du moment qu'une aussi grave résolution était prise, il importait qu'elle fût exécutée avec célérité et vigueur. Les sympathies de l'Autriche pour les révoltés n'étaient point un secret diplomatique. Personne ne les ignorait, les Catalans moins que tous autres. Elles étaient leur espoir, leur soutien, dans la terrible épreuve qu'ils subissaient, de leur plein gré, avec une constance admirable. « Le 12 de ce « mois, écrivait Pastor en mai 1714, l'Empereur célébra « l'anniversaire de la délivrance de Barcelone du siége « de 1706, avec toutes les solennités par lesquelles on est « accoutumé de célébrer ici l'anniversaire de la délivrance « de Vienne du siége des Turcs. » Charles VI ne cessait d'encourager ses fidèles amis à la résistance et de leur promettre qu'après la mort de la reine Anne, dont la vie ne pouvait se prolonger au delà de quelques mois, peut-être de quelques jours, le nouveau souverain de l'Angleterre,

[1] « Dès l'instant que le cardinal del Giudice m'a remis votre lettre « du 17 du mois dernier, j'ai dit au duc de Berwick de se rendre inces- « samment devant Barcelone. J'ajoute encore neuf bataillons aux quinze « que vous avez déjà en Catalogne. » *Louis XIV à Philippe V*, 4 juin 1714.

obéissant au désir du parti whig qui reviendrait certainement au pouvoir, ne manquerait pas de les secourir. Au congrès de Bade, ainsi qu'on l'a vu, le prince Eugène déclara nettement à Villars que, « si la résistance de Barcelone se soutenait encore, l'Empereur ne voudrait pas « laisser écraser des gens dont, en quelque sorte, il causait « la perte, et que, bien qu'il n'eût pris encore nulle part « aux offres des Anglais en leur faveur, il les appuierait « cependant, dans l'intérêt des assiégés ». Lorsque le prince prononçait ces paroles, le gouvernement du roi George avait, en effet, confirmé, par son intervention diplomatique, les prévisions de Charles VI [1]. Vers la fin du mois d'août, quelques jours après la mort de la reine Anne, Prior, invoquant les clauses du traité qui avait stipulé, le 14 mars 1713, à Utrecht, l'évacuation de la Catalogne, vint proposer à Louis XIV, au nom des Régents, et en faveur de Barcelone, la médiation de l'Angleterre. « J'ai fidèlement exécuté, lui « répondit le Roi, les engagements que ce traité comportait « et qui m'obligeaient à concourir, avec la reine de la « Grande-Bretagne, pour procurer aux Catalans la jouissance de leurs priviléges. J'ai joint mes instances à celles « de la Reine auprès du roi d'Espagne. Elles ont été inutiles. Mon petit-fils m'a fait connaître, comme à elle, « qu'après l'abus que les Catalans avaient fait des nouvelles « concessions ajoutées à celles de ses prédécesseurs et des « prérogatives qu'ils s'étaient attribuées eux-mêmes, il ne « serait plus maître de ce peuple fier et difficile à gouverner « s'il confirmait, pour prix de leur révolte, les grâces dont « ils avaient abusé. L'expérience a fait voir leur inflexible « opiniâtreté. Le duc de Shrewsbury, qui est présentement

[1] Les Catalans avaient, eux-mêmes, sollicité directement les secours de l'Angleterre par une lettre adressée à l'amiral Whishart, le 25 juillet 1714. On la trouvera parmi nos Annexes, sous le numéro 62.

« à la tête de la régence, sait que, pendant qu'il était encore « ambassadeur auprès de moi, j'obtins du Roi mon petit-« fils,... principalement en considération des instances de la « Reine, qu'il accorderait une amnistie générale aux Cata-« lans, la jouissance de leurs biens, et d'être traités désor-« mais de la même manière que les Castillans, ses plus « fidèles sujets. Non-seulement ils rejetèrent ces offres, « mais ils me déclarèrent encore la guerre, ainsi qu'à mon « petit-fils, et, nonobstant cet étrange procédé, le roi « d'Espagne leur a fait encore offrir les mêmes conditions, « pendant que son armée bloquait Barcelone. Enfin, depuis « que le siége en est commencé dans les formes,..... j'ai « encore obtenu, du Roi Catholique, l'assurance d'accorder « la vie et les biens, non-seulement à ceux de Barcelone, « mais encore aux autres Catalans qui se soumettraient. « Voilà ce que j'ai fait, ajouta Louis XIV, en exécution du « traité du mois de mars 1713, et les régents d'Angleterre « ne s'embarrasseraient pas d'intercéder aujourd'hui en « faveur des Catalans, si toutes les conditions de ce même « traité avaient été accomplies avec la même ponctualité... « Mais, en rappelant le souvenir de ce qui s'est passé, ils « jugeront, eux-mêmes, si l'exactitude et la fidélité des Alle-« mands ont été bien grandes, lorsqu'il s'est agi de retirer « leurs troupes de la principauté de Catalogne, des îles de « Majorque et d'Iviça, et si le roi d'Espagne a lieu de se « louer de la manière dont cette principauté et ces îles lui « ont été remises [1]. »

Les Régents ne s'étant pas laissé convaincre par ce ferme langage, et continuant à plaider la cause des Catalans avec une persistance qui n'était pas seulement importune,

[1] *Louis XIV à d'Iberville*, 27 août 1714. (Archives des Affaires étrangères.) — Voir plus haut, page 117.

mais qui devenait presque menaçante, le Roi jugea convenable de les intimider à son tour et il prescrivit à son envoyé d'Iberville, par les instructions qu'on va lire, de faire comprendre au gouvernement que, s'il poussait à bout le roi d'Espagne en assistant ses sujets révoltés, celui-ci, délié de ses promesses par les provocations hostiles de la Grande-Bretagne, pourrait bien annuler sa renonciation au trône de France. « Je souhaite, Monsieur, que « ceux qui sont chargés de l'administration des affaires « publiques en Angleterre, réfléchissent, comme il convient, « sur l'intérêt qu'ils ont à empêcher que le roi d'Espagne « n'ait occasion de revenir sur sa renonciation, comme il « prétendrait peut-être en avoir le droit, si les Anglais, au « lieu de contribuer à le rendre paisible possesseur de sa « monarchie, travaillaient, au contraire, à ériger, au milieu « de l'Espagne, un État indépendant qui devrait sa liberté « à la révolte, à son opiniâtreté constante à refuser les « grâces de son Roi, et à l'insolence d'oser, comme une puis- « sance souveraine, déclarer la guerre à son maître. Ainsi, « on doit regarder la réduction des peuples, soulevés encore « en Espagne, comme nécessaire à la sûreté du repos de « l'Europe, et c'est aussi dans cette vue que j'ai donné au « Roi mon petit-fils les secours qu'il m'a demandés[1]. »

Pendant que la diplomatie de Louis XIV travaille à conjurer les graves périls dont une alliance, formée par l'Autriche et l'Angleterre en faveur des Catalans, menacerait le trône de Philippe V, les armes françaises remportent de brillants succès au delà des Pyrénées et, en contraignant la Catalogne rebelle à l'obéissance, suppriment heureusement la cause même du conflit qui se préparait. Parti le 22 juin, Berwick reçoit, en passant à Narbonne, la patente

[1] *Louis XIV à d'Iberville*, 10 septembre.

de généralissime qui lui est adressée par Philippe V, ainsi que les instructions de Sa Majesté Catholique, et arrive, le 7 juillet, sous les murs de Barcelone. Il est venu avec des idées de clémence, et Louis XIV lui a simplement prescrit de faire pour le mieux. Mais les ordres de Madrid sont d'une rigueur extrême, et tout ce qu'il peut obtenir du roi d'Espagne, m lgré ses pressantes sollicitations, c'est qu'il lui sera permis, afin de hâter la capitulation, d'offrir aux assiégés ses bons offices *jusqu'au moment où le feu sera ouvert.* Dès que le premier coup de canon aura été tiré, la ville devra se rendre à discrétion [1]. « Je ne fus nullement « surpris, dit Berwick dans ses *Mémoires,* de ces sentiments « de la cour de Madrid;... jamais les ministres n'y parlaient « que de la grandeur du monarque et de la justice de sa « cause... Tous ceux qui s'étaient révoltés devaient être « passés au fil de l'épée; tous ceux qui ne prenaient pas « parti contre son compétiteur devaient être traités en « ennemis, et ceux qui l'assistaient n'étaient censés que « d'avoir fait leur devoir, sans que Sa Majesté Catholique « leur en dût tenir compte. Si les ministres et les généraux « avaient tenu un langage plus modéré,... Barcelone aurait « capitulé d'abord après le départ des Impériaux. Mais « comme Madrid et le duc de Popoli, le général en chef, « ne parlaient publiquement que de sac et de cordes, les « peuples devinrent furieux et désespérés. A la vérité », ajoute le maréchal, « Popoli avait une haine personnelle et bien « fondée contre les Barcelonais, à cause des insultes qu'ils « avaient faites à sa femme, lorsque l'Archiduc prit la ville « en 1705. »

Le maréchal trouve une belle et nombreuse armée très-

[1] Les instructions, envoyées à Narbonne, avaient d'abord prescrit que les rebelles ne pourraient plus se rendre qu'à discrétion, s'ils laissaient commencer les travaux du siége sans capituler.

bien fournie : cinquante bataillons français, vingt espagnols et cinquante escadrons sous les murs de Barcelone, quinze bataillons dans le Lampourdan et autour de Girone, quinze autres et huit escadrons destinés à contenir les miquelets et à courir le pays, quatre-vingt-sept pièces de gros canon, plus de quinze cents milliers de poudres et « en profusion, dit-il dans ses *Mémoires,* tous les approvisionnements imaginables ». Il ne manque qu'un bon général. Popoli se hâte de le donner aux troupes en remettant la direction du siége au vainqueur d'Almanza. Seize mille hommes aguerris, bien armés, bien commandés, résolus à se battre jusqu'à la mort, défendaient la place. Le 8 juillet, malgré les manœuvres actives de Bellefontaine qui commandait l'escadre française en l'absence de Ducasse, retenu à terre par la maladie, trente bâtiments et trois frégates avaient pénétré dans le port apportant des vivres en abondance et de nouvelles recrues.

Berwick ne faisait pas la guerre à la façon du maréchal de Villars. C'était un général méthodique et prudent, ennemi des aventures, ménager de la vie du soldat. L'attaque du mont Jouy, d'où l'on pouvait foudroyer la ville, lui paraissant trop périlleuse, parce que les assiégeants eussent été pris à revers par le feu des batteries placées à mi-côte, il fait ouvrir la tranchée le 12 juillet, en face de la *Marine,* dont les abords sont beaucoup plus faciles. Dès le lendemain, un corps de six mille hommes sort de la ville et vient bravement attaquer la parallèle. Il est repoussé après une action très-vive et laisse beaucoup de morts sur le terrain. Le 25 juillet, quatre-vingts pièces de canon commencent le feu contre les bastions de Porte-Neuve, de Sainte-Claire et du Levant. Une nouvelle sortie est tentée, le 30, sans succès. Mais, les 12 et 13 août, l'ennemi remporte de brillants avantages. Il charge, deux fois de suite, les

détachements qui étaient entrés dans le bastion de Sainte-Claire par les brèches que l'artillerie y avait faites et leur tue près de mille hommes.

« La vigoureuse résistance des ennemis, disent les *Mémoires* « *de Berwick*, me détermina de ne plus hasarder de pareilles « attaques..... Nos ingénieurs me proposèrent, pour toutes « ressources, de donner un assaut général à une brèche de « trente toises entre Porte-Neuve et Sainte-Claire..... La « tête devait avoir tourné à quiconque pouvait faire une « pareille proposition, car les flancs étaient dans leur entier, « la brèche minée, et, de plus, il y avait derrière un très-« bon retranchement. Enfin, après m'être bien promené et « y avoir bien pensé, je me déterminai à ouvrir tellement le « front de l'attaque, que l'on pût, pour ainsi dire, entrer « dans la ville en bataille. »

Le canon ayant fait son œuvre pendant plus de quinze jours, suivant les vues du maréchal, celui-ci, pour épargner, autant que possible, l'effusion du sang, somme Barcelone de se rendre, avant d'ordonner l'assaut général. Le marquis de Villaroel, gouverneur de la place [1], lui répond qu'il n'a pas les pouvoirs nécessaires pour traiter des conditions et que les Conseils vont se réunir pour en délibérer. Trois jours après, le 6 septembre, un officier paraît sur la brèche et demande qu'on l'abouche avec le général de tranchée. Le chevalier d'Asfeld [2] s'étant avancé, il lui donne lecture, à haute voix, de la délibération des trois corps souverains de Barcelone, lesquels ont résolu de n'écouter et de ne faire aucune proposition. *Vuesa Excelencia quiere algo mas?* (Votre Excellence demande-t-elle quelque chose de plus?)

[1] Don Antonio de Villaroel servit longtemps la cause de Philippe V. L'amitié que lui témoigna le duc d'Orléans le rendit suspect à madame des Ursins. Il passa, en 1711, dans le parti de l'archiduc.

[2] Voir les notes du premier volume : *Récit des faits militaires.*

ajoute insolemment l'officier. Asfeld se retire en silence et fait recommencer le feu.

Enfin, le 12 septembre, à la pointe du jour, une décharge de dix canons et de vingt mortiers donne le signal de l'attaque. Le comte de Dillon dirige l'aile droite et Silly la gauche; le maréchal suit, à quelque distance, avec le corps de réserve. Quarante bataillons et quarante compagnies de grenadiers marchent ensemble à l'assaut. On se bat avec acharnement jusqu'à trois heures de l'après-midi. Le feu est continuel et terrible. La grande brèche est franchie; partout les retranchements sont emportés; mais on a négligé d'occuper le couvent qui domine le bastion de Saint-Pierre. Le détachement qui l'occupe, écrasé par un feu plongeant, est contraint de l'abandonner. Il revient à la charge avec des renforts; le bastion est pris et repris onze fois de suite. Réfugiés dans la Ville-Neuve, et voyant que bientôt ils n'y pourront plus tenir, les rebelles demandent à capituler. On leur fait dire qu'ils doivent se rendre à merci, et l'ordre est donné d'interrompre le feu; le lendemain matin, ils déclarent qu'ils se soumettront entièrement à la discrétion du maréchal. Berwick leur donne alors la vie sauve et leur permet de se racheter du pillage. Dès le soir même, il fait occuper le mont Jouy. Le 13 septembre, les troupes, auxquelles on avait caché d'abord la reddition des assiégés, de peur qu'elles ne se portassent, pendant la nuit, à de sanglants excès, défilent dans la Ville-Neuve, lentement et comme à la parade, sans qu'aucune violence ne soit commise. « On ne « put vraiment attribuer cela qu'à Dieu, écrit le maréchal « dans ses Mémoires, car tout le pouvoir des hommes n'au- « rait point suffi pour contenir le soldat. » — Le siége de Barcelone durait, en réalité, depuis neuf ans. L'armée que commandait Berwick y perdit, à elle seule, dix mille hommes; elle tua ou blessa plus de six mille Catalans.

La députation de Catalogne sera abolie et remplacée par une Junte qui administrera suivant les lois et coutumes de Castille; tous les habitants de la Province, sauf les gentilshommes, livreront leurs armes à bref délai, et sous peine de mort, aux autorités militaires; vingt des plus fougueux meneurs, désignés par le maréchal, seront enfermés, à vie, dans la forteresse d'Alicante; l'évêque d'Albarazin, qui s'est toujours distingué par la violence de ses prédications séditieuses, ainsi que deux cents prêtres ou religieux, ses fougueux acolytes, quitteront immédiatement l'Espagne avec défense absolue d'y rentrer jamais; les bas officiers et les soldats de la garnison pourront rejoindre leur famille après avoir prêté serment de fidélité au Roi, à moins que celui-ci ne décide qu'ils iront servir, en Afrique, contre les Maures; la ville de Cardone [1], ainsi que tous les bourgs et villages qui n'ont pas encore mis bas les armes, feront immédiatement leur soumission : — telles furent, sans compter la rançon du pillage, les conditions que durent subir les Catalans. Philippe V et ses ministres les trouvèrent trop douces. Louis XIV estima qu'elles étaient sages; il pensa qu'il convenait de ne point exaspérer, par une rigueur inutile, des hommes de cœur, que la souffrance avait exaltés jusqu'à la folie, et qu'une vengeance impitoyable ne manquerait pas de jeter, à la première occasion, entre les bras de l'Autriche. Le duc de Berwick, affaibli depuis quelque temps par une fièvre continuelle qui ne lui laissait aucun repos, retourna aussitôt en France, en passant par Madrid, où Philippe lui fit grand accueil bien qu'il l'eût voulu plus expéditif et plus sévère. Vingt bataillons regagnaient déjà nos frontières. Le chevalier d'Asfeld exerça le commande-

[1] Place forte d'environ trois mille habitants, située sur le Cardonero, à vingt-deux lieues nord-ouest de Barcelone.

ment supérieur de l'armée, en attendant qu'il pût le remettre au prince de Tzerclaës, gouverneur d'Aragon [1].

Tandis que le maréchal dirigeait les opérations meurtrières du siége de Barcelone, trois généraux espagnols, Montemar, Bracamonte et Gonzalès, guerroyaient de leur mieux, dans le nord de la Catalogne, contre le marquis de Poal qui dirigeait les paysans révoltés et contre Moragas, ancien maréchal de camp de l'Archiduc, qui secondait activement ses opérations avec un régiment de miquelets, trois mille soldats environ, vigoureux et braves, que Stahremberg avait laissés en Catalogne. C'était ainsi que le généralissime autrichien avait exécuté la convention d'Utrecht qui stipulait expressément l'évacuation complète du territoire espagnol par les troupes allemandes. Del Poal se battait suivant la méthode que suivirent plus tard nos chefs vendéens, dressant des embuscades, se dérobant à l'ennemi par des marches hardies et forcées, suppléant au nombre par l'agilité et la ruse. Montemar et Bracamonte, Montemar surtout [2], dont le maréchal appréciait fort l'impétueuse valeur et l'implacable énergie, étaient des adversaires dignes de lui. Del Poal prit Maressa par surprise [3]; il fut battu, près de Berga [4], par Bracamonte et, dans les gorges du mont Serrat [5], par Montemar. Bracamonte, après une action brillante, repoussa Moragas qui voulait s'emparer de Vich [6].

[1] Voir les notes du premier volume (livre second), sur le prince de Tzerclaës.

[2] Le comte de Montemar, qui reçut plus tard le titre de duc, se distingua en 1718, dans l'expédition de Sicile; il commanda plus tard (1734-1735), avec beaucoup de talent, l'armée espagnole en Italie.

[3] Ville de douze mille habitants, à onze lieues nord-ouest de Barcelone.

[4] Bourg fortifié, à vingt lieues nord-ouest de Barcelone.

[5] Montagne isolée et d'une forme étrange, qui se dresse au centre des plaines de la Catalogne, à onze lieues nord-ouest environ de Barcelone, sur la rive ouest du Lobregat.

[6] Ou Vic d'Osona, à seize lieues nord de Barcelone, vieille ville d'environ

La soumission de Cardone, qui suivit immédiatement celle de Barcelone et qui s'opéra sans coup férir, conformément aux conditions imposées par Berwick, acheva, comme par enchantement, de pacifier tout le pays. Après quatorze ans de règne et de luttes, Philippe V était enfin le maître de tout le continent ibérique.

Restaient à soumettre Majorque et Iviça, deux belles épaves de la royauté espagnole que l'empereur Charles VI entendait conserver à sa disposition, soit pour y établir la base de ses opérations militaires, s'il lui prenait fantaisie de reconquérir son ancienne couronne, soit pour la vendre très-cher au roi Philippe V, dans le cas où il se déciderait enfin à conclure la paix avec lui. A la vérité, les couleurs autrichiennes ne flottaient pas ouvertement sur les châteaux qui dépendaient des deux îles; mais on savait que leurs garnisons étaient soldées, en partie. par le trésor de l'Empereur, commandées par des hommes dignes de sa confiance, et qui, à moins d'y être contraints par la force, ne déposeraient jamais les armes sans son autorisation. On savait aussi que, tout en prétendant rester neutre [1], le gouvernement de la Grande-Bretagne faisait des vœux ardents pour les Majorquins, et qu'il était disposé à joindre l'action de sa diplomatie aux démarches que Charles VI ne pouvait manquer de faire en leur faveur. On ne fut donc nullement surpris lorsque, au moment même où le lieutenant général d'Asfeld, désigné par Berwick comme le plus capable de ses officiers,

treize mille habitants, l'ancienne Ausona des Romains. Pillée par les Maures en 713, par les Français en 1710, elle a joué un rôle important dans toutes les guerres civiles de l'Espagne.

[1] « Prior a reçu l'ordre de déclarer que l'intention du roi d'Angleterre « était d'observer ponctuellement le traité fait avec le Roi d'Espagne, et « qu'il n'assisterait pas les sujets de Sa Majesté Catholique révoltés contre « elle. » *Torcy à Orry*, 19 novembre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

allait s'embarquer, du consentement de Louis XIV, pour aller soumettre les îles rebelles, on apprit, en Espagne, que des négociations étaient ouvertes à Paris, dans leur intérêt, et que, par conséquent, l'expédition devait être suspendue.

Vers le commencement du mois de mars 1715, lord Stair [1], ambassadeur de la Grande-Bretagne, déclara à Torcy que Sa Majesté Britannique, sur la demande expresse de l'Empereur, jugeait convenable d'offrir sa médiation entre le roi d'Espagne et les habitants des îles Baléares; que, d'après ses informations, ils étaient prêts à déposer les armes, si Philippe V leur laissait la jouissance de tous leurs priviléges et confirmait les autorités des deux îles dans les fonctions qui leur avait été confiées par Charles VI; que, d'ailleurs, il attendait incessamment, de Vienne, des pleins pouvoirs et des instructions plus précises [2]. Consulté, en toute

[1] Fils du comte de Stair, secrétaire d'État pour l'Écosse, qui acquit une si triste renommée par sa participation au massacre du clan de Mac-Donald de Glencoe, Jean Dalrymple servit avec distinctien sous les ordres de Marlborough. Après l'avénement de George Ier, il fut nommé commandant en chef de l'armée d'Écosse, puis ambassadeur en France. Il se retira ensuite dans ses terres et servit, avec zèle, les intérêts agricoles de son pays.

[2] Le langage de lord Stair fut d'abord très-courtois et très-correct, et Louis XIV accueillit ses ouvertures avec faveur. « Après quelques plaintes « sur les desseins qu'on attribue à son maître de renouveler la guerre, il a « dit que ce prince voulait me donner une nouvelle preuve réelle du désir « qu'il a de conserver la paix; que voyant que l'Espagne n'en jouit pas « pleinement tant que l'île de Majorque n'est pas réduite et que les secours « que l'Empereur donne aux rebelles retarderont peut-être encore leur « soumission, il a pensé que ce serait agir utilement pour le bien de la « paix que de contribuer à la réduction de cette île; qu'étant obligé de « rester neutre entre l'Empereur et le Roi d'Espagne, il ne pouvait employer « que ses offices; qu'il les offrait, et que, si le Roi, mon petit-fils, voulait « m'envoyer un plein pouvoir..... il comptait obtenir le même de l'Empe- « reur; que l'affaire se traiterait sous mes yeux; .....que le Roi d'Espagne « éviterait ainsi beaucoup de peine et beaucoup de dépenses; qu'il con- « servera le sang de ses sujets et n'aura pas lieu de regretter l'indulgence « qu'il aura pour des peuples qu'il ramènerait à leur devoir par cette voie, « plus facilement et plus sûrement que par les préparatifs qu'il a faits pour « les soumettre. — .....Je me suis borné à lui dire que je voyais avec

hâte, par son aïeul, Philippe lui manda, le 2 avril, qu'il voulait bien accorder aux rebelles la jouissance de leur lois municipales, « c'est-à-dire les coutumes du pays en ce qui regarde « les habitants entre eux, mais qu'il ne leur ferait aucune « autre concession, ne voulant pas qu'ils fussent mieux « traités que ses autres sujets, qu'ils pussent entrer direc- « tement dans ce qui concernait son autorité et sa juri- « diction universelle, tant sur la politique que sur le mili- « taire, sur les finances et sur la justice, ni qu'ils eussent « aucun privilége qui pût limiter son pouvoir absolu dans « la moindre circonstance ».

Jean d'Alrymple, comte de Stair, élevé dès son enfance dans les maximes libérales que professait le parti whig, ne comprenait guère qu'on gouvernât les peuples d'après les principes du roi d'Espagne. « C'était un Écossais grand « et bien fait, dit Saint-Simon dans ses Mémoires;..... il « portait le nez au vent avec un air insolent qu'il soutenait « des plus audacieux propos,..... en sorte qu'on le croyait « moins chargé d'entretenir la paix et de faire les affaires « de son pays, que de causer une rupture. Il poussa si « loin, ajoute le grand écrivain, la patience et la douceur « naturelle de Torcy, que ce ministre ne voulut plus « traiter avec lui. Stair même était si peu mesuré dans les « audiences, qu'il demandait fréquemment et avec la plus « grande hauteur que le Roi prît le parti de ne plus « l'entendre. » On devine aisément l'accueil que dut faire un tel homme à la réponse de Philippe V. Il se récria, tempêta, et peu s'en fallut qu'il ne déclarât, tout seul, la guerre à l'Espagne. Toutefois, réfléchissant qu'il avait ordre, avant tout, de traîner les choses en longueur pour laisser

« plaisir cette nouvelle marque de la sincérité des intentions du Roi son « maître, et que j'en ferais part au Roi mon petit-fils..... » *Louis XIV au duc de Saint-Aignan*, 21 mars 1715. (Archives des Affaires étrangères.)

le temps à l'Autriche de lui faire parvenir ses pouvoirs, ou d'entamer elle-même directement une négociation avec Philippe, il voulut bien, après quelques jours, se radoucir un peu et annoncer solennellement qu'à défaut de tous leurs priviléges, les Majorquins se contenteraient sans doute de *quelques-uns*.

Louis XIV voyait très-clair dans le jeu de l'Empereur et du roi George. Il n'eût pas compris qu'après la prise de Barcelone, son petit-fils, disposant de forces considérables, affaiblît, de lui-même, son autorité, en témoignant aux rebelles une indulgence incompatible avec les prérogatives du pouvoir royal. Instruit cependant des dispositions belliqueuses du peuple anglais à l'égard de la France, il voulait conserver tous les dehors de la modération et ne pas fournir le moindre prétexte, quelque léger qu'il pût être, au renouvellement de la guerre. Il avait donc prescrit à son ministre des affaires étrangères d'écouter patiemment les véhémentes objurgations de l'ambassadeur d'Angleterre, tout en ne risquant aucune promesse que pût démentir Philippe V ; mais il faisait donner sous main, par le duc de Saint-Aignan, de virils encouragements au jeune roi d'Espagne : « Mon petit-fils peut compter que je ne « prolongerai pas la négociation, et le moyen le plus sûr de « l'abréger et de la *finir heureusement* est de prouver qu'il « est réellement en état de réduire les rebelles par la force, « et que, réellement, il se prépare à l'employer, si le Roi « d'Angleterre insiste sur des démarches contraires aux « droits des souverains qui ne doivent point recevoir la loi « que leurs sujets prétendent leur imposer [1]. — Je crois, « plus que jamais, que l'intention de l'Empire est de gagner

[1] *Louis XIV à Saint-Aignan*, 13 mai 1715. (Archives des Affaires étrangères.)

« du temps, de faire consumer inutilement les dépenses « que le roi d'Espagne a faites pour la réduction des Iles, « et n'ayant pas de forces suffisantes pour les soutenir, « d'empêcher cependant, par ce moyen, qu'elles ne soient « soumises avant la paix..... *C'est au roi d'Espagne, dans « cette situation, à consulter ses forces pour décider le « parti qu'il doit prendre.....* Il me fera savoir ce qu'il « souhaite, et j'agirai suivant ses intentions. Je ne lui donne « pas de conseil sur le parti qu'il doit prendre, parce que « je ne suis pas instruit assez particulièrement de l'état des « préparatifs qu'il a faits pour l'entreprise de Majorque [1]. »

C'était faire comprendre bien clairement à Philippe qu'il ne devait pas craindre d'opposer, s'il le pouvait, la force irrésistible du fait accompli aux prétentions de l'Angleterre. Aucun avis ne pouvait être reçu, en Espagne, avec une satisfaction plus vive. La reddition de Barcelone avait frappé les Majorquins de terreur. Un gentilhomme catalan, don Juan Salas, arrivé récemment des îles Baléares, affirmait que la majorité des habitants de Majorque et d'Iviça était résolue à se soumettre moyennant les plus légères concessions, et qu'ils avaient demandé au marquis de Rubi [2], leur gouverneur, la permission d'élire un conseil pour en délibérer, mais que le marquis, ancien officier général de l'Empereur, bien loin d'obtempérer à leur vœu, venait d'offrir au chevalier Wishart de livrer les deux îles à l'Angleterre [3]. Un caprice du roi George, une imprudence de l'amiral anglais, pouvait donc ravir à Philippe la seule

[1] *Louis XIV à Saint-Aignan*, 21 mai 1715. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Rubi était un officier général qui avait servi en Espagne dans les armées de Charles VI. Après avoir quitté Majorque, il fut nommé gouverneur de Sardaigne.

[3] *Philippe V à Louis XIV*, 10 octobre 1714. (Archives des Affaires étrangères.)

conquête qui lui restât à faire pour achever de vaincre la rébellion, et cela au moment même où cette conquête lui était assurée par le concours de la France. Il avait consenti pourtant à la différer de quelques jours, se souvenant que Louis XIV lui avait fait attendre longtemps l'assistance de Berwick, parce qu'il refusait d'obéir à ses conseils, et craignant de perdre ce concours en indisposant son aïeul. « Le « chevalier d'Asfeld me représente, par ses lettres, combien « tout retardement est pernicieux. J'ai suspendu cette expé- « dition dans l'intention de vous donner une nouvelle « marque de mon attention à ce que vous parraissez « souhaiter..... Je me flatte que vous voudrez bien, d'un « autre côté, me tirer, au plus tôt, d'une incertitude qui « dérangerait entièrement mes affaires pour peu qu'elle « durât encore [1]. »

Cependant lord Stair a reçu les pleins pouvoirs de l'Empereur [2] et remis un projet d'accommodement au ministre des affaires étrangères du roi de France. Le maintien des priviléges accordés par Charles II y est stipulé; mais l'ambassadeur britannique a fait entendre, de nouveau, qu'il fera des concessions et qu'il sera satisfait si on en laisse seulement subsister *quelques-uns*. « Ce serait », prétend-il avec sa hauteur habituelle, « montrer bien peu de considération « pour son maître, que de lui refuser tout ce qu'il demande.»

La médiation de l'Angleterre n'épargne-t-elle pas à Philippe les hasards et les frais d'une expédition? Les habitants de Majorque, se soumettant sans combattre, ne méritent-ils donc point d'être traités moins rigoureusement que ceux de Barcelone? Craignant que les préparatifs de l'attaque ne soient pas suffisants pour triompher de tous les obstacles,

[1] *Philippe V à Louis XIV*, 5 mai 1715. (Archives des Affaires étrangères.)
[2] Annexe 63.

redoutant même une collision avec la flotte britannique, Louis XIV hésite. Revenant sur ses premières appréciations, il mande à Saint-Aignan, le 27 mai, d'exhorter Philippe à la prudence en lui conseillant de ne point rejeter des conditions qui, cette fois, lui paraissent acceptables. « Ce parti « me semble infiniment meilleur que celui d'employer la « force pour réduire les Iles, parce que je doute que mon « petit-fils soit en état de les réduire par la voie des armes; « je suis même persuadé qu'il est trompé sur les préparatifs « faits pour cette entreprise; ainsi, je souhaiterais qu'il se « servît de la voie qui lui est ouverte pour en sortir à son « honneur. »

Avant que cette lettre parvienne à sa destination, le jeune monarque, blessé des exigences du roi George, poussé, sans doute, par les inspirations hardies de sa jeune épouse, convaincu d'ailleurs, d'après les premiers avis de Saint-Aignan, que son aïeul ne lui refusera pas son approbation si, comme tout le fait espérer, le succès couronne son audace, a pris subitement un parti que madame des Ursins n'eût pas désavoué. Le chevalier d'Asfeld a reçu l'ordre d'embarquer ses troupes et de faire voile pour les Baléares. « Je n'ai donné cet ordre », écrit Philippe le 30 mai à Louis XIV, « qu'après m'être assuré que les préparatifs... « sont tels que l'Archiduc et le roi d'Angleterre se trompent « fort s'ils croient que je me soucie beaucoup des difficultés « qu'ils apportent à la négociation et que je ne sois pas en « état de me faire raison, par moi-même, aidé du secours « que vous voulez bien me donner. Une des principales rai- « sons qui m'avaient fait suspendre cette expédition était « de vous marquer ma déférence; mais je crois que vous ne « sauriez qu'approuver la résolution que j'ai prise présen- « tement, quand il s'agit de venger l'honneur des Rois « attaqué par d'aussi insolentes propositions que celles

« qu'on vient de faire ; j'ordonne au marquis de Monteleone « de s'en plaindre hautement au roi d'Angleterre. » Et, quelques jours plus tard, le 12 juin, ayant reçu communication de la dépêche du 27 mai : « Je ne puis accepter la « prétention de rétablir les priviléges. Cette condition, en « me soumettant ces îles, m'empêcherait de pouvoir m'en « dire Roi, puisque je ne le serais pas véritablement, tant « que ces priviléges subsisteraient... Le roi d'Angleterre « ne peut se plaindre que je n'aie pas d'égard à sa média- « tion, puisque j'accorde les lois municipales à des sujets « rebelles qui méritent les derniers châtiments... Je ne lais- « serai pas cependant, pour marquer ma déférence à vos « conseils, d'examiner les priviléges dont les habitants de « ces îles jouissaient, mais sans arrêter le départ de l'escadre « qui est prête de mettre à la voile. »

Cette résolution virile, ce fier langage font tressaillir d'aise le vieux monarque. Son petit-fils aurait-il compris ses nobles leçons? Voudrait-il, décidément, suivre ses grands exemples? L'Espagne, enfin, aurait-elle un Roi, et la France un redoutable et vaillant allié? Ce sera peut-être la dernière illusion de Louis XIV. Aux violentes récriminations de lord Stair, il fait répondre, par Torcy, « qu'on s'est trompé en « appuyant des demandes absolument contraires à l'auto- « rité comme à l'honneur du roi d'Espagne ». Il prescrit, par une longue dépêche à d'Iberville, de s'entendre avec Monteleone pour représenter à lord Stanhope que Philippe V a fait au souverain de la Grande-Bretagne toutes les concessions auxquelles ne répugne pas son honneur, et qu'il convient d'envisager la question avec plus de sang-froid que le comte de Stair, dont « la vivacité est certai- « nement très-grande et les discours peu mesurés [1] ». Il

[1] *Louis XIV à d'Iberville*, 4 juillet 1715.

veut que Saint-Aignan rassure, au besoin, Philippe V et l'informe des précautions qu'il a prises pour calmer le stérile courroux des Anglais, qu'il lui suggère d'agir lui-même dans le même but, par les voies de la diplomatie, bien qu'on ne puisse guère espérer, en ce moment, conquérir les bonnes grâces du gouvernement britannique. « Je ne « doute pas que le cardinal Giudice ait fait connaître, à « Methuen, les raisons sur lesquelles est fondée la résolution « prise par le Roi mon petit-fils. Quelque justes qu'elles « soient, elles ne réconcilieront pas les cours d'Espagne et « d'Angleterre; mais, pourvu que la paix subsiste, ce ne « sera pas un grand mal que l'union soit modérée entre les « deux couronnes, car il est certain que le but que les « Anglais se proposent tous unanimement, est de trouver, à « quelque prix que ce soit, leurs avantages aux dépens de « toutes les autres nations de l'Europe; que leur but prin- « cipal est de se procurer ces mêmes avantages au préju- « dice de mes sujets et de ceux du Roi mon petit-fils et, « pour cet effet, de troubler, s'il est possible, l'intelligence « parfaite que je veux, comme lui, que nous entretenions « toujours ensemble. »

Lorsqu'ils ont affirmé, l'un, au gouvernement espagnol, que les habitants des deux îles désiraient mettre bas les armes, l'autre, au roi de France, « qu'il était en état de se « faire raison, par lui-même, sans se soucier beaucoup « de l'Autriche et de l'Angleterre », don Juan Salas et Philippe V jugeaient très-exactement la situation. D'Asfeld entre en vainqueur à Palma comme à Iviça. Abandonnées à leurs propres forces, les garnisons se soumettent sans combattre. Pas un bourg, pas un village ne se soulève. La flotte de Wishart reste invisible. « C'est avec beaucoup de « plaisir, mande en toute hâte, le 15 juillet, Louis XIV à « son petit-fils, que je vous félicite sur la réduction entière

« des îles de Majorque. Vous aviez raison de presser l'exé-
« cution d'une entreprise aussi importante que le succès en
« était facile. C'est aussi ce qui augmente le chagrin de ceux
« qui craignaient de voir éteindre entièrement la rébellion
« de ses États. J'espère que Dieu, continuant d'étendre sur
« vous ses bénédictions, vous fera jouir d'une longue paix. »

En même temps que cette dépêche part pour Madrid, des instructions très-fermes sont expédiées à nos ambassadeurs de Londres et de Vienne. Le Roi voulait qu'ils fussent en mesure de réfuter, par des arguments péremptoires, les récriminations qui ne pourraient manquer de se produire, au besoin, de prendre les devants, s'ils le jugeaient convenable, et de formuler eux-mêmes, pour y couper court, les justes griefs que l'Espagne, aussi bien que la France, était en droit de faire valoir, en ce moment, contre l'Angleterre et l'Autriche. Le traité conclu, le 14 mars 1713, à Utrecht pour l'évacuation de la Catalogne, sur la demande expresse de l'Empereur et sous la garantie formelle de l'Angleterre, a stipulé que « les troupes allemandes et alliées seraient « transportées hors de la principauté de Catalogne, ainsi que « des îles de Majorque et d'Iviça, et qu'il y aurait une pleine « et entière cessation d'armes et de toutes hostilités dans « les lieux ci-dessus mentionnés ». Cependant, lorsque le chevalier d'Asfeld s'est présenté devant Palma, un capitaine anglais, « agissant beaucoup plutôt en ennemi déclaré « que comme l'officier d'une puissance neutre », l'a menacé ouvertement de l'intervention des vaisseaux anglais; puis, pénétrant dans la ville, il a cherché, par ses discours perfides et violents, à soulever la population tout entière en lui persuadant que les promesses du général français ne devaient lui inspirer nulle confiance [1]; cependant, la plupart des offi-

[1] *Louis XIV à d'Iberville*, 16 juillet 1715. (Archives des Affaires étrangères.)

ciers, qui commandaient en Catalogne et dans les îles rebelles, étaient commissionnés, soldés même par l'Autriche, et elle a envoyé publiquement du secours aux Majorquins; cependant, à Paris même, « le Génois et l'Espagnol rebelles » qui ont apporté au comte de Stair les pleins pouvoirs de l'Empereur, conspiraient, sans honte, contre le petit-fils du roi de France, et celui-ci n'ignorait « ni leurs mauvaises intentions, ni les conseils envenimés qu'ils donnaient à l'ambassadeur britannique, ni leurs secrets manéges [1] ». Louis XIV ne songe pas, sans doute, à exiger la réparation de ces griefs, tout blessants qu'ils puissent être, mais il convient de les opposer, pour confondre les coupables calomnies par lesquelles on veut troubler la paix, à l'attitude conciliante et loyale qu'il observait lui-même lorsque, malgré les vives sollicitations du roi d'Espagne qui craignait, non sans raison, de perdre tout le fruit de ses laborieux et coûteux préparatifs, il s'appliquait à calmer ses légitimes impatiences, dans l'espoir de mener à bonne fin, suivant les désirs de l'Angleterre et de l'Autriche, la négociation commencée.

Il fallut bien que Stanhope et le prince Eugène se payassent de ces raisons, à moins qu'il ne convînt à George Ier et à l'empereur Charles VI d'unir leurs armes pour chasser des îles Baléares les soldats du Roi d'Espagne. Partout et dans tous les temps on s'est incliné devant la puissance du fait accompli. S'ils se plaignirent, ce fut uniquement pour la forme, et Philippe resta le paisible possesseur de sa dernière conquête.

[1] *Louis XIV au comte du Luc*, 25 juillet 1715. (Archives des Affaires étrangères.)

CHAPITRE III

LOUIS XIV ET GEORGE Ier.

Avénement du roi George. — Difficultés avec le nouveau gouvernement d'Angleterre. — Le comte de Stair et Torcy. — Jacques-Édouard. — Le canal de Mardick.

Le 13 juillet 1714, la reine Anne, dont la santé inspirait, depuis longtemps, les plus graves inquiétudes et qui n'avait plus la force de se lever, se crut tout à coup guérie. Elle voulut qu'on l'habillât et fit quelques pas dans ses appartements. Ses regards se fixèrent attentivement sur l'horloge de sa chambre à coucher. Pendant qu'ils la contemplaient avec une anxiété étrange, on la vit soudain trembler, pâlir, puis s'affaisser sur elle-même, frappée d'un coup de sang. Les médecins de la Cour eurent grand'peine à lui rendre quelques instants de vie. Elle expira le 10 août, dans sa cinquantième année, après treize ans d'un règne que des illustrations, des victoires de toute sorte ont rendu fameux, laissant la réputation d'une femme généreuse et bonne, mais faible, médiocre, indécise, que les hommes et les événements de cette grande époque avaient glorieusement servie. L'Autriche, la Hollande, Marlborough et ses amis, tout le parti whig, attendaient fiévreusement sa mort; on ne doutait pas qu'elle ne fût immédiatement suivie d'un revirement politique et de la complète disgrâce des ministres qui avaient rétabli la paix. Ceux-ci ne l'envisageaient qu'en frémissant. Louis XIV en redoutait extrêmement les conséquences.

Aucun des dix-neuf enfants que la reine Anne avait eus du prince de Danemark ne lui survivait. Ses vœux, dit-on, eussent été comblés, si elle avait pu obtenir que le prétendant, son frère, lui succédât sur le trône des Stuarts. Mais les volontés du peuple anglais, dont les actes du Parlement étaient l'expression formelle, y appelaient le plus proche des héritiers de la Reine défunte dans la ligne protestante. Ce fut ainsi que Georges de Brunswick, fils d'Ernest-Auguste, Électeur de Hanovre, et de la princesse Sophie, arrière-petite-fille de Jacques Ier, né à Osnabrück en 1660, devint, à cinquante-quatre ans, roi de la Grande-Bretagne. Égoïste et taciturne, calculateur avisé, affectant toujours une roideur glaciale[1] qui lui aliéna tous les cœurs, ennemi déclaré des aventures, aimant l'argent et détestant la guerre, Georges devait, pendant treize années, gouverner paisiblement l'Angleterre, avec le concours dévoué du parti whig et l'assistance, non moins infatigable qu'habile, de Robert Walpole[2], sans grand honneur, mais avec profit pour la nation et pour lui-même. Son avénement fut le signal d'une révolution administrative, non moins prompte que radicale. Sous la pression des lords Régents, qui siégèrent pendant deux mois, jusqu'à son arrivée, que présidait le duc de Shrewsbury[3] et qui étaient tous des whigs éprouvés, le brillant édifice que Harley et Saint-John avaient si péniblement construit, en 1710, de leurs mains hardies[4], s'écroula subitement. Tous les tories furent chassés du pouvoir; on

[1] « Il est si peu aimable et si froid, disait de lui la Palatine, qu'il change tout en glace. »

[2] Voir l'Annexe 72 du premier volume.

[3] Charles Talbot, comte, puis duc de Shrewsbury, né en 1660, mort en 1718, chambellan de Jacques II, conseiller privé et conseiller d'État sous Guillaume III, grand chambellan, ambassadeur en France, vice-roi d'Irlande, grand chancelier de la couronne sous la reine Anne. Voir l'Annexe 64.

[4] Voir le livre deuxième du premier volume.

rendit au vainqueur de Blenheim le commandement de l'armée. On donna au comte de Sunderland[1] le gouvernement de l'Irlande, les sceaux au marquis de Wharton[2]; lord Cowper[3], Stanhope[4] et lord Townshend[5] furent faits secrétaires d'État, Robert Walpole, trésorier général de l'armée. De nouvelles élections, influencées par les manœuvres adroites du ministère, lui ayant acquis la majorité dans le Parlement, son audace ne connut plus de bornes, bien que plusieurs manifestations violentes, suscitées, en secret, par les amis de ses adversaires vaincus, semblassent prouver que les sentiments de la populace lui étaient encore hostiles. Les communes ordonnèrent une enquête sur les actes du gouvernement relatifs à la paix d'Utrecht. Bolingbroke et d'Ormond, épouvantés, s'enfuirent sur le continent. Le premier était accusé de haute

[1] *Charles Spencer, comte de Sunderland*, gendre de Marlborough, avait été ambassadeur, puis secrétaire d'État (1705-1707); il devint, sous George Ier, lieutenant d'Irlande, lord du sceau privé (1715), ministre d'État, premier gentilhomme de la chambre, membre du conseil des lords justiciers. Né en 1660, mort en 1718. Voir l'Annexe 65.

[2] *Thomas, marquis de Wharton*, né en 1640, mort en 1715. Membre de la Chambre des lords sous Charles II et Jacques II, fit à leur gouvernement une opposition constante. Orangiste zélé, très en faveur auprès de Guillaume III, il fut disgrâcié en 1710. Il avait été vice-roi d'Irlande. Odieux aux tories, Wharton fut constamment en butte aux sarcasmes de Swift.

[3] *William, comte Cowper*, homme d'affaires distingué, orateur éloquent, avait débuté par la profession d'avocat. Membre des communes (1695), pair d'Angleterre et grand chancelier (1706), l'un des chefs du parti whig. Il mourut en 1723.

[4] *Jacques, comte de Stanhope*, né en 1673, mort en 1721, représente l'Angleterre auprès de l'Archiduc (1706); commande l'armée des alliés en Espagne avec talent; est fait prisonnier à Brihuega; devient membre du Conseil privé et conseiller d'État (1714); négocie la triple et la quadruple alliance (1715-1718). Voir l'Annexe 22 du premier volume.

[5] *Charles, vicomte de Townshend*, fut lord du sceau privé en 1702, commissaire en Écosse, capitaine de la garde à pied de la Reine, plénipotentiaire en Hollande, où il conclut le traité de la Barrière, secrétaire d'État sous George Ier, de 1514 à 1517 et de 1320 à 1525. Né en 1674, mort en 1728. Voir l'Annexe 66.

trahison et Stanhope, qui présidait la Commission, avait demandé qu'on l'arrêtât. Lord Coningsby s'était levé alors, et s'adressant d'une voix forte à l'Assemblée : « M. Walpole », dit-il, « vient d'accuser la main et, moi, j'accuse la tête; il « accuse l'écolier, moi, le maître. J'accuse Robert Harley, « comte d'Oxford et de Mortimer, de haute trahison et de « plusieurs autres crimes. » Harley, frère du comte, voulut prouver que celui-ci n'avait fait qu'exécuter les ordres de la Reine. On ne l'écouta point. Le comte d'Oxford et le poëte Prior furent conduits à la Tour. La chambre considérait les préliminaires conclus à Londres en 1710, les intelligences du duc d'Ormond avec le maréchal de Villars, la suspension d'armes, les voyages en France de Saint-John et de Prior, la conclusion précipitée de la paix, comme des actes criminels, dignes de la mort, commis par des fonctionnaires corrompus qui avaient sacrifié les intérêts de leur patrie à ceux de la France.

On n'a pas oublié que Bolingbroke, Oxford, Prior, d'Ormond, furent les premiers instruments de la pacification européenne. Elle avait largement profité à la Grande-Bretagne et coûté fort cher à la France. Louis XIV s'attendait aux injustices qui venaient de frapper ses amis, sachant, par une longue expérience, qu'en Angleterre les partis triomphants étaient implacables; il s'attendait également aux difficultés que la diplomatie du Roi George ne pouvait manquer de faire surgir, ne fût-ce que pour flatter les passions belliqueuses du nouveau Parlement et obtenir les subsides dont il avait besoin. Nous venons de voir avec quel zèle le cabinet de Londres soutint les prétentions de l'Autriche dans l'affaire des îles Baléares. Il devait se montrer beaucoup plus importun, plus incisif, plus ardent dans ses propres exigences relatives au chevalier de Saint-Georges, ainsi qu'à la ville de Dunkerque et au canal de Mardick.

Depuis les traités d'Utrecht, le Prétendant vivait retiré dans le château de Bar, que le duc de Lorraine avait mis généreusement à sa disposition. Il y recueillait, avec un empressement avide, les nouvelles qui lui parvenaient d'Angleterre, toujours prêt à saisir l'occasion de revendiquer, par les armes, ses droits méconnus. En Écosse, ses partisans étaient nombreux et actifs. Louis XIV, qui avait dû lui interdire ses États pour faire la paix, ne le perdait pas de vue, persuadé que, si la Grande-Bretagne lui déclarait un jour la guerre, il en aurait aisément raison en lui opposant Jacques-Édouard à la tête de quelques soldats. Mieux combinée ou mieux conduite que celles de 1692 ou de 1708, une nouvelle expédition pouvait réussir. Le chevalier de Saint-Georges y comptait bien ; il ne s'en cachait pas et le disait très-haut. Son séjour dans un pays aussi rapproché de la France était, pour le gouvernement britannique, un perpétuel sujet de soupçons, d'alarmes et de plaintes. Bolingbroke, lui-même, s'en était fait l'interprète quelque temps avant la mort de la Reine, et Prior en avait parlé à Torcy avec une vive insistance. Anne eût voulu que Louis XIV exigeât, du duc Léopold, l'expulsion de Jacques-Édouard et qu'il demandât, pour lui, un sauf-conduit, afin que son frère pût se rendre immédiatement et sans péril dans une province quelconque de l'Empire. « Je ne « sais, écrivait Torcy à d'Iberville le 18 avril 1714, où l'on « veut que le chevalier de Saint-Georges se retire. Les « moyens de transport lui manquent absolument... D'ail- « leurs, la paix n'étant pas encore conclue entre la France « et l'Empire [1], le chevalier n'ayant de sauf-conduit de « l'Empereur que pour demeurer en Lorraine, je ne vois « pas comment il pourrait exercer, en sûreté, la profession

[1] La paix de Bade n'était pas encore signée.

« de chevalier errant où on veut le forcer... M. Prior est « venu me parler sur le même sujet et m'a fait voir la lettre « que milord Bolingbroke vous a écrite. Après beaucoup « de disputes, où il est difficile d'entendre de sang-froid « des thèses injustes, j'ai réduit ma réponse à lui dire que « le Roi avait entièrement satisfait au traité, en reconnais- « sant la succession établie suivant les actes du Parlement « et faisant sortir de son royaume le prétendant; qu'on ne « pouvait rien demander de plus à Sa Majesté et l'engager « à persécuter un prince, son parent au même degré que « la Reine, et à le faire sortir encore de l'asile qu'il avait « trouvé dans un État étranger; que Sa Majesté ne voulait « se mêler directement ni indirectement que de ce qui le « regardait; que, cependant, Elle voulait bien, par pure com- « plaisance pour la Reine, contribuer à l'accomplissement « de ce que cette princesse paraissait désirer;... pour cet « effet, que le Roi ordonnerait, à ses ambassadeurs aux « conférences de Bade, de demander un sauf-conduit aux « plénipotentiaires de l'Empereur;... qu'au reste, Elle ne « voyait pas où le chevalier de Saint-Georges pourrait aller, « la reine de la Grande-Bretagne ayant prié tous les princes « de l'Europe de lui refuser l'entrée et le séjour dans leurs « États. »

Lorsque le prétendant eut appris la mort de sa sœur et l'avénement du roi George, il quitta le château de Bar, espérant qu'il lui serait permis de traverser incognito la France et de s'embarquer pour l'Écosse où ses amis l'attendaient. Louis XIV lui ayant fait dire que son respect pour les traités l'obligeait à s'y opposer formellement, Jacques-Édouard publia, le 29 août 1714, à Plombières, sous forme de protestation, un manifeste par lequel il revendiquait, aux yeux de toute l'Europe, les droits sacrés de sa naissance. L'extrême longueur de ce document, qui commence

par résumer toute l'histoire politique de l'Angleterre depuis la révolution de 1688, ne nous permet pas de le reproduire en entier. Nous en citerons, toutefois, les passages suivants qui nous ont paru les plus dignes de l'attention du lecteur :

« Jacques III, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-« Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., « à tous, rois, princes et potentats et à tous mes bien-aimés « sujets, salut.

« Dans une conjoncture aussi extraordinaire et aussi « importante, où notre droit héréditaire à la couronne « d'Angleterre est très-injustement violé, et où, même, les « princes souverains de l'Europe sont si fort intéressés, « nous ne pouvons rester dans le silence, sans manquer à « ce qui nous est dû et à ce qui les regarde.

. . . . . .

« Outre que l'Électeur de Brunswick est un des plus « éloignés de tous les parents que nous avons, il est d'ail-« leurs évident que rien n'est plus contraire aux maximes « de l'Angleterre que d'avoir établi la succession dans la « maison d'un prince qui est étranger, puissant et si absolu « dans ses États qu'il n'y a jamais expérimenté la moindre « contradiction de la part de ses sujets, prince qui n'a « aucune connaissance de nos lois, de nos coutumes, de « nos manières, de notre langue, qui, de plus, est soutenu « d'une armée nombreuse de ses propres sujets,... et favo-« risé de plusieurs milliers d'étrangers réfugiés en Angle-« terre depuis plus de trente ans, qui lui seront dévoués en « toute occasion.

. . . . . .

« Sur le premier avis qui nous fut donné de l'état des « choses, nous partîmes, de notre résidence ordinaire, pour « nous transporter dans quelque lieu de nos États, dans le

« dessein de nous mettre à la tête de ceux de nos fidèles « sujets qui étaient disposés à soutenir nos droits;... mais, « voulant passer au travers de la France pour nous aller « embarquer, non-seulement toute espèce d'assistance nous « a été refusée en raison des engagements qu'on en avait « pris dans le dernier traité de paix, mais on s'y est même « opposé à notre passage, tellement que nous avons été « obligé de retourner en Lorraine.

. . . . . .

« Du reste, dans cette triste conjoncture où tout nous « manque, ce qui ne peut nous être ôté, c'est la liberté « avec laquelle nous déclarons, à la face de toute la terre, « que, comme notre droit est inaltérable, aussi sommes-« nous résolu, avec l'aide de Dieu, de ne jamais nous en « départir qu'avec la vie.

« Donné à notre cour de Plombières, le 29e jour d'août « 1714. »

Louis XIV a donc tenu fidèlement sa promesse. Il a brisé, de sa propre main, les efforts du chevalier de Saint-Georges; cependant, quelques mois plus tard, nous voyons le conseil de régence reprendre la thèse soutenue par Prior et Stanhope insister, avec véhémence, auprès du sieur d'Iberville, sur les demandes présentées à Torcy par l'envoyé d'Angleterre. « Vous direz aux ministres du Roi », répond sèchement Louis XIV, le 5 décembre, « que je ne prétends « pas me mêler de ce qui regarde soit la personne, soit la « conduite du chevalier de Saint-Georges; que j'en ai pris « connaissance seulement lorsqu'il a tenté de passer dans « mon royaume à dessein de s'embarquer pour aborder « dans la Grande-Bretagne; qu'alors je devais, en exécution « des traités de paix, m'opposer à son projet et que je l'ai « fait; que, dans cette occasion, j'ai donné une preuve « assez éclatante de l'intention que j'ai de vivre en parfaite

« amitié et bonne correspondance avec le roi de la Grande-
« Bretagne, comme je suis persuadé qu'il a de même des
« intentions semblables; qu'il n'y a rien à me demander et
« que je n'ai rien à dire au chevalier de Saint-Georges
« quand il est hors de l'étendue de mes États. »

Il ne pouvait convenir au roi George de calmer les craintes de l'Angleterre par la communication au Parlement de ces assurances. Bien loin de lui en faire part, il s'appliqua soigneusement, pour conquérir ses bonnes grâces, comme aussi pour le rendre plus malléable, plus complaisant, plus docile, à fortifier la haine méfiante que les représentants de la nation portaient à Louis XIV et à l'héritier des Stuarts. On lit dans le message qu'il leur adressa, le 1er avril 1715, ces paroles provocantes qui retentirent tristement dans toute l'Europe :

« Je profite, avec plaisir, de cette première occasion que
« j'ai eue d'assembler mon peuple en parlement, depuis qu'il
« a plu à la divine Providence de m'appeler au trône de mes
« ancêtres, pour remercier mes fidèles et affectionnés sujets
« du zèle et de la fermeté qu'ils ont fait paraître, pour la
« défense de la succession protestante, contre tout ce que l'on
« a tramé, ouvertement ou en secret, pour la détruire.

« Il eût été à souhaiter que les succès, sans exemple,
« d'une guerre si sagement et si courageusement soutenue
« par cette nation pour obtenir une bonne paix eussent été
« suivis d'une fin qui y eût répondu. Mais c'est avec dou-
« leur que je suis obligé de vous dire que quelques-unes
« des conditions de cette paix, même des plus essentielles à
« la sûreté et au commerce de la Grande-Bretagne, ne sont
« pas encore entièrement exécutées, et que nous ne pour-
« rons compter sur l'accomplissement de tout le reste jus-
« qu'à ce que nous ayons fait des alliances défensives pour
« la garantie des traités.

« Le prétendant, qui continue son séjour en Lorraine, « menace de nous troubler et se vante qu'avec les secours « qu'il s'attend à trouver ici il remettra sur pied ses projets[1].

« Une grande partie de notre commerce est devenue « impraticable, et, si l'on n'y remédie, la disparition de nos « manufactures et la ruine de notre navigation sont inévi- « tables.

« L'Europe a les yeux sur vous et est dans l'attente de « ce qui se passera dans cette première session. Que les « malheureuses divisions des partis ne vous détournent pas « de l'application que vous devez à l'intérêt général de « votre pays! »

Ces conditions essentielles à la sûreté et au commerce de la Grande-Bretagne, dont le roi George avait la douleur de constater l'oubli, étaient celles que Louis XIV avait souscrites concernant la ville de Dunkerque, et auxquelles on l'accusait de vouloir se soustraire. Jamais, disait-on bien haut en Angleterre, jamais le gouvernement de la Reine n'eût consenti à la suspension d'armes qui a permis, en 1712,

[1] Pendant près de cinquante ans, l'ambition des derniers Stuarts tint en éveil le gouvernement britannique. En 1715, une insurrection, dirigée par le comte de Mar et par Forster, éclata en leur faveur. Elle fut vaincue par le général Willis et le duc d'Argyle. Jacques-Édouard n'arriva en Écosse, au commencement de l'année suivante, que pour assister à la déroute de ses partisans. Alberoni chercha en vain (1719) à ranimer leurs espérances et à former une ligue politique dans l'intérêt du prétendant. Vingt-six ans après (1745), pendant les guerres de la Succession d'Autriche, on vit Charles-Édouard, fils du chevalier de Saint-Georges, tenter de nouveau la fortune, pénétrer dans Édimbourg, où son père fut proclamé roi de la Grande-Bretagne, se battre avec une ardeur chevaleresque, vaincre les troupes anglaises à Preston-Pans, et avancer, en vainqueur, jusqu'à deux journées de Londres. Mais l'indiscipline de son armée le contraignit à la retraite. Il fut défait, l'année suivante, à Culloden et ne s'échappa qu'avec des peines infinies. Ses tentatives de 1753 et de 1761 devaient échouer misérablement. Réfugié à Rome, le chevalier de Saint-Georges y mourut en 1766. Charles-Édouard termina tristement sa vie à Florence, en 1788.

aux armées françaises de vaincre la coalition, si Sa Majesté Très-Chrétienne n'avait formellement promis, par les préliminaires signés à Londres le 8 octobre 1711, de combler le port de Dunkerque et de raser ses fortifications. Cet engagement a été confirmé, le 11 avril 1713, par le traité solennel conclu à Utrecht, lequel stipule expressément que les travaux imposés à la France seront terminés dans un délai de cinq mois et qu'elle ne pourra jamais restaurer ni le port, ni les défenses de la ville. Comment le roi Louis XIV a-t-il tenu cette obligation sacrée? Non-seulement, bien que le délai de cinq mois soit écoulé depuis longtemps, une partie des fortifications subsiste; non-seulement le port n'est qu'à demi comblé, mais encore, à une faible distance de la ville, près du village de Mardick, plusieurs milliers d'hommes, toute une armée, construisent un canal d'une largeur immense et creusent un véritable port à son extrémité. C'est ainsi que le roi de France se joue des traités; c'est ainsi qu'il en élude l'une des clauses les plus importantes et les plus chères au peuple anglais; c'est ainsi que, publiquement, sans pudeur, sous les yeux de toute l'Europe, il brave insolemment le courroux légitime de la Grande-Bretagne.

A la vérité, ce courroux n'avait rien qui fût inexplicable; mais le conseil de Régence prenait grand soin de le nourrir et de l'exploiter dans l'intérêt de sa popularité naissante. Il est certain que, si la France faisait construire un véritable port à Mardick, si elle le protégeait par des fortifications, elle posséderait un *nouveau Dunkerque* non moins redoutable que le premier, et qu'ainsi les espérances commerciales de l'Angleterre seraient absolument déçues; il est certain que le canal de Mardick prenait des dimensions tout à fait inusitées qui donnaient fort à réfléchir. On ne pouvait guère douter que, dans la pensée du grand Roi, Mardick

ne dût un jour suppléer Dunkerque. En exigeant, malgré les représentations de nos ingénieurs, la suppression immédiate des écluses de Bergues [1], par lesquelles devaient s'écouler, en grande partie, les eaux des campagnes environnantes, après le comblement du port, le commissaire Amstrong avait fourni au gouvernement français un prétexte fort plausible pour entreprendre, dans un intérêt de salubrité publique, la construction d'un nouveau canal. Ce canal, en apparence, devait servir uniquement à irriguer le pays. Par le fait, il menaçait d'être si large et si profond qu'il pourrait abriter plusieurs navires de commerce, au besoin, une flotte de guerre; c'est ainsi que le vieux roi méditait d'effacer, en partie, la clause fatale que le traité du 11 avril 1713, subi pour sauver la France, stipulait au préjudice de notre commerce et de notre marine.

Il entendait déguiser ce patriotique dessein pour qu'on ne le contraignît pas de l'abandonner, et il expliquait ces gigantesques travaux par des motifs, plus ou moins spécieux, qui ne pouvaient donner le change à personne. Ces motifs, que nous ferons connaître plus loin, en parlant des orageux entretiens du marquis de Torcy et du comte de Stair, il avait prescrit à Châteauneuf de les exposer au roi d'Angleterre, lorsque celui-ci traversa la Hollande, en septembre 1714, pour se rendre dans ses nouveaux États. George, malgré les représentations de Heinsius, s'en était montré satisfait; mais ils n'avaient nullement convaincu les lords de la Régence, et ceux-ci n'eurent pas la moindre peine à lui prouver qu'il s'était montré, tout d'abord, trop indulgent et trop facile. Les travaux de Mardick exaspéraient littéralement les nouveaux ministres. Dès le 11 octobre,

[1] Bergues est un gros village, muni d'un assez bon port, situé à deux lieues sud-est de Dunkerque.

Stanhope déclarait officiellement à d'Iberville, sur l'ordre exprès de Sa Majesté, que toute la nation anglaise considérait la construction du canal de Mardick comme une infraction positive aux traités, et que « la continuation de « cet ouvrage la mettrait dans la nécessité de faire de nou- « velles ligues pour assembler cent mille hommes afin de « le détruire. »

« La déclaration que le sieur de Stanhope vous a faite est « précise », écrivait fort aigrement Louis XIV à son représentant, le 17 octobre, « et j'aurais lieu de me plaindre des « termes, si le principal objet que je me propose n'était « d'écarter et d'aplanir les difficultés bien plutôt que d'en « créer..... Indépendamment de la conservation du pays « que je veux préserver d'une submersion totale, il m'est « aisé de prévoir que, si je me relâchais, en cette occasion, « le nouveau gouvernement d'Angleterre, attribuant mon « désistement à la faiblesse, formerait, chaque jour, des pré- « tentions nouvelles et chercherait de nouveaux sujets de « rupture..... Il est plus convenable, de toute manière, « d'arrêter, dès le commencement, le cours de ses démarches « et de faire voir, toutefois sans menaces, que, si l'on « cherche, en Angleterre, des prétextes frivoles pour « renouveler la guerre, je saurai trouver les moyens de la « soutenir [1]. »

« Je suis absolument le maître », mandait encore le roi de France à son représentant, le 24 octobre, « de faire for- « tifier les places comme il me plairait sur les côtes de la « Manche; je n'ai pris nul engagement qui me prive de cette « liberté et, par conséquent, les Anglais n'ont aucun droit « de se plaindre que j'ouvre un simple canal pour empêcher « les submersions d'un pays qui m'appartient, quand il

[1] Archives des Affaires étrangères.

« dépend de moi de faire des ouvrages plus considérables « et qui leur causeraient de plus justes alarmes. »

L'affaire du canal de Mardick avait pris, en ce moment, des proportions alarmantes. On en parlait dans toutes les cours d'Europe. A Vienne, l'envoyé anglais en prenait occasion pour tenir des propos belliqueux auxquels l'Empereur semblait prêter une oreille complaisante, qui faisaient tressaillir de joie les réfugiés espagnols, et dont le prudent Pastor commençait à prendre sérieusement ombrage. « L'affaire du nouveau port de Mardick fait beaucoup de « bruit ici et dans l'Empire, comme si elle pouvait enfin « aboutir à une nouvelle guerre,..... par la véhémence du « ministère présent d'Angleterre, si la France ne se désiste de « la construction de ce port, et l'on est attentif à ce qui se « passera sur ce sujet dans le Parlement [1]. » — « J'ai, ce « me semble », ajoutait, d'ailleurs, l'envoyé de Suède, qui, comme on sait, avait, en raison de sa vieille expérience, le coup d'œil assez juste, « j'ai, ce me semble, raison de « douter que la nouvelle cour d'Angleterre soit tout de bon « d'humeur à renouveler la guerre et qu'elle puisse y « embarquer sitôt l'Empereur et les États-Généraux, sans « le concours desquels elle n'aurait point de succès à « espérer... Le prince Eugène, comme le premier ministre « d'à présent, ne paraît pas porté pour le renversement de « son ouvrage, sans qu'il y voie évidemment de l'utilité « pour l'Empereur; la plupart des autres ministres me « paraissent aussi, pour le présent, pacifiques et souhaiter « que leur maître veuille quitter son idée de l'acquisition « future de l'Espagne et songer à ce qui est plus solide et « de plus facile exécution. »

Pendant que les agents de l'Angleterre étudient et pré-

[1] *Pastor à Torcy*, 17 novembre 1714.

parent le terrain sur lequel leur gouvernement sera peut-être amené, dans peu de jours, à poser nettement la question de paix ou de guerre, Stair et Torcy échangent fréquemment des explications fort vives. Une curieuse dépêche, que le ministre des affaires étrangères adresse à d'Iberville, pour lui fournir de nouveaux arguments et le mettre à même de repousser les impétueuses objections de Stanhope, si elles viennent à se renouveler, résume longuement leur entretien du 11 février 1515, dont on ne lira pas sans intérêt les extraits suivants : « Les fortifications de Dunkerque, fait d'abord observer l'ambassadeur britannique, ne sont qu'à moitié démolies, le port n'est pas encore entièrement comblé et, de plus, il est en communication avec le nouveau canal; ainsi, non-seulement on n'exécute pas le traité, non-seulement le port de Dunkerque peut toujours recevoir des navires et les protéger, mais encore le séjour de la ville est devenu malsain à cause des émanations marécageuses qui mettent en péril la santé publique. » — « Il faut un peu de patience, répond Torcy; le Roi fait de son mieux. On démolit et on comble aussi vite que cela est possible. Les bras manquent. Un marécage, monsieur, est-il donc un port? Il est visible, au reste, que la mer fait, chaque jour, son œuvre; que, déjà, le vieux chenal est complétement obstrué et qu'avant qu'il soit longtemps, les sables l'auront rempli, ainsi que le port lui-même. » — *Le comte Stair.* « Mais pourquoi constuire un canal dans de telles dimensions? On dit qu'il pourra contenir, en même temps, quatre cents vaisseaux. C'est bien véritablement un port que vous voulez substituer à celui de Dunkerque, un port plus vaste et d'un accès plus facile. Sans doute la lettre du traité ne prévoit point et n'interdit pas cet ouvrage; mais son esprit y est absolument opposé. Or, la bonne foi respecte l'esprit

non moins que la lettre. » — *Torcy*. « L'esprit du traité ne peut contraindre le Roi à laisser noyer ses sujets. Vous vous plaignez de la construction du canal! A qui la faute si on l'a commencé? Le Roi vous avait demandé de conserver les écluses de Bergues. On a durement éconduit sa juste requête. Les eaux, il est vrai, peuvent s'écouler par les canaux de Furnes et de Newport qui suffisent à peine, dans les temps de crues, à leur livrer passage; mais les écluses de ces deux canaux seront au pouvoir de l'Empereur. Le Roi Très-Chrétien peut-il laisser la vie de ses sujets à la merci d'un prince étranger? Il a donc fallu creuser un canal assez large et assez profond pour faire à lui seul, au besoin, l'office des deux autres. Au reste, l'énergie avec laquelle le Roi a insisté pour la conservation des écluses de Bergues, prouve bien clairement qu'il ne songeait nullement à creuser un port près de Mardick. » — *Le comte de Stair*. « Sa Majesté Très-Chrétienne se refuse donc à accorder les justes demandes du Roi mon maître et à lui donner satisfaction sur un point si essentiel à la conservation de la paix? » — *Torcy*. « Je n'ai pas mission, mylord, de vous faire connaître les instructions du Roi. Je vous fais part uniquement de mes opinions et de mes sentiments. » — « Alors », ajoute la dépêche, « la vivacité augmentant de sa part, il « me dit qu'il était bien fâché de trouver, en France, aussi « peu de dispositions à conserver la bonne intelligence; « qu'il paraissait même qu'on cherchait à susciter des « ennemis au Roi son maître. » — Puis, il relève, en termes amers, des propos inconsidérés tenus, récemment, par Torcy à Buys, ambassadeur de Hollande, auquel il se serait plaint injustement des discours provocants de l'Envoyé d'Angleterre en Autriche. Torcy réplique qu'il ne se souvient plus de ces propos, mais que, cependant, il ne voudrait pas les

nier tout à fait. « Je ne prétends pas aussi, lui dis-je, trouver « à redire à la conduite de votre ambassadeur, mais seule- « ment vous faire convenir qu'elle a pu faire prétendre « qu'il poussait l'Empereur à soutenir ses prétentions sur « l'Espagne. J'ajoutai que les assurances qu'il me donnait « du contraire devaient faire beaucoup de plaisir à ceux qui « désirent le maintien de la paix; que je les croyais d'autant « plus vraies qu'il n'y pas lieu de penser qu'un prince « aussi sage que le Roi de la Grande-Bretagne voulait « renouveler la guerre, dans une conjoncture où lui- « même déclare au public que la nation anglaise est « divisée, qu'il y a de méchants hommes en Angleterre « qui ont fait tous leurs efforts pour l'empêcher de monter « sur le trône, enfin que les dettes de sa couronne sont « plus grandes qu'elles n'étaient pendant la dernière « guerre. »

Toute vérité n'est pas bonne à dire, surtout à des hommes du caractère et du tempérammment de l'ambassadeur qui représentait alors le roi George en France. Torcy, dont les observations n'étaient pas, sans doute, exemptes de toute malice, quelque innocent qu'il veuille paraître dans son récit, l'éprouva sur-le-champ. « Je ne sais ce qui pouvait déplaire « à mylord Stair dans ce que je lui disais, car il n'y avait « pas un mot qui ne fût tiré de la proclamation faite pour « assembler le Parlement. Il devint cependant un peu plus « rouge qu'il n'avait été jusqu'alors et, haussant la voix, il « me dit qu'il savait bien qu'en France on comptait beau- « coup sur les divisions domestiques d'Angleterre, mais « qu'on verrait son maître aussi absolu dans l'intérieur de « son royaume qu'il était puissant et respecté au dehors. »

« Je croyais tous les sujets de plainte épuisés », continue Torcy, « lorsque mylord Stair m'en fit une d'un genre « nouveau. L'éloignement, dit-il, pour le Roi mon maître,

« paraît jusque dans les livres qu'on imprime en France et « qui ne sont donnés au public qu'après avoir été revus et « corrigés par ordre du Roi.

« Je le priai de me dire de quel livre il se plaignait, ne « croyant pas qu'il y eût aucun imprimé avec privilége qui « pût offenser le roi de la Grande-Bretagne. Je dois rendre « témoignage à la vérité. Il eut peine à tirer de sa poche « deux feuilles d'impression mêlées à d'autres papiers et « que j'ai découvert, depuis, avoir été tirées d'un livre inti- « tulé *Almanach Royal pour l'an* 1715. L'auteur de ce livre, « entre plusieurs listes, a donné celle des naissances de « plusieurs princes de l'Europe. Malheureusement, il a mis « celle du roi d'Angleterre dans le rang des princes d'Alle- « magne et le traite seulement d'*Électeur de Hanovre*, et, « continuant la même bévue, il a donné au chevalier de « Saint-Georges le titre de *roi d'Angleterre*.

« J'avoue que je n'aurais pas cru qu'un homme comme « mylord Stair, distingué par son esprit et par son rang, « eût commission de se plaindre d'un almanach. Après lui « avoir dit ce que j'en pensais, je lui demandai si le roi « de la Grande-Bretagne, si délicat sur ce qui touche à « l'honneur des souverains, n'avait fait nulle remarque sur « un sermon que l'évêque de Salisbury fit, il y a quelque « temps, devant lui; que les invectives, prononcées en « chaire, contre les maximes et le gouvernement de la « France, étaient si fortes et si mal déguisées, que le Roi « aurait eu plus de sujet d'en être offensé que le roi de la « Grande-Bretagne ne le pouvait être de l'impression d'un « almanach qui, certainement, n'est ni revu ni corrigé par « les ministres de Sa Majesté. Je ne sais si la question « parut pressante à mylord Stair, mais il n'y répondit qu'en « niant le fait du sermon, et, véritablement, je crois qu'il « n'avait pas de meilleure réponse à faire. »

Le sermon de l'évêque était niable; les feuilles arrachées de l'*Almanach royal* pour être mises sous les yeux de Torcy ne pouvaient être considérées comme apocryphes. Les deux *bévues* qu'elles renfermaient étaient assurément d'une nature grave; elle prouvaient un mauvais vouloir très-blessant ou une indifférence fort désobligeante, et tout autre ambassadeur que le comte de Stair les eût signalées avec indignation. On croira sans peine que la conférence du 11 février ne hâta nullement la solution que désirait le gouvernement britannique. Un mémoire, que Stair fit remettre au Roi quatre jours après, et qui formulait les griefs exposés, de vive voix, à Torcy, ne fut pas plus heureux. Louis XIV reproduisit, dans sa réponse, les arguments que son ministre avait énoncés. Il y déclara, toutefois, qu'il s'engageait, « sur l'honneur, à ne point fortifier « un canal qui n'était nullement destiné à recevoir des « flottes formidables », ajoutant qu' « il souhaitait unique- « ment conserver, avec ses voisins, la paix heureusement « rétablie, contribuer à rendre leur commerce florissant, « unir, par les liens de la correspondance et de l'amitié la « plus étroite, la France et la Grande-Bretagne et dissiper « enfin tous les ombrages capables d'interrompre cette par- « faite intelligence, persuadé que le roi de la Grande-Bre- « tagne lui témoignerait les mêmes sentiments et emploie- « rait son pouvoir et son autorité pour le maintien d'une « union si nécessaire au repos général de l'Europe ».

Un instant, le comte de Stair parut fléchir et fit comprendre que l'Angleterre pourrait se contenter d'un engagement formel qui interdirait l'entrée du bassin de Mardick aux vaisseaux de guerre; mais, le 10 mars, il déclara que George exigeait absolument qu'on en réduisît les dimensions à celles d'un simple canal destiné uniquement à l'écoulement des eaux. De son côté, Stanhope, voyant qu'il ne

pouvait rien obtenir, ni par ses démarches personnelles auprès de notre ambassadeur, ni par les instances réitérées du comte de Stair, imagina de tenter une négociation nouvelle par l'intermédiaire du gouvernement espagnol et du marquis de Monteleone, son représentant à Londres. Il alla trouver d'Iberville pour lui en faire la proposition et tint un langage si violent qu'il parvint à lui persuader que la guerre était inévitable.

Le 31 juillet, George avait demandé, lui-même, aux communes, par un message royal, de « pourvoir à la défense « du royaume contre la rébellion du dedans et les menaces « du dehors ». — « On a accordé au roi d'Angleterre des « subsides, écrivait le 2 août d'Iberville à Torcy, pour entre- « tenir treize nouveaux régiments et pour armer une nou- « velle flotte. La sûreté du royaume est le prétexte à tous « ces armements. Le vrai motif est, en premier lieu, « d'accabler les tories, et, ensuite, de faire la guerre à la « France[1]. »

Les craintes manifestées par d'Iberville et les menaces de lord Stair, dont les discours, depuis quelque temps, dépassaient toute mesure, ne troublèrent point la sérénité de Louis XIV. Il savait bien que les intérêts de George Ier lui conseillaient de ne pas nous déclarer la guerre, qu'il était hors d'état de la soutenir sans le concours de l'Autriche ou de la Hollande et que ces deux puissances n'étaient nullement disposées à prendre les armes; il savait, aussi, que toutes ces manifestations bruyantes étaient destinées, par le roi d'Angleterre, beaucoup moins à effrayer la France qu'à intimider le Parlement britannique dont il voulait exploiter les terreurs.

« Je vois, écrivit-il les 8 et 22 août à son ambassadeur,

[1] Archives des Affaires étrangères.

« par le compte que vous me rendez de ce qui se passe en « Angleterre, que le roi de la Grande-Bretagne, suivant « l'exemple des règnes précédents, profite de l'alarme qu'il « a su répandre dans le peuple et que, sous prétexte de « nouvelles entreprises, il vient d'obtenir, du Parlement, la « permission d'augmenter ses troupes, par conséquent, « d'augmenter son pouvoir et de se rendre maître absolu « dans un pays où il n'a reçu que des contraditions depuis « qu'il est monté sur le trône. Je remarque encore, comme « un trait de sa prudence, l'habileté qu'il a eue d'occuper « les Anglais de leurs différends domestiques pendant qu'il « songeait à s'agrandir en Allemagne, car il y avait lieu « de croire que les acquisitions qu'il méditait de faire dans « l'Empire ne plairaient pas à la nation anglaise et qu'elle ne « consentirait jamais à voir ses forces maritimes employées « pour avancer l'exécution d'un traité qu'il avait fait avec « le Roi de Danemark [1]... » « Ce prince est sans troupes « et sans vaisseaux. Il est donc aisé de voir à quel dessein on « a répandu ces bruits. Ceux qui les font courir seraient « bien embarrassés si le Roi était obligé de fournir, au « Parlement, les preuves d'une invasion nouvelle..... Au « reste, il ne me convient, en quoi que ce soit, de désa- « buser la nation anglaise de ses craintes; j'aurais, peut-être, « à me plaindre des discours que l'on tient à Londres et de « la manière dont le Corps de ville ose parler de moi au « roi d'Angleterre; mais je ne veux pas faire attention à ce « style étrange qui ne devrait pas être usité en temps de « paix..... Mon intention est que vous gardiez le silence « comme vous l'avez fait jusqu'à présent. Les bruits fausse- « ment repandus s'évanouiront plus aisément lorsque vous

[1] *Louis à d'Iberville,* le 8 août 1715. Ce traité assurait à l'Électeur de Hanovre, la possession du duché de Brême, conquis sur la Suède.

« ne prendrez pas seulement la peine de les combattre, et « l'on en pénétrera mieux le véritable motif de ceux qui « espèrent conserver et fortifier leur autorité en obligeant « la nation anglaise à s'armer. »

Lorsque le vieux monarque dictait ces instructions judicieuses, quelques jours seulement le séparaient de la tombe. La pensée que, victime de sa politique, Dunkerque cesserait d'être un port militaire et que son peuple perdrait ainsi la sentinelle avancée qui veillait à l'extrémité de ses frontières maritimes, lui causait des remords pénibles. Il donna l'ordre que l'on continuât les travaux de Mardick [1]. Ce fut un des actes suprêmes de Louis XIV mourant.

[1] A la politique du grand règne succéda, sous la Régence, un système tout différent, dont l'union intime de la France et de l'Angleterre était la base. Il fut convenu, par l'article 4 du traité de la *Triple Alliance*, conclu le 4 janvier 1717 à la Haye, entre la France, les États-Généraux et la Grande-Bretagne, que toute satisfaction serait donnée aux réclamations de cette dernière puissance, concernant le port de Dunkerque et le canal de Mardick; que les travaux commencés seraient démolis; que « l'Angle- « terre et la Hollande pourraient envoyer des agents sur les lieux, afin de « constater la fidèle exécution de cet engagement ».

Jusqu'en 1783, un commissaire anglais résida à Dunkerque. La paix de Versailles, signée par le comte de Vergennes, délivra la France de cet humiliant contrôle et lui rendit le port de Dunkerque.

CHAPITRE IV

CHARLES VI ET CHARLES XII. — CHARLES VI ET PHILIPPE V. LE DERNIER TRAITÉ D'UTRECHT.

Retour de Charles XII. — Sa mort. — Le Nord est pacifié aux dépens de la Suède. — Entreprises téméraires d'Alberoni. — Triple et quadruple alliance. — Berwick en Espagne. — L'Empereur et Philippe V se réconcilient. — Traité de la Barrière.

Le grand Roi ne devait voir ni la pacification du Nord à laquelle, comme on l'a vu, il méditait de contribuer par l'intervention pacifique de la France, ni la réconciliation de son petit-fils avec l'Empereur qu'il souhaitait si passionnément. L'une ne fut accomplie qu'en 1721, après une lutte sanglante, l'autre s'opéra, quatre ans plus tard, lorsque Charles VI eut enfin renoncé au chimérique espoir de régner un jour sur l'Espagne.

Après un exil de cinq années, pendant lesquelles Charles XII, par ses exigences versatiles, par son insupportable jactance, par son attitude insolente et hautaine, par les aventures inconcevables, mélange bizarre d'héroïsme et de folie, dont Voltaire nous a laissé le récit inimitable, avait fini par rebuter la patiente hospitalité des Turcs, il avait enfin résolu de retourner en Suède où le rappelaient les vœux ardents de ses amis, les conseils de l'Empereur et du roi de France, avant tout, l'état désespéré des affaires de son royaume. Par quelle voie y retournerait-il? personne n'en savait rien et il ne paraissait pas s'en douter lui-même. Il aurait voulu partir et voyager à la tête d'une armée otto-

mane, châtier, en passant, le Czar et le roi Auguste, rendre la couronne à Stanislas Leczinski, délivrer la Poméranie, humilier ainsi le Danemark, la Prusse, le Hanovre, puis rentrer, en vainqueur, à Stockholm aux yeux de tout un peuple ébloui par l'éclat de sa gloire. Au lieu de l'armée qu'il demandait, le sultan Ahmed lui donna une pompeuse escorte pour l'accompagner jusqu'aux frontières de ses États et une grosse somme d'argent pour subvenir aux frais de la route. Arrivé à Tergovitz, vers les confins de la Valachie, Charles hésita sur la direction qu'il devait suivre. Le baron Fabrice et le baron de Gœrtz [1], ses fidèles compagnons, avaient pris les devants pour se rendre à Vienne et y négocier, de concert avec Pastor, les conditions du passage de leur maître sur les terres de l'Autriche. L'Empereur lui avait fait dire, par son résident Fleischmann, qu'il y serait le bienvenu. Mais le roi de Suède ne voulait pas s'y engager sans avoir reçu certaines assurances qu'on ne lui avait pas encore promises. « MM. les barons de Gœrtz et « de Fabrice arrivèrent ici le 28 de ce mois », écrit Pastor au comte Velling, le 31 octobre 1714. « Le premier m'apporte « une lettre du Roi écrite à son entrée en Valachie, près du « Danube, le 1er octobre. Le Roi m'y ordonne de demander « des assurances que l'Empereur ne se servira pas de l'occasion « du passage de Sa Majesté et de sa suite, pour l'obliger de lui « accorder le titre de roi d'Espagne ou quelque autre chose « qui ne soit pas de sa dignité ou de sa convenance d'accorder, « surtout dans un temps où cela serait pris comme une « espèce de bassesse de lui, quoique, étant dans ses États,

[1] Le baron Fabrice, « jeune homme aimable, dit Voltaire, et qui avait « dans l'esprit cette gaieté et ce tour aisé qui plaisent aux princes », était un gentilhomme du duc de Holstein-Gottorp, attaché par son maître à la personne de Charles XII. Il a publié, en français, le récit de son séjour à Bender. Nous avons déjà parlé, dans le précédent volume, du génie politique, des plans fameux et de la mort cruelle du baron de Gœrtz.

« il pourrait peut-être se décider à donner à l'Empereur le « susdit titre et que, d'ailleurs, il soit dans la disposition « de lier amitié avec lui. Il ajoute qu'avant d'avoir ces « assurances, il ne mettra pas, pour ce qui est de sa per- « sonne, le pied dans le pays de l'Empereur et que, s'il ne « les obtient pas, il se tournera vers quelque port de mer « pour s'y embarquer en se séparant de sa grosse suite[1]. »

Pastor ne pouvait recevoir de mission plus désagréable et plus délicate. Il connaissait exactement, par ses entretiens avec le prince Eugène, les principales dispositions de Charles VI et, malgré sa respectueuse admiration pour l'héroïsme de son souverain, il ne comprenait guère qu'abandonné de tout le monde et pour ainsi dire fugitif, il prétendît faire la loi dans les domaines de l'Empereur. Tout en ayant confiance dans cette « espèce de magnani- « mité » dont se piquaient volontiers, suivant son expression, le chef de la maison de Habsbourg et son premier ministre, il savait que la chancellerie de Vienne ne céderait pas sur les égards auxquels l'Empereur avait droit. Sa Majesté Suédoise, disait-elle, ne peut voyager incognito en Hongrie à cause des pillards qui infestent les chemins. Il lui faut une escorte nombreuse pour garantir sa sûreté. Cette escorte révélera nécessairement son nom. Les sujets de l'Empereur ne doivent pas être informés du voyage de Charles XII s'ils ne savent, en même temps, qu'il s'est conduit, vis-à-vis de leur souverain, avec la politesse que les convenances exigent. « Le prince Eugène me dit », avait mandé, dès le 18 octobre, Pastor au comte Velling, « que « l'Empereur ne pouvait pas garantir la sûreté de la présence « du Roi, si Sa Majesté passait secrètement en poste sans « notification préalable et sans être accompagnée de la

[1] Archives des Affaires étrangères.

« part de l'Empereur, y ayant, en Transylvanie et en « Hongrie, de la canaille des restes des rebelles, capables « de toute entreprise criminelle, outre le risque où Sa « Majesté s'exposerait si elle passait, de cette manière-là, « par la Silésie. Le prince me donna, en même temps, à « entendre, après en avoir parlé à l'Empereur, que le com- « merce usité entre souverains et amis était impraticable « entre l'Empereur et le Roi sans que Sa Majesté se déter- « mine à donner à l'Empereur le titre de roi d'Espagne sur « lequel Sa Majesté Impériale était fort sensible, et dont elle « ne se désisterait absolument pas; qu'il n'y avait que ses « ennemis qui lui refusaient ce titre; que l'Empereur ne « demandait, en cela, rien d'extraordinaire du Roi puisque « c'était un usage établi entre les souverains de conserver « les noms des royaumes et États auxquels ils ont des pré- « tentions, nonobstant qu'ils ne les possèdent pas. »

Mis en demeure, par Gœrtz et Fabrice, d'obtempérer aux désirs de leur commun maître et d'exiger nettement les assurances que demandait Charles XII, l'envoyé de Suède à Vienne, convaincu qu'il les solliciterait inutilement et qu'on les lui refuserait toujours, essaya de faire comprendre à Charles que, dans son propre intérêt, il ferait beaucoup mieux de s'en passer : « J'ai cru devoir obéir aux ordres de « Sa Majesté; mais je ne l'ai pas fait au pied de la lettre, « ne trouvant pas conforme à ses intérêts tant de méfiance « envers l'Empereur. J'en ai parlé au prince Eugène de la « manière que j'ai cru convenable. Il m'a assuré obligeamment « de ce que je savais par avance à cet égard. Je vais écrire « aujourd'huy au Roi pour lui ôter sa défiance. Ce sera avec « la force requise dans une occasion de cette nature et je ne « doute pas que cela ne dispose le Roi à poursuivre hardi- « ment sa marche dans et par le pays de l'Empereur. »

« Ah! la tête de fer », se disaient, entre eux, les vieux Turcs

qui étaient venus supplier en vain Charles XII, au nom du pacha de Bender, de ne pas le contraindre à faire le siége de sa maison, « la tête de fer! Puisqu'il veut périr, qu'il périsse! » Si le roi de Suède avait suivi les conseils du sage Pastor, s'il avait bien voulu se montrer courtois envers un prince auquel il demandait service, s'il avait consenti à lui écrire quelques lignes de sa main et à ne pas lui refuser ouvertement le titre de roi d'Espagne, que Louis XIV, lui-même, avait laissé inscrire dans les traités authentiques de Rastadt et de Bade, s'il avait daigné le voir à son passage et se concerter avec lui, les calculs avides du Czar, des rois de Pologne, de Prusse et de Danemark eussent pu être, en partie, déjoués; la Suède n'eût pas perdu toute la Poméranie; on n'eût pas vu, sans doute, le désastre de Stralsund, l'invasion de la Norvége et le siége funeste de Fredericks-hall. Mais le prince qui avait soutenu un siége dans sa maison, avec quarante serviteurs, contre toute une armée, et massacré, de sa main, une quinzaine de janissaires parce qu'il voulait rester l'hôte du sultan, malgré lui, n'était pas homme à modifier ses vues d'après les représentations de son ministre. Dès que Pastor lui eut fait connaître les intentions positives de l'Empereur, il résolut de traverser ses États incognito et sans son autorisation, revêtit l'uniforme d'un officier allemand, s'affubla d'une perruque et, prenant brusquement congé de son escorte ébahie, lui donna rendez-vous en Suède. Après avoir couru la poste pendant seize jours, avec un seul compagnon de voyage, par la Hongrie, la Moravie, l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, le Palatinat, la Westphalie et le Mecklembourg, il arriva, pendant la nuit, sous les murs de Stralsund et cria aux sentinelles qu'il apportait, de la part de Charles XII, des nouvelles importantes. On le fit entrer immédiatement dans la place; puis on le mena dans les appartements du gouverneur, le

général Ducker, qui se leva pour le recevoir, le reconnut aussitôt et se jeta à ses genoux, en versant des larmes de joie.

La nouvelle du retour inopiné de Charles XII cause, dans toute l'Allemagne, une vive émotion. Sauf, peut-être, l'Empereur qui désire opposer les intérêts germaniques du Roi de Suède aux vues ambitieuses de Frédéric-Guillaume et de George Ier, bien qu'il redoute son alliance intime avec la France, personne, en réalité, ne désire ce retour. On croyait que le héros de Narva finirait ses jours en Turquie, qu'il ne dirigerait plus, lui-même, les affaires de son royaume, qu'il ne reparaîtrait plus sur la scène politique de l'Europe, et chacun avait dressé ses plans en conséquence. « Il n'est prince en Allemagne », écrivait Mandat auquel Louis XIV avait confié la gestion de son ambassade en Autriche avant l'arrivée du comte du Luc, « qui ne « semble désirer la perte du Roi de Suède. Ils le regardent « tous comme un ennemi dont le salut ne leur peut être « que pernicieux; ils tremblent à son nom et, à les entendre « parler, je crois que, si la fortune, contre toute apparence, « favorisait ce prince, l'Allemagne serait culbutée et entiè« rement à sa discrétion. Jamais prince n'a inspiré, dans ses « disgrâces, tant de terreur, tant de haine, ni tant de jalou« sie. Il faut avouer, après tout », ajoute assez naïvement le chargé d'affaires, malgré le respect qu'il doit aux têtes couronnées, « qu'il y a quelque chose d'extraordinaire dans « sa conduite[1] ».

Charles XII a trouvé, en Suède, une situation lamentable. L'argent fait défaut; toute la Poméranie, sauf Wismar et Stralsund, est perdue. Le Czar, l'Électeur Roi de Pologne, le Roi de Danemark en préparent activement le siége. On annonce déjà, pour ne point porter ombrage à l'Autriche et

[1] *Mandat à Torcy*, 11 mai 1715.

pour la maintenir dans son utile neutralité, que ces deux places, une fois conquises, pourront être déclarées villes impériales. Il est entendu que la Prusse gardera Stettin, que le Holstein sera annexé au Danemark, que Brême et Verden, occupés actuellement par des troupes danoises, seront définitivement attribués à l'Électeur de Hanovre, Roi d'Angleterre. Déjà, Frédéric IV et George Ier négocient secrètement à cet effet. En ce moment, le pire ennemi de la Suède est le Roi de Prusse, parce qu'ayant résolu de la chasser entièrement de l'Allemagne, ce qu'il lui serait impossible de faire si l'Autriche et la France, garantes des traités de Westphalie, s'interposent, il dissimule soigneusement, à Paris, à Vienne, à Berlin même, ses desseins perfides, sous d'habiles apparences de modération et de bon vouloir. Écoutons, de nouveau, les plaintes de Pastor sur sa duplicité : « Le conseiller Coccejus, ministre du Roi de « Prusse à cette cour, qui paraît un honnête homme et « franc, m'a témoigné qu'il est fâché d'être employé dans « une négociation d'une nature comme est celle qu'il a « entre les mains contre le Roi de Suède, et qu'il se repent « de ne pas avoir accepté le service de Hesse-Cassel qui lui « a été offert, il y a deux ans. Je sais d'ailleurs, de science « certaine, qu'il a avoué franchement à quelqu'un, à qui il « a cru pouvoir se confier, que le plan de sa cour est fondé « sur les principes de Machiavel..... Je m'étonne bien de ce « que ce ministre est assez imprudent pour tenir un pareil « langage de sa propre cour; il faut bien que la force de la « vérité le fasse parler ainsi; il passerait bien mal son temps « si on venait à le savoir à Berlin [1]. »

Avec un peu de prudence, le Roi de Suède, quelque déplorable que soit, en ce moment, l'état de ses affaires, peut

[1] *Pastor à Torcy*. Vienne, 20 avril 1715.

encore sauver une partie de ses possessions germaniques, et détourner la foudre qui menace les débris de sa couronne. Il ne lui suffit pas, à la vérité, d'exalter, jusqu'à l'enthousiasme, jusqu'à l'héroïsme, par ses admirables exemples, par son imperturbable confiance dans le succès, par les vives espérances que son retour a fait naître, la valeur native de ses sujets; il ne suffit pas que sa merveilleuse énergie ait fait jaillir, d'un sol épuisé, des ressources nouvelles; il faut encore qu'il mette la France en mesure de l'assister efficacement, non par la force des armes, Louis XIV n'y veut plus secourir, mais par l'influence légitime que ses dernières victoires lui ont acquise dans les conseils de l'Europe. Avant tout, il est nécessaire que l'Empereur soit rassuré sur les intentions véritables de Charles XII, que celui-ci lui témoigne les égards qu'on ne peut refuser à un souverain ami, qu'il cesse de le fatiguer par des exigences auxquelles on ne peut satisfaire, qu'il lui persuade que l'Allemagne n'a rien à redouter de l'alliance des Snédois avec les Français ou les Turcs, afin que le chef de la maison d'Autriche, délivré des soupçons qui paralysent son bon vouloir et voyant enfin sa propre dignité satisfaite, agisse, énergiquement et sans retard, au nom des traités dont il est garant, saisisse officiellement la Diète des affaires suédoises, et obtienne ainsi, en vertu des clauses mêmes de ces traités, la restitution des territoires de la Poméranie.

A cet égard, Charles XII reçoit les plus sages conseils. « Les ministres de l'Empire », lui mande Pastor, au mois d'avril 1715, « me disent que l'Empereur reconnaît pour « juste que Votre Majesté soit rétablie et qu'il veut la « seconder par des moyens efficaces, après avoir essayé les « voies de douceur, en conformité des constitutions de « l'Empire, à condition pourtant que Votre Majesté se com- « porte en ami et bon prince de l'Empire envers lui. Ils

« ajoutent que l'Empereur prend pour une marque de « méfiance, dans son équité et grandeur d'âme, et pour une « affaire qui répugne à sa dignité impériale, que Votre Majesté « prétende l'obliger à des assurances plus positives et plus « détaillées avant que Votre Majesté ait fait, envers lui, « quelques pas aimables. » Charles XII veut bien envoyer un plénipotentiaire à Brunswick et ne plus refuser à l'Empereur le titre de Roi d'Espagne, lorsque Charles VI lui aura donné des garanties formelles au sujet de son entier rétablissement en Allemagne. Or, sans refuser ces garanties, le prince Eugène répète, invariablement et non sans raison, que le Roi de Suède ne saurait les recevoir s'il ne s'acquitte exactement de ses obligations envers Sa Majesté Impériale, s'il ne prend, vis-à-vis d'elle, les engagements qu'elle demande.

Mais la *Tête de fer* ne s'incline jamais devant les nécessités qu'il ne lui plaît pas de subir. Charles XII a prétendu, d'abord, qu'il appartenait à la Diète de l'Empire de prononcer entre lui et les puissances qui ont injustement envahi ses États, et il a fait passer aux princes allemands un long mémoire pour leur exposer ses griefs. L'Empereur ayant proposé d'en faire juge un congrès général qui se réunirait à Brunswick et dans lequel pourraient venir siéger les représentants de la France, de la Russie, de la Prusse, du Danemark, à côté des plénipotentiaires de l'Empire, il a consenti à y envoyer les siens, si l'Empereur, *préjugeant les décisions de congrès,* prenait, *à l'avance,* l'engagement de lui procurer toute satisfaction. Cet engagement, comme on vient de le voir, ayant été décliné, Charles XII refuse maintenant de laisser paraître ses ambassadeurs à Brunswick, sous le prétexte que ladite ville, dépendant du Hanovre, est située sur un territoire ennemi, et il se décide à continuer la guerre.

Nous ne pourrions, sans dépasser de beaucoup les limites

de notre sujet, insister sur les événements qui vinrent trahir, pendant trois années consécutives, l'étonnante fortune du Roi de Suède, et que nous avons déjà brièvement exposés dans le premier volume de cette étude [1]. Rappelons seulement qu'en 1715 il soutient dans Stralsund, assiégée par une armée de trente-six mille hommes, un siége meurtrier pendant lequel il fit littéralement des prodiges d'audace et exposa vingt fois sa vie, sans pouvoir sauver cette place importante; qu'ensuite il perdit Wismar, la dernière ville que la Suède possédât en Allemagne, s'empara d'une grande partie de la Norvége, espérant, par cette puissante diversion, diviser ses ennemis, et fut contraint de l'évacuer, en grande hâte, pour venir défendre son propre royaume que menaçait l'armée danoise; qu'en 1717, il espéra, un instant, que les projets rêvés par son premier ministre, le baron de Gortz, allaient s'accomplir, et que la Suède, alliée de la Russie, de l'Espagne, de Jacques-Édouard rétabli sur le trône de ses pères, de Stanislas Leczinski élu, une seconde fois, Roi de Pologne, recouvrerait ses provinces conquises, son ancienne influence, son glorieux prestige, ferait encore une fois trembler l'Europe; mais que toutes ces belles espérances s'évanouirent, et que, le 11 décembre 1718, visitant, à neuf heures du soir, les tranchées établies, par son ordre, autour de Frederickshall [2] qu'il assiégait, il y fut tué d'un coup de feu tiré des remparts. Ce coup de feu pacifia le Nord beaucoup plus aisément que n'eussent pu le faire les *conclusa* de la Diète impériale, ou les décisions du congrès de Brunswick. La reine Ulrique-Éléonore se hâta de mettre fin à la guerre cruelle qui ravageait, depuis dix ans, les rives de la Baltique. Les traités qu'elle conclut successive-

[1] Livre II, chapitre III.

[2] Bourg de Finlande, situé, à quinze lieues nord-ouest d'Abo, sur le golfe de Bothnie.

ment, en 1720, avec l'Électeur de Hanovre, Roi d'Angleterre, les Rois de Prusse et de Danemark, — en 1721, à Nystadt, sous la médiation de l'Empereur, avec la Russie, — consacrèrent le démembrement de la Suède au profit de ses rivaux. Elle perdit, outre ses possessions germaniques, la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, la Carélie. Pierre le Grand lui restitua la Finlande.

Lorsque Charles VI réconcilie le Czar avec la Suède et met ainsi la dernière main à la pacification des contrées germaniques, il est encore brouillé avec le roi d'Espagne malgré les puissants efforts qui ont été faits pour obtenir leur rapprochement. L'espoir, que les assurances, tant de fois données au maréchal de Villars par le prince Eugène, avaient nourri et fortifié dans le cœur de Louis XIV, s'est trouvé complétement déçu. Les exhortations adressées par le roi de France à son petit-fils ont été inefficaces. Le comte du Luc a échoué dans ses pressantes démarches, la médiation du Saint-Père a été déclinée, la tentative du régent, du roi George, des États-Généraux, réalisée par la quadruple alliance, n'a pas abouti; il faudra, pour que ce rapprochement s'opère entre deux hommes qui se détestent, que leurs mutuels intérêts les y obligent, que les circonstances l'aient rendu inévitable.

« Monseigneur », mandait Torcy, en juin 1714, au cardinal del Giudice, pendant le séjour que le Grand Inquisiteur d'Espagne faisait alors à Paris, « Votre Éminence verra, « par l'extrait ci-joint de la correspondance des ambassa- « deurs de Sa Majesté à Bade, que l'Empereur ne paraît « pas éloigné de traiter avec le roi d'Espagne..... et qu'il « semble que la paix ne dépendra présentement que de la « restitution des biens confisqués sur les Espagnols rebelles « à Sa Majesté Catholique; car il ne sera plus question des « priviléges des Catalans, puisque la reddition de Barce-

« lone, que j'espère prochaine, terminera, pour toujours, « cette difficulté. Il y a longtemps, Monseigneur, que le « Roi a peine à comprendre l'extrême répugnance de Sa « Majesté Catholique à rendre à ses sujets rebelles les « biens confisqués sur eux, car, outre que cette restitution « est devenue une clause ordinaire et comme de style dans « tous les traités de paix, Sa Majesté croit qu'il est de l'in- « térêt du roi d'Espagne de retirer, d'auprès de l'Empereur, « un nombre considérable de gens toujours occupés à main- « tenir, en lui, le désir de conserver et de faire valoir ses « prétentions sur l'Espagne, attentifs, par conséquent, à « entretenir des correspondances et des cabales dans ce « royaume, à flatter les malintentionnés d'espérances chi- « mériques de révolution. Sa Majesté est persuadée que, si « ces mauvais sujets sortaient de Vienne, il n'y aurait plus « dans cette cour, comme dit le comte de Goes, qu'un « empereur allemand qui oublierait bientôt l'Espagne, « pendant que ceux qu'il aurait envoyés dans ce royaume « prendre possession de leurs biens, se trouvant dénués de « tous les avantages qu'ils avaient espérés, y deviendraient « les plus grands ennemis de la maison d'Autriche. Car, au « lieu des biens qu'il leur a promis, ils rentreraient dans « des terres désolées par la guerre et qui certainement leur « procureraient peu de revenus, *surtout si le roi d'Espagne « voulait permettre aux créanciers d'exercer leurs droits « contre leurs débiteurs.* »

Machiavel n'eût pas mieux conseillé *son prince.* Non-seulement Philippe ne suivit point ces habiles indications dont le cardinal se hâta de lui faire part, mais encore, poussé par la jeune reine qu'inspirait secrètement Alberoni, il produisit des prétentions inattendues, absolument incompatibles avec les assurances que son aïeul avait reçues de lui. Les plans de l'abbé italien étaient faits, il en

commençait l'exécution sans paraître lui-même sur la scène politique.

« Vous savez », avait écrit le jeune Roi, le 31 janvier 1714, à son aïeul, « que je suis prêt à consentir que Naples, le Mila-« nais et les Pays-Bas restent à l'Archiduc, comme je l'ai « fait de la Sicile en faveur du duc de Savoie, de Gibraltar « et de l'île de Minorque en faveur des Anglais... L'Archi-« duc doit, moyennant ces conditions, renoncer à ce qui me « reste de la monarchie espagnole. Ainsi, nous n'avons « plus ni lui, ni moi, rien à prétendre l'un de l'autre. » Oubliant cette déclaration déjà vieille de plusieurs mois et qu'il convenait au conseiller d'Élisabeth de laisser ensevelie sous la poussière des Archives, Philippe répondit, le 2 avril 1715, par la lettre suivante, aux nouvelles exhortations que Louis XIV venait de lui faire parvenir : « Le « duc de Saint-Aignan m'a parlé de ce que vous lui dites « au sujet de ma paix avec l'Archiduc. Je n'aurai pas de « peine à y consentir toutes les fois qu'elle sera telle que « la justice et mon droit le demandent, c'est-à-dire que j'y « serai reconnu comme le roi légitime de la monarchie « d'Espagne, que le tout ou la plus grande partie des États « que j'ai perdus dans cette guerre m'y seront rendus et « que la succession de la Reine et de ses enfants, aux États « de Parme et de Plaisance et à ceux de Toscane, y sera « reconnue sans aucune contestation. »

Était-ce bien le même prince qui avait écrit les deux lettres du 31 janvier 1714 et du 2 avril 1715? Louis XIV en pourrait douter, s'il ne savait, depuis longtemps, que Philippe ne pensait, n'agissait guère par lui-même, si déjà il n'avait appris qu'Élisabeth Farnèse pensait et agissait tout autrement que madame des Ursins. Le roi d'Espagne avait donc la prétention de refaire, à son profit, les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade, pour lesquels la France

venait de prodiguer son sang et son or. On ne pouvait ignorer que l'Empereur avait vu d'un œil mécontent et jaloux l'union du jeune Roi avec la princesse de Parme, précisément parce que les droits éventuels d'Élisabeth Farnèse à des successions fort importantes, en Italie, y pourraient faire revivre un jour, s'ils obtenaient satisfaction, l'influence espagnole. « L'Empereur est fâché contre le « duc de Parme, avait écrit Pastor, à cause du mariage de « sa nièce avec le roi d'Espagne, et a fait défendre la cour « à son envoyé [1]. » Exiger que ces droits fussent solennellement reconnus par le futur traité, c'était en rendre déjà la conclusion bien difficile. Prétendre à la restitution de tout ou partie des provinces perdues par l'Espagne pendant la guerre, c'était prouver tout simplement qu'on ne voulait plus, à Madrid, de réconciliation avec l'Autriche.

Louis XIV ne pouvait s'y tromper. Les intrigues et les propos des exilés espagnols qui jouissaient toujours à Vienne, malgré les judicieuses représentations du prince Eugène, de la faveur du souverain, lui étaient bien connus. Rien ne leur coûtait pour retenir une proie que le traité de Rastadt et la paix de Bade avaient failli leur arracher. Le roi de France n'a plus longtemps à vivre et l'Autriche n'aura rien à redouter, pendant longtemps, du jeune prince qui lui succède. Ce n'est point pendant la minorité des souverains que les gouvernements font la guerre. On dit que Philippe V aspire au trône de France, tout au moins à la régence. Il paraît certain qu'il ne pourra, s'il obtient l'un ou l'autre, conserver la couronne d'Espagne. L'Empereur pourrait-il trouver une meilleure occasion de s'en saisir? N'a-t-il pas encore un parti puissant en Catalogne? Le nouveau roi d'Angleterre, prince de l'Empire, n'est-il pas, par inclina-

[1] *Pastor à Torcy*. Vienne, 3 octobre 1714.

tion, par reconnaissance, par intérêt, dans la dépendance de l'Autriche? N'a-t-il pas besoin de son appui pour obtenir, de la Diète, la sanction de ses nouvelles conquêtes sur le roi de Suède? Peut-on craindre, un instant, que George Ier déclare la guerre à Charles VI? La Hollande peut-elle faire, toute seule, la guerre à l'Empire? Au pis aller, qui empêcherait l'Autriche de mettre la main sur la Sicile, dont la possession lui est indispensable pour la sûreté du royaume de Naples? Tel était le thème que les hommes ardents, qui siégeaient à Vienne dans le conseil d'Italie et dont nous avons déjà parlé : l'archevêque de Valence, don Antonio Romeo, don Ramon de Vilana Perlas, le comte Stella, développaient, chaque jour, devant l'Empereur, dans ce langage imagé, chaleureux, pénétrant, qui avait longtemps charmé ses oreilles à Barcelone, et qui produisait toujours, sur lui, l'impression la plus vive. Alberoni, qui aspirait à brouiller les cartes, n'avait pas de plus utiles, de plus précieux auxiliaires que les membres espagnols du conseil d'Italie.

Jamais la réconciliation de l'Espagne et de l'Autriche ne parut plus éloignée qu'au début de l'année 1715. Ce fut donc seulement pour la forme que Louis XIV accueillit, assez froidement d'ailleurs, les offres de Clément XI qui proposait sa médiation dans l'espoir, sinon de prévenir, au moins de retarder le conflit. « Il y a quelques jours », mandait-il, le 29 avril 1715, au duc de Saint-Aignan, « que le « Pape m'a proposé d'offrir sa médiation à Vienne et à « Madrid. Ces sortes d'offices ne doivent pas être rejetées. « Aussi ai-je répondu que je verrais avec plaisir que Sa « Sainteté voulût faire une démarche, que je croyais très- « conforme à la qualité de Père commun des fidèles. » Comme on pouvait bien s'y attendre, cette démarche dont la réussite eût fait échouer toutes les combinaisons d'Alberoni, n'eut aucun succès en Espagne. « Touchant la dispo-

« sition où vous êtes, répondit Philippe à Louis XIV, de « contribuer à faciliter la paix entre l'Archiduc et moi, et la « proposition que le Pape vous a faite d'offrir sa médiation « pour cette paix, je m'en remets, par rapport aux conditions « sous lesquelles j'y pourrais consentir, à ce que je vous ai « déjà écrit. Mais, par rapport à la médiation que le Pape « est dans le dessein d'offrir, je ne puis m'empêcher de vous « prier de considérer comment, après la reconnaissance « que Sa Sainteté a faite de l'Archiduc et les sujets qu'Elle « m'a donnés, jusqu'ici, de croire son inclination pour les « intérêts de ce prince, je puis attendre, de sa médiation, « des avantages proportionnés à la justice et convenables « à mes intérêts, et que, pouvant penser, au contraire, que « les propositions qui me seraient faites par cette voie, « seraient opposées à ce que j'aurais le droit de demander, « il sera mieux, ce me semble, de ne point admettre l'offre « de la médiation du Pape, que de m'exposer, par le refus « de propositions préjudiciables au bien de mes affaires, à « faire naître des sujets de discorde entre le Pape et moi. « Une raison qui me porte aussi à ne me point occuper de « cette médiation, est que j'aurais lieu de craindre que le « droit de la Reine et de ses enfants à la succession de « Parme et de Plaisance, aussi bien qu'à celle des États de « Toscane, étant considéré comme incontestable en Italie, « Sa Sainteté ne tâchât, à l'occasion de cette médiation, de « tirer quelque avantage, ou pour lui-même, à l'égard des « États de Parme et de Plaisance, où pour l'Archiduc, afin « d'éviter, par là, qu'un prince de la maison de France « dominât en Italie... » Élisabeth avait mis en avant la grandeur future de l'Espagne; elle avait fait parler ses propres intérêts. Philippe ne se souvenait plus de ses anciennes promesses. Le régent entreprit, à son tour, de le contraindre à les exécuter.

Lorsque le duc d'Orléans arriva au pouvoir, il trouva la France ruinée, découragée, fatiguée, avide de repos, absolument incapable de recommencer la guerre. Obtenir la confirmation des traités d'Utrecht par l'Angleterre qui manifeste, en ce moment, des intentions hostiles, par la Hollande, son dévoué satellite, par l'Espagne dont l'attitude commence à devenir provocante : c'est assurer le maintien de la paix, c'est couronner l'œuvre du grand Roi. Le Régent consacrera tous ses efforts à cette noble tâche. Le gouvernement anglais résiste, parce qu'il tremble de déplaire au parlement qui a condamné, par ses votes, les actes pacifiques des tories; les États-Généraux hésitent, parce qu'ils ne veulent point, disent-ils, affliger l'Empereur, leur ami; Philippe V fait répondre dédaigneusement, par le cardinal del Giudice, au duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur, « qu'ayant examiné les derniers traités signés à Utrecht, il « n'y a trouvé aucune clause qui ait besoin d'être con- « firmée ». La négociation sera longue, laborieuse, et la France, peut-être, y compromettra sa dignité. Mais le but que poursuit Philippe d'Orléans est vraiment patriotique et il n'abandonnera pas ses projets. La diplomatie de son confident l'abbé Dubois a des témérités que rien n'émeut et des calculs que rien ne déconcerte. Elle triomphe de tous les obstacles et le traité de la triple alliance qui renouvelle, confirme et garantit la paix d'Utrecht, est conclu, le 4 janvier 1717, à la Haye [1].

[1] Le *traité de la Triple Alliance* stipulait, en outre, l'obligation pour le chevalier de Saint-Georges de se retirer au delà des Alpes et, comme on l'a vu plus haut, la démolition des travaux de Mardick. Il fut signé par l'abbé Dubois et le marquis de Châteauneuf pour la France; par lord Cadogan pour l'Angleterre; par Heinsius et six autres députés des Provinces-Unies pour la Hollande. Dubois et Stanhope, qui se connaissaient de vieille date et qui inspiraient la plus entière confiance, l'un au Régent, l'autre au roi George, en furent les principaux négociateurs.

Alberoni ne tarde point à lever le masque. Avec une activité merveilleuse, il avait mis en œuvre toutes les ressources créées par l'administration prévoyante de madame des Ursins, restauré les finances, l'armée, la marine. En ce moment, l'Empereur lutte, avec toutes ses forces, contre les armées ottomanes. On ne saurait trouver d'occasion plus propice pour lui ravir ses possessions italiennes. Le 22 août, une flotte espagnole, destinée, en apparence, à secourir Venise contre les Turcs, mouille devant l'île de Sardaigne. Le marquis de Leide y débarque, à la tête de plusieurs régiments, et la soumet en quelques jours. L'année suivante, il entreprend la conquête de la Sicile. La Sardaigne appartenait à l'Autriche, la Sicile, depuis le traité du 13 août 1713, dépend de la Savoie [1]. Ainsi, en pleine paix, sans provocation aucune, sans déclaration de guerre, à l'improviste, le roi d'Espagne ose attaquer ces deux puissances. S'il est encore brouillé avec Charles VI, il est lié envers Victor-Amédée par les conventions d'Utrecht. La conquête de la Sardaigne peut s'expliquer à la rigueur, bien qu'il soit odieux de choisir, pour frapper l'Autriche, le moment même où elle combat la Turquie; mais l'invasion de la Sicile est un audacieux attentat au droit des gens, et, si elle reste impunie, il n'y aura plus, pour les nations civilisées, de sûreté en Europe.

Il appartient aux signataires de la triple alliance de châtier cet attentat qui est la violation flagrante des traités d'Utrecht, et de prévenir, par de nouvelles mesures, le retour de semblables périls. Le 11 août 1718, l'amiral Byng [2], envoyé au secours du duc de Savoie, attaque la

[1] Par ce traité, dont on a vu plus haut l'analyse, Philippe V avait cédé au duc de Savoie, pour lui et ses descendants mâles, le royaume de Sicile et les îles en dépendant, en toute propriété et souveraineté.

[2] George Byng, vaillant marin, administrateur habile, s'était déjà illustré

flotte espagnole, auprès du cap Passaro, la détruit et délivre ainsi la Sicile. Trois semaines auparavant, le 18 juillet 1718, les plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne ont signé, à Paris, un traité auquel l'Empereur ainsi que les États-Généraux ne tardent point à donner leur adhésion[1] et qui devient ainsi *la quadruple alliance.* — Le roi d'Espagne rendra la Sardaigne à l'Empereur qui l'échangera, contre la Sicile, avec le duc de Savoie, lequel deviendra ainsi roi de Sardaigne; — Charles VI et Philippe V renoncent réciproquement à tous les États de la monarchie d'Espagne qui ne leur ont pas été spécialement attribués par la paix d'Utrecht; — Charles VI renonce expressément, pour lui et ses héritiers, à la monarchie d'Espagne et des Indes; — l'Empereur reconnaîtra formellement Philippe V comme roi légitime de l'Espagne; — en cas d'extinction des héritiers mâles de la maison de Médicis et de celle des Farnèse, extinction non moins inévitable que prochaine, l'Empereur donnera les duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance, en investiture, à l'infant don Carlos, fils aîné du roi Philippe V et d'Élisabeth Farnèse; — Libourne demeurera port franc à perpétuité; — l'Empereur confirmera toutes les cessions faites au duc de Savoie par le traité de Turin du 25 octobre 1703; — le roi de France emploiera ses bons offices pour obtenir, en faveur de Philippe V, la rétrocession de Gibraltar; — un délai de trois mois est accordé, au roi d'Espagne, pour examiner et admettre les

sur les côtes d'Espagne et d'Angleterre, en s'emparant de Gibraltar (1703), en ravitaillant Barcelone, assiégé par Philippe V, en contribuant, par d'habiles manœuvres, à faire échouer les desseins du prétendant. C'était un whig zélé et un partisan dévoué de la famille d'Orange. George Ier le fit pair et vicomte de Torrington. Né en 1663, mort en 1733.

[1] L'Empereur, le 2 août 1718, les États-Généraux, le 16 février 1619. Dubois, Stanhope, Penterriedter, qui représentait alors Charles VI en Angleterre, furent les principaux négociateurs de la Quadruple Alliance.

conditions susdites qui devront, au besoin, lui être imposées par la force des armes; — telles sont, en résumé, les clauses de ce traité célèbre dont le but principal est de maintenir la paix européenne en contraignant l'Empereur et Philippe V à respecter les conventions d'Utrecht.

Souscrire à de telles obligations, subir une réconciliation forcée avec l'Empereur, ce serait, pour le roi d'Espagne, accepter une humiliation cruelle, abandonner des espérances qui lui sont devenues infiniment chères, renoncer aux projets grandioses que son premier ministre a conçus et qui passionnent sa jeune épouse. Malgré les pressantes sollicitations du duc de Saint-Aignan, du marquis de Nancré, confident et favori du Régent, envoyé à Madrid en mission extraordinaire, et de lord Stanhope qui s'y est rendu pour lui prêter son concours, Philippe V oppose froidement, aux propositions qui lui sont faites, des revendications inadmissibles[1]. Alors son neveu, Louis XV, lui déclare la guerre, et, par un de ces retours étranges que la raison d'État peut seule expliquer, Berwick, le vainqueur d'Almanza et de Barcelone, entre dans la Navarre, à la tête d'une armée, soumet Fontarabie le 18 juin 1719, Saint-Sébastien, le 17 août, toute la province de Guipuscoa et pénètre dans la Catalogne pendant que, de leur côté, les Anglais opèrent une descente en Galice. Incapable de résister à cette double attaque, Philippe courbe la tête, congédie son premier ministre, fait évacuer la Sicile et la Sardaigne, adhère enfin à la quadruple alliance.

Mais ce consentement forcé n'aplanira pas encore tous

[1] Alberoni prétendait que la Sicile et la Sardaigne rentrassent sous la domination espagnole, et que l'Empereur donnât, dans le Milanais, un équivalent à la Savoie; qu'il satisfît à toutes les prétentions des princes d'Italie, et qu'il renonçât à tous ses fiefs italiens; qu'il rappelât les troupes impériales, qui marchaient en ce moment vers les Alpes, et que la flotte anglaise quittât la Méditerranée.

les obstacles qui séparent l'Empereur du roi d'Espagne. En vain, à la suite de longs délais, leurs renonciations mutuelles seront-elles échangées par l'entremise des gouvernements de France et d'Angleterre; en vain, un congrès diplomatique réuni à Cambray, en 1722, essayera-t-il de vaincre toutes les difficultés que suscitent Charles VI qui ne veut se résoudre ni à délaisser le titre de roi d'Espagne ni à voir un infant régner sur trois grandes provinces d'Italie, — les États-Généraux, auxquels porte ombrage la nouvelle compagnie d'Ostende [1], — le grand-duc de Toscane, le duc de Parme, le Pape qui, tous, pour des motifs différents, protestent contre les dispositions stipulées par la quadruple alliance en faveur de don Carlos, — le roi d'Espagne qui exige que Charles VI résigne la grande maîtrise de la Toison d'or, que les États de Mantoue, de la Mirandole, de Montferrat soient rendus à leurs possesseurs légitimes. En 1725, le congrès n'a pas encore trouvé les solutions nécessaires, lorsqu'un événement imprévu vient brusquement l'interrompre. La jeune infante, fiancée, en 1722, à Louis XV et qui réside, depuis ce moment, à la cour de France, est renvoyée à Madrid. Cet affront, publiquement infligé à sa propre fille et à la dignité de sa couronne, exaspère profondément le roi d'Espagne. Il rappelle, de Cambray, ses plénipotentiaires [2], et prend soudain la résolution de traiter lui-même avec l'Empereur. Un diplomate d'une remarquable dextérité, le baron de Ripperda [3], envoyé secrète-

[1] Créée par Charles VI, comme on l'a déjà vu, en 1722, elle devait jouir exclusivement du droit de faire le commerce aux Indes et en Afrique.

[2] Le comte de San-Estevan et le marquis de Beretti-Landi.

[3] Jean-Guillaume, baron de Ripperda, colonel d'infanterie, puis ambassadeur de Hollande à Madrid, s'attacha au service de Philippe V, qui le fit duc et le nomma ministre des affaires étrangères. Haï des grands et de la cour, il tomba en disgrâce et fut enfermé dans le château de Ségovie (1726). Il s'évada en 1728, chercha vainement un emploi en Angleterre, en Por-

ment à Vienne dès le mois d'octobre 1724, discutait, avec le prince Eugène, Stahremberg et Zinzendorf, les affaires de l'infant don Carlos. Il reçoit l'ordre de brusquer la négociation et de conclure un traité qui règle, sans le concours des autres puissances, les obligations respectives de l'Autriche et de l'Espagne. Le désir exprimé, tant de fois, par Louis XIV est accompli. Rapprochés par leurs communs intérêts, par les mutuelles exigences de leur situation politique, Charles VI et Philippe V se réconcilient eux-mêmes. En vertu des trois traités conclus, à Vienne, le 30 avril et le 1er mai 1726[1], toutes les clauses de la quadruple alliance sont confirmées. L'Autriche renonce à l'Espagne et aux Indes, Philippe V aux provinces italiennes, ainsi qu'aux Pays-Bas espagnols attribués à l'Empereur par les traités d'Utrecht; — l'Empereur garantit l'ordre de succession établi, en Espagne, par lesdits traités; — il est tenu de donner à don Carlos l'investiture du grand-duché de Toscane, des duchés de Parme et de Plaisance; — il s'engage à seconder, de ses bons offices, toutes les démarches qui pourront être faites pour la restitution de Gibraltar; — Charles VI et Philippe V conserveront tous les titres officiels dont ils font actuellement usage, mais leurs héritiers garderont seulement ceux de leurs possessions réelles; — la réversion éventuelle de la Sicile, stipulée par les traités d'Utrecht en faveur du roi d'Espagne et de ses descendants, est abolie; — Philippe reconnaît la Pragmatique Sanction ainsi que la Compagnie d'Ostende qui jouira, dans les ports d'Espagne, des Indes espagnoles et les îles Canaries, de tous les priviléges accordés

tugal, en Hollande, passa ensuite au Maroc, embrassa l'islamisme et combattit les Espagnols à la tête d'une armée musulmane. Battu à Ceuta, il fut banni par le Sultan, et mourut, peu après, à Tétuan, en 1737.

[1] Ripperda signa, le 30 avril, un traité de paix, puis une alliance défensive, et, le 1er mai, un traité de commerce.

aux autres nations[1]. C'est ainsi qu'il se venge de l'intervention des puissances maritimes dans sa querelle avec l'Autriche.

Ce sera principalement aux intérêts mercantiles des Provinces-Unies que les nouveaux priviléges, stipulés en faveur du commerce autrichien, pourront porter préjudice, et cependant elles n'ont pris part ni à l'expédition dirigée par l'amiral Byng, ni à la récente invasion de la Péninsule Ibérique. Depuis les guerres de la succession d'Espagne qui ont vidé leurs coffres et décimé, en quelque sorte, leur population, elles n'aspirent qu'à consolider la paix et à éviter toutes les aventures qui peuvent en troubler le calme fécond. Si elles ont signé la triple et la quadruple alliance, c'est qu'en réalité on leur a forcé la main et qu'elles n'ont voulu se brouiller ni avec l'Angleterre, ni avec la France. Leurs relations avec l'Empereur, compromises par les traités d'Utrecht, restaurées en 1715, par celui de la Barrière, se sont péniblement maintenues pendant plusieurs années. La création de la compagnie d'Ostende leur a causé non moins de mécontentement que de surprise. Mais elles ont contenu jusqu'ici, officiellement au moins, leur indignation, pour ne pas rompre la profitable harmonie qui règne maintenant entre elles et leur puissant voisin. Leur gouvernement ne se plaindra pas, non plus, des conventions de Vienne, malgré le tort incontestable qu'elles doivent causer à leur négoce et par conséquent à leurs finances[2].

[1] Par la Pragmatique Sanction, qui porte la date du 17 avril 1713, l'Empereur réglait la succession de ses États héréditaires et assurait la couronne, pour le cas où il n'aurait pas d'héritier mâle, à sa fille aînée, Marie-Thérèse. L'Espagne fut la première puissance qui reconnut l'autorité de la Pragmatique. Cet acte de courtoisie, auquel Charles VI fut extrêmement sensible, et les priviléges accordés à la Compagnie d'Ostende, qui jouissait de toute sa faveur, le décidèrent à donner son approbation au traité du 30 avril.

[2] La France et l'Angleterre furent moins patientes. Elles conclurent,

Il nous reste à parler, pour achever l'étude que nous avons entreprise, du traité de la Barrière qui avait rétabli, le 15 novembre 1715, les rapports de la Hollande et de l'Autriche.

Depuis la mémorable invasion de 1672, pendant laquelle l'indépendance des Provinces-Unies avait failli périr, tous les efforts de la diplomatie hollandaise tendaient à obtenir de suffisantes garanties contre les tentatives ambitieuses de la France, à établir, entre les deux nations, une infranchissable *barrière*. Le traité qui consacra la grande alliance l'avait formellement promise. Il est certain qu'à défaut de cet engagement formel, les États-Généraux n'eussent point consenti à entrer dans la coalition qui se forma, en 1701, contre la France. Quelles seraient exactement l'importance et la forme de la *barrière?* Le traité ne les définissait pas. Quelles étaient les villes des Pays-Bas espagnols qui devaient la constituer, et quels seraient les éléments de leur garnison? Ces villes qui feraient partie, après la guerre, ainsi que cela était solennellement convenu, des possessions héréditaires de l'Empereur, seraient-elles gardées par des soldats autrichiens ou des soldats hollandais? Ces questions étaient restées pendantes, et, quand elles furent agitées, on ne put d'abord parvenir à s'entendre. Charles VI prétendait que les places fortes des Pays-Bas, défendues par ses propres troupes, seraient, pour les Provinces-Unies, la meilleure et la plus solide des protections, que la dignité impériale exigeait absolument que leurs garnisons fussent autrichiennes ou allemandes, et il soutenait cette opinion avec son inflexi-

le 3 septembre 1725, avec la Prusse, à Herrenhausen, une alliance défensive contre l'Autriche. Après avoir résisté, pendant plusieurs mois, à leurs sollicitations, le gouvernement hollandais, cédant aux représentations passionnées de la Compagnie des Indes, donna, le 9 août 1726, son adhésion à cette alliance.

bilité habituelle. Heinsius répondait que toutes les alliances étaient précaires, et que les États-Généraux n'accepteraient aucun arrangement dans lequel ne serait pas compris le droit, pour la République, de garder elle-même sa barrière. Il demandait, en outre, qu'Ostende, Nieuport, Dendermonde, Anvers même, y fussent compris, et cette désignation réveillait l'inquiétude jalouse du commerce britannique. On put croire, un instant, que toute négociation serait infructueuse, et que la Hollande, séduite par les offres de Louis XIV, allait se réconcilier avec la France. Cette effrayante perspective rendit l'Autriche plus souple, l'Angleterre moins difficile, et Zinzendorf fut envoyé, en 1706, à la Haye, pour y signer une convention avec Leurs Hautes Puissances, sous la médiation de Marlborough. Cette médiation, cependant, fut inutile. L'ambassadeur impérial n'était point autorisé à faire des concessions suffisantes. Lorsque, trois ans plus tard (1709), les conférences de la Haye furent rompues, et que les Anglais voulurent pousser la guerre à outrance afin de mettre à profit notre lamentable détresse, ils prirent une résolution héroïque. Plus que jamais, le concours actif de la République leur était indispensable, plus que jamais, la Reine devait se méfier des manœuvres mystérieuses de la diplomatie française. Ce concours serait certain, ces manœuvres seraient déjouées si la Grande-Bretagne garantissait formellement aux Provinces-Unies les sûretés qu'elles désiraient avant toute chose. Il était, sans doute, étrange et passablement téméraire de ne point demander le consentement de l'Empereur, du moment qu'il s'agissait de fixer une décision à laquelle l'Autriche était directement intéressée. Mais, puisque son plénipotentiaire prétendait imposer des prétentions inadmissibles, on agirait sans lui, on traiterait sans sa participation; on s'engagerait seulement à procurer ultérieurement, aux

États-Généraux, l'approbation et l'adhésion de Charles VI. Les périls de la situation ne comportaient aucun retard.

Ce fut ainsi que l'Angleterre et la Hollande conclurent successivement, à la Haye, le 29 octobre 1709, et à Utrecht, le 30 janvier 1713, les deux premiers traités de la Barrière. Le second dut remplacer l'autre, parce que les négociations, poursuivies, à Londres, en 1711 et 1712, entre Ménager et Saint-John, nous ayant assuré la possession de Lille, Condé, Valenciennes, Maubeuge, qui avaient été d'abord comprises dans la *Barrière*, d'importantes modifications étaient devenues indispensables [1]. Par le traité du 30 janvier 1713, il fut convenu que les États-Généraux garantiraient la succession protestante établie par les actes du Parlement, — que les Pays-Bas espagnols, destinés à l'Empereur, constitueraient leur barrière, — qu'ils pourraient faire garder, par leurs soldats, Furnes, Knoque, Ypres, Menin, Tournay, Mons, Charleroy, Namur, Gand, et que les revenus desdites places seraient consacrés à l'entretien de leurs garnisons, — qu'aucune portion des Pays-Bas catholiques ne serait jamais réunie au royaume de France, ni cédée à aucun prince de la famille des Bourbons.

Entre la Hollande et l'Autriche, la question restait donc pendante. On n'a pas oublié qu'en vertu des traités d'Utrecht, la république des Provinces-Unies devait conserver la possession des Pays-Bas espagnols jusqu'au moment où cette question aurait été résolue. Elle fut agitée pendant deux ans, de concert avec la Grande-Bretagne, tant à Vienne qu'au congrès d'Anvers, et donna lieu à des discussions fort vives. A Vienne, les intérêts de la République furent chaudement défendus par Stanhope, surtout par le général

[1] On dut aussi supprimer les dispositions qui attribuaient la Haute-Gueldre à la Hollande, la reine Anne l'ayant promise au Roi de Prusse.

Cadogan qui représentait le roi George à Anvers, et qui, pour faciliter l'accomplissement de sa mission, était venu les plaider auprès de la chancellerie impériale. La Hollande réclamait une partie de la Basse-Gueldre, et quelques districts de la Flandre espagnole dont l'occupation la laissât maîtresse, en cas d'invasion, de se défendre, comme elle avait fait jadis contre les armées triomphantes de Louis XIV, d'ouvrir toutes les écluses et d'inonder le pays. Elle persistait, en outre, à vouloir garder elle-même sa *barrière*. De son côté, ainsi que le mandait Pastor à Torcy le 6 août 1715, Charles VI prétendait posséder « les « Pays-Bas, de la manière que le demandaient ses intérêts et sa gloire ». Sur les instances des agents de l'Angleterre, il voulait bien rétrocéder, aux Provinces-Unies, quelques parcelles de la Gueldre espagnole et consentir à l'occupation, par les troupes hollandaises, des places de la Barrière, mais il exigeait qu'une armée de vingt mille Autrichiens fût entretenue dans les Pays-Bas, que la ville de Ruremonde lui fût conservée et reçût une garnison mixte, que les châteaux de Huy et de Liége fussent rasés, puis rendus à l'Électeur de Cologne, leur maître légitime. Cadogan négociait en soldat; il était ardent, absolu, et essayait, d'abord, d'emporter d'assaut les difficultés. Toutefois, quand il les trouvait trop résistantes, il savait, paraît-il, manier adroitement la clef d'or qui ouvre les serrures les plus revêches. « Le sieur Cadogan », répondait Mandat à Torcy [1], qui lui avait demandé des éclaircissements sur le séjour à Vienne de l'agent britannique, « n'a « traité ici, selon toutes apparences, que les affaires de la « Barrière. Ainsi les lettres de change, qu'on disait qu'il « avait apportées, n'ont servi qu'à faire la conquête de

[1] Le 1er mai 1715. (Archives des Affaires étrangères.)

« quelques places des Pays-Bas en faveur des Hollandais. » Le représentant du roi George au congrès d'Anvers quitta l'Autriche, vers la fin de mars, très-content de Charles VI et de lui-même, disant bien haut que sa mission avait pleinement réussi, que l'Empereur lui avait fait toutes les concessions désirables et qu'il ne doutait pas qu'en retour la Hollande ne se conformât à ses désirs. « M. de Cadogan est « arrivé en Hollande, écrivait Pastor le 5 avril 1715. Votre « Excellence sait son fait ici par mes précédentes. On dit « que l'accommodement de l'affaire de la Barrière ne dépend « présentement que des Hollandais. M. de Cadogan a promis « de les rendre flexibles, après qu'il a disposé la cour impé- « riale aux facilités qu'il a souhaitées d'elle [1]. »

C'était là une grande illusion. Les préparatifs qu'on faisait alors en Autriche, pour l'expédition de Turquie, étaient bien connus. A la Haye, les plénipotentiaires des États-Généraux se montraient d'autant plus hautains et tenaces dans l'expression de leurs exigences qu'ils étaient convaincus que Charles VI ne se trouvait pas en mesure de leur forcer la main. Décidément, la médiation anglaise n'était point heureuse, et Louis XIV, qui avait assez peu de sympathie pour le nouveau gouvernement de la Grande-Bretagne, en éprouvait, paraît-il, d'après la lettre suivante adressée par Torcy à Mandat, une secrète satisfaction : « Les Hollandais sont « assez éloignés de convenir qu'ils n'aient plus qu'à sous- « crire aux conditions que M. Cadogan leur a rapportées de « Vienne. Ce sont leurs affaires, et, comme je vous l'ai déjà « écrit, le Roi ne veut entrer, ni directement ni indirecte- « ment, dans cette discussion. La manière dont le Roi « d'Angleterre s'en est mêlé, donne lieu de croire qu'il y a « d'étroites liaisons entre l'Autriche et lui, et le bruit s'en

[1] *Pastor à Torcy.* (Archives des Affaires étrangères.)

« est fort répandu en Hollande. S'il en est ainsi, il ne faut « pas juger des choses par les démonstrations extérieures, « l'Empereur n'ayant envoyé personne féliciter le Roi de « la Grande-Bretagne sur son avénement à la couronne. »

Charles VI finit par s'irriter de ces résistances inopportunes et voulut y couper court. Il déclara que, sans se préoccuper davantage des engagements pris à Utrecht sans sa participation, il enverrait le prince Eugène dans les Pays-Bas à la tête d'une armée et qu'au besoin il provoquerait un soulèvement des populations flamandes contre l'occupation hollandaise. Cet énergique langage fut compris. Ne pouvant compter ni sur l'appui du Roi d'Angleterre que leur mauvais vouloir offensait, ni sur les sympathies de Louis XIV, indifférent et impassible, Leurs Hautes Puissances se résignèrent à courber la tête, et le *traité de la Barrière* fut définitivement conclu le 15 novembre 1715. En voici les dispositions principales : Toutes les provinces et villes des Pays-Pays, possédées antérieurement par le roi Charles II, ou cédées, par la France, en vertu des traités d'Utrecht, seront remises, par les États-Généraux, à l'Empereur, lequel prend l'engagement, pour lui et ses successeurs, qu'elles ne sortiront pas du domaine de sa maison; — l'Autriche et la Hollande entretiendront un corps d'armée de trente à trente-cinq mille hommes dont la première fournira les deux tiers, et qui sera portée à quarante mille en cas de guerre; — Namur, Tournay, Menin, Furnes, Warneton, Ypres et Knoque seront gardées exclusivement par des troupes hollandaises; Dendermonde recevra une garnison mixte; — les garnisons hollandaises pourront exercer librement leur culte; leurs officiers prêteront serment à l'Empereur; — les États-Généraux pourront rétablir, à leurs frais, les fortifications des villes de la Barrière, mais il leur est interdit d'en construire de nouvelles sans l'autorisation de

l'Empereur; — ce dernier leur abandonne dans la Gueldre, en toute souveraineté, Venlo, Saint-Michel, Stevensverth, ainsi que l'Ammanie de Montfort, et, sur les frontières de la Flandre, les bourgs et territoires dont ils doivent garder la possession pour pouvoir inonder le pays en cas de guerre; — l'Autriche contribuera à l'entretien des garnisons hollandaises par le payement annuel d'une somme de 1,250,000 florins de Hollande. — Les relations commerciales de l'Angleterre et de la Hollande, avec les Pays-Bas autrichiens, continueront à être réglées pas les dispositions du traité de Munster, jusqu'à ce qu'une convention nouvelle en ait décidé autrement [1]. — L'Angleterre confirme et garantit les dispositions précédentes; elle s'engage, en cas de guerre, à fournir dix mille hommes d'infanterie et vingt vaisseaux pour la défense des places de la *Barrière*.

Le 5 février 1716, les États-Généraux firent la remise solennelle des Pays-Bas à l'Empereur [2].

[1] Cette convention ne fut jamais conclue, et l'Autriche en prit occasion, plus tard, pour mettre en doute l'autorité des autres clauses du traité de la Barrière.

[2] Ils gardèrent, toutefois, en leur possession, les villes que la France avait rétrocédées par les conventions d'Utrecht et de Bade, prétendant que les traités de la Barrière n'avaient pas réglé toutes les questions qui les concernaient particulièrement. Elles ne furent remises à l'Autriche qu'en 1719, à la suite d'une convention explicative qui avait résolu ces questions, le 22 décembre 1715.

CHAPITRE V

CONSÉQUENCES DES TRAITÉS D'UTRECHT.

Le traité de la Barrière termine la série des conventions qui, en consacrant la paix d'Utrecht, modifièrent quelque peu et raffermirent puissamment les bases sur lesquelles reposait, à la fin du dix-septième siècle, l'équilibre européen. L'union, sur une même tête, de la couronne d'Espagne à celle de France ou d'Autriche eût profondément troublé le système prévoyant établi, en 1648, par les négociateurs avisés qui siégèrent dans les congrès de Westphalie. En opposant une digue infranchissable aux tentatives ambitieuses de Louis XIV, en brisant, dix années plus tard, le faisceau de l'alliance formée contre lui, la coalition de 1701 et les préliminaires signés à Londres, le 8 octobre 1711, conjurèrent successivement ces deux périls. Courbée sous le poids écrasant d'une guerre impitoyable qui a duré, pour ainsi dire, sans interruption pendant onze années, à laquelle ont pris part la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, l'Autriche et toute l'Allemagne, durant laquelle le sang de leurs soldats a coulé en Lombardie, en Piémont, en Provence (1701-1707), dans les montagnes et dans les plaines ibériques (1702-1714), dans les Pays-Bas et dans les Flandres (1701-1712), sur les bords du Rhin et au cœur même de l'Empire (1702-1708), l'Europe occidentale se relève, respire enfin et peut espérer un long repos.

Dans les curieux et spirituels mémoires qui renferment tant d'agréables portraits, de fines appréciations, de considérations approfondies, de récits charmants et qu'on ne se lasse guère de relire, le comte Louis-Philippe de Ségur raconte l'anecdote suivante. Il s'était battu, en Amérique, sous Rochambeau et en revenait colonel de dragons. Louis XIV, sur la proposition de Vergennes qui appréciait fort son intelligence et son jugement, l'avait nommé ambassadeur, en Russie, auprès de la grande Catherine, dont la France, en ce moment, cultivait, avec soin, les influentes sympathies. C'était une mission fort redoutable pour un diplomate improvisé. Le jeune colonel en est, à la fois, très-fier et très-inquiet. Il fait part de son anxiété à un vieil ami de sa famille, le comte d'Aranda [1], qui représentait alors Charles III à Paris, et qui passait pour l'un des hommes d'État les plus expérimentés de son époque. « Il portait « sur sa physionomie, dit Ségur, une grande empreinte d'ori- « ginalité. Sa vivacité était grave, sa gravité ironique... Il « avait une habitude et un tic étranges... car, presque à « chaque phrase, il ajoutait ces mots : *entendez-vous, com-* « *prenez-vous?* J'allai le voir; j'invoquai les bontés qu'il « m'avait toujours témoignées, je lui montrai mon inquié- « tude..... Ah! me dit-il en souriant, vous êtes effrayé des

[1] Don Pedro Pablo, comte d'Aranda, né en 1718, à Saragosse, mort en 1799, suivit d'abord la carrière militaire. Il fut successivement ambassadeur en Pologne, capitaine général à Valence, président du Conseil de Castille (1767-1775), ambassadeur en France pendant dix années (1774-1784), puis conseiller d'État et de nouveau premier ministre. Ayant désapprouvé, en 1792, la guerre contre la France, il fut remplacé par Godoï. Homme de beaucoup d'esprit, de savoir-faire et d'expérience, d'Aranda s'était fait, à Paris et à Versailles, une situation considérable. Profondément imbu des idées philosophiques du dix-huitième siècle, il contribua puissamment, en Espagne, à l'expulsion des Jésuites, ainsi qu'aux mesures décisives que prit Charles III pour restreindre les pouvoirs exorbitants de l'Inquisition.

« études qu'exige la diplomatie. Vous croyez devoir long-
« temps sécher sur des cartes, des diplômes et de vieux
« livres. Vous voulez que je vous donne des leçons de poli-
« tique. Eh bien! j'y consens, venez chez moi demain.....
« et je promets qu'en peu de temps vous saurez toute la
« politique de l'Europe. Le lendemain, je fus ponctuel au
« rendez-vous; je le trouvai assis, dans un grand fauteuil,
« devant son bureau sur lequel était étendue la carte de
« l'Europe... Le but de la politique, me dit-il, est, comme
« vous savez, de connaître la force, les moyens, les intérêts,
« les droits, les craintes et les espérances des différentes
« puissances, afin de nous mettre en garde contre elles et
« de pouvoir, à propos, les concilier, les désunir, les com-
« battre ou nous lier avec elles suivant ce qu'exigent nos
« propres avantages et notre sûreté. Entendez-vous? Com-
« prenez-vous?—A merveille, répondis-je; mais c'est là pré-
« cisément ce qui présente, à mes yeux, de grandes études à
« faire et de bien grandes difficultés à vaincre. — Point du
« tout, vous vous trompez, et en peu de moment vous allez
« être au fait de tout : Regardez cette carte, vous y voyez
« tous les États européens..... examinez-les bien, vous ver-
« rez qu'aucun de ces pays ne nous présente une enceinte
« bien régulière, un carré complet, un parallèlogramme
« régulier, un cercle parfait. On y remarque toujours
« quelques saillies, quelques renfoncements, quelques
« brèches, quelques échancrures. Entendez-vous, compre-
« prenez-vous? — Voyez ce colosse de Russie; au Midi, la
« Crimée est une presqu'île qui s'avance dans la mer Noire
« et qui appartient aux Turcs! la Moldavie et la Valachie
« font des saillies et ont des côtes sur la mer Noire qui con-
« viendraient bien au cadre moscovite..... Regardez encore
« dans le Nord; là est la Finlande, elle appartient à la Suède
« et cependant elle est bien près de Pétersbourg! Vous

« entendez?... — Voyez-vous la Norvège? c'est une large « bande tenant naturellement au territoire suédois, eh bien, « elle est dans la dépendance du Danemark; comprenez-« vous? — Voyageons en Prusse; remarquez comme ce « royaume est long, frêle et étroit... entendez-vous? — Et « l'Autriche!... Elle possède les Pays-Bas qui sont cepen-« dant séparés d'elle par l'Allemagne, tandis qu'elle est « tout près de la Bavière qui ne lui appartient pas... Vous « la retrouvez au milieu de l'Italie; mais, comme c'est loin « de son cadre! comme Venise et le Piémont le rempli-« raient bien! Allons, je crois, pour une fois, en avoir dit « assez... Vous sentez bien, à présent, que toutes les puis-« sances veulent conserver leurs saillies, remplir leurs « échancrures et s'arrondir enfin suivant l'occasion. Eh « bien, mon cher, une leçon suffit, car voilà toute la poli-« tique. »

La leçon du comte d'Aranda n'était nullement paradoxale. S'il était possible de supprimer les saillies en comblant les échancrures, de donner, aux divers territoires, une régularité parfaite, de satisfaire ainsi toutes les ambitions plus ou moins légitimes des peuples et des souverains, on écarterait assurément bien des prétentions, bien des causes de conflits, et les efforts diplomatiques de toutes les nations civilisées ne devraient tendre qu'à opérer ces rectifications salutaires. Malheureusement, elles ne seraient praticables qu'en remplissant les échancrures des uns avec les saillies des autres, en sacrifiant l'intérêt du faible à l'ambition du fort, et c'est pourquoi le problème restera toujours pendant et insoluble, tant que les cabinets européens, fidèles aux enseignements de l'expérience qui est, par le fait, le meilleur guide des hommes d'État, se montreront sagement respectueux de la pondération des puissances. Toutes les fois qu'il leur a été possible, sans ébranler cette pondération bienfaisante et

cette harmonie nécessaire, sans modifier imprudemment les frontières respectives des peuples, d'assurer, pour quelque temps, le maintien de la paix, en donnant aux appétits des forts une pâture opportune et suffisante, ils ont bien fait de ne pas la leur refuser. Pour que la politique pût être absolument équitable, il faudrait que les institutions et les gouvernements fussent sans défauts. Savoir faire, à propos, la part du feu, sauver le fond aux dépens de la forme, quand elle a cessé de plaire, c'est en cela qu'a toujours consisté et que consistera toujours leur tâche principale, tâche ingrate, délicate, laborieuse, à laquelle les négociateurs d'Utrecht, de Rastadt, de Bade et d'Anvers surent ne point faillir.

En réformant la constitution germanique, en établissant, dans toute l'Allemagne, la liberté des cultes, l'égalité des confessions religieuses, la souveraineté respective des États tempérée par leurs communes obligations envers l'Empire; en indemnisant, par des sécularisations qui réduisirent, dans de justes limites, la prépondérance des catholiques, les princes qui avaient contribué, le plus activement, aux succès des luttes sanglantes que l'on a nommées la Guerre de trente ans; en donnant, au Margrave de Brandebourg, les évêchés de Minden, de Camin, d'Halberstadt et l'archevêché de Magdebourg, au Roi de Suède, une portion considérable de la Poméranie, Stettin, Wismar, l'île de Rugen, l'évêché de Verden et l'archevêché de Brême, au Roi de France la haute et la basse Alsace, ainsi que les Trois-Évêchés; en fortifiant ainsi leur influence, et par conséquent leur contrôle; en consacrant l'indépendance définitive de la Suisse et des Provinces-Unies; en confiant aux deux puissances dont l'union fit la victoire, à la France et à la Suède, la garantie du pacte nouveau; en instituant, par ce pacte que des hommes d'une haute expérience négocièrent avec une sage lenteur, le système célèbre auquel on a donné le nom d'équi-

libre européen, — le congrès de Westphalie voulut protéger l'autonomie des peuples européens contre les entreprises de la maison d'Autriche devenue trop grande depuis que la couronne impériale lui appartenait, en quelque sorte, par droit d'héritage.

Les diplomates habiles qui délibérèrent, durant six années, dans ce congrès, sous la médiation du Pape, du roi de Danemark et de la république de Venise, ne soupçonnaient pas le magnifique essor que devait prendre, un peu plus tard, la fortune de la France. Ils ne prévoyaient pas qu'elle ferait, bientôt et tout en même temps, l'admiration et la terreur de l'Europe; que, par le traité des Pyrénées, elle acquerrait, avec une infante d'Espagne pour sa reine, le Roussillon, l'Artois et plusieurs places importantes sur ses frontières du nord; par celui d'Aix-la-Chapelle, une grande partie de la Flandre; par celui de Nimègue, la Franche-Comté; enfin, par celui de Ryswyk, Strasbourg et le reste de l'Alsace; que les désirs et l'orgueil du roi Louis XIV n'auraient point de bornes, qu'il se montrerait hautain dans ses triomphes, dédaigneux des traités, insatiable de gloire et de puissance, qu'en un mot la France, vers la fin du dix-septième siècle, ne serait guère moins redoutable que l'avait été l'Autriche avant la guerre de trente ans.

Ce fut l'honneur du système inauguré en 1648, qu'il enfanta, comme par un effort naturel, les alliances qui réprimèrent les agressions du grand Roi; qu'il fit surgir ensuite, comme une conséquence nécessaire de la pondération politique si sagement établie en Europe, les occasions et les moyens dont notre diplomatie sut faire usage pour provoquer les négociations d'Utrecht; qu'il inspira, aux négociateurs, des résolutions qui devaient perfectionner l'équilibre et contribuer efficacement à en maintenir la stabilité,

qu'en un mot il sauva la France après avoir sauvé l'Europe.

Ces résolutions, tout en écartant, par les renonciations exigées de Philippe V et des princes français, un péril très-justement redouté, tout en attribuant à l'Empereur les provinces que possédait Charles II en Italie et dans les Pays-Bas, ont assuré à l'Espagne une existence parfaitement autonome, la conservation intégrale de son propre territoire, ainsi que des ressources suffisantes pour la protection de son indépendance et le développement de sa prospérité. En rendant à l'Autriche une partie des territoires possédés jadis par sa maison, elles ont placé, près d'elle, deux sentinelles couronnées et munies d'armes puissantes, dont la fidélité aussi bien que la vigilance, tenues, sans cesse, en éveil par le souci de leurs propres intérêts, ne pouvaient sembler douteuses. L'une, Victor-Amédée, jadis duc de Savoie, maintenant roi de Sicile, dont les possessions sont presque doublées, pourra lutter, désormais, avec ses propres ressources, contre les empiétements de l'Empereur en Italie; l'autre, Frédéric-Guillaume, l'Électeur de Brandebourg, proclamé roi de Prusse, sera le protecteur influent des libertés germaniques. Délaissant la politique de Richelieu et de Mazarin, Louis XIV a voulu s'enrichir aux dépens de l'Allemagne; elle a imploré l'appui de l'Empereur, et l'autorité de l'Autriche s'en est accrue. Il est nécessaire d'en prévenir les excès. Ce sera désormais la mission de la Prusse et elle s'en acquittera d'autant plus aisément que, les Suédois ayant été chassés de la Poméranie, elle deviendra la protectrice autorisée du Corps évangélique.

Dégagée, par la mort de Guillaume III, du lien personnel qui l'unissait à l'Angleterre et qui l'entraînait fatalement à sa suite; séparée de la France par les Pays-Bas qui appartiennent maintenant à l'Empereur; protégée, contre l'Em-

pereur lui-même, par l'éloignement de l'Autriche et par les garnisons nationales qui occupent les villes de la *Barrière,* la Hollande pourra consacrer toute son activité, toutes ses ressources à l'extension de son commerce maritime. Les traités d'Utrecht lui ont concédé d'importants priviléges : elle luttera, sans désavantage, contre la concurrence britannique.

L'Angleterre jouera maintenant un grand rôle dans le concert européen. Elle l'a conquis, non pas seulement par la force des armes, par les victoires brillantes qu'elle a remportées pendant la guerre de la succession, par les acquisitions importantes, par la sécurité politique, par les priviléges maritimes, par la possession définitive de la baie d'Hudson, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, de Minorque et de Gibraltar que lui assurent les nouveaux traités; par la réunion, sur la tête de ses souverains, de sa couronne royale à la couronne ducale du Hanovre, — mais encore par l'habileté, la sagesse, la modération de son gouvernement, par l'attitude hardie, ferme, décisive, qu'il avait prise au début des négociations, qu'il sut garder pendant les conférences et qui contribua si puissamment à la conclusion de la paix. Toutefois, elle aura pour rivales, sur les mers que sillonneront ses vaisseaux de guerre et ses navires de commerce, la France, la Hollande, l'Espagne elle-même, et, dans les délibérations de la Diète germanique, l'Électeur de Brandebourg, roi de Prusse, parlera toujours plus haut que l'Électeur de Hanovre, roi d'Angleterre.

En Europe, la France garde toutes ses frontières. Ainsi, aucun peuple n'est sacrifié par les traités d'Utrecht, aucun peuple n'en reçoit, non plus, des avantages assez considérables pour le mettre hors de pair, pour détruire l'œuvre bienfaisante des congrès de Westphalie.

On put croire, pendant plusieurs années, que l'équilibre

européen serait rompu à nos dépens, lorsque au Mœrdick, à la Haye, à Gertruydemberg, les alliés, confiants dans leurs victoires, exaspérés par l'héroïque ténacité de nos soldats, décidés à miner, à écraser la France que des calamités de toutes sortes accablaient, demandaient à Louis XIV des sacrifices incompatibles avec la sécurité et l'indépendance nationales. On a vu comment il puisa, dans le sentiment de son honneur et de la dignité du royaume, dans son attachement passionné à sa couronne, dans son amour véhément pour la gloire, l'indomptable énergie du désespoir; comment le zèle dévoué de ses ministres, la dextérité de ses ambassadeurs, la prudence et l'abnégation de Torcy; comment l'arrivée des tories au pouvoir, la chute de Marlborough et de son parti, les craintes que fit naître, dans toute l'Europe, la mort prématurée de l'empereur Joseph dont l'héritier, Charles VI, Archiduc d'Autriche, fût devenu plus puissant que Charles-Quint s'il eût régné à Madrid; comment, enfin, la merveilleuse constance de nos armées, la valeur confiante et l'heureuse fortune de Villars firent triompher les efforts vraiment admirables du vieux Roi. A Gertruydemberg, les alliés exigeaient qu'il abandonnât Lille, Valenciennes, Douai, les Trois-Évêchés, Strasbourg, l'Alsace tout entière, et que, si Philippe V n'avait pas quitté l'Espagne avant deux mois, une armée française vînt l'en chasser. Les traités d'Utrecht ont consacré solennellement la royauté de Philippe et de ses descendants; ils ont interdit à la maison d'Autriche le trône d'Espagne; ils nous ont conservé les villes importantes qui gardent nos frontières du Nord et toutes les places que nous possédions, après la paix de Ryswyk, sur la rive gauche du Rhin. En maintenant, envers et contre tous, l'intégrité de la couronne, Louis XIV sauva la nationalité française.

Cette antique fiction, qui incarnait le peuple dans le sou-

verain, cette intime et nécessaire fusion de leurs mutuels intérêts, cet égoïsme patriotique, fatalement imposé à nos rois, fut un des puissants ressorts, une des forces vitales de l'ancien régime auquel on ne peut refuser bien des grandeurs, tout en condamnant ses incontestables abus. Que serait-il advenu de la France en 1709, si, dans « *cet abîme de douleurs, dans cette horrible lie des temps* », dont parle Saint-Simon avec tant d'éloquence [1], elle eût été régie par un de ces gouvernements chancelants et éphémères que le suffrage inconstant des citoyens fait surgir aujourd'hui et supprime demain, qui ont, avant tout, pour guide, pour maître, une volonté ignorante, puérile, despotique et capricieuse, qui ne peuvent guère prendre souci de l'avenir, quel que soit d'ailleurs leur dévouement à la chose publique, étant toujours occupés à retenir, dans leurs mains fiévreuses et tremblantes, les avantages et les honneurs du présent? Sans doute, les prétentions rivales de nos vainqueurs n'eussent pas permis que l'œuvre des congrès de Westphalie fût détruite, que l'équilibre européen fût anéanti, que la France fût entièrement démembrée et que ses ennemis se partageassent son territoire; mais, si l'on en doit juger par de récents et douloureux exemples, *ils lui*

[1] « C'est du fond de cet abîme de douleurs de toute espèce que Louis XIV « a su mériter, du consentement de toute l'Europe, le surnom de Grand, « que les flatteurs lui avaient avancé devant le temps..... Il devint..... « en cette horrible lie des temps, le nom justement acquis, le vrai nom, le « nom propre de ce Prince, qui, dans l'entière et plus que nudité de tout « ce qui le lui avait fait prématurer, laisse voir, avec simplicité, la gran- « deur de son âme, sa fermeté, sa stabilité, son égalité, un courage à « l'épreuve des plus épouvantables revers et des plus cuisantes peines..... « qui, de tout, s'humilie sous la main de Dieu, en espère tout contre toute « espérance, affermit sa main sur le gouvernail jusqu'au bout..... conserve... « toutes les bienséances, toute sa sagacité, avec une égalité si simple et si « peu affectée que l'admiration qui en naissait, en tous ceux qui le voyaient « en public et en particulier, leur fut tous les jours nouvelle. » SAINT-SIMON : *le Parallèle.*

eussent ravi plusieurs de ses provinces, ils eussent renversé ses frontières; elle eût été ruinée, humiliée, amoindrie, en un mot cruellement déchue.

Il semble que ces réflexions s'imposent, lorsqu'en étudiant le récit des faits qui s'accomplirent sur le continent européen, au commencement du dix-huitième siècle, on lit avec attention et l'on juge, avec impartialité, l'une des pages les plus sombres, les plus saisissantes, les plus glorieuses de notre histoire.

FIN.

ANNEXES

ANNEXES

N° 1.

TRADUCTION DU VŒU QUE L'ARCHIDUC A FAIT, DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE VIENNE, LE 21 NOVEMBRE 1713.

Au nom d'un seul Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit.

Dieu tout-puissant, incompréhensible, juste, éternel et très-miséricordieux,

Moi, Charles, votre humble créature, prosterné devant votre divine Majesté, au pied du maître-autel de cette cathédrale, reconnais et confesse aujourd'hui que moi et mon peuple avons péché contre vous. Votre main s'est appesantie sur nous, ô mon Dieu; la mortalité a jeté la confusion dans nos États, et la terreur s'y est répandue. Nous vous prions de détourner vos yeux de nos péchés. Vous exercez, quand il vous plaît, votre miséricorde, puisque vous nous frappez et nous guérissez, que vous nous conduisez aux portes de la mort et nous en ramenez. Connaissant votre bonté infinie, souverain maître de nos jours, je commence par vous rendre grâce avec un cœur tout dévoué, et j'ai une entière confiance, Dieu de notre salut, qui êtes notre unique espérance, que vous nous défendrez contre les traits de la mort et nous accorderez le rétablissement de la santé publique dans toute l'étendue de nos États. A cette fin, je vous promets, en mon nom et au nom de mes successeurs, des peuples de mon royaume et de mes provinces, et je fais vœu, pour l'exaltation de votre gloire et l'accroissement de notre sainte foi, de bâtir une église sous le titre de Saint-Charles Borromée, où l'on fera des prières continuelles, afin de détourner la peste des terres de la domination d'Autriche. Tous les jours, on y dira une messe basse. Le signal d'une cloche avertira le peuple de s'y trouver. Les jeudis, on y célébrera, le matin, une messe

solennelle, et, l'après-midi, on y récitera les litanies de la Vierge du Rosaire.

Je me prosterne devant Votre Majesté divine, et je m'oblige, comme un coupable que je suis, j'oblige mes successeurs, ainsi que les peuples de mes États, à vous prier publiquement et vous supplier d'oublier nos offenses, à implorer, sans cesse et humblement, vos grâces, à vous remercier de vos bienfaits. Ainsi je vous supplie, avec un cœur humilié, par les mérites infinis de Jésus-Christ notre auteur et notre rédempteur, de la vierge Marie et de son immaculée conception, des saints Joseph, Étienne Roi, Émeric, Wencelas, Adalbert, Léopold-Carloman, Maximilien, Florian, Agide, Domitian, Cyrille, Méthode, Cassian, Vigile, Hermagore, Fortunat, Achat, Quirinus, Modeste, et des saintes Élisabeth, Hedwige, Thérèse, Rose, Rosalie et des autres saints et saintes titulaires, d'avoir agréable, ô Dieu tout-puissant notre Seigneur, le vœu que je vous fais, et de regarder, de votre trône céleste, le temple que je vous voue, qui retentira continuellement de vos louanges, comme un monument de l'alliance, faite, sous vos auspices, entre votre divine Majesté et nous-même, afin que dans votre bonté, grand Dieu, vous vous souveniez de nous et que nous n'oubliions jamais vos commandements, vos jugements, vos ouvrages et vos miracles. Délivré de toute crainte de guerre, de famine et de peste, nous verrons nos sujets hors de danger et nos vœux seront accomplis par l'effusion des biens et de l'abondance de votre bénédiction sur nos peuples.

C'est ce que je désire, je demande, et j'espère.

CHARLES.

N° 2.

LE COMTE DE ZINZENDORF.

Philippe-Louis, comte de Zinzendorf, dont le père était président de la cour Impériale, avait reçu une instruction particulièrement distinguée et s'était fait remarquer, de l'Empereur Léopold, par ses aptitudes politiques et littéraires. A peine âgé de vingt-trois ans, il fut chargé d'une mission diplomatique auprès des Électeurs Palatins. Nommé, dès son retour, membre du conseil aulique, il fut successivement ambassadeur en France depuis le traité de Ryswyk (1697) jusqu'au commencement des guerres de la succession d'Espagne, Conseiller privé, commissaire impérial à Liége, dont il réorganisa le gouverne-

ment (1706), lorsque l'Électeur de Cologne fut mis au ban de l'Empire, premier chancelier de la cour sous l'Empereur Joseph Ier, protecteur de l'Académie Impériale des Arts et Sciences, ambassadeur à la Haye (1707), plénipotentiaire à Utrecht (1712) et à Cambray (1720). Charles VI, qui le tenait en très-haute estime et avait grande confiance en ses talents, lui remit la direction suprême des affaires après la mort du prince Eugène. Il l'exerça, sans grand succès, jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse. La quadruple alliance, les aventures de Turquie et d'Italie, firent peu d'honneur à son administration. Il mourut en 1742, à soixante et onze ans, d'une attaque d'apoplexie. Zinzendorf aimait les plaisirs de la table, et, vers la fin de sa vie, le travail lui était devenu pénible. Son caractère hautain et violent lui avait fait de nombreux ennemis. « C'était », s'il faut en croire l'auteur du mémoire intitulé : *État présent du gouvernement et des charges de la cour de Vienne* (Archives des Affaires étrangères), un « homme d'érudition, mais d'une éru- « dition plus d'académicien que de ministre, facile à s'énoncer, « mais d'une légère compréhension. »

N° 3.

PENTERRIEDTER.

« Penterriedter était une manière de géant qui avait plus de « sept pieds de haut, avec un visage et une voix de châtré, « comme on le croyait être aussi, et la corpulence à peu près de « sa taille dont il était toujours honteux et embarrassé. Il avait « été petit scribe dans les bureaux de Vienne; son esprit, très- « supérieur à son petit état, l'avait conduit à être secrétaire de « Zinzendorf, chancelier de la cour de Vienne et ministre de « conférence, qui est ce que nous appelons ici être ministre « d'État et avoir les Affaires étrangères. Zinzendorf, fort con- « tent de lui, l'avait poussé au secrétariat de quelques conseils, « et enfin l'avait fait employer dans l'Empire, puis dans les « principales cours, et toujours avec une grande satisfaction « partout. Ce secrétaire était poli, fort en sa place, mais pétri « des maximes et des hauteurs autrichiennes, sans avoir, comme « de soi, rien que de très-modeste et de mesuré avec beaucoup « de savoir, d'esprit, d'insinuation et de langage. »

(*Mémoires de Saint-Simon.*)

N° 4.

LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE.

« Il n'était pas de la même famille que Pelletier des Forts, « fils de Pelletier de Souzy, qui était du conseil de régence, « lequel était frère de Pelletier qui avait été contrôleur général « après M. Colbert et ministre d'État, père et grand-père de deux « premiers présidents du Parlement de Paris. . . . . .

« La Houssaye avait fort réussi en Alsace. Il en écrivait des « lettres de sa main et des Mémoires dont la netteté et la capa- « cité étaient merveilleuses. Cette réputation l'en fit rappeler « pour le mettre dans les grandes commissions des finances. « C'était un grand homme, très-bien fait, de bonne mine, dont « l'air et le ton étaient imposants; mais à travers cette écorce « et la réputation qu'il avait usurpée, il montra bientôt le tuf. « On découvrit qu'il avait un secrétaire extrêmement capable « qui lui était attaché, qui contrefaisait son écriture à ne les « pouvoir distinguer, qui envoyait d'Alsace ces lettres et ces « mémoires qu'on admirait comme étant de la main de La « Houssaye qui se divertissait pendant que son secrétaire tra- « vaillait pour lui..... Il plut à M. le duc d'Orléans, il s'attacha « à l'abbé Dubois et fut ainsi contrôleur général, où il prit « beaucoup de morgue et d'insolence et montra l'épaisseur de « son esprit et de compréhension jusqu'à n'entendre pas la « moindre affaire. »

(*Mémoires de Saint-Simon.*)

N° 5.

VILLARS AU ROI.

« Au camp de Spire, le 1er septembre 1713.

« J'ai reçu les instructions et pleins pouvoirs qu'il a plu à « Votre Majesté de me faire l'honneur de m'envoyer. Elle ne « peut honorer personne de sa confiance en matière si impor- « tante qui apporte une application plus vive à bien remplir « son devoir. J'espère que l'ardent désir de la bien servir sup- « pléera aux lumières nécessaires pour se bien acquitter d'un « tel emploi. Cependant il me paraît, Sire, qu'il suffit de bien

« lire d'aussi sages instructions et dont la netteté ne peut faire « craindre aucune erreur par celui qui en est chargé. J'aurai « l'honneur de rendre un compte bien fidèle à Votre Majesté « de la continuation des avances déjà faites par les ministres « de M. l'Électeur Palatin et de ce que j'aurai fait en consé- « quence.

« J'ai l'honneur d'être, avec le très-profond respect et la par- « faite vénération que je dois,

« Sire,
« de Votre Majesté,
« le très-humble, très-obéissant
« et très-fidèle serviteur et sujet,
« VILLARS. »

Quatre jours après, le maréchal demandait avec « instance à « Torcy des instructions *plus précises,* afin de n'avoir de doute « sur rien ». Villars était trop ardent pour se piquer beaucoup de logique. L'effusion de sa gratitude envers Louis XIV avait dépassé quelque peu les bornes de la prudence.

N° 6.

VILLARS CHEZ LA PRINCESSE DE BADE EN 1707.

« Le 28 mai 1707 (six jours après avoir forcé les lignes de « Stolhofen) le maréchal décampa de Rastadt, ayant laissé une « garde pour conserver le château. Il alla camper à Rutberg, « près d'Etlingen, où il alla rendre visite à la princesse de Bade. « Cette princesse le remercia du soin qu'il avait pris de faire « conserver son château et ses meubles. Il lui dit : Je vous « devais, madame, cette attention, et à la mémoire de M. le « prince de Bade que j'ai eu l'honneur de connaître particuliè- « rement à Vienne. — Je sais, monsieur, lui dit la princesse, « que vous y jouiez souvent avec lui, et même heureusement. « — Il est vrai, madame, lui répondit le maréchal (faisant allu- « sion, dans sa pensée, à ses précédents succès), que j'ai été tou- « jours heureux avec lui. — Cette princesse lui dit alors : Ce « même bonheur vous suit après sa mort, car vous venez de « prendre les lignes de Stolhofen qui étaient son ouvrage et « qu'il croyait imprenables. — Il n'y a rien, madame, lui « répondit M. de Villars, qui soit impossible aux troupes du « roi de France. — Quand elles ont, lui dit la princesse, un

« général comme vous. » (*Mémoires du duc de Villars, par l'abbé* MARGON.)

Si les paroles attribuées par Margon, d'après les notes du maréchal, à la veuve de Louis de Bade, ont été réellement tenues, elles ne font pas, sans doute, grand honneur à la dignité de cette princesse. Mais que dire de la vanité du général qui les raconte?

N° 7.

MÉMOIRES ET VIE DE VILLARS.

Il faut éviter de confondre les *Mémoires de Villars* et la *Vie de Villars*. Les *Mémoires* ont été publiés, en trois volumes, par un auteur obscur, l'abbé Margon, qui n'a fait, dit-on, que reproduire, sans aucun changement, les notes rédigées par le maréchal sur les premières années de sa vie militaire et sur ses deux missions d'Allemagne. A partir de 1702, le récit n'est plus qu'une compilation incomplète et incolore. Ces mémoires sont présentés sous la forme impersonnelle. La *Vie de Villars,* écrite par l'abbé Anquetil, offre beaucoup plus d'intérêt, surtout en ce qui concerne les dernières années du maréchal, que l'historien met continuellement en scène, sous la forme d'un récit souvent vif et piquant, inspiré par lui-même. — « Nous avons déjà », dit l'auteur dans sa préface, « les *Mémoires du duc de Villars,* imprimés « à Londres (1739), 3 volumes in-12. Le premier, jusqu'à la « page 322, n'est qu'une copie des mémoires manuscrits qui « m'ont été communiqués. Le reste de ce volume et les deux « autres paraissent n'être qu'un relevé des gazettes entremêlé « d'anecdotes ramassés, sans choix, dans les conversations. M. le « maréchal de Castres et feu M. le marquis de Vogué, s'intéressant à la gloire de Villars qu'ils trouvaient peu soutenue « dans ces mémoires, ont désiré que sa vie fût refaite, et m'ont « remis ce qui leur est parvenu à ce sujet, savoir : 142 cahiers « de mémoires... deux cent treize feuilles volantes... quatorze « volumes de lettres... dont quelques-uns de 1,200 pages. C'est « là-dessus que j'ai travaillé, c'est-à-dire que j'ai refondu les « Mémoires, ajouté les liaisons, fait parler le maréchal lui-« même, pour donner plus de vivacité au style... J'ai intitulé « cet ouvrage *Vie du maréchal, duc de Villars, écrite par lui-« même,* parce que ses lettres en forment la plus grande partie « et que les mémoires et le journal paraissent avoir été faits par

« lui-même, ou du moins sous ses yeux, puisqu'on y trouve « souvent des corrections de sa main. »

C'est à la *Vie de Villars* que les historiens ont emprunté la plupart des anecdotes qu'ils ont racontées sur le maréchal. Les documents, confiés à Anquetil, avaient été légués, par Honoré Armand de Villars, fils unique du maréchal, et mort lui-même sans postérité, à son cousin germain, Pierre de Vogué, fils du comte de Vogué et de Charlotte de Villars, sœur du maréchal. Lorsque le savant prieur de Châteaurenard eut terminé son œuvre (1783), il les déposa, avec l'assentiment de Jacques-François de Vogué, évêque de Dijon, petit-fils de Pierre de Vogué, par conséquent arrière-petit-neveu du maréchal, aux archives de l'abbaye Sainte-Geneviève. En 1790, l'abbaye ayant été sécularisée, ils furent réclamés et obtenus par le comte A. de Sérent, l'un des cohéritiers (par sa femme, mademoiselle de Choiseul) de madame de Vezins, fille, elle-même, du comte Éléonor de Choiseul et de Louise de Villars, deuxième sœur du maréchal. Après la mort du comte de Sérent, tué à Quiberon, les *papiers de Villars* passèrent successivement à son héritier, Albert de Choiseul, mort sans enfants en 1868, et au neveu de celui-ci, le prince de Chalais, qui les a remis récemment entre les mains de M. le marquis de Vogué, membre de l'Institut, descendant de Pierre de Vogué, et, par conséquent, leur possesseur légitime.

M. de Vogué a entrepris de refaire l'œuvre incomplète d'Anquetil en publiant une nouvelle édition des Mémoires de Villars. Cette édition, enrichie par d'intéressants extraits de la correspondance officielle du maréchal que M. de Vogué a empruntés, avec la haute compétence et le rare discernement qu'on lui connaît, aux archives des Affaires étrangères, au dépôt de la guerre, à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales et à celles du département des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'aux dépôts publics ou privés de Munich et de Vienne, *reproduira textuellement le texte original.* Le premier volume a déjà paru. Nous devons à sa préface les informations qui précèdent.

N° 8.

LE COMTE DE KŒNIGSEGG.

Fils d'un vice-chancelier de l'Empire, élevé par les Jésuites, destiné aux Ordres, Lothun-Joseph-Georges, comte de Kœnigsegg, fut d'abord chambellan du pape Innocent VII, puis,

obéissant à sa vocation militaire, prit du service, en 1692, dans l'armée impériale. On le voit se battre en Hongrie (1692), sur le Rhin, en Italie, où il est fait prisonnier à la Mirandole, et se distingue particulièrement à la bataille de Turin. Major général de l'armée autrichienne, en 1703, lieutenant général en 1708, il remplit ensuite, avec talent, plusieurs missions importantes, devient gouverneur général des Pays-Bas, ambassadeur à Paris (1717) et ensuite en Pologne, feld-maréchal, conseiller intime, ambassadeur extraordinaire à la Haye, puis à Madrid, vice-président du conseil de guerre, généralissime en Italie, où il bat le duc de Broglie à la Secchia (1735), mais où il perd, l'année suivante, la bataille de Guastalla, président du conseil de guerre (1737), après la mort du prince Eugène, premier gouverneur de la cour, grand écuyer sous Marie-Thérèse. En 1742 et 1745, il prit une part active aux campagnes malheureuses engagées, par les armes autrichiennes, contre la France et la Prusse. Il mourut à Vienne en 1751, à l'âge de soixante-dix-huit ans, possesseur d'une fortune immense, et honoré de l'estime universelle. « Le comte de Kœnigsegg », dit Saint-Simon parlant de son ambassade à Paris en 1718, « fit une entrée « magnifique. Il se mêla fort avec la bonne compagnie, fit belle « mais sage dépense, et, tant par la manière de traiter les affaires « que par sa conduite dans le monde et l'agrément de sa société, « il se fit fort estimer et compter. Il n'a pas moins acquis de « réputation à la tête des armées impériales. »

N° 9.

BELLE-ISLE.

Charles-Louis Fouquet, petit-fils du célèbre surintendant des finances, comte, puis duc de Belle-Isle, avait embrassé, très-jeune, la carrière militaire, servi, en Flandre, comme colonel de dragons et obtenu le grade de brigadier après le siége de Lille. Sous la régence, il se battit en Espagne (1719). En 1734, il commanda un corps d'armée sur la Moselle, se comporta vaillamment au siége de Philippsbourg, et prit ensuite une part active aux négociations qui assurèrent à la France la possession de la Lorraine. Belle-Isle, qui joua un rôle si considérable, si brillant, un instant si funeste, sous Louis XV; qui sut prendre un ascendant si malheureux sur le faible esprit du premier ministre, et qui contribua puissamment, avec l'assistance de Marie-Anne de

Mailly, duchesse de Châteauroux, à susciter l'expédition de 1741 contre la fille de Charles VI, aussi bien qu'à placer la couronne impériale sur la tête de Charles VII; qui s'empara si lestement de Prague et fit, au cœur de l'hiver, une si hardie et savante retraite jusqu'à Égra; qui défendit victorieusement nos frontières du sud-est, quelques années plus tard, contre les Autrichiens, et délivra glorieusement la ville de Gênes; mais dont les imprudents efforts vinrent se briser, au col de l'Assiette, contre la valeureuse résistance des Piémontais, — était un audacieux sans génie, doué d'une éloquence persuasive et d'une indomptable persévérance qui servaient trop bien ses conceptions téméraires. Lieutenant général et cordon bleu en 1734, gouverneur des Trois-Évêchés (1736), maréchal de France (1741), duc et pair (1748), membre de l'Académie l'année suivante, il devint, en 1757, ministre de la guerre. Né en 1684, mort en 1761. Son frère, le chevalier de Belle-Isle, lieutenant général, fut tué à l'attaque du col de l'Assiette.

N° 10.

On lit dans le *Journal de Verdun,* décembre 1733, que, le maréchal de Villars passant par Moulins, pour se rendre en Italie, le procureur du Roi au bureau des finances lui tint le langage suivant : « La province du Bourbonnais se glorifie de « mériter une distinction sur toutes les autres provinces du « royaume, parce que d'elle sont sortis les plus grands rois du « monde. Nous partageons avec elle cet avantage; mais un « autre avantage propre à la ville de Moulins, c'est qu'elle vous « a vu naître dans ses murs. »

N° 11.

OPINION DE SAINT-SIMON SUR LA FAMILLE DE VILLARS.

Saint-Simon ne veut admettre ni l'ancienneté ni la noblesse de la famille du Maréchal : « On a vu ci-devant, dit-il, quel fut « son père, sa fortune, son mérite, celui que madame Scarron « y trouva (il fait entendre plus haut que le marquis de Villars « avait été un de ses amants) et que, devenue madame de Main- « tenon, elle n'oublia jamais. Il passait pour être fils du gref- « fier de Condrieux. Son père eut, pourtant, un régiment, peut- « être de milice, et passa, en 1635, pour sa prétendue noblesse.

« On sait assez comment se font ces recherches de noblesse; « ceux qui en sont chargés ne sont pas de ce corps et plus que « très-ordinairement le haïssent et ne songeant qu'à l'avilir. Ils « dépêchent besogne. Leurs secrétaires la défrichent et font « force nobles pour de l'argent... La femme de ce grand-père « était Louvet qui est le nom de Cauvisson, et ces Cauvisson ne « sont pas grand'chose. Le père de celui-là eut, disent-ils, un « guidon dans la compagnie des chevau-légers du sieur de « Peyraud, c'est-à-dire d'une compagnie levée, dans le pays, par « qui en voulut prendre la peine. On le donne aussi pour avoir « commandé à Montluc et à Condrieux par commission de « M. d'Alincourt, gouverneur de la province. Ce dernier eût été « bien étonné, quelque fortune qu'il eût faite, s'il eût vu celle « de son fils. A quel excès l'eût-il donc été », ajoute dédaigneusement le duc, « s'il eût pu prévoir celle de la postérité d'un « manant renforci qu'il trouva, sous sa main, à mettre dans un « colombier... »

« Ce qu'ils ont de mieux », dit-il plus loin, « est un oncle pater- « nel de Villars, père du maréchal, archevêque de Vienne, duquel « un oncle paternel le fut aussi. » Mais il ajoute aussitôt : « De « ces temps-là de troubles encore plus que de ceux-ci, on choisis- « sait des évêques par d'autres raisons que par la naissance, « et cette illustration, quand elle est unique, n'en est pas « une. »

N° 12.

VILLARS ET LA CONSPIRATION DE CELLAMARE.

« Les deux compagnies des mousquetaires du Roi eurent « ordre, pendant huit jours de suite, de se tenir bottées et prêtes « à monter à cheval. Le bruit se répandit que l'on devait « arrêter trois ou quatre des principaux de la cour, les maré- « chaux de Villeroy, d'Huxelles, de Tallard et moi. Le premier « le crut, et j'eus tant d'avis de m'y attendre qu'ils me firent « impression, malgré la certitude où j'étais de n'y avoir pas « donné le moindre lieu... »

« Le duc de Richelieu, qui avait fait deux campagnes avec « moi, en qualité de mon aide de camp, apprit, par une de ses « maîtresses avec laquelle le duc d'Orléans prenait beaucoup de « liberté et qui pouvait bien être informée, que l'on devait « m'arrêter la veille du jour de l'an. Pinsonneau, homme de

« mérite et de beaucoup d'esprit, qui avait été, pendant trente « ans, à la tête des secrétaireries des ministres de la guerre, et « qui avait servi, dans cette qualité, trois ans sous moi, vint me « trouver un matin et me dit qu'un des premiers confidents du « Régent venait de l'assurer que je serais arrêté dans la journée. « J'allai trouver le garde des Sceaux d'Argenson... Ce Ministre « ne me dit rien qui pût me tranquilliser... Depuis plus de « trois mois, ma santé était mauvaise. J'avais eu divers accès « de fièvre;... et certainement cette inquiétude renfermée et « jointe à la mauvaise disposition dans laquelle j'étais depuis « plusieurs mois, augmenta mon mal, de façon à ce que ma « santé devint très-chancelante... Enfin, pourtant, les deux com- « pagnies des Mousquetaires eurent ordre de se débotter et le « calme revint dans les esprits.

« L'inquiétude fit une telle impression sur lui », dit Saint-Simon, dans son récit sur la conspiration de Cellamare, « qu'il en mai- « grit à vue d'œil. Son sang se corrompit. Il lui vint un mal au « cou qui menaça d'un cancer. Le remède de Garus l'en garantit, « dont il prit souvent depuis et en porta toujours dans sa poche; « mais il languit jusqu'à l'élargissement du duc et de la duchesse « du Maine, après quoi il reprit bientôt son embonpoint et sa « première santé, en sorte que la cause de son mal fut manifes- « tement visible. » (*Vie de Villars.*)

N° 13.

« Le courrier Barrière, arrivé de Madrid, a rapporté que le roi Louis, mal satisfait de la conduite de la Reine sa femme, l'a renvoyée du palais du Retiro où il habite, dans celui de Madrid... On sait, depuis plusieurs mois, qu'il n'a pas consommé son mariage. Cette nouvelle m'a donné occasion de parler très-fortement à Sa Majesté sur l'extrême importance, aux Rois, de s'assurer une postérité dont dépendent souvent la tranquillité de leurs États, la conservation de leur royaume et de leur propre personne. Cette dernière raison, ai-je ajouté, a engagé le roi d'Angleterre, à Rome, de se marier pour arrêter les conspirations sur sa vie, et vous devez, Sire, d'autant plus y songer, que Dieu donne à vos peuples la consolation de vous voir si fort à quatorze ans et demi, qu'il ne tient qu'à vous de nous donner un Dauphin. » (*Vie de Villars.*)

« Une très-importante affaire se traitait, depuis plusieurs

mois, entre M. le duc, moi et Paris-Duvernay, homme de beaucoup d'esprit, en qui il avait une grande confiance. Il était question du mariage du Roi avec toute autre que l'Infante qui était trop jeune. » (*Vie de Villars.*)

N° 14.

LE MARQUIS DE CRÉQUI, MARÉCHAL DE FRANCE.

François, marquis de Créqui, né en 1624, mort en 1687, servit d'abord en Flandre, en Catalogne, puis contre le Prince de Condé, fut mis, en 1667, à la tête de l'armée du Rhin, contribua efficacement à la prise de Lille et fit brillamment (1670) la conquête de la Lorraine. Exilé, deux ans plus tard, pour avoir refusé de commander sous Turenne, il dirige, de nouveau, les opérations militaires contre l'Allemagne, en 1675, est battu par le duc de Lorraine et capitule dans Trèves, après une très-belle résistance. On le voit ensuite (1677) lutter, avec succès, contre Charles de Lorraine et le rejeter au delà du Rhin; combattre heureusement contre l'Électeur de Brandebourg (1687), prendre Minden, Luxembourg, et plusieurs autres forteresses. Il était maréchal de France depuis 1669. Son fils, Francois-Joseph, marquis de Créqui, tué en 1702, à Luzzara, fut le dernier membre de la famille de Blanchefort-Créqui.

La seigneurie de Créqui était située en Artois. Connue dès le douzième siècle, la famille qui en portait le nom et qui comptait des illustrations nombreuses dans l'armée, le clergé, la haute magistrature, se fut éteinte en 1557, faute d'héritier mâle, si Marie de Créqui, fille de Jean, prince de Poix, commandant des gardes françaises et écossaises, n'avait épousé, en 1643, Gilbert de Blanchefort, baron de Mirabeau, à qui elle apporta des biens considérables, sous la condition qu'il prendrait le nom et les armes de Créqui.

N° 15.

VILLARS ET LAW.

Villars parlait mal du *Système*, et le Régent, pour le convertir, lui en avait fait expliquer les avantages par l'inventeur en personne. Après avoir parlé longuement de la banque, des actions de la compagnie commerciale dont il attribuait trois cents millions

au Roi et du choix qu'il venait de faire d'une maison, située rue Quincampoix, pour faciliter la négociation quotidienne de ces actions, Law poursuivit de la manière suivante : « Je choisis qua-« rante courtiers de change sûrs, habiles et fidèles dont il y a vingt « qui ne connaissent pas les autres. Je distribue à vingt de ces « courtiers, à l'insu des autres, un million d'actions de celles du « Roi et leur donne ordre de ne les vendre qu'à six cents livres. Je « distribue, de la même manière, aux autres vingt courtiers, des « billets de banque pour m'acheter la même quantité d'actions « que j'ai donnée aux autres, avec l'ordre d'en donner jusqu'à « six cents livres de chacune. Ces quarante courtiers vont à la rue « Quincampoix. Les uns vendent, les autres achètent à six cents « livres. *Voilà qui donne le cours de la place* et fait monter de « cent livres les actions qui se vendaient, la veille, cinq cents « livres, seulement. *Le soir, les quarante courtiers me rap-« portent les actions et les billets.* Je continue ainsi tous les jours « jusqu'à ce que j'aie fait monter les actions à deux mille livres. « Alors, je fais vendre, pour trente millions, des actions du Roi, « ce qui me procurera quatre-vingt-dix millions de profit, puis-« qu'elles seront vendues cent cinquante millions; j'en emploie « soixante au payement des dettes de l'État et j'en réserve trente « pour racheter les actions vendues, après en avoir ramené le « cours par le même procédé à cinq cents livres. Par ces opéra-« tions, réitérées plusieurs fois et qu'on appelle. *tricotages,* je « trouverai le secret de liquider toutes les dettes de l'État sans « qu'il en coûte un sol au Roi... »

« J'espère, dit Law, en terminant, qu'après avoir vu l'utilité « et l'avantage que le Roi, l'État et le Royaume acquerront par « mon système, vous voudrez bien lui être un peu plus favo-« rable et l'autoriser, de votre suffrage, en prenant des actions. »

Le maréchal ne se laissa pas convaincre par les séductions du tricotage et refusa les actions que lui offrait le tentateur.

« Vous comptez, répondit-il, payer les dettes en billets de « banque que vous retirerez du public par la vente des actions du « Roi, et, par le même moyen, vous retirerez ensuite ces billets. « Il ne restera donc au public que des actions... Le revenu de « ces actions est incertain, casuel; il peut manquer au moindre « événement. Alors le public se trouvera chargé d'actions et « ruiné... Votre système peut être ruineux pour le royaume. Or, « la richesse d'un Roi consiste dans celle de ses sujets. »

N° 16.

VOLTAIRE ET VILLARS.

Voltaire avait différents motifs pour louer Villars plus que les autres. Non-seulement il avait été, poëte encore obscur, honorablement accueilli à Vaux, mais encore il était devenu sérieusement amoureux de la belle maîtresse du logis. Cette passion malheureuse « dont il ne parla depuis, dit Condorcet, « qu'avec le sentiment du regret, presque du remords, troubla « quelque temps son repos et ses études ».

« Il s'élevait un homme », dit Voltaire dans son admirable ouvrage sur le siècle de Louis XIV, « qui semblait devoir assurer la « fortune de la France. C'était le maréchal, duc de Villars, alors « lieutenant général et que nous avons vu depuis généralissime « des armées de France, d'Espagne et de Sardaigne, à l'âge de « quatre-vingt-deux ans, officier plein d'audace et de confiance. Il « avait été l'artisan de sa fortune par son opiniâtreté à faire au « delà de son devoir. Il déplut quelquefois à Louis XIV, et, ce « qui était plus dangereux, à Louvois, parce qu'il leur parlait avec « la même hardiesse qu'il servait. On lui reprochait de n'avoir « pas une modestie digne de sa valeur; mais enfin, on s'était « aperçu qu'il avait un génie fait pour la guerre et fait pour « conduire des Français... Il n'y a guère eu d'hommes dont la « fortune ait fait plus de jaloux et qui ait dû moins en faire. Il « a été maréchal de France, duc et pair, gouverneur de pro- « vince, mais aussi, il a sauvé l'État, et d'autres qui l'ont perdu « ou qui n'ont été que des courtisans, ont eu à peu près les « mêmes récompenses. On lui a reproché jusqu'à ses richesses, « quoique médiocres, acquises par des contributions dans le « pays ennemi, prix de sa valeur et de sa conduite, pendant que « ceux qui ont élevé des fortunes dix fois plus considérables par « des voies honteuses, les ont possédées avec l'approbation uni- « verselle. Il n'a guère commencé à jouir de sa renommée que « vers l'âge de quatre-vingts ans. Il fallut qu'il survécût à toute « la cour pour goûter pleinement sa gloire.

« Il n'est pas inutile qu'on sache quelle a été la raison de cette « injustice dans les hommes : c'est que le maréchal de Villars « n'avait point d'art. Il n'avait ni celui de faire des amis avec de « la probité et de l'esprit, ni celui de se faire valoir *quoiqu'il parlât « de lui-même comme il méritait que les autres en parlassent.* »

Il est impossible de blâmer avec une plus exquise et charmante délicatesse l'un des plus grands défauts de Villars.

On a cité, dans ces derniers temps, plusieurs extraits de la correspondance de Villars et de Voltaire : bornons-nous à reproduire, en partie, l'épître en vers si délicieusement spirituelle que le poëte adressa au vieux guerrier, pour décliner une de ses invitations, et l'agréable réponse du maréchal académicien :

Je me flattais de l'espérance
D'aller goûter quelque repos
Dans votre maison de plaisance;
Mais Vinache[1] a ma confiance,
Et j'ai donné la préférence,
Sur le plus grand de nos héros,
Au plus grand charlatan de France.

Ce discours vous déplaira fort,
Et je confesse que j'ai tort
De parler du soin de ma vie,
A celui qui n'eut d'autre envie
Que de chercher partout la mort.

Mais souffrez que je vous réponde,
Sans m'attirer votre courroux,
Que j'ai plus de raison que vous
De vouloir rester en ce monde,
Car, si quelque coup de canon,
Dans vos beaux jours brillants de gloire,
Vous eût envoyé chez Pluton,
Voyez la consolation
Que vous auriez dans la nuit noire...
. . . . . .
Paris vous eût premièrement
Fait un service fort célèbre
En présence du Parlement,
Et quelque prélat ignorant
Aurait prononcé hardiment
Une longue oraison funèbre
Qu'il n'eût pas faite assurément;
Puis, en vertueux capitaine,
On vous aurait proprement mis
Dans l'église de Saint-Denis
Entre Duguesclin et Turenne.

[1] L'un des médecins alors à la mode.

Mais si quelque jour, moi chétif,
J'allais passer le noir esquif,
Je n'aurais qu'une vile bière.
Deux prêtres s'en iraient gaiement
Porter ma figure légère
Et la loger mesquinement
Dans un recoin du cimetière.
. . . . . .
. . . . . .

« Personne, répondit Villars, ne connaît mieux les Champs « Élysées, et personne assurément ne peut s'attendre à y être « mieux reçu que vous. Ainsi, les consolations que vous m'y « faites espérer doivent vous flatter plus que moi. Vous trouverez « d'abord Homère et Virgile qui viendront vous en faire les « honneurs et vous dire, avec un sourire malicieux, que la joie « qu'ils ont de vous voir est intéressée, puisque, par quelques « années d'une longue vie, leur gloire aurait été entièrement « effacée. L'envie et les autres passions se conservent dans ces « pays-là; du moins, on dit que Didon s'enfuit dès qu'elle « aperçut Énée. Quoi qu'il en soit, n'y allons que le plus tard « que nous pourrons.

« Si vous m'en croyez, vous ne vous abandonnerez pas à « Vinache... Venez ici manger de bons potages à des heures « réglées; ne faites que quatre repas par jour; couchez-vous de « bonne heure; ne cherchez ni papier, ni encre, ni biribi. Je « vous permets le trictrac. Deux mois d'un pareil régime valent « mieux que Vinache. »

N° 17.

L'entretien du château de Vaux, de ses dépendances et de sa domesticité nécessitait des dépenses énormes. Fouquet donnait, chaque année, quatre millions de livres à son intendant. La dépense du personnel dépassait 271,000 livres. Après la mort du maréchal, son fils vendit les conduites de plomb qui alimentaient les cent cinquante jets d'eau du parc. Il en tira 490,000 livres.

N° 18.

VILLARS ET MAGNAC.

« Sire », écrivait à Louis XIV, le 17 octobre 1702, M. de Magnac, maréchal de camp, qui commandait la cavalerie à Friedlingen, « la cavalerie de l'armée de Votre Majesté a gagné « la bataille, le 12 de ce mois, sans qu'il y eût aucun lieutenant « général au-dessus de moi, pendant que M. le marquis de Vil- « lars était à votre infanterie, où il essuyait de grosses décharges « de celles des ennemis. Sire, je vous demande pour récompense « de quarante-six années de services, en qualité d'officier dans « votre cavalerie, de vous faire informer par M. de Villars, si, « ce jour-là, je vous ai rendu assez de services pour mériter la « grâce de me faire lieutenant général. Comme je ne doute pas « que ce brave homme ne vous dise la vérité, lorsque vous la lui « ferez demander, j'espère, Sire, que vous aurez autant d'estime « pour moi qu'il m'a prouvé d'amitié. Depuis l'âge de douze « ans, Sire, je n'ai d'autre application que de vous bien servir; « mais, le 14 de ce mois, ce n'a pas été inutilement. Je n'ai ni « brigue ni patron à la Cour, Sire; c'est pourquoi je demande « encore à Votre Majesté, avec instance, de se faire informer « si j'ai bonne part à la victoire que vous avez remportée contre « vos ennemis. Toutes vos troupes en sont témoins. M. de Vil- « lars me l'a dit à la tête de votre armée en me faisant l'honneur « de m'embrasser devant tous les officiers. »

Villars avait donc félicité Magnac en présence de l'armée. Il l'avait certainement nommé dans son rapport; mais il n'avait pas dit au Roi toute la vérité sur les services que ce brave officier venait de rendre à son pays. Il fallut, pour que Louis XIV en fût exactement informé, que Magnac la provoquât.

N° 19.

« Je tirai du pays de très-grosses sommes dont je continuai à « faire l'usage que j'avais fait de toutes les autres. Je les avais « divisées en trois parts. La première servait à payer l'armée « qui ne coûta rien au Roi en cette année (1707). Avec la « seconde, je retirai les billets de subsistance qu'on avait donnés,

« l'année dernière, aux officiers, faute d'argent, et j'en envoyai « une grosse liasse au ministère des finances. Je destinai la « troisième à engraisser *mon veau* (son château de Vaux-Villars). « C'est ainsi que je l'écrivis au Roi qui eut la bonté de me « répondre qu'il approuvait cette destination, et qu'il y aurait « pourvu lui-même si je l'avais oublié. » (*Vie de Villars.*)

N° 20.

LE COMTE DE TOULOUSE ET LA MARÉCHALE DE VILLARS.

Lorsque Louis de Bourbon, petit-fils du grand Condé, mourut subitement pendant la nuit du 3 mars 1710, sa femme, madame la duchesse, envoya prévenir immédiatement ses meilleurs amis la princesse de Conti, le duc du Maine, le comte de Toulouse.

On chercha vainement ce dernier dans son appartement de Versailles. « Il n'était pourtant pas loin, racontent les Mémoires « de Saint-Simon, dans un bel appartement d'emprunt, avec « une très-belle dame du plus haut parage, dont le mari était « dans le même, qui en faisaient deux beaux, où tout le jour il « tenait le plus grand état du monde, mais qui, malgré des « jalousies quelquefois éclatantes, était hors d'état de les aller « surprendre, et la femme assurément, bien sûre du secret. »

Le mari, c'est le maréchal de Villars, que sa blessure de Malplaquet tenait cloué sur un lit de douleur. L'appartement d'emprunt, c'est le logement où Louis XIV avait voulu qu'il vînt s'établir dans le palais de Versailles. Rien n'est plus clair que l'insinuation du duc; en même temps, rien n'est plus perfide et plus faux. Il résulte, en effet, des notes recueillies par Anquetil et des Mémoires de Dangeau, que, depuis le 24 février, le maréchal n'habitait plus Versailles. Il faut rendre, d'ailleurs, à sa femme cette justice, qu'on n'a jamais prouvé qu'elle eût trahi ses devoirs. « Elle tenait un grand état », écrit le président Hénault, qu'on ne peut assurément taxer d'indulgence, « sa maison fut « toujours remplie de la meilleure compagnie. Elle avait *aussi* « *toujours bien vécu avec son mari* qu'elle faisait enrager pour « sa jalousie, mais qu'elle craignait, et pour lequel elle avait la « plus grande considération. »

N° 21.

CHAMILLARD ET LA MARÉCHALE DE VILLARS.

La correspondance de Chamillard et de Villars au sujet de la maréchale est très-curieuse. On en lira, sans doute, avec intérêt les passages suivants.

« Je commence à croire, Monsieur », écrit Chamillard le 14 mai 1703, « que celui qui a su passer le Rhin dans le temps qu'on « devait moins l'espérer, battre le prince de Bade,... rétablir la « tranquillité dans la Basse-Alsace, prendre Kehl en février, « forcer les passages des Montagnes Noires par sa fermeté, ser- « vant de guide et animant jusqu'au moindre soldat par son « exemple, pourra, dans peu, faire trembler Vienne... Les « Gazettes, quoique infidèles, ne vous refuseront pas la justice « qui vous est due, et je ne vois rien à craindre pour vous dans « la suite d'une aussi glorieuse carrière... que la mésintelligence « qui pourrait arriver entre les généraux... Trois choses pour- « raient y contribuer : L'une, qui vous intéresse presque seul,... « c'est l'attachement que vous avez pour la maréchale, égale- « ment permis dans tous les temps, mais très-dangereux, si « vous suiviez votre pensée qui vous déterminerait à la faire « passer en Bavière... Voulez-vous qu'elle s'établisse à Munich? « Vous connaissez la politesse de M. l'Électeur; vous savez qu'il « a des penchants pour les dames; quand vous seriez assuré des « égards qu'il aurait pour vous, ne vous resterait-il pas à « craindre encore la jalousie de madame l'Électrice?... Il ne « serait même pas impossible qu'il y eût quelque difficulté « sur les rangs. Toutes ces difficultés bien pesées, Sa Majesté « désire que vous vous sépariez, pour quelque temps, de madame « la maréchale. Elle se promet que vous lui ferez ce sacrifice de « bonne grâce. . . . . .
« . . . . . »

Mais Villars, torturé par la jalousie, ne cède pas, tout bon courtisan qu'il soit, à ce désir formel de Louis XIV. — « J'ai « reçu, Monsieur », répond-il le 30 mai à Chamillard, du camp de Friedling, « la lettre que vous m'avez fait l'honneur de « m'écrire le 14..... le premier article regarde le voyage de « madame la maréchale de Villars en Allemagne... Quant à ce « voyage, *je l'ai résolu et publié,* parce que le Roi ayant eu la « bonté de me demander ce que j'en ferais, j'eus l'honneur de

« lui dire que, si je passais en Allemagne, j'y ferais venir « madame la maréchale,... pendant la campagne, apparemment, « je suis à la tête de l'armée. L'hiver, cette armée prendra ses « quartiers ...ou à Passau... ou à Nuremberg,... ou à Ratis- « bonne... ou à Ulm. Ainsi donc, Monsieur, cette idée, des « causes de difficultés prétendues à la cour de Bavière, est « entièrement fausse.

« D'ailleurs, Monsieur, on veut que j'envoie madame la maré- « chale de Villars en Dauphiné, dans quelque vieux château. « Je ne suis pas mécontent de sa conduite. Pourquoi la traite- « rais-je avec dureté?

« J'avoue que je crains, pour elle, le séjour de Paris où elle « doit vivre indispensablement avec des compagnies très-dange- « reuses. Elle est mal avec ma mère et ma sœur, et je ne saurais « lui donner entièrement tort sur cela. J'ai fait venir, auprès « d'elle, une autre de mes sœurs que j'ai toujours tendrement « aimée et qui lui est une compagnie qu'elle ne saurait avoir à « Paris.

« Je vous avoue, Monsieur, que je suis outré de douleur que « l'on veuille me regarder comme un homme dont une femme « dérange la tête... En quel temps le Roi a-t-il pu s'apercevoir « que mon zèle pour son service et un désir de gloire n'aient pas « été mes premières passions?... Je ne veux point donner à mes « ennemis la joie de dire : Il voulait mener sa femme, mais on « a très-bien fait de la lui ôter... En vérité, quand, après quatorze « mois... votre général comptera la consolation d'être deux ou « trois mois, pendant l'hiver, avec une femme qu'il aime, une « sœur ou un frère avec lesquels il n'a quasi jamais vécu... « pourquoi avoir la cruauté, sur des imaginations frivoles et « sans fondement, de l'en priver? Ne doit-on nul égard à un « homme dont le zèle paraît en tout ce qui regarde le Roi et « la sagesse dans la conduite de ses affaires domestiques? . . .

. . . . . .

« Croyez-vous qu'il convienne de porter une tristesse mor- « telle dans le cœur de votre général, qui voit les préventions « de ses ennemis l'emporter toujours sur la réalité de son « zèle? . . . . . .

. . . . . .

« Enfin, Monsieur, j'en suis à craindre que l'on ne pense me « faire trop de grâces de me laisser la liberté de faire venir ma « famille en Allemagne. Cependant, j'écris à madame la maré- « chale de Villars qu'il est dans l'ordre que Sa Majesté approuve « encore son voyage. »

N° 22.

VILLARS JUGÉ PAR SAINT-SIMON.

« C'était un assez grand homme, brun, bien fait, devenu « gros en vieillissant, sans être appesanti, avec une physiono- « mie vive, ouverte, sortante, et véritablement un peu folle, à « quoi la contenance et les gestes répondaient; une ambition « démesurée qui ne s'arrêtait pas sur les moyens; une grande « opinion de soi qu'il n'a jamais guère communiquée qu'au Roi; « une galanterie dont l'écorce était toujours romanesque; grande « bassesse et grande souplesse auprès de ceux qui le pouvaient « servir, étant lui-même incapable d'aimer ni de servir personne « d'aucune sorte de reconnaissance; une valeur brillante, une « grande activité, une audace sans pareille, une effronterie qui « soutenait tout et ne s'arrêtait pour rien, avec une fanfaron- « nerie poussée aux derniers excès et qui ne le quittait jamais; « assez d'esprit pour imposer aux sots par sa propre confiance, « de la facilité à parler, mais avec une abondance et une conti- « nuité d'autant plus rebutantes que c'était toujours avec l'art « de revenir à soi, de se vanter, de se louer, d'avoir tout prévu, « tout conseillé, tout fait, sans jamais, tant qu'il put, en laisser « de part à personne. Sous une magnificence de Gascon, une « avarice extrême, une avidité de harpie qui lui a valu des « monts d'or pillé à la guerre, et, quand il vint à la tête des « armées, piller haut la main et en faisant lui-même des plai- « santeries... Incapable d'aucun détail de subsistance, de con- « vois de fourrage, de marche,... mais s'en donnant toujours « l'honneur. Son adresse consistait à faire valoir les moindres « choses et tous les hasards. Les compliments suppléaient chez « lui à tout, mais il n'en fallait rien attendre de plus solide... « Toujours occupé de futilités, quand il n'en était pas arraché « par la nécessité imminente des affaires. C'était un répertoire « de romans, de comédies et d'opéras, dont il citait à tout « moment des bribes, même aux conférences les plus sérieuses. « Il ne bougea, tant qu'il put, des spectacles, avec une indécence « de filles de ces lieux et du commerce de leur vie et de leurs « galants qu'il poussa publiquement jusqu'à sa dernière vieillesse « déshonorée par ses honteux propos.

« Son ignorance, et, s'il en faut dire le mot, son ineptie en « affaires était inconcevable dans un homme qui y fut si grande-

« ment et si longtemps employé : il s'égarait et ne se retrouvait « plus... J'en suis demeuré souvent dans le plus profond éton- « nement et obligé à le remettre et à parler, pour lui, plusieurs « fois, depuis que je fus, avec lui, dans les affaires pendant la « régence. Aucune, tant qu'il lui était possible, ne le détour- « nait du jeu qu'il aimait, parce qu'il y avait toujours été « heureux et y avait gagné très-gros... Un tel homme n'était « guère aimable. Aussi, n'eut-il jamais ni ami, ni créature, et « aucun homme ne séjourna jamais dans de si grands emplois « avec moins de considération. . . . . .

. . . . . .

« Les siens ont eu l'imprudence de laisser paraître fort tôt « après lui des mémoires qu'on ne peut méconnaître de lui. Il n'y « a qu'à voir sa lettre au Roi sur la bataille de Friedlingen : « un récit embarrassé, mal écrit, sans exactitude, sans précision, « expressément confus... Les mémoires ont la même confusion ; « et, s'ils ont plus de détails, c'est pour faire plus de mensonges « dont il se donne sans cesse pour le héros. . . . . .

« Telle a été la vanité de Villars, d'avoir voulu être un héros « en tout genre dans la postérité... et la folie de ceux qui se « sont hâtés de donner ses mémoires avant la mort des témoins « et des spectateurs d'un homme si merveilleux, qui, avec tout « son art, son bonheur sans exemple, les plus grandes dignités « et les premières places de l'État, n'y a jamais été qu'un comé- « dien de campagne et plus ordinaire encore qu'un bateleur « monté sur ses tréteaux.

« Tel fut, en gros, Villars, à qui ses succès de guerre et de « cour acquerront, dans la suite, un grand nom dans l'histoire, « quand le temps l'aura fait perdre de vue lui-même et que « l'oubli aura effacé ce qui n'est guère connu qu'aux contem- « porains. »

(*Mémoires de Saint-Simon.*)

Aucun peintre n'a pratiqué aussi heureusement que Saint-Simon l'art vraiment extraordinaire de faire des portraits admirables et de conserver la ressemblance, tout en dissimulant, jusqu'à l'annihilation, les beautés de ses modèles, et en exagérant leurs laideurs jusqu'à la difformité, parfois jusqu'à l'horrible.

N° 23.

OPINION DE LA PALATINE SUR LE PRINCE EUGÈNE.

« Versailles, le 27 avril 1709.

« .....Le prince Eugène a de l'esprit et du mérite; mais il est « petit et laid de sa personne. Il a la lèvre supérieure si courte « qu'il ne peut pas fermer la bouche. On voit donc tout le « temps deux grosses dents fort longues. Il a le nez un peu « retroussé et les narines un peu ouvertes; mais les yeux ne « sont pas laids et très-vifs. »

Onze ans plus tard, faisant allusion peut-être au portrait de Krupetzky, récemment arrivé en France, elle écrivait encore à la Rangrave :

« Saint-Cloud, le 30 octobre 1720.

« Je n'aurais pas reconnu le prince Eugène dans ce portrait. « Il avait un petit nez retroussé; et, sur cette gravure, on le lui « a fait long et pointu. Il avait le nez tellement retroussé que « toujours il tenait la bouche ouverte; on voyait fort bien les « deux grosses dents de devant. Je le connais parfaitement. « Quand il était petit, je le tourmentais beaucoup..... J'ai connu « toute sa famille, père, mère, frère, sœurs, oncles et tantes. Il « ne m'est donc pas inconnu du tout; mais il est impossible « que son nez soit devenu long et pointu. Madame d'Orléans « dit que, peut-être, il aura perdu les dents, et que ceci aura tiré, « vers le bas, son nez qui remontait. Je ne sais si la chose est « possible. »

Dans aucun des portraits du prince Eugène qu'il nous a été donné de voir, soit en France, soit à l'étranger, nous n'avons remarqué les dents longues et saillantes dont parle la Palatine. Tous ces portraits se ressemblent. Dans tous le nez est long et mince. Il est donc certain que « les deux dents de devant » qui offusquaient, à Versailles, les yeux de la cour avaient disparu, et que leur chute avait modifié essentiellement la physionomie du prince.

N° 24.

L'HOTEL DE SOISSONS.

Avant d'appartenir à Catherine de Médicis, qui la transforma complétement et l'orna de dépendances magnifiques, la vaste demeure, qui devint plus tard l'hôtel de Soissons, avait été occupée primitivement par la famille de Nesle, puis par le Roi de Bohême, par les ducs d'Orléans, enfin par les Filles de la Pénitence. Catherine la racheta et en confia la reconstruction à l'architecte Bullant qui y fit des merveilles. Sous la Régence, le prince Eugène de Carignan eut l'idée d'établir, dans ses jardins, un grand nombre de baraques en planches qu'il loua très-cher aux agioteurs de toute sorte qui pratiquaient le système de Law. L'hôtel de Soissons devint ainsi une succursale de la rue Quincampoix, et le prince gagna, dit-on, plus de 500,000 livres à cet édifiant trafic. La construction de la halle au blé (1763-1767) et des rues voisines n'a laissé qu'un seul vestige des splendeurs créées par la reine Catherine : c'est une colonne cannelée d'ordre dorique, haute de trente mètres, svelte et élégante, sur laquelle son astrologue passait la nuit à observer les astres. Cette colonne est adossée à la halle. Elle supporte actuellement un cadran solaire, œuvre de Pingré, chanoine de Sainte-Geneviève; sa base repose sur une fontaine publique.

N° 25.

LES ENFANTS DE LA COMTESSE DE SOISSONS.

Thomas-Louis, colonel du régiment de Soissons, puis maréchal de camp, disgracié par Louis XIV, à cause de sa mésalliance (il avait épousé la fille d'un écuyer du prince de Condé, François de Beauvais), fut nommé général d'artillerie dans l'armée antrichienne, après avoir vainement tenté d'entrer au service de Venise, et reçut une blessure mortelle au siége de Landau (1703). *Philippe* vécut assez obscurément et mourut à Paris en 1793. *Louis-Jules* le chevalier de Savoie, *Emmanuel-Philippe,* le comte de Dreux, émigrèrent en Piémont où Victor-Amédée leur octroya des brevets d'officiers. Le comte de Dreux y mourut en 1696. Le chevalier de Savoie devint gouverneur de Saluces, puis servit l'Autriche et fut tué (1697) en Hongrie. *Jeanne,* mademoiselle de Soissons et *Philiberte,* mademoiselle

de Carignan, dont la conduite, au moins, fort étrange et l'attitude fort peu retenue donnèrent prise à la malignité des courtisans, tombèrent en disgrâce comme leur frère aîné et furent traitées avec rigueur par Louis XIV qui les fit mettre au couvent. Elles finirent également par quitter la France. *Françoise* était morte en bas âge.

N° 26.

OLYMPIA MANCINI EN ESPAGNE.

La comtesse de Soissons fut accueillie avec bienveillance par le roi d'Espagne, Charles II, sur la recommandation du comte de Monteray, vice-roi des Pays-Bas, qui l'avait protégée, malheureuse et fugitive, contre les rancunes de Louvois. La jeune reine, fille du duc d'Orléans, exerçait une irrésistible influence sur le faible esprit de son époux. Léopold craignait qu'elle ne le détachât de l'alliance autrichienne, pour le jeter dans les bras de la France. Saint-Simon raconte que, pour plaire à son maître qui le récompensa plus tard en le nommant président du conseil de la guerre, le comte de Mansfeld, ambassadeur d'Autriche, fit donner du poison à la Reine par Olympia, sa confidente et son amie, dont il avait acheté le criminel concours. Marie-Louise serait morte après avoir bu un verre de lait glacé que lui aurait apporté la comtesse. De tous les contemporains qui ont parlé de cette mort subite et qui l'ont attribuée au poison, Saint-Simon est le seul qui en ait rendu responsable Olympia Mancini. (Voir les *Nièces de Mazarin,* par Amédée Renée.)

Anne d'Autriche connaissait parfaitement la liaison qui existait entre Louis et la nièce de Mazarin avant le mariage d'Olympia; mais elle y attachait peu d'importance. « La Reine », disent les Mémoires de madame de Motteville, « ne se fâchait « point de cet attachement, seulement elle ne pouvait souffrir, « pas même en riant, qu'on parlât de cette amitié comme d'une « chose qui pourrait tourner au légitime. La grandeur de son « âme avait de l'horreur pour un tel abaissement. »

Le Roi revint, un instant, à Olympia, après qu'elle eut épousé le comte de Soissons. On la vit ensuite disputer ouvertement, à Madame, le cœur du séduisant de Vardes, dont les mémoires du temps ont longuement raconté les intrigues et les singulières aventures.

N° 27.

URANIE DE BEAUVAIS.

En écrivant que la charmante Uranie était la fille bâtarde de La Cropte-Beauvais, Saint-Simon a commis une erreur. Une note rectificative que lui fit remettre M. de La Cropte-Chanterac établit, par preuves authentiques, que M. de La Cropte-Beauvais. son parent, avait épousé légitimement, le 23 décembre 1653, Charlotte Martel, fille de Gédéon Martel, comte de Marennes. laquelle devint plus tard mère d'Uranie.

N° 28.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA BATAILLE DE ZENTA.

La chancellerie impériale avait coutume de faire frapper des médailles pour perpétuer le souvenir des événements qui intéressaient la gloire de la monarchie autrichienne. Celle qui fut frappée en souvenir de Zenta représente un village adossé à une montagne, le camp des Turcs et l'armée ottomane en fuite se précipitant dans un fleuve. L'exergue reproduit ce passage de l'Exode : *Interfecit exercitum eorum et subvertit rotas curruum ferebanturque in profundum.* (Il a taillé leur armée en pièces, il a renversé les roues de leurs chariots, et ils ont été précipités dans l'abîme.) Sur le revers, on voit le fleuve Tibiscus (la Theiss), et on lit l'inscription suivante : *Auspiciis Leopoldi Magni, Virtute Eugenii Sabaudiæ Ducis, exercitus Turricus Clade XX millio, hostium facto, primariis ducibus deletis, Castris universis, tormentis XCVIIII, omnique apparatu bellico interceptis, casus profligator.* Die II septembris. Anno 1697. (Sous les auspices de Léopold le Grand, et par la valeur d'Eugène, duc de Savoie, l'armée turque a été taillée en pièces et dispersée. Vingt mille infidèles et leurs principaux officiers ont été tués. On a pris leur camp, tous leurs bagages et quatre-vingt-dix-neuf canons, le 2 septembre 1697.)

N° 29.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA CAPTURE DU MARÉCHAL DE VILLEROY.

La Renommée présente le portrait d'Eugène que couronnent des lauriers et que surmonte cette inscription : « *Eugenius Princeps Sabaudiæ Cæsarei exercitus generalis commendator.* » Au-dessous on voit un aigle tenant un coq dans ses serres et on lit : « *Villareggio* (Villeroy), *supremo Gallorum Duce, intra mœnia Cremonæ capto.* 1702. » Autour du portrait sont gravés ces mots, tirés des odes d'Horace : « *Patiens vocari Cæsaris ultor.* » Sur le revers, une femme armée représente la valeur guerrière et des lys courbent leur tige sous le souffle impétueux de l'Auster (le vent du midi). Ces quelques mots : « *Virtus Germanorum; — Flantibus Austris* », expliquant l'allégorie.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU COMBAT DE LUZZARO.

Autour de la face impériale : Leopold I, *Dei gratia Romanorum imperator, Gallorum domitor.* Sur le revers, les ennemis en fuite, le prince Eugène à cheval, l'épée à la main, et ces deux inscriptions : « *Fugit, ejicit, instat; — Eugenius Sabaudiæ Princeps, Gallorum ubique* et *ad Luzzarum Victor.* »

N° 30.

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DE LA BATAILLE D'HOCHSTETT.

Autour des portraits d'Eugène et de Marlborough qui se regardent, on lit ce distique : *Hic Pollux, hic Castor adest quos gloria fratres Hoogstetteque facit. Nunc quoque Galle tumes.* (Voici Castor et Pollux que la gloire et Hochstett ont rendus frères. Français, où est maintenant ton orgueil?) Sur le revers, les deux guerriers à cheval assistent à la déroute des Francais; Tallard rend son épée; la Renommée publie la victoire. On y lit : *Piacula temeritatis Gallicæ* (Punition de la témérité française), et sur l'exergue : *Galle retro propera; vultus perferre decoros non potes aut tumulum servitiumque vide.* (Français, retourne en

arrière; la vue de ces héros t'éblouit; si tu restes ici, la mort ou la servitude t'attend.)

On fit frapper, après Hochstett, une autre médaille où figuraient, sur la face, le prince Eugène tout seul, et, sur le revers, l'aigle exterminateur qui frappe l'armée ennemie. L'exergue rappelle que les Français et les Bavarois ont été vaincus et Tallard fait prisonnier avec dix mille hommes. (*Gallis Bavarisque cæsis; Tallardo cum X millibus ad Hochstadium capto.*)

N° 31.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA BATAILLE DE TURIN.

L'aigle de Jupiter (c'est-à-dire de la maison d'Autriche) foudroie le téméraire Phaéton (Louis XIV). On lit au-dessous : *Mergitur Eridano* (Il se noie dans le fleuve Eridan), — le Pô.

Sur le revers, le duc de Savoie embrasse le comte de Thaun, le brave gouverneur de Turin, et la Renommée agite une banderole où on lit : *Sabaudica liberata, o triumphe.* — L'exergue porte ces mots : *Victori Amedeo et Eugenio principibus Sabaudiæ Gallicano obsidione profligato Augustam Taurinorum liberantibus.* (A Victor-Amédée et Eugène, princes de Savoie, délivrant Turin assiégée par les Français.)

N° 32.

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES D'OUDENARDE ET DE MALPLAQUET.

Eugène et Marlborough, figurés par les deux Gémeaux, Castor et Pollux, galopent à cheval tout près l'un de l'autre. Ils portent le costume grec, et une étoile surmonte leur casque. Deux légendes portent ces mots : *Salutarium siderum apparitio; et Eugenii et Malborugis felix conjunctio.* Le revers représente la déroute des Français devant Oudenarde et contient les inscriptions suivantes : *Vandomius, in Flandria sicut in Italia, eumdem fugit; et ut fugiendus docet* (Vendôme le fuit en Flandre, comme en Italie, et montre comment on doit partout le fuir) : allusion à la désastreuse retraite d'Oudenarde. *Multorum millium Gallorum clades ad Aldenardum,* et ce vers tiré d'Horace : *Nil desperandum, Teucro duce et auspice Teucro.* (Il ne faut désespérer de rien sous la conduite et les auspices de Teucer.)

MÉDAILLE DE MALPLAQUET.

Sur la face, le buste armé du prince Eugène, surmonté de cette légende : *Eugenius Franciscus Dux Sabaudiae Cæsarei exercitus generalis commendator.* — Au revers, il est représenté sous la forme de Jupiter qui foudroie Phaéton; on lit : *Armatus ut orbem restituat* (Il est armé pour sauver l'Univers), et, plus bas : *Pugna ad Blangiacum* XI septembris MDCCIX. (Combat de Blangies, 11 septembre 1709.)

N° 33.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA PRISE DE LILLE.

Dans un trophée composé de quatre étendards français, et au centre duquel on voit l'image de la Victoire, figurent les trois bustes du prince Eugène, du duc de Marlborough et du feld-maréchal hollandais, d'Overkerk. Celui d'Eugène occupe le sommet. Autour du trophée sont gravés ces mots bibliques tirés du livre des Rois : *Hæc fecerunt hi Res omnipotentes Dei.*

Sur le revers, le prince Eugène paraît à cheval, en face des murs de Lille. L'exergue reproduit ces mots empruntés à Virgile : *Via facta vi est.* (La force a ouvert le chemin.)

N° 34.

Le *Bonnet*, doublé d'hermine, orné de rubans et de torsades d'or, était surmonté d'un Saint-Esprit brodé en perles fines; l'*Estoc,* que renfermait un magnifique fourreau de velours rouge, était un glaive long de quatre pieds, à la poignée d'or et à la garde d'argent. Ces insignes, dont le Saint-Siége avait honoré, dans de rares circonstances, les hommes qu'il regardait comme les sauveurs de la chrétienté, furent présentés solennellement au prince Eugène, devant l'évêque suffragant de Raab, par le chevalier Rasponi qui lui remit, en même temps, un bref pontifical, dont voici les principaux passages :

« Le pape Clément XI au prince Eugène, salut et bénédiction apostolique.

« TRÈS-CHER FILS,

« La glorieuse et mémorable victoire que vous venez de remporter sur les Turcs a si fort excédé la confiance, quoique très-grande, que la chrétienté avait déjà en votre admirable valeur... que tous les fidèles ne peuvent se lasser de célébrer vos louanges à l'envi les uns des autres. En effet, vous avez mis en fuite, avec autant de rapidité que de bonheur, des troupes innombrables de barbares, de sorte qu'on peut vous comparer a ce fameux capitaine romain pour qui *venir, voir* et *vaincre* ne furent qu'une même chose... Les nations vous appellent le dompteur de la perfidie et de l'orgueil des barbares, le plus ferme appui de la religion orthodoxe et illustre. Nous joignons notre suffrage aux applaudissements des fidèles... C'est pourquoi nous vous envoyons l'estoc et le bonnet bénits..., afin que, ceignant cette épée autour de vos reins, vous vous sentiez animé par la vertu secrète de ce don sacré, et que ce bonnet dont vous couvrirez votre tête vous soit comme un casque salutaire qui vous armera contre l'orgueil des ennemis du nom chrétien,... sur quoi, nous vous donnons, du fond du cœur, notre bénédiction apostolique comme un présage des nouveaux succès que nous vous souhaitons.

« Fait à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 7 septembre 1716. »

N° 35.

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DE PETERWARDEIN ET DE BELGRADE.

Sur la face de la première, figure simplement le buste de Charles VI. Au revers, on voit l'Empereur en costume romain, assis sur son trône et donnant audience au prince Eugène qui lui présente une queue de cheval, emblème de la victoire remportée sur les Turcs : *Primitiæ de victis Turcis*, ainsi que le dit l'exergue, lequel est complété par cette inscription : *CC mill. castr. occup. V aug.* (Deux cent mille Turcs forcés dans leur camp, le 5 août.)

Le buste du prince Eugène est gravé sur la seconde avec cette légende : *Eugenio Franciscus, Dux Sabaudiæ, Sacræ Cesareæ Majestatis generalis locum tenens.* Le prince apparaît à cheval sur le revers, vêtu à la romaine, et tenant un glaive à

la main. Dans le lointain, les deux armées sont aux prises, sous les murs de Belgrade. L'image est commentée par les inscriptions suivantes : *Non est hic aliud, nisi gladius Gedeonis : Judic. VII* (Cette épée est bien celle de Gédéon. Juges, VII) et *Turcis Victis, castris occupatis, Belgrado recepto.*

N° 36.

LA COMPAGNIE D'OSTENDE.

Charles VI protégeait particulièrement les intérêts commerciaux de ses sujets. Il fonda (19 déc. 1722) la Compagnie d'Ostende, en accordant des lettres de mer, pour le commerce des Indes, à une société formée de négociants et d'armateurs des Pays-Bas autrichiens. D'autres compagnies d'une moindre importance instituées, à Fiume et à Trieste, pour celui de la Méditerranée, reçurent aussi ses encouragements et ses faveurs. En 1723, il se fit représenter, à Livourne, par un consul, le baron de Cassan, spécialement chargé de veiller à leur protection; et, quatre ans plus tard (1727), il nomma un agent consulaire à Alger. La prospérité naissante de la Compagnie d'Ostende porta bientôt ombrage à l'Angleterre, à la France, aux États-Généraux, à l'Espagne qui liguèrent leurs efforts diplomatiques pour obtenir, de l'Empereur, la révocation des lettres patentes du 19 décembre 1722. Philippe V fit observer qu'en vertu du traité de Munster, le commerce des Indes espagnoles devait être interdit aux habitants des Pays-Bas; Louis XV défendit à ses sujets, sous des peines rigoureuses, de prendre une part quelconque aux opérations de la Compagnie; les États-Généraux offrirent de remettre à l'Autriche les dettes importantes qu'elle avait contractées envers eux, et d'entretenir complétement, à leurs frais, les garnisons hollandaises résidant dans les villes autrichiennes des Pays-Bas. Charles VI tint bon pendant huit ans; mais, en 1731, il dut signer le traité de Vienne qui forçait la Compagnie d'Ostende de renoncer à la navigation des Indes *orientales*. Cette proposition fut la cause de sa ruine.

N° 37.

Eugène avait conseillé à Charles VI de faire des concessions pour maintenir la paix. L'Autriche et l'Empire ne lui paraissaient

pas suffisamment armés contre la France. L'Allemagne répugnait à fournir ses contingents. Les ressources des États héréditaires ne suffisaient pas pour entretenir les armées du Rhin et d'Italie; celles de la banque de Vienne étaient épuisées. On ne pouvait compter ni sur les puissances maritimes, ni sur le Portugal. La Bavière se montrait presque menaçante. C'était une situation toute semblable à celle de 1713. Du moment que la guerre fut décidée, le prince de Savoie, quoique vieux et malade, accepta sans empressement, mais sans hésitation, le commandement de l'armée du Rhin, après avoir refusé de combattre, en Italie, contre son pays et sa famille; mais il ne se dissimulait pas les périls de la tâche qu'il avait à remplir. Dans une lettre écrite, en 1734, au roi de Prusse, il lui signalait, avec quelque inquiétude, les préparatifs de la France, la puissance de son organisation militaire, le nombre formidable de ses soldats et de ses forteresses, la fâcheuse dissémination des forces allemandes. « Toutefois, ajoutait-il avec fierté, la confiance que nous inspire la « justice de notre cause, le sentiment du péril commun, l'indi« gnation que soulèvent les vils procédés de la France, la natu« relle énergie de la race allemande, sont autant de compensa« tions qui nous assureront la victoire. »

(Arneth, *Vie du prince Eugène de Savoie.*)

N° 38.

FUNÉRAILLES DU PRINCE EUGÈNE.

Son corps fut embaumé, revêtu de l'uniforme qu'il portait comme colonel de dragons, et exposé, pendant trois jours, dans son hôtel, sur un lit de parade que surmontait un baldaquin magnifique. On avait disposé, tout autour, ses armes et les insignes de ses commandements, son collier de la Toison d'or, le bonnet et l'estoc bénits que lui avait donnés le Pape. Le lieutenant-colonel de son régiment se tenait debout près du lit de parade, l'épée à la main. Les cloches de toutes les églises ne cessèrent de sonner pendant trois jours et trois nuits. Le catafalque, construit dans la cathédrale sous l'habile direction de Lucas Hildebrand, premier architecte de l'Empereur, fut un véritable monument dont la splendeur émerveilla les habitants de la capitale. Il avait soixante-douze pieds de hauteur, et l'on y voyait figurer une statue équestre de grandeur naturelle représentant

le prince couronné par la Victoire. L'oraison funèbre fut prononcée en présence d'une foule immense par un orateur distingué, le Jésuite Peckart, qui prit pour texte de son discours le passage suivant du deuxième livre des Macchabées : *Et iste quidem hoc modo vita decessit... universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.* (C'est ainsi qu'il est mort, laissant à toute la nation, avec le souvenir de sa fin, l'exemple de sa vertu et de sa vaillance.)

On peut dire que la mort du prince Eugène consterna littéralement l'Autriche et l'Empereur. Il n'avait pas fait de testament. Tous ses biens échurent à sa nièce, Victoire de Savoie, fille unique de son frère, Louis Thomas, tué en 1702, au siége de Landau.

N° 39.

SANG-FROID DU PRINCE EUGÈNE.

En 1708, pendant le siége de Lille, Eugène reçut de la Haye, par la poste hollandaise, une enveloppe qui portait son adresse et qui ne contenait qu'une feuille de papier enduite d'une substance graisseuse. Son entourage ne douta point que cette substance ne fût du poison et lui témoigna, en termes émus, sa sollicitude empressée. Quant à lui, il conserva tout son sang-froid et resta, en apparence, parfaitement indifférent. « Ce n'est « pas la première fois, dit-il, que l'on cherche à m'empoisonner. « Il n'y a rien d'extraordinaire dans cet incident. » Ce beau calme, en face d'un tel danger, frappa ses officiers d'admiration. On attacha le papier suspect au cou d'un chien qui mourut dans les vingt-quatre heures. L'auteur de cette tentative, que la malveillance des Hollandais attribua, sans raison, à Louis XIV, ne fut jamais découvert.

N° 40.

LE PRINCE EUGÈNE ET L'EMPEREUR JOSEPH.

« Le prince avait accoutumé de dire à ses amis que, de trois Empereurs qu'il avait servis, le premier (Léopold) avait été son père, le second (Joseph) son frère, le troisième (Charles) son maître... Il y avait entre Joseph et le prince Eugène des rap-

ports intimes; ils semblaient être nés l'un pour l'autre : même fermeté d'âme, même avidité de gloire, même constance à poursuivre un ennemi jusqu'à son entière ruine. Joseph avait le génie vaste, étendu, incapable de changer une résolution prise... Eugène, infatigable dans ses travaux militaires, insatiable de gloire, entreprenant, hardi, rusé... Si ce monarque eût vécu, secondé d'un tel capitaine, la France aurait été réduite à l'état le plus humiliant... Rome aurait peut-être été bien aise d'en être quitte pour perdre son droit de déposer les Rois et les Empereurs. »

(*Histoire du prince Eugène de Savoie.*)

N° 41.

LE CZAR VEUT FAIRE EUGÈNE ROI DE POLOGNE.

C'était au moment (1707) où, pour satisfaire aux terribles exigences de Charles XII, son vainqueur, Frédéric-Auguste venait de résigner sa couronne, de livrer l'ambassadeur moscovite Patkoul que le roi de Suède fit torturer, et de subir les conditions d'une paix désastreuse. Indigné d'une telle faiblesse, Pierre le Grand écrivit à Léopold pour le prier de soumettre au jugement de la diète l'Électeur parjure et lui demander d'unir l'influence de la Russie à celle de l'Autriche, afin de faire élire Eugène de Savoie roi de Pologne. On crut à Vienne, pendant quelques jours, que l'Empereur allait déférer au désir du Czar. Le comte Vratislaw adressa au Prince une épître en vers pour le féliciter; Léopold l'assura, par une lettre écrite de sa main, de son bon vouloir. Mais la raison politique l'emporta. On craignit que Charles XII, l'ami et le champion de Stanislas, n'envahît la Bohême. Les forces impériales étaient alors disséminées sur le Rhin, en Italie, en Hongrie, et, d'ailleurs, l'Autriche avait besoin, pour la prochaine campagne, de l'épée d'Eugène. Les offres de Pierre furent courtoisement déclinées.

(Arneth, *le Prince Eugène de Savoie.*)

N° 42.

JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU, AMI DU PRINCE EUGÈNE.

Jean-Baptiste Rousseau était un des familiers du comte du Luc qu'il accompagna, en 1714, au congrès de Bade, et qu'il suivit à Vienne, en 1715. Eugène, qui goûtait fort ses poésies, l'assista d'abord de son influence et de son argent; il le recommanda au marquis de Prié qui gouvernait les Pays-Bas en son absence, et invita celui-ci à lui conférer la charge, alors vacante, d'*Historiographe impérial.* Rousseau, dont toutes les espérances ne furent point réalisées, ne se montra pas bien longtemps digne des faveurs du prince. Après l'avoir loué magnifiquement et sans réserve, il voulut lui faire sentir les griffes du satirique.

En 1716, il écrivait en son honneur :

Au milieu de la paix, au milieu des hasards,
La vertu, la sagesse et l'amour des beaux-arts,
Firent les fondements de sa gloire suprême;
Et, vainqueur modéré de cent peuples soumis,
Ce fut en apprenant à se vaincre soi-même,
Qu'il apprit à dompter ses plus fiers ennemis.

Le premier genre ayant été moins *fécond* qu'il ne l'espérait, il essaya d'un second qui fut encore moins heureux et que l'on appréciera par le morceau suivant :

Est-on héros pour avoir mis aux chaînes
Un peuple ou deux? Tibère eut ce bonheur.
Est-on héros en signalant ses haines
Par la vengeance? Octave eut cet honneur.
Est-on héros en régnant par la peur?
Séjan fit tout trembler, jusqu'à son maître.
Mais de son ire éteindre le salpêtre,
Savoir se vaincre et réprimer les flots
De son orgueil, c'est ce que j'appelle être
Grand par soi-même, et voilà mon héros!

Rousseau, comme on le sait, n'était ni scrupuleux, ni même honnête homme. Le prince s'en aperçut et rompit toute relation avec lui.

N° 43.

SENTIMENTS RELIGIEUX DU PRINCE EUGÈNE.

« Eugène, dit le Jésuite Peckart, dans le panégyrique prononcé par lui à Saint-Étienne, méprisait ceux qui osent transgresser les lois divines et détestait les hérésies. Il était rare qu'un seul jour se passât sans qu'il lût quelque chapitre des traités sur la *gloire de Dieu* et les *Devoirs du chrétien*. Jamais il ne partait pour la guerre, ou même pour la campagne, sans s'être approché des sacrements. Il avait communié quinze jours avant sa mort. »

N° 44.

PIÈCE INTITULÉE : PORTRAIT DE L'ARCHIDUC.

« L'archiduc est très-ponctuel aux heures qu'il s'est marquées « pour faire chaque chose. Il dîne ordinairement à midi et « demi, et il ne reste à table guère plus d'une demi-heure. Il s'a- « donne ensuite aux affaires et il marque ensuite, à ses ministres, « l'heure qui lui paraît le plus convenable pour le conseil.

« Il marque beaucoup de piété, tant par le fréquent usage « qu'il fait des sacrements que par le respect particulier qu'il « porte aux prêtres à qui il tire son chapeau et qu'il fait monter « sur le gradin de son trône, leur donnant audience avec une « grande attention. Le respect qu'il porte à sa mère est fort « grand, et il tient souvent avec elle de longues conférences, « mais on ne peut encore conjecturer entièrement le crédit « qu'elle aura dans les affaires. On croit cependant qu'elle, et « la belle sœur de ce prince, prennent beaucoup sur son esprit, « et si elles affectent de ne pouvoir rien, c'est qu'elles ne veu- « lent demander des grâces que pour elles. Il défère beaucoup « à leurs remontrances et les voit tous les jours très-familière- « ment; mais il est très-civil envers sa belle-sœur et il a pour « elle toute la délicatesse espagnole.

« Il se retire, le soir, de bonne heure et, pendant qu'il se « déshabille, il s'entretient d'affaires avec le comte Stella qui « est celui de tous les seigneurs qui le persuade le plus facile- « ment.....

« Quoiqu'il soit toujours extrêmement grave et de sang-froid, « il est fort affable à tous ceux qui lui parlent. Le comte « d'Althan est celui pour qui il montre le plus d'affection.....

« Le marquis Romeo est aussi fort bien dans l'esprit de ce « prince.....

« Ce prince ne veut être gouverné en rien, de sorte que ces « trois seigneurs ne sont pas arbitres de sa volonté, quoiqu'ils « pussent beaucoup sur elle et qu'ils soient fort unis entre eux. « Il s'applique entièrement aux affaires et il ne soucie peu des « divertissements. Il méprise les ministres allemands et il n'en « considère aucun particulièrement. Il est ferme dans ses réso- « lutions et présume beaucoup de sa capacité; il ne veut pas « que l'on contrarie les résolutions qu'il prend de lui-même et « il se fait gloire de tenir invariablement ses promesses. Il paraît « avoir de grandes idées et penser à établir un meilleur gou- « vernement, tant pour l'administration de la justice que pour « l'emploi des finances, sa modération et son économie lui fai- « sant imaginer bien des réformes.

« Il a fait une grande réforme dans sa cuisine et dans sa « cave, aboli les petites chasses et remis la grande sur le pied « où elle était autrefois.

« Les musiciens ne seront pas exempts de cette réforme géné- « rale et la musique de l'Église doit être remise sur le pied de « celle de l'église de Rome en chants grégoriens sans instru- « ments, ce prince n'aimant pas beaucoup la musique.

« Ce prince espère de se faire, par le moyen de toutes ces « réformes, un fonds réglé de finances, pour subvenir aux néces- « sités publiques et particulières tant dans la paix que dans la « guerre, afin de n'être pas obligé de demander à chaque fois « qu'une occasion se présente. »

(Archives des Affaires étrangères)

N° 45.

SOMMATION ADRESSÉE, LE 29 JUILLET 1713, PAR LE DUC DE POPOLI, COMMANDANT LES TROUPES ESPAGNOLES, A LA DÉPUTATION DE CATALOGNE.

« On fait savoir à la ville de Barcelone que si aujourd'hui, 29 juillet, elle n'ouvre ses portes aux armes du Roi, notre maître, et si elle ne rentre sous l'obéissance qu'elle lui doit,

l'amnistie que Sa Majesté a eu la bonté d'accorder, ne servira de rien à ses habitants, mais qu'ils seront traités comme des rebelles obstinés et éprouveront toutes les rigueurs de la guerre. Et, comme l'armée de Sa Majesté a entouré la place, on l'exhorte, par compassion, de prévenir son saccagement et sa ruine prochaine et inévitable en acceptant, à temps, l'amnistie offerte pour en jouir et d'envoyer, dans ce camp, une ou plusieurs personnes pour implorer la clémence de Sa Majesté. »

RÉPONSE DE LA DÉPUTATION.

« La nouveauté de la lettre que cette ville a reçue aujourd'hui de l'ennemi, mérite tant d'attention, soit pour le style dont elle est écrite, soit pour les choses qu'elle renferme, qu'il a fallu prendre du temps pour concerter ce qu'on devait y répondre. Voici nos intentions : Savoir que les portes et les autres avenues de la ville de Barcelone ont été fermées pour les défendre contre les ennemis qui croyaient s'en emparer; que cette ville et toute la principauté persistent à vouloir continuer la guerre en vertu de la fidélité qu'elles ont eue, de tout temps, pour leur souverain qui a toujours été l'arbitre de la paix et de la guerre; que les menaces injustes et le style inouï de cette lettre, loin d'abattre les cœurs des fidèles sujets de Sa Majesté Impériale, les feront persister dans les serments de fidélité qu'ils ont réitérés; et, comme cette ville n'est pas accoutumée de s'éloigner des termes de l'honnêteté, on renvoie le trompette porteur de la lettre de nos ennemis avec la même sûreté qu'il a été envoyé, et le duc de Popoli pourra prendre sa résolution sur la réponse qui vient de lui être donnée : savoir que cette ville a résolu de lui opposer les plus grands efforts et de se défendre jusqu'à l'extrémité. »

N° 46.

LE MARQUIS DE BONAC.

Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonac, bon militaire et diplomate de mérite, représenta la France, comme chargé d'affaires et envoyé en Hollande, en Suède, à Cologne (1699), à Danzig, où il reçut l'ordre, de Louis XIV, d'aller reconnaître, en son nom, Stanislas élu roi de Pologne (1706), en Espagne (1711-1712). Il

fut ensuite nommé ambassadeur à Constantinople et en Suisse. Il était lieutenant général du pays de Foix.

En Turquie, le marquis de Bonac joua un rôle considérable. Ce fut d'après ses conseils que la Porte se décida, pour la première fois, à envoyer un représentant en France. Le traité de 1724, qui fixa les communes limites de la Russie et de la Turquie, fut, en grande partie, son œuvre. Il y figura comme médiateur. Né en 1672, mort, en 1738, d'une attaque d'apoplexie.

« C'était, dit Saint-Simon, un neveu paternel de Bonrepos, qui « avait eu l'honneur d'épouser la fille aînée de Biron... Il avait de « l'esprit, de l'expérience et de la capacité dans les négociations « où il avait passé. On l'avait employé, de bonne heure, en Alle- « magne, puis dans le Nord, et en Pologne longtemps, enfin « en Espagne, et on avait eu lieu partout d'en être content. »

N° 47.

LE MARQUIS DE BRANCAS.

Issu d'une vieille famille italienne, les Brancaccio de Naples, qui avaient servi jadis, en Italie, les intérêts de la maison d'Anjou et dont un membre, Bufile, vint s'établir en France sous le régne de Charles VII. Les descendants de Bufile acquirent, dans la Provence, le marquisat de Villars et le comté de Lauragais. Le chef de la famille était duc et pair, depuis 1652, sous le nom de Villars-Brancas.

Le marquis de Brancas suivit d'abord la carrière militaire avec honneur et distinction. Nommé brigadier en 1702, après le siége de Kaisersverth, où il se comporta avec une rare valeur à la tête du régiment d'Orléans, il servit ensuite en Espagne, fut chargé, par Philippe V, d'une mission importante pour Versailles en 1706 et devint, en 1711, gouverneur de Girone. Il reçut, à cette époque, l'ordre de la Toison d'or et fut nommé (1713) ambassadeur à Madrid. Il y déplut, par sa franchise un peu vive, à madame des Ursins et au Roi qui obtinrent son rappel.

Brancas fut conseiller d'État d'épée, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison d'or, lieutenant général de Provence, gouverneur de Nantes, membre du conseil des affaires du dedans, inspecteur général des Haras, grand d'Espagne et maréchal de France.

« Il parvint, disent les *Mémoires de Saint-Simon,* à manger « également au râtelier de la guerre et de la cour... aussi avait-

« il de l'esprit, encore plus d'art, d'adresse et de manége, une « ambition insatiable qui ne lui a jamais laissé de repos. C'était « un grand homme, fort bien fait, d'une figure avenante, avec « des manières polies, aisées, soutenues, qui ne faisait jamais rien « sans desseins... et qui se mourait de douleur de n'être pas « ministre d'État, duc et pair et gouverneur de M. le Dauphin... « Il a la main droite toujours gantée même en mangeant. Les « doigts en paraissent vides... homme vivant ne l'a jamais vue. « Il paraît que c'est une patte de crabe ou de homard... Dévot « et constitutionnel jusqu'au fanatisme et du petit troupeau de « Fénelon qui n'empêche pas l'ambition à pas un des disciples « de cette école. »

N° 48.

PLEINS POUVOIRS DU PRINCE EUGÈNE.

Nous, Charles VI, etc.

Savoir faisons que, comme il nous a été insinué, par quelques personnes qui désirent, avec raison, le repos public, que l'on pourrait travailler au rétablissement de la paix entre nous et le Saint-Empire d'une part, et le Sérénissime et très-puissant prince Louis, roi de France très-chrétien, d'autre part, si on la traitait avec le maréchal de Villars, général de l'armée de France, muni des pouvoirs nécessaires à cet effet;

Nous, quoique le congrès d'Utrecht ait été, depuis peu, rompu pour les raisons déjà connues, cependant nous sommes encore prêt à faire la paix, de concert avec l'Empire, à des conditions équitables et à ne rien oublier pour y parvenir, et même, quoique nous ayons jugé qu'il eût été nécessaire de communiquer, auparavant, cette ouverture à l'empire romain, néanmoins, pour n'apporter aucun retardement à cet ouvrage salutaire, et pour ne pas différer plus longtemps, nous avons jugé à propos de constituer, comme, par ces présentes, nous constituons, le très-illustre prince Eugène de Savoie et de Piémont, chevalier de la Toison d'or, notre conseiller intime, président du Conseil de guerre aulique, lieutenant général et maréchal de camp du Saint-Empire, notre très-cher cousin, nous confiant en sa fidélité, prudence et capacité singulière, et nous lui donnons et accordons plein pouvoir d'agir, de traiter et de conclure avec ledit maréchal de Villars, général de l'armée de France, tout ce qui a rapport à la paix et qui peut y contribuer, promettant, en parole d'Empe-

teur, d'avoir pour agréable, ferme et stable tout ce qui sera, par ledit prince Eugène, fait, traité et conclu.

En foi et force de quoi, nous avons fait apposer notre scel impérial à ces présentes signées de notre main.

Donné, en notre ville de Vienne, le 10e jour du mois de novembre, l'an de grâce 1713, et de nos règnes des Romains le 3e, d'Espagne le 11e, de Hongrie et de Bohême aussi le 3e.

Signé : CHARLES,
et plus bas : SCHÖNBORN.

N° 49.

LE COMTE DE MONASTÉROL.

« Monastérol était un Piémontais, dont la famille, assez « médiocre, était implantée en Bavière comme quelques autres « italiennes. C'était un homme fort agréable, toujours bien mis, « souvent paré, d'un esprit très-médiocre, mais doux, liant, « poli, cherchant à plaire, fort galant, qui, en fêtes, en chère, « en meubles, en équipages et en bijoux, vivait dans le plus « surprenant luxe et jouait le plus gros jeu du monde..... On « ne pouvait comprendre comment un homme, de soi, si peu « avantagé de biens et ministre d'un prince si longtemps sans « États, pouvait soutenir, et tant d'années, un état si générale- « ment magnifique. Il payait tout avec exactitude et passait « pour un fort honnête homme..... Peu à peu ses comptes lan- « guirent... Il tira de large tant qu'il put, aidé même de la pro- « tection et de la pleine confiance de son maître; mais, à la fin, ce « prince fut si pressé par ses ministres qu'il envoya des ordres « positifs à Monastérol de venir rendre compte, à Munich, de « toute sa gestion... Monastérol, d'un air serein, publia que son « voyage serait court, laissa sa femme et toute sa maison et « partit. Arrivé à Munich, il fallut compter : autres délais. Le « soupçon qu'ils donnèrent fit presser davantage. A bout et « acculé, il se tira d'affaires, un matin, par un coup de pistolet « qu'il se donna, dans la tête, dans sa chambre. Il laissa des « dettes sans nombre, rien pour les payer et des comptes en « désordre qui firent voir à quel excès il avait abusé et trompé « la confiance et la facilité de l'Électeur. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

N° 50.

LE DUC DE SAINT-PIERRE.

« Saint-Pierre était un Spinola et appartenait ainsi à l'une « des quatre maisons de Gênes. Quoiqu'elle fût accoutumée, dit « Saint-Simon dans ses *Mémoires*, aux honneurs, aux grandeurs, « aux plus grands emplois et fertile en grands hommes, il est pour- « tant constant, en Espagne, que François-Marie Spinola, duc de « Saint-Pierre et gendre de François-Antoine Spinola, quatrième « marquis de Los Balbazès, Grand d'Espagne et général des « armes du Milanais, acheta la grandesse de Charles II en 1675. « Il acheta aussi la principauté de Piombino que l'Empereur « s'appropria sans la rembourser. Il chercha protection, dans ce « malheur, pour y intéresser la France et l'Espagne et, comme « il était veuf, il épousa, en 1701, à Paris, la seconde sœur du « marquis de Torcy, ministre d'État et secrétaire des affaires « étrangères, qui était veuve, avec des enfants, du marquis de « Resnel, Clermont d'Amboise. Lui, aussi, en avait de sa pre- « mière femme qui ont figuré avec beaucoup de réputation à la « guerre... Le duc de Saint-Pierre, lassé, à Paris, de ne pas voir « avancer ses affaires sur Piombino, emmena sa femme errer « en Italie, quelque peu en Allemagne, la ramena à Paris, puis « en Espagne. Il fut, quelque temps, à Bayonne, majordome « mayor de la reine douairière d'Espagne, sœur de la mère de « l'Empereur et de l'Électeur Palatin; mais, voyant que son « crédit à Vienne ne lui servait de rien, il le quitta et s'en alla « à Madrid où sa femme fut dame du palais de la Reine et fort « bien avec elle. Je les trouvai ainsi à Madrid... Elle avait enfin « apprivoisé la jalousie et l'avarice de son mari qui, d'ailleurs, « était un homme d'esprit, fort instruit et de bonne compagnie, « avec des manières naturellement fort nobles et fort polies... « Depuis mon départ, le duc de Saint-Pierre fut gouverneur de « Don Carlos et enfin chevalier du Saint-Esprit. Il avait de la « valeur, avait, peu de temps, commandé une armée et était « capitaine général de Charles II. Il mourut, à Madrid, fort vieux, « en 1727. C'était un grand homme blond, maigre, bien fait, « de bonne mine et qui sentait fort son grand seigneur. » Sa veuve conserva quelque temps à Madrid ses fonctions de dame d'honneur, s'ennuya en Espagne et revint à Paris « où elle

« est demeurée pour toujours, ajoutent les *Mémoires*, avec beau-« coup de goût, très-peu de bien et moins encore de considé-« ration, quoique bien dans sa famille. »

N° 51.

ANALYSE DU PROJET DE TRAITÉ ADRESSÉ, PAR LE ROI, AU MARÉCHAL DE VILLARS, LE 22 JANVIER 1714.

Le préambule expose que, depuis plusieurs années « l'Europe « ayant été agitée de longues et sanglantes guerres, il a plu à « Dieu qui tient les cœurs des Rois entre ses mains, de porter « enfin les esprits des souverains à une parfaite réconciliation « et de préparer les voies à terminer la guerre engagée entre « les empereurs Léopold, Joseph et Charles, d'une part, et le roi « Louis XIV, de l'autre », en sorte que Leurs Sacrées Majestés Impériales et Très-Chrétienne « ont consenti à ce qu'il se tînt « des conférences particulières, à Rastadt, entre leurs ambassa-« deurs extraordinaires et plénipotentiaires établis pour ce « sujet. Savoir : de la part de l'Empereur, très-haut prince et « seigneur, Eugène de Savoie et, de la part du Roi Très-Chrétien, « le très-illustre et très-excellent seigneur Hector, duc de Villars, « pair et maréchal de France, lesquels... sont convenus, pour « la gloire du nom de Dieu et le bien de la chrétienté, des con-« ditions réciproques de paix et d'amitié dont la teneur suit. »

Art. 1er. « Il y aura une paix chrétienne universelle et une « amitié perpétuelle vraie et sincère entre Sa Majesté Impériale « et Sa Majesté Royale Très-Chrétienne... en sorte que l'un « n'entreprenne aucune chose, sous quelque prétexte que ce « soit, à la ruine ou au préjudice de l'autre... mais, au contraire, « qu'elles procurent sérieusement l'utilité, l'honneur et l'avan-« tage l'une de l'autre, nonobstant toutes promesses, traités ou « alliances contraires, faits ou à faire, en quelque sorte que ce « soit. Pour lequel effet, Sa Majesté Très-Chrétienne reconnaît, « en vertu du présent traité, le sérénissime et très-puissant « prince Charles, en qualité d'Empereur légitime. »

Art. 2. Il y aura, de part et d'autre, perpétuel oubli et amnistie de tout ce qui a été fait, depuis le commencement de cette guerre, en quelque manière et quelque lieu que ce soit.

Art. 3. « Les traités de Westphalie, de Nimègue et de « Ryswyk sont considérés comme la base et le fondement du pré-« sent traité... si ce n'est en tant qu'il y sera dérogé par

« celui-ci. » En sorte que tout sera rétabli, ainsi qu'il a été prescrit par le susdit traité de Ryswyk.

Art. 4. Conformément au traité de Ryswyk, le Roi rend, à l'Empereur, le Vieux-Brisach, mais conserve le fort du Mortier situé sur la rive gauche du Rhin.

Art. 5. Fribourg et ses fortifications « avec tous les droits, « archives, écritures et documents, lesquels y ont été trouvés « quand le Roi en a pris possession », sont restitués à l'Empereur.

Art. 6. Kehl est remis à l'Empereur et à l'Empire. Le fort de Piles construit, sous Strasbourg, dans une île du Rhin sera rasé aux frais du Roi; la liberté et la navigation du Rhin sera rétablie.

Art. 7. Lesdits lieux, châteaux et forteresses seront rendus et délivrés sans aucune réserve ni exception; on ne pourra rien exiger pour les dépenses faites antérieurement aux fortifications. L'évacuation aura lieu aussitôt après la remise en possession.

Art. 8. Seront rasés, au frais du Roi, les Forts de Selingen et de Baly ainsi que les ponts et fortifications construits entre ces forts et le Fort-Louis, lequel reste dans la possession du Roi. — Seront aussi rasés, à ses dépens, tous les forts, retranchements, lignes et ponts spécifiés dans le traité de Ryswyk et qui ont été conservés sur le Rhin ou dans les îles de ce fleuve.

Art. 9. Restitution, par le Roi, des châteaux de Bitche et de Hombourg après qu'on aura rasé leurs fortifications.

Art. 10. « L'Empereur se charge et se fait fort d'engager les Électeurs et États de l'Empire à nommer et envoyer des ministres plénipotentiaires au lieu qui sera choisi pour travailler au traité à faire entre le Roi et l'Empire... Il engage sa foi et sa parole qu'ils consentiront, au nom de l'Empire, aux points convenus dans ledit traité. »

Art. 11. Évacuation par les Français, dans un délai maximum de trente jours après l'échange des ratifications du traité à conclure avec l'Empire, de toutes les places ci-dessus mentionnées.

Art. 12. Les démolitions, auxquelles le Roi s'engage, seront effectuées dans un délai maximum de deux mois après l'échange desdites ratifications.

Art. 13. Restitution plénière à faire, par le Roi, aux princes et États de l'Empire, conformément à la paix de Ryswyk, des biens dont il se serait mis en possession pendant la présente guerre.

Art. 14. Landau fortifié, ainsi que les villages qui en dépendent, demeure au Roi.

Art. 15. Cession au Roi, en dédommagement de Fribourg, des bailliages de Zelz, Hagenbach, Belickheïm, ainsi que des villages appartenant à l'Électeur Palatin depuis Weissembourg jusqu'à Landau.

Art. 16. Le Roi reconnaît l'Électeur de Hanovre en qualité d'Électeur.

Art. 17. L'Empereur consent et se fait fort que l'Empire consentira au rétablissement des deux Électeurs de Cologne et de Bavière, généralement et entièrement, dans tous leurs états, bénéfices, rangs, dignités et fonctions soit spirituelles soit temporelles, et qu'on leur restituera tous les meubles, pierreries, bijoux et autres effets dont ils ont été privés pendant la guerre. Lesdits Électeurs reconnaissent pour valable l'Élection de Sa Majesté Impériale à l'Empire. Moyennant ladite restitution, on renonce de part et d'autre, « pour toujours et à jamais », à toute satisfaction que l'on pourrait prétendre à raison des actes de la présente guerre, sauf les droits des tiers qui pourront les faire valoir par les voies de justice établies dans l'Empire.

Art. 18. Il énumère les États qui seront restitués à l'Électeur de Cologne et décide que les fortifications de Bonn seront rasées.

Art. 19. Rétablissement des ministres, officiers et domestiques des Électeurs dans leurs biens, charges, dignités et titres d'honneur.

Art. 20. Le rétablissement des Électeurs aura lieu dans un délai maximum de quinze jours après l'échange des ratifications du traité à faire avec l'Empire. — Le Roi ne s'opposera pas aux échanges que l'Électeur de Bavière pourrait faire, par la suite, de quelques-uns de ses États avec d'autres territoires.

Art. 21. Le Roi consent que l'Empereur entre en possession de toutes les parties des Pays-Bas espagnols qu'il possédait encore à la fin de la guerre et qu'il a remises entre les mains des États-Généraux, sauf les villes et territoires cédés, au roi de Prusse, par les traités d'Utrecht et sous la condition qu'il sera réservé, dans le duché de Luxembourg ou de Limbourg, en titre de souveraineté, une terre de la valeur de 30,000 écus de revenu annuel en faveur de la princesse des Ursins et de ses héritiers.

Art. 22. En outre, le Roi cède, à l'Empereur, Menin et Tournay, mais stipule expressément qu'il restera en possession de Saint-Amand et de Mortagne et réserve la possession de la terre d'Antoin en faveur du prince d'Épinoy. La remise des Pays-Bas espagnols ne sera faite qu'après l'échange des ratifications du traité à conclure avec l'Empire.

Art. 23. Le Roi cède encore à l'Empereur, en toute souverai-

neté, Furnes, le port de la Kénoque, Loo, Diexmude, Ypres, Rousselaer, Poperinghe, Warneton, Commines, Warwick, lesquelles villes ne pourront être remises également qu'après l'échange desdites ratifications.

Art. 24. Il stipule la liberté de navigation de la Lys, à partir de l'embouchure de la Deule.

Art. 25. Il confirme les articles 19, 20, 21 et 22 du traité conclu, le 11 avril 1710, entre le Roi et la Hollande, lesquels sont relatifs à l'*amnistie réciproque*.

Art. 26. Il maintient et confirme, dans les pays, villes et places des Pays-Bas espagnols qui seront cédés, par les États-Généraux, à l'Empereur, les bénéfices établis par le Roi, ainsi que les priviléges et immunités du clergé catholique.

Art. 27. Il consacre les mêmes avantages en faveur des fonctionnaires et habitants desdits Pays-Bas espagnols et des villes et places rétrocédées, par le Roi, en Allemagne, nommément de Fribourg et de Brisach.

Art. 28. Même clause relativement « aux bénéfices ecclésias-« tiques, médiats ou immédiats, qui auront été, durant la pré-« sente guerre, conférés, par l'un des partis, dans les terres ou « lieux qui lui étaient alors sujets ».

Art. 29. Leurs Majestés Impériale et Très-Chrétienne agiront de concert pour faire cesser au plus tôt, par leurs bons offices, la guerre allumée entre les couronnes du Nord et leurs alliés.

Art. 30. Afin de procurer « le rétablissement parfait de la « tranquillité de l'Europe, il ne sera pas perdu de temps à « chercher et à trouver les moyens de traiter et conclure une « bonne, sincère et solide paix entre la maison d'Autriche et la « couronne d'Espagne... et, jusqu'à ce qu'elle soit faite, les pré-« tentions réciproques ne pourront être soutenues par les armes... « duquel engagement toutes les puissances de l'Europe, inté-« ressées à la paix, demeureront garantes pour le maintien du « repos et de la tranquillité publics ».

Art. 31. Le Roi s'engage à laisser jouir paisiblement l'Empereur « des États de la monarchie d'Espagne, en Italie, que Sadite Majesté possède actuellement,... et de ce qu'elle occupe, lors du présent traité, sur les côtes de Toscane... à condition, toutefois, 1° que le traité fait à Utrecht, le 11 avril 1713, entre Sa Majesté Très-Chrétienne et le duc de Savoie, sera confirmé par le présent traité, comme s'il y était inséré mot à mot; 2° que l'Empereur reconnaîtra le duc de Savoie comme véritable et légitime roi de Sicile; 3° qu'il laissera jouir paisiblement les princes, en Italie, des États dont ils sont actuellement en possession ».

Art. 32. Il sera fait bonne et exacte justice à ceux desdits princes qui se plaignent d'être dépossédés de leurs États, notamment au duc de Guastalla (pour le duché de Mantoue), à la duchesse d'Elbeuf (pour le douaire de la feue duchesse de Mantoue, sa fille), au duc de la Mirandole (pour le duché de ce nom), au duc de Saint-Pierre (pour la principauté de Sabionette), au prince de Castiglione (pour la principauté de ce nom). Leurs titres seront examinés aux conférences qui se tiendront pour traiter de la paix entre le Roi et l'Empire. — L'Empereur remettra l'île de Ponza au duc de Parme, dont il laissera les États sur le même pied qu'ils étaient avant la guerre.

Art. 33. Il renvoie aux conférences, qui auront lieu pour le rétablissement de la paix entre l'Empereur et l'Espagne, l'examen des demandes faites, de part et d'autre, concernant l'amnistie des Espagnols, Italiens et Flamands qui ont adhéré à l'un ou l'autre parti, nommément de celle qui concerne les Catalans et les habitants de Majorque, « tous ces points n'ayant rien de « commun avec le présent traité ».

Art. 34. Les conférences mentionnées, dans l'article 10, pour le rétablissement de la paix entre le Roi et l'Empire, auront lieu en Suisse. L'une des parties désignera trois villes parmi lesquelles l'autre choisira celle où se tiendront lesdites conférences qui commenceront le 1er mars.

Art. 35. Les hostilités cesseront à partir de la signature du présent traité, et les contributions à partir de l'échange des ratifications, dans les pays dépendant du Roi et de l'Empereur. Ils pourront laisser leurs troupes dans les pays dépendant de l'Empire. Mais les contributions y prendront fin aussitôt après la signature du traité à conclure entre la France et l'Empire, et l'évacuation de ces pays aura lieu quinze jours, au plus tard, après l'échange des ratifications dudit traité.

Art. 36. Rétablissement du prince Ragotsky et amnistie générale accordée aux Hongrois rebelles.

Art. 37. L'Empereur et le Roi accepteront la garantie, par les autres puissances, des clauses du présent traité.

Art. 38. Les ratifications du présent traité seront échangées, à Rastadt, six semaines au plus tard après la signature.

N° 52.

PROJET DU MANIFESTE QUI DEVAIT ÊTRE PUBLIÉ DE LA PART DU ROI, PENDANT LE COURS DU MOIS DE MARS 1714, SI LA PAIX N'EUT PAS ÉTÉ CONCLUE ALORS A RASTADT ENTRE SA MAJESTÉ ET L'EMPEREUR.

« La paix, si nécessaire au bien général de l'Europe, disparaît encore et laisse dans l'incertitude de son retour ceux qui se flattaient de l'espérance de voir bientôt finir leurs peines. La maison d'Autriche croit qu'il est de son intérêt de les prolonger. Elle parle, et l'Empire, accoutumé, depuis plusieurs années, à suivre les mouvements qu'elle lui donne, semble se prêter à servir sa vengeance et ses ambitieux desseins. Mais, si ses décisions ont été reçues comme des lois pendant que ses puissants alliés, conspirant à sa grandeur, portaient, pour elle, tout le fardeau de la guerre, il serait juste que, ce poids retombant aujourd'hui sur les princes d'Allemagne, ils obtinssent, à ce prix, la liberté de peser quelles sont les obligations des membres envers leur chef.

. . . . . .

La véritable cause des divisions et des mouvements de l'Europe est publique. L'empereur Léopold avait déjà mis, deux fois, ses armées en campagne avant que de pouvoir obliger l'Empire à s'armer pour soutenir les prétentions de ce prince sur tous les États que le feu roi d'Espagne laissait, par son testament, au roi Philippe son successeur; car il était moins périlleux, pour l'Allemagne, que cette importante succession fût recueillie par un prince de la maison de France que de la voir entre les mains d'un prince de la maison d'Autriche dont la grandeur future pourrait, un jour, être fatale à l'Empire. Mais la prévoyance et les délibérations ne furent permises qu'aussi longtemps que l'Empereur n'eut pas assemblé les forces nécessaires pour en empêcher l'effet.

. . . . . .

L'Empereur contraignit les plus faibles à lui donner les troupes qu'ils avaient levées. Les plus puissants, après des événements malheureux, furent proscrits, privés de leurs dignités, et le dernier Empereur, disposant souverainement de leurs États, profita de cette conjoncture pour s'attribuer une autorité que les

plus illustres de ses ancêtres avaient inutilement tenté d'obtenir.

Son successeur a suivi les mêmes traces, et, s'il permet de délibérer sur la guerre, ce n'est plus sur l'utilité dont il est pour l'Empire de la continuer ou de la finir, mais sur la manière dont les États d'Allemagne doivent s'épuiser pour la soutenir.

. . . . . .

L'Empire paraissait content de la barrière que le Roi lui offrait, lorsque les ministres de la maison d'Autriche partirent d'Utrecht et que, rompant la négociation, ils emmenèrent, avec eux, les plénipotentiaires des princes d'Allemagne. En vain, les ambassadeurs du Roi, déférant aux instances de ceux de la reine de la Grande-Bretagne, attendirent longtemps, dans la même ville, une dernière réponse de la Cour de Vienne; le zèle et les soins de cette princesse pour le repos général de l'Europe devinrent inutiles parce que la maison d'Autriche, persuadée que ses États étaient à couvert des malheurs de la guerre, avait résolu de la continuer aux dépens des princes de l'Empire.

. . . . . .

Le Roi employa contre eux, à regret, les armes qu'il avait voulu déposer pour le bien général de la chrétienté, et les progrès d'une campagne glorieuse ne le touchèrent qu'autant qu'ils servaient de degrés pour arriver, plus tôt, à la conclusion de la paix universelle.

. . . . . .

Des deux places que les armées du Roi soumirent pendant le cours de la campagne, l'une fermait l'entrée de son royaume, mais l'autre, étant située au delà du Rhin et du domaine de la maison d'Autriche, l'intéressait davantage, et cet événement pouvait avancer l'effet désiré des propositions faites, pour la paix, par un prince dont les intentions étaient d'autant plus sincères que la situation de ses États l'exposait à tous les malheurs de la guerre. A sa prière, le Roi consentit à renouer, entre les généraux des deux armées, la négociation rompue à Utrecht et les conférences, entre eux, s'ouvrirent aussitôt que la cour de Vienne, accoutumée à négocier par des tiers qu'elle sait habilement désavouer, eut envoyé, au prince Eugène de Savoie, les pouvoirs nécessaires pour traiter.

Les difficultés sur l'article de la barrière, entre la France et l'Allemagne, furent bientôt aplanies; les deux généraux convinrent de la régler suivant la disposition du traité de Ryswyk.

. . . . . .

L'opposition aux demandes faites pour l'Électeur de Bavière était plus forte et plus vive; il paraissait inouï aux ministres de

la maison d'Autriche, qu'un Électeur, proscrit et privé de ses États pour avoir osé contredire les desseins du chef de l'Empire, obtînt, par l'assistance invariable d'un Roi son allié, la restitution de ces mêmes États, un royaume et le dédommagement des pertes que l'inexécution des traités lui avait causées.

En accordant ces conditions, elle craignait d'affaiblir son autorité dans l'Empire et de diminuer, elle-même, la crainte de ce ressentiment dont il est si nécessaire à ses projets que les princes de l'Empire soient toujours vivement frappés.

Ainsi, désavouant la facilité que ses plénipotentiaires à Utrecht avaient témoignée, elle fit voir une égale fermeté à refuser, à l'Électeur de Bavière, et le royaume de Sardaigne et le dédommagement des infractions du traité d'Ilbersheim. Le temps et les événements auraient peut-être vaincu sa résistance; mais la paix était nécessaire au bien de la chrétienté et le Roi, connaissant le cœur de son allié, aima mieux laisser à l'Électeur l'occasion de faire voir son amour pour sa patrie que de prolonger la négociation.

Ce prince aplanit les difficultés que ses intérêts semblaient apporter à la conclusion de la paix, et, quoique très-sensible à l'honneur d'acquérir une couronne, il le sacrifia généreusement à celui de contribuer, plus promptement, au rétablissement du repos de l'Empire.

. . . . . .

Tout obstacle à la paix paraissait donc surmonté; mais la cour de Vienne en avait préparé d'autres, détachés absolument des intérêts de l'Empire. Elle renouvela ses instances en faveur des Catalans rebelles et prétendit que le rétablissement des priviléges, dont ils jouissaient avant leur soulèvement, devaient être accordé comme une condition essentielle du traité. En vain, le Roi fit répondre qu'il ne prendrait jamais un engagement qu'il ne dépendait pas de lui d'accomplir; que la demande en faveur des Catalans, étrangère au traité, aurait sa place dans la négociation de paix à faire entre l'Espagne et la maison d'Autriche. Cette même cour inflexible prétendit, comme un expédient, d'avoir la liberté de secourir les Catalans aussi longtemps qu'ils seraient armés contre le Roi, leur maître; ainsi, les exhortant indirectement à persister dans la révolte, elle attachait les devoirs indispensables de l'honneur et de la conscience à contrevenir au traité fait, l'année dernière, pour la sortie des troupes allemandes hors de la Catalogne.

La neutralité d'Italie était également attaquée; car, en déclarant qu'elle serait observée, la cour de Vienne prétendait que ce ne serait pas y contrevenir que d'attaquer seulement le roi

d'Espagne, d'assiéger et de prendre Porto-Longone, l'unique place qu'il possède encore en Italie, s'il refusait de la céder et de la remettre, dès à présent, à la maison d'Autriche.

. . . . . .

Ainsi, la cour de Vienne, sous ombre d'une paix prochaine, voulait anéantir les traités signés, l'année dernière, à Utrecht; et, comme l'étoile heureuse de la maison d'Autriche semble entraîner les princes qui ne sont pas nés ses sujets à la servir contre leurs propres intérêts, le prince Eugène travaillait contre sa propre maison et contre lui-même en faveur du maître qu'il s'est donné, et combattait, pour ses intérêts, à Rastadt avec la même ardeur qu'il a combattu pour la gloire que sa valeur et ses actions lui ont acquise.

Les princes de l'Empire, combattant avec le même zèle encore, aujourd'hui que les conditions de la barrière du Rhin sont réglées, ne peuvent se proposer, pour objet de leurs travaux, que de procurer, aux Catalans, la restitution de leurs priviléges, à la maison d'Autriche, l'acquisition de Porto-Longone et celle des droits de la couronne d'Espagne sur les fiefs d'Italie.

. . . . . .

Que l'Empire décide, en comparant encore les actions des deux monarques actuellement en guerre, quel est véritablement son ennemi.

L'un, regardant comme apanage de la dignité impériale, le droit de proscrire des Électeurs, de s'emparer de leurs États, de leurs biens, d'en jouir et de les partager arbitrairement, résiste opiniâtrément à toutes les propositions faites en leur faveur. — L'autre monarque secourt et protége deux princes dépouillés pour avoir voulu défendre les intérêts et maintenir les lois de l'Empire.

. . . . . .

L'un, sous prétexte des liens de l'honneur et de la conscience, protége un peuple révolté et veut, au prix du sang de ses sujets, éterniser la rébellion.

L'autre s'intéresse au rétablissement des lois et des constitutions de l'Empire, demande l'observation des traités et la restitution des États usurpés pendant le cours de la guerre.

L'un, occupé de vastes desseins et n'y voulant point de bornes, rejette toute apparence d'engagement. Prêt à toucher, dans son idée, l'Orient d'une main, et de l'autre l'Occident, il déclare qu'il abhorre toutes renonciations.

L'autre, au milieu des progrès de ses armes, est satisfait de fermer l'entrée de son royaume, et la paix, que l'Allemagne avait trouvée bonne en 1697, est la même qu'il offre encore à l'Empire.

S'il propose, à la maison d'Autriche, de nouvelles conditions, elles ne regardent pas l'Empire, et ce sont les mêmes que le Roi doit garantir en vertu des traités conclus à Utrecht. Le projet, envoyé à Rastadt, fera voir si elles sont justes, et le Roi veut bien que le public le compare avec le projet donné, par le prince Eugène, sous le nom de Convention préliminaire. Il y a des occasions où les Rois ont intérêt que toute la terre connaisse leurs sentiments les plus secrets. Dieu, qui en est le seul juge, en récompense la droiture quand il lui plaît d'exercer sa miséricorde envers les nations soumises à leur Empire. »

N° 53.

TRAITÉ DE RASTADT.

Article premier. Il y aura une paix chrétienne universelle et une amitié perpétuelle, vraie et sincère, entre Sa Majesté Impériale et l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne et leurs héritiers, successeurs, royaumes et provinces, en sorte que l'un n'entreprenne aucune chose, sous quelque prétexte que ce soit, à la ruine ou au préjudice de l'autre et ne prête aucun secours, sous quelque nom que ce soit, à ceux qui voudraient l'entreprendre ou faire quelque dommage en quelque manière que ce pût être; que Sa Majesté Impériale et l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne ne protégent ou aident, en quelque sorte que ce soit, les sujets rebelles ou désobéissants à l'une ou à l'autre; mais, au contraire, qu'elles procurent sérieusement l'utilité, l'honneur et l'avantage de l'une et de l'autre, nonobstant toutes les promesses, traités ou alliances contraires faits ou à faire, en quelque sorte que ce soit.

Art. ii. Qu'il y ait, de part et d'autre, un perpétuel oubli et amnistie de tout ce qui a été fait depuis le commencement de la guerre, en quelque manière et en quelque lieu que les hostilités se soient exercées, en sorte que, pour aucune de ces choses ni sous quelque prétexte que ce soit, on ne fasse dorénavant l'un à l'autre, ni ne souffre aucun tort directement ou indirectement, ni par voie de fait, ni au dedans, ni au dehors de l'étendue de l'Empire, ni des pays héréditaires de Sa Majesté Impériale et du royaume de France, nonobstant tous pactes faits auparavant; mais que toutes les injures que l'on a reçues, de part et d'autre, en paroles, écrits, actions, hostilités, dommages et dépenses, sans aucun égard aux personnes et aux choses, soient entière-

ment abolies, de manière que tout ce que l'une pourrait demander et prétendre de l'autre, à cet égard, soit entièrement oublié.

Art. III. Les traités de Westphalie, de Nimègue et de Ryswyk sont considérés comme la base et le fondement du présent traité, et, en conséquence, immédiatement après l'échange des ratifications, lesdits traités seront exécutés à l'égard du spirituel et du temporel, et seront observés inviolablement à l'avenir, si ce n'est en tant qu'il y sera dérogé par le présent traité; en sorte que tout sera rétabli généralement, dans l'Empire et ses appartenances, ainsi qu'il a été prescrit par le susdit traité de Ryswyk, tant par rapport aux changements qui ont été faits pendant cette guerre ou avant, qu'à l'égard de ce qui n'a pas été exécuté, s'il se trouve effectivement que quelque article soit resté sans exécution, ou que l'exécution faite ait changé depuis.

Art. IV. Conformément au susdit traité de Ryswyk, Sa Majesté Très-Chrétienne rendra à l'Empereur la ville et forteresse du *Vieux-Brisach*, entièrement dans l'état où elle est à présent, avec les greniers, arsenaux, fortifications, remparts, murailles, tours et autres édifices publics et particuliers et toutes les dépendances situées à la droite du Rhin, laissant au Roi Très-Chrétien celles qui sont à gauche, nommément le fort appelé le *Mortier*, le tout aux clauses et conditions portées à l'article 20 du traité de Ryswyk, conclu entre le défunt empereur Léopold et le Roi Très-Chrétien.

Art. V. Sa Majesté Très-Chrétienne rend également, à Sa Majesté Impériale et à la sérinissime maison d'Autriche, la ville et forteresse de *Fribourg*, de même que le fort de *Saint-Pierre*, le fort appelé l'*Étoile*, et tous les autres forts construits et réparés, là ou ailleurs, dans la forêt Noire et le reste du *Brisgau*, le tout en l'état où il est présentement, sans rien démolir ou détériorer, avec les villages de *Lehem*, *Mertzhausen* et *Kirchzorten* et avec tous leurs droits, archives, écritures et documents, lesquels y ont été trouvés lorsque Sadite Majesté Très-Chrétienne s'en est mise dernièrement en possession, soit qu'ils soient encore sur les lieux, soit qu'ils aient été transportés ailleurs, sauf et réservé le droit diocésain et autres droits et revenus de l'évêché de Constance.

Art. VI. Le fort de *Kehl*, construit par Sa Majesté Très-Chrétienne à la droite du Rhin, au bout du pont de Strasbourg, sera également rendu, par Elle, à l'Empereur et à l'Empire, en son entier, sans en rien démolir et avec tous ses droits et dépendances. Quant au fort de la *Pile* et autres construits dans les îles

du Rhin sous Strasbourg, ils seront entièrement rasés aux dépens du Roi Très-Chrétien, sans qu'ils puissent être rétablis; lesquelles cessions et démolitions des places, ci-dessus énoncées, seront faites dans les termes portés par les articles suivants; c'est-à-dire : à compter du jour de l'échange des ratifications du traité de paix solennel ou général entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne. La navigation et autres usages du fleuve demeurant libres et ouverts aux sujets des deux partis et à tous ceux qui voudront y passer, naviguer ou transporter leurs marchandises, sans qu'il soit permis, à l'un ou à l'autre, de rien entreprendre pour détourner ledit fleuve et en rendre, en quelque sorte, le cours et la navigation plus difficiles, moins encore d'exiger de nouveaux droits, impôts et péages, d'obliger les bateaux à aborder à une rive plutôt qu'à l'autre, d'y exposer leurs charges ou marchandises ou d'y en recevoir; mais le tout sera toujours à la liberté de chaque particulier.

Art. vii. Lesdits lieux, châteaux et forteresses de *Brisach*, *Fribourg* et *Kehl* seront rendus à Sa Majesté Impériale et à l'Empire, avec leurs juridictions, appartenances et dépendances, comme aussi avec leurs artilleries et munitions qui se sont trouvées dans lesdites places, lorsque Sa Majesté Très-Chrétienne les a occupées pendant cette guerre, suivant les inventaires qui ont été faits et seront délivrés, sans aucune réserve ni exception et sans en rien retenir, de bonne foi et sans aucun retardement, empêchement ou prétexte à ceux qui, après l'échange des ratifications du présent traité et celui des ratifications des traités de paix solennel ou général entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne, seront établis par Sa Majesté Impériale seule, ou, selon la différence des lieux, par Elle et par l'Empire et en auront fait apparoir leurs pleins pouvoirs aux intendants, gouverneurs ou officiers français des lieux qui doivent être rendus; en sorte que lesdites villes, citadelles, forts et lieux, avec tous leurs priviléges, revenus, émoluments et autres choses quelconques y comprises, retournent sous la juridiction, possession actuelle et absolue, puissance et souveraineté de Sa Majesté Impériale, de l'Empire et de la maison d'Autriche, ainsi qu'ils leur ont appartenu autrefois, sans que Sa Majesté Très-Chrétienne retienne ou se réserve aucun droit ou prétention sur les susdits lieux et sur leur juridiction.

Il ne sera rien exigé, non plus, pour les frais et dépenses employés aux fortifications et autres édifices publics ou particuliers. La pleine et entière restitution ne pourra être différée, pour quelque cause que ce soit, dans les termes qui seront pres-

crits ci-après, en sorte que les garnisons françaises en sortent entièrement, sans molester ni vexer les citoyens et habitants, ni leur causer quelque perte et quelque peine, non plus qu'aux autres sujets de Sa Majesté Impériale et de l'Empire, sous prétexte de dettes ou de prétentions de quelque nature qu'elles puissent être.

Il ne sera pas permis, non plus, aux troupes françaises de demeurer plus longtemps, au delà des termes stipulés ci-après, dans les lieux qui doivent être rendus, ou autres quelconques qui n'appartiennent pas à Sa Majesté Très-Chrétienne, d'y établir des quartiers d'hiver ou quelque séjour; mais elles seront obligées de se retirer incessamment sur les terres appartenant à Sadite Majesté.

Art. viii. Sa Majesté Très-Chrétienne promet de faire raser, à ses dépens, les fortifications construites vis-à-vis d'*Huningue,* sur la droite et dans l'île du Rhin, de même que le pont construit en cet endroit sur le Rhin, en rendant les forts et édifices à la famille de Bade; comme aussi le fort de *Selingen,* les forts qui se trouvent dans les îles, entre ledit fort de *Selingen* et le *Fort-Louis;* et, quant au terrain du fort démoli, il sera rendu avec les maisons; de détruire la partie du pont qui conduit dudit fort de *Selingen* au *Fort-Louis,* sans qu'ils puissent désormais être rétablis par aucune des parties. Bien entendu que le *Fort-Louis* et l'île demeureront au pouvoir du Roi Très-Chrétien. Sa Majesté Très-Chrétienne promet de faire raser, à ses dépens, tous les forts, retranchements, lignes et ponts spécifiés dans le traité de Ryswyk et que Sa Majesté aura fait construire depuis ladite paix de Ryswyk, soit le long du Rhin ou ailleurs, dans l'Empire et ses appartenances, sans qu'il soit permis de les rétablir.

Art. ix. Le Roi Très-Chrétien s'engage et promet pareillement de faire évacuer le château de *Bitsche* avec toutes ses dépendances, comme aussi le château d'*Hombourg* en faisant auparavant raser les fortifications pour n'être plus rétablies, en sorte que, néanmoins, lesdits châteaux et les villes qui y sont jointes n'en reçoivent aucun dommage, mais demeurent totalement en leur entier.

Art. x. Trente jours après que les ratifications du traité de paix général ou solennel, à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne, auront été échangées et même plus tôt, si faire se peut, les places et lieux fortifiés, tant ceux ci-dessus nommés que généralement tous ceux qui doivent être rendus suivant le traité de Ryswyk, dont les articles seront

tenus pour compris dans ce traité et exécutés ponctuellement, de même que s'ils se trouvaient insérés ici mot à mot, seront remis entre les mains de ceux qui seront autorisés par l'Empereur et l'Empire, ou par les autres princes particuliers qui devront les posséder en vertu du traité de Ryswyk, sans qu'il soit permis de rien démolir des fortifications, ni des édifices publics ou particuliers, et sans rien exiger pour les dépenses faites dans lesdits lieux ou à leur occasion. Seront aussi rendus, en même temps, toutes archives ou documents, soit à Sa Majesté Impériale ou aux États de l'Empire, soit aux places et lieux que Sa Majesté Très-Chrétienne s'engage de remettre.

Art. xi. Comme l'intention du Roi Très-Chrétien est d'accomplir, le plus promptement qu'il sera possible, les conditions du présent traité, Sa Majesté promet que les places, qu'Elle s'engage à faire démolir à ses dépens, le seront : savoir, les plus considérables dans le terme de deux mois, au plus tard, après l'échange des ratifications du traité général ou solennel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne, et les moins considérables dans l'espace d'un mois, à compter aussi de l'échange des ratifications dudit traité.

Art. xii. Et, comme Sa Majesté Très-Chrétienne veut véritablement et de bonne foi une véritable union avec l'Empereur et l'Empire, Elle promet et s'engage, lorsqu'Elle traitera avec les Électeurs, princes et États, au congrès général, de leur rendre, aussi bien qu'aux sujets, clients et vassaux de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers, et généralement à tous ceux qui sont nommés et compris dans le traité de Ryswyk, quoiqu'ils ne soient pas ici nommément exprimés, les États, places, *biens* dont Elle se serait mise en possession pendant le cours et à l'occasion de la présente guerre, soit par la voie des armes, par confiscation, ou de telle autre manière que ce puisse être, comme d'exécuter ponctuellement toutes clauses et conditions du traité de Ryswyk auxquelles il n'aura pas été expressément dérogé par le présent traité, s'il y en a quelqu'une qui n'ait pas été exécutée depuis la paix de Ryswyk.

Art. xiii. Réciproquement, Sa Majesté Impériale, voulant témoigner le désir qu'Elle a de contribuer à la satisfaction de Sa Majesté Très-Chrétienne et d'entretenir, désormais, avec Elle une amitié sincère et une intelligence parfaite, et en vertu de la paix de Ryswyk rétablie par le présent traité, consent que la ville de *Landau,* avec ses dépendances consistant dans les villages de *Nusdorff, Damheim* et *Oneickheim* avec leurs bans, ainsi que le Roi Très-Chrétien en jouissait avant la guerre,

demeure fortifiée à Sa Majesté Très-Chrétienne, Sa Majesté Impériale se faisant fort d'en obtenir le consentement et l'approbation de l'Empire, quand il sera question de dresser et de conclure le traité solennel ou général entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne.

Art. xiv. La maison de *Brunswick-Hanovre* ayant été élevée par l'Empereur, du consentement de l'Empire, à la dignité électorale, Sa Majesté Très-Chrétienne reconnaîtra, en vertu de ce traité, cette dignité électorale dans ladite maison.

Art. xv. Pour ce qui est de l'*Électeur de Bavière,* Sa Majesté Impériale et l'Empire consentent, pour les motifs de la tranquillité publique, qu'en vertu du présent traité et du traité général ou solennel à faire avec l'Empereur et l'Empire, le seigneur Joseph-Clément, archevêque de Cologne, et le seigneur Maximilien-Emmanuel de Bavière soient rétablis généralement dans tous leurs États, rangs, prérogatives régaux, biens, dignités électorales et autres et dans tous les droits, en la même manière qu'ils en ont joui ou pu jouir avant cette guerre, qui appartiennent à l'évêché de Cologne et autres églises nommées ci-après, ou à la maison de Bavière, médiatement ou immédiatement. Ils pourront envoyer des représentants, avec leurs pleins pouvoirs et sans caractère, au congrès du traité général ou solennel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne, pour y négocier et veiller à leurs intérêts, sans aucun obstacle, aussitôt que les conférences commenceront pour cet effet. Leur seront aussi rendus, de bonne foi, tous les meubles, pierreries, bijoux et autres effets spécifiés dans les inventaires authentiques que l'on produira de part et d'autre, c'est-à-dire tous ceux qui peuvent avoir été ôtés par ordre de l'Empereur et de ses prédécesseurs de glorieuse mémoire, depuis l'occupation de la Bavière, de leurs palais, châteaux, villes, forteresses et lieux quelconques qui leur ont appartenu et qui leur appartiendront, à l'exception de l'artillerie appartenant aux villes et États voisins, qui leur a été restituée, et pareillement toutes les archives et papiers seront restitués.

Et sera le seigneur archevêque de Cologne rétabli dans son archevêché de *Cologne,* ses évêchés d'*Hildesheim,* de *Ratisbonne,* de *Liége* et la *prépositure de Bertholsgarden* sans qu'aucune raison de procès ou prétentions puissent, en façon quelconque, empêcher la restitution totale, sauf pourtant les droits de ceux qui pourraient en avoir, lesquels il leur sera permis, après que les deux Électeurs auront été rétablis, de poursuivre, comme avant la présente guerre, par les voies de justice établies dans

l'Empire; sauf aussi les priviléges des chapitres et États de l'archevêché de Cologne et des autres églises établies précédemment, suivant leurs unions, traités et constitution. Et, quant à la ville de *Bonn*, en temps de paix, il n'y aura point de garnison du tout, mais la garde en sera confiée aux bourgeois de la ville, et, quant à celle du corps et du palais, elle sera restreinte dans les seules compagnies de ses gardes, dont il conviendra avec Sa Majesté Impériale et l'Empire; bien entendu, pourtant, que, dans un temps de guerre ou d'apparence de guerre, Sa Majesté Impériale et l'Empire puissent y mettre autant de troupes que la raison de guerre le demandera, conformément aux lois et constitutions de l'Empire. Bien entendu aussi que, moyennant cette restitution totale, lesdits deux seigneurs de la maison de Bavière renonceront pour toujours, et seront censés déchus, dès à présent, de toutes prétentions, satisfactions, dédommagements quelconques qu'ils voudraient prétendre contre l'Empereur, l'Empire et la maison d'Autriche, pour raison de la présente guerre, sans pourtant que cette renonciation déroge, en aucune manière aux anciens droits et prétentions qu'ils pourraient avoir eus avant cette guerre, lesquels il leur sera permis de poursuivre, comme ci-devant, par les voies de justice établies dans l'Empire, de sorte, pourtant, que cette restitution totale ne leur donne aucun nouveau droit contre qui que ce soit.

Renonceront aussi et sont à jamais censés déchus de toutes prétentions, satisfactions ou dédommagements quelconques, tous ceux qui voudraient former des réclamations, pour raison de la présente guerre, contre la maison de Bavière et les susdits archevêchés, évêchés, prévôtés.

En vertu de cette restitution totale, les susdits seigneurs *Joseph-Clément, archevêque de Cologne,* et *Maximilien-Emmanuel de Bavière* rendront obéissance et garderont fidélité à Sa Majesté Impériale, de même que les autres Électeurs et princes de l'Empire, et seront tenus à demander et à prétendre dûment, de Sa Majesté Impériale, le renouvellement de l'investiture de leurs électorats, principautés, fiefs, titres et droits dans la manière et temps prescrits par les lois de l'Empire. Et sera tout ce qui est arrivé de part et d'autre, pendant cette guerre, mis à perpétuité dans l'oubli.

Art. xvi. Les ministres, officiers, tant ecclésiastiques que militaires, politiques et civils, de quelque condition qu'ils soient, qui auront servi en l'un ou l'autre parti, même ceux qui peuvent être sujets et vassaux de Sa Majesté Impériale, de l'Empire et

de la maison d'Autriche, aussi bien que tous les domestiques quelconques de la maison de Bavière et du seigneur archevêque de Cologne, seront pareillement rétablis dans la possession de tous leurs biens, charges, honneurs et dignités comme avant la guerre, et jouiront d'une amnistie générale de tout ce qui a précédé, moyennant et à condition que cette amnistie générale soit entièrement réciproque envers ceux de leurs sujets, vassaux, ministres ou domestiques qui auront suivi, pendant cette guerre, le parti de Sa Majesté Impériale et de l'Empire, lesquels ne pourront, pour ce sujet, être molestés ou inquiétés en manière quelconque.

Art. xvii. Quant au temps auquel la restitution totale, spécifiée dans les deux articles précédents, doit se faire, il sera limité, dans le traité général ou solennel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne, à trente jours après l'échange des ratifications dudit traité, ainsi qu'il a été convenu dans l'article x, pour l'évacuation des places et lieux que Sa Majesté Très-Chrétienne promet de rendre à l'Empereur et à l'Empire; de manière que l'une et l'autre, comme aussi la restitution à l'Empereur des États et pays que la maison de Bavière possède présentement dans les Pays-Bas, se feront en même temps.

Art. xviii. Si la maison de Bavière, après son rétablissement total, trouve qu'il lui convienne de faire quelque changement de ses États contre d'autres, Sa Majesté Très-Chrétienne ne s'y opposera pas.

Art. xix. Sa Majesté Très-Chrétienne ayant remis et fait remettre aux États-Généraux des provinces unies, en faveur de la maison d'Autriche, tout ce que Sadite Majesté ou ses alliés possédaient des Pays-Bas, communément appelés espagnols, tels que le feu roi d'Espagne Charles II les a possédés ou dû posséder conformément au traité de Ryswyk, Sa Majesté Très-Chrétienne consent que l'Empereur entre en possession desdits Pays-Bas espagnols, pour en jouir Elle, et ses héritiers et successeurs, désormais et à toujours pleinement et paisiblement, selon l'ordre de succession établi dans la maison d'Autriche, sauf les conventions que l'Empereur fera avec lesdits États-Généraux des Provinces-Unies touchant leur barrière et la reddition des susdits plans et lieux. Bien entendu que le Roi de Prusse retiendra la ville de *Gueldre,* avec tout ce qui y appartient et en dépend, comme aussi spécialement les villes, bailliages et seigneuries de *Strahlen, Wachtendonck, Middelaar, Walbeck, Aertzen, Asserden* et *Weel,* de même que *Racy* et *Kleikenwelaer,* avec toutes

leurs appartenances et dépendances. De plus, il sera remis, audit Roi de Prusse, l'*Ammanie* de *Krickenbeck* avec tout ce qui y appartient et en dépend, et le pays de *Kessel*, pareillement avec toutes ses appartenances et dépendances, et généralement tout ce que contiennent ladite Ammanie et ledit district, sans rien excepter, si ce n'est *Erclens* avec ses appartenances et dépendances, pour le tout appartenir audit Roi et aux princes ou princesses, ses héritiers ou successeurs, avec tous les droits, prérogatives, revenus et avantages de quelque nom qu'ils puissent être appelés en la qualité et de même manière que la maison d'Autriche, et particulièrement le feu Roi d'Espagne, les a possédés, toutefois avec les charges et hypothèques, la conservation de la religion catholique romaine et les priviléges des États.

Art. xx. Et comme, outre les provinces, villes, places, forteresses qui étaient possédées par le feu roi d'Espagne Charles II, au jour de son décès, le Roi Très-Chrétien a cédé, tant pour Sa Majesté Très-Chrétienne même que pour ses hoirs et successeurs nés et à naître, aux États-Généraux, en faveur de la maison d'Autriche, tous les droits qu'Elle a eus ou pourrait avoir sur la ville de *Menin*, avec toutes ses fortifications et avec sa verge, sur la ville et citadelle de *Tournai* avec tout le Tournaisis, sans se rien réserver de son droit là-dessus, ni sur aucune de leurs dépendances, appartenances ou annexes, territoires ou enclavements, Sa Majesté consent que les États-Généraux des Provinces-Unies rendent lesdites villes, places, territoires et enclavements à l'Empereur, aussitôt qu'ils en seront convenus avec Sa Majesté Impériale, pour en jouir, Elle, ses héritiers et successeurs pleinement, paisiblement et à toujours, aussi bien que des Pays-Bas espagnols qui appartenaient au feu Roi d'Espagne, Charles II, au jour de son décès. Bien entendu que ladite remise des Pays-Bas espagnols, villes, places et forteresses, cédés par le Roi Très-Chrétien, ne pourra être faite par lesdits États-Généraux qu'après l'échange des ratifications des traités de paix entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne. Bien entendu, aussi, que *Saint-Amand*, avec ses dépendances, et *Mortagne*, sans dépendances, demeureront à Sadite Majesté Très-Chrétienne, à condition qu'il ne sera pas permis de faire, à Mortagne, aucunes fortifications, ni écluses, de quelque nature qu'elles puissent être.

Art. xxi. Pareillement le Roi Très-Chrétien confirme, en faveur de l'Empereur et de la maison d'Autriche, la cession que Sa Majesté a déjà faite, en faveur de ladite maison, aux États-Généraux des Provinces-Unies, tant pour Elle-même que pour les

princes ses héritiers et successeurs nés et à naître, de tous ses droits sur *Furnes* et *Furnembacht*, y compris les huit paroisses et le fort de *Kenocque*, sur les villes de *Loo* et *Dixmude* avec leurs dépendances, sur la ville d'*Ypres* avec sa châtellenie, *Rousselaer* y compris, avec les autres dépendances qui seront désormais *Poperingue, Warneton, Commines, Warwick*, ces trois dernières places, pour autant qu'elles sont situées du côté de la Lys, vers Ypres, et ce qui dépend des lieux ci-dessus exprimés. Desquels droits, ainsi cédés à l'Empereur, ses héritiers et successeurs, Sa Majesté Très-Chrétienne ne se réserve aucun sur lesdites villes, places, forts et pays, ni sur aucune de leurs appartenances et annexes, consentant que les États-Généraux puissent les remettre à la maison d'Autriche, pour en jouir irrévocablement et à toujours, aussitôt qu'ils seront convenus avec elle sur leurs barrières et que les ratifications des traités de paix entre l'Empereur et l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne auront été échangées.

Art. xxii. La navigation de la Lys, depuis l'embouchure de la Deule en remontant, sera libre, et il ne s'y établira aucun péage ni imposition.

Art. xxiii. Il y aura, de part et d'autre, un oubli et une amnistie perpétuels et réciproques de tous les torts, injures et offenses qui auront été commis de fait ou de parole, ou de quelque manière que ce soit, pendant le cours de la présente guerre, par les sujets des Pays-Bas espagnols et des places et pays cédés ou restitués, sans qu'ils puissent être exposés à quelle recherche que ce soit.

Art. xxiv. Par le moyen de cette paix, les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne et ceux desdits Pays-Bas espagnols et des places cédées par Sadite Majesté Très-Chrétienne, pourront, en gardant les lois, usages et coutumes du pays, aller, venir, trafiquer, retourner, traiter, négocier ensemble comme bons marchands, même vendre, échanger, aliéner ou autrement disposer des biens, effets, meubles et immeubles, qu'ils ont ou auront, situés respectivement de part et d'autre, et chacun les y pourra acheter, sujets ou non sujets, sans que, pour cette vente ou achat, ils aient besoin, de part ni d'autre, de permission autre que le présent traité. Il sera aussi permis aux sujets des places et pays réciproquement cédés ou restitués, comme à tous les sujets desdits Pays-Bas espagnols, d'aller demeurer où bon leur semblera, dans l'espace d'un an, avec la faculté de vendre à qui il leur plaira, ou de disposer autrement de leurs effets, biens, meubles et immeubles, avant et après leur sortie, sans

qu'ils puissent être empêchés directement ou indirectement.

Art. xxv. Les mêmes sujets de part et d'autre, ecclésiastiques ou séculiers, corps, communautés, universités et colléges, seront rétablis tant en la jouissance des honneurs, dignités, bénéfices dont ils étaient pourvus avant la guerre qu'en celle de tous et chacun de leurs droits, biens, meubles et immeubles, rentes saisies ou occupées à l'occasion de la présente guerre, ensemble leurs droits, actions et successions à eux survenus, même depuis la guerre commencée, sans toutefois rien demander des fruits et revenus perçus et échus pendant le cours de la présente guerre, jusqu'au jour de la publication du traité, lesquels rétablissements se feront réciproquement, nonobstant toute donation, concession, déclaration, confiscation, sentence donnée par contumace, les parties non ouïes, qui seront nulles et de nul effet, avec une liberté entière auxdites parties de revenir dans les pays où elles se sont retirées, pour et à cause de la guerre, pour jouir de leurs biens et rentes, en personne ou par procureur, conformément aux lois et coutumes des pays et États. — Dans lesquels rétablissements sont aussi compris ceux qui, dans la dernière guerre ou à son occasion, auront suivi le parti des deux puissances contractantes. Néanmoins, les arrêts et les jugements rendus dans les parlements, conseils et autres cours supérieures ou inférieures et auxquels il n'aura pas été spécialement dérogé par le présent traité, auront lieu et sortiront leur plein et entier effet, et ceux qui, en vertu desdits arrêts et jugements, se trouveront en possession de terres, seigneuries ou autres biens, y seront maintenus, sans préjudice, toutefois, aux parties qui se croiront lésées par lesdits jugements et arrêts, de se pourvoir par les voies ordinaires et devant les juges compétents.

Art. xxvi. Et, à l'égard des rentes affectées sur la généralité de quelque province des pays dont une partie se trouvera possédée par Sa Majesté Très-Chrétienne, Sa Majesté Impériale ou autres, il a été convenu et accordé que chacun payera sa quote-part, et seront nommés des commissaires pour régler la portion qui se payera de part et d'autre.

Art. xxvii. Comme dans les pays, villes et places des Pays-Bas catholiques que le Roi Très-Chrétien a cédés à l'Empereur, plusieurs bénéfices ont été conférés, par Sa Majesté Très-Chrétienne, à des personnes capables, lesdits bénéfices ainsi accordés seront laissés à ceux qui les possèdent présentement, et tout ce qui regarde la religion catholique romaine y sera maintenu dans l'état où les choses étaient avant la guerre, tant à l'égard des magistrats qui ne pourront être que catholiques romains,

comme par le passé, qu'à l'égard des évêques, chapitres, monastères, biens de l'Ordre de Malte et généralement de tout le clergé, lesquels seront tous maintenus et restitués dans toutes leurs églises, libertés, franchises, immunités, droits, prérogatives et honneurs, ainsi qu'ils l'ont été sous les précédents souverains catholiques romains. Tous et chacun dudit clergé, pourvu de quelques biens ecclésiastiques, commanderies, canonicats, personats, prévôtés et autres bénéfices quelconques, y demeureront sans en pouvoir être dépossédés, jouiront des biens et revenus en provenant et les pourront administrer et les percevoir comme auparavant. Comme aussi, les pensionnaires jouiront de leurs pensions assignées sur les bénéfices, qu'elles soient créées en cour de Rome ou par des brevets expédiés avant la présente guerre, sans qu'ils puissent en être frustrés pour quelque cause ou quelque prétexte que ce soit.

Art. xxviii. Les communautés et habitants de toutes les places et pays que Sa Majesté Très-Chrétienne cède, dans les Pays-Bas catholiques, par le présent traité, seront conservés et maintenus dans la libre jouissance de tous leurs priviléges, prérogatives, coutumes, exemptions, droits, octrois communs et particuliers, charges et offices héréditaires, avec les mêmes honneurs, gages, émoluments et exemptions, ainsi qu'ils en ont joui sous la domination de Sa Majesté Très-Chrétienne, ce qui doit s'entendre des communautés et habitants des places, villes et pays que Sa Majesté a possédés immédiatement après la paix de Ryswyk et non des places, villes et pays que possédait le feu roi d'Espagne Charles II, au temps de son décès, dont les communautés et habitants seront conservés dans la jouissance des priviléges, prérogatives, coutumes, exemptions, droits, octrois communs et particuliers, charges et offices héréditaires, ainsi qu'ils les possédaient lors de la mort dudit feu roi d'Espagne.

Art. xxix. Pareillement, les bénéfices ecclésiastiques, médiats ou immédiats, qui auront été, durant la présente guerre, conférés par l'un des partis, dans les terres ou lieux qui lui étaient alors sujets, à des personnes capables, selon la règle de leur première institution et statuts légitimes, généraux ou particuliers, faits sur ce sujet ou par quelque autre disposition canonique faite par le Pape, lesdits bénéfices ecclésiastiques seront laissés aux présents possesseurs, en sorte qu'aucun ne les puisse ou doive désormais troubler dans la possession et légitime administration d'iceux, ni dans la perception des fruits, ni être, à leur occasion, ou par quelque autre raison, passée ou présente, appelés ou cités en justice ou, en quelque autre sorte, molestés

ou inquiétés à ce sujet, à condition néanmoins qu'ils s'acquittent de ce à quoi ils sont tenus en vertu desdits bénéfices.

Art. xxx. Sa Majesté Impériale et Sa Majesté Très-Chrétienne ne pourront, pour aucun sujet, interrompre désormais la paix qui est établie par le présent traité, reprendre les armes et commencer, sous quelque prétexte que ce soit, aucun acte d'hostilité l'une contre l'autre; mais, au contraire, Elles travailleront sincèrement et de bonne foi, et comme amis véritables, à affermir, de plus en plus, cette amitié mutuelle et bonne intelligence si nécessaires pour le bien de la chrétienté. Et d'autant que le Roi Très-Chrétien, sincèrement réconcilié avec Sa Majesté Impériale, ne veut désormais Lui causer aucun trouble, ni préjudice, Sa Majesté Très-Chrétienne promet et s'engage de laisser jouir Sa Majesté Impériale, tranquillement et paisiblement, de tous les États et lieux qu'Elle possède actuellement et qui ont été possédés, ci-devant, par les rois de la maison d'Autriche en Italie, savoir du royaume de *Naples,* ainsi que Sa Majesté Impériale le possède actuellement, du *duché de Milan* ainsi que Sa Majesté Impériale le possède aussi actuellement, de l'*île et royaume de Sardaigne,* comme aussi des ports et places sur les côtes de Toscane, que Sadite Majesté Impériale possède actuellement et qui ont été possédés, ci-devant, par les rois d'Espagne de la maison d'Autriche; ensemble de tous les droits attachés aux susdits États d'Italie que Sadite Majesté Impériale possède, ainsi que les rois d'Espagne les ont exercés, depuis Philippe Ier, jusqu'au Roi dernier décédé. Sadite Majesté Très-Chrétienne donnant sa parole royale de ne jamais troubler l'Empereur ni la maison d'Autriche dans cette possession, directement ni indirectement, sous quelque prétexte ou pour quelque voie que ce puisse être, ni de s'opposer à la possession que Sa Majesté Impériale et la maison d'Autriche a ou pourra avoir à l'avenir, soit par négociation, traité ou autre voie légitime ou paisible, en sorte toutefois que la neutralité de l'Italie n'en soit point troublée; l'Empereur engageant sa parole de ne pas troubler ladite neutralité et le repos de l'Italie et, par conséquent, de n'employer la voie des armes pour quelque occasion que ce soit, mais, au contraire, de suivre et d'observer ponctuellement les engagements que Sa Majesté Impériale a pris dans le traité conclu à Utrecht, le 14 de mars 1713, lequel traité sera censé comme répété ici et sera exactement observé par Sa Majesté Impériale pourvu que, de l'autre part, l'observation soit réciproque et qu'Elle n'y soit point attaquée; Sadite Majesté Impériale s'engageant, pour le même effet, à laisser jouir paisiblement chaque prince d'Italie

des États dont il est actuellement en possession, sans que cela puisse préjudicier au droit de personne.

Art. xxxi. Pour faire goûter, aux princes et États d'Italie, les fruits de la paix entre l'Empereur et le Roi Très-Chrétien, la neutralité non-seulement y sera exactement observée, mais sera aussi rendue bonne et prompte justice, par Sa Majesté Impériale, aux princes et vassaux de l'Empire pour les autres places, pays et lieux en Italie qui n'ont point été possédés par les rois d'Espagne de la maison d'Autriche et sur lesquels lesdits princes pourraient avoir quelque prétention légitime, savoir au *Duc de Guastalla, Pico de la Mirandole,* et au prince de *Castiglione,* sans toutefois que cela puisse interrompre la paix et neutralité de l'Italie, ni donner sujet d'en venir à une nouvelle guerre.

Art. xxxii. Outre les susdites prétentions, le maréchal, duc de Villars, se trouvant chargé de plusieurs autres pour lesquelles il aurait à insister au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, savoir sur la prétention de madame la duchesse d'*Elbeuf,* pour raison du douaire et conventions matrimoniales de la feue duchesse de Mantoue, sa fille, et enfin du duc de *Saint-Pierre* pour la principauté de *Sabionette,* et, d'un autre côté, le prince Eugène de Savoie se trouvant aussi chargé de plusieurs prétentions sur lesquelles il aurait à insister au nom de Sa Majesté Impériale, savoir : quelques prétentions de M. le *Duc de Lorraine,* outre celles qui sont comprises dans le traité de Ryswyk et sous les articles précédents relatifs audit traité, celle du duc de *Modène,* comme aussi celle de la maison d'*Aremberg* de la *Maison de Ligne* et enfin du remboursement des dettes que les troupes françaises ont laissées dans le duché de Milan, lesquelles toutes demanderaient trop de temps pour être vidées dans le traité, on est convenu d'en remettre réciproquement la discussion aux conférences qui seront établies, pour le traité de paix général ou solennel, entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne, où il sera permis, à chacun, de représenter ses droits et de produire ses titres et raisons, lesquels bien examinés, Sa Majesté Impériale et Sa Majesté Très-Chrétienne promettent d'y avoir l'égard que demande la justice, sans que, toutefois, cela puisse altérer ou retarder l'exécution de la paix.

Art. xxxiii. La conjoncture présente n'ayant pas laissé le temps, à Sa Majesté Impériale, de consulter les Électeurs, princes et États de l'Empire sur les conditions de la paix, non plus qu'à ceux-ci de consentir, dans les formes ordinaires, au nom de l'Empire, aux conditions du présent traité qui les regardent, Sa Majesté Impériale promet que lesdits Électeurs, princes et États

enverront incessamment, au nom de l'Empire, des pleins pouvoirs ou bien une députation de leur corps, munie pareillement de leurs pleins pouvoirs, au lieu qui sera choisi pour travailler au traité général ou solennel à faire entre l'Empereur, l'Empire et le Roi Très-Chrétien, Sa Majesté Impériale engageant sa parole que ladite députation, ou ceux qui seront chargés des pleins pouvoirs, consentiront, au nom dudit Empire, à tous les points dont il est convenu entre Elle et Sa Majesté Très-Chrétienne par le présent traité, lequel Elle s'engage et promet d'exécuter.

Art. xxxiv. Comme il est porté, par l'article précédent, que les Électeurs, princes et États de l'Empire enverront, au nom de l'Empire, une députation de leur corps, ou bien leurs pleins pouvoirs pour les conférences du traité de paix général ou solennel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne dans le lieu qui sera choisi et destiné à cet effet, l'Empereur et le Roi Très-Chrétien conviennent de fixer le lieu dans un pays *neutre,* hors de l'Empire et du royaume de France; et, pour cet effet, Leurs Majestés ont jeté les yeux sur le territoire de la *Suisse,* dans lequel il sera nommé, par Sa Majesté Impériale ou par Sa Majesté Très-Chrétienne, trois villes pour en choisir une en la manière suivante; à savoir que Sa Majesté Impériale nommera lesdites trois villes, Sa Majesté Très-Chrétienne fera le choix de celle qui servira pour les conférences; ou, réciproquement, si Sa Majesté Très-Chrétienne propose les trois villes, Sa Majesté Impériale aura le choix de celle qu'Elle voudra préférer, lesquelles proposition et élection se feront en même temps que le présent traité sera signé, *en sorte* qu'il n'y ait ni retardement, ni temps perdu pour traiter et conclure, au plus tôt, la paix générale ou solennelle entre l'Empereur, l'Empire et le Roi Très-Chrétien et que leurs ministres plénipotentiaires puissent s'assembler, le 15 du mois d'avril prochain, ou le 1er de mai prochain au plus tard, dans le lieu destiné pour y tenir lesdites conférences pendant lesquelles tous les Électeurs, princes et États de l'Empire qui, outre ce qui leur revient par l'exécution stipulée ci-dessus des articles du traité de Ryswyk, auront des prétentions et raisons pour se faire comprendre particulièrement dans le traité de paix général à faire, pourront les produire, pour lesquelles Sa Majesté Très-Chrétienne promet d'avoir l'égard que demande la justice. Néanmoins, pour que la fin desdites conférences ne soit pas retardée, on est convenu, de part et d'autre, qu'elles aient à se terminer, par la conclusion du traité général ou solennel, dans deux mois

ou trois mois au plus tard, à compter du premier jour que commenceront les conférences.

Art. xxxv. Au moment que le traité de paix aura été signé, toutes hostilités et violences cesseront de la part de l'Empereur et de l'Empire, aussi bien que de celle du Roi Très-Chrétien. Et, du jour de l'échange des ratifications, Sa Majesté Très-Chrétienne n'exigera plus, des États de l'Empereur et de l'Empire, ni contributions, ni impositions de fourrage pour les troupes, non plus que Sa Majesté Impériale et l'Empire n'en exigeront des États de Sa Majesté Très-Chrétienne et cesseront généralement toutes autres demandes à l'occasion de la présente guerre, tant de la part de Sa Majesté Impériale et de l'Empire, que de celle de Sa Majesté Très-Chrétienne. Les prisonniers, tant d'État que de guerre, de part et d'autre, seront renvoyés sans rançon, et, quinze jours après l'échange des ratifications du présent traité, chaque prince retirera ses troupes du *Plat pays* dans ses propres États, Sa Majesté Impériale s'engageant aussi à retirer celles de l'Empire du *Plat pays*, de l'archevêché de Cologne et de la Bavière, lesquels pays et États seront restitués dans la forme et termes spécifiés par les articles xv, xvi, xvii et xviii du présent traité.

Art. xxxvi. Le commerce, défendu pendant la guerre entre les sujets de Sa Majesté Impériale, de l'Empire et ceux de Sa Majesté Très-Chrétienne, sera rétabli aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, avec la même liberté qu'il l'était avant la guerre, et jouiront tous et chacun, particulièrement les citoyens et habitants des villes hanséatiques, de toute sorte de sûretés par mer et par terre, conformément à l'article lii de la paix de Ryswyk.

Art. xxxvii. Le présent traité sera ratifié par l'Empereur et par le Roi Très-Chrétien et l'échange des ratifications sera faite, au palais de Rastadt, dans l'espace d'un mois à compter du jour de la signature, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les susdits ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, tant de Sa Majesté Impériale que de Sa Majesté Très-Chrétienne, ont soussigné le présent traité de leur propre main et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait au palais de Rastadt, le 6 mars 1714.

Signé : Eugène de Savoie.
Le maréchal duc de Villars.

Premier article séparé. — Comme, dans les titres que Sa Majesté Impériale emploie, soit dans ses pleins pouvoirs, soit

dans le préambule du traité qui doit être signé, ce jour d'huy, entre le prince Eugène de Savoie et le maréchal duc de Villars, ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de Leurs Majestés Impériale et Très-Chrétienne, quelques-uns desdits titres ne peuvent être reconnus par Sa Majesté Très-Chrétienne, il a été convenu entre lesdits ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, par cet article séparé et signé par eux avant ledit traité, que les qualités, prises et omises, de part et d'autre, ne donneront nul droit et pareillement ne causeront nul préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes, et le présent article séparé aura la même force que s'il était inséré mot à mot dans le traité de paix.

Deuxième article séparé. — Le présent traité, par les raisons mentionnées dans l'article XXXIII, ayant été commencé, poursuivi et achevé sans les formalités requises et usitées à l'égard de l'Empire, et composé et rédigé en langue française contre l'usage ordinairement observé dans les traités entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne, cette différence ne pourra être alléguée pour exemple, ni tirer à conséquence, ni porter préjudice en aucune manière, à qui que ce soit, et l'on se conformera, à l'avenir, à tout ce qui a été observé jusqu'à présent dans de semblables occasions, tant à l'égard de la langue latine que pour les autres formalités, et nommément dans le congrès et traité général à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne, le présent traité ne laissant pas d'avoir la même force et vertu que si toutes les susdites formalités y avaient été observées et comme s'il était en langue latine. Et le présent article séparé aura pareillement la même force que s'il était inséré, mot à mot, dans le traité de paix.

Troisième article séparé. — Sa Majesté Impériale, conformément à l'article XXXIV du traité conclu ce jour d'huy, ayant nommé et proposé, pour le lieu des conférences du traité de paix général et solennel à faire entre Elle, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne, les trois villes suivantes, dans le territoire de la Suisse, savoir *Schaffhausen, Bade en Ergau* et *Frauenfeld,* et le maréchal, duc de Villars, n'ayant pu encore recevoir les ordres de Sa Majesté Très-Chrétienne dans le choix de la ville qu'il voudra préférer, il promet de le faire savoir incessamment au prince Eugène de Savoie par un courrier.

Fait au palais de Rastadt, le 6 de mars 1714.

Signé : Eugène DE SAVOIE.
Le maréchal, duc DE VILLARS.

N° 54.

PLEINS POUVOIRS DÉFINITIFS DÉLIVRÉS AU PRINCE EUGÈNE DE SAVOIE, LE 16 DÉCEMBRE 1713.

Traduction.

Charles VI, par la grâce de Dieu, élu Empereur des Romains, toujours auguste, roi de Germanie, de Castille, d'Aragon, de Léon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohème, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corse, de Murcie, de Jaën, des Algarbes, d'Alger, de Gibraltar, des Iles de Canarie, des Indes et Terres fermes de l'Océan; Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Brabant, de Milan, de Styrie, de Carinthie, de Carnioles, de Limbourg, de Gueldres, de Wirtemberg, de la Haute et Basse Silésie, de la Calabre, d'Athènes et de Néopatrie, prince de Souabe, de Catalogne, des Asturies, marquis du Saint-Empire romain, de Burgaw, de Moravie, de la Haute et Basse Lusace, comte de Habsbourg, de Flandres, de Tyrol, de Ferretto, de Kybourg, de Gorice et d'Artois; marquis d'Oristan; comte de Goziano, de Namur, de Roussillon et de Cerdaigne; seigneur de la Marche Esclavonne, de Port-Mahon, de Biscaye, de Molina, de Salins, de Tripoli et de Malines, faisons savoir qu'ayant extrêmement à cœur le salut public, et nous ayant été insinué, par quelques personnes, qu'il se présentait une occasion favorable pour faire la paix entre nous, l'Empire d'une part, et le Sérénissime et très-puissant prince, Louis, Roi Très-Chrétien de France, d'autre part, si nous voulions envoyer quelqu'un pour en traiter avec le général en chef de l'armée française, nommé de Villars, qui se trouve suffisamment autorisé et qui a reçu les instructions nécessaires pour parvenir à ce but; et comme, nonobstant que nous ayons refusé d'entrer dans l'accommodement fait à Utrecht par des raisons connues de tout le monde, nous n'en sommes pas, pour cela, moins disposés à conclure la paix, conjointement avec l'Empire, à des conditions raisonnables, et que nous sommes prêts à faire tout ce qui dépendra de nous pour y parvenir, et, quoique nous n'ignorions pas que nous aurions dû communiquer et délibérer avec l'Empire sur ce sujet, néanmoins, de peur que cela ne retardât cette

affaire salutaire, nous avons cru que nous ne devions pas différer davantage de constituer, comme nous constituons par ces présentes, en qualité de notre ambassadeur extraordinaire, pour le dessein ci-dessus exprimé, notre cher et bien-aimé cousin et prince, le très-illustre Eugène, prince de Savoie et de Piémont, chevalier de la Toison d'or, notre conseiller intime, président du conseil aulique de guerre, notre lieutenant général et maréchal général des camps et armées du Saint-Empire, dans la fidélité et la prudence duquel nous nous confions entièrement, de même que dans sa grande expérience à négocier. C'est pourquoi nous lui donnons et lui accordons le plein pouvoir d'agir, de traiter, de conclure et de signer avec ledit général en chef de l'armée française, nommé de Villars, tout ce qui pourra contribuer à procurer la paix, promettant, sur notre parole impériale, d'avoir agréable, de tenir pour ferme et stable à jamais tout ce qui aura été fait, traité, conclu, ou signé par ledit prince Eugène. En foi et sûreté de quoi, nous avons signé les présentes de notre propre main, et y avons fait apposer notre sceau impérial.

Donné, dans notre ville de Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce 1713 et de notre règne, dans l'Empire, le troisième, sur les Espagnes, le onzième, sur la Hongrie et la Bohême aussi le troisième.

Signé *Charles* et, plus bas, *Ul. Frid. von Schonborn*.

Derrière la page : Par ordre exprès de Sa Majesté Impériale, signé : *Pierre Joseph Dolberg*.

N° 55.

PLEINS POUVOIRS DONNÉS, PAR LA DIÈTE, A L'EMPEREUR POUR LA CONCLUSION DE LA PAIX DE BADE.

Traduction.

Son Altesse, le prince Maximilien-Charles de Lœwenstein, plénipotentiaire et premier commissaire en la diète de l'Empire, ayant mis en délibération, le 9 avril de la présente année, le décret impérial du 31 de mars par lequel Sa Majesté Impériale exprime le désir de savoir, des Électeurs, Princes et États de l'Empire, quelle résolution ils veulent prendre : s'ils donneront, à ladite Majesté Impériale, un plein pouvoir, de la part de l'Empire, pour les négociations de la paix générale à laquelle

on va travailler, ou s'ils se détermineront à envoyer des députés; sur quoi, les trois colléges de l'Empire ont jugé à propos et ont unanimement résolu de faire d'abord, de la part de l'Empire, des remercîments très-humbles à Sa Majesté Impériale, des soins paternels qu'elle ne cesse de prendre pour le salut de l'Empire, reconnaissant que nous devons, à Sa bonté, à Sa sagesse et à Son courage, la conservation de notre chère patrie. Nous La supplions, en lui donnant les pouvoirs suffisants, comme ils lui sont donnés par le présent acte, de conclure, de la part et au nom de l'Empire, la paix en conformité des conditions dont il a été convenu à Rastadt, le 6 du mois de mars dernier, entre Sa Majesté Impériale et la couronne de France. Nous osons La prier de ne rien oublier pour obtenir ce qui pourra le plus contribuer au bonheur de l'Empire en général et au soulagement comme à la sûreté de chacun de ses États en particulier. Les Électeurs, princes et États de l'Empire ont une respectueuse et ferme confiance que Sa Majesté Impériale ne laissera rien désirer pour cet effet.

N° 56.

TRADUCTION D'UN MÉMOIRE DU COMTE WELING QUE LE SIEUR PASTOR A PRÉSENTÉ A LA COUR DE VIENNE.

Très-auguste Empereur,

Comme la paix de *Westphalie* est la base et le fondement du traité fait à *Rastadt* pour le rétablissement des affaires de l'Empire et que Votre Majesté Impériale connaît parfaitement que l'on n'a pu, sans y contrevenir, troubler le repos des provinces suédoises situées dans la Basse Allemagne, je supplie Votre Majesté Impériale avec le respect qui lui est dû, au nom et par ordre du roi de Suède mon maître, d'ordonner à ses plénipotentiaires à Bade de convenir, avec ceux de France, d'insérer dans le traité à faire, *l'article troisième du traité de Rastadt,* qui concerne les provinces de Suède en Allemagne et, dans cette vue, de prendre des mesures efficaces conjointement avec le Roi Très-Chrétien et le roi de Suède, comme les trois principaux garants de la paix de Westphalie, afin de mettre fin aux malheurs de ces provinces et d'exécuter ponctuellement la paix de Westphalie.

Les sublimes sentiments, dignes d'un Empereur, que Votre

Majesté a conservés pour le roi de Suède accablé de toutes parts d'ennemis, et la grande prudence qu'Elle fait paraître ne lui permettent pas de douter que, comme chef de l'Empire, Elle n'ait égard aux instances qu'il a faites dans les Diètes, et auprès de Votre Majesté Impériale, pour la disposer à rétablir l'équilibre dans le nord et principalement dans la Basse Allemagne et appuyer efficacement, dans la conjoncture présente, la justice de sa cause et à procurer, aux provinces suédoises de la Basse Allemagne, leur *entier rétablissement*, la *paix et la tranquillité* dont jouit le reste de l'empire d'Allemagne. Cette démarche augmentera la gloire de Votre Majesté et le Roi mon maître, toujours équitable au milieu de ses malheurs, prouvera, par des effets, la reconnaissance pleine d'estime qu'il conservera à la générosité de Votre Majesté Impériale et il recherchera toujours son amitié. C'est là le comble des vœux de celui qui est avec un respect et une soumission très-profonde, etc.

N° 57.

TORCY AU PRINCE EUGÈNE DE SAVOIE.

Le 13 mai 1714, à Marly.

J'aurais cherché, Monseigneur, une occasion de vous féliciter sur la paix et de vous demander, en même temps, quelque part dans l'honneur de votre souvenir, si M. le *duc de Saint-Pierre* ne m'en donnait les moyens en me priant de vous recommander ses intérêts et de vous supplier de lui accorder votre protection auprès de l'Empereur.

J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien l'en honorer, et qu'étant instruit, comme vous l'êtes déjà, de la justice de ses demandes, vous trouverez qu'il est de l'équité de Sa Majesté Impériale de lui accorder la restitution de ses biens saisis à cause de son attachement à la France et d'accomplir les promesses faites par le feu roi d'Espagne, comme duc de Milan, au sujet de la principauté de Sabionette.

Je ne vous ennuierai pas, Monseigneur, du détail de ces deux affaires. Permettez-moi seulement de vous dire à l'égard de la première que, quand même je m'intéresserais moins que je ne m'intéresse à ce qui regarde M. le *duc de Saint-Pierre*, je vous serais obligé de travailler vivement pour lui, puisque le malheur qu'il a eu de voir saisir tous les biens qu'il possédait sous la

domination de l'Empereur, n'a d'autre cause que *son mariage avec ma sœur,* comme Sa Majesté Impériale l'a déclaré par les deux décrets qu'elle a donnés en l'année 1708.

Les plénipotentiaires du Roi, aux conférences de Bade, sont instruits de ce qui regarde les intérêts de M. le duc de Saint-Pierre. Ils ont ordre d'en parler, de la part de Sa Majesté, suivant la clause de l'article 32 du traité de Rastadt. J'ose me flatter, Monseigneur, sans autre mérite auprès de vous que celui d'avoir eu l'honneur de vous connaître personnellement, que vous voudrez bien appuyer la justice, et faire, par la juste confiance que l'Empereur prend en vos conseils, que Sa Majesté Impériale donne des ordres favorables à ses ministres aux conférences. De mon côté, je m'estimerais très-heureux si vous vouliez bien m'honorer de quelques-unes de vos commissions, et, lorsque le Roi m'a permis, Monseigneur, de m'adresser à vous pour les intérêts de M. le *duc de Saint-Pierre,* j'ai senti principalement le plaisir de vous renouveler les assurances du respect avec lequel je suis, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

TORCY.

N° 58.

RELATION VÉRITABLE DE L'AFFAIRE QUE LE COMTE DE BONNEVAL, ALORS CHEVALIER, A EUE EN FRANCE, L'AN 1705, AVEC MGR DE CHAMILLART QUI L'A CONTRAINT D'ABANDONNER LE SERVICE DU ROI, SA PATRIE ET SES BIENS ET DE CHERCHER SA FORTUNE DANS LES PAYS ÉTRANGERS.

Du 17 décembre 1714.

A Messieurs les plénipotentiaires du Roi au congrès de Bade.

L'hiver de 1704 à 1705, le comte de Bonneval, alors chevalier, colonel du régiment d'infanterie de Labour, resta, après la paix d'Yvrée, en garnison dans cette place. A peine l'armée du Roi s'en fut-elle éloignée pour aller mettre le siége devant Verrue que les paysans des montagnes et de la province de Biel, qui s'étend, en Piémont, depuis le Cervo jusqu'à la Sesia, proche de la valllée de ce nom, mirent une quantité de postes pour couper les subsistances d'Yvrée; ils y réussirent. L'incommodité

qu'en souffrait la garnison fit que M. d'Etrennes, gouverneur de cette place et lieutenant général des armées du Roi, détacha le comte de Bonneval pour chasser les montagnards du poste de Forrasso; c'était le plus considérable par ses retranchements et par le nombre des gens qui le gardaient; ils furent attaqués et battus; M. d'Etrennes ordonna, au sieur Bonneval, de s'établir dans le village auprès; mais, le trouvant insoutenable pour les troupes du Roi, par rapport à sa situation à l'égard des Bielois, Bonneval retourna à Yvrée pour proposer à M. d'Etrennes d'entreprendre, incessamment, l'attaque de Biel, capitale du pays, pour tout soumettre à la fois, en profitant du désordre où se trouvaient les paysans et quelques troupes du duc de Savoie qui étaient encore frappées de la terreur du petit combat de Forrasso, où ils avaient perdu plus de cinq cents hommes. M. d'Etrennes consentit, enfin, à donner à Bonneval huit cents soldats, ou dragons à pied, et cent cinquante dragons à cheval; il marcha droit à Biel, passa la rivière de Cervo qui était gardée par trois mille paysans qui s'enfuirent après une légère résistance, défit en chemin quelques troupes qui voulaient garder les défilés par où il devait passer et arriva, enfin, à son but de se saisir de Biel que huit mille paysans armés et cinq cents soldats du duc de Savoie avaient abandonné avec autant de confusion que d'épouvante; il prit poste dans la haute ville, s'y retrancha et, comme il était coupé de l'armée du Roi, qui assiégeait Verrue au delà du Pô, par celle du duc de Savoie qui soutenait cette place du camp de Crescentin qui était en deçà, il jugea qu'il devait bien travailler les Bielois et les lier par quelques nœuds plus respectables que les armes.

Les communautés prêtèrent serment de fidélité entre ses mains, en même temps que la ville, à condition qu'elles ne payeraient au Roi que ce qu'elles payaient avant au duc de Savoie. Cette somme était de 472,000 francs de Piémont; Bonneval en remit un état juste à Mgr de Chamillard en 1405; on le trouvera dans le bureau; il est joint à une relation très-exacte du Bielois et de sa situation. La capitulation signée, il l'envoya au duc de Vendôme qui l'approuva. Le pays fit plus; à la persuasion de Bonneval, il prit les armes pour empêcher les partis de Crescentin de le fourrager et d'en tirer d'autres secours; cela fit tout l'effet qu'on en attendait; deux ou trois partis de cavalerie et de hussards, battus par les paysans, leur procurèrent, de ce côté et à la garnison du Roi, toute la tranquillité souhaitée, et vingt-trois mille hommes de recrues commencèrent, trois mois après, à défiler par là, pour les deux armées de Piémont et de Lombardie, sans aucun empêchement.

Un commissaire vint à Biel, vers ce temps-là, détaché de l'intendance pour l'économie. Bonneval lui rendit compte de la capitulation faite avec le pays, en conséquence de quoi il avait prêté serment de fidélité au Roi. Le commissaire lui dit que tout cela était nul, et qu'il avait d'autres ordres de l'intendant de Piémont; il le pria de les lui faire voir. Le commissaire le refusa avec assez de hauteur. Bonneval, sur-le-champ, lui remit la ratification de la capitulation par M. le duc de Vendôme et l'assura qu'il ne souffrirait pas, tant qu'il commanderait dans ce poste, qu'elle fût altérée par aucune exécution militaire. Cependant, le commissaire, allant le train ordinaire de ces messieurs dans tous les États de l'Europe, ne manqua pas de faire venir à lui tous les chefs des communautés, leur demanda plusieurs choses au nom du Roi qui ne tendaient qu'à son profit particulier et, entre autres, qu'ils eussent à lui payer la taxe du sou en dehors et du sou en dedans par livre qu'il disait revenir aux commissaires et aux trésoriers des guerres sur toutes les contributions du pays conquis; le pays s'en plaignit à Bonneval, qui leur défendit de rien donner au commissaire au delà de ce qu'ils payaient au duc de Savoie suivant la capitulation.

Il rendit compte de cette conduite à M. le duc de Vendôme, et ce prince la loua avec toute la générosité possible, lui ordonnant de ne point laisser molester le peuple tant qu'il serait fidèle comme il l'avait été jusqu'alors. Cela servit de signal pour la guerre qui se déclara entre l'intendant et les commissaires, d'une part, et Bonneval de l'autre. Le duc de Vendôme avait passé une table pour les officiers au comte de Bonneval, et ce ne fut pas leur faute s'il ne fut pas chargé de tous les frais qu'il fit en recevant tous les passagers qui allaient ou revenaient, de France en Italie ou d'Italie en France, par cet unique chemin, pendant l'espace de sept mois qu'il a commandé dans ce poste important et dont on ne devait la possession qu'à ses soins et à son zèle pour le service du Roi. Il est à noter que la conquête qu'il en avait faite, dès le commencement de novembre, était son propre ouvrage, qu'elle a épargné des millions au Roi, qu'on n'aurait pu, sans cela, envoyer des recrues en Italie qu'après la reddition de Verrue, à moins de se servir de la voie de Gênes, comme on avait fait l'année d'auparavant avec des dépenses effroyables.

Le commissaire, dont il est question ci-dessus, voyant qu'il ne pouvait tyranniser le pays à son profit comme il l'avait espéré, s'en retourna bien vite et laissa à Bonneval le soin et des recrues et de leurs besoins. Plusieurs tombèrent malades et

d'autres sans souliers. Bonneval commit un homme à titre d'entrepreneur pour dresser un hôpital et pour fournir des souliers; la somme qui fut si utilement employée n'excéda pas trois cents louis.

M. le duc de Vendôme ordonna, plusieurs fois, que l'entrepreneur Bielois fût remboursé, mais inutilement; on n'a pas su sous quel prétexte. Enfin, au camp de Sorosina en Lombardie, l'entrepreneur ayant encore écrit à Bonneval que ni l'intendant ni le commissaire ne voulaient le payer, il s'en plaignit au duc de Vendôme qui lui dit d'en écrire à M. de Chamillard, alors ministre d'État de la guerre. Il le fit, donna la lettre à ce prince qui l'envoya à la cour dans une des siennes; cette dernière était écrite très-fortement en sa faveur. La réponse de ce ministre vint à l'armée dix ou douze jours après la bataille de Cassano. Prévenu, sans doute, par l'intendant ou le commissaire, sa lettre était pleine d'aigreur; Bonneval lui répliqua, toujours soutenu par une autre lettre de M. de Vendôme : « que ne « s'agissant que de trois cents pistoles, il aimait mieux les « payer de son argent que d'encourir la disgrâce d'un ministre « qu'il respectait autant; qu'au reste, sur ce que M. de Chamil- « lard lui mandait d'en rendre compte au commissaire, il n'avait « pas cru qu'une dépense, faite du consentement du général de « l'armée ou par son ordre, fût du ressort des gens de plume qui « lui sont subordonnés, mais qu'elle passait plus communément « dans les comptes que le général rend au ministre des deniers « extraordinaires qu'il est obligé d'employer pour le service du « Roi, etc. »

La réponse de Mgr de Chamillard à cette lettre de Bonneval et une autre à celle de Mgr le duc de Vendôme en sa faveur, arrivèrent ensemble, dans le même paquet, au commencement du quartier d'hiver de 1705 à 1706, à Mantoue, par un courrier que la cour envoyait à ce prince; elles étaient comme un duplicata; il n'y avait que les titres de changés.

Voici la copie de celle que reçut Bonneval :

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de me « répondre au sujet de vos comptes du Bielois; si la somme en « question avait été véritablement employée, vous n'offririez « pas d'en faire le remboursement à vos dépens et, comme « vous n'êtes pas assez grand seigneur pour faire des présents

« au Roi, il me paraît que vous ne voulez éviter de compter « avec les gens de plume que parce qu'ils savent trop bien « compter.

« Je suis, etc.

« CHAMILLARD. »

Toutes les personnes qui ont quelque courage jugeront assez combien le comte de Bonneval fut indigné de se voir traité de la sorte; ce n'est guère l'usage de traiter ainsi les personnes de sa naissance et de son métier. Le même courrier repartant la même nuit, il le chargea, en lui donnant très-grassement pourboire, de la réponse qui suit; elle ne peut trouver d'excuse que dans l'indulgence que les hommes se doivent les uns aux autres pour les fautes qu'ils font dans un premier mouvement. La voici : elle était sans Monseigneur et dans le *même style que la sienne :*

« MONSIEUR,

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire où « vous me mandez que je crains les gens de plume parce qu'ils « savent trop bien compter. Je dois vous apprendre, puisque « vous ne le savez pas, que la grande noblesse du royaume « sacrifie volontiers ses biens et sa vie pour le service du Roi, « mais que nous ne lui devons rien contre notre honneur. Ainsi « si, dans le terme de trois mois, je ne reçois pas une satisfaction « raisonnable sur l'affront que vous me faites, je m'en irai au « service de l'Empereur où tous les ministres, étant gens de « qualité, savent comment il faut traiter leurs semblables.

« Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur.

« Le chevalier DE BONNEVAL. »

Le sang-froid revenant à Bonneval peu de jours après, il connut l'énormité de sa faute et à quoi elle l'exposait; il obtint la permission, de Mgr de Vendôme, d'aller à Venise, et c'est de là que, durant trois mois, il n'a cessé de donner au ministre des marques réelles de son repentir. Dans le quatrième mois, se voyant sans réponse de la cour et sans pardon du Roi, la nécessité de subsister l'obligea de conter ses malheurs aux ministres de l'Empereur; ils en furent touchés et, après une courte information de sa conduite, il fut fait général de bataille au service de Sa Majesté Sérénissime où il est encore, chose à quoi il

était incapable de penser si la générosité de Mgr de Chamillard eût été proportionnée au rang qu'il occupait dans le royaume.

N° 59.

TORCY A MADAME DE BONNEVAL.

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par rapport à la situation où se trouve monsieur votre fils. Lorsque je rendis compte au Roi de ce que MM. les plénipotentiaires avait écrit à ce sujet, Sa Majesté parut persuadée qu'il n'y avait rien à ajouter à l'amnistie portée par les traités avec l'Empereur et l'Empire pour la sûreté des sujets de part et d'autre.

Je vous prie, cependant, de vouloir bien m'envoyer l'arrêt du Parlement rendu contre monsieur votre fils, et, comme vous citez l'exemple de M. le comte de Chavagnac qui avait porté les armes contre le Roi, je vous prie aussi de me marquer si vous savez ce qui s'est passé à son égard, s'il avait été procédé contre lui par le Parlement et s'il lui fut expédié des lettres d'abolition. En ce cas, il serait nécessaire d'avoir la copie de ces lettres. Vous devez être persuadée que je serai très-aisé de vous marquer, en cette occasion, que je suis avec respect, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

N° 60.

PUBLICATION DE LA PAIX DE BADE.

A tous ceux qui ces présentes verront, Hierosme Bignon, chevalier, conseiller d'État ordinaire, prévost des marchands et les échevins de la ville de Paris, salut; scavoir faisons que, sur ce qui nous a été remontré par le procureur du Roy et de la ville, que Sa Majesté, par la lettre de cachet donné à Marly le quatre du présent mois de novembre, *signée Louis et plus bas Phelypeaux,* nous a adressé son ordonnance du mesme jour pour faire publier la paix conclue entre Sa Majesté et l'Empereur, les Électeurs et princes et États de l'Empire, et tenir la main à ce qu'il n'y soit contrevenu en aucune manière, il est nécessaire, pour rendre plus notoire ladite ordonnance qui a été lue et publiée, ce jourd'huy, dans les lieux ordinaires de cette ville, de la faire afficher sur les ports d'icelle, ponts, passages et autres lieux de notre juridiction, afin qu'elle soit

exécutée selon la forme et teneur; pourquoy requeroit qu'il nous plust y pourvoir.

Nous, ayant égard ausdites remontrances et réquisitoire du procureur du Roy et de la ville, avons ordonné que ladite ordonnance de Sa Majesté, donnée, à Marly, le quatre du présent mois de novembre, *signée Louis et plus bas Phelipeaux,* et scellée, lue et publiée, cejourd'hui, dans tous les lieux ordinaires et accoutumez de cette ville, sera affichée sur les ports d'icelle, ponts, passages et autres lieux de notre juridiction, à la diligence des huissiers commissaires de police de l'hôtel de cette ville, et des maîtres des ponts, à ce qu'aucun ne prétende cause d'ignorance, pour être exécutée selon la formule et teneur.

Fait au bureau de la ville, le huitième jour de novembre mil sept cens quatorze.

Signé : TAITBOUT.

N° 61.

Versailles, 3 janvier 1715.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE DU LUC, CONSEILLER ORDINAIRE DU ROI EN SON CONSEIL D'ÉTAT, LIEUTENANT POUR SA MAJESTÉ EN SON COMTÉ DE PROVENCE ET SON AMBASSADEUR AUPRÈS DES CANTONS SUISSES, ALLANT, A VIENNE, EN QUALITÉ DE SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE AUPRÈS DE L'EMPEREUR.

« Le caractère d'ambassadeur que le roi donne, pour la première fois de son règne, au ministre que Sa Majesté destine à résider auprès de l'Empereur, et la résolution que ce prince a prise d'envoyer réciproquement, auprès d'Elle, un ministre revêtu du même titre, sont les premières marques et le premier effet des heureuses dispositions qu'il y a, de part et d'autre, à former, entre la maison de France et celle d'Autriche, une union aussi avantageuse à leurs intérêts qu'elle sera nécessaire au maintien du repos général de l'Europe. Leurs divisions, source de tant de guerres, ont servi, jusqu'à présent, de contrepoids à leur grandeur mutuelle, et ce sera par une intelligence parfaite qu'elles maintiendront désormais la supériorité qui leur appartient au-dessus de tant de puissances qui prétendaient s'égaler à la maison de France et à celle d'Autriche par la seule raison qu'elles faisaient la guerre à l'une et que l'autre les

ménageait pour en recevoir des secours. L'expérience a, plusieurs fois, appris à l'Empereur quel était le véritable motif du zèle que ses alliés témoignaient pour ses intérêts. Jaloux de la grandeur de la maison de France et de celle d'Autriche, et trop faibles pour attaquer l'une sans le secours de l'autre, ils entretenaient, entre Elles, une division favorable pour eux, couvrant leurs véritables desseins de noms et de prétextes spécieux de conserver l'équilibre et de maintenir la balance nécessaire à la tranquillité publique. Ces prétextes ont cessé chaque fois que les alliés de l'Empereur, accablés du poids et des dépenses de la guerre, ont jugé la paix nécessaire, et, pour lors, les intérêts de ce prince ne les ont jamais empêchés de la conclure.

Il ne faut pas reprocher, à la mémoire de la feue reine d'Angleterre, le parti qu'elle sut prendre habilement pour finir, à l'avantage de ses peuples, une guerre qu'ils n'étaient plus en état de soutenir et pour assurer le repos général de l'Europe en déterminant le sort de l'Espagne; mais ce qu'elle fit, à ce propos, à Utrecht sera, dans les temps à venir, un exemple pour ses successeurs, et, si quelqu'un d'eux engage la maison d'Autriche à renouveler la guerre, il ne se croira pas moins en droit que cette princesse de faire la paix lorsque les intérêts de l'Angleterre le demanderont.

Les Hollandais ont enseigné les premiers cette route; ils la suivront encore toutes les fois que le bien de leur État l'exigera, car il est certain que, si les princes règlent rarement leur conduite, en matière d'État, par les sentiments d'amitié ou de reconnaissance, ces motifs agissent encore moins sur les Républiques. . . . . .

L'avénement du roi d'Angleterre a été célébré, à Vienne, comme un événement heureux pour la maison d'Autriche, parce qu'il est très-ordinaire qu'on soit plus touché de l'état présent que des réflexions à faire sur l'avenir. Ainsi, cette cour, irritée de la conduite que la feue reine d'Angleterre avait tenue à son égard, ne prévoyait qu'un changement favorable dans les sentiments opposés de son successeur. Elle comptait sur l'attachement déclaré de ce prince pour la maison d'Autriche, sur l'engagement qu'il a pris en recevant la dignité électorale d'unir toujours, dans les élections à l'Empire, son suffrage à celui de cette maison. Mais il peut arriver aisément que les projets d'un roi d'Angleterre, Électeur de l'Empire, soient contraires aux protestations faites par un Duc d'Hannover, ardent et attentif à ménager la protection de l'Empereur pour acquérir de nouveaux titres.

Si l'un promet tout pour y parvenir et s'il s'engage même contre les lois et contre les constitutions de l'Empire qui veulent que l'Élection soit libre, l'autre se croit aisément dégagé d'une obligation qu'il n'a pu contracter valablement contre la disposition de ces lois solennelles. Si l'un se fait honneur de son attachement inviolable pour la maison d'Autriche, l'autre se laisse aisément persuader qu'étant devenu Roi, il doit, à son honneur, de se faire le chef des protestants d'Allemagne. . . .

La maison d'Hannover, que l'Empereur a rendue plus puissante qu'elle n'a jamais été en autorisant la réunion des deux duchés de Zell et d'Hannover et l'élevant à la dignité électorale, acquiert encore un nouveau degré de considération par son avénement au trône d'Angleterre; son nom et ses avis en seront plus respectés des princes protestants de l'Empire, et, comme Elle n'a pas le même avantage en Angleterre, plus le roi de la Grande-Bretagne trouvera de difficultés à gouverner ses nouveaux sujets, plus il croira de son intérêt de faire une figure considérable en Allemagne, et, par cette voie, se rendre absolu dans son royaume.

Le roi de Prusse, gendre du roi de la Grande-Bretagne, a près de soixante mille hommes sur pied, et l'union paraît d'autant plus grande entre ces deux princes qu'elle est fondée sur l'intérêt commun et sur l'espérance qu'ils ont, l'un et l'autre, d'agrandir leurs États par leur mutuelle intelligence. Ils sont assurés du roi de Danemark intéressé, lui-même, à se ménager l'appui de deux alliés en état de le garantir de la vengeance du roi de Suède.

S'il arrive donc que les troubles du Nord finissent par une paix que le Roi tâchera de procurer par ses offices et que l'Empereur paraît désirer, le parti protestant se trouvera formé et peut-être en état d'exciter, dans l'Empire, des guerres plus fâcheuses que celles qu'on aura pris soin d'éteindre; car il connaît ses forces et certainement elles sont plus grandes que celles des princes catholiques. La maison de Bavière était autrefois leur principal soutien, mais sa longue proscription et la ruine de ses pays héréditaires ne lui permettront, de longtemps, de marquer, avec succès, son zèle ordinaire pour le bien de la religion. . . . . .

La couronne impériale, devenue comme héréditaire dans la maison d'Autriche, ébranlera certainement la disposition de tous les États que cette maison possède, si elle est transférée dans une autre, indépendamment du choix et de la décision de l'Empereur, et ce prince ne sera maître de l'empêcher qu'autant

qu'il conservera la paix et qu'il prendra soin d'entretenir, avec le Roi, une union parfaite; car, en renouvelant la guerre, il serait dépendant des plus grands ennemis de la religion et de ceux qui désirent le plus ardemment, pour leur intérêt personnel, que le parti protestant triomphe dans l'Empire. Ainsi, jamais il ne s'est trouvé de conjoncture où les desseins du Roi et les intérêts de l'Empereur aient été aussi conformes qu'ils le sont aujourd'hui. . . . . .

Quoique ce prince ait peine encore à se détacher de ses vues sur l'Espagne, il paraît, cependant, qu'il comprend l'utilité dont il lui sera d'entretenir désormais une bonne intelligence avec le Roi. On ne peut regarder comme simples compliments la manière dont le prince Eugène s'en est expliqué au maréchal de Villars, soit à Rastadt, soit à Bade. . . . . .

Le sieur comte du Luc, ambassadeur et plénipotentiaire du Roi aux conférences de Bade, a été témoin des discours du prince Eugène et des protestations qu'il a faites de contribuer, de tout son pouvoir, à l'affermissement de cette parfaite intelligence. Ainsi personne ne sera plus capable que lui de suivre ces premières avances et de les conduire à une heureuse fin, ayant, d'ailleurs, tous les talents et toutes les lumières nécessaires pour s'acquitter, à l'entière satisfaction de Sa Majesté, de tous les emplois importants qu'elle voudra lui confier. Il en a donné des preuves pendant le cours de six années qu'il a exercé les fonctions de son ambassadeur auprès des cantons suisses. Et, comme Elle a remarqué, avec plaisir, qu'il n'a pas moins d'habileté dans les affaires politiques qu'il a montré de zèle dans le service de la guerre, Elle a jugé qu'elle ne pourrait remettre en de meilleures mains *l'ambassade la plus importante* qu'Elle ait à donner après la conclusion de la paix. . . . . .

L'Empereur suit, avec persévérance, les sentiments qu'il a une fois embrassés, et sa fermeté à les soutenir va souvent jusqu'à l'opiniâtreté. Elle est fondée sur l'opinion qu'il a que personne ne pense mieux que lui sur les affaires les plus importantes; il y donne toute son application, et, sans être touché d'aucun des plaisirs et des amusements qui occupaient ses prédécesseurs, il paraît qu'il n'a d'autre goût que celui d'augmenter sa puissance. Il regarde comme autant d'usurpations faites sur lui les États dont il n'est pas le maître, et la privation de l'Espagne et des Indes lui cause encore plus de peine qu'il n'a de satisfaction d'avoir ajouté la possession du royaume de Naples, celle du Milanais et des Pays-Bas à la succession qu'il a recueillie de ses pères.

Il commence, toutefois, à connaître que ses vues sur l'Espagne deviennent chimériques, que la paix ayant séparé la dernière ligue, il n'est plus en état de soutenir ses prétentions sur cette couronne, qu'il n'est pas même de l'intérêt de l'Europe de les appuyer, et, vraisemblablement, il se serait montré facile à traiter avec le Roi d'Espagne si la confiance qu'il a prise en quelques Italiens et en quelques Espagnols attachés à sa fortune, ne l'eût, jusqu'à présent, détourné d'entrer en négociations avec le Roi catholique. Ils ont eu le talent de lui persuader qu'ayant tout sacrifié pour lui, il ne doit jamais les abandonner, et qu'il est de son honneur de conserver, avec leurs intérêts, ses prétentions sur l'Espagne. ». . . . . .

(Le *mémoire* parle ensuite du conseil d'Italie; de ses tendances belliqueuses habilement exploitées par Stanhope, agent d'Angleterre, ainsi que des sages représentations adressées à l'Empereur par les membres de la conférence secrète.) . . . . . .

« Elles sont conformes aux discours que le prince Eugène a tenus à Rastadt et à Bade, et le comte du Luc est témoin de la manière dont il s'en est expliqué. Il connait aussi, par lui-même, le caractère du prince Eugène. Son crédit considérable à la cour de Vienne sous le règne de l'empereur Joseph, mais fortement attaqué après la mort de ce prince, est augmenté depuis la négociation de Rastadt, et lorsque ses ennemis espéraient que ses dernières campagnes le diminueraient. Il paraît persuadé que le maintien d'une bonne paix, avec le Roi, convient également aux intérêts de la maison d'Autriche et à ceux de la religion en Allemagne; que, si l'Empereur veut s'agrandir et ne pas laisser ses troupes oisives, il doit les occuper à faire la guerre contre les Turcs; que c'est sur les infidèles qu'il faut conquérir; qu'il faut exercer, à leurs dépens, les officiers et les soldats qui désirent cette guerre avec ardeur, enfin soulager les pays héréditaires en faisant vivre les troupes impériales dans les provinces de l'empire ottoman. . . . . .

Comme le comte du Luc connaîtra bientôt, par lui-même, les caractères des ministres de l'Empereur et que les relations de leurs talents et de leurs défauts, faites dans un temps où la correspondance avec la cour de Vienne était interrompue, ne peuvent être qu'imparfaites, il serait inutile de les dépeindre et dangereux d'en faire des portraits peu ressemblants. C'est à l'ambassadeur de Sa Majesté à les lui faire connaître, lorsqu'il sera sur les lieux et qu'il en aura jugé par lui-même. Il en trouvera peut-être *quelques-uns qui ne seraient pas insensibles*

aux marques de confiance dont le Roi voudrait les honorer, surtout connaissant que Sa Majesté n'a pour objet que le maintien de la paix, et que, désormais, elle désirera véritablement de contribuer aux avantages particuliers de la maison d'Autriche.

Autrefois, nulle famille, en Allemagne, n'était plus attachée aux intérêts du Roi que celle de Schönborn et, nonobstant les grands engagements que ceux qui la composent encore ont pris avec la cour de Vienne, il est impossible qu'ils aient oublié les obligations qu'ils ont à Sa Majesté. Il y a des moments où le vice-chancelier de l'Empire s'en souviendrait d'autant plus vivement qu'il n'est pas toujours content de la manière dont l'Empereur le traite. . . . . .

Ce prince n'a laissé nul crédit à l'Impératrice sa mère; il a déclaré à l'Impératrice sa femme qu'elle lui ferait plaisir de ne se mêler d'aucune affaire; Elle lui obéit ponctuellement. Il témoigne beaucoup de confiance pour l'Impératrice Amélie, sa belle-sœur, et, content de l'esprit de cette princesse, il paraît qu'il lui parle et qu'il reçoit ses avis sur les plus importantes affaires.

Celle qui demande la principale attention de l'ambassadeur du Roi est la conservation de la paix entre le Roi et l'Empereur, et c'est à ce point que doivent tendre toutes ses démarches. . . . . .Il faut donc veiller continuellement aux artifices que leurs ennemis communs emploieront pour troubler leur bonne intelligence, éclaircir et écarter mutuellement tous les sujets de défiance, accomplir exactement, de part et d'autre, les conditions des traités et travailler, de concert, à pacifier le reste de l'Europe.

De tous les pays qu'elle renferme il n'y en a point où les maximes du gouvernement varient plus souvent qu'en Angleterre. La feue Reine de la Grande-Bretagne concourait au maintien de la paix. A peine était-elle morte que le parti des whigs a prévalu sur celui qui était supérieur sous le règne de cette princesse et les nouveaux ministres anglais, animés contre leurs prédécesseurs, ont soufflé, de tous côtés, le feu de la guerre avec plus de véhémence que les autres n'avaient employé de soins et de diligence à travailler au rétablissement du repos public. . .

La sincérité des intentions du Roi est si généralement connue qu'il n'y a pas lieu de rabattre les déclamations que ses ennemis ont, tant de fois, employées pour décrier la bonne foi de la France, et ces invectives usées ne persuaderaient, à qui que ce soit, que Sa Majesté ne veuille pas observer ponctuellement la paix. Ce ne sont plus aussi les armes dont se servent ceux qui désirent le renouvellement de la guerre; ils publient, au con-

traire, que le Roi veut, à quelque prix que ce soit, conserver la paix absolument nécessaire à son royaume, et, sous une idée de faiblesse qu'ils tâchent de répandre, ils s'efforcent de faire croire qu'on peut hardiment tout demander à Sa Majesté, qu'Elle accordera tout plutôt que de reprendre les armes.

Cette raison est une de celles dont le sieur Stanhope s'est servi pour animer l'Empereur à profiter d'une conjoncture qu'il lui représentait comme heureuse, pour faire valoir ses prétentions sur la monarchie d'Espagne. Mais ce prince, connaissant l'état de ses forces, ne pouvait être persuadé que par une assurance réelle et positive des secours que l'Angleterre lui donnerait. Il n'a pas été satisfait des réponses du sieur Stanhope lorsqu'il a voulu savoir, en détail, ce qu'il pouvait attendre de la part du Roi de la Grande-Bretagne. . . . . .

Le premier pas à faire pour bannir les soupçons est d'accomplir ponctuellement, de part et d'autre, les conditions des derniers traités, et, sur ce fondement, de prendre des mesures justes et solides pour agir de concert à l'avenir.

Ces conditions ne sont, jusqu'à présent, sujettes à aucune interprétation; il s'agit d'exécuter les restitutions publiées réciproquement. De la part du Roi, celles des places que Sa Majesté a promis de rendre à l'Empereur et à l'Empire; de la part de l'Empereur, celle des États de Bavière et le rétablissement total de cet Électeur dans son rang, ses dignités et ses pays héréditaires. » . . . . . .

(Après avoir fait connaître l'opinion du Roi sur les dispositions pacifiques de George Ier, les menées hostiles de son gouvernement et les mesures à prendre pour l'exécution des nouveaux traités, le *mémoire* continue ainsi :)

« L'Électeur de Bavière, retournant dans ses États, croit qu'il est de son intérêt de ménager l'Empereur et pour le présent et pour l'avenir, fondant, sur ses liaisons avec ce prince, ce qu'il peut faire et de plus agréable pour lui-même et de plus grand pour sa maison.

Le premier de ces deux objets a donné lieu à l'article 18 du traité de Bade. L'Électeur Palatin, souhaitant de conserver le haut Palatinat, flattait alors l'Électeur de Bavière de l'espérance d'engager l'Empereur à faire un échange des Pays-Bas avec une partie de la Bavière. L'affaire a été, pendant quelque temps, traitée secrètement, toutefois avec la connaissance du Roi, et c'est par cette raison qu'il est dit, dans le traité de Bade, que Sa Majesté ne s'opposera pas aux échanges que la maison de

Bavière, après son rétablissement total, trouvera convenir à ses intérêts.

Lorsque avec le temps le secret de cette négociation s'est divulgué, les Hollandais, alarmés du succès qu'elle pourrait avoir, ont agi fortement pour la traverser. Le nouveau roi d'Angleterre, entrant dans les mêmes vues, a donné au public le dessein d'empêcher cet échange comme un des principaux motifs de l'envoi du sieur Stanhope à Vienne.

Tant d'oppositions ne détruisent ni le désir, ni l'espérance que l'Électeur de Bavière a de réussir un jour dans ce projet; mais il croit que le temps n'en est pas encore arrivé, qu'il faut laisser calmer l'agitation de ceux qui se croient intéressés à traverser l'échange, et que, sur toutes choses, il est très-important, pour lui, de voir de quelle manière finiront les conférences qui se tiennent, à Anvers, pour le règlement de la Barrière des Pays-Bas entre l'Empereur et les États-Généraux, car il peut arriver que ce prince s'accorde avec eux, de sorte qu'il n'aurait que le nom de souverain dans les Pays-Bas, et cette manière de les posséder ne dédommagerait pas l'Électeur de Bavière de la perte qu'il ferait en cédant une partie des États qu'il tient de ses pères.

La considération qu'ils lui donnent dans l'Empire soutient la grandeur de sa maison. Il ne peut l'accroître qu'en demeurant, en Allemagne, avec les mêmes États que son père lui a laissés, et jamais conjonctures n'ont été plus favorables que celles qui se présentent pour l'agrandissement de la maison de Bavière. Elle est regardée comme la seule qui puisse espérer de recueillir, un jour, les dignités et les États que la maison d'Autriche possède aujourd'hui, et cet objet, infiniment plus considérable que celui d'acquérir les Pays-Bas, doit engager l'Électeur de Bavière à travailler, de tout son pouvoir, au mariage du prince Électoral, son fils, avec l'archiduchesse fille aînée du dernier Empereur. Le plus grand nombre des ministres de la cour de Vienne est favorable à cette alliance, les sujets de l'Empereur la désirent et les catholiques de l'Empire doivent la regarder comme utile à leur défense dans les changements qui peuvent arriver.

Le prince Électoral de Saxe étant sur les rangs pendant la vie de l'Empereur défunt, la proscription de l'Électeur de Bavière et la guerre, alors fortement allumée, éloignèrent toute idée favorable au prince Électoral de Bavière. Les choses ont changé et, la religion du roi de Pologne étant assez douteuse, ses États en Allemagne fort inférieurs à ceux de Bavière, la proposition en faveur du prince de Saxe n'est plus soutenue que

par le cardinal de Saxe et par le comte de Schönborn, sans crédit l'un et l'autre pour la faire réussir.

Les Espagnols et les Italiens travaillent pour le *prince de Piémont* et l'Impératrice, mère des deux archiduchesses, ne lui serait pas contraire; on prétend que le prince Eugène conduit secrètement cette négociation; mais la haine de l'Empereur contre le roi de Sicile est si vive, qu'il n'y a pas lieu de croire qu'il consente jamais à se choisir pour successeur un étranger, fils d'un prince dont il croit avoir tant de sujets de se plaindre.

Le prince de Bavière est celui de tous que le Roi souhaite le plus qui soit préféré, Sa Majesté croyant ce choix conforme aux intérêts de la religion en Allemagne, quoique, peut-être, il soit, quelque jour, dangereux, et pour la France et pour le reste de l'Europe, de réunir, dans les mains du même prince, tant de dignités, d'États, de puissances. Sa Majesté n'ordonne point encore au comte du Luc de faire à cet égard aucune démarche; il suffit qu'il soit attentif à celles qui se feront, et que, sachant ses intentions, il parle conformément à la connaissance qu'elle veut bien lui donner. » . . . . . .

(Le *mémoire* recommande à du Luc les intérêts des ducs de Guastalla, de la Mirandole, de la duchesse d'Elbeuf et du prince de Castiglione qui n'ont pu être réglés ni à Rastadt, ni à Bade.)

« Sa Majesté ne se désiste point de la protection qu'elle a donnée à la princesse des Ursins pour lui faire obtenir la souveraineté que le roi d'Espagne a réservée, pour elle, en cédant les Pays-Bas à l'Électeur de Bavière; mais Sa Majesté remet à la prudence du comte du Luc de parler de cette affaire à propos, en sorte qu'il paraisse qu'elle s'intéresse véritablement au succès, qu'elle le désire par elle-même et que ses offices ne soient pas regardés comme le pur effet d'une recommandation du roi d'Espagne et comme un moyen que le Roi voudrait seulement avoir de répondre aux sollicitations pressantes du Roi son petit-fils.

Au reste, la prétention de la princesse des Ursins et les droits des princes d'Italie, privés de leurs États, seront vraisemblablement autant de points remis à régler lorsque la paix se traitera entre l'Empereur et le roi d'Espagne.

Le prince Eugène a, plusieurs fois, assuré le maréchal de Villars, à Rastadt et à Bade, que, aussitôt que la paix avec le Roi serait signée, l'Empereur ne s'éloignerait pas de conclure aussi la paix avec le roi d'Espagne, qu'il accepterait, avec plaisir, les offices du Roi pour la terminer, qu'il regarderait, en quelque façon, Sa Majesté comme médiateur, qu'il protestait, toutefois,

que jamais il n'abandonnerait les titres des royaumes d'Espagne; mais aussi que ce ne serait pas le premier exemple de princes qui auraient fait ensemble des traités en prenant chacun les mêmes titres.

Comme le roi d'Espagne aurait une égale peine à se désister des titres des États qu'il faudra qu'il cède à l'Empereur, cette difficulté, de part et d'autre, ne doit pas empêcher la conclusion de la paix, et, chacun de ces princes gardant les titres qu'il veut conserver, rien ne doit s'opposer à la fin d'une guerre qui alarme inutilement plusieurs États de l'Europe, pendant que les parties, principalement intéressées à cette guerre, ne peuvent exercer entre elles aucun acte d'hostilité, l'éloignement de leurs États procurant nécessairement la paix à leurs sujets.

Un des premiers soins du comte du Luc sera donc de porter l'Empereur à désirer la paix avec l'Espagne, comme nécessaire à l'établissement de la parfaite intelligence que ce prince semble et doit souhaiter de former avec le Roi; car, immédiatement après que cette paix sera faite, toute cause de jalousie cesse entre la maison de France et celle d'Autriche, et les sujets de défiance et de séparation cèdent non-seulement aux liaisons du sang, mais encore aux véritables intérêts de la religion qui doivent, plus que tout autre motif, réunir le Roi et l'Empereur pour la défendre contre ses ennemis au dedans et au dehors de l'Empire.

Comme le roi d'Espagne est disposé à traiter, il n'y aura point de temps à perdre pour convenir, au plus tôt, des moyens de commencer la négociation et du lieu où se tiendront les conférences. Lorsqu'elles seront ouvertes, l'intention du Roi est de travailler efficacement à surmonter les difficultés capables d'en retarder le succès.

Quoique la puissance du roi de Sicile soit fort supérieure à celle des autres princes d'Italie, qu'il soit, d'ailleurs, d'un caractère à ne pas se laisser intimider, il craint, cependant, le ressentiment de l'Empereur, et, pour le fléchir, il n'y a rien qu'il ne soit capable de faire. On prétend qu'il a déjà offert de céder l'Alexandrin et le Montferrat et de se désister de toute prétention sur le Vigenanasque, si, moyennant ces conditions, l'Empereur lui promettait de le laisser paisible possesseur de la Sicile. On ajoute que, jusqu'à présent, le prince Eugène a travaillé inutilement à le réconcilier avec l'Empereur, qu'il ne perd pas cependant l'espérance d'y réussir, et, comme apparemment le succès de cette négociation dépendra des engagements où le roi de Sicile entrera contre les intérêts du Roi et contre ceux du roi d'Espagne, il sera du zèle et de l'activité ordinaire du comte du Luc d'employer

ses soins à découvrir et à traverser ensuite une intrigue non moins contraire au repos de l'Europe qu'à l'union que Sa Majesté veut établir avec l'Empereur. . . . . .

L'intention du Roi était de travailler à la pacification des troubles du Nord, et le prince Eugène avait assuré le maréchal de Villars, aux conférences de Bade, que l'Empereur était aussi dans les mêmes dispositions. Il ne serait pas étonnant qu'il eût changé après avoir fait de sérieuses réflexions sur l'état présent des affaires d'Allemagne et sur les vues particulières du roi de la Grande-Bretagne. Il sera de la prudence du comte du Luc de découvrir de quelle manière on pense, à Vienne, sur ce sujet et, jusqu'à ce qu'il en soit bien informé, qu'il en ait rendu compte au Roi et reçu les ordres de Sa Majesté, il ne parlera que du désir qu'Elle a de rendre la paix universelle en contribuant, de tout son pouvoir et de concert avec l'Empereur, à la pacification du Nord. Toutefois, il fera voir qu'on ne doit pas s'étonner si le Roi, garant des traités de Westphalie, donne quelques secours au roi de Suède pour le délivrer de l'oppression de ceux qui le dépouillent des provinces qu'il doit posséder en vertu de ces traités.

L'Empereur prévenu pour ce prince, ou par amitié ou peut-être par crainte, a cherché les moyens de prendre avec lui des liaisons. Il est à propos de le maintenir favorablement disposé pour les Suédois, toutefois sans affectation et de manière qu'il paraisse seulement que le Roi souhaite le maintien des traités de Westphalie qui servent de fondement à ceux qui les ont suivis.

Au reste, si jamais les desseins et la puissance de la Grande-Bretagne causaient quelque inquiétude à l'Empereur..... il serait facile, en soutenant les droits du chevalier de Saint-Georges, de causer de grands troubles en Angleterre, principalement dans la disposition où se trouve aujourd'hui la nation anglaise.

Quoiqu'il ne soit pas question présentement de pareils projets, il sera cependant du service du Roi que le comte du Luc découvre, autant qu'il sera possible, quelles sont les dispositions de l'Empereur à l'égard du chevalier de Saint-Georges et qu'il en rende compte à Sa Majesté. . . . . .

Comme il surviendra, tous les jours, des affaires qui ne peuvent être prévues et avoir place dans cette instruction, le comte du Luc en rendra compte au Roi et recevra ponctuellement les ordres de Sa Majesté. Elle ajoutera seulement à ceux que ce mémoire contient qu'Elle veut que son ambassadeur fasse connaître, aux ministres des princes d'Allemagne qui se trouveront

à la cour de Vienne, qu'elle croit avoir suffisamment dissipé les alarmes que l'Empire avait autrefois de ses desseins et qu'en restituant encore, par le dernier traité, les places qu'elle possédait au delà du Rhin, Elle compte avoir fait connaître que son intention n'est pas de renouveler la guerre et de la porter en Allemagne; qu'elle s'assure donc que le corps de l'Empire contribuera, de son côté, au maintien de la paix qui vient d'être rétablie et que l'observation réciproque des traités, de la part du Roi, de celle de l'Empereur et de l'Empire, vaudra mieux incomparablement que toutes les propositions que l'on fait encore à la Diète, d'armements nouveaux, pour prévenir la guerre.

Il conviendrait d'instruire le sieur comte du Luc du cérémonial qu'il doit observer s'il y en avait quelqu'un de réglé par les exemples précédents des ambassadeurs du Roi auprès de l'Empereur, mais il faut remonter jusqu'aux premières années du règne du feu Roi pour trouver l'exemple d'une ambassade de France à la cour de Vienne. Encore ne pourrait-elle servir de règle, parce que les honneurs et les traitements faits alors au duc d'Angoulême ne pourraient être exigés pour un ambassadeur destiné à résider à cette cour, quoique revêtu du caractère d'ambassadeur extraordinaire . . . . . .

Le comte du Luc examinera si les honneurs et les traitements que l'Empereur se proposera de lui faire à Vienne seront conformes à ceux que Sa Majesté destine à l'ambassadeur de ce prince. Elle lui donnera ses ordres sur le compte qu'il aura l'honneur de lui en rendre avant que le temps arrive où il devra faire son entrée publique.

En attendant que ses équipages soient en état pour cette fonction, l'intention du Roi est qu'après son arrivée à Vienne il demande une audience particulière de l'Empereur, et, lorsqu'il y sera introduit, il assurera ce prince de la satisfaction parfaite que Sa Majesté a de voir la paix et la bonne correspondance rétablies, de sorte qu'il y a lieu d'espérer que l'union, qu'elle veut dorénavant entretenir avec lui, augmentera et deviendra, tous les jours, plus étroite pour le bien général de la chrétienté et pour l'avantage de la religion. Il lui fera connaître que Sa Majesté veut y contribuer de tout son pouvoir, qu'étant parfaitement instruite de la piété de l'Empereur, de ses grands talents pour gouverner ses États et de son application continuelle à l'administration de ses plus importantes affaires, elle compte de pouvoir prendre, avec lui, des liaisons solides pour le maintien de la tranquillité générale.

Elle s'en rapporte, au reste, à ce que le comte du Luc croira devoir ajouter dans un premier compliment et dans une audience où il n'est pas question de traiter d'affaires, mais seulement de donner à l'Empereur une idée générale des sentiments de Sa Majesté pour la conservation de la paix et pour la personne de ce prince. Il suivra l'usage des autres ambassadeurs à l'égard des audiences particulières des Impératrices et des Archiduchesses de même qu'à l'égard des visites à rendre aux ministres de la cour de Vienne.

Il serait inutile de lui dire qu'il doit s'étudier à connaître leur caractère, le Roi étant bien persuadé qu'il ne négligera d'acquérir aucune des connaissances qui peuvent intéresser son service. Ainsi Sa Majesté compte que non-seulement il s'appliquera particulièrement à connaître ceux qui ont quelque part à l'administration des affaires, mais aussi qu'il donnera ses soins à s'instruire, à fond, du gouvernement des États de l'Empereur, du nombre des troupes que ce prince a sur pied, des lieux où elles sont distribuées, de l'ordre et de l'état de ses finances, de la qualité de ses revenus, de ceux qu'il tire des pays héréditaires et des sommes que l'Italie lui fournit; de ses projets, soit pour maintenir, soit pour augmenter les acquisitions qu'il a faites par la guerre; de ceux qu'il forme pour avoir désormais des vaisseaux dans la Méditerranée et dans le golfe Adriatique.

Enfin, Sa Majesté s'assure que le comte du Luc, accoutumé à lui rendre un compte exact de tout ce qui peut avoir quelque rapport au bien du service, lui fera voir encore, dans son nouvel emploi, le même zèle, la même vigilance et la même exactitude dont il a donné tant de marques pendant le cours de son ambassade auprès des cantons suisses . . . . . .

Outre ce qui est contenu dans cette instruction, l'intention du Roi est que tous ses ambassadeurs et ministres au dehors lui rapportent, au retour de leurs emplois, une relation exacte de ce qui se passera dans les négociations qu'ils auront conduites, de l'état des pays où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent, soit dans les entrées, soit dans les audiences ou en toute autre rencontre, et enfin de tout ce qui peut donner une connaissance particulière des lieux où ils auront été employés et des personnes avec lesquelles ils auront négocié.

Ainsi le comte du Luc aura soin de préparer, de cette sorte, un mémoire, en forme de relation, de l'emploi que Sa Majesté lui confie pour le remettre à son retour entre les mains de Sa Majesté.

Fait, etc. »

N° 62.

LETTRE ADRESSÉE A L'AMIRAL WISHART PAR LES AUTORITÉS DE BARCELONE.

« Votre Excellence n'ignore pas que l'engagement, où est entrée la Catalogne de recevoir Charles III pour son roi, a été fondé sur la protection des hauts alliés et en particulier sur celle de l'Angleterre. Sans quoi nous n'aurions pas été en état de former une aussi grande entreprise. Elle a été poussée sept années de suite, pendant lesquelles nous avons toujours vu les troupes belliqueuses de l'Angleterre se distinguer au siége des places et à leur défense et particulièrement au siége de Cardone... Pendant tout ce temps-là, la Catalogne a fait tous ses efforts pour servir la nation anglaise en fournissant des troupes et des sommes d'argent considérables sans aucun intérêt et, quoique nous fussions flattés du bonheur de devenir sujets du roi Charles III, le voyant si puissamment soutenu, cependant, nous trouvons aujourd'hui, par la vicissitude à laquelle les affaires humaines sont sujettes, les troupes du duc d'Anjou, assistées des Français, en possession de toute cette principauté à la réserve de Barcelone et de Cardone. Les ennemis ont opprimé notre capitale par terre et par mer, et nous souffrons patiemment les calamités d'un blocus de si longue durée pendant lequel on a jeté plus de quatorze mille bombes dans la ville dont la plupart des maisons ont été ruinées. Ils tâchent présentement de l'attaquer dans les formes, et nous craignons qu'ils ne nous battent en brèche en vingt-quatre heures.

Nous ne saurions assez exprimer à Votre Excellence la douleur avec laquelle nous voyons le danger auquel les habitants sont exposés... et, comme nous n'avons aucune ressource, nous nous jetons aux pieds de la reine de la Grande-Bretagne et implorons sa protection par une lettre que nous avons adressée à notre envoyé de Londres. En admettant que nous puissions en recevoir la réponse, nous supplions Votre Excellence, du fond du cœur et de nos âmes, d'intercéder pour nous, auprès des troupes françaises qui nous oppriment, pour en obtenir une suspension d'armes puisque nous ne doutons pas encore que cette affaire pourra se terminer au congrès de Bade... Si la Catalogne a mérité quelque chose par ses services et par sa jonction avec les Anglais, voici le temps auquel elle doit en recevoir le fruit. Toute la principauté de cette

ville en aurait une obligation éternelle à toute votre nation et surtout à Votre Excellence. Il est digne de vous de consoler les affligés et de ne nous point refuser cette assistance dans nos pressents besoins. Nous supplions Votre Excellence de nous honorer de ses ordres et prions Dieu de lui accorder une longue vie. »

N° 63.

PLEINS POUVOIRS DONNÉS PAR L'EMPEREUR AU COMTE DE STAIR.

Vienne, le 6 avril 1715.

Nous Charles six, par la grâce de Dieu, élu Empereur des Romains, toujours Auguste, roi de Germanie, etc.

Savoir faisons, à tous ceux qu'il appartient, que le roi de la Grande-Bretagne nous ayant fait déclarer que l'attention qu'il a pour la conservation de la tranquillité publique, l'avait fait agir auprès du roi de France et de ses alliés et qu'il était convenu, avec lui, que l'on convertirait en un traité amiable les préparatifs que l'on fait contre les îles Baléares et particulièrement contre celles de Majorque et d'Iviça, et que l'on remettrait à la médiation des deux Rois ce qui a été stipulé pour l'exécution du traité fait à Utrecht pour l'évacuation de la Catalogne, nous, animé du même zèle pour la paix et ayant accepté les offices fraternels d'un Roi qui nous est aussi cher, nous confiant, d'ailleurs, dans l'intégrité et dans la prudence singulière de l'illustre et magnifique comte de Stair, ministre du roi de la Grande-Bretagne auprès du Roi Très-Chrétien, lui avons donné et donnons, par ces présentes, pleine puissance d'agir, de traiter et de conclure amiablement, sur ce sujet, avec les ministres ou le ministre que le Roi Très-Chrétien aura choisi pour cet effet et qu'il aura revêtu d'un pareil pouvoir, et de faire, avec lui, tout ce que nous pourrions traiter et conclure si nous étions présent en personne; promettant, en parole du Roi et d'Empereur, que nous aurons pour agréable, ferme et stable et que nous ratifierons toutes et chacune des choses qu'il aura stipulées, traitées et conclues en notre nom.

En foi de quoi, etc.

Donné à Vienne, le 6 avril 1715.

CHARLES.

N° 64.

CHARLES TALBOT, DUC DE SHREWSBURY, GRAND CHANCELIER DE LA COURONNE.

Descendant du fameux Jean Talbot Ier, comte de Shrewsbury, qui fit brillamment la guerre en France, au commencement du quinzième siècle, et qu'on appela l'*Achille anglais*. Charles Talbot, doué d'une figure séduisante et de l'extérieur le plus aimable, doux, généreux, causeur charmant, fut surnommé le *Roi des cœurs*. Anglican convaincu et zélé, il perdit les bonnes grâces de Jacques II qui l'avait fait son chambellan et l'avait nommé colonel. Sous Guillaume III, dont il embrassa la cause avec ardeur, et qu'il alla trouver en Hollande pour lui proposer la couronne, il fut membre du conseil privé, deux fois secrétaire du conseil d'État (1688-1694), et reçut le titre de duc. Il fit ensuite à Rome un séjour de quelques années. On le voit, sous le règne de la reine Anne, grand chambellan (1706), ambassadeur en France (1712), vice-roi d'Irlande (1713), puis grand chancelier de la couronne. — C'est en cette qualité qu'il présida, en attendant l'arrivée du roi George, le conseil de Régence. Né en 1660, mort en 1718.

N° 65.

CHARLES SPENCER, COMTE DE SUNDERLAND, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Fils de Robert Spencer, comte de Sunderland, l'un des ministres les plus habiles et les moins scrupuleux de l'Angleterre, que Guillaume III fit son grand chambellan et qui recevait secrètement une pension de Louis XIV, Charles Spencer avait épousé la fille de Marlborough. Il fut successivement membre de la chambre des communes, envoyé extraordinaire (1705-1706) en Autriche, en Prusse, en Hollande, en Hanovre, où il fit la connaissance du futur roi d'Angleterre; membre du conseil privé et secrétaire d'État (1707) avant la chute des whigs, puis, sous le règne de George Ier, lieutenant en Irlande (1714), lord du sceau privé (1717), ministre d'État (1717), premier commissaire de la trésorerie des lords justiciers qui administrait

le royaume lorsque George séjournait en Allemagne. Né en 1674, mort en 1722.

N° 66.

CHARLES, VICOMTE DE TOWNSHEND, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Issu d'une ancienne famille du Norfolk et fils d'un homme qui, après s'être montré presbytérien ardent, avait puissamment contribué à la restauration de 1660, Charles, vicomte de Townshend, siégea d'abord, en 1697, à la chambre des pairs, parmi les tories. Il embrassa ensuite la cause des whigs, fut lord du sceau privé en 1702, contribua, en qualité de commissaire, à obtenir l'union des deux royaumes, fut nommé capitaine de la garde à pied de la Reine (1709), assista Marlborough, en Hollande (1709), dans ses négociations diplomatiques, et conclut, lui-même, le traité de la Barrière avec les États-Généraux. Disgracié en 1710, avec ses amis, il fut chargé par George Ier, en 1714, de composer un ministère où il appela toutes les sommités du parti whig, entre autres, son beau-frère Horace Walpole. Il poursuivit, avec la plus grande animosité, les derniers ministres de la reine Anne, et contribua puissamment (1715) à réprimer la révolte des Écossais. En 1717, George, jaloux de la confiance que lui témoignait le prince de Galles, le destitua de ses charges; mais la réconciliation du Roi avec l'héritier de la couronne (1720) rappela Townshend au pouvoir. Pendant cinq années consécutives, il siégea dans le cabinet avec Walpole qui remplissait alors les fonctions de premier ministre. En 1725, il prit volontairement sa retraite. Townshend fut un homme d'État laborieux et consciencieux; mais il manqua de savoir-faire et ne fut jamais qu'un médiocre orateur. Né en 1674, mort en 1728.

FIN DES ANNEXES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Abo, I, 210.
Acadie, I, 332.
Achmet III, I, 209, 211, 212, 358, II, 478.
Acunha, I, 295; II, 398.
Addisson, I, 219, 487.
Aersten, II, 579.
Afrique (les Présides d'), I, xxv.
Aguilar (comte d'), I, 97.
Aire, I, 66, 267, 291, 310, 335; II, 77.
Aix-la-Chapelle (traité d'), I, xii, 223, 230, 512.
Albani (cardinal d'), II, 95.
Albemarle (comte d'), I, 72, 73, 312, 313, 423.
Albergotti (marquis d'), I, 65, 72, 376, 381, 422.
Alberoni (cardinal), I, 149, 161, 162, 214, 474, 480; II, 425, 429, 433, 464, 488, 491, 494, 496.
Albuquerque, II, 8.
Aldovrandi (le nonce), II, 430, 433.
Alègres (marquis d'), I, 227, 336, 377, 381.
Alexandre VII, I, 461.
Alexandrie, I, 18.
Alicante, I, 91.
Alincourt (d'), II, 530.
Allemagne (voir Cercles).
Alleurs (comte des), I, 211, 358.
Alliance (la quadruple), II, 487, 495.
Alliance (la triple), II, 476, 493.
Almanza, I, 89, 436.
Almenara, I, 95.
Alsace, I, xvii, xxi, 237, 250, 262, 311; II, 512, 515.
Althan (comte d'), I, 389, 395, 506; II, 89, 108.
Altheim (comtesse d'), I, 500.
Alt-Ranstadt (traité de), I, 207.
Amazones (fleuve des), I, 335.
Amélie (l'impératrice), II, 604.
Amelot (marquis de Gournay), I, 171, 179, 190, 192.
Amirante (l'), I, xliii, 79, 151, 174, 175, 430.
Anderaz (don Antonio Roméo de), II, 107.
Angleterre (voir Guillaume III, Anne (la reine), George Ier).
Anhalt-Dessau (prince de), I, 69, 73.
Anne (la reine), I, 217, 233, 248, 250, 270, 275, 277, 280, 281, 282, 285, 287, 290, 301, 303, 308, 317, 320, 325, 327, 332, 494; II, 99, 102, 217, 220, 234, 303, 305, 332, 359, 360, 379, 388, 393, 395, 453, 455, 460, 600, 604.
Anne d'Autriche, I, xxiii; II, 545.
Anne-Victoire de Savoie, II, 99.
Anquetil, II, 526.
Anspach (margrave d'), I, 368.
Antin (duc d'), I, 110, 457; II, 161.
Anvers, I, 294.
Anvers (congrès d'), II, 502, 504, 606.
Aoste, I, 14.
Aragon, I, 193.
Aranda (comte d'), II, 508, 510.
Archiduc (l'). I, V. Charles VI.
Arembergh (duc d'), II, 26-286.

Argenson (Voyer d'), I, 121; II, 531.
Argyle (duc d'), II, 464.
Arias (don), I, 151.
Armenonville (d'), I, 434.
Armstrong, II, 466.
Arnan (baron d'), I, 389.
Arnauld (Antoine), I, 464.
Arnauld (Robert), I, 461.
Arnauld (Mère Angélique), I, 464.
Arras, I, 57, 66, 267; II, 512.
Artagnan (d'). V. Montesquiou.
Artois, I, x.
Artres, I, xv.
Asfeld (marquis), I, 91, 94, 379, 393; II, 82, 440, 449, 453.
Asiento (traité de l'), I, 333; II, 392 à 395, 403.
Asserden, II, 579.
Assumar (comte d'), II, 398.
Ath, I, 48, 54.
Aubigné (Françoise d'). V. Maintenon.
Aubigny (d'), I, 170; II, 275, 377.
Augsbourg, I, xviii; II, 18.
Augustinus (l'), I, 119, 461.
Aumont (le duc d'), I, 323.
Autriche. (V. Léopold I, Joseph II, Charles VI.)
Avaux (comte d'), I, 227.
Avesnes, I, 69.
Azof, I, 212.

B

Badajoz, I, 85.
Bade, II, 257, 291, 293.
Bade (Louis-Guillaume, prince de), I, 26, 29, 36, 41, 201; II, 77, 86.
Bade (princesse de), I, 43; II, 525.
Bade (paix de), I, xlvi, xlvii; II, 77, 291, 363.
Bade-Dourlach (margrave de), I, 369; II, 26.
Balaguer, I, 91, 94.
Bâle, II, 24.
Baly (fort de), II, 564.
Baranya, II, 93.
Barcelone, I, x, xx, xxii, xlvii, 85, 98, 325, 431; II, 116, 119, 177, 194, 273, 276, 383, 434, 435, 438, 439, 448.
Barcelonnette, I, 337.
Bard (fort de), I, 16, 18.
Bardonnèche, I, 337.
Barreaux (fort), I, 311, 337.
Barrière (traité de la), I, 227, 233, 236, 275, 290-291; II, 500-507, 606.
Basville (Lamoignon de), I, 99, 129, 133, 135, 438.
Bathyany (comtesse de), II, 83, 98.
Batue (la), I, 396.
Bavière. (V. Électeur et Prince électoral.)
Bay (marquis de), I, 95.
Beaufort (duc de), II, 33.
Beauvais (Uranie de), II, 69, 546.
Beauval (Balnage de), II, 94.
Beauviliers (duc de), I, 106, 153, 240, 302, 443.
Beckers (baron de), II, 13 à 16, 153, 155.
Belgrade, I, 200; II, 79, 550.
Bélikeim, II, 189, 193, 565.
Bellefond (maréchal de), II, 33.
Bellefond (Marie de), II, 32.
Bellefontaine, II, 439.
Belle-Isle (maréchal de), II, 27, 528.
Bender, I, 212; II, 481.
Berchtolsgaden, II, 577.
Bergueick (comte de), I, 230-232; II, 363.
Bergues, II, 466, 470.
Beringhen (de), I, 331.
Bernard (Samuel), I, 117.
Berne (canton de), II, 321, 338.
Berry (duc de), I, 302; II, 413.
Berwick (duc de), I, 55, 57, 79-89, 91, 99, 102, 156, 189, 430, 481; II, 82, 376, 381-384, 434, 437-439, 444, 496.

Béthune, I, 65, 267, 291, 310, 335.
Bezons (maréchal de), I, 94, 374, 382, 436.
Biberstein (baron de), I, 295.
Biel, II, 330, 594.
Bignon (Jérôme), I, 298, 330; II, 598.
Birkenfeldt (prince de), II, 321.
Bitche, I, 348, 498; II, 19, 189, 264, 564, 575.
Blainville, I, 24.
Blanchefort (Gilbert de), II, 532.
Blansac, I, 38.
Blécourt, I, xxi.
Blenheim, I, 38.
Blumenthal (mademoiselle), II, 116.
Boisguilbert, I, 114-117, 458.
Bolingbroke (lord), I, 216, 220, 270, 278, 282, 289, 299, 303, 307-316, 322, 483; II, 210, 360, 415-417, 457-460.
Bonac (marquis de), I, 298; II, 124, 487, 558, 612.
Bonde (comte de), II, 301.
Bonn, I, 49, 236, 498; II, 134, 148, 194, 268, 578.
Bonne (mademoiselle de), I, 418.
Bonnet (affaire du), II, 40.
Bonneval (comte de), II, 321, 330, 337, 593-598.
Boreel (Jacques), II, 301.
Bosnie, I, 200.
Bossuet (l'abbé), I, 156.
Bothmar (baron de), I, 284, 295.
Bouchain, I, xv, 66, 74, 291, 314; II, 77.
Boudin (le médecin), II, 413.
Boufflers (maréchal de), I, xxxix, 49, 57-64, 109, 252, 415; II, 39, 348, 351.
Bouillon (cardinal de), I, 156, 473; II, 176.
Bourbon (Charles de), voir comte de Soissons.
Bourbon (duchesse de), I, 110.
Bourbon (Marie de), II, 66, 69.
Bourck (chevalier du), I, 180.
Bourg (comte du), I, 45, 376, 378, 380, 392, 404, 421; II, 200, 208.
Bourg (marquis du), I, 295.
Bourgogne (duc de), I, 55, 60, 108, 141, 239, 295, 468; II, 347.
Bourgogne (duchesse de), I, 109, 111, 141.
Bouvines, I, iii.
Brabançon (comte de), I, 336.
Bracamonte, II, 443.
Bracciano (duc de), I, 154.
Brancas (marquis de), I, 432; II, 125, 273-280, 365, 370-375, 411, 442, 559.
Brandebourg (Électeur de). V. Frédéric I.
Brême, I, 209, 211; II, 111, 112, 483-511.
Bretagne (duc de), 142, 296.
Briançon, I, 248, 311, 337.
Brihuega, I, 97, 438.
Brisach, I, 35, 248, 250, 292, 346, 420; II, 132, 573.
Brisgau (le), II, 573.
Bristol (évêque de). V. Robinson.
Brixen, I, 32.
Broglie (marquis de), I, 377.
Broglie (maréchal de), I, 129, 375, 380, 466; II, 208.
Bruges, I, 51, 55, 60, 69, 306.
Brunswick (congrès de), I, 360, II, 313, 320, 485.
Brunswick-Hanovre (Ernest-Auguste de), I, 204, 209, 214; II, 577.
Bruxelles, I, 54, 60, 293, 363.
Bruyning, II, 220.
Buckhingham (duc de), I, 220, 489.
Bude, II, 72.
Buhl, I, 42.
Bullant, II, 544.
Bulle Ex illa die, I, 462.
Bulle Unigenitus, I, 125, 127, 462, 463.
Bulle Vineam Domini, I, 120, 462.
Burgau, I, 37; II, 132, 145, 268.

Burgos, I, 87, 159, 173.
Buys, I, 235, 242, 247, 257, 259-263, 284-286, 289, 293; II, 384, 470.
Byng (amiral), II, 494.

C

Cabales (les), I, 109.
Cadaval (duc de), II, 398.
Cadogan (lord), II, 493, 503.
Cahors (massacres de), I, vi.
Calcinato, I, 16, 422.
Callières, I, 227; II, 301.
Calvisson, I, 134.
Cambray, I, 248, 305.
Cambray (ligue de), I, iii.
Cambray (congrès de), II, 497.
Camin, II, 511.
Camisards (les), I, 127.
Cap Breton, I, 333.
Caprara (comte de), II, 73, 88.
Capres (baron de), II, 368, 377.
Caraffa, I, 202.
Cardona (don Antonio de). V. Archevêque de Valence.
Cardona (comte de), I, 504; II, 108.
Cardone, II, 442, 444, 612.
Carélie, I, 208; II, 487.
Carignan (V. Savoie-Carignan).
Carignan (Eugène de), II, 544.
Carignan (princesse de). V. Marie de Bourbon.
Carlos (don), II, 495, 497, 562.
Carlovitz, I, 202; II, 74.
Carlsroon (baron de).
Carpi, I, 7, 11, 75.
Carpio (marquis de), II, 98.
Carthagène, I, 88.
Casal, II, 73.
Cascaes (marquis de), II, 398.
Cassan (baron de), II, 551.
Cassàno, I, 16; II, 76.
Cassel, I, xiv, xv, 262, 310.
Castel-Belin, I, 336.
Castel-Branco, I, 80.
Castel dos Rios.
Castel Goffredo, I, 10.
Castel-le-Vide, I, 80.
Castel-Melhor (comte de), II, 398.
Castiglione, I, 10; II, 134, 176, 191, 321, 585, 607.
Castille, I, 193; II, 436.
Castro, I, 340.
Catalans, I, 86, 355, 361; II, 102, 106, 116, 138, 147, 165, 176-183, 191, 194, 197, 205-213, 229, 232, 240, 254, 268, 282-286, 321, 337, 434-437, 442, 453, 487, 490, 496, 570.
Câteau-Cambrésis, I, v.
Catherine, I, 212.
Catinat (le maréchal de), I, 6, 24; II, 72, 347.
Catinat (chef camisard), I, 133,
Cavalier (id.), I, 133.
Cayenne, I, 335.
Cazal, I, 18.
Cellamare (prince de), I, 475, 480; II, 40, 48, 277, 409, 418, 531.
Cercles (les), I, xliii, 248, 251, 311, 506; II, 3, 22, 102, 223, 297.
Cervo (le), II, 298, 302, 594.
Chalais (prince de), I, 153; II, 527.
Châlon (seigneurie de), I, 336.
Chamillard, I, 2, 53, 57, 102, 107, 111, 115, 239, 445; II, 55, 58, 330, 539, 593, 597.
Chamillard, évêque de Senlis, I, 49, 55.
Chamlay (marquis de), I, 2, 409.
Charleroy, I, xv, xxii, 310-335, 348, 420, 499; II, 502.
Charles II, I, xii, xxi, xxv; II, 35, 194, 266, 325, 392, 449, 513.
Charles III. (V. Charles VI.)
Charles V, I, iv.
Charles VI, I, xxv, xxvi, 18, 66-68, 77, 86, 97, 173, 215, 241-250, 294, 296, 325, 338, 342, 350, 356, 362, 365-368, 372, 394, 404, 495, 496, 500; II, 2, 5, 11-15, 19-22, 92-95, 102, 122, 129, 134, 136, 139, 147, 157, 160, 181-

183, 194, 203, 216, 219, 227, 230-234, 246, 251-257, 264, 270-273, 282, 286, 291-295, 299, 306-315, 318, 329, 332, 337-341, 361, 365, 374, 434, 444, 447, 453, 459, 471, 477-480, 485-487, 490, 495-505, 513, 515, 521, 546, 554, 556-561, 572, 589, 598, 612.
Charles XII, I, xliv, 44, 355, 507, 508; II, 44, 113, 116, 216, 220, 301, 307, 315, 318, 337, 477, 479-481, 483-486.
Charles-Albert. (V. prince électoral de Bavière.)
Charles-Édouard. (V. chevalier de Saint-Georges.)
Charles-Emmanuel (duc de Savoie), II, 42.
Chateauneuf (marquis de), II, 10, 11, 163, 367, 369-376, 386-389, 392, 399, 403, 406, 466, 493.
Chateaurenaud (comte de), I, 77, 100, 101.
Chaumont (chevalier de), I, 442.
Chavagnac, II, 598.
Chevreuse (duc de), I, 108, 302, 449.
Chiari, I, 8; II, 75.
Chiny (comté de), I, 160; II, 135, 322, 361, 363-365, 370, 374, 378, 379.
Choiseul (maréchal de), II, 37.
Choiseul (Albert de).
Cifuentes (comte de), II, 108.
Ciudad-Rodrigo, I, 86.
Clément VII, I, v.
Clément XI, I, 22, 119, 125, 181, 462, 470; II, 79, 430, 487, 491, 497, 549.
Clément XII.
Clèves, I, 48.
Coblentz, I, 36, 381.
Coccejus (le conseiller), II, 483.
Cohorn, I, 226.
Coigny (le maréchal de), I, 376, 384.
Colbert, I, 2.
Cologne, II, 577.
Cologne (Électeur de). V. Électeur.
Comines, I, 310, 266, 506, 581.
Commachio, I, 361.
Compiègne, I, 417.
Concile de Latran, I, iii.
Concile de Pise, I, iii.
Condé (prince de), I, ix, x, xii, xiv.
Condé (ville), I, 233, 236, 250, 310; II, 35, 215, 217, 502.
Conférence (la), I, 355.
Congrève, I, 219, 288.
Coni, II, 72.
Coningsby (lord), II, 458.
Consbruck (le sieur), I, 295.
Contades (marquis de), I, 397, 516; II, 27, 58, 197, 199, 231, 236-262, 390.
Conti (prince de), I, 110, 337, 456.
Conti (princesse de), II, 54.
Corsana (comte de), I, 295,; II, 108.
Cortès espagnoles, I, 193, 324.
Courlande, I, 206, 207.
Courtin, II, 37.
Courtray, I, xv, xxii, 54, 63.
Cowper (lord), II, 457.
Coxe (William), I, 181.
Cracovie, I, 206.
Crécy (comte de), II, 301.
Crémone, I, 9; II, 75.
Créquy (maréchal de), II, 35, 44, 532.
Créquy (Marie de), II, 532.
Crespy, I, v.
Crimée, II, 509.
Croissy (marquis de), I, 315.
Cuença, I, 88.
Culloden, II, 464.

D

Dalmatie, I, 200.
Damheim, II, 576.
Damme, I, 54.

Danemark, I, xx, xlii, 205, 209. V. Frédéric IV.
Danemark (prince de), II, 456.
Danzig, I 207 ; II, 121, 126.
Darmouth (lord), I, 220, 277.
Darmstadt (prince de), I, 81, 151, 432.
Daubenton (le Jésuite), I, 151, 169, 469.
Daun (comte), I, 45.
Dauphin (le), I, xix, xxii, xxvi, xxxi, 110, 141, 239, 296, 454.
Décrétoires (les années), II, 300.
Demotika, I, 213.
Denain, I, 71, 313, 424, 430 ; II, 39, 77.
Dendermonde, I, 54 ; II, 501, 515.
Denia, I, 91.
Desmarets, I, 115, 116, 240, 458 ; II, 328.
Despacho (le), I, 152.
Dettingen, I, 478.
Deux-Ponts, I, xvii ; II, 321.
Dévolution (droit de), I, xii.
Diaz (le Père), I, 151.
Diechstresteim (comte de), I, 502, 503, 506.
Diète (la), I, 358, 362, 365 ; II, 105, 113, 115, 172, 295, 304, 308, 491.
Dillon (le comte de), I, 380, 513 ; II, 441.
Dîme royale (la), I, 113, 117.
Dinan, I, xxii.
Dixmude, II, 266, 506, 581.
Dœnoff (comte), I, 295.
Domingue (St.).
Donaverth, I, 36, 37 ; II, 18.
Doria (Clément), I, 368.
Douai, I, 74, 262, 267, 291, 310, 314 ; II, 76, 77, 348, 515.
Dresde, I, 207.
Dubois (le cardinal), II, 40, 493.
Duc (Monsieur le), I, 391 ; II, 40, 52, 331.
Ducasse, I, 100, 441.
Ducker (le général), II, 482.
Duguay-Trouin, I, 100, 103, 440.
Dunkerque, I, 54, 226, 233, 236, 241, 245, 247, 250, 258, 275, 278, 281, 291-301, 303-306, 312, 333 ; II, 464, 466, 469, 476, 509, 512.
Duquesne, I, xii, xiv.
Duyweenworden, I, 229.

E

Eckeren, I, 49, 417.
Écosse (la Nouvelle-), II, 514.
Efferen (comte d'), II, 9.
Egra, II, 529.
Elbeuf (duchesse d'), II, 321, 567, 585, 607.
Elda (comte d'), I. 173.
Électeur de Bavière, I, 27, 29, 31, 60, 229, 315, 323, 498 ; II, 18, 38, 57, 76, 90, 132, 138, 144, 147-149, 152, 155, 159-163, 186, 190, 192, 196, 204, 216, 220, 228, 231, 241, 255, 265, 271, 335, 347, 362-365, 570, 577, 587, 605.
Électeur de Cologne, I, xxxvii, xliii, 298, 326, 348, 498 ; II, 134, 138, 147, 190, 192, 204, 216, 228, 231, 241, 253, 263, 278, 335, 365, 377, 587.
Électeur de Hanovre. (V. George Ier.)
Électeur de Mayence, II, 234, 296.
Électeur Palatin, I, 295, 498 ; II, 11-14, 18, 95, 112, 132, 167, 189, 296, 321, 605.
Électeur de Saxe, I, 206, 209, 214, 358 ; II, 74, 82, 105, 220, 235, 296, 312, 481, 554.
Électeur de Trèves, II, 234.
Électrice de Bavière, II, 161.
Élisabeth-Christine (impératrice), II, 19, 116, 118.
Ellensberg (prieuré d'), II, 321.
Embrun, II, 72.
Emmanuel-Marie de Savoie, II, 99.

Emmanuel-Philibert de Savoie, II, 66, 70.
Engelbrecht, II, 316.
Épéries, I, 202.
Épinoy (princesse d'), I, 392.
Erbstein (comte d'), I, 504.
Erclens, II, 580.
Esclavonie, I, 201.
Esthonie, I, 206, 208; II, 487.
Estrades (comte d'), I, 392.
Estrées (cardinal d'), I, 154, 158, 168.
Estrées (abbé d'), I, 169, 170.
Estrées (maréchal d'), I, 100, 439.
Esychastes (les), I, 460.
Établissement (l'acte d'), I, xli.
Ettlingen, I, 375, 379, 387, 391; II, 89, 216.
Eugène de Savoie (le prince), I, xli, xlvi, xlvii, 5, 7, 8-19, 28, 35, 37, 57, 59-61, 65-69, 72, 102, 205, 234, 237, 246-252, 284-287, 305, 308, 313, 319, 353, 358, 360, 362, 366, 375-403, 502; II, 4, 8-30, 65-100, 128-346, 435, 468, 479, 487, 498, 505, 543-556, 560, 569, 589, 592, 602, 607-609.
Eugène-Maurice de Savoie, II, 66.
Examiner (l'), I, 216.
Exilles, I, 22, 230, 236, 248, 251, 292, 315.

F

Fabrice (baron), II, 478, 480.
Fagel, I, 80.
Falckenstein (comte de), II, 27.
Farnèse (Élisabeth), I, 475; II, 399, 424-429, 433, 489-492.
Fels (comte), I, 364.
Fénelon, I, 108, 117, 119, 125, 143, 447; II, 60.
Fenestrelles, I, 22, 230, 236, 248, 251, 292, 315, 338.
Ferdinand V, I, iv.
Feuillade (la), I, 13, 15, 412; II, 76.
Figuères, I, 478.
Final, I, xxvi, 367.
Finlande, II, 112, 487, 509.
Fitz-James. (V. Berwick.)
Fiume, II, 551.
Flandre (*la*), I, xii; II, 512.
Fleischmann, I, 358.
Fleming (comte), II, 113.
Fleurus, I, xx, 417, 420.
Fleury (le cardinal), II, 51-54.
Fleury (l'abbé), I, 468.
Fontarabie, I, 432; II, 496.
Forbin (le comte de), I, 100-102, 442.
Forbin-Janson (cardinal de), I, xxix, xxxi, 154, 171, 471.
Forster (lord), II, 464.
Fort-Louis, I, 347; II, 20, 132, 136, 141, 147, 157, 164, 189, 264, 564, 573-575.
Francfort, II, 3.
Franche-Comté, I, xiv, xv, xxv, 223, 244, 248, 310; II, 512.
François Ier, I, iv.
Frauenfeld, II, 588.
Frédéric Ier, II, 204, 251, 290, 292, 309, 322, 328, 336, 366.
Frédéric II, II, 100.
Frédéric IV, II, 475, 481, 482, 487, 601.
Frédéric-Auguste. (V. Électeur de Saxe.)
Frédéric-Guillaume, II, 92, 97, 102, 111, 113, 114, 147, 220, 225, 296, 303, 305, 307, 309, 313-316, 333, 337, 361, 478, 482, 483, 487, 513, 514, 600, 612.
Frédericshall, I, 214; II, 486.
Fribourg, I, 389-406, 514, 516; II, 20, 36, 39, 136, 141, 147, 152, 157, 166, 189, 193, 231, 264, 349.
Friedlingen, I, 27.
Fueros (*les*), I, 191.
Furnembacht, II, 581.
Furnes, I, xx, 237, 250, 291; II, 266, 470, 502, 505-506, 581.
Furstemberg (prince de), I, xix.

G

Gallas (comte de), I, 271, 284, 505.
Galloway, I, 86, 89.
Galvez (comte de), I, 173.
Gand, I, 56, 69, 229, 306; II, 502.
Garetti (chevalier), II, 84.
Garofalo (l'abbé), II, 94.
Gaston de Foix, I, iii.
Gautier (l'abbé), I, 270-279, 290, 297, 299.
Gavres, I, 55.
Gênes, I, 367.
George Ier, I, 284, 285, 290, 292, 358, 484; II, 102, 137, 189, 204, 220, 235, 295, 299, 308, 332, 340, 404, 435, 445, 448, 450-456, 458-464, 471-475, 478, 482, 487, 490, 493, 497, 514, 565, 600-612, 615.
George II, I, 491.
Germensheim, I, 24, 35; II, 167, 268.
Gersdorff (baron de), I, 295.
Gertruydenberg (conférences de), I, 256, 257, 294; II, 214, 218, 232, 259, 515.
Gibraltar, I, 82, 83, 273, 275, 277, 333, 361; II, 360, 475, 478, 514.
Girone, I, xx, xxii, 98, 478; II, 439, 559.
Giudice (cardinal del), I, 158, 160, 165, 186, 480; II, 276-278, 377, 380-387, 411, 414-425, 429-433, 451, 489, 493.
Glesheim (comte de), I, 503.
Godolphin (comte de), I, 220, 489.
Goertz (baron de), I, 214; II, 478, 480, 486.
Goes (comte de), I, 294, 323, 335, 488.
Gonzague (Frédéric III), I, 338.
Gonzalès, II, 340.
Goslinga, II, 384.
Gramont (duc de), I, 148, 158, 166, 170, 477.
Gran, II, 72.
Grands (d'Espagne), I, 84, 96, 172.
Granville (George), I, 220, 290.
Grimaldo, II, 279, 284.
Guadalaxara, II, 425, 428.
Guastalla (duc de), I, 14; II, 133, 176, 191, 268, 321, 567, 583, 607.
Guébriant (marquis de), I, 66.
Gueldre, I, 223, 235, 236; II, 361, 505, 579.
Guerchois (le), I, 376, 400.
Gui (chef camisard), I, 133.
Guillaume III, I, xiii, xxxvi, 225; II, 392.
Guilleragues (comte de), I, 435.
Guipuscoa (*le*), I, xxvi; II, 496.
Gustave-Adolphe, I, vii.
Guyon (madame), I, 460.

H

Hagembach, II, 189, 193, 565.
Haguenau, I, 42, 386.
Halberstadt, I, 311.
Halt, I, 32.
Hannequin, I, 226.
Hanovre (Électeur de), I, xl, 45, 204. (V. George Ier.)
Harcourt (duc d'), I, 45, 109, 149, 152, 168, 372, 453.
Harley (Robert). (V. comte d'Oxford.)
Haro (comte de), I, 173; II, 108.
Harrach (comte de), I, xxviii, 433; II, 37, 77.
Harsh (baron de), I, 395-404, 515.
Hauteval, II, 27, 129, 140, 193, 285.
Haye (*la*). (V. Préliminaires de la Haye.)
Heems (baron de), II, 9.
Heilbronn, II, 3.
Heildelberg, I, 43.
Heinsius, I, xxxix, xl, 5, 225, 234, 242, 246-252, 263, 265, 274; II, 301, 389, 390, 466, 489.
Heinze (le général), I, 400, 402.
Heister (feld-maréchal), I, 203.
Helsingfors, I, 210.
Helvétius, I, 227.
Henri II, I, v.

Henri IV, I, vi, 222.
Henri VIII, I, iii.
Hesse-Cassel (Landgrave de), I, 70, 367; II, 105, 112, 321.
Hesse-Rhinfels, II, 321.
Hesychastes (*les*), I, 460.
Hildebrand, II, 93.
Hildesheim, I, 498, 577.
Hochberg (Rodolphe de), I, 336.
Hochstet, I, 34, 37, 203, 420; II, 76, 567.
Hoglindorff, II, 200.
Hogue (combat de la), I, xx.
Hohlgrabe (le), I, 393.
Hollande (la), I, xii et suiv., xix, xl, xxxviii, xliii, 222 et suiv.; II, 9, 102, 233, 266, 301, 305, 322, 361-365, 375-381, 387-392, 410, 434, 491-497, 500-506, 514, 600, 606.
Holstein, I, 206; II, 111, 113, 482.
Hombourg, I, 498; II, 18, 189, 264, 564, 575.
Hongrie, I, 198, 201; II, 141, 186, 255, 268.
Hornberg, I, 393, 399.
Houssaie (la), II, 13, 186, 212, 214, 223, 230, 256, 293, 329, 524.
Hudson (la baie d'), I, 295, 333; II, 514.
Humières (maréchal d'), II, 36.
Hundheim (baron de), I, 295; II, 12, 16, 20, 23, 27, 128, 133, 145, 149-153, 158, 160, 167, 212, 244, 256.
Huningue, I, 346, 497; II, 264, 575.
Huxelles (maréchal d'), I, 258-266, 293, 329, 346, 452; II, 234, 530.
Huy, I, 236, 340, 347, 498; II, 134, 503.

I

Iberville (d'), II, 209, 211, 397, 399, 415, 437, 451, 459, 462, 467, 469, 474.
Ilbersheim (traité d'), II, 18, 132, 361.
Impératrice. (V. Élisabeth-Christine.)
Indes (les), I, 344.
Ingolstadt, I, 27.
Ingrie, I, 208; II, 487.
Innocent III, I, ii.
Innocent X, I, 461.
Innocent XII, I, xxix.
Innsprück, I, 32.
Inquisition (l'), I, 84; II, 419, 430, 433.
Italie, I, 326, 355; II, 137, 147, 165, 175, 187, 190, 229, 251, 266, 272, 566, 570.
Italie (conseil d'), II, 106, 491, 582.
Iviça, I, 344: II, 389, 436, 444, 448, 453, 613.
Ivrée, I, 18; II, 330.

J

Jacques II, I, xviii, xix, xxxix.
Jacques-Édouard. (V. le chevalier de Saint-Georges.)
Jadoigne, I, 53.
Jannsenn (Jansénius), Jansénisme, I, 119, 126, 461.
Jean-Guillaume. (V. Électeur Palatin.)
Jean V, II, 122, 393, 405, 410.
Jeannin (le président), I, 223.
Jennings (Sarah), I, 217.
Jersey (comte de), I, 271, 275, 277.
Jésuites (de Fribourg), II, 321, 329, 336.
Joseph Ier, I, xxvi, 19, 25, 203, 205, 215, 273, 294; II, 18, 92, 171, 220, 272, 553.
Jules II, I, iii.
Jules de Savoie, II, 68.

K

Kaminieck, I, 213.
Kara-Mustapha, I, 199.

Kaunitz (comte de), II, 36, 301.
Kayserslautern, I, 381.
Kayserwerth, I, 23, 48.
Kehl, I, 28, 42, 250, 292, 325, 346, 387, 390, 497; II, 20, 33, 37, 62, 82, 132, 136, 189, 264, 345, 573, 574.
Kenoque (la), I, 250; II, 266, 502, 505, 566, 581.
Kessel, I, 336, 348, 498; II, 580.
Kinsky (comte de), II, 88.
Kinzig (la), I, 28, 30, 37, 390.
Kirchzorten, II, 573.
Kleikenwelaer, II, 579.
Knipshausen (comte de), I, 320.
Koenigsegg (comte de), II, 337, 527.
Koributh (Michel), I, 202.
Krickenberg, I, 236, 349, 498; II, 580.
Krupetsky (le peintre), II, 66.
Küfstein, I, 32.

L

Lachaise (le Père), I, 169.
Lagnasco (comte de), I, 295.
Laguille (le Père), II, 329.
Lalande (marquis de), I, 133.
Lambert (le comte), II, 270.
Lamothe, I, 58, 60.
Lancelot, I, 454.
Landau, I, 25, 35, 39, 250, 292, 325, 347, 377-387, 405; II, 19, 39, 132, 136, 141, 147, 152, 157, 164, 189, 193, 264, 268, 564, 575.
Landrecies, I, 70-74, 305, 308, 312, 314.
Langelt, II, 27.
Las Minas (marquis de), I, 89.
Lastago (comte de), I, 506.
Laubanie, I, 382.
Lauterbourg, I, 46.
Law, II, 49, 332.
Leake (amiral), I, 83.
Leczinska (Marie), II, 40.
Leczinski (Stanislas), I, 207, 209, 482; II, 82, 312, 448, 486.
Leganez (marquis de), I, 174, 175.
Lehem, II, 573.
Leibnitz, II, 94.
Leide (marquis de), II, 494.
Leipzig, I, 205, 207.
Lemberg (comte de), I, 270.
Lémos (comte de), I, 173.
Lenain de Tillemont, I, 464.
Lenglet (l'abbé), II, 94.
Lens, I, iv.
Léon (île de), I, 76.
Léopold Ier, I, xxii, xxvi, xxix, xlii; II, 70-72, 92, 229, 232, 268, 360, 545, 554, 568.
Léopold (archiduc), I, 20, 33.
Lerida, I, 90.
Lesdiguières, I, 418, 236, 340, 361; II, 337, 518.
Leuze, I, xx; II, 36.
Lexington (lord), I, 302, 323; II, 119, 123, 394.
Libourne, II, 495.
Lichtenstein (prince de), I, 502-504.
Liége, I, 49; II, 134, 503.
Ligue (la), I, iii, iv.
Lilienroth (baron de), II, 301.
Lille, I, 56-60, 230, 238, 241, 243, 250, 291, 310, 322, 335; II, 76, 502, 515.
Limbourg (le), I, xv, 335; II, 361-363, 565.
Lionne (marquis de), I, xi.
Liria (duc de), I, 431; II, 81.
Lithuanie, I, 206.
Livonie, II, 111, 487.
Lizard (cap), I, 102.
Loewenstein (prince de), II, 18, 78, 157, 172, 221, 296, 304, 590.
Lombardie, II, 171.
Longwy, II, 174.
Loos, II, 266, 566, 581.
Lorges (duc de), II, 36.
Lorraine (duché de), I, xxvi, 311, 402; II, 33, 83, 137, 147.

Lorraine (duc Léopold de), I, 251, 381, 389; II, 174, 321, 335, 459.
Lorraine (Charles IV de), I, 199, 200; II, 70, 332.
Louis (le fort), I, 380, 497.
Louis XII, I, iii.
Louis XIV, I, viii, xi-xlv, 3, 30, 34, 48-62, 67, 71, 92, 105, 107, 113, 115, 119, 125, 130, 140, 146, 149, 160, 168, 170, 187, 194, 198, 201, 222-227, 231, 239, 241, 244, 255, 257, 258, 262, 264, 269, 272, 274, 278, 282, 290, 291, 295, 297, 301, 306, 309, 316, 320, 321, 331, 343, 361, 364, 369, 374, 387, 389, 405, 416; II, 4, 14, 17, 52, 90, 115, 120-123, 144, 160, 168-183, 196-200, 209, 218, 223, 227-229, 236, 251, 257, 261, 277-280, 286, 292, 302, 309-314, 318, 325-332, 337, 343, 351, 355, 358, 361, 374-377, 396-400, 410-426, 434-437, 442-455, 458-461, 470-477, 481, 483, 489, 507, 512, 515, 551, 563.
Louis XV, II, 59, 83, 496, 497.
Louise d'Orléans, I, xxii.
Louis-Jules de Savoie, II, 70-71.
Louvain, I, 54.
Louville (marquis de), I, 180.
Louvois, I, xi, xvii, 224; II, 33, 68.
Luc (comte du), II, 293, 322-325, 335, 343, 487, 598, 611.
Lucerne (canton de), II, 321.
Ludwigsbourg, I, 401; II, 234.
Lunéville, I, 482.
Luxembourg (ville et duché de), I, 233, 310, 323, 335, 402, 422, 499; II, 18, 132, 145, 268, 361.
Luxembourg (maréchal de), I, xii, xiv, xx.
Luxembourg (le chevalier de), I, 59.
Luynes (duc de), I, 385.
Luzzara, I, 420, 437; II, 75.

M

Macanaz, I, 183, 186, 187; II, 419, 422.
Madrid (traité de), I, iv.
Maestricht, I, 224; II, 392.
Maffei (comte de), I, 295, 320.
Magdebourg, II, 511.
Magnac, II, 55.
Mahomet IV, I, 201.
Maillé (chef camisard), I, 136.
Mailly et Nesle (comtesse de), I, 336.
Maine (duc du), I, 331, 450; II, 48.
Maintenon (madame de), I, 109, 168; II, 31, 34, 36, 45, 199, 208, 217, 236, 262, 328, 346.
Majorque, I, 99, 345, 361; II, 19, 194, 229, 387, 436, 444, 447, 453, 613.
Malaga (bataille de), I, 82, 440.
Malagotti, I, 422.
Malines, I, 54.
Malknecht (baron de), I, 295.
Mallarède (le sieur de), I, 395.
Mallet (David), I, 484.
Malplaquet, I, 64, 230, 236, 422; II, 39, 76, 548.
Mancera (marquis de), I, 97.
Mancini (Olympe), II, 67-70.
Mandat, II, 482-503.
Manheim, I, 43, 263, 380.
Mansfeld (comte de), II, 75, 545.
Mantoue, I, 9, 10, 361; II, 19, 42, 133, 134.
Mantoue (duc de), I, xxvii; II, 336, 497.
Mar (comte de), II, 464.
Marchiennes, I, 71, 74, 314; II, 77, 349.
Marck (comte de la), II, 321.
Mardick (le canal de), II, 458, 465-468, 473, 476, 493.
Margon (l'abbé), II, 526.
Marie-Amélie d'Autriche, II, 20.
Marie-Élisabeth d'Autriche, II, 80.

Marie-Joseph d'Autriche, II, 19, 20.
Marie-Thérèse d'Autriche, I, 223, II, 19, 20.
Marie-Thérèse (l'infante), I, xi, xii, xxii.
Mariette (Pierre), II, 94,
Marlborough (duc de), I, 35, 44, 48, 58, 60, 65. 207, 216-219, 227-229, 234, 237, 244-252, 268, 270, 284-288; II, 18, 38, 76, 87, 455, 501, 511, 547, 614, 615.
Marlborough (duchesse de). V. Sarah Jennings.
Marsaille (la), II, 72.
Marsin (maréchal de), I, 35, 37, 39, 53, 168.
Masham (lady), I, 217.
Matignon (comte de), I, 337.
Maubeuge, I, 233, 237, 250, 310; II, 502.
Maulevrier (marquis de), I, 376.
Maurice de Savoie, II, 99,
Maximilien (empereur), I, iv.
Maximilien-Emmanuel. (V. Électeur de Bavière.)
Mayence, I, 24, 36, 380; II, 198.
Mazarin, I, viii, ix, 223.
Mazeppa, I, 208.
Médicis (Catherine de), II, 544.
Medina-Coeli, I, 176.
Medina-Sidonia, I, 151.
Mecklembourg, II, 111, 113.
Mélac (lieutenant général), I, 25, 382.
Ménager, I, 229, 276-283, 294, 319, 320, 329, 346, 493.
Mendoza, I, 150, 173.
Menin, I, 233, 236, 250, 310; II, 266, 502, 505, 565, 580.
Menzikoff (prince de), II, 113.
Mercy (comte de), I, 45.
Mertzhausen, II, 573.
Methuen, I xliii; II, 393, 452.
Metternich (comte de), I, 295.
Meudon (la cour de), I, 109.
Meurs, I, 322.
Middelaar, II, 579.
Milan, I, xxv, xliv, 10, 18, 325, 347, 498; II, 42, 137, 190, 240, 489, 582.
Milanais, I, 338.
Mindelheim (principauté de), II, 18.
Minden,, II, 511, 532.
Minorque, I, 94, 333, 361; II, 360, 514.
Mirandole (la), I, 9, 361; II, 19, 133.
Mirandole (duc de), II, 134, 176, 190, 266, 268, 497, 567, 607.
Modane, II, 42.
Modène (duc de), II, 133, 585.
Mœrdick (conférences du), I, 235, 257, 259; II, 515.
Mohacz, I, 200; II, 72.
Moldavie, II, 509.
Mollart (comte), I, 504.
Monaco (prince de), I, 156.
Monastérol (comte de), II, 161, 561.
Monpéroux (lieutenant général), I, 376.
Mons, I, 63, 65, 74, 230; II, 76, 502.
Montbéliard (principauté de), I, xvii.
Montdauphin, I, 248, 311.
Montecuculli, I, xiv, 197.
Monteleone (marquis de), I, 323; II, 357, 359, 366-369, 385, 389-391, 399, 451, 474.
Montellano (duc de), I, 171.
Montemar (comte de), II, 443.
Monteray (marquis de), II, 545.
Montesanto (comte de), I, 506; II, 108.
Montesquiou (maréchal de), I, 62, 72, 74, 313, 421, 424; II, 55.
Montferrat (le), I, xliv, 20, 30, 338; II, 497, 608.
Montfort (ammanie de), II, 506.
Montrével (maréchal de), I, 129, 467.
Mont-Serrat, II, 443.
Moracas (le général), II, 443.
Morée (la), I, 200, 202.

Mornay (abbé de), II, 396.
Mortagne, I, 74, 314; II, 266, 565, 580.
Mortier (le), II, 564, 573.
Moscou, I, 208.
Muhlberg, I, 369, 391, 394, 401.
Munkacz, I, 198.
Munderkingen, I, 33.
Munster (paix de). V. Westphalie.
Murcie, I, 88.
Mustapha II, I, 201.

N

Nagy-Caroli (diète de), I, 209.
Namur, I, xx, xxi, 47, 323, 343, 417, 499; II, 502, 505.
Nancré (marquis de), II, 496.
Nancy, I, 24-482; II, 174.
Nangis (marquis de), I, 397.
Nantes (édit de), I, vi, xvii.
Naples, I, xxv, xxvi, 232, 237, 240, 244, 325, 498; II, 137, 190, 240, 489, 582.
Narva, I, 206.
Nassau (prince de), I, 64.
Nassau-Dietz (prince de), I, 336.
Nassau-Siegen (prince de), I, 336.
Navarre, I, xxv, 345.
Nebot, II, 119.
Nemours (duchesse de), I, 337; II, 33.
Nerwinde, I, xx, 420, 437.
Neubourg (ville du duché de Bade), I, 27.
Neubourg, (ville du duché de Bavière), I, 29, 37.
Neubourg (Charles de), I, 349, 499; II, 18, 132, 145.
Neubourg (Marie-Anne de), reine d'Espagne, I, xxii, 151, 162, 432, II, 425.
Neufchâtel, I, 251, 236.
Neuville (mademoiselle de), I, 418.
Nice, I, 15, 19, 251, 337.
Nicolle, I, 464.
Nieuport, I, 48, 54, 226, 310; II, 470, 501.
Nimègue (traité de), I, xiv, xxi, 236; II, 264, 371, 303, 341, 392, 512, 563, 573.
Nimègue (ville de), I, 49, 282.
Noailles (cardinal de), I, 121, 126, 140, 465; II, 302.
Noailles (maréchal de), I, xx, 4, 94-97.
Noailles (maréchale de), I, 155, 158.
Noailles (Adrien-Maurice, maréchal de), 172, 478.
Noguera (marquis de), I, 173.
Nonciature (la) en Espagne, I, 184.
Nordlingen, I, ix; II, 298.
Norvége, II, 486, 510.
Novare, I, 14, 18.
Nuremberg, I, 43.
Nusdorff, II, 576.
Nystad (traité de), II, 487.

O

O (marquis d'), I, 83, 435.
Odescalchi (Don Livio), I, 157.
Oettingen (comte d'), II, 18.
Oetri (duc d'), II, 367.
Offenbourg, I, 29.
Olinazzi (le sénateur), I, 506.
Oneikheim, II, 576.
Onod (assemblée d'), I, 203.
Opdam, I, 226.
Oppenheim, I, 417.
Orange (Guillaume d'). (V. Guillaume III.)
Orange (principauté d'), I, 336.
Orford (comte d'). (V. Walpole.)
Orihuela, I, 88.
Orléans (duc d'), I, 90-93, 141, 159, 164, 174, 302, 450; II, 48, 76, 273, 275, 387, 413, 418, 493, 530.
Ormond (duc d'), I, 69, 77, 288, 304-306, 423; II, 457.
Orondate. V. Pierre de Villars.
Oropeza (comte d'), I, 175, 506; II, 108.

Orry (le président), I, 187, 190, 191, 481; II, 279, 283, 284, 383, 398, 400, 401, 421, 423, 431.
Orsova, I, 200; II, 79.
Osnabruck (traité d'). V. *Westphalie*.
Ossone (duc d'), II, 357, 366-370, 386, 389-391, 399, 400-409.
Ostalrich, II, 119.
Ostende, I, xl, 54, 226; II, 501.
Ostende (compagnie d'), II, 81, 497-499, 551.
Oudenarde, I, 48, 54, 230; II, 548.
Oulx (vallée d'), I, 337.
Overkerke, I, 226; II, 549.
Oxford (comte d'), I, 220, 274, 277-281, 289, 297, 307-484; II, 210, 458.

P

Pachau, II, 275, 374, 414, 421.
Palatin. V. Électeur Palatin.
Palatine (princesse), II, 98, 543.
Palatinat, I, xix, 349, 499; II, 18, 56, 132, 154, 268, 303, 321.
Paléologue (Andronic), I, 338.
Palfi (comte), I, 505.
Palma (comte de), I, 151; II, 452.
Paris-Duvernoy, II, 531.
Parme (duc de), II, 321, 489, 492, 495, 497, 498.
Pascal, I, 464.
Passarovitch (paix de), II, 79.
Passaro (le cap), II, 495.
Passau, I, 203.
Passionei (cardinal), I, 295; II, 95.
Pastor, I, 343, 355, 359, 364, 369; II, 103, 115, 118, 197, 223, 234, 270, 304, 307, 320, 340, 345, 434, 478, 481, 483, 490, 303, 504.
Patkoul, II, 554.
Pavie, I, iv, 18.
Pays-Bas (les), I, xxv, 223, 226-291, 325, 334, 344, 347, 498; II, 18, 78, 137, 147, 153, 181, 186, 190, 228, 265, 362, 365, 378, 392, 489, 498, 500, 502, 506, 510, 513, 551, 565.
Penterriedter, II, 7, 27, 129, 139, 181, 193, 200, 256, 285, 345, 523.
Penthièvre (duc de), I, 434.
Péronne, I, 57.
Peterborough (lord), I, 321, 494; II, 415, 417.
Peterwardein, II, 78, 550.
Petit-Bourg, II, 161.
Petite-Pierre, II, 321.
Pezeux (marquis de), I, 397.
Petterum, I, 229, 231, 235, 237, 245, 247, 257, 261, 263, 274.
Pforzheim, I, 43.
Philippe-Auguste, I, ii.
Philippe II, I, v; II, 77.
Philippe IV, I, x, xii, 223.
Philippe V, I, xxxii, xxxvii, xxxviii, xlvii, 76, 87, 92, 95, 98, 99, 105, 146, 160, 164, 169, 173, 177, 179, 182, 184, 193-195, 236, 245, 250, 259, 260-262, 277, 279, 295-301, 316, 321, 323, 346, 347, 475; II, 102, 119-123, 126, 147, 160, 165, 180-183, 187, 204, 206, 255, 273, 275, 278, 282, 321, 326, 328, 335, 337, 339, 355-370, 373, 377, 385-388, 392-399, 403, 409-415, 420-439, 442-454, 448-498, 513, 511, 551, 607, 608.
Philippsbourg, I, xix, 248, 368, 378; II, 83, 189.
Piccolomini (Octave), II, 86.
Piémont (le). V. Victor-Amédée.
Pierre Ier, I, 205, 209, 212, 214, 357, 358; II, 41, 92, 478, 481, 487, 554.
Pierre II, I, xxxvii, xliii.
Pignatelli (Marie-Anne), II, 108.
Pignetti (comte de), II, 429.
Piles (fort de), II, 189, 264, 564, 573.
Pingré (le chanoine), II, 544.
Plaisance, II, 489, 492, 495, 498
Poal (marquis del), II, 443.

Pointis, I, 83, 84.
Polignac (cardinal de), I, 258-261, 264-266, 293, 314, 330, 491.
Pologne, I, 206, 214, V. Frédéric-Auguste.
Pologne (succession de), II, 41, 81.
Poméranie, II, 41, 81, 312; II, 481, 482, 511.
Pontchartrain I, xxxi, 102, 106, 107, 111, 240, 444.
Pope, I, 216, 485.
Poperinghen, II, 266, 566, 581.
Popoli (duc de), II, 119, 438, 557.
Portland (lord), I, 417.
Port-Mahon, I, 230, 273, 275, 277.
Porto-Carrero, I, xxviii, 147, 156, 158, 168, 174, 179, 189.
Porto-Longone, I, 348, 498; II, 137, 147, 204, 208, 213.
Port-Royal, I, 120, 464.
Portugal, I, 236, 250, 309, 321, 335; II, 8, 393, 401, 409, 410.
Pragelas (vallée de), I, 248, 251, 315, 337.
Pragmatique (espagnole), I, 193.
Pragmatique-Sanction (autrichienne), II, 498.
Prague, II, 529.
Préliminaires (de la Haye), I, 251-257, 294.
Préliminaires (de Londres), I, 281-289, 345.
Preston-Pans, II, 464.
Prétendant (le). V. Chevalier de Saint-George.
Prié (marquis de), I, 22; II, 78, 80.
Prince électoral de Bavière, II, 19, 20, 134, 606, 607.
Prince électoral de Saxe, II, 19, 20.
Prior, I, 216, 270, 275-279, 281, 317, 322, 324, 487; II, 210, 415, 435, 458, 460.
Protestants (les), I, 311, 327; II, 271, 300, 303, 305, 340, 513.
Prouvy, I, 73.
Provana, II, 236.
Prusse. V. Frédéric Ier et Frédéric-Guillaume.
Puebla, II, 8.
Pultawa, I. 209.
Pyrénées (traités des), I, x.

Q

Quadraque, II, 425, 429.
Québec, I, 280, 332.
Queich (la), II, 132, 167, 168.
Quesnel (le Père), I, 122, 463.
Quesnoy (le), I, 69, 70, 308; II, 77.
Quiétisme (le), I, 119, 460.

R

Rabutin (comte de), II, 79.
Racy, II, 579.
Ragotsky, I, xlii, 199, 203; II, 135, 175, 255, 268, 321, 567.
Ramillies, I, 53.
Ranaschiero, I, 506.
Rasponi (le chevalier), II, 79.
Rastadt (traité de), I, xli, xlvii, 1-291.
Ratisbonne, II, 577.
Rattenberg, I, 32.
Ravenel (chef camisard), I, 133, 135.
Rechteren (comte de), I, 319, 320.
Régent. (V. duc d'Orléans.)
Renonciations (les), I, 297, 301, 303, 304, 324, 552; II, 387, 392, 412.
Renswoude (baron de), I, 320.
Resnel (marquise de), II, 171, 562.
Réunion (chambres de), I, xvii.
Reventklau, I, 16.
Rhinfels, II, 321.
Richelieu (cardinal de); I, vi; II, 215, 217, 530.
Richelieu (duc de), I, 385, 393, 398, 405.
Ricaud (le peintre), II, 43.
Rio de Janeiro, I, 103, 441.
Ripperda (comte de), II, 81, 497.
Robinet (le Père), I, 158, 469, 470.
Robinson (le docteur), évêque de

Bristol, I, 282, 294, 304, 329, 347, 349; II, 9, 360, 369.
Rochefoucauld (cardinal de la), II, 58.
Rochester (lord), I, 220.
Rocroy, I, ix.
Rohan (duc de), I, 331; II, 27.
Roland (chef camisard), I, 133, 135, 136.
Romeo (don Antonio), I, 505; II, 491.
Ronciglione, I, 341.
Ronquillo, I, 192.
Rooke (amiral), I, 81, 440.
Rosen (maréchal de), I, 377.
Roses, I, 432, 440.
Roskopff, I, 390.
Rossy (chevalier de), II, 8, 272.
Rost (le banquier), I, 368.
Rotembourg (comte de), II, 309, 312, 316.
Rothweil, I, 393, 404; II, 198.
Rouillé (le président), I, 226, 231, 232, 234-241, 247, 255.
Rousseau (Jean-Baptiste), II, 94, 343, 555.
Rousselaer, II, 266, 566, 581.
Roussillon, I, x; II, 511.
Rubi (marquis de), II, 448.
Rugen, I, 210; II, 512.
Rumersheim, I, 46.
Ruremonde, I, 48, 335.
Russie. V. Pierre Ier.
Ruvigny (marquis de), I, 86, 336.
Ruyter, I, xiv.
Ryswyck (traité de), I, xxi, xxxix, 233, 236, 346; II, 132, 136, 137, 141, 146, 164; 174, 189, 203, 213, 215, 223, 244, 255, 265, 271, 295, 300, 303, 306, 319, 334, 340, 512, 515, 564, 573, 576, 585.

S

Saar (comte de), I, 505.
Saarbrück, I, xvii.
Saarlouis, I, 41.
Saarwerden, I, xviii.
Sabionette, II, 171, 325, 328, 585.
Sacy (Lemaistre de), I, 464.
Saillant (le marquis de), I, 381, 402.
Saint-Aignan (duc de), II, 408, 409, 431, 447, 450, 452, 489, 491, 493, 496.
Saint-Amand, I, 74, 314; II, 565.
Saint-Barthélemy (la), I, vi.
Saint-Christophe, I, 333.
Saint-Contest, II, 295, 322-324, 329, 335.
Saint-Cyran (abbé de), I, 461, 465.
Saint-Frémont, I, 7, 375, 412; II, 27, 199.
Saint-George (chevalier de), I, 102, 316, 341; II, 458, 460, 462, 463, 472, 486, 509.
Saint-Goar, II, 321.
Saint-Gothard, I, 197.
Saint-Guislain, I, xvi.
Saint-Hubert (abbé de), II, 321.
Saint-John. (V. Bolingbroke.)
Saint-Julien (comte de), I, 504.
Saint-Michel, II, 506.
Saint-Morand, II, 321, 329.
Saint-Omer, I, xv, 248.
Saint-Pierre (duc de), I, 349, 499; II, 134, 165, 170, 175, 260, 321, 323, 325, 329, 336, 562, 567, 585, 592.
Saint-Pierre (fort de), I, 393; II, 573.
Saint-Sacrement (colonie du), I, 122, 395, 407.
Saint-Thomas (marquis de), II, 90.
Saint-Venant, I, 267, 292, 310, 335; II, 77.
Sainte-Croix (marquis de), II, 165, 170, 175, 179, 321, 328, 336.
Salas (don Benoît), I, 173.
Salas (don Juan), II, 448, 552.
Salankemen, I, 201.
Salm (comte de), I, 505.
Sandricourt, I, 133.
San-Severino-Aragona (comte de), I, 34.

Santa-Cruz (comte de), I, 173.
Santo-Vittorio, I, 10.
Saragosse, I, 90, 95, 98.
Sauveur, II, 70.
Saverge, I, 291, 339.
Sardaigne, I, 230, 232, 237, 316, 323, 326, 344, 347-349; II, 18, 132, 137, 145, 190, 494, 570, 584.
Savoie. (V. Victor-Amédée II.)
Savoie-Carignan (prince de), I, 337; II, 67.
Savoie (duc de). (V. Victor-Amédée II.)
Savoie (Adélaïde de). V. Duchesse de Bourgogne.
Savoie (Eugène de). V. le prince Eugène.
Savoie (Emmanuel-Philippe), II, 544.
Savoie (Françoise de), II, 545.
Savoie (Jeanne de), II, 545.
Savoie (Louis-Jules de), II, 544.
Savoie (Louise-Marie-Gabrielle de), reine d'Espagne, I, 87, 159, 165, 169.
Savoie (Philippe de), II, 544.
Savoie (Thomas-François de), II, 66.
Savoie (Thomas-Louis de), II, 69, 544, 553.
Savoie (Victoire de), II, 99, 553.
Saxe (cardinal de), II, 607.
Saxe (Électeur de), Frédéric-Auguste. V. Électeur.
Saxe (Prince Électoral de), II, 606, 607.
Saxe (maréchal de), II, 49.
Saxe-Gotha (duc de), I, 367.
Scanie, II, 111.
Schaundorff, II, 198.
Schlick (le comte), I, 502, 503; II, 77, 88, 89, 110.
Schullembourg (comte de), I, 206.
Schwartzemberg, I, 503.
Schwitz (canton de), II, 321.
Ségur (comte Louis-Philippe de), II, 508.
Seilern (comte de), I, 502, 503; II, 5, 6, 22, 110, 297, 301.
Seilern (comte Jean-Frédéric de), II, 294, 323.
Selingen (fort de), I, 497; II, 136, 189, 264, 564.
Selz (bailliage de), II, 189, 193.
Semendria, I, 201; II, 79.
Senef, I, xiv.
Seraio, II, 74.
Sérent (comte de), II, 527.
Servie, I, 200.
Sezanne, I, 338.
Schaffhouse, II, 257, 588.
Shafiroff (baron de), I, 213, 483.
Sharding, I, 29.
Shönborn (comte), I, 366, 502, 503; II, 18, 110, 298, 313, 316, 590, 604, 607.
Shrewsbury (duc de), I, 277, 323, 324; II, 436, 614.
Sicile, I, 230, 232, 237, 244, 316, 326, 344; II, 139, 148, 240, 360, 489, 491, 494, 498.
Sierk, I, 41.
Silly (marquis de), I, 397, 515.
Sincerf, I, 242.
Sleiden (comté de), II, 321.
Smolensk, I, 208.
Sobieski, I, 199, 204.
Soissons (comte de), I, 66, 88.
Soissons (comtesse de), II, 545. V. Mancini.
Soissons (hôtel de), II, 544.
Sommers (lord), I, 220.
Sorba, I, 295.
Sparre (baron de), II, 309, 311, 316-318.
Spectator (le), I, 219.
Spire, I, 24, 35, 379, 380-381, 390, 420; II, 24.
Stadion (comte), I, 295.
Staffarde, I, xx; II, 72.
Stahremberg (comte Guido de), I, 12, 15, 94-99, 325, 411; II, 5, 18, 22, 37, 86, 89, 117.

Stahremberg (comte Gundacker de), II, 110, 498, 502.
Stair (comte de), II, 445, 446, 449, 466, 469, 471, 474, 613.
Stanhope (comte de), I, 94, 97, 437; II, 451, 454, 458, 462, 467, 474, 493, 496, 502.
Steinbock (comte de), I, 210; II, 112.
Steinkerke, I, xx.
Stella (comte), I, 505; II, 7, 108, 491.
Sterclaes (prince de), I, 80, 86, 176; II, 443.
Stettin, I, 210; II, 112, 114, 311, 483, 511.
Stevensverth, I, 48; II, 506.
Stolhofen (lignes de), I, 42; II, 39.
Stradella, I, 18.
Strafford (comte de), I, 281-284, 294, 320, 329, 349; II, 9, 11, 379, 391, 402, 403, 404.
Strasbourg, I, xvii, xxi, 237, 245, 247, 250, 292, 345; II, 233, 302, 512-515.
Stralsund, I, 210, 214; II, 113, 313, 481, 486.
Stratman (comte de), II, 301.
Struydendass, I, 235.
Stuart (la princesse Sophie), II, 456.
Stuttgart, I, 43; II, 250.
Styrum (comte de), I, 33, 34.
Suède. (V. Charles XII.)
Suisse, II, 338, 340, 586.
Sunderland (comte de), II, 438, 457-514.
Suze, I, 14.
Swift, I, 216, 486.
Système (le). V. Law.

T

Tekeli, I, 198, 202.
Tallard (maréchal de), I, 24, 30, 33, 35, 37, 270, 382, 418.
Tallard (colonel, duc de), I, 398.
Talon (Omer), II, 419, 420.
Tarifs maritimes, I, 250, 291, 333.
Tarragone, I, 327; II, 119.
Taruca (comte de), I, 295; II, 8, 402, 404, 407.
Tellier (le Père), I, 123; II, 225, 329.
Temeswar, II, 79.
Tergovitz, II, 478.
Tergow, I, 226.
Terre-Neuve, I, 247, 250, 275, 277, 333; II, 514.
Tessé (maréchal de), I, 4, 6, 7, 12, 19, 83, 84, 178, 410, 481; II, 76.
Thaun (comte de), II, 36.
Theil (du), II, 342.
Thionville, I, 41-402.
Thomas-Louis. (V. Savoie.)
Thomas-François. (V. Savoie.)
Thorn, I, 207.
Tilly (comte de), I, 64.
Tolède, I, 87.
Tolstoï (comte de), I, 211, 213, 482.
Tongres, I, 53.
Tonningen, I, 210.
Tonwshend (vicomte de), I, 247, 268; II, 457, 615.
Torcy (marquis de), I, xxxi, xlv, xlvii, 106, 158, 221, 225, 231, 240-256, 264, 267, 271, 275, 285, 290, 294, 316, 329, 404; II, 5, 8, 12-5, 17, 22, 24, 150, 152, 161, 169, 185, 206, 214, 216, 223, 232, 236-238, 262, 272, 274, 278, 285, 290, 307, 311, 317, 324, 326, 329, 333, 338, 340, 343, 345, 359, 376, 385, 399, 400-404, 414, 416, 421, 423, 430, 441, 459, 462, 474, 487, 503, 515, 592, 598.
Tories (les), I, 216, 220, 268, 275, 284, 286, II, 388, 493.
Tortone, I, 18.
Tortose, I, 91.
Toscane, I, xxv, xxvi, 232, 237, 325; II, 134, 137, 190, 266, 489, 495, 497, 506, 584.
Toulon, I, 19, 20; II, 76

Toulouse (comte de), I, 82, 433; II, 538.
Tournay, I, 56, 230, 233, 237, 241, 250, 292, 303, 310, 322, 335; II, 76, 266, 502, 505, 580.
Tourville, I, xx, 100.
Traités (les). (V. Aix-la-Chapelle, Bade, Nimègue, Rastadt, Ryswyk, Westphalie.)
Traités de partage, I, xxvi.
Transylvanie, I, 201, 203.
Trarbach, I, 24, 39.
Trautmansdorff (comte de), II, 293.
Trautson (prince), I, 354, 502; II, 5, 22, 110.
Travendhal (traité de), I, 206.
Trémolini, I, 370, 513.
Trente, I, 11, 33.
Tréseïm (le), I, 388.
Tresmes (duc de), I, 330; II, 289.
Trieste, II, 81.
Triumvirs de la Ligue, I, 234.
Turenne, I, ix, x, xii, xiv, 389; II, 215, 217.
Turin, I, 15, 16, 18; II, 72, 548.
Turin (traité de), I, xliv.

U

Ukraine, I, 208.
Ulrique (Éléonore), II, 486.
Unterwalden (canton d'), II, 321.
Uranie. (V. Beauvais.)
Urbain VIII, I, 461.
Uri (canton d'), II, 321.
Ursins (princesse des), I, 76, 87, 96, 149, 152-196, 330, 335, 348, 469, 476, 498; II, 121, 124, 127, 141, 147, 165, 176, 181, 183, 186, 191, 205, 228, 232, 241, 268, 273-283, 321-323, 361-365, 370-373, 377, 384-386, 397, 404, 412, 418, 420-433, 450, 565, 607.
Utrecht, I, 282.
Utrecht (conférences et traités d'), I, 221-339; II, 17, 117, 121, 126.
Uzeda (duc d'), I, xxviii, 156, 182, 367.

V

Vackerbart (comte de), II, 19.
Valachie, II, 509.
Valence, I, 86. 90.
Valence (archevêque de), I, 505; II, 107, 491.
Valenciennes, I, 249, 262, 310; II, 502, 515.
Valengin (comté de), I, 251, 336.
Valladolid, I, 97.
Vallière (comtesse de la), II, 68.
Valori (comte de), I, 396, 514.
Valori (marquis de), I, 388.
Van der Dussen, I, 226, 229-231, 235, 238, 247, 258-264, 294, 320.
Varangeville (madame de), II, 55. (V. maréchale de Villars.)
Varangeville (mademoiselle de), II, 37, 62.
Varangeville (Roque de), II, 37.
Varsovie, I, 207.
Vauban, I, xix, 54, 113, 115.
Vaubonne (marquis de), I, 378, 388, 392-394, 402.
Vaudémont (duc de), I, 13, 15, 229.
Vaux-Villars, II, 41, 52.
Velasco (Don François), I, 86.
Veldentz, I, xvii.
Vendome (duc de), I, 9-18, 54, 61, 96-99, 110, 261, 475; II, 38, 49, 76, 595-597.
Venise, I, 200; II, 512.
Venloo, I, 48, 335; II, 506.
Veragua (duc de), I, 192.
Verceil, I, 14.
Vergennes (comte de), II, 476, 508
Verne (du), II, 333.
Verrue, I, 15, 18.
Viadana (fief de), II, 171, 176.
Vich, II, 443.
Victor-Amédée II, I, xxvii, xliv, 6, 8, 11, 19, 248, 251, 275, 292, 301, 311, 316, 321, 326, 337, 367, 373; II, 72, 89, 122, 126, 135, 148, 229, 232, 240, 246, 268, 358, 360, 489, 494, 513, 607, 608.

Victor-Amédée de Savoie (neveu du prince Eugène), II, 99.
Viddin, I, 200, 201.
Vienne, I, 199, 365, 368, 371.
Vienne (traités de), I, xx, xxv; II, 81, 498.
Vieux-Brisach, I, 325, 497; II, 136, 189, 264, 564.
Vigevano, I, 498.
Vigo, I, 77, 423.
Vilana-Perlas (Don Ramon de), II, 491.
Villadarias (marquis de), I, 77.
Villaroel (marquis de), II, 440.
Villars (maréchal de), I, xxvii, xlii, 5, 23, 25, 33, 40, 61-72, 127, 130, 134, 252, 254, 256, 267, 273, 304-306, 312-314, 372-406; II, 1-64, 82, 128-353, 435, 458, 487, 515, 524, 525-526, 539, 541, 542, 560, 563, 589, 602, 607, 609.
Villars (la maréchale de), II, 41, 62, 63, 538.
Villars (archevêques de Vienne), II, 33.
Villars (Charlotte de), II, 527.
Villars (Honoré-Armand de), II, 527.
Villars (Pierre de), Orondate, II, 33.
Villars-Brancas (maison de), II, 32.
Villaviciosa, I, 98, 268, 325.
Villefranche, I, 15.
Villeroi (maréchal de), I, 7, 9, 50-54, 109, 337.
Vinaros, I, 99.
Vivans (marquis de), I, 376, 396.
Vluflat (comte de), I, 504.
Vogué (Jacques-François de), II, 527.
Vogué (comte de), II, 527.
Vogué (marquis de), II, 527.
Vogué (Pierre de), II, 527.
Voisin (la), II, 68.
Voltaire, II, 51, 94, 534.
Voyer d'Argenson, I, 121, 138.
Voysin (le chancelier), I, 71, 109, 231, 372, 405; II, 199, 218, 223, 232, 234, 236, 253, 262, 289.

W

Wachtendonck, II, 579.
Wachtendonck (général de), I, 403.
Walbeck, II, 579.
Walef, I, 305.
Walpole (Horace), II, 615.
Walpole (Robert), I, 220, 484, 490; II, 457, 458.
Warneton, I, 62, 310; II, 266, 505, 566, 581.
Warwick, II, 266, 566, 581.
Weede (le s^r de), II, 301.
Weele, II, 579.
Welino (comte), II, 308, 314, 315, 318, 479.
Werden, I, 209, 211; II, 112, 483, 511.
Werthern, I, 295.
Westphalie (paix de), I, ix, xxi, 223, 236, 248, 250; II, 264, 271, 300, 303, 305, 306, 307, 310, 314, 319, 320, 341, 392, 483, 506, 512, 514, 563, 573, 591, 609.
Wharton (marquis de), II, 457.
Whigs (les), 220, 268, 274, 284-286, 303, 308, 311; II, 102, 388, 435, 604.
Willingen, I, 31, 391, 393.
Willis (général), II, 464.
Wishart (amiral), II, 448, 612.
Wismar, I, 211; II, 309, 482, 486, 511.
Wissembourg, I, 41, 366, 482; II, 189.
Witt (Jean de), I, xxii, 224.
Wœrden, I, 235.
Wolfstein, I, 381.
Worms, I, 417; II, 321.
Wratislaw (comte de), I, 353; II, 554.
Wurtemberg (duc de), I, 366, 368; II, 18, 83, 100, 222, 236.

WURTEMBERG (prince DE), I, 383, 386, 403, 512.
Wurtzbourg, I, 43.

X

Xativa, I, 90.
XERICA (duc DE), I, 431.

Y

Ypres, I, XV, 56, 233, 237, 250, 291, 310, 335; II, 266, 502, 505, 566, 581.
Yvrée, II, 594.

Z

ZAVALA (comte DE), II, 108.
Zenta, I, 5, 201; II, 74, 88, 546.
ZINZENDORF (comte Philippe DE), I, 247, 249, 295, 308, 315, 318, 325, 349, 352, 359, 503; II, 7, 18, 22, 77, 89, 100, 110, 146, 498, 501, 522.
ZINZENDORF (comte Rodolphe DE), I, 503.
ZOFRANO (marquis DE), I, 505.
ZONDONDARI (le nonce), I, 185.
Zug (canton de), II, 321.
Zurich, II, 291, 293, 321, 338.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

LIVRE V

NÉGOCIATIONS PRÉLIMINAIRES
LES DEUX NÉGOCIATEURS

CHAPITRE PREMIER

NÉGOCIATIONS PRÉLIMINAIRES.

Dispositions pacifiques de l'Allemagne. — Fermeté opiniâtre de l'Empereur. — Offres de médiation. — Démarches de l'Électeur palatin. — Hundheim et Beckers. — Pleins pouvoirs et instructions adressés à Villars. — Pouvoirs du prince Eugène de Savoie. — Première entrevue du prince et du maréchal au château de Rastadt 1

CHAPITRE II

LE MARÉCHAL DE VILLARS. 31

CHAPITRE III

LE PRINCE EUGÈNE DE SAVOIE. 63

LIVRE VI

TRAITÉS DE RASTADT ET DE BADE

CHAPITRE PREMIER

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE.

Situations respectives de la France et de l'Autriche. — Attitude personnelle de l'Empereur. — Le conseil d'Italie, la conférence et le parti allemand. — La guerre du Nord et le congrès de Brunswick. — Le

roi Frédéric-Guillaume. — Les Catalans et l'Empire. — Philippe V résiste aux conseils de Louis XIV 101

CHAPITRE II

PROPOSITIONS RÉCIPROQUES. LES PREMIÈRES DIFFICULTÉS SONT VAINCUES.

Difficultés relatives aux pleins pouvoirs. — Prétentions réciproques du Roi et de l'Empereur. — Première conférence. — Illusions de Villars. — Mémoire du prince Eugène et réponse de Louis XIV. — Dépit du maréchal. — L'agent secret de l'Électeur. — Le prince Eugène feint de vouloir partir. — Le Roi dédommage l'Électeur et se contente de son rétablissement pur et simple. 128

CHAPITRE III

INTERVENTION DE L'ÉLECTEUR PALATIN. LES CATALANS ET LA PRINCESSE DES URSINS.

L'Électeur palatin veut sauver la négociation et la compromet. — Intérêts du duc de Saint-Pierre, du marquis de Sainte-Croix et du duc de Lorraine. — Affaires d'Italie. — Les Catalans et madame des Ursins. — L'Espagne et l'Autriche. — La cour médit de Villars. 166

CHAPITRE IV

LE PROJET DES DEUX PLÉNIPOTENTIAIRES. RUPTURE IMMINENTE.

Projet de traité signé par les deux plénipotentiaires. — Dissentiment sur l'article 18, relatif aux Catalans. — Satisfaction du maréchal et mécontentement du Roi. — Observations de Louis XIV. — Sentiments exprimés par Torcy à Bolingbroke. — Désappointement et plaintes du maréchal. — Eugène résolu à rompre. — L'Empire se prépare à la guerre. 188

CHAPITRE V

ULTIMATUM AUTRICHIEN. — MISSIONS DE CONTADES.

Ultimatum du prince Eugène. — Le maréchal et le prince quittent Rastadt. — Villars a repris confiance. — Situation militaire de l'Allemagne. — Missions de Contades à Versailles et à Stuttgard 224

CHAPITRE VI

SIGNATURE DU TRAITÉ DE RASTADT.

Retour des plénipotentiaires à Rastadt. — Dernières contestations. — Signature de la paix. — Elle surprend le Roi. — Projet de manifeste

préparé par ses ministres. — Analyse du traité. — Accueil que reçoivent Villars à Paris et le prince Eugène à Vienne. — Satisfaction de l'Empereur. — Impressions produites en Allemagne, en Italie, en Espagne, par le traité de Rastadt. — Plaintes de Philippe V. — Mission du cardinal Del Giudice. — Charles VI et les Catalans. — Publication de la paix. 250

CHAPITRE VII

PAIX DE BADE.

Congrès de Bade. — Pleins pouvoirs donnés, par l'Empire, à l'Empereur. — Plans du comte Shönborn. — Les protestants et l'article 4 du traité de Ryswyk. — La Suède ne peut se faire représenter au Congrès. — Prétentions de madame des Ursins, du duc de Saint-Pierre, du marquis de Sainte-Croix, du comte de Bonneval, des Jésuites de Fribourg. — Intérêts de la religion catholique. — Signature du traité. — Assurances que se donnent mutuellement le prince Eugène et Villars. — L'Empereur mécontent du Roi. — Ratification conditionnelle des princes protestants. — Le comte du Luc ambassadeur à Vienne et ses instructions. — Grande situation du prince Eugène. — Plaintes du maréchal; sa lettre à madame de Maintenon 291

LIVRE VII

LES DERNIERS TRAITÉS D'UTRECHT. . 355

CHAPITRE PREMIER

TRAITÉS CONCLUS, PAR L'ESPAGNE, AVEC LA SAVOIE, L'ANGLETERRE, LA HOLLANDE ET LE PORTUGAL.

Obstacles soulevés par Philippe V. — Difficultés relatives à madame des Ursins. — Mésintelligence des ambassadeurs espagnols, d'Ossone et Monteleone. — Fausses manœuvres de d'Ossone. — Giudice à Versailles. — Louis XIV brise les résistances de Philippe V. — Strafford, Mornay, Saint-Aignan. 357

CHAPITRE II

DISGRACE DU CARDINAL GIUDICE ET DE MADAME DES URSINS. SOUMISSION DES CATALANS.

Mission et disgrâce du cardinal del Giudice. — Exil de madame des Ursins. — Philippe V en fait part à Louis XIV. — Giudice revient au pouvoir. — Prise de Barcelone. — Démarches de l'Angleterre et de l'Autriche en faveur des Catalans. — Lord Stair. — Soumission de Majorque. 411

CHAPITRE III

LOUIS XIV ET GEORGE Ier.

Avénement du roi George. — Difficultés avec le nouveau gouvernement d'Angleterre. — Le comte de Stair et Torcy. — Jacques-Édouard. — Le canal de Mardick. 455

CHAPITRE IV

CHARLES VI ET CHARLES XII. — CHARLES VI ET PHILIPPE V. LE DERNIER TRAITÉ D'UTRECHT.

Retour de Charles XII. — Sa mort. — Le Nord est pacifié aux dépens de la Suède. — Entreprises téméraires d'Alberoni. — Triple et quadruple alliance. — Berwick en Espagne. — L'Empereur et Philippe V se réconcilient. — Traité de la Barrière. 477

CHAPITRE V

CONSÉQUENCES DES TRAITÉS D'UTRECHT. . . . 507

ANNEXES. 519

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

ERRATA

TOME PREMIER.

Page 59, ligne 17; *au lieu de :* d'Aligre, *lisez :* d'Alègre.

Page 170, ligne 9; *au lieu de :* qui l'avait épousée, *lisez :* qui l'avait, disait-il, épousée.

Page 175, ligne 23; *au lieu de :* prédécesseur, *lisez :* successeur.

Page 295, ligne 7; *au lieu de :* Maknecht, *lisez :* Malknecht.

Page 311, ligne 16; *au lieu de :* liberté des biens, *lisez :* restitution des biens.

Page 348, ligne 25; *au lieu de :* Ibersheim, *lisez :* Ilbersheim.

TOME SECOND.

Page 1, ligne 4; *au lieu de :* Cette disposition, *lisez :* Ces dispositions.

Page 109, ligne 20; *au lieu de :* inutilement, *lisez :* utilement.

Page 271, ligne 20; *au lieu de :* conseil espagnol, *lisez :* conseil d'Italie.

Page 299, ligne 26; *au lieu de :* Les rois de Saxe, *lisez :* le roi de Saxe.

Page 384, ligne 13; *au lieu de :* reçoit, *lisez :* exercera.

Page 443, ligne 2; *au lieu de :* Tzercloes, *lisez :* Sterclaës.

Ex libris
11/21/24

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911